

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

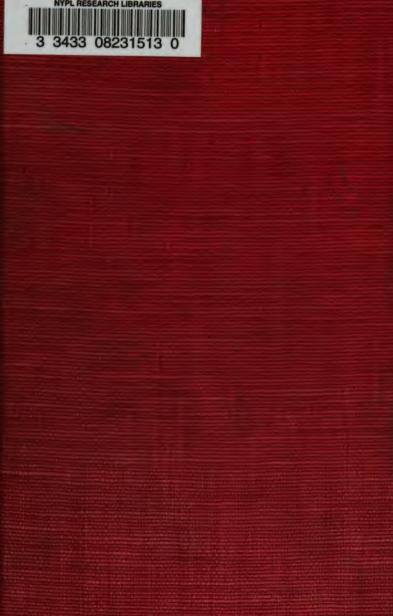
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



RFP

Digitized by Google

Canner, France.

vec. 1907:

NEW ETYMOLOGICAL

FRENCH GRAMMAR

RFP Character Les exemplaires non revêtus de la double signature de l'auteur et des éditeurs seront réputés contrefaits.

ache franzische

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Sur la Langue française

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE
Nouvelle Grammaire françaisé (cours élémentaire), 2° édit cartonnée
NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE (cours moyen), avec de notions de grammaire historique. 4° édition, cartonnée. 1 fr. 5-
NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE (cours supérieur), avec de notions sur l'histoire de la langue et en particulier sur les va riations de la syntaxe du xviº au xixº sièc'e. 4º édition. 3 fr. 5
EXERCICES ET QUESTIONNAIRE SUR LA NOUVELLE GARMMAIRI FRANÇAISE de M. Chassang (cours élementaire), par M. Hum Bert, agrège de l'Université, professeur au lycée Henri IV 2° ed., 1 vol. in-12 cart
EXERCICES ET-QUESTIONNAIRE SUR LA NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE de M. Chassang (cours moyen), par M. Humbert 2° édit. 1 vol. in-12 cartonné 2 fr.
ŒUVRES DE LA BRUYÈRE, avec introduction, variantes, notes e lexique, par M. A. Chassang, 2 vol. in 8° 15 fr.
VAUGELAS. — Remarques sur la langue française, nouvelle dition avec les notes des commentaturs du veu siècle pro-

^{255. -} PARIS. - TYP. TOLMER ET Cle, 3, RUE DE MADAME.

NEW ETYMOLOGICAL

FRENCH GRAMMAR

GIVING FOR THE FIRST TIME

THE HISTORY OF THE FRENCH SYNTAX

A. CHASSANG

Lauréat de l'Académie française, Inspecteur général de l'Instruction publique

WITH INTRODUCTORY REMARKS

FOR THE USE OF ENGLISH SCHOOLS AND COLLEGES

BY

L. Paul BLOUET, B. A.

French Master, St-Paul's School. Examiner at Christ's Hospital LONDON

Ouvrage adopte
pour les Écoles de la Ville
de Paris

SPECIAL EDITION

LONDON

HACHETTE ET Cle
18, KING WILLIAM STREET, 18
W. C.

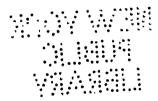
DULAU ET Cie 37, sono square, 37 W. C.

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS 6. Rue des saints-pères. 6



THE NEW YORK
PUDLID LIBRARY
685,185,4
TILDEN FOUNDATIONS
R 1963 L



PREFACE

Up to this time historical French grammars have only given the rules of lexicology and the history of these rules. This grammar, besides, gives for the first time the history of the French syntax.

M. Darmesteter, the learned professor of the Sorbonne and one of the greatest authorities in France on philology, says of this grammar: "The syntax is the developed part of this work... It is new, original, and will be found most interesting both by teachers and students. The changes that usage has admitted into the syntactical constructions will make students understand the true character of grammatical laws. The New French Grammar is a real improvement upon the classical works of this kind in France. M. Chassang forwards the study of syntax and greatly contributes to spread a great number of just ideas and new facts."

We will add nothing of our own, as the main part of our modest share in this work, is its introduction into Rengland, where we sincerely trust it will be welcomed as it has been in France.

Besides the syntax, which is the main feature in this grammar, we particularly recommend to students, preparing for examinations, the chapters on the plural and feminine of nouns and adjectives, and the chapters on verbs, the irregularities of which are all explained.

As this grammar is only intended for advanced students, it has been kept in French, and in its entirety. At the same time, introductory remarks have been added with reference to the passages of the French syntax which require modifications, explanations or additions, in order to be used with advantage in English schools and colleges.

L. PAUL BLOUET.

INTRODUCTION

GENERAL REMARKS.

Ampère says: « The French language is a Latin language; Celtic words have remained in it; Germanic words have been added to it; but the Latin words are the language itself. »

The universality of the Latin language was already acknowledged in the second century by Plutarch: Ο Ρωμαίων λόγος ὧ νῦν όμοῦ πάντες ἄνθρωποῖ χρῶνται.

(Platonic Questions, X, 3, 3.)

This universality of the Latin language, St. Augustine says, is in conformity with the designs of divine Providence: « Opera data est ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus per pacem societatis imponeret. » (De Civitate Dei, XIX, 7.)

Not only are French words of Latin origin, but the syntax is Latin.

Timeo NE hoc propalam fiat (PLAUTUS), je crains que cela NE se découvre (I fear this may be discovered).

Haud multum abfuit QUIN interficeretur (LIVIUS), peu s'en fallut QU'il NE fut tué (he was very near being killed).

INDE implevi hirneam (PLAUTUS), j'EN ai rempli le vase (I filled the vase with it).

Quid NOVI? quoi DE nouveau? (what news?)

Nihil BONI, rien DE bon (nothing good).

The same idioms appear, but sometimes with a change of meaning.

IBI sum (TERENTIUS), lattend to it; j'y suis, I have it, I am ready.

In aurem UTRAMVIS otiose ut dormias (TERENTIUS), afin que tu dormes paisiblement sur LES DEUX oreilles, (in order that you may sleep peacefully without any anxiety). The idiom would have been exactly the same, but for the change of sur l'une ou l'autre oreille into sur les deux oreilles, a change for the worse, it should be added.

But the French language does not come from the classical Latin, from the Latin of Cicero and Virgil; it comes from the sermo plebeius, from the Latin that was spoken by the soldiers and husbandmen who followed Cæsar into Gaul; by men who no longer understood the delicate inflexions of Latin, but simply used two cases: the nominative and the accusative; by men who declined templum like dominus, and studia, the plural of studium, like mensa.

So complete was the conquest of Gaul, so superior was the civilisation of the Romans to that of the was the civilisation of the Romans to that of the vainquished, that the Celtic language soon disappeared little by little; and we may understand how complete this conquest must have been, when we consider that only very few Celtic words are now to be found in French.

In the fifth century the invasion of the Germanic tribes brought a new element into the language. But, whilst the Romans imposed their tongue on the Gauls, the Germans, on the contrary, had to adopt that of the people they had conquered, simply because they found in Gaul

a nation much more civilised than they were themselves. The French language has not retained much more than five hundred Germanic words, mostly war and hunting expressions. The language remained Latin, and the syntax continued to be Latin.

After many modifications, the language of the Gauls became, in the eleventh century, a new language, called the langue d'oil (1), and spoken in all that part of France situated north of the Loire. This language was destined to be the French language.

In the south of France, the langue d'oc (2) gave birth to four distinct dialects, viz. the Limousin, the Languedocien, the Gascon and the Provençal.

The langue d'oil comprised four dialects, viz. the Norman, the Picard, the Burgundian and the French or dialect of the Ile-de France.

The French dialect of the langue d'oil took precedence of the others, from the fourteenth century, that is, from the time when Normandy, Picardy, Touraine, Berry, were annexed to the Royal domain, the nucleus of which was the Ile-de-France. Later on Burgundy was united to this Royal domain, which soon extended to the Pyrenees and the Alps, and the langue d'oc became a mere patois, making room everywhere for the langue d'oil, now the French language. So that, properly speaking, the French language really began to exist in the fourteenth century.

The main difference between the langue d'oil and the French language is that the former used two cases, viz. the nominative and the accusative, whereas the accusative was the only case retained in the latter (3).

⁽i) Langue doil, thus called because the sign of affirmation was oil (Latin hoc illud).

⁽²⁾ Langue d'oc, thus called because the sign of affirmation was oc (Latin hoc).

⁽³⁾ There are a few nominatives still to be found in French, such

The disappearance of the nominative case gives to the French language that analytical character which distinguishes modern languages from the synthetic languages of antiquity.

To understand the formation of the French language, we must therefore study its Latin origin, and the history of the transformations which it has undergone up to the

present time.

To proceed according to dates, we must, to begin with, mention the Celtic words which are still remaining in French, such as:

Solde, pay; soldat, soldier; soudard, soldier (with the pejorative termination ard) — cum sexcentis devotis, quos illi soldurios vocant. (Cæsar.)

Bec (beak) — cui Tolosæ nato cognomen in pueritia Becco fuerat; id valet gallinacei rostrum. (Suetonius.)

Lieue (league) — Non millenis passibus, sed leucis itinera metiuntur. (Ammianus Marcellinus.)

Dune (down) and the suffix dun (Verdun, Châteaudun, Verodunum, Castellodunum).

Glas, knell.

Cri, shout, scream.

Etc.

Then came with the conquest of Gaul by the Romans all the Latin words, which really form the language. It will have to be said, further on, how these words were formed; these same words will also have to be compared to other words that were formed from the Latin at a later period, and the formation of which is altogether different.

The fifth century, with the invasion of the Barbarians, brought a few hundred Germanic words, such as: guerre

as fils, sœur. Sometimes the two cases are still both in existence, but with different meanings: maire (major), mayor: majeur (majorem), of age; sire (senior), sire; sieur, seigneur (seniorem), lord; patre (pastor), shepherd; pasteur (pastorem), pastor; chantre (cantor), chorister; chanteur (cantorem), singer.



(werra), war; heaume (helm), helmet; bouquin (buch), book; rosse (ross), jade; etc. These words must not be confounded with words of modern German origin, which were introduced in the seventeenth century.

The twelfth and thirteenth centuries, with the crusades, witnessed the appearance of a few Arabic words, such as: amiral, caravane, derviche, sultan, and scientific words used in astronomy, as: nadir, zénith; or in chemistry and mathematics, as: alcali, alchimie, élixir, algèbre, zéro, chiffre. But these words had no influence on the popular language, as they were only used in the scientific works of the middle ages.

In the sixteenth century the wars in Italy were the cause of the introduction of many Italian words, such as: aquarelle (acquerello), water-colour; escorte (scorta), escort; banque (banca), bank; balcon (balcone), balcony; carnaval (carnevale), carnival.

In the sixteenth century, one of the most important facts in the formation of the French language occurred, that is, the introduction of words of Greek and Latin origin.

At the end of the sixteenth century and at the beginning of the seventeenth, when Malherbe, the great and wise reformer, had succeeded in calming the ardour of the unbridled latinists, and in restoring to the language the old words that such men as Du Bellay, Ronsard and others, had replaced by words directly copied from the Latin, another foreign element was added. The seventeenth century took Spain as a model. The wars of the Ligue and the accession of Henry IV caused a great many Spanish words to be added to the French vocabulary, such as: duegne (dueña), duenna; habler (hablar) to boast; negre (negro), negro.

In the seventeenth century, the modern German language supplied a few words, most of which are, as in the case of Germanic words, war expressions, such as: vaguemestre (wagenmeister), baggage-master; bivovac

(beiwache), bivouac; schlague (schlagen), flogging. Now we come to the end of the eighteenth century and to the nineteenth century, the age of scientific discoveries; neology will be hard at work. A name will have to be given to every new discovery: electricite, telegraphe, photographie, oxygene, hydrogene. Besides these words which are all formed from the Greek, the French language borrowed many expressions, from the English, all commercial, political, naval expressions, such as: paquebot (packet boat), steamer; coke, express, rail, wagon, budget, jury, fashion, turf, jockey, club, tunnel, etc.

Some of these English words were at first taken from the French. Fashion is façon (factio); budget, in English, comes from the old French bougette (King's privy purse); tunnel is the same as tonneau, in old French tonnel.

We have now to study more minutely the words of Latin origin. In this view, we must divide them into two classes:

Words of popular formation;

Words of modern or learned formation.

The words of popular formationwere spelt as they were pronounced, and were formed according to rules which we will establish a little further on.

The words of modern formation were introduced by the savants and the poets of the sixteenth century, and exactly copied from the Latin, in defiance of all the laws by which words of popular origin were formed. The spelling of the former words is phonetic, the spelling of the latter is etymological. In old French, for instance, we see the word edicion; this word is now spelt edition, though the t is still sounded like a c. The consequence is that we have two words, editions (editions) and nous editions (we were publishing), which are spelt exactly

the same, but are sounded differently: the t is sounded like a c in the first case, like a t in the second.

In old French, again, we find pois (weight), from pensum, like mois (month), from mensem. But the etymologists of the sixteenth century derived it from pondus, and spelt the word poids, with a d, to recall its etymology.

The same men spelt livre, libre; chevaux, chevaulx, forgetting in the first case that the labial v had taken the place of the labial b; in the second instance that the l had already been softened into u.

The same grammarians also tried to restore to French words the genders they had in Latin. Thus, they tried to make masculine all the abstract nouns in eur which were feminine in French, but masculine in Latin. They succeeded in the case of two: from that time honneur and labeur have been masculine; so has amour, in the singular, but it is still feminine in the plural.

From an etymological point of view, all the words which the grammarians of the sixteenth century borrowed from the Latin are far from being interesting: all the laws, according to which French words were formed from the Latin are violated. The tonic syllables are no longer the same, for these new words are sounded in the same manner as the old ones, that is, have the last syllable accented, except those ending in e mute, which have the last but one.

The Latin porticus, for instance, had given porche; the grammarians of the sixteenth century made portique. From the Latin organum we have the old word orgue; from the sixteenth century we have organe. These words portique, organe, adapt themselves easily to the French language, but the great law of formation, that the tonic syllable in Latin remains the tonic syllable in French, is violated.

The following words, which are called doublets,

because they were derived from the same Latin words, will show the different processes of formation.

	OLD	;	MODERN	
LATIN. F	DRMATION.	F	ORMATION	
•			_	
acrem,	aigre,	sour.	Acre,	acrid, sharp;
advocatum,	avoué,	solicitor,	avocat,	barrister;
articulum,	orteil,	toe,	article,	article:
augustum,	août.	August,	auguste,	august;
auscultare,	écouter,	to listen,	ausculter,	to auscultate;
blasphemare,	blâmer,	to blame,	blasphémer,	to blaspheme;
capitale,	cheptel,	lease of cattle,	capital,	capital;
causam,	chose,	thing,	cause,	cause;
cumulare,	combler,	to fill up,	cumuler,	to cumulate;
decimam,	dîme,	tithe.	décime,	penny (tenth of a franc);
dotare,	douer,	to endow, to gift,	doter,	to endow, to portion;
examen,	essaim,	swarm,	examen,	examination;
fragilem,	frêle,	frail, weak,	fragile,	frail, brittle;
hospitalem.	hôtel,	hotel,	hôpital,	hospital;
integrum,	entier,	whole, entire,	intègre,	upright;
justitiam,	justesse,	justness,	justice,	justice;
liberare,	livrer,	to give up,	libérer,	to liberate;
laborem,	labour,	tillage,	labeur,	labour;
legalem,	loyal,	loyal,	légal,	legal, lawful;
ministerium,	métier,	trade,	ministère,	ministry;
mobilem,	meuble,	furniture,	mobile,	movable;
nativum,	naïf,	simple, innocent,	natif,	native;
naviga re,	nager,	to swim,	naviguer,	to navigate;
parabolam,	parole,	word,	parabole,	parabola, parable;
pensare,	peser,	to weigh,	penser,	to think;
pietatem,	pitié,	pity,	piété,	piety;
porticum,	porche,	portal,	portique,	portico, porch
potionem,	poison,	poison,	potion,	draught;
quadragesimam	, carême,	Lent,	quadragésime,	quadragesima Sunday;
rationem.	raison,	reason,	ration,	allowance. ration;
riyidum,	roide,	stiff,	rigide,	rigid, strict;
sacramentum,	serment,	oath,	sacrement,	sacrament;
securitatem,	sûrete,	safety,	sécurité,	security;
separare,	sevrer,	to wean,	séparer,	to acparate.
etc.,	etc.		etc.	

There are also doublets of another kind. More than

once the same Latin word gave two words to the popular language. Ex.:

capsam,	chasse,	shrine;	caisse,	box;
cupam,	cuve,	vat, tub;	coupe,	cup;
credentiam (1),	créance,	credit;	croyance,	belief;
laxare,	lacher,	to let go;	laisser,	to let.

Sometimes the doublet came from the Latin, but was only introduced into French through a foreign language. Ex.:

Niger, noir, black; Spanish negro, nègre, negro. locare, louer, to hire; Italian loggiare, loger, to lodge.

Although the words of old formation bear, in appearance, less resemblance to the corresponding Latin words than those of learned formation do, we shall see that they were formed by invariable, though unconscious, rules. These rules are fixed, and are all dependent on the tonic accent of the Latin word.

The general rule is this:

THE TONIC ACCENT OF THE LATIN WORD REMAINS THE TONIC ACCENT IN THE FRENCH WORD.

In Latin, the tonic accent is on the penultimate if this syllable is long, or on the antepenultimate, if the penultimate is short.

In French the tonic accent is always on the last syllable, except in words ending in e mute, when the tonic accent is on the last but one.

cantórem,	chantéur,	singer;
amare,	aimér,	to love;
pórticum,	pórche,	portal;
organum,	órgue,	organ;
imaginem,	image,	image, picture.

⁽i) The grammarians of the sixteenth century introduced, besides, crédence, credence, buttery.

This rule has no exception.

We see, for instance, in old French, the imperfect of the subjunctive of verbs of the first conjugation conjugated in the following manner:

amávissem	que	j`aimasse
amávisses	>>	tu aimasses
amávisset	>>	il aimast
amavissemus	1)	nous aimissions
amavís s etis	»	vous aimissies
amávissent	»	ils aimassent

It was only from the fourteenth century that, by assimilation, the first and second persons of the plural became aimassions and aimassiez.

Let us see by what rules the people managed to retain the Latin tonic accent.

FIRSTLY. — By suppressing the atonic or unaccented vowel preceding or following the tonic vowel. Ex.:

```
bon(i)tatem,
                                kindness;
                 bonté.
pos(i)turam,
                 posture.
                                posture;
christian(i)tatem, chrétienté,
                                christendom:
cum(11)lare,
                 combler,
                                to fill up;
corp(u)s,
                corps
                                body;
temp(u)s,
                temps,
                                time;
spectac(u)lum, spectacle,
                                spectacle;
epist(0)lam,
                épître.
                                epistle.
```

The long syllable, which precedes the tonic vowel, generally remains in French. Ex.:

honūrāre,	honorer,	to honour;
vestīmėntum,	vétement,	garment;
peregrinum,	pèlerin,	pilgrim.

But sometimes we see this long syllable suppressed. Ex.:

castiguméntum,	chātiment,	chastisement;
sacrāmentum,	serment,	oath;
latrocinium,	larcin,	theft:
mātutinum,	matin,	morning.

Remark. — When the atonic vowel, preceding the tonic, occurs at the beginning of the word, it is generally retained in French. Ex.:

Ferocem, farouche, wild, féroce, ferocious; fidélem, féal, liege, fidèle, faithful.

SECONDLY. — By often suppressing the median or middle consonant, between two vowels. Ex.:

ma(g)istrum, maître. master: $se(\mathbf{c})urum$. sûr, sure; ma(t)urum, mûr. ripe: août. au(g)ustum. August: lier, li(g)are, to tie; lau(d)are to praise: louer. lo(c)are, louer. to hire: pli(c)are, plier, to fold: ca(t)enam. chaine. chain: ro(t)undum, rond. round: pa(v)orem. fear; peur, etc. etc. etc.

We see that sometimes the suppression of the median consonant involves that of the first syllable.

The first syllable is often suppressed, when it is atonic, and comes before the tonic, although the median consonant remains. Ex.:

illorum, leur, their; avinculum, oncle, uncle; Apiliam, Pouille, Puglia.

Such are the rules, unconscious, spontaneous, yet perfectly fixed, according to which French words were formed.

The fundamental rule is the preservation of the tonic vowel in Latin; all the other rules are consequences of it. This tonic syllable always remains, and the others gravitate round it: thence a system of mutilation which applies both to consonants and vowels, and which always has a tendency to make the Latin tonic syllable the last, the only accented syllable in French.

When the atonic vowel, following the tonic, is not suppressed, it becomes mute in French (see § 24).

Thus we have:

Rosam,	rose,	rose;
Hospitem,	hôte.	host;
Spectaculum,	spectacle,	spectacle:
Legere,	lire,	to read:
Lupam,	louve.	she-wolf;
Molere,	moudre.	to grind;
Catenam,	chaine.	chain.
etc.	etc.	

REMARK. — In the case of a few words we see that, contrary to the rule, the atonic vowel, preceding the tonic, has been preserved, on account of the difficulty that would have been experienced in sounding the word syncopated according to the rule. Ex.:

Asperĭtátem,	Apreté,	roughness;
Castĭtátem,	chasteté,	chastity;
Sanctĭtátem,	sainteté,	sanctity, holiness;
Abstĭnéntiam,	abstinence,	abstinence;
Inĭmícum,	ennemi,	enemy.
etc.	etc.	-

In the word soucier (sollicitaire), the atonic syllable ci was preserved, but, as a compensation, the other atonic syllable li was suppressed.

We have seen what became in French of the classical Latin words used in it; but whenever the *lingua rustica* had a word of its own, the French always adapted it, and never made use of the corresponding classical word. Ex.:

CLASSICAL LATIN	POPULAR LATIN	FRENCH	
Equus,	caballus,	cheval,	horse;
Felis,	catus.	chat,	cat;
Pugna,	battalia,	bataille,	battle;
Hebdomas,	septimana,	semaine,	week;
Iter,	viaticum,	voyage,	voyage;
Urbs,	villa,	ville,	town;
Jus,	directus,	droit,	law;
Ignis,	focus,	feu,	fire;
Ludus,	jocus,	jeu,	play;
Os,	bucca,	bouche.	mouth:
etc.	etc.	etc.	

After the invasion of the Germanic tribes, the language became still more vulgar, for these conquerors could not impose their language in Gaul, and had, on the contrary, to adopt that which was spoken in the country they had invaded; the consequence was that many Germanic words got latinized; such as alod, bann, marahscalh, siniscalh, which became alodium, bannum, mariscallus, siniscallus, and later on alleu (hereditary estate), ban (ban), maréchal (marshal), sénéchal (seneschal).

The following is an extract from the « Glossary of Reichenau », the first monument in French. The date is 768, the year in which Charlemagne ascended the throne. This glossary was compiled to explain the most difficult passages in the Bible.

BIBLE	LATION OF THE VIII CENTURY	MODERN FRENCH	
Litus,	ripa,	rive,	shore;
Reus,	culpabilis,	coupable,	guilty;
Gratia,	merces,	merci,	thanks;
Mutuum dare	, prestare,	préter,	to lend;
Mutuo acce- peram,	impruntatum habebam.	j'avais emprunté,	I had bor- rowed;
Pallium,	drapum,	drap,	sheet;

FRENCH TRANS-

Galea,	helmo,	heaume,	helmet;
Sindones,	linciolo,	līnceul.	shroud;
Sagma,	soma vel sella,	somme or selle.	saddle ;
Da,	dona,	donne,	give;
Rerum,	causarum,	des choses,	of things;
Dense,	spisse,	épais,	thick;
Singulariter,	solamente,	seulement,	only;
Tugurium,	cabanna,	cabane,	hut;
Mutuare,	impruntare,	emprunter,	to borrow;
Colafis,	colpis,	coups,	blows;
Pruina,	gelata,	gelée,	frost;
Sublatum,	subportatum,	supporté,	lifted;
Minas,	manatces,	menaces,	threats;
Fex,	lias,	lie,	sediment;
Novacula,	rasorium,	rasoir,	razor;
Sculpare.	intaliare,	tailler,	to cut;
Cœmentarii,	macioni,	maçons,	masons.
etc.	etc.	etc.	•

From this glossary we see that in the time of Charlemagne the Latin language was not the language of the people.

We see such a form as: impruntatum habebam,

J'avais emprunté.

Cicero had said eight hundred years before: De Cæsare satis dictum habeo (instead of dixi); and Cæsar: Vectigalia parvo pretio redempta habet (instead of redemit).

By the side of the synthetic forms dixi, redemit, we notice the analytical forms dictum habeo, redempta habet

already in the Augustan age.

These are not the only analytical forms to be found in the same age. Cicero wrote: Habeo etiam dicere, habeo ad te scribere. Under the Roman empire these forms were used as well as the regular future of dicere and scribere; but in the sixth century the analytical form is the only one remaining:

Ego amare habeo J'aimer ai Literally: I have to love.

The regular future had to be abandoned in the *tingua rustica*. How could the lower classes have disguished *amabo* from *amabam*?

. "The French Je vais dire is almost a future, though originally it is vado dicere, I go to say."

What finally gave to the French language the analytical character which so much distinguishes it from the Latin was the suppression of the cases, and the use of prepositions instead.

Whilst the classical Latin said: Dabo equum Petro, I shall give a horse to Peter; the vulgar language said:

Ego donare habeo unum caballum ad Petrum, Je donner - ai un cheval à Pierre.

The adverbs of manner were replaced by two words, viz the ablative mente (manner) and an adjective.

Instead of singulariter, solamente was used, as we have seen in the glossary of Reichenau.

The following sentences extracted from the Joca Mcnachorum (1) will illustrate these last remarks:

(1) Fifth century.

Quid de hominibus fuit ad portas paradesi quando moriebatur Adam?

Quis videt iscalam suspionta ad celum? — Jacob. Quis de celo ploit extra aquam? — Mana et coturnix. Quis de Now risit? — Filius ejus.

The following extracts will show that the nominative singular and the accusative plural of the second declension were used indifferently, in the time of the Merovingians.

Quis primus clericos factus est? — Petrus.

Quantus filius habuit (Adam) exseptis Kam (sic) et Habel?—Et sunt XXX filius et XXXX filias.

Again we find in the same sentence taken from a penitential of the fifth century:

Si quis clericos humicidium fecerit et proximum suum occiderit, X annus exsol peniteat; post hos recipiatur in patriam cui conmisit, satisfaciat parentibus ejus quem occidit.

In bringing these general remarks to a close, let us say that languages are not made or changed at the will of grammarians, who only act as witnesses, never as legislators. When the grammarians of the sixteenth century wished to reform the language, in order, as it was said about Ronsard, to speak Greek and Latin in French, they simply brought confusion into it.

Like societies, languages change every day, and the work of the grammarians consists in recording these constant transformations.

The history of the various transformations of the French syntax is for the first time given in M. Chassang's grammar, and this new feature will, we sincerely hope, be sufficient to recommend it to both teachers and students in England.

Nota. — The following numbered paragraphs correspond to those of the French syntax and should be read simultaneously with them.

REMARKS ON SOME PARAGRAPHS OF THE FRENCH SYNTAX.

§ 170. — Contrary to what happens in Latin and Greek, the words, in a French sentence, always come in a uniform manner.

The Latin could say either:

Petrus amut Paulum.

or:

Paulum amat Petrus.

The following is the accidence of a French sentence: FIRSTLY: The subject with the adjectives qualifying it.

SECONDLY: The verb, closely followed by the adverb.

THIRDLY: The objects: generally the direct object first and the indirect objects after.

In translating an English sentence into French, clearness. should always be the aim of the translator, who should never lose sight of Arago's saying: « Cela n'est pas clair; donc, cela n'est pas français; » this is not clear, therefore this is not French.

REMARK I. — In a French sentence the objects are placed after the verb, and if they are of equal length, the direct object should come first.

Ex.: I give my father a book. — Je donne un livre à mon père.

But, of two objects of different length, the shorter should come first.

Ex.: The pupils receive magnificent prizes. — On donne aux élèves des prix magnifiques.

REMARK II. — Adverbs and adverbial expressions follow the verb immediately, if they are not placed at the beginning of the sentence.

Ex.: I often think of you. — Je pense souvent à vous.

I like your father very much. — Faime beaucoup votre pere.

In a subordinate sentence, after the relatives que, dont, où, the subject can be placed after the verb.

Ex.: The town where my mother lives. — La ville où demeure ma mère.

But this cannot be done if the verb has a direct object. Therefore Corneille's sentence given at the end of page 190, would not be written now.

Ex.: The town where my mother spends the summer.

—La ville où ma mère passe l'été.

If the adverbs aussi, à peine, toujours, encore, peutêtre are placed at the beginning of the phrase, the subject must follow the verb.

Ex.: Perhaps he will come. — Peut-être viendra-t-il. Still you must do it: Encore faut-il que vous le fassiez.

But of course these adverbs can be placed after the verb: Il viendra peut-être; il faut encore que vous le fassiez.

The French also say: Peut-être qu'il viendra. Peutêtre qu'il est chez les sauvages. (Mme de Girardin.) Perhaps he is with the savages.

REMARK. — The use of que is in the genius of the French language. The lower classes continually use it rather than place a subject after the verb. Instead of saying: Combien vous dois-je? they will say: Combien que je vous dois? Instead of où est-il? they will say: Où qu'il est?

They go further than that. Being evidently struck by the use of t-il (sounded ti), after verbs in the interrogative and ending with a vowel, they use this sound after the verb in the affirmative to make it either interrogative or exclamative. They will say: combien je vous

· Digitized by Google

dois TI? How much do I owe you? - C'est-II. drôle (Beaumarchais): Is it not funny?

For further remarks on the use of que, see § 416-419.

§ 181. — (6) Enfant is, in the singular, masculine if meaning a boy, feminine if meaning a girl; but it always is masculine in the plural, whether it means boys or girls. Thus a person will say, even if all his children are girls:

I went for a walk with all my children: Je suis alle me promener avectous mes enfants.

(8) REMARK III. — Gens, followed by de and another noun in the plural, is masculine, the three words thus forming a compound noun.

Ex. : Tout ce qui s'attache à la peau des malheureux gens de lettres (Beaumarchais): All that sticks to the skin of unhappy men of letters.

§ 194. — The definite article is always used:

(1) Before abstract nouns. Ex.: Hypocrisy is a sort of homage paid to virtue by vice : L'hypocrisie est un hommage que LE vice rend à LA vertu (La Rochefoucauld).

(2) Before words taken in a general sense.

Ex. : I like flowers : J'aime LES fleurs.

Wine is dear: LE vin est cher.

(3) Before names of things.

Ex. : I learn chemistry: J'apprends LA chimie.

(4) Before part of a body, of a tree, etc.

Ex. : This man has a large head : Cet homme a la tête grosse. (This is the Greek form.) b

Digitized by Google

Donkeys have long ears: Les ûnes ont les oreilles lonques.

Oak-trees have dark leaves: Les chênes ont les feuilles

d'un vert sombre. (Jussieu.)

(5) Before names of titles, professions, and when there is an adjective placed before the noun.

Ex.: King Charles II: Le roi Charles Deux.

Doctor Johnson: Le docteur Johnson.

Cardinal Richelieu: Le cardinal Richelieu.

Little Emily: La petite Emilie.

(6) Before the names of some Italian painters and poets, as: Le Corrège, le Tasse.

Before the names of illustrious lady-singers, as: La

Malibran, l'Alboni, la Patti.

Before the names of country-women, it is also very often used, as: La Gervaise.

REMARKS. — In enumerations, the article is often omitted, to make the sentence more emphatic.

Ex.: Il a tout vendu : château, parc, chevaux, chiens.

— If a noun is used in English as an adjective before a noun, it is placed second and preceded by de, and the article is again omitted.

Ex.: A country-house: Une maison de campagne.

A wooden table: Une table de bois.

If, in English, the noun used as an adjective designates, for instance, the name of a particular place, the article is used. Ex.;

«A country omnibus » is un omnibus de campagne, but the French will say: L'omnibus de la Cité, meaning the omnibus that goes to that particular part of London which is called the City.

— The article is again omitted before numbers following names of sovereigns, chapters, etc.

Ex.: Napoleon the First: Napoleon Premier.

Henry the Fourth: Henri Quatre.

Sixth chapter, second paragraph: Chapitre six, para-

graphe deux.

The indefinite article is left out before words in apposition, because the noun in apposition has the force of an adjective: it gives a quality to the first noun. For the same reason, this article is omitted after être, devenir, paraître, rester, etc.; also after as and without.

Ex.: Madame de Staël, a celebrated French authoress:

Madame de Staël, celèbre auteur français.

He is an officer: Il est officier.

I will remain an Englishman: Je resterai Anglais. He will become a minister: Il deviendra ministre.

As a Frenchman: Comme Français.

Without a father or mother: Sans père ni mère.

The indefinite article is not used after quel, in an exclamative sentence.

Ex.: What a splendid house! : Quelle magnifique maison!

Sometimes this article is omitted to make the sentence more emphatic and more elegant.

Ex.: Never was a woman so kind: Jamais femme ne fut plus aimable.

§ 197.—The partitive article is only expressed by de. when the noun is preceded by an adjective or when the sentence is negative.

Ex.: These are fine apples: Voici de belles pommes.

I have no friends : Je n'ai pas d'amis.

But if the adjective forms a compound noun with the substantive following, des is used, and not de.

Ex.: Little children: De petits enfants; but,

Grand children: Des petits-enfants.

When a noun, taken in a partitive sense, occurs in the genitive case, the partitive article is left out altogether.

This is of course done to avoid placing du, de, la, or des, after the preposition de.

Ex.: A bottle of wine: Une bouteille de vin.

Many friends: Beaucoup d'amis.

I want books : J'ai besoin de livres.

His breast was covered with orders: Il avait la poitrine couverte de décorations.

— There is an exception: bien takes du, de la or des and not de.

We had much trouble: Nous avons eu bien du mal. bien de la peine.

Many a man: Bien des hommes.

REMARK. — The partitive article, which is very often understood in English, must always be expressed in French, and repeated before each noun.

Ex.: We had wine, mutton, bread, cheese and butter: Nous avons eu du vin, du mouton, du pain, du fromage et du beurre.

We have seen above that the partitive article is expressed by de in a negative sentence. Sometimes the sentence is negative only in the form, and does not imply any negative idea. Then the partitive article is du, de la. or des.

Ex.: Why are you despairing? Have you not any friends?: Pourquoi vous désespérez-vous? N'avez vous pas des amis? (I know you have).

Thus again: N'avez-vous pas de l'argent pour payer? (If I know you have money).

§ 201. Place of adjectives. — The adjectives generally follow the noun; it is logical to name a thing before qualifying it.

Adjectives that always follow the noun are:

des.

(1) Adjectives of colour, taste and shape: a blue coat: un habit bleu; sweet grapes : des raisins doux ; a round table: une table ronde.

(2) Adjectives of nations, religions, sciences: French

not fashions: les modes françaises.

(3) Past and present participles used as adjectives: an amusing book: un livre amusant; the elevated style: r 🕾 le style soutenu.

(4) Long adjectives qualifying short nouns:

ma An excellent sight: une vue excellente; a magnificent park, un parc magnifique.

(5) Adjectives ending in al, ible, able, ique, eur, if,

ofte erieur, erieux, aire.

ed i REMARK I .- The adjectives bon, beau, jeune, grand, and the adjectives whose meanings are synonymous or opposite always precede the noun. omag

REMARK II.— Many adjectives have different meanings icle according as they are placed before or after the noun. When the adjective follows the noun, it has its literal implorce; when it precedes it, it often has a figurative du meaning.

FIGURATIVE

LITERAL

z vo De tendres affections: tender Du pain tendre: new bread. affections.

alut: a low bow. Une rivière profonde: a deep river.

Un triste livre: a worthless Un livre triste: a sad book.

book.

Un grand homme . a great Un homme grand : a tall man.

the Mure reflexion: mature con- Un fruit mur: a ripe fruit.

sideration.

De noires pensées : gloomy Une robe noire : a black

thoughts.

Digitized by Google

This last rule is not without exceptions. For instance, un petit homme means « a short man », and un homme petit means « a mean man ». In these examples the adjective used literally precedes the noun, and follows it when used figuratively.

- Adjectives, used after the noun in the familiar style, often precede it in the elevated style (see end of page 230).

REMARK III. — To lay more emphasis on the quality of a thing, the adjective is sometimes placed before the noun. This occurs very often in poetry, it also does in prose.

Voilà d'excellent vin is more emphatic than Voilà du vin excellent.

Laveaux observes that Orgon, finding out the villany of Tartufe, exclaims, on coming out from under the table:

Voilà, je vous l'avoue, un abominable homme; he does not say: Voilà un homme abominable.

§ 202. REMARK II. — Extrême and suprême are superlatives. This may perhaps explain why there is a circumflex accent on the last e but one. As there is no s left out (extremus, superl. of exterus; supremus), a grave, and not a circumflex accent, should be used; but, on account of the meaning of the two adjectives, a circumflex may perhaps have been placed by analogy with such adjectives as même, ême being taken for a contraction of issimus.

§ 202. Additional remarks. — If the adjective in the superlative must follow the noun, the article must be repeated before the adjective.

Ex.: The tallest man: L'homme le plus grand.

Digitized by Google

C.

if

Si

din_i If

the

lf

Supi Ods The most remarkable part of the book: La partie la plus remarquable du livre.

- After a possessive adjective, the article is not used before the adjective in the superlative. Ex.: My best friend: Mon meilleur ami.
- The superlative absolute most is rendered by des nlus.

Ex.: A most ingenious idea: Une idée des plus ingé-

— If an adjective or an adverb expresses in itself a superlative, the words *très*, *le plus*, etc., must not be used.

Ex.: Very much: beaucoup.

A most excellent book : Un livre excellent.

— The comparative of petit is plus petit or moindre, but plus petit alone can be used in reference to size.

 \vec{Ex} .: This table is smaller than that one: Cette tableci est plus petite que celle-là.

In the other cases both comparatives can be used indiscriminately.

— A comparison must always be complete in French; if not, the superlative has to be used.

Ex.: The cetter of the two: Le meilleur des deux.

- Sooner or later is translated by tôt ou tard.

SUPPLEMENTARY REMARK ON ADJECTIVES EN EUR.

— It is generally easy to find whether an adjective ending in teur has the feminine in teuse or in trice.

If the t belongs to the stem of the corresponding verb, the feminine ends in teuse.

Ex.: acheter. to buy; acheteur, acheteuse.

If the t can be traced to the t of the termination of the supine of the corresponding verb in Latin, the feminine ends in trice.

Ex.: accusare (to accuse), accusatum; accusateur, accusatrice.

Liberare (to set free), liberatum; libérateur, libératrice.

Dirigere (to direct), directum; directeur, directrice. Therefore the feminine of chanteur will be chanteuse, from chanter (cantare).

The word cantatrice, applied to celebrated lady singers, is of learned formation, from cantatum, and the corresponding cantateur does not exist for the masculine.

REMARK. — Some nouns in teur, noting the professions of men rather than of women, remain the same in the feminine.

Ex.: An authoress: Une femme auteur.

§ 204. — It has been seen (§ 62) that vingt and cent take an s, when they are multiplied by a number and not followed by another.

When these numbers are used instead of the ordinal numbers, they remain invariable.

Ex. : Eightieth chapter : Chapitre quatre-vingt.

— Mille never takes an s. It is spelt mil in dates, because mil (mille) is the singular of mille (millia). It will be for the A cadémie française to decide, in the year 2000, whether mille shall be still spelt mil, according to a custom two thousand years old, or whether it shall then be spelt mille, according to its etymology.

^{§ 205. — (3)} When the article is used instead of the possessive adjective, it must be remarked that the personal pronoun is in the accusative, if the name of the part of the body is in the dative, and vice versa, and

care should be taken to distinguish between the two expressions:

On lui a coupé la tête; And on l'a coupé à la tête.

The first of which means that his head was cut off, the second that some one cut his head, i. e. cut him somewhere in the head.

I have cut my finger should therefore be translated by: je me suis coupé au doigt; and his finger had to be cut off: Il a fallu lui couper le doigt.

The part of the body possessed must be in the singu-

lar, if only one belongs to each possessor.

Ex.: The Arabs cut off the heads of their prisoners: Les Arabes coupérent la tête à leurs prisonniers. La tête is in the singular because each prisoner had only one head. Bears have short tails: Les ours ont la queue courte.

The sufferer of the action expressed by the verb is put in the dative.

Ex.: I cut his hair: Je lui coupe les cheveux

— The part of the body possessed is put in the plural, if more than one belongs to the possessors,

Ex.: Donkeys have long ears: Les ânes ont les oreilles longues.

— In the case of two parts of the body perfectly alike, such as eyes, arms, etc., the singular can be used instead of the plural; but very often, with the singular, the expression is idiomatic.

Ex.: His arms are long: Il a les bras longs.

Il a le bras long would mean: "He is influential, powerful."

She has very pretty ears: Elle a les oreilles très-fines. Elle a l'oreille très-fine would mean: "Her hearing is very acute." The above rules do not apply only to the names of the parts of the body, they are general.

Ex.: Il suivait son régiment comme les chiens suivent leur maître (E. About): He followed his regiment as dogs follow their masters.

—(History). These rules were not observed in old French. Ex.: De noz ostages ferat trenchier les testes (Chanson de Roland): He will have the heads of our hostages cut off.

The French would say now: Il fera trancher la tête de nos otages or à nos otages.

§ 208. — Autres is joined to the pronouns of the first and second person plural, to establish a distinction. Such must always be the case, when these pronouns are followed in English by a noun or by an adjective used as a substantive.

Ex.: We French: Nous autres Français.

You ladies: Vous autres dames.

— Tout, referring to a personal pronoun subject, is placed after the verb, not after the pronoun, as in English.

Ex.: They all go out: Ils sortent tous.

In compound tenses, it is placed between the auxiliary and the past participle.

Ex.: They have all gone out: Ils sont tous sortis.

— Tout, referring to a personal pronoun object, is also placed after the verb, and, in compound tenses, between the auxiliary and the past participle.

Ex.: I like them all: Je les aime tous. I have eaten

it (an apple) all: Je l'ai toute mangée.

— REMARK V (page 247).— The two following expressions must not be confounded:

Toute bonne qu'elle est;

Quelque bonne qu'elle soit!

The first is affirmative and means: Good as she is.

The second expresses doubt and means: However good she may be.

§ 220. — Personal pronouns subjects were often omitted in old French. The impersonal pronoun il, which was seldom used, is still omitted in the expressions n'importe, it does not matter; qu'importe? what does it matter? autant vaudrait, one might as well.

The lower classes very often use impersonal verbs without il. They say faut, faut pas, y a, tant y a, suffit for il faut, il ne faut pas, il y a, tant il y a, il suffit.

Ex.: Enfin.... suffit (Beaumarcnais): However... that's enough.

Faut bien que ça soit vrai (Beaumarchais): I am sure it must be true.

§ 224. — Personal pronouns objects, either in the dative or in the accusative, are placed before the verb, except in the imperative affirmative, when they are placed after, and me and te are replaced by moi and toi.

Ex.: I see you: Je vous vois.

Give me some bread: Donnez-moi du pain.

Do not give me any bread : Ne me donnez pas de nain.

Me and te, although from the Latin me and te, are used as datives as well as accusatives, before the verb: and moi and toi, although from the Latin mihi and tibi, are used as accusatives as well as datives, after the verb in the imperative affirmative.

If there are two pronouns objects, they both precede the verb, the dative being placed first. Lui and leur

are the only exceptions.

In the imperative affirmative, both pronouns follow the verb, the accusative being always placed first.

Ex: I give it to you: Je vous le donne.

I give it to him : Je le lui donné.

Give it to me, to him: Donnez-le-moi, donnez-le-lui.

Do not give it to me: Ne me le donnez pas.

- (History.) In old French the pronoun accusative was placed first in all cases.

Ex.: Ferut vus ai; Kar le me pardunez: I struck you, but forgive me. (Chanson de Roland.)

Ne m'fesis mal, ne jo l'te forsfis: You never did me any harm, and I never did you any. (Chanson de Roland.)

It le m'a cousté, sur ceste ame : It cost me that, on

my faith. (Farce de Pathelin.)

After reflexive verbs and a few neuter verbs, such as: Aller, venir, penser, songer, tenir, the personal pronouns in the dative are placed after the verb.

Ex.: I apply to you: Je m'adresse à vous.

Come to me: Venez à moi.

I often think of him : Je pense souvent à lui.

If two or more personal pronouns are subjects of one verb, they are all used disjunctively, and the verb is written in the person which has the priority, preceded by a conjunctive pronoun.

Ex.: He and I like study: Lui et moi nous aimons

l'étude.

You and she are going to France: Vous et elle, vous allez en France.

You and I like: Vous et moi, nous aimons (tu et ego amamus).

We have seen that the personal pronouns objects are placed immediately before the verb. In compound tenses they are placed before the auxiliary.

Ex.: I have given it to you: Je vous l'ai donné. Have vou told him so?: Le lui avez-vous dit?

REMARK. — If. in order to lay some emphasis, the subject or the object is placed at the beginning of the sentence, in a conspicuous manner, a personal pronoun conjunctive must replace it with the verb.

Ex.: I will do it: Moi, je le ferai.

That I know: Cela, je le sais.

I don't like that one: Celle-la, je ne l'aime pas.

Who art thou? : Toi, qui es-tu?

These forms are constantly met with in conversa-

§ 229. — The personal pronouns moi, me, te, nous, vous, are used redundantly. Compare:

Villain, I say, knock me at this gate,
And rap me well, or I'll knock your knave's pate.
(Shakespeare.)

§ 235. — The impersonal *il* generally corresponds to the English *there*.

There is: Il y a.

There exist: Il existe.

Three boys are wanting: Il manque trois élèves.

The authors of the XVIth and XVIIth centuries used *il*, instead of *ce*, which is now used, when the pronoun refers to a proposition that has gone before.

The French would say now: Pai bien soupiré de ne point aller à Vichy; mais c'était impossible. And not

il était, as Mme de Sévigné wrote.

IMPORTANT REMARK. — All personal pronouns of the third person: He, she, it, this, they, these, used

with the verb étre, are translated by the indeclinable pronoun ce,

FIRSTLY, when the attribute of être is a noun:

Ex.: She is my sister: C'est ma sœur.

Is it your book?: Est-ce votre livre?

Are they Englishmen? Sont-ce des Anglais?

In the last sentence I could use an adjective and say: Are they English?: Sont-ils Anglais?

SECONDLY, when the attribute of être is a possessive pronoun:

Ex.: It is not your pen, it is mine: Ce n'est pas votre plume, c'est la mienne. I could also say: Cette plume n'est pas à vous, elle est à moi. This pen does not belong to you, it belongs to me.

What houses are these? Are they yours? Quelles sont ces maisons? Sont-ce les vôtres?

THIRDLY, when the attribute of être is a demonstrative pronoun:

Ex.: I have found a purse; it is that which Henry had lost: Pai trouvé une bourse; c'est celle que Henry avait perdue.

Are they your friends? No, they are my brother's: Sont-ce là vos amis? Non, ce sont ceux de mon frère.

Note. — It is is to be translated by ilest or by c'est, according as it is impersonal or refers to a proposition expressed before.

Ex.: It is certain that you will not succeed without working: It est certain que vous ne réussirez pas sans travailler.

You will not succeed without working; it is certain: Vous ne réussirez pas sans travailler, c'est certain.

It is to be regretted that:... Il est à regretter que... (An infinitive used in a passive sense is always preceded by à).

It is easy to say that :... Il est facile de dire que... It (something expressed before) is easy to be said: C'est facile à dire.

§ 338. — The pronouns of the third person, *lui*, *elle*, *eux*, *elles*, are not used after prepositions, except when speaking of persons.

Ex.: Les enfants jouaient devant elle, devant eux.

He was speaking of him! Il parlait de lui.

Of it, of them, about it, about them, for it, for them, with it, with them, are expressions generally translated by en, which is placed immediately before the verb. (En, from inde.)

Ex. : I am sorry for it: J'en suis fâché.

I will speak to him of it: Je lui en parlerai.

We were talking about it: Nous en parlions. He was satisfied with them (things): Il en était content.

At or to it, to them, in it, it them, there (referring to a place mentioned before) are expressions rendered by y, which is placed immediately before the verb (Y, from ibi.)

Ex.: I will think of it: Jy penserai.

Is the book on the table? — No, it is not (there): Le livre est-il sur la table? — Non, il n'y est pas.

REMARK. — Some and any, not followed in English by any noun, are rendered by en.

Ex.: I have some: J'en ai.

We have not any: Nous n'en avons pas.

En must be used with numeral adjectives and adverbs of quantity, not followed in English by the noun.

Ex.: You have three sisters and I have five: Vous

avez trois sœurs et j'en ai cinq.

You have but a few friends; but I have many: Vous n'avez que quelques amis; mais moi, j'en ai beaucoup.

Give me more: Donnez-m'en davantage.

When y and en are used together, y comes first, and both pronouns are placed before the verb.

Ex.: There are many in the neighbourhood: Il y en a beaucoup dans le voisinage.

Lui, elle, eux, elles cannot be used after preposition,

if they only refer to things.

The expressions on it, on them, over it, over them, behind it, behind them, etc., must be replaced by adverbs of place.

 $\dot{E}x$. They folded up their cloaks and sat upon them :

Ils plièrent leurs manteaux et s'assirent dessus.

Thus over it, over them will be rendered by pardessus; above it, above them by au-dessus; under it, under them, by au-dessous.

The personal pronouns *lui*, *elle*, *eux*, *elles* can of course be used after prepositions, when they stand for nouns of things or animals personified, as is the case in sentences, proverbs, fables, etc.

§ 243. — (History.) Beaumarchais did not respect this rule, when he wrote in the end of the xvIII th century: Oui, le rang doit être ici sans force; mais ce qui en a beaucoup, est la préférence que mademoiselle vient de m'accorder sur vous, en se donnant à moi volontairement.

Sans force is a sort of adverb, and the following en can hardly refer to the noun force, used without the definite article.

§ 246. — Mon, ton, son, etc, are adjectives that agree with the noun following.

In English my, thy, his, are often called pronouns because they agree with the possessor, and not with the object possessed as in French; they occupy the place of the possessor.

§ 252. — The interrogative pronoun qui translates both who and whom.

Ex.: Who likes you? Qui vous aime? Whom do you like? Qui aimez-vous?

Que, interrogative pronoun, likewise translates which. either nominative or accusative.

Ex.: What is going on? Que se passe-t-il?

What do you say ? Que dites-vous ?

Qui, relative pronoun, must relate to a noun of person to be used after a preposition, and que is never used after a preposition.

Ex.: Whom are you speaking to ? A qui parlez-vous? Which (book) do you speak of? Duquel parlez-vous? Quoi (what) indefinite, is used disjunctively and after a preposition.

Ex.: What are you speaking of? De quoi parlez-vous?

· REMARK. — Dont is never used at the beginning of a sentence. In other words, dont is always a relative pronoun, and is never used as an interrogative pronoun.

Ex.: Whom are you speaking of? De qui parlez-vous? Which are you speaking of? Duquel parlez-vous? What are you speaking of? De quoi parlez-vous?

\$ 254. REMARK X. — What, meaning that which, is rendered by ce qui (subject), and by ce que (attribute of être or object).

Ex.: What pleases me much: Ce quime plast beaucoup. Jasmin is to the south of France what Burns is to the south of Scotland (Longfellow): Jasmin est au midi de la France ce qu'est Burns au midi de l'Ecosse.

Relate what you have to say: Racontez ce que vous avez à dire.

If which refers to a whole proposition, not to a particular noun, it is again rendered by ce qui or ce que.

Ex.: I told him to go, which seemed to vex him: Je lui ai dit de s'en aller, ce qui a paru le vexer.

§ 258. — Dont must be immediately followed by the subject of the dependent clause.

Ex.: The lady whose children we admire: La dame

dont nous admirons les enfants.

§ 259. — La maison d'où il sort: The house he comes out of.

La maison dont il sort: The house from which he descends.

REMARK. — $0\dot{n}$ is used referring to time instead of quand.

Ex.: At the time when: A l'époque où.

At the moment when: Au moment où, au moment que. Ex.: I shall be at home next week, when I hope you will come and see me: Je serai chez moi la semaine prochaine et j'espère qu'alors vous viendrez me voir.

§ 261. — For the sake of euphony l'on is used instead of on, after et, si, que, où, pourquoi, déjà, etc.

It was quite natural to choose the article, as on is a noun, which was spelt om in old French, and comes from homo.

The expression l'on should, however, be avoided before either le, la, lui, les or leur.

Ex.: The house they were made to enter: La maison où on les fit entrer, and not où l'on.

If it were given to him: Si on le lui donnait, and not si l'on.

The reason of euphony is obvious.

§ 276. Passive verbs. — If the agent of the passive is not known, the passive form is avoided, and an active form with on is used.

Ex.: It is said: On dit.

He was put to bed at eight o'clock: On le couchait à huit heures.

Under the same circumstances, the reflexive form is often used.

Ex.: This book is to be found nowhere in London: Ce livre ne se trouve nulle part à Londres.

Corn is sold very dear this year: Le ble se vend trescher cette année-ci.

The difference between the two expressions On ouvre la porte and la porte s'ouvre is, that in the first instance it is implied that some one is opening the door, whereas in the second nothing of the sort is implied: a spring, the wind, anything, may be the cause of its opening.

REMARK. — By, after a passive, is translated by de, if the action is one wholly of the mind.

Ex.: He is loved, cherished, hated by every body: Il est aimé, chéri, détesté de tous.

If the bodily faculties participate in the action, by is translated by par.

Ex.: Pompey was conquered by Cæsar: Pompée a été vaincu par César.

IMPORTANT. — Par, after a passive, can only be used on condition that the noun or pronoun following it is the real agent of the verb. If there is no real and direct agent of the passive, de again must be used, and not par. Two examples will make this remark easily understood.

Ex.: The queen was crowned by the archbishop of Canterbury: La reine a été couronnée par l'archevêque de Cantorbéry.

Par is used because the archbishop did place a crown on the queen's head, and was the real agent.

The hill was crowned by an old castle (Dickens): La colline était couronnée d'un vieux château.

De is used here because the old castle is not the real agent of the passive.

The French carry this rule very far.

Ex.: He was killed by a gunshot: Il a été tué d'un coup de fusil.

De is used because, although the gunshot was the cause of death, the real agent of the passive was the person who fired the gun.

The French would say: Il fut tué par le soldat d'un

coup de fusil.

§ 279. Cest is often used to make the phrase more emphatic.

In the sentence:

C'est à vous que je parle, ma sœur,

C'est is used to call the sister's attention, who is not listening.

Louis XIV said: L'État, c'est moi: I am the State, a far more emphatic sentence than: Je suis l'État.

§ 280. REMARK III. — Causative voice.

1. The verb faire placed before the infinitive of a neuter verb gives it an active sense.

Ex.: Have you warmed the water: Avez vous fait

chauffer l'eau?

We do not boil the meat, we roast it: Nous ne faisons pas bouillir la viande, nous la faisons rôtir.

2. If the infinitive which follows faire is a neuter verb or a transitive verb used intransitively, the object following is the direct object of faire, as in English.

Ex.: I will make the child obey: Je ferai obeir

l'enfant.

The master will make the pupil read: Le professeur fera lire l'élève.

The direct object of *faire* may be a personal pronoun placed before *faire*.

Ex.: Je vous ferai obéir; je le ferai lire.

3. If the infinitive which follows faire is an active verb having a direct object, the object of faire must be preceded by a.

Ex.: The master will make the pupil read ten lines of Virgil: Le professeur fera lire à l'enfant dix lignes

de Virgile.

4. In the causative voice reflexive verbs cease to be reflexive. To rise: Se lever; to go to bed: Se coucher.

- Ex.: We make our children rise early, and make them go to bed at eight o'clock in the evening: Nous faisons lever nos enfants de bonne heure, et nous les faisons coucher à huit heures du soir.
- 5. The infinitive following faire may have a passive meaning. It forms an expression corresponding to the English To have, to get something done.

Ex.: Have the window shut: Faites fermer la fentere.

REMARK. — From the above it will be seen that the causative voice must be used when the action expressed by the verb is not performed, but only caused to be performed, by the subject.

Ex.: Peter the Great said be would hang the two lawyers: Pierre le Grand dit qu'il ferait pendre les deux hommes de loi. Peter would not hang the lawyers himself, and therefore faire pendre and not pendre must be used.

§ 282. — Promener: to take for a walk. Se promener: to have, to take a walk.

An area of pleasure is always implied in Promener.
Thus:

To walk: marcher, aller à pied.

To have a walk : se promener.

To drive: aller en voiture.

To have a drive : se promener en voiture.

To ride . aller à cheval.

To have a ride: se promener à cheval.

To go in a boat, on the sea: aller en bateau, en mer. To have a trip on the water, on the sea: se promener

en bateau, en mer.

To go in a train: aller en chemin de fer. In this last instance, the second expression with se promener, does not of course exist.

§ 283. — We have seen (276) that the passive is turned into the active form with on, when the agent of the passive is not known. The passive, under the same circumstances, can often be turned into a reflexive form.

Ex.: He is called Henry: Ils'appelle Henri.

This is done everyday: Cela se fait tous les jours.

This is understood easily: Cela se comprend facilement.

The comedy was acted two hundred nights consecutively: Cette comédie s'est jouée deux cents fois de suite.

But, Henry is called : On appelle Henri, because here it is sufficiently implied that someone (particular) is calling Henri.

Transitive verbs used intransitively in English are used reflexively in French.

Ex.: I meet him every day: Je le rencontre tous les jours.

We meet every day: Nous nous rencontrons tous les jours.

Some one opens the door: On ouvre la porte. The door is opening: La porte s'ouvre.

§ 284. — The present of the indicative is often used instead of the future, if the action is to take place soon.

We start in an hour: Nous partons dans une heure. In a narrative the present is used instead of the past or the future to make the phrase more impressive. See the example, page 329.

"But yesterday he came to me, and holding out his hand to me, he said: Ah! sir, I shall expect you to-morrow."

The present is used to express that the action is going on at the time you speak.

Ex.: I have been ill two months (I am still ill): Je suis malade depuis deux mois.

How long have you been in England?: Depuis quand êtes-vous en Angleterre?

§ 286. — As the past indefinite is used referring to time entirely gone by as well as to time still going on, it is the most universally used tense. Indeed the French use no other in conversation, in letters, etc.

Ex.: We went to the play last week: Nous avons été au théâtre la semaine dernière

I saw him two years ago: Je l'ai vu il y a deux ans. I was ill a month (I am well now): J'ai été malade un mois.

The perfect tense is the tense used in narratives, memoirs, anecdotes.

Molière was born in 1622: Molière naquit en 1622.

But in conversation a person would say:

I was born in 1840: Je suis ne en 1840.

The past anterior is used after quand, après que,

orsque, aussitôt que, to express that an action has just taken place.

Ex.: As soon as I had finished: Aussitôt que j'eus

fini.

REMARKS. — Very often two preterites are to be met with in English, although one of the verbs refers to an action anterior to that expressed by the other. The tenses are in French used more strictly than they are in English.

Ex.: He died on the following monday. He was ill a fortnight (Smollet): Il mourut le lundi suivant. Il avait été malade quinze jours.

When two preterites depend on each other, the first is

generally expressed in French by the present.

Ex.: It was he that said it: C'est lui qui a dit cela. The preterite is always used in quotations.

Ex.: I have not seen him, he answered: Je ne l'aı

pas vu, répondit-il.

I don't care in the least, I retorted (Dickens): Cela m'est tout à fait égal, répliquai-je.

§ 288. — If in English, emphasis is laid on the word will, the verb vouloir must be used.

Ex.: He will not hold his tongue. Il ne veut pas se taire. I will not have you go: Je ne veux pas que vous y alliez.

If the future action takes place at once, the verb aller

is used.

Ex.: Wait a moment, I will speak to him: Attendez un moment, je vais lui parler.

Where is he? — I will see: Où est-il? — Je vais voir. The future is always used in French when the action is to take place at some future time.

Ex.: I shall be very sad when you are here no longer: Je serai bien triste quand vous ne serez plus là.

You will hear from me as soon as I get home: Je vous donnerai de mes nouvelles aussitôt que je serai de retour à la maison.

Do as you like: Faites ce qu'il vous plaira.

The future perfect is often used instead of the past indefinite, and expresses that the action probably took place; it translates the English must have.

Ex.: He must have lost his way, i. e. He probably lost his way: Il aura perdu son chemin, or Il se sera egaré, that is to say: Il s'est probablement egaré.

The future perfect is of course used instead of the

past indefinite after when, as soon as, etc.

Ex.: When I have finished: Quand j'aurai fini.

Note. — If when means whenever (habitual action), the past indefinite is used, or the present, as the case may be.

Ex.: When ve go to France, we generally alight at the Grand Hotel: Quand nous allons en France, nous descendons généralement au Grand-Hôtel. When my boys have finished their lessons, they play: Quand mes élèves ont fini leurs devoirs, ils jouent.

\$ 290-298. Supplementary remarks.

- 1. We have seen (§ 292) that after a negative the subjunctive is to be used. The expressions ne... que (only), ne... guere (hardly), a peine (scarcely) are considered as negatives.
- 2. Sometimes the sentence is interrogative, though implying no real question. The indicative then has to be used.



3. After such verbs are ordonner, etc. (§ 293) the indicative is used to express that no doubt is entertained about the execution of the order.

In a decree, for instance, a king would say:

Nous ordonnons qu'il sera fait.

- 4. The relatives qui, que, dont, où, preceded by a superlative, by le seul, le premier, le dernier, pas de, peu de, require the verb following to be in the subjunctive, unless this verb has to express an affirmation.
- 5. (Important). If in English the verb in the subordinate sentence is written in the same person as the verb in the principal sentence, neither the indicative nor the subjunctive, as the case may be, is used; the verb in the subordinate sentence is written in the infinitive.

Ex.: I am glad you have come: Je suis heureux que vous soyez venu.

But, I am glad I have come: Je suis heureux d'être venu.

I hope you will be able: J'espère que vous pourrez. I hope I shall be able: J'espère pouvoir.

§ 302.—The conditional having replaced the imperfect subjunctive of the Latin, it is not to be wondered at that we find each of these tenses used for the other, up to the seventeenth century.

The imperfect of the subjunctive is still used in the expressions:

Dussé-je: Quand je devrais: Were I to.

Eussé-je: Quand j'aurais: Had I, etc.

When *être* and *avoir* are used as auxiliaries, the imperfect subjunctive may be used instead of the conditional, and also after si (§ 312) instead of the imperfect indicative.

Ex.: Il aurait manque quelque chose à sa gloire, s'il n'eut fait quelques envieux (§ 312): Something would have been wanting to his glory, if he had not created envy.

The sentence might have begun: Il eut manque...

But the imperfect of the subjunctive is not to be used, if être and avoir are not used as auxiliaries.

Ex.: I would buy this house if I had money: J'acheterais cette maison si j'avais de l'argent.

REMARK. — Should, meaning ought to is rendered by the conditional of devoir.

Ex.: You should not speak in this manner: Vous ne devriez pas parler de la sorte.

If should occurs after if, it must always be rendered by the imperfect of the indicative.

Ex.: If I should see him: Si je le voyais.

§ 343. — A past participle, conjugated with the auxiliary *étre*, or used by itself, is an adjective, and should always be treated as such. Accordingly it agrees in number and gender with the noun or pronoun which it qualities, and such expressions as *well*, so well, much, so much, should never be used before it. These expressions must be replaced by très, si, etc., which are used before adjectives.

Ex.: Wounded soldiers: Des soldats blessés. The town was taken: La ville fut prise. He was so well satisfied: Il fut si satisfait. She was much loved: Elle était très aimée.

§ 352. — When a past participle conjugated with avoir is followed by an infinitive, the participle agrees with its accusative preceding; but if the accusative is

that of the infinitive, the past participle remains invariable.

Ex.: The lady whom I heard sing: La dame que j'ai entendue chanter (que is the accusative of entendue).

The song which I heard sung: La romance que j'ai entendu chanter (que is the accusative of chanter).

The men whom I saw building: Les ouvriers que j'ai vus bâtir (que is the accusative of vus).

The house which I saw being built: La maison que j'ai vu bâtir (que is the accusative of bâtir).

The only exception is with fait, which always remains invariable, before an infinitive.

Ex.: He made them fall: Il les a fait tomber.

§ 354-355. — If the past participle, used with avoir, is followed by que and a subordinate clause, or preceded by the neuter pronoun le, standing itself for a subordidate proposition, it remains invariable. See examples given, page 386.

§ 363. — Ld can often be translated by here. Ex.: Is this your room? Est-ce là votre chambre? Was your father present? Votre père était-il là? Your father is here (at home): Mon père est là? The adverb y often stands for at home.

Ex.: My father is not at home: Mon père n'y est pas.

365. — La is used in reference to a place pointed out; y in reference to a place mentioned before.

Ex.: Where is my book? — It is there, on the mantlepiece: Où est mon livre? — Il est là, sur la cheminée.

Is my book on the mantle-piece? — Yes, it is there: Mon livre est-il surla cheminée? — Oui, il y est.

REMARK. — The verb alter must always be preceded by y, except in the future for reason of euphony.

Ex.: When are you going to London?—We are going to morrow: Quand allez-vous à Londres?—Nous y allons demain.

When shall you go to London? — We shall go next week: Quand irez-vous à Londres? — Nous irons la semaine prochaine.

§ 367. — We have seen (§ 359) that quand cannot be used, like when in English, as a relative.

§ 368. — Late, adverb, is translated by tard; but late, adjective, is translated by en retard.

Ex.: It is getting late: Il se fait tard.

It is late: Il est tard.

You come very late: Vous arrivez bien tard.

You are late: Vous êtes en retard.

§ 373. — How, followed by an adjective, is rendered by combien, and in exclamative sentences, by que. In both cases the subject of the verb must follow combien or que.

Ex.: Tell him how happy I was to hear that...: Dites-lui combien j'ai été heureux d'apprendre que... How happy I am! Que je suis heureux !

§ 374. — Aussi, at the beginning of the sentence, means accordingly, therefore.

Ex.: He has a slanderous tongue, and is therefore detested by everybody: Il est mauvaise langue, aussi tout le monde le déteste.

Aussi, conjunction, is often expletive.

Ex.: But why on earth do you go? Mais aussi pourquoi y allez-vous?

§ 376. — De beaucoup: by far.

Il s'en faut de beaucoup: A great deal is wanted.

Il s'en est peu fallu que: Very little was wanted

that: non multum abfuit quin.

In these expressions the verb following is in the subjunctive preceded by ne. (Cf. que.... ne and quin.)

§ 377. — More used absolutely is rendered by da-

vantage, not by plus.

Ex.: You astonished me, but I will astonish you still more: Vous m'avez étonné, mais je vais vous étonner encore davantage.

Than is de, and not que, before a numeral.

Ex.: More than ten: Plus de dix; less than a hundred: Moins de cent.

§ 382. — Si is used instead of oui, in answer to a negative question.

Ex.: Are you not English? Yes, I am: N'étes-vous pas Anglais? Si, je le suis.

Yes indeed: Si fait or si vraiment.

Si comes from sic, and is not to be confounded with the conjunction si from the Latin si.

§ 383. The negations are:

Ne... pas: Not.

Ne... point: Not (more emphatic).

Ne... guère : Hardly.

Ne... jamais: Never.

No... plus: No more, no longer.

Ne... ni : Neither, nor.

Ne... aucun: Not any, none.

No... aucunement: By no means.

Ne... goutte: Not (in some expressions).

No... personne: Nobody.

Ne... rien: Nothing.

In the sentence, ne is placed before the verb and the second negation after it.

If there is no verb, there is no ne used.

Ex.: Why not? Pourquoi pas?

Am I disturbing you? Not at all: Est-ce que je vous dérange? Pas or point du tout.

Has any body come? No one: Est-ce qu'il est venu quelqu'un? Personne.

Will you take any more? No more: En voulez-vous encore? Pas davantage.

No more hope: Plus d'espoir. Such a sentence is elliptical, it stands for il n'y a plus d'espoir.

Nota. — Goutte is never used without ne. It only occurs in the two gallicisms:

Ne voir goutte, n'entendre goutte.

In old French pas (passum), a step; point (punctum), a point; goutte (guttam), a drop; mie (micam), a crumb, were used almost indiscriminately.

Ex.: Ce sont six aulnes... ne sont mie. (Farce de Pathelin.) — That makes six ells... no, it doesn't.

.... Somme toute,

Par le sang bieu! je n'y voy goutte. (Ibid.)

— On the whole, I swear, I cannot make anything out of all that.

La Fontaine used *mie*, but the word has been obsolete eversince.

Goutte remains in the two gallicisms mentioned above.

§ 387. — Ni can never in French, like nor in English,

or nec in Latin, connect two sentences together, even when the two sentences are negative.

Ex.: I do not say this, nor do I say that: Je ne dis pas ceci, et je ne dis pas cela non plus.

(History.) In old French *ni* was used as *nor* is in English, or *nec* in Latin.

Ex.: Ne m' fesis mal, NE jo .ne l'te forsfis, you never did any harm to me, nor did I ever do any to you.

The French would say now: Tu ne m'as jamais fait de mal, et je ne t'en ai jamais fait non plus,

§ 409 bis.—Après is seldom followed by the present of the infinitive; the infinitive past is the tense generally used.

Ex.: We will go for a walk after paying our visits: Nous irons nous promener après avoir fait nos visites.

The tense used in French is logical, as the action of paying the visits took place before that of going for a walk.

The same tense is again used after pour to express that an action took place before another.

Ex.: The culprit was hanged for killing his father: Le condamné a été pendu pour avoir assassiné son père.

But if both verbs express two actions that take place at the same time, the present of the infinitive is used after pour. In this case pour generally has the meaning of in order to.

Ex.: In order to translate well, it is necessary to possess, not imperfectly, but thoroughly, two languages, the original, and that into which the translation is made: Pour bien traduire, il faut posseder, non pas imparfaitement, mais à fond, deux langues: celle de l'original, et celle dans laquelle on traduit. (Andrieux.)

§ 410 bis. — Dans is used before a noun preceded by the definite article: Dans la ville, dans les affaires.

En is used before a noun preceded by the indefinite article or by no article at all: En ville, en affaires: in town, in business. — I was in a safe place: I étais en un lieu sûr. (La Fontaine.)

Usage, however, has sanctioned the following expressions: En la présence, en l'absence de, en l'honneur de, en l'air.

En l'air, upwards, at random, to be distinguished from dans l'air, in the air.

Ex.: Regarder en l'air: To look up.

Propos en l'air : Idle talk.

En, and not dans, is used before personal pronouns. Ex.: In him: En lui.

Dans notes connection between the container and the contained.

Ex.: He had a half-penny in his hand: Il avait un sou dans la main.

If the half-penny, instead of being inside the hand, were held between the fingers, the French would say: Il avait un sou à la main.

Thus again \hat{a} is used instead of dans before the names of places, towns, etc.

Ex.: In the country: A la campagne.

In the house: A la maison.

In London : A Londres.

On the contrary, en is used before the names of countries: Ex. In England: En Angleterre.

Referring to time, dans expresses the time when some thing will be done, whereas en expresses how long it w take to do it.

Digitized by Google

Ex.: I shall go to Paris in ten hours (hence): J'irai a Paris dans dix heures.

I shall go to Paris in ten hours (it will take me ten hours to go): J'irai à Paris en dix heures.

Notice also:

I shall go to Paris at ten o'clock: J'irai à Paris à dix heures.

Dans notes a state of being:

Ex.: To live in idleness: Vivre dans la paresse.

To live in profound retirement: Vivre dans une profonde solitude.

En marks the change of state.

Ex.: To turn into smoke: S'en aller en fumée.

To resolve into rain: Se résoudre en pluie.

They were metamorphosed into flowers: Ils furent métamorphosés en fleurs.

En notes the end, the motive:

Ex.: In my name: En mon nom.

En notes the manner of an action:

Ex.: To travel by train: Voyager en chemin de fer.

To walk silently: Marcher en silence

To act like a king: Agir en roi.

En notes the language, the sort of writing used:

Ex.: The sentence was written in golden letters: La phrase était écrite en lettres d'or.

To write in Latin: Écrire en latin.

To translate into prose: Traduire en prose.

En notes the shape, the costume.

Ex.: To terminate in a point: Se terminer en pointe.

A woman dressed in man's clothes: Une femme habitlée en homme. He was disguised as a Turk: Il était déguisé en Turc. She was in white: Elle était en blanc.

En notes the mode of division:

The cake was cut into four pieces: On coupa le gâteau en quatre morceaux.

En expresses made of.

Ex.: A table made of wood: Une table en bois.

En, before a present participle, expresses the English by, whilst.

Ex.: He concluded by saying: Il conclut en disant. The feminine is formed by adding an e mute: on forme le feminin en ajoutant un e muet.

He smoked whilst reading: Il fumait en lisant.

She came in laughing: Elle entra en riant.

The king answered with a frown: Le roi repondit en fronçant le sourcil.

REMARK. — In, after a superlative, is rendered by de. Ex.: The finest house in the town: La plus belle maison de la ville.

§ 410 ter. — Devant refers to place; avant refers to time and order.

Ex.: The garden before the house: Le jardin devant la maison.

George IV comes before William IV: Georges Quatre vient avant Guillaume Quatre.

§ 411. — In the examples given, jusqu'à has the meaning of even.

§ 412 ter. — On is left out before the names of the week and dates:

Ex.: On Friday: vendredi.

On Fridays: le vendredi.

On the third of May : le trois mai.

On that day: ce jour-la.

§ 412 quater. Additional Remark. — With is left ont at the beginning of an ablative absolute:

Ex.: Columbus landed with a naked sword in his hand (Robertson): Colomb debarqua, une epee nue à la main.

With is translated by par or de after a passive, according as the action is one of the body or the mind. See § 276.

Ex.: Hurt with the same weapons (Shakespeare): Blessé par les mêmes armes.

I was struck with the beauty of the picture: Pai été frappé de la beauté de ce tableau.

Fed with the same food (Shak.): Nourri des mêmes aliments.

For the use of $de \cdot$ in this last instance, see the Remark, § 276.

With is translated by d before a noun attribute: Ex.: A white haired man: Un homme d cheveux blanes.

A cravat with longs ends: Une cravate à longs bouts.

With is translated by de, when noting the cause:

Ex.: I am satisfied with my servant: Je suis content de mon domestique.

His breast was covered with orders: Sa poitrine était couverte de décorations.

In general de is used instead of avec, when the English preposition with cannot be turned into with the help of or in company with.

Ex. : He spoke with emotion : Il parla AVEC émotion,

because you could speak without emotion; but, He spoke with a clear voice: Il parla D'une voix claire, because he could not speak without his voice.

You can see the star with a telescope: Vous pouvez voir l'étoile AVEC un télescope. Help is required; but,

You can see it with your own eyes: Vous pouvez la voir DE vos propres yeux. No help is required.

Avec notes conjunction or connexion:
Ex.: Je mourrai avec vous: I will die with you.
Il est fancé avec elle: He is engaged to her.
Il s'est marié avec elle: He married her.

Avec notes concomitance (together with):

Ex.: Il est si beau, l'enfant, avec son doux sour: z. (Hugo): The child is so lovely with its sweet smile.

..... J'espère
Que vous saurez venger l'amant avec le père (CORNEILLE.)

I hope you will avenge the lover and the father.

Avec notes the instrument, the help:

Ex.: Cela disparattra avec le temps: That will disappear with the time.

Ecrire avec une plume: To write with a pen,

Avec de l'argent on fait bien des choses: With money you can do many things.

Je l'ai enfoncé avec un marteau : I drove it in with a hammer.

Avec notes the means (through, by).

Ex.: Je ne verrai qu'avec vos yeuw (Méry): I shall see but through your eyes.

Avec son courage, il est sûr de réussir : Courageous as he is, he is bound to succeed.

When the noun following avec forms with this preposition an adverbial expression, the article is not used.

Ex. : With emotion : Avec émotion.

Vehemently: Avec vehemence.

The same can be said of sans, without, comme, as.

Ex.: Without a father: Sans père (fatherless); without difficulty: Sans difficulté.

I do not like him as a man: Comme homme, il ne me plait pas.

He will settle as a hatter: Il s'établira comme chapelier.

As has here the meaning of in the quality of.

This can be applied to almost every preposition.

Rule. — If a preposition forms an adverbial locution with the noun following, the article is omitted.

Ex. :

Luckily: Par bonheur; By chance: Par hasard: By night: De nuit: From nature: D'après nature: Secretly (with the doors closed): A huis clos: Under shelter: A couvert: Without ceremony: Sans géne; On peace: En paix: In foot: A pied: On horseback: A cheval.

§ 419 (5°). — Que is used after attendre, with the subjunctive instead of jusqu'à ce que.

Ex.: Let us wait until the rain stops: Attendons que la pluie ait cessé.

Que, with the subjonctive, may stand for afin que.

Ex.: Come, that I may speak to you: Venez, que je vous parle.

REMARK. — In French a conjunction is expressed once, and then, que must be used as many times as the conjunction is again expressed or understood in English.

Que, thus used, takes the same mood as the conjunction which it replaces. There is, however, one exception. Although si requires the indicative, when que replaces si, it takes the subjunctive.

Ex.: As I spoke and you heard me: Comme j'ai parle et que vous m'avez entendu.

If you say one thing and you mean another: Si vous dites une chose et que vous en pensiez une autre.

(6°) Que is expletive in the two gallicisms:

Sij'étais que de vous : If I were you.

Ce que c'est que de nous : How frail mankind is!

Maetzner ascribes these forms to the Latin genitive of price.

7º Mais un Basile! il médirait qu'on ne le croirait pas (Beaumarchais): But Basile! if he were to utter calumnies, nobody would believe him.

§ 420. — Distinction must be made between si conditional (si in Latin, if in English), and si dubitative (utrum, an in Latin, whether in English).

After si, conditional, the French use the present instead of the future, and the imperfect of the indicative instead of the conditional.

Ex.: If it should rain: S'il pleuvait or s'il venait à pleuvoir.

After si, dubitative, the future can be used.

Ex.: I do not know whether he will deserve a reward:

Je ne sais s'il méritera une récompense.

REMARK I. — Si, dubitative, is often replaced by que, with the subjunctive.

Ex.: I doubt whether he will come: Je doute qu'il

vienne.

I will do it, whether you like it or not: Je le ferai, que cela vous plaise ou non.

REMARK II. — Contrary to what often occurs in English, after si, quand and quoique, the French sentence can never be elliptical, it must be complete.

Ex.: He will do nothing, if left to himself: Il ne

fera rien, si on l'abandonne à lui-même.

Although a child, he can already speak several languages: Bien que ce ne soit qu'un enfant, il sait déjà parler plusieurs langues.

I am always busy, when at home: Je suis toujours

occupé, quand je suis à la maison.

PRÉFACE

Il existe déjà en France plusieurs Grammaires qui donnent, à côté des règles de la lexicologie, l'histoire de ces règles. La présente Grammaire est la première où soit abordée l'histoire

de la Syntaxe française.

Les esprits sérieux s'accordent aujourd'hui à considérer comme nécessaire l'étude historique de la langue. Il n'y a plus de discussion que sur la mesure à garder, sur la part qui doit être faite aux notions historiques dans une Grammeire de la langue usuelle. Ceux qui s'obstinent à n'y voir que des curiosités érudites ne sauraient nier que, sans ces notions, la Grammaire française est un amas de règles qui ne disent rien à l'esprit et d'exceptions qui ne se comprennent pas. L'histoire de la langue explique la plupart des faits grammaticaux, soit par les origines latines du langage, soit par ses variations successives; à la place de notions incohérentes elle met un enchaînement logique de causes et d'effets.

Ces explications sont à la fois une satisfaction pour l'esprit et un secours pour la mémoire. On retient mieux, par exemple, la règle des mots en al qui font leur pluriel en aux, quand on sait avec quelle facilité la lettre l s'est vocalisée en u dans la langue française (Voy. § 37). On comprend comment on a pu dire grand'mère et mère grand (§ 46). On s'explique les féminins en eresse et trice (§ 34). Les différents genres d'un même mot ne semblent plus une série d'énigmes indéchiffrables, quand on sait comment se sont introduites dans la langue ces variétés (§ 181). On se rend compte des formes irrégulières des verbes, on coneoit que le futur du verbe envoyer soit j'enverrai (§ 133 bis), celui de courir, je courrai (§ 134 bis); comment, plusieurs radicaux s'étant réunis en un même verbe, on a pu avoir être, je fus, j'étais (§ 116); aller, je vais, j'irai (§ 133 bis), etc., etc.; les lettres, dites aujourd'hui euphoniques, s'expliquent par un état antérieur de l'orthographe (§§ 21; 104; 115; 136; 160).

L'utilité des notions historiques est encore plus grande pour

la syntaxe. Tant que, dans l'étude de la Grammaire française. on ne s'est pas avisé ou soucié du point de vue historique, on a cru que la langue s'est constituée et peut se réformer par le raisonnement. On a disserté à perte de vue sur les règles, sans tenir compte de la tradition et de l'usage. Mais les langues ne sont pas un ensemble de règles immuables, qu'il appartienne aux grammairiens de fixer au gré de leurs systèmes. Au contraire, elles sont essentiellement mobiles, et en voie de transformation perpétuelle. Aussi y a-t-il lieu de distinguer dans les langues vivantes l'usage actuel et les formes ou constructions qui se sont succédé dans l'histoire de la langue. Pour l'usage actuel, les grammairiens, comme l'a parfaitement compris Vaugelas, ne sont pas les législateurs, mais les témoins de la langue. La Grammaire qui ne connaît pas les formes ou constructions qui ont en cours autrefois, est amenée à les signaler comme des singularités et même comme des incorrections.

Faute de s'être placé à ce point de vue, Voltaire, avec tout son esprit, fait les remarques les moins judicieuses sur la langue de Corneille; il reproche à l'auteur du Cid et de Polyeucte, c'est-à dire à l'un des maîtres de la langue française, des expressions qu'il qualifie de barbarismes, et des tournures qu'il traite de solécismes. Nos modernes grammairiens n'ont pas craint de relever aussi des solécismes chez Racine, ou bien des « négligences » chez les auteurs les plus étudiés qu'il y ait, Buffon et J.-J. Rousseau.

Les Lexiques spéciaux des grands écrivains de la France, publiés dans les dernières années, et cités dans la Bibliographie qui termine cette Grammaire, ju-tifient toutes ces anomalies apparentes, qui faisaient l'étonnement et quelquefois le scandale des lecteurs d'autrefois. Pour aider à ce mouvement de saine et judicieuse étude de nos grands écrivains, il manquait une Grammaire qui prés ntât une vue d'ensemble, et donnât une exposition méthodique des variations de la Syntaxe. C'est cette lacune que j'ai entrepris de combler.

Que de différences, en effet, entre la syntaxe d'aujourd'hui et celle du xvie et du xviie siècle! Ce sont, par exemple, des verbes dont l'emploi a varié, et qui ont été successivement actifs, neutres ou réflechis (§ 282); c'est une manière différente de construire les modes (§§ 291, 302), ou d'entendre la concor-

dance des temps (§ 312); ce sont des règles quelquefois opposées aux nôtres, pour l'accord des participes, tant du participe présent (§ 342 bis) que du participe passé (§ 348), etc., etc.

C'est naturellement le xviie siècle qui fait l'objet principal de ces études comparatives, parce que ce sont les chefs-d'œuvre de cette époque qui commandent le plus l'attention. Si même j'ai cru devoir quelquefois jeter un regard en arrière, et en particulier sur le xvie siècle, ce n'est pas pour étudier la langue de cette époque, qui prend dès le xvie siècle un caractère un peu archaïque (et cet archaïsme est rendu sensible dans cette Grammaire par le maintien de l'orthographe du temps); c'est pour éclairer, par le rapprochement, certains points de la langue du xviie siècle ou des siècles suivants.

L'étude de l'histoire de la Syntaxe française est ce qui distingue principalement le cours supérieur du cours moyen; mais des développements plus considerables y sont aussi donnés soit à la lexicologie usuelle ou historique, soit à la syntaxe usuelle, dans l'Introduction et dans le Supplément: ces diverses additions sont notées d'un autérisque placé en tête de l'alinéa.

Du reste, la méthode est la même, et la présente Grammaire est conçue dans le même esprit que le cours élémentaire et le

cours moyen, qui ont été déjà publiés.

J'ai, dans ce cours comme dans les précédents, conservé de la grammaire traditionnelle tout ce qui n'est pas contraire à une saine doctrine grammaticale. Ainsi j'ai maintenu les anciennes dénominations de verbes actifs, verbes neutres et verbes passifs, etc. J'ai gardé la division consacrée en adjectifs qualificatifs et adjectifs déterminatifs, bien qu'on ait fait observer avec raison que tous les adjectifs sont déterminatifs; mais je n'attache pas grande importance à ce qu'on peut appeler la métaphysique grammaticale.

Moins hardi que quelques auteurs d'ouvrages élémentaires récemment publiés, je n'ai eu garde de supprimer l'article et d'en faire un adjectif démonstratif. C'est là un excès de doctrine qui ne me paraît nullement justifié. L'article est une espèce particulière de mot, qui n'existe pas dans toutes les langues, mais qui, dans celles où elle existe, joue un rôle à part et tout à fait distinct de l'adjectif. Il est vrai que je ne reconnais ce rôle distinct qu'à l'article défini (le, les). Quant à ce qu'on a appelé article indéfini (un, une, au pluriel des),

ce n'est, en réalité, pas autre chose qu'un adjectif indéfini. Les grammairiens du XVIº siècle ne reconnaissaient d'autre article que le, et il ne leur est pas plus venu à l'idée de mettre un parmi les articles, qu'aux grammairiens grecs d'y ranger l'adjectif indéfini TIC.

Mais si j'ai prouvé, par ce réspect de la tradition grammaticale, mon peu de goût pour la nouveauté, je ne pouvais aller jusqu'à respecter ce qui est en contradiction avec la logique.

Je ne pouvais, par exemple, garder les mots de nominatif et de régime, qui sont des restes de l'ancienne grammaire française, toute calquée sur la grammaire latine, qui n'ont rien à faire avec notre langue, et qu'il faut absolument remplacer par les mots de sujet et de complément.

Je ne pouvais davantage maintenir, comme une des parties du discours, le participe; car le participe n'est qu'un mode du verbe, et il est rangé au milieu des modes même par les grammairiens qui, par une contradiction flagrante, en font

une espèce distincte parmi les mots.

Il m'était encore moins possible de conserver la trop fameuse règle de la formation des temps d'après cinq temps primitifs. C'ent été consacrer la regrettable confusion des temps et des modes, confusion qui est par là introduite dans l'esprit des enfants, et qu'il est si difficile de déraciner plus tard. Mais, comme il ne faut rien détruire sans le remplacer je me suis attaché à retrouver les avantages didactiques des anciens temps primitifs (présent de l'infinitif, présent de l'indicatif, parfait defini, participe present, participe passe) par une division nouvelle, qui a l'avantage de ne pas soulever d'objections au point de vue logique et grammatical. A la division en prétendus temps primitifs, où temps et modes sont bizarrement enchevêtrés, et qui n'est qu'un procédé mnémonique pour apprendre la formation des temps, je substitue cinq temps réels. Je les appelle temps principaux, et j'y ajoute seulement l'infinitif, non comme un temps, mais comme la forme par laquelle il est d'usage en français de désigner le verbe, et qui sert ainsi de point de repère.

Pour peu qu'on veuille bien examiner sans parti pris la classification que je propose des temps principaux, on s'apercevra que, tout en évitant les inconvénients de la division traditicnnelle, j'en ai gardé, j'en ai même augmenté les avantages. Dans ces temps principaux, présentés tous au mode indicatif, sont classés les quatre temps simples (présent, imparfait, parfait défini, futur), et un temps composé (le parfait indéfini). Aussi bien que les anciens temps primitifs, ces temps principaux donnent la clef de tous les autres, parce que leurs formes s'y retrouvent. Ainsi, de l'indicatif présent on peut tirer l'impératif et le subjonctif présent; de l'imparfait, le participe présent; du parfait défini, l'imparfait du subjonctif; du futur (formé lui-même de l'infinitif), le conditionnel; quant au parfait indéfini, non-seulement il contient le participe passé, mais encore il offre l'avantage de fournir un exemple de temps composés, et (pour ce qui est des verbes neutres) un exemple de leur formation avec l'auxiliaire avoir ou avec l'auxiliaire être.

Je me suis encore attaché à préciser des notions qui sont récemment entrées dans l'enseignement de la grammaire française, mais qui trop souvent y sont présentées d'une manière confuse ou tout à fait erronée. Je veux parler du radical, de la terminaison et des désinences, des racines, des préfixes et des suffixes. J'y insiste peu, même dans le cours supérieur : je me borne à donner des idées justes. Par exemple, je me garde bien de répéter, avec nos modernes docteurs, que le radical est la partie du mot qui ne change jamais : il n'y a rien de plus faux en français, comme dans les autres langues. Sans doute, en général, le radical change peu; mais c'est autre chose que la partie invariable du mot, à moins de supposer que les verbes comme pouvoir, savoir, tenir, vouloir, boire, etc., n'ont pas de radical, ou bien que leur radical se borne à la première lettre.

Dans la théorie de l'article, de l'adjectif et du pronom, j'ai introduit, après plusieurs grammairiens, du reste, le genre neutre, que ne veulent pas reconnaître en français les partisans de la grammaire mécanique, sous prétexte que c'est un embarras pour l'analyse grammaticale; comme si ce n'était pas fausser absolument les idées d'un enfant capable de réflexion que de lui dire que le est du même genre, à savoir le genre masculin, dans ces trois phrases: voici votre père, je le vois arriver; votre mère est souffrante, je le vois; au moment où les États sont le plus florissants; et comme si les enfants ne devaient pas euxmêmes rectifier cette erreur, quand, traduisant ces phrases en latin, en anglais, en allemand, il leur faut mettre pour la première, le masculin; pour les deux autres, le neutre.

J'ai réagi contre cette sorte d'émiettement de la doctrine grammaticale qui se produit sous forme de remarques particulieres. Autant que possible, je groupe ces remarques en les rat

tachant à une idée générale.

J'ai multiplié les tableaux synoptiques qui font ressortir les faits grammaticaux, aussi bien que les faits historiques. J'en ai usé même dans la Syntaxe, mettant sur deux colonnes les règles en quelque sorte parallèles. Mais c'est surtout pour les verbes que j'en ai fait un large emploi. Je ne suis pas le premier à qui soit venue l'idée de mettre les verbes dans les tableaux, où l'on voit les temps sur des colonnes verticales, et les modes dans des cases horizontales; tableaux qui permettent d'embrasser d'un même coup d'œil un verbe entier présenté sur une seule page : néanmons, l'arrangement de ces tableaux m'est personnel, non-seulement par la disposition des modes (où je rapproche le subjonctif de l'impératif, et le conditionnel de l'infinitif, pour mieux montrer la parenté de ces divers modes), mais par la séparation rendue sensible à l'œil et à l'esprit entre les temps simples et les temps composés.

Tout en faisant à l'histoire de la langue française une large part, je n'ai eu garde de sacrifier à cette étude la grammaire de l'usage actuel, « le bon usage », comme disait Vaugelas, celui dont l'Académie française est chez nous l'interpréte, si non

infaillible, du moins le plus autorisé.

Il y a un a bon usage », qui changera, comme il a déjà changé, mais d'après lequel on doit écrire et parler. Les grammairiens n'ont pas à le discuter, à prendre parti pour ou contre; ils n'ont qu'à le constater, à en être « les témoins », comme disait encore si judicieusement Vaugelas. Je ne mets donc pas sur la même ligne les règles de la langue présente et les particularités de la langue d'autrefois. Pour rendre sensible en quelque sorte aux yeux la différence entre ces règles et les notions historiques destinées à les expliquer, j'ai distingué ces dernières du reste du texte par des caractères plus fins : j'ai mis ce petit texte entre crochets, et, en tête de chaque alinéa consacré à ces notions, j'ai placé des titres qui en indiquent par avance le contenu : Origines Latines, Histoire, etc. Ce petit texte n'est, pour ainsi dire, qu'un commentaire de la grammaire proprement dite, commentaire qui pourra être négligé par quelques lecteurs, mais qui, au contraire, sera peut-être recherché de préférence par quelques autres Digitized by A. CHASSANG.

INTRODUCTION

COUP D'ŒIL SUR LES ORIGINES LATINES ET SUR L'RISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

De tous les éléments qui sont entrés dans la formation de la langue française, le principal est le latin: mais c'est moins le latin classique, le latin de Cicéron et de Virgile, que le latin populaire, celui des cultivateurs et des soldats. Transporté en Gaule par les soldats de César et par les colons qui les suivirent, ce latin prit place à côté de l'idiome des Gaulois. le celtique. Peu à peu la langue des Romains s'imposa aux vaincus par la supériorité de la civilisation des vainqueurs, par les relations qui s'établirent avec eux pendant une occupation de plusieurs siècles, enfin par la diffusion du christianisme, dont les apôtres se servaient en Occident de la langue latine.

Cette universalité de la langue latine était déjà reconnue, au 11° siècle de l'ère chrétienne, par Plutarque (1). Elle est signalée par saint Augustin comme conforme aux desseins de la divine Providence (2).

Cependant il subsista, dans la langue parlée par les habitants de la Gaule, des restes de l'ancien celtique, d'où vient le bas-breton d'aujourd'hui; et l'on

⁽¹⁾ Ο Ρωμαίων λόγος ῷ νῦν ὁμοῦ πάντες ἄνθρωποι χρῶντα: (Questions platoniques, X, 3, 3.)

^{(2) «} Opera data est ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus per pacem societatis imponeret. » (De Civitate Dei, XIX, 7.)

en rencontre encore quelques traces dans la langue française.

Au v° siècle, l'invasion des tribus germaniques en Gaule fournit à la langue un élément nouveau. Mais, tandis que les Romains avaient fait accepter leur langue, du droit du plus fort et du plus avancé en civilisation, les Barbares durent adopter en grande partie celle des vaincus, et ils n'apportèrent à l'idiome gallo-romain qu'un contingent d'environ 500 mots germaniques, qui sont surtout des mots de guerre, de chasse ou de dignités féodales. Le reste du vocabulaire demeura presque exclusivement latin, et la syntaxe continua d'être toute latine.

Ainsi se forma, en Gaule, une langue romane, c'est-à-dire un débris du latin vulgaire mêlé à des éléments celtiques et germaniques. Il en fut de même dans les pays méridionaux de l'Europe, où le latin populaire forma aussi l'italien, l'espagnol et le valaque. La langue romane de la Gaule subit à son tour

La langue romane de la Gaule subit à son tour une suite de modifications lentes, insensibles, mais continues, qui, vers le xie siècle, en firent un idiome nouveau, la langue d'oïl. Cette dernière langue n'était plus le latin, et n'était pas encore le français, mais pouvait le devenir, à la différence de la langue d'oc, langue du midi de la France, qui devait former seulement quatre dialectes distincts, le limousin, le languedocien, le gascon et le provençal. La langue d'oïl aussi comprenait quatre dialectes, parlés par les populations de l'Ouest, du Nord, de l'Est et du Centre : le normand, le picard, le bourguignon et le français ou dialecte de l'Île-de-France. Ces deux langues (d'oïl et d'oc) étaient ainsi désignées par la manière dont chacune prononçait le signe de l'affirmation. On disait

oil, mot qui est devenu oui, au nord de la Loire; on disait oc au sud de la Loire, et le nom de Languedoc resta longtemps à une des provinces de l'ancienne France.

Le dialecte français de la langue d'oil prit le pas sur les autres à partir du xive siècle, c'est-à-dire à partir du moment où la Normandie, la Picardie, la Touraine, le Berry, la Champagne, en attendant la Bourgogne, furent réunies au domaine royal, dont le noyau primitif était l'Île-de-France. La défaite des Albigeois, et plus tard les derniers accroissements du domaine royal, qui s'étendit jusqu'aux Pyrénées et aux Alpes, établirent dans toute la France, avec l'autorité du roi, la suprématie de la langue des hommes du Nord; la langue d'oc, illustrée par les troubadours, tomba dès lors à l'état de patois, comme les dialectes de la langue d'oil autres que celui de l'Île-de-France, qui avaient, eux aussi, eu leur période brillante au temps des trouvères.

Bien que l'on appelle vieux français la langue des trouvères, la langue française n'existe véritablement qu'à dater du XIVe siècle. Il lui reste sans doute bien des modifications à subir pour devenir la langue d'aujourd'hui; mais ce qui, dès ce moment, établit entre elle et la langue d'oïl une différence profonde, c'est la suppression de l'ancienne déclinaison latine, qui s'était en partie maintenue dans la langue d'oïl par la distinction d'un cas sujet et d'un cas régime. Toute distinction de ce genre est abolie, et le cas régime subsiste seul ou à peu près seul dans la langue. La disparition des derniers souvenirs de la déclinaison achève de donner à la langue française ce caractère analytique qui distingue les idiomes

modernes, et qui s'oppose au caractère synthétique des idiomes de l'antiquité.

Pour bien connaître la langue française, il y a donc à tenir compte de deux faits:

1º De ses origines latines;

2º De son histoire, c'est-à-dire des transformations qu'elle a subies depuis les premiers bégayements de la langue romane, jusqu'au jour où l'Académie de Berlin mit au concours une dissertation sur les causes de l'universalité de la langue française (1784).

Le fond de la langue est dans ses origines latines; toutefois si l'on veut tenir compte de tous les autres éléments, il faut y joindre, non-seulement l'idiome celtique et le vieil idiome germanique, qui nous reportent à son premier âge (1), mais les idiomes qui, depuis le xive siècle, ont ajouté au vocabulaire de la langue d'oil; ces additions sont surtout des termes de guerre, de commerce ou d'art. Ainsi l'on voit s'introduire dans la langue, au temps des croisades, des mots d'origine arabe (amiral, caravane, derviche, émir, sequin, soudan, sultan, etc.); au xvie siècle des mots italiens (brave, gabion, parapet, spadassin, aquarelle, costume, fresque, galbe, etc.); au xvie siècle, des mots allemands (bivouac, blockhaus.

(1) Mots oblitques: Bec (Cui Tolosse nato cognomen in pueritia Becco fuerat; id valet gallinacei rostrum, Surtone); lieue (Non millenis passibus, sed leucis itinera metiuntur, Ammien Marcellin); dune et le suffixe dun (Châteaudun, Loudun, Verdun; en latin Castellodunum, Laudunum, Verodunum); cri, broc, etc.

Mots germaniques: Rosse, de ross, bouquin, de büch, etc. — Ces mots, tirés du vieil allemand. ne doivent pas être confondus avec ceux qui vienn-nt de l'allemand moderne, et qui ne remontent pas au delà du xvie ou du xviie siècle.

schlague, vaguemestre, etc.) ou espagnols (duègne, hâbler, mantille, matamore, etc.); au XIX° siècle, des mots anglais (coke, express, rail, tunnel, wagon; budget, jury; fashionable, sport, spleen, whist, etc.).

De plus, même parmi les mots qui ne sont pas d'origine étrangère et moderne, il faut distinguer :

1º Les mots de formation populaire;

2° Les mots de formation savante. Ces derniers sont ceux que les érudits ont empruntés aux langues classiques, au grec et au latin, en tenant un compte plus exact de l'étymologie que n'avait fait le peuple dans les mots qu'il avait précédemment tirés de la langue latine.

C'est surtout au xvie siècle, dans le premier feu de la Renaissance, que les érudits et quelquefois les poètes entreprirent de faire entrer dans la langue française des mots d'origine grecque et latine. Mais un petit nombre des mots ainsi formés s'introduisirent dans la langue littéraire; seul le vocabulaire des sciences a continué depuis à s'enrichir de mots tirés du grec.

Les emprunts faits au latin par le peuple et par les savants le sont d'après des procédés tellement différents, que souvent le même mot latin donne au français deux mots, l'un de formation populaire, l'autre de formation savante : c'est ce que l'on a nommé des dérivations divergentes (1) ou des doublets. Dès 1683, Catherinot publiait les Doublets de la langue (Bourges). Ainsi sont venus les mots suivants :

⁽¹⁾ C'est le nom que leur donne Botet dans son Abrégé d'un cours complet de Lexicologie (1801).

DU MOT LATEN	PAR FORMATION POPULAIRE	PAR FORMATION SAVANTE
acrem,	aigre,	âcre;
advocatum,	avoué,	avocat;
articulum,	orteil,	article ;
augustum,	août,	auguste;
auscultare,	écouter,	ausculter;
blasphemare,	blåmer,	bl as phémer
capitale,	cheptel,	capital;
causam,	chose,	cause ;
cumulare,	combler,	cumuler;
decimam,	dîme,	décime ;
dotare,	douer,	doter;
examen,	essaim,	examen ;
fragilem,	frêle,	fragile;
hospitale,	hôtel,	hôpital ;
integrum,	entier,	intègre
justitiam,	justesse,	justice;
liberare,	labeur,	livrer;
laborem,	labour,	libérer ;
legalem,	loyal,	légal ;
ministerium,	métier,	ministère ;
mobilem,	meuble,	mobile;
nativum,	naïf,	natif;
navigare,	nager,	naviguer;
parabolam,	parole,	p ar abole
pensare,	peser,	penser;
pietatem,	pitié,	piété ;
porticum,	porche,	portique
potionem,	poison,	potion ;
quadragesimam	ı, carême,	quadragésime ;
rationem,	raison,	ration;
rigidum,	roide,	rigide ;
sacramentum,	serment,	sacrement;
securitatem,	sécurité,	sûreté ;
separare,	sevrer,	séparer ;
surgere,	sourdre,	surgir;
scandalum,	esclandre,	scandale;
traditionem,	trahison,	tradition,
etc.,	etc.,	etc.

Il y a du reste des doublets qui ont une autre origine.

Il est arrivé plus d'une fois que le même mot latin a donné à la langue populaire deux dérivés, par exemple:

Capsam a donné châsse et caisse; Cupam — cuve coupe; Credentiam — créance croyance; Laxare — lâcher laisser.

Quelquefois le doublet est venu du latin, mais par l'intermédiaire d'une langue étrangère. Ainsi : niger a donné noir, et (par l'intermédiaire de l'espagnol negro) nègre; locare a donné louer, et (par l'intermédiaire de l'italien loggiare) loger.

On le voit, les mots de formation savante sont calqués sur les mots d'où ils dérivent. Si les mots de formation populaire s'écartent plus de leur type latin, c'est d'après des règles presque invariables. Les principales de ces règles, d'autant plus fixes qu'elles sont inconscientes, sont les suivantes. Elles sont déterminées par l'influence de l'accent tonique des mots latins (Voy. § 23).

Il y a d'abord une règle générale, qui est celle-ci : Maintien des voyelles accentuées en latin. Or, en latin, l'accent tonique est toujours ou sur l'avantdernière syllabe, quand cette syllabe est longue, ou sur l'antépénultième, quand la pénultième était brève. Ex. :

cantórem, chanteur; amáre, aimer; pórticum, porche; órganum, orgue; imáginem, image.

Cette règle a deux applications particulières :

le Suppression de la voyelle atone et brève qui précède ou suit la voyelle accentuée des mots latins. Ex.:

Premier cas:
bon(1)tátem, bonté;
pos(1)túram, posture.
christian(1)tátem, chrétienté;
çum(ŭ)láre, combler.

Deuxième cas: corp(i)s, corps; témp(ŭ)s, temps; apóst(ŏ)lum, apôtre; cómp(ŭ)tum, compte; epíst(ŏ)lam, épître; orác(ŭ)lum, oracle.

La syllabe longue qui précède la tonique subsiste, en général, dans le passage du latin au français. Ex.:

honorare, honorer; vestīmentum, vêtement; percgrinum, pèlerin; etc.

Cependant elle est aussi elle-même souvent supprimée. Ex.

castigāméntum, chátiment; sacraméntum, serment; latrocínium, larcin; matutínum, matin; etc.

Il y a, cependant, souvent exception pour la voyelle atone précédant la tonique, quand cette voyelle commence le mot. Ex:

Férócem, farouche; fidélem, fidèle, etc.

2º Suppression fréquente de la consonne placée entre deux voyelles, ou consonne médiane. Ex.:

ma(g)istrum, maître (primitivement maistre);
se(c)urum, sûr (— seur);
ma(t)urum, mûr. (— meur);
au(g)ustum, août (— aoust);

li(g)are, lier; pli(c)are, plier; ca(t)enam, chaîne; ro(t)úndum, rond; pa(v)órem, peur; etc., etc.

Cette suppression de la consonne médiane entraîne, on le voit, quelquefois celle de la syllabe initiale.

Cette syllabe initiale, quand elle est atone, est du reste supprimée aussi quelquefois devant la tonique, même sans suppression de la consonne médiane. Ex.:

illórum, leur; avúnculum, oncle; Apúliam, Pouille; etc.

Ainsi, le maintien de la voyelle accentuée en latin est la grande règle, d'où découlent les deux autres. Non-seulement la syllabe tonique latine subsiste toujours, mais c'est autour d'elle que gravitent toutes les autres : de là un système de mutilation qui s'applique aux consonnes comme aux voyelles, et qui tend à faire de la syllabe tonique latine la dernière syllabe, la seule syllabe accentuée du mot français.

Quand la voyelle atone, placée à la suite de la tonique, n'est pas supprimée, elle est assourdie, c'est-à-dire changée en muette, et, par conséquent, ne compte pas pour la prononciation et pour l'accent (Voy § 24). Ainsi de hôspitem vient hôte, par la suppression de l'i bref qui suit la tonique, et par l'assourdissement de la finale em.

Nous avons dit que les mots d'origine populaire se sont formés ainsi d'après des règles presque invariables. Les exceptions que l'on peut citer s'expliquent presque toutes par quelque difficulté de prononciation qui s'est opposée à la syncope, comme dans les mots âpreté (asperitatem), chasteté (casitatem), sainteté (sanctitatem), abstinence (abstinentiam), ennemi (inimicum), etc. Dans soucier, primitivement solcier (sollicitare), la syllabe ci est restée; mais, en revanche, la précedente (li) a été supprimée.

A ces règles, il faut en ajouter d'autres, qui concernent la permutation des lettres dans leur passage du latin au français. Comme ces règles s'appliquent à des lettres maintenues en français, elles seront indiquées dans le chapitre qui traite de l'alphabet français (§ 21 bis). Elles achèveront de mettre en lumière un fait aujourd'hui parfaitement établi : à part quelques particularités qui semblent trahir le caprice ou qui, du moins, ne sont pas encore expliquées, il n'y a rien de fortuit dans la transformation française des mots latins; au contraire, elle s'est faite d'après des lois qui, pour être instinctives, n'en ont pas moins une remarquable fixité.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

DE L'ALPHABET, DES SIGNES ORTHOGRAPHIQUES DE L'ACCENT TONIQUE.

CHAPITRE I.

DES LETTRES.

§ 1. La grammaire est une science qui a pour objet l'étude des règles du langage, soit écrit, soit parlé.

On appelle orthographe l'ensemble des règles du langage écrit.

[ÉTYMOLOGIE. — Grammaire vient du mot latin grammatica, qui est lui-même tiré du mot grec γραμματική, science des lettres. — Orthographe vient du mot grec ὀρθογραφία, écriture correcte.

§ 2. Le langage se compose de mots. Les mots se composent de lettres.

ALPHABET.

§ 3. On appelle alphabet l'ensemble des lettres qui sont

en usage dans une langue.

L'alphabet français se compose de 25 lettres, qu'il est d'usage de ranger dans l'ordre suivant : a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, x, y, z.

lÉTYMOLOGIE. — Le mot alphabet vient des deux premières ettres grecques (άλφα, βήτα). L'alphabet français s'appelle

aussi quelquefois l'A B C, du nom des trois premières lettres françaises. Lettre vient du latin littera.]

§ 4. On appelle voyelles les lettres qui, même prononcées seules, forment une voix, c'est-à-dire un son.

Il y a, en français, six voyelles simples, qui soni : a, e, i, o, u et y, qui a le son d'un i ou de deux i.

On verra plus loin (§ 11) ce qu'on entend par voyelles composées.

§ 5. On appelle *consonnes* les lettres qui ne forment un son distinct que si on les prononce avec des voyelles.

Il y a dix-neuf consonnes qui sont : b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z.

[ÉTYMOLOGIE.—Voyelle vient du mot latin vocalem, vocal, qui émet une voix ou un son; consonne, de consonam, qui a le même sens et vient de cum sonare, sonner avec.]

SYLLABES.

§ 6. On appelle syllabe une voyelle ou une réunion de consonnes et de voyelles qui se prononcent par une seule émission de voix. Ex.: a, e, i, o, u; ba, be, bi, bo, bu, etc.

On appelle:

1º monosyllabes, les mots d'une seule syllabe, par exemple tous les mots qui composent ce vers de Racine:

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

2º polysyllabes, les mots de plusieurs syllabes, par exemple : for-ti-fi-er (4 syllabes), o-ri-gi-na-li-té (6 syllabes);

3º dissyllabes, les mots de deux syllabes (é-té, hi-ver); trissyllabes, les mots de trois syllabes (pa-ren-té, vé-ri-te).

(ÉTYMOLOGIE. — Tous ces mots viennent de mots grecs: συλλαδή (en latin syllaba), réunion de lettres, parce que, en gené-

ral, une syllabe se compose de plusieurs lettres; μονοσύλλαδος, πολυσύλλαδος, δισσύλλαδος, τρισσύλλαδος.]

*REMARQUE.—Pour décomposer les mots en syllabes, il faut observer la règle suivante: Une syllabe ne peut commencer que par une voyelle, par une consonne simple ou par la réunion des consonnes th, ch; cr, gr, br, fr, tr; cl, gl, pl, bl, fl (Voy. § 18). Ex.: ré-el, é-ther, por-che, es-poir, dé-truire, ef-froi, fa-ble, ex-ploit, es-piè-gle, cer-cle, etc.

Il n'y a d'exception à cette règle que pour les mots composés qui se divisent d'après leurs éléments. Ex. : in-spirer, a-spirer, in-scrire, in-struire, abs-trait, ob-scène,

dés-ordre, etc.

[* Obligines Latines. — Ces mots sont pour la plupart latins: in-spirare, ad-spirare, in-scribere, in-struere, abs-tractum, ob-scenum. — Dés-ordre est un composé tout français, formé du préfixe dés (§ 433) et du mot ordre.]

CHAPITRE II.

VOYELLES.

§ 7. Les voyelles se distinguent, selon la durée de la prononciation, en brèves et en longues.

On appelle brèves les voyelles dont la prononciation est rapide; longues celles dont le son s'allonge davantage. Par exemple:

a est bref dans patte		et long dans pâte;		
е	_	trompette		prêtre;
i		$lime^-$		gîte;
0		robe		rôle;
u		cruche	·	bûche.

L'usage apprendra les voyelles longues et les brèves Mais on peut faire ici deux remarques :

1º En français, les voyelles suivies d'une consonne

redoublée sont ordinairement brèves; Ex.: adresse, marmotte, ombrelle, etc. On excepte les voyelles qui précèdent deux r; Ex.: verre, terre. L'a et l'o sont aussi longs devant deux s dans les mots lasse, fosse.

2° La voyelle de l'avant-dernière syllabe est en général brève quand elle est en position, c'est-à-dire suivie de deux et même de trois consonnes différentes, et que la dernière syllabe est muette (Voy. §§ 9, 10); Ex.: barbe, herbe, peste; arbre, ordre, etc.

§ 8. Les variétés de prononciation des voyelles, surtout de l'e, sont marquées par des signes placés au-dessus de ces voyelles dans l'écriture et nommés accents.

Il y a trois accents : l'aigu ('), le grave ('), le circon-flexe (^).

[*ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Le mot accent vient du latin accentus (à l'acc. accentum), qui signifie intonation; circonflexe, du mot latin circumflexum, tourné autour, parce qu'il entoure en quelque sorte le haut de la lettre qui en est marquée (Voy. plus loin § 22).

Les accents étaient inconnus au vieux français. Ils ont été introduits dans l'orthographe française par les grammairiens du xvie siècle, à l'imitation des accents grecs, qui étaient aussi des signes destinés à noter l'intensité de la prononciation.

L'accent circonflexe indique en général une syllabe devenue longue par suite de la suppression d'une lettre, qui était le plus souvent une s. Ex.:

Fête s'écrivait autrefois feste (l's subsiste dans les dérivés :
festin, festoyer, festival);
vestement (l's subsiste dans le mot
veste);
côte — coste (l's subsiste dans les composés
accoster, intercostal);

bête — beste (l's subsiste dans l'adjectif bestial, dans le substantif bestialité);
 anme (d'où le dérivé animé);

anme (d'ou le derive anime);
 asge (ici l'accent circonflexe indique la contraction).

Les lettres supprimées dans ces mots et dans d'autres mots

semblables apparaissent dans les mots latins dont ils sont formés. Ex. :

Fête de festum: vétement, de vestimentum côte de costam:

bête de bestiam:

ame de animam: ment, de vestimentum
(veste vient de vestem);
de costam;

age de † ætaticum (dérivé
de ætatem);
apôtre de † apostolum;
rôle de † rotulum;

L'accent circonflexe se met encore sur des voyelles longues en grec et en latin. Ex. : dôme (δωμα, maison); gnôme (γνώμη, esprit, pensée); extrême (extrêmum). C'est par erreur que l'on a dit pôle (en grec πόλος).

- * L's étymologique ne comptait, au xive siècle, dans la prononciation, que comme allongeant la voyelle qui la précédait. Quelques essais ont été faits, dès la fin du xvii siècle. pour remplacer cette s par l'accent circonflexe. Ainsi, dans la 4º édition du Quinte-Curce de Vaugelas, faite « sur une nouvelle copie de l'auteur, qui a été trouvée depuis la première et la seconde impression » (Lyon 1692), on lit : parottre, connottre, eut, se défiat; cependant l's étymologique se maintint jusqu'au milieu du xviiie siècle, et se trouve jusque dans le Dictionnaire de l'Académie de 1740.
- * Les dérivés ne gardent pas toujours l'accent circonflexe des mots simples. Ex.:

ACCENT CIRCONFLEXE

DANS LE SIMPLE	gardé dans le•dérivé	SUPPRIMÉ DANS LE DÉRIVÉ
2020 (407 0117)11 1 1 1 1 1 1 1 1		acrimonie;
chasse (capsam)	enchâsser;	conique;
(********	extrême (extrēmum)	extrémité;
gaine (vāgina)	infâme (infamem)	infamie, diffamer; dégainer:
grâce (grātia)	disgrace	gracieux, disgracieux.
jeûne (jējūnum)	•	gracier;
påle (pällidum)		déjeuner;
pôle (malgré la brève de zólos et de pölus)		polaire.
nonus on ac points)	suprême (suprēmum)	suprématie.

N. B. Les noms latins, surtout ceux de la 2° et de la 3° déclinaison, sont indiqués à l'accusatif, parce que c'est de ce cas que sont venus en général les substantifs et les adjectifs français. Les noms précédés d'une croix (†) appartiennent à la basse latinité.]

REMARQUE I. — Les accents ne servent souvent, dans l'écriture, qu'à distinguer les mots qui se composent des mêmes lettres. Par exemple :

On n'accentue pas ou, conjonct.; on accentue où, adverbe;

- la, art. fem.
 là, adverbe;
 a, 3° pers. sing.
 à, préposit.;
- du verbe avoir.

 des, adjectif dès, prépo-
- des, adjectif dès, prépoindéfini plur. sition.
- * REMARQUE II. Les voyelles marquées d'un accent circonflexe sont en général longues. Cependant elles ne le sont qu'autant qu'il se rencontre sur la même syllabe que l'accent tonique, dont on verra plus loin les règles (§ 23-24). Quand l'accent circonflexe, tenant la place d'une s, tombe sur la syllabe accentuée, cette syllabe est longue. Ex.: Ane, bête, fête, cloître (claustrum), etc. Mais quand il tombe sur une syllabe atone, cette syllabe reste brève, malgré l'accent circonflexe. Ex.: dîner († disnare); cloîtrer († claustrare); brûler († perustulare), dont on prononce l'i et l'u brefs; hôpital (hospitale), qu'on prononce hopital.
- § 9. On distingue trois sortes d'e : l'e muet, l'é fermé, l'è ouvert.
- 1° L'e muet est ainsi appelé parce qu'il a un son sourd et à peine sensible, par exemple dans je ferai, table, pluie, etc. Il ne porte pas d'accent. Les syllabes dans lesquelles se trouve un e muet s'appellent syllabes muettes.

L'e muet final ne se prononce pas devant les mots commençant par une voyelle. Ex. : Il aime à lire et à écrire. Quelquefois il s'élide (§ 14).

2° L'é fermé est ainsi appelé parce qu'il se prononce la bouche presque fermée, par exemple dans équité, témérité. L'é fermé est marqué de l'accent aigu (é), excepté quand sa prononciation est déterminée par une consonne, comme dans pied, nez, rocher, verger, aimer.

3° L'è ouvert est ainsi appelé parce qu'il se prononce la bouche presque ouverte, par exemple dans : père, mère. Il est marqué de l'accent grave (è), excepté quand sa prononciation est terminée par une ou deux consonnes, par exemple dans chef, net, ver, amer, peste, reste. On dit cependant accès, excès, procès, succès, etc.

* REMARQUE I. — On peut croire qu'il y a une quatrième espèce d'e dans l'é marqué d'un accent circonflexe; mais cet é se prononce comme l'è ouvert; et d'ailleurs il n'est pas, en réalité, un e simple, mais représente en général un e suivi d'unes (Voy. § 8, ORIGINES LATINES ET HISTOIRE).

*Remarque II. — L'e, suivi de r finale, a toujours le son d'é fermé à l'infinitif de la 1^{re} conjugaison. Ex.: aimer, se fier. Dans les autres mots, il a tantôt le son d'é fermé (particulièrement dans les mots terminés en ier, Ex.: clavier, gosier, bouclier, se fier), tantôt le son d'è ouvert. Ex.: fier (adjectif), fer, enfer, etc.

* REMARQUE III.—On met en général un è ouvert à l'avant-dernière syllabe, quand la dernière est muette. Ex.: père, mère, frère, prière, fièvre, espiègle, fidèle. Il faut excepter: 1° les e marqués de l'accent circonflexe, fête, tempête, etc. (pour feste, tempeste, etc.); 2° le mot orfévre.

[HISTOIRE. — Jusqu'à la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française (1878), on exceptait aussi les mots terminés en cge, qu'on écrivait ége, et qui doivent s'écrire ége (collège, piège, siège, etc.)]

* REMARQUE IV. — De la première partie de la RE-MARQUE III il résulte : 1° que l'é fermé de l'avant-dernière syllabe se change en è ouvert, si la dernière devient muette, ce qui est une règle dans les verbes (Voy. § 120); 2° que l'è ouvert devient é fermé, si la dernière devient sonore. Ex.: fièvre, fiévreux; nègre, négresse, etc.

Digitized by Google

- * REMARQUE V. Dans la composition des mots, il faut observer : 1° que, lorsque deux syllabes primitivement muettes viennent à se suivre, l'une d'elles change son e muet en \acute{e} fermé (ainsi du préfixe re et du verbe celer se forme le verbe recéler); 2° que le préfixe re prend un \acute{e} fermé ou perd son e muet devant un mot commençant par une voyelle. Ex. : $r\acute{e}$ -agir, $r\acute{e}$ -unir ; r-emplir, r-essuyer (pour re-emplir, re-essuyer), etc.
- * REMARQUE VI. On met un è ouvert à la dernière syllabe, quand l'e est suivi d'une s, excepté quand cette s est le signe du pluriel. Ex. : abcès, après, cyprès, dès (préposition). Mais on écrit : des hommes, les dés.
- [* HISTOIRE. Au XVII° siècle, on écrivait dés (préposition), aprés, comme on écrivait cét homme, etc.]
- * REMARQUE VII. L'e suivi d'un x ne prend jamais d'accent. Ex. : examen.
- *REMARQUE VIII.—Une seul, soit fermé, soit muet, suffit pour former une syllabe. $Ex.: a-\acute{e}$ -rien; il cré-e; il ni-e.
 - * REMARQUE IX. L'e nasalisé devient en (Voy. § 11, 4).
 - § 10. L'y se prononce comme un i ou comme deux i.
- 1° Il se prononce comme un i au commencement et à la fin des mots ou des syllabes. Ex.: yacht, hymne, yeux, martyr, physique, style, jury, dey, presbytère.
- 2° Il se prononce comme deux i quand il a un son double, portant sur deux syllabes. Ex.: pays, payer, noyau, royaume.—On prononce pai-is, pai-ier, noi-iau, roi-iaume, etc.

[Obigines grecques et latines. — L'y s'appelle y grec, parce que la plupart des mots dans lesquels il entre sont tirés du grec, où ils ont un v. Cet v se prononçait autrefois et se prononce encore aujourd'hui comme un i. — L'y représente aussi quelquefois un g latin. Ex. : legalem, loyal; regalem, royal.

HISTOIRE. — Quelques mots, autrefois écrits par un y, s'écrivent aujourd'hui par un i marqué d'un tréma (i).

Ainsi l'on écrit :

Baïonnette au lieu de Bayonnette (bien que le mot vienne de Bayonne, ville où cette arme a été, dit-on, inventée);

Naïade au lieu de Nayade (d'une manière plus conforme à

l'étymologie grecque Ναϊάδες);

Faïence au lieu de Fayence, de la ville de Faênza (Italie), où a été fabriquée pour la première fois la poterie de terre vernissée:

Païen au lieu de Payen (du latin paganum.]

§ 11. 1. Les six voyelles a, e, i, o, u, y sont figurées par une seule lettre. Mais des sons également simples peuvent être représentés par deux et même par trois lettres, et néanmoins s'appeler aussi voyelles.

Ces dernières voyelles, qu'on peut appeler voyelles composées, se distinguent des diphtongues, qu'on verra plus loin (§ 13), en ce qu'elles représentent un son unique, tandis que les diphtongues représentent un son double.

On compte comme voyelles composées:

au, qui équivant à o; Ex. : maux (qui se prononce comme mots);

eau, qui équivaut à o; Ex. : bateau;

ai, ei, qui équivalent le plus souvent à è ouvert (Ex. ; faible, peine); mais il faut remarquer que ai a aussi le son de é fermé (j'ai) et même celui de e muet (faisant, bienfaisant);

eu, ou, qui se prononcent également par une seule émission de voix; Ex. : feu, fou.

[* HISTOIRE.—Les voyelles composées représentent tellement un son unique, que eu a longtemps figuré dans quelques mots le son u. Au xviº et au xviiº siècle on écrivait : J'ai veu, peu, sceu; meur, seur, etc.; et l'on prononçait comme on écrit aujourd'hui j'ai vu, pu, su; mur, sur, etc.]

2. Comme les voyelles simples, ces voyelles composées de plusieurs lettres peuvent être brèves ou longues. Exemple:

eu est bref dans jeune et long dans jeûne;
ou — doute — voûte;
ai — vous faites — fatte.

G. SUP.

Digitized by Google

1.

3. Quelquefois les mêmes sons simples se trouvent figurés par la rencontre de deux voyelles réunies d'une manière un peu étrange. Par exemple :

ao équivant à un a seul dans faon, paon, taon, Laon (prononcez fan, pan, tan, Lan);

— à un o seul dans août, saoûl, toast (prononcez oût, soûl, tôst);

ae — à un a dans Caen (prononcez Kan);

oë — oua dans kakatoès (on prononce et l'on peut écrire cacatois);

eui, uei — à un son simple dans deuil, accueil, cercueil.

4. D'autres fois des voyelles s'unissent aux consonnes n ou m pour figurer un son simple, qui semble s'émettre du nez, et qui, pour cette raison, s'appelle son nasal (Voy. § 18, 4). On nomme voyelles nasales les voyelles ainsi combinées avec n ou m, c'est-à-dire nasalisées. Par exemple:

dans les mots ban, anchois; anencan, entreprendre, vraiment; en instinct, ingrat, faim, pain, serein; in, aim, ain, ein onze, bon; \mathbf{on} chacun, emprunt, à jeun, parfum: un, eun, um am \ devant ambition, ampoule; emballeur, emploi; un b em imbiber, importer; im ou ombre, plomb; prompt, compte. \mathbf{om} un p.

[ORIGINES LATINES. — Dans faim, parfum, I'm représente une n latine : famem, fumum.]

REMARQUE. — Les voyelles suivies d'une n ou d'une m ne figurent pas un son nasal: 1° quand ces consonnes font partie d'une autre syllabe, Ex.: é-mouvoir, é-meute, panais, me-ner, fi-nir, mo-narque, u-nir (en-ivrer, en-ivrement ont le son nasal); 2° quand l'n est redoublée, Ex.: ennemi, tonner (excepté ennui, ennuyer, ennuyeux).

Il n'en est pas de même de l'm redoublée, qui garde sou-

vent le son nasal. Ex.: emmener, emmancher (excepté femme, flamme, gemme, dilemme, etc.).

DIPHTONGUES.

§ 13. La réunion de plusieurs voyelles formant, en une seule syllabe, un son composé, s'appelle diphtongue.

1 er	groupe. Ex.:	ia	dans	piano,
		iai,		biais,
•		ié, ied, iè		pitié, pied, lumière,
		ieu		
		io		pioche,
		iou		chiourme,
2°		08		moelle,
		oi		loi, roi,
	-	oua		douane,
		ouè (ouet)	fouet, mouette,
3°		uel		écuelle,
	-	ui		huile, lui,
	-	ua		equateur,
		oui		louis, fouine.
•	DWM	The		(V @ 11 4) J

REMARQUE. — De même qu'il y a (Voy. § 11, 4) des voyelles nasales, il y a des diphtongues nasales. Ex.:

[ÉTYMOLOGIE. —Le mot diphtonque est tiré du grec δίφθεγγος, qui est formé des mots δίς (deux fois) et φθέγγος (son).

[* HISTOIRE. — La diphtongue oi se prononçait autrefois ouc ouc. De là ces rimes de Racine :

Quel plaisir d'élever un enfant qu'on voit crottre, Non plus comme un esclave élevé pour son maitre... (Andromaque.)

Mais, dans mon désespoir, je cherche à les accroître.

Madame, par pitié, faites-les-moi connoître.

(Mithridate.)

Ma colère revient, et je me reconnois; Immolons, en partant, trois ingrats à la fois. (Ibid.) Détruisons ces honneurs et faisons disparoître La honte de cent rois et la mienne peut-être. (Ibid.)

... Je venais peut-être

Pour me chercher moi-même et pour me reconnoître.

(Bérénice.)

... Pour faire connoître
Qu'il a tort en effet de me nommer un traître.
(Thébaide.)

... Va, je t'achèterai le Praticien françois.

Mais, diantre! il ne faut pas déchirer les exploits.

(Les Plaideurs.)

Boileau a fait 2 fois rimer françois et lois (Art poétique, I, II). Dans les passages cités plus haut, on voit que la langue moderne a donné le son ai à connoître, reparoître, françois, mais a gardé le son oi à croître, fois, exploit, loi.

Du XIVe au XVIIIe siècle, la langue a hésité, pour plusieurs mots en oi, entre les sons oi, oé, oué, ouai, oua.

Monnoie, foible, françois, anglois, par exemple se sont toujours prononcés et s'écrivent aujourd'hui monnaie, faible, français, anglais, tandis que le son oi est resté à bourgeois, courtois danois, etc. Vaugelas a une Remarque intitulée Quand la diphthongue oi doit être prononcée comme elle est écrite, ou bien ai. Encore aujourd'hui l'on écrit roide, et l'on prononce raide.

[Pour l'oi, ou l'ai de l'imparfait et du conditionnel, V. § 108.]

§ 14. Quand a, e, i, u se rencontrent à la fin d'un mot et au commencement d'un autre, il se produit souvent cr

qu'on appelle une élision: la voyelle finale du premier mot est élidée, c'est-à dire supprimée, et remplacée par un signe appelé apostrophe. Ex.: l'âme, l'âge, l'usage, l'unité, s'il vient, qu'il vienne (pour la âme, le âge, le usage, la unité, si il vient, etc.) L'usage apprendra les différents cas d'élision.

REMARQUE. L'a et l'i ne s'élident à la fin des mots que dans la et si. L'e ne s'élide pas toujours à la fin des mots, même de ceux qui souffrent l'élision: ainsi l'e de quoique ne s'élide que lorsqu'il est suivi de il, ils, elle, elles, on, un, une (Ex.: quoiqu'il parle; quoique ét anger).

[ETYMOLOGIE. — Élision vient du latin elisionem. écrasement; élider, de elidere, écraser. — Apostrophe vient de l'adjectif grec ἀπόστροφος, détourné, retourné, qui indique la forme du signe.]

CHAPITRE III.

CONSONNES

§ 15. On a vu (§ 5) qu'il y a 19 consonnes.

On peut ajouter à ce nombre quelques consonnes composées, par exemple:

1º ch, qui a une articulation spéciale : chambre, chien,

chapeau, chose, etc.;

2º ph, qui se prononce comme f, et th, qui se prononce comme t, dans des mots d'origine grecque: philosophie, phrase, sphère; thorax, éther, épithalame;

3° w (double v), qu'on rencontre dans quelques mots d'origine étrangère. — Dans ceux qui viennent de l'anglais, il se prononce en général ou. Ex.: whist, whig, tramway (prononcez ouiste, ouigue, tramouay). — Dans ceux qui viennent de l'allemand, il se prononce comme un v simple. Ex.: Westphalie, Weimar. On prononce de même Norwège, wagon (qui s'écrit même quelquefois vagon).

§ 16. Plusieurs consonnes, dans certains cas, varient leur prononciation, ou bien ont une prononciation qui leur est commune avec d'autres consonnes. Par exemple:

— c s'articule comme k devant les voyelles a, o, u (cavalier, compagnon, cultiver), à moins qu'il n'y ait au-dessous de cette lettre une cédille (Voy. § 22). Ex.: façade, façon, reçu;

- ch s'articule également comme k dans quelques mots d'origine grecque ou hébraïque. Ex.: chrétien, chronique, archange, archéologie, archiépiscopal, catéchumène, chaos, chrysalide, chrysanthème, technique, Charybde; Chaldée, Melchisédech, Michel-Ange, etc.;
- s a tantôt une articulation sifflante, pareille à celle du c devant e et i (serviette, service), tantôt, et surtout entre deux voyelles, l'articulation du z (maison, désert). En général, quand s entre deux voyelles doit s'articuler comme c, on le double; Ex.: tesson, moisson. Il y a exception pour quelques mots d'origine grecque ou latine: monosyllabe, désuétude, vraisemblable;
- g a l'articulation du j devant e et i (gelée, gibier). Il prend l'articulation dure (gue) devant a, o, u (gâteau, gomme, Gustave); mais il s'articule comme j, quand un e s'intercale entre le g et les lettres a, o, u. Ex: geai, geôlier, mangeoire, gageure (qui se prononce gajure);
- l a tantôt l'articulation qui lui est propre (par exemple, dans le, la, les), tantôt une articulation mouillée;

On appelle *l* mouillée, une *l* simple ou double précédée d'un *i*, et formant une syllabe où le son de l'i est trèsmarqué. Ex.: bail, travail, sommeil, vermeil, fille, sillon, paille, briller, cueillir, périlleux, grenouille;

Ordinairement deux ll qui se suivent ont le son mouillé quand elles sont précédées d'un i. Ex.: quille, bille, camomille, famille. Cependant ces lettres ne sont pas mouillées dans les mots mille, tranquille, ville, Gille, osciller, scintiller. vaciller, titiller, etc.).

[ORIGINES LATINES. — C'est sans doute pour éviter l'articulation mouillée que, malgré l'étymologie latine (imbecilium), on écrit imbécile. Mais on écrit imbécilité, de imbecilitatem].

— d se prononce comme le t quand il est à la fin d'un mot et devant un autre mot commençant par une voyelle ou une h muette. Ex.: $grand\ ami$, $grand\ homme$.

§ 17. REMARQUE I. — Souvent les consonnes ne se prononcent pas à la fin des mots. Ex. : nerf de bœuf, cerf; persil, chenil, fusil; paix, choix, bijoux; œufs, bœufs (au pluriel).

REMARQUE II. — La lettre q est toujours suivie d'un u, excepté à la fin des mots : qualité, équateur; coq. On écrit

piqure (pour piqu-ure).

REMARQUE III. — Les consonnes finales autres que s et nt, signes du pluriel (§ 24, REM. III), donnent toujours à l'e qui les précède le son d'un é fermé ou d'un è ouvert. Ex.: danger. berger, aimer, rez-de-chaussée, sifflet, fouet, chef-d'œuvre, etc. (On prononce dangé, bergé, aimé, ré-de-chaussée; sifflè, fouè, chè-d'œuvre.) — V. § 24, HISTOIRE.

REMARQUE IV. — La consonne s finale ne se prononce pas dans certains mots comme amas, trépas, tamis, amis, avis, etc., mais donne à la voyelle précédente le son d'une voyelle longue. Dans les terminaisons des verbes de la 1^{re} conjugaison, elle ne se prononce pas. (Ex.: tu aimes). Dans la liaison des mots entre eux, elle se prononce comme un z. (Ex.: les grands hommes.)

REMARQUE V. — La consonne t, suivie d'un i et d'une autre voyelle, se prononce tantôt ti (amitié, pilié, entier, partie, geslion, immixtion, chrétien, bestial, etc.), tantôt ci patience, satiété, ration, minutie, inertie, partial, ambition, Domitien, patient, partial, etc.).

L'usage apprendra à quels mots convient l'une ou l'autre prononciation. Cependant il est bon de remarquer que, dans certaines formes identiques, la prononciation ci s'applique aux substantifs, la prononciation ti aux verbes. Ex.:

PRONONCEZ ci: Des exceptions, — affections, — contractions, — exemptions, — inspections, — notions, — portions, — inventions, etc.

PRONONCEZ ti: Nous exceptions, — affections, — contractions,

- exemptions,
 inspections,
 notions,
- portions,inventions, etc.

- § 18. Les consonnes peuvent, selon l'organe qui les articule, se distinguer en gutturales, dentales, labiales, nasales, auxquelles s'ajoutent des liquides, des sifflantes et une aspirée.
- 1. Les gutturales sont particulièrement articulées du gosier (en latin guttur). Ce sont les consonnes c, k, q, g, j, et la consonne composée ch (camarade, kakatoès, quartier, gobelet, jocrisse, charme).

REMARQUE. — Les gutturales c et g figurent, on l'a vu (§ 16), une double articulation : cette articulation est douce devant les voyelles e et i (cendre, gendre; cimier, gibier); elle est dure devant les voyelles a, o, u (camarade, garçon; corridor, gosier; culbute, Gustave).

- 2. Les dentales se prononcent en appuyant la langue contre les dents. Ce sont les consonnes d, t (dent, dentition, théâtre).
- 3. Les labiales sont articulées surtout par les lèvres (en latin labia). Ce sont : b, p, f, v (bon, père, frère, vieillard).
- 4. Les nasales se prononcent un peu du nez (en latin nasus). Ce sont n et m (Voy. § 11, 4). Ex. : vin, pain, faim; en, emmener, emporter.
- 5. Les liquides sont ainsi appelées parce qu'elles conlent, en quelque sorte, dans la prononciation; pour cette raison, elles se joignent plus facilement aux autres consonnes (surtout au b, au p, au c, au g, à l'f). Ce sont l'l et l'r. Ex.: blanchir, broncher; pleurer, premier; clameur, cri; gloire, grandeur; fleurir, frire, etc.
- 6. Les sifflantes sont l's et le z. Ex. : serpent, zèbre..Le sifflement de l's a fourni à Racine un bel effet d'harmonie imitative :

Pour qui cont ces serpents qui siffient sur vos têtes?

- La lettre x est une consonne double, participant des labiales et des siffiantes (elle est pour cs, gs, cz, gz). Elle se prononce tantôt comme cs (extrême, Alexandre, sphinx), tantôt comme gs (exercice, Xavier, Xênophon). Elle s'articule, du reste, quelquefois aussi comme une s, par exemple à la fin des mots six, dix; comme c (excepter, excellent), ou comme ss (Bruxelles, Auxerre, soixante); d'autres fois comme un z, par exemple dans dix-huit, dixième et à la fin des mots quand le mot suivant commence par une voyelle. Ex.: Heureux est-ill.. Prix inestimable... Oiseaux aquatiques.
- 7. Enfin la consonne h, qu'on peut ajouter sux gutturales, est tantôt muette, tantôt aspirée.

Elle est dite muette quand elle ne se fait pas sentir dans la prononciation, soit au commencement, soit au milieu des mots. Ainsi l'homme, l'hirondelle, adhérent, inhérent se prononcent comme s'il y avait l'omme, l'irondelle, adérent, inérent.

Quand l'h est muette, elle n'empêche pas l'élision, comme on vient de le voir (l'homme, l'hirondelle).

Elle est dite aspirée, quand elle se prononce avec une sorte d'aspiration qui empêche l'élision de se produire entre deux mots dont l'un finit par une voyelle et l'autre commence par cette h suivie d'une voyelle. Ainsi on dit la haine, le hasard, le héros.

REMARQUE I. — L'h n'étant pas aspirée dans les dérivés de ce dernier mot, on dit : l'héroisme, l'héroine.

[* HISTOIRE. — Cette observation se trouve déjà dans Vaugelas. Mais longtemps il y a eu doute sur la nature de l'h initiale de quelques mots. Ainsi Patru ne se prononce pas sur l'h du mot héroisme; et, en 1704, l'Académie française déclare que l'h est aspirée dans hésiter (Voyez notre édition de Vaugelas, I, p. 51-54).]

REMARQUE II.—L'aspiration peut se produire au milieu comme au commencement des mots. Ex.: ahuri, cohue, dehors.

REMARQUE III. — Après les consonnes r et t, l'h représente, dans les mots tirés du grec, une aspiration qui n'est plus sensible dans la prononciation française. Ex.: rhéteur, rhume, Athènes.

REMARQUE IV. — On a vu plus haut (§ 15) l'articulation spéciale des consonnes composées ph, ch. On peut ajouter que, dans quelques mots d'origine anglaise, sh se prononce avec le son doux de ch. Ex.: Shakespeare (prononcez Chekspire), sherif (prononcez chérif), les îles Shetland (prononcez Chetland), etc.

§ 19. Les labiales, les gutturales et les dentales peuvent être classées, selon l'intensité de leur prononciation, en douces et en fortes, comme on le voit dans le tableau suivant:

	LABIALES.		GUTTURALES.		DENTALES.
Douces.	b	v	c prononcé s	g, j	đ
Fortes.	р	f	c prononcé k	g prononcé gue	t
			k q (qu). h aspirée.		

§ 20. Les consonnes du même ordre (labiales, gutturales) peuvent changer de degré dans la formation des mots, c'est-à-dire de fortes devenir douces, ou de douces devenir fortes. Ex.:

LABIALES: veuf, veuve; naif, naive. GUTTUBALES: public, publicité.

- * § 21. CONSONNES EUPHONIQUES. La langue française a deux consonnes euphoniques qui se mettent entre deux mots par euphonie, pour rendre la prononciation plus douce (εὐφωνία), et pour éviter un hiatus. Ces deux lettres sont l's et le t, par exemple dans vas-y, va-t-on? (Voy. § 115, REM. II et III.)
- [* Histoire. Le vieux français, au moins le français populaire, admettait aussi un z euphonique; ainsi l'on a, dans la Chanson de Marlborough.

Il fut porté en terre Par quatre-z-officiers.

Et le peuple dit encore entre quatre-z-yeux. M. Littré, dans son Dictionnaire (au mot xil), prétend qu'il faut prononcer ainsi, et qu'ail n'y a aucune raison de repousser cette lettre euphonique. » Nous croyons que l'opposition des grammairiens est ici d'accord avec le bon usage, comme dirait Vaugelas.]

- § 21 bis. Le nom des six voyelles est du masculin, ainsi que celui de la plupart des consonnes. Mais, d'après l'Académie, sept consonnes, dont le nom usuel se termine par un e muet, sont du féminin: f (effe), h (ache), l (elle), m (emme), n (enne), r (erre), s (esse).
 - [* Quelques grammairiens, dont l'autorité n'est pas encore consacrée par l'usage, font toutes les consonnes du genre masculin. Ils disent : Un f, un h, un l, etc.]

*§ 21 ter. Origines latines de l'alphabet français,

CORRESPONDANCE ENTRE LES LETTRES LATINES
ET LES LETTRES FRANÇAISES.

I. - VOYELLES ET DIPHTONGUES.

Dans le passage du latin au français, les voyelles n'ont pas toujours été conservées intactes; un grand nombre ont été ou supprimées d'après les règles exposées dans l'Introduction, en altérées d'une manière qui n'est pas moins régulière. Cette transformation française des voyelles latines peut être, dans ses traits principaux, déterminée de la manière suivante :

VOYELLES		EXEMPLES ET OBSERVATIONS.
FRANÇAISES.	LATINES.	HALBITHS BY OBSERVATIONS
1. a représente ai — au —	1° a 2° e 3° o a	fabulam, fable; asperum, apre; dans quelques mots comme per, par; remum, rame; dominam, dame. alam, aile; famem, faim; granum, grain; sanum, sain; amare, aimer; racemum, raisin. par suite de la vocalisation de l'en u (Voy. u).
2. e	2° ā 3° i	cervum, cerf; servum, serf; herbam, herbe; ob- jectum, objet; querelam, querelle; crudelem, cruel; arenam, arène; talem, tel; mortalem, mortel; carnalem, char- nel; amarum, amer; caballum, cheval; cristam, crète; subinde, souvent; cinerem, cendre; firmum, ferme; tristitiam, tristesse; trifolium, trèfe; intra, entre; De cette transformation de i en e, et de la pro- nonciation identique en français des syllabes nasales en et an sont venus des mots comme
ė,e z, è	4° 0 5° u	linguam, langue; tincam, tanche; coluculam, quenoutlle; quomodo, comme; succurrere, secourir; † junicem, génisse; juni- perum, genièvre. nasum, nes; rasum, res; gratum, gré; pratum, pré; clavem, clef; navem, nef; fabam, fres; labrum, lèvre; oupram, chèvre; fratrem, frère.
ê —	1°ac,ag	par suite de la transformation de ac, ag en al, et de ai en é; Ex. : gractiem, grêle (primitivement graile); fragilem, frêle (fraile); festum, fêle; tempestatem, tempête, etc.

VOYELLES		
Françaises.	LATINES.	EXEMPLES ET OBSERVATIONS.
	1° ē	tredecim, treize; sedecim, sel:e; anhelare, haleine; frenum, frein; plenum, plein; renes, reins; serenum, serein; venam, veine; vcrbenam, ver- veine;
ei représente	2º i	dans les syllabes nasales : tingere, teindre; pin- gere, peindre; cingere, ceindre; et dans les terminaisons en iculum, fculam: + soliculum, soleil; articulum, ortell; apiculam, abeille; auriculam, oreille; seniorem, seigneur; melio- rem, meilleur.
eu	1° u 2° O	gulam, gueule; juvenem, jeune; florem, fleur; horam, heure; mobilem, meuble; ne- potem, neveu; mores, mœure; nodum, nœud; volum, vœu; ovum, œuf; bovem, bœuf; cho-
euil —	oli / 1º i	rum, chœur; novem, neuf, etc. folium, feuille; solium, seuil. principem, prince; simplicem, simple; illum, il;
3. i	2° 8 et quel- quefois e 3° ec 4° c et quel- quefois g et j	ceram, cire; mercedem, merci; tapetum, tapis; pretium, prix; implere, emplir; abolere, abolir; florere, fleurir; venenum, venin; † sarracenum, sarrasin; secare, scier; precari, prier; dans quelques mots, comme lectum, lit; profectum, profit; confectum, confit; vocalisation fréquente de ces gutturales en i, surtout du c. Ex.: factum, fait; tractum, trait; lac (t), lait; fructum, fruit; instructum, instruit; conductum, conduit; octo, huit (primitivement oil); noctem, nut (noil); placere,
ie —	2° 5	plaire; nocere, nuire; — sagum, soie; plagam, plaie; plagare, plaindre; majorem, maire. ferum, fler; heri, hier; pedem, pied; febrem, flèvre; bene, bien; rem, rien; venit, vient; tenet, tient; leporem, lièvre; materiam, matière; mel, miel; cereum, clerge; seculum, stècle; colum, clel.
ieu —	eu / 1° 0	deum, dieu; leucam, lieue. montem, mont; mollem, mol; cornu, corne;
4.0 —	2° a 3° au 4° u	articulum, orteil; natalem, noël; aurum, or; auriculam, oreille; audere, oser; claudere, clore; devant m et n : columbam, colombe, colum- nam, colonne; cumulum, comble; fundum, fond; undam, onde; uritcam, orte.
	\	Jones, material, once; uracum, orue.

VOYELL	ES	
FRANÇAISES.	LATINES.	EXEMPLES ET OBSERVATIONS.
	1º ec 2º ē	tectum, toit; directum, droit; me, moi; te, toi; legem, loi; regem, roi; telam, toile; velum, voile; stellum, étoile; avenam,
Oi représente) 3° i	avotne; tres, trois; setam, soie; habere, avoir; frigidum, froid; rigidum, roide; digitum, doigt; strictum, étroit; franciscum, françois; bibere, boire; vicinum, voisin;
	4º au et O	dans quelques mots comme gaudium, joie; claustrum, cloitre; † Sabaudia, Savoie; voca- lem, voyelle; potionem, poison.
oin —	un	dans quelques mots comme ungere, oindre;
oir —	ori	pungere, poindre. par transposition de l'i: historiam, histoire;
	1° o	dormitorium, dortoir. nos, nous; totum, tout; Tolosam, Toulouse; rotam, roue; probat, (II) prouve; ampultam, ampoule; buccam, bouche; crustam,
ou —		crotte; cursum, cours; curtum, court; cursum, courbe; dulcem, doux; furnum, four; ursum, ours;
	\	par suite de la vocalisation de l'1 en u (Voy. u). fustem, fût; urnam, urne; justum, juste; succum, suc; acutum, aigu; naturam, nature; figuram,
5. u —	20 1	figure; rudem, rude; durum, dur. vocalisation fréquente de l'I latin : mollem, mou; collum, cou; albam, aube; calidum, chaud, etc. — Ce fait se retrouve au pluriel
	8° b	des noms en al (Voy. § 37). vocalisé dans quelques mots comme tabulam, taule. Fabricam a donné d'abord faurge, puis
	1° ui 2° o	forge qui, qui; illi huic, lui; surtout dans les mots où l'o se trouve voisin
ui —		d'un i : modium, muid; † podium, puy; oleum, huile; ostium, huis; ostream, huitre; postea, puis; hodie, hui (aujourd'hui); † spo- lium, dépouille; ooctionem, cuisson;
	8° uc	par suite de la vocalisation du c en i (Voy. i); fructum, fruit, etc.
6. ÿ —	}	lyram, lyre; martyrem, martyr; — ce sont des mots tirés du grec, et qui en grec ont un ο (λύραν, μάρτυρα); mais ils sont venus du grec par le latin;
	a u[Lugdunum, Lyon;

II. CONSONNES.

Nous avons vu (Introduction) que la consonne médiane est souvent supprimée en français. Ce n'est pas tout : quand le mot latin présente plusieurs consonnes de suite, le français supprime les premières, à moins qu'elles ne puissent se redoubler et qu'elles ne précèdent une liquide ou une nasale, comme dans annum, année; implere, emplir ; intra, entre ; agnum, agneau, etc.

— Mais on a maladé de mal(e) aptum; juger de jud(i) care; céttif de ca(p) tivum: avenir de a(d) venire; douter de dub(i) tare; Madeleine de Ma(g) dalenam, etc. Quelquefois même deux consonnes sont supprimées par euphonie. Ex.: semaine de + se(pti)manam; témoin de te(sti)monium; blamer de + blasphemare.

Quand les consonnes latines ne sont pas supprimées, elles peuvent être modifiées :

1º par métathèse ou transposition (Ex.: † vervicem, brebis; † formatirum, fromage; melivrem, meilleur; singultum, sanglot; pugnum, poing; longe, loin, etc.);

2º par affaiblissement ou changement d'une labiale ou gutturale forte en douce (Ex. : acutum, aigu; rapam, rave; habere, avoir):

3º par assimilation ou accommodation, c'est-à-dire par cette loi d'euphonie qui veut que, sous l'influence d'une consonne, la précédente s'assimile à la suivante ou s'y accommode le plus possible (Ex. : cognoscere, connaître; adportare, apporter; adcrescere, accroître; ad retro, arrière);

4º par simple substitution (Ex.: mappam, nappe; apostolum, apôtre, primitivement apostre; comes stabuli, connétable; levamen, levain; rem, rien; meum, mon).

De plus, le français intercale quelquefois, à l'intérieur des mots, des lettres euphoniques :

- 1º b, Ex.: numerum, nom(b)re; simulare, sem(b)ler; tremulare, trem(b)ler;
- 2° d, Ex. : absolvere, absou(d)re; generum, gen(d)re; tenerum, ten(d)re;
- 3° r, Ex.: fundam, f(r) onde; perdicem, perd(r)ix; cannabem, chanv(r)e; thesaurum, t(r)ésor.
 - 4º t, Ex.: antecessorem, ancé(t)re; accrescere, accroí(t)re;

A ces observations générales nous ajouterons quelques remarques particulières :

CONSONNES			
Françaises.	LATINES.	EXEMPLES ET OBSERVATIONS.	
1. b représente	1° b 2° v 1° c 2° qu	bonum, bon; laborem, labeur; plumbum, plomb; † vervicem, brebis; Vesontionem, Besançon; collum, cou; colorem, couleur; † quadrum, cadre; † quadrantem, cadran; quadrugesimam, caréme; quare, car; quinque,	
2 bis. ch —	3º g 1º c	cinq; quemque unum, chacun; + mergum, marcotte; pergamenum, parchemin. dans la plupart des mots où le c est sulvi d'un a, Ex.: caballum, cheval; campum, champ; calvum, chauve; camelum, chameau; arcam, arche; manicam, manche; perticam, perche. — De même quand le c précède un u, ou même un e, Ex.: luscum, louche; † lascum (pour laxum), lâche (lasche); mancum, manchot; porticum, porche; ferocem, fa-	
s. £ —	2° cc 1° f 2° ph	rouche; dans les mots où ces deux lettres sont suivies d'un a. Ex.: vaccam, vache; buccam, bouche; peccatum, péché; siccare, sécher. fabam, fève; febrem, fièvre; Dans plusieurs mots venus du grec par le latin, f a été mis à la place de ph, qui est la représentation ordinaire du q grec (pilo sopo;, philosophe). Ex.: phantasma, fan- tôme; phasianum, faisan; phialam, fiole: † phlegma, flegme; † phrenesim, frénésie;	
4. g	1° g 2° v 3° vi h	vicem, fois; brevem, bref; nervum, nerf; novem, neuf. gustum, goát; vadum, gué; vaginam, gaine; Vasconem, Gascon; vastare, gâter; vespam, guépe; viscum, guí; † leviarium, léger; † abreviare, abréger; habitare, habiter; cohortem, cohorte. Quelquolois	
6.1 —	7 1° j 2° i 8° g	l'h a été supprimée au commencement des mots (habere, avoir; homo, on; horridum, ord (d'où ordure); hortulanum, ortolan).— D'autres fois, mais assez rarement, l'h a été ajoutée au commencement d'un mot, bien qu'il n'y ait pas d'h en latin; Ex.: altum, haut; octo, huit; ostream, huttre; † eremitam, hermite; ululare, hurler; judicem, juge; jurare, jurer; diurnum, jour; dans les mots latins où le g est suivi de a ou dans les mots latins où le g est suivi de a ou	
		de e. Ex. : † galbinum, jaune; † gambam, jambe; gaudere, jouir; gemellum, jumeau.	

CONSONNES		EXEMPLES ET OBSERVATIONS.	
Françaises.	LATINES.	Madai mas di Obsmet Allons.	
7. s représente	1º s 2º c 1º v 2º b	risum, ris; à la fin du radical latin; Ex.: soric-em, souris; vic-em, fois; vocem, voix; validum, valide; ab ante, avant; subinde, souvent; cubare, couver; debere, devoir; fabam, feve; gubernare, gou-	
8. 🔻	8º p	verner; Le p, qui s'adoucit, soit en b (perustulare, brû- ler; apiculam, abelle), soit en f (caput, chef), s'adoucit plus ordinairement en v (capillum, cheveu; coopertum, couvert; crepare, crever;	
9. x —	'c	cupam, cuve; nepotem, neveu; rapere, ravir). à la fin du radical latin; Ex.: pac-em, pax; calc-em, chaux; nuc-em, noix; voc-em, voix; cruc-em, croix.	

CHAPITRE IV.

SIGNES ORTHOGRAPHIQUES ET PONCTUATION. ACCENT TONIQUE.

I. SIGNES ORTHOGRAPHIQUES.

§ 22. On appelle signes orthographiques les diverses notations employées dans le langage écrit, soit pour indiquer la prononciation, soit pour séparer les mots et les phrases.

Les signes orthographiques usités en français sont au nombre de cinq : les accents, l'apostrophe, la cédille, le trêma, le trait d'union.

1° Les accents (aigu, grave, circonfiexe) marquent certaines variétés de prononciation des voyelles, mais servent

C. S.

aussi à établir des différences d'orthographe entre des mots dont le son est le même (Voy. plus haut, §§ 8 et 9).

2° L'apostrophe (') est le signe de l'élision des voyelles a, e, i (Voy. plus haut, § 14).

[ÉTYMOLOGIE. — Cédille vient du mot zediglia, par lequel les imprimeurs italiens, qui inventèrent ce signe, désignaient un petit crochet en forme de z qu'on plaçait sous le c pour lui donner le son de l's ou du z. Ce signe et le mot qui l'indique ont été répandus en France au commencement du xvi° siècle.]

 4° Le tréma (") se met sur les voyelles e, i, u, placées après une autre, pour indiquer que la seconde voyelle doit être détachée de la première dans la prononciation. Ex: paien, naif, Saül.

[ÉΤΥΜΟΙΟGIE. — Tréma vient du mot grec τρήμα, trou, point. Le tréma fut pour la première fois employé au xviº siècle.]

5° Le trait d'union (-) sert à réunir en un seul deux ou plusieurs mots, dits mots composés (Ex.: Pays-Bas, arc-en-ciel; dites-moi, croyez-vous?) ou à joindre étroitement certains mots (Ex.: c'est-à-dire, non-seulement, peut-être, est-il vrai? dit-il, etc.).

II. ACCENT TONIQUE.

§ 23. Il ne faut pas confondre avec les accents, qui viennent d'être classés parmi les signes orthographiques (accent aigu, accent grave, accent circonflexe), l'accent tonique, lequel consiste dans l'intensité d'émission de la voix sur une des syllabes d'un mot. La syllabe sur laquelle la voix se porte avec intensité est dite accentuée : il n'y a jamais qu'une syllabe accentuée dans un mot toutes les autres syllabes sont dites atones ou non accentuées.

[ÉΤΥΜΟΙΟGΙΕ. — Tonique et atone viennent des mots grecs: τονικός, tonique, formé de τόνος, accent; ἄτονος, inaccentué. Accent tonique forme donc une sorte de tautologie.]

§ 24. REMARQUE I.—En français, l'accent tonique tombe toujours sur la dernière syllabe du mot, excepté quand cette syllabe est muette (Voy. § 9). Dans ce dernière cas, c'est l'avant-dernière syllabe qui est accentuée. Par exemple, dans sensible, aimable, la syllabe accentuée est si, ma; les deux autres (sen et ble, ai et ble), sont atones. Dans marchons, l'accent est sur la dernière; dans marche, il est sur la première.

REMARQUE II. — Un mot français ne peut jamais se terminer par deux syllabes muettes consécutives.

REMARQUE III. — Quand l'accent tonique est sur la dernière syllabe d'un mot et que l'avant-dernière syllabe est muette, l'avant-dernière ne compte pour ainsi dire pas dans la prononciation, au moins dans la prononciation rapide de la conversation. Ainsi charretier se prononce charr'tier; pèlerin, pèl'rin; éperon, ép'ron; hallebarde, hall'barde; hôtellerie, hôtell'rie; palefrenier, pal'frenier, etc. Dans hallebarde, hôtellerie, l'accent tonique est sur l'avant-dernière syllabe; mais la syllabe finale, étant muette, ne compte pas pour la prononciation, et l'accent doit reculer sur la syllabe précédente.

REMARQUE IV.—Le signe du pluriel, dans les substantifs et adjectifs (s) et dans les verbes (nt), n'empêche pas les syllabes finales d'être muettes, et par conséquent atones. Ainsi, dans cette phrase: Les roses sentent bon, les syllabes qui terminent les mots roses et sentent sont muettes. Il en est de même de l's à la 2° personne du singulier dans quelques temps de verbes. Ex.: tu aimes.

* REMARQUE V.— Les mots français composés de plus de deux syllabes ont, sur la première, une sorte d'accent de

surcroît, qui vient s'ajouter à l'accent de la voyelle finale. Ainsi l'on prononce (en accentuant les syllabes marquées ici de caractères plus forts) : cavalier, cavalerie, anthropophage, belligérant.

* REMARQUE VI. — Quand plusieurs monosyllabes se suivent, ils se prononceraient difficilement s'ils étaient tous atones ou tous accentués; les mots atones ont besoin d'être soutenus par des mots accentués; et des mots qui, pris isolément, seraient accentués, se soudent étroitement au mot suivant, qui prend seul l'accent. C'est ce mélange de mots atones et accentués qui fait l'harmonie de ces vers de Racine:

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur. Au seul son de sa voix, la mer fuit, le ciel tremble.

* REMARQUE VII. - Il ne faut pas confondre l'accent tonique, c'est-à-dire l'intensité de l'émission de la voix sur les syllabes accentuées, avec ce qui fait que les syllabes sont brèves ou longues, c'est-à-dire avec la quantité. En général, cependant, l'influence de l'accent tonique se fait sentir sur la quantité. Ainsi la pénultième, qui se trouve accentuée parce qu'elle est suivie d'une syllabe muette, est le plus souvent longue (Ex. : rose, zone, pôle, vue, vie, etc., excepté barbare, rare), à moins que la voyelle de la pénultième ne soit suivie de deux consonnes (Voy. § 7), Les syllabes atones sont ordinairement brèves (Ex.: régulier. réglement), et une syllabe ne peut guère être longue que si elle est accentuée; cependant il y a des exceptions, Ex. : fêter, arroser, enjôler, etc. Du reste, l'accent peut porter sur des syllabes brèves (Ex.: bonté, objet, habit, soldat, etc.).

De cette influence de l'accent sur la quantité il résulte que des syllabes, qui sont longues quand elles sont accentuées, deviennent brèves en devenant atones. Ex.: 1° accentuées et longues:
 je loue,
 j'erre,
 foule,
 ruse.
 un homme brave,
 Ce livre est nôtre,

2º atones et brèves :
louer;
errer,
fouler;
rusé;
un brave homme;

c'est notre livre.

[*HISTOIRE. — Dans l'ancien français, qui ne connaissait pas nos accents aigu, grave, circonflexe, la syllabe finale accentuée était toujours terminée par une consonne, dont la présence s'expliquait par l'étymologie. Ainsi l'on écrivait bled (de † bladum, abladum) et bontet (de bonitatem), avec suppression de la voyelle finale, qui est atone dans les deux mots racines. Aujourd'hui même l'usage est hésitant entre clé et clef (clavem), diné et diner, soupé et souper, etc. On lit dans Lamartine:

En passant sur mon corps écrase-moi du pié (pour pied), Maudis-moi sans remords, franchis-moi sans pitié.

* ORIGINES LATINES. — Voyez à la fin de l'Introduction ce qui est dit de l'influence de l'accent latin sur l'accent français.]

III. PONCTUATION.

§ 25. On appelle *phrase* une réunion de mots formant un sens complet; les phrases peuvent se diviser en *membres de phrase*.

Les phrases et les membres de phrase sont séparés par des signes de ponctuation.

§ 26. On distingue dix signes de ponctuation: la virgule, le point et virgule, les deux points, le point, le point d'interrogation, le point d'exclamation, les points de suspension, le tiret, les guillemets, la parenthèse.

1° La virgule (,) marque une légère suspension. Elle sépare les mots de même nature qui ne sont pas unis par une conjonction, les mots mis en apostrophe et en apposition, les verbes ayant un même sujet, les compléments circonstanciels un peu étendus et les compléments indirects mis par inversion avant le verbe. Quand il y a plusieurs noms faisant fonction de sujet, elle ne se met pas entre le dernier et le verbe. Ex.:

La fraude, le parjure, les procès, les guerres ne font jamais entendre leurs voix dans ce séjour chéri des dieux. (Fénelon.)

Les Tyriens sont industrieux, patients, laborieux. (Id.)
O vous, qui que vous soyez, mortelle ou déesse... (Id.)
L'attelage suait, soufflait, était rendu. (LA FONTAINE.)
Huit ans déjà passés, une impie étrangère... (RACINE.)

[ÉTYMOLOGIE - Virgule vient du latin virgula, petite verge.]

2° Le point et virgule (;) marque une pause plus forte. Il sépare certaines propositions qui sont liées entre elles par le sens, celles qui sont comprises dans une énumération et les propositions subordonnées qui se suivent (Voy. § 158, 172-3). Ex.:

Vous avez bien sujet d'accuser la nature; Un roitelet, pour vous, est un pesant fardeau. (LA FONTAINE.)

Il faut qu'en cent façons, pour plaire, il se replie; Que tantôt il s'élève et tantôt s'humilie; Qu'en nobles sentiments il soit partout fécond; Qu'il soit aisé, solide, agréable, profond. (BOLLEAU.)

3° Les deux points (:) s'emploient devant une citation on devant une proposition qui explique, développe on résume ce qui précède. Ex.:

Jupiter dit un jour : Que tout ce qui respire S'en vienne comparaître aux pieds de ma grandeur.

Venez, singe; parlez le premier, et pour cause : Voyez ces animaux, faites comparaison De leurs beautés avec les vôtres. (LA FONTAINE.) Il faut autant qu'on peut obliger tout le monde :

On a souvent besoin d'un plus petit que soi. (LA FONTAINE.) Alexandre fit deux mauvaises actions : il brûla Persépolis et

tua Clitus. (MONTESQUIEU.)

Il y a lieu de noter ici que la majuscule (qui se met au commencement d'une phrase ou après un point) se met après deux points quand on commence une citation, comme dans le premier exemple de La Fontaine, mais non quand on commence une proposition explicative, comme dans l'exemple de Montesquieu.

- 4° Le point (.) se met à la fin des phrases distinctes les unes des autres. Ex.:
- « La paix fut donnée à l'Église. Constantin la combla d'honneurs et de biens. La victoire le suivit partout. » (BOSSUET.)
- [* ÉTYMOLOGIE. Point vient du latin punctum, qui a le même sens, et qui vient de pungere, poindre, piquer.]
- 5° Le point d'interrogation (?) se met à la fin des phrases interrogatives. Ex.:

Que faisiez-vous au temps chaud? (LA FONTAINE.)

REMARQUE. — Le point d'interrogation ne se met pas après les interrogations indirectes, c'est-à-dire dans les constructions où le mot interrogatif sert à joindre une proposition à une autre. Ex. : On m'a demandé quelle était votre position.

6° Le point d'exclamation (!) se met après les interjections et à la fin des phrases où se trouvent exprimées la surprise, l'admiration, une vive émotion. Ex.:

Que le Seigneur est bon! que son joug est aimable! Heureux qui dès l'enfance en connaît la douceur!

(RACINE.)

7° Les points de suspension (....) indiquent la suppression d'un ou de plusieurs mots faciles à suppléer. Ex.:

Je devrais sur l'autel où ta main sacrifie

Te... Mais du prix qu'on m'offre il me faut contenter.

(l'est Athalie qui parle au grand-prêtre Joad. La pensée complète scrait : Je devrais l'immoler sur l'autel.....

8° Le tiret (—) sert, dans un dialogue, à indiquer un changement d'interlocuteur. Ex.:

Est-ce assez? dites-moi. N'y suis-je point encore?

- Nenni. - M'y voici donc? - Point du tout. - M'y voilà?

- Vous n'en approchez point. (LA FONTAINE.)

[HISTOIRE. — Le tiret est aussi quelquefois employé aujourd'hui au milieu des phrases, pour insister sur certains membres de phrase et même sur certains mots. Mais cet emploi était ignoié des auteurs classiques.]

9° Les guillemets (« ») se mettent au commencement et à la fin d'une citation, et quelquefois devant chaque ligne du passage cité. Ex:

Le renard s'en saisit, et dit : « Mon bon monsieur,

« Apprenez que tout flatteur

« Vit aux dépens de celui qui l'écoute;

[*ÉTYMOLOGIE. — Le mot guillemet vient du nom d'un imprimeur du xvie siècle (Guillemet ou Guillaumet), qui inventa ce signe.]

10° La parenthèse consiste en deux crochets () entre lesquels on renferme les mots qui se détachent du reste de la phrase. Ex.:

A ces mots, l'animal pervers (C'est le serpent que je veux dire, Et non l'homme, on pourrait aisément s'y tromper)... (LA FONTAINE.)

[*ÉτΥΜΟLOGIE.—Le mot parenthèse vient du grec παρένθεσις, action d'intercaler.]

PREMIÈRE PARTIE.

ÉTUDE DES MOTS CONSIDÉRÉS SÉPARÉMENT.

CHAPITRE I.

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE MOTS.

§ 27. Il y a en français neuf espèces de mots ou parties du discours, dont cinq sont variables, c'est-à-dire sujettes à des modifications, et quatre invariables:

1° le nom ou substantif, 2° l'article,

3º l'adjectif,

4º le pronom,

5° le verbe,

6° l'adverbe,

7º la préposition,

8º la conjonction,

9º l'interjection,

VARIABLES.

INVARIABLES.

REMARQUE. — Un grand nombre de grammairiens distinguent une dixième partie du discours, le participe : c'est en réalité un des modes du verbe, comme on le verra plus loin.

CHAPITRE II.

LE NOM OU SUBSTANTIF.

§ 28. On appelle nom ou substantif un mot qui sert à désigner les personnes et les choses, c'est-à-dire les êtres animés ou inanimés, abstraits ou concrets. (On entend par êtres concrets ceux qui tombent sous les sens, par êtres abstraits ceux qui n'ont pas de réalité matérielle. Ex.: lion, loup; pierre, arbre, chaise, table; — prudence, amitié.)

[ÉTYMOLOGIE. — Les Latins appelaient le substantif « nomen substantivum », c'est-à-dire nom qui désigne une substance.]

On distingue les noms communs et les noms propres : Les noms communs conviennent à tous les êtres de la même espèce. Ex.: ville, maison, homme, femme.

Les noms propres désignent en particulier certains êtres, soit des individus, soit des collections d'individus. Ex.: Pierre, Paul, Paris, la France.

§ 29. Remarque I. — Les noms de familles, de peuples, de fleuves, de montagnes sont des noms propres : les Bourbons, les Français, le Rhône, les Alpes.

REMARQUE II. — La première lettre des noms propres doit toujours être une majuscule ou grande lettre.

§ 30. Parmi les noms communs, on distingue les noms collectifs, les noms composés, les mots employés substantivement:

I. Les noms collectifs sont ceux qui expriment une réunion de personnes ou de choses. Ex.: multitude, troupe, flotte, armée, etc.

Ils se subdivisent en collectifs généraux, qui embrassent la généralité ou une partie déterminée des personnes on des choses indiquées, comme le peuple, la foule, la moitié, le tiers, etc., et collectifs partitifs, qui désignent une partie indéterminée, comme une quantité, une espèce, une sorte, etc.

- II. Les noms composés sont ceux qui sont formés de plusieurs mots le plus souvent joints ensemble par des traits d'union, mais ne désignant qu'une personne ou qu'une chose. Ex. : chef-d'œuvre, arc-en-ciel.
- III. Les mots employés substantivement sont des mots autres que le nom qui sont employés accidentellement comme substantifs; par exemple, des adjectifs: le ruche, le pauvre, la malade; le beau, le laid; un sage, une savanté; des verbes: le boire, le manger, le va et vient; des adverbes: le oui, le non, etc.
- [* HISTOIRE. L'emploi des diverses parties du discours avec la fonction du substantif était beaucoup plus étendu dans l'ancienne langue que dans la langue actuelle. Il est particulièrement fréquent, par souvenir du latin et surtout du grec, chez les écrivains du xvi° siècle.]

GENRES.

§ 31. Les substantifs sont du genre masculin ou du genre féminin.

Les noms d'hommes et d'animaux mâles sont du masculin. Ex. : un père, un lion.

Les noms de femmes et de femelles sont du féminin. Ex. : une mère, une lionne.

Par extension, l'usage a, dans quelques langues, et spécialement en français, attribué soit le genre masculin, soit le genre féminin aux mots qui désignent des êtres inanimés. Ex. :

du masculin : le monde, le soleil, un astre. du féminin : la terre, la lune, une étoile.

REMARQUE I. — Sont masculins 1° les noms de montagnes, excepté les Alpes, les Pyrénées, les Cordilières, les Cévennes, les Vosges, les Andes.

2° La plupart des noms de villes, à l'exception des villes dont le nom commence par un article féminin (La Rochelle, La Ferté, etc.), ou se termine par un e muet (Rome, Venise; quand il y a doute sur le genre d'un de ces noms, on y ajoute le mot ville (la ville de Londres, la ville de Bruxelles, etc.);

3º Les noms de contrées, excepté quand ils se terminent par un e muet (le Piémont, le Portugal, le Pérou, la

France, l'Angleterre, la Russie, etc.

REMARQUE II. — Le nom des fleuves est tantôt masculin, tantôt féminin. On dit : le Rhône, le Tibre, le Volga, la Seine, la Tamise, la Vistule, la Plata, etc.

§ 32. L'usage seul peut apprendre à quel genre appartiennent les noms de choses. Il est bon cependant de noter le genre des substantifs suivants, sur lequel ont lieu quelquefois des erreurs:

Genre masculin

åge,
antipode,
apologue,
astérisque,
atome,
auspice,
centime,
décombres,
épiderme,
épilogue,
épisode,

équilibre, équinoxe, érysipèle, esclandre, étage, exorde, hémisphère, hospice, hôtel, incendie, indice,

ivoire, légume, manes, obélisque, obstacle, obus, omnibus, ongle, orage,

orchestre.

organe,

orifice, ouvrage, paraphe, pétale, pleur, relâche, ulcère, ustensile, vivres.

Genre féminin

alerme, alcôve; amorce, aucre, antichambre, apostrophe, argile, armoire, arries, arrête. atmosphère, avant-scène, dinde, ébène, écritoire, épigramme, épigraphe, épitaphe, épithète,

équivoque,

fibre, horloge, huile, idole, immondice, insulte, intrigue, nacre, offre, omoplate, once, outre, paroi, patère, pédale, redite, sentinelle, stalle, ténèbres. On peut noter aussi que les noms abstraits en ion, en té et en eur sont féminins, tandis que les noms en aire, en age et en iste sont presque tous masculins. Ex.: une action, une légèreté, une erreur; un notaire, un plumage, un ébéniste.

(*Obligines latines. — La différence des genres en français est venue, en grande partie, du latin. Mais le français n'a pas gardé de trace du genre neutre dans le substantif; et si, en général, les mots d'origine latine ont gardé leur genre, cette

règle est loin d'être sans exception.

Ainsi, 1º les noms abstraits en or, masculins en latin, sont tous devenus téminins en français (erreur, fureur, grandeur); et l'influence d'un e muet final, signe ordinaire du féminin, a fait mettre au féminin en français plusieurs mots qui sont masculins en latin (auge, de alveum; puce, de pulicem, etc.); 2º les noms féminins du latin qui sont terminés en us, signe ordinaire du masculin, ont été mis en français au masculin (un orme, de ulmum, accusatif de ulmus; un platane, de platanum; un porche, de porticum, etc.), et la suppression d'un e final, qui avait primitivement remplacé l'a latin, signe du féminin, a eu le même résultat sur certains mots (par ex.: un épi, de spicam).

Quant aux noms neutres, ils sont en général devenus masculins (Ex.: un siècle, de sæculum; un incendie, de incendium). Cependant la terminaison a du pluriel neutre ayant été souvent confondue dans le latin vulgaire avec celle des noms féminins, un grand nombre de noms neutres en latin sont devenus féminins en français. Ainsi folia a donné une feuille; grana, une graine; labra, une lèvre; vela, une voile; poma, une pomme, etc.

[* HISTOIRE. — Il s'en faut que les noms, une fois entrés dans la langue, aient eu un genre fixé une fois pour toutes. Au contraire, il y a eu sur le genre de nombreuses indécisions : la trace en est restée dans les noms à double genre, dont il sers traité plus loin (Syntaxe, § 181). On trouve, avec un genre différent de celui que l'usage leur a attribué, les mots suivants chez Malherbe, qui est un poète grammairien : abime, absinthe, age, aide, aise, archeveché, automne, carrosse, dialecte, dot, doute, duché, échange, éclipse, énigme, épithète, erreur, étude, fourmi, quide, idole, mensonge, navire, offre, poison, porche, reproche, risque, salve, etc. Mme de Sévigné met évangile et orage au féminin (Voy. le Lexique de l'édition Monmerqué). Racine met aussi au féminin emplatre, érysipéle, et au masculin hydre, idole, offre, etc. Boileau met insulte au masculin. Le mot Franche-Comté

at.

prouve le changement de genre de comté. Au xvi*siècle, affaire était du masculin, val du féminin, etc. Vaugelas est un témoin de l'indécision de la langue sur le genre de certains substantifs dans ses Remarques aux mots automne, épigramme, épitaphe, épithalame, épithète, équivoque, horoscope, mensonge, œuvre, période, poison, pourpre, relache, reproche, etc. — Anciennement le genre était plus conforme qu'aujourd'hui à l'étymologie; par ex. : dialecte était féminin (ἡ διάλεκτος); erreur, masc. (errorem); idole, masc. (τὸ είδωλον); poison, fém. (potionem); porche, fém. (porticum); etc. Sphinx, qui était du féminin, est aujourd'hui masculin par confusion des êtres fabuleux de Béotie et d'Égypte.

FORMATION DU FÉMININ.

§ 33. En général on forme le féminin des noms en ajoutant un e muet au masculin. Ex.

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉМ.
ours,	ourse;	marquis,	marquise;
cousin,	cousine;	marchand,	marchande;
serin,	serine;	fabricant,	fabricante.

[ORIGINES LATINES. — Cet e muet vient d'un a latin, et, comme l'a latin, il est devenu le signe ordinaire du féminin; il l'est même pour les mots non dérivés du latin.]

- § 34. Le plus souvent la formation du féminin amène diverses modifications du mot. Par exemple:
- 1º Les substantifs terminés par l, n, t redoublent cette consonne devant l'e du féminin. Ex.

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
chien,	chienne;	Gabriel,	Gabrielle;
lion,	lionne ;	linot,	linotte;
paysan,	paysanne;	chat,	chatte;

2° La plupart des substantifs terminés en teur ont leur féminin en trice. Ex.:

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
acteur,	actrice;		observatrice;
imitateur, adulateur.	imitatrice; adulatrice;	persécuteur, tuteur.	persécutrice; tutrice.
auniucui i	addidorioo,	, buccui,	outrice.

Par analogie, le mot ambassadeur fait au féminin ambassadrice.

[ORIGINES LATINES. — Les terminaisons teur, trice, viennent des terminaisons latines torem, tricem. Ex.: imitatorem, imitatricem.

- [* HISTOIRE. Le féminin d'amateur n'est guère usité; mais on trouve des exemples d'amatrice au xvie siècle (Amyor) et même au xviiie (J.-J. Rousséau).]
- 3° Les substantifs dérivés de verbes et terminés en eur forment leur féminin de deux façons:
- 1. Ou bien ils changent eur en eresse: la syllabe eur, qui était frappée de l'accent tonique, s'affaiblit en er et devient atone; l'accent passe sur la terminaison du féminin, esse. Ex.:

MASC.	FEM.	MASC.	FÉM.
vengeur,	vengeresse;	demandeur,	demanderesse;
pécheur,	pécheresse;	défendeur,	défenderesse;
chasseur,	chasseresse;	etc.	etc.

Le substantif enchanteur forme son féminin de la même façon : enchanteresse.

- [* HISTOIRE. Cette forme de féminin est la plus ancienne pour les noms en eur. Esse est un suffixe féminin qu'on retrouvera plus loin, au numéro 4°.]
- 2. Ou bien ils changent eur en euse (ce qui arrive le plus souvent); l'accent reste sur la même syllabe, au masculin et au féminin. Ex.:

MASC.	fém.	MASC.	FÉM.
chanteur,	chanteuse;	marcheur,	marcheuse;
buveur,	buveuse;	danseur,	danseuse;
etc.	etc.	etc.	etc.

[ORIGINES LATINES. — La terminaison euse vient du suffixe latin osa. — Le mot chanteur a un autre féminin, cantatrice; de même, le féminin d'empereur est impératrice. C'est que, dans ces mots, le masculin ne vient pas du masculin latin (can-

tatorem, imperatorem), mais est de formation populaire; au contraire, le féminin est de formation savante et vient du féminin latin (cantatricem, imperatricem).]

4° La plupart des substantifs terminés au masculin en e muet ont au féminin la terminaison esse, et dans ces mots l'accent change de place comme dans la première série des noms en eur. Ex.:

tigre,	tigresse;	prophète,	prophétesse;
hôte,	hôtesse ;	prêtre,	prêtresse ;
pauvre,	pauvresse;	nègre,	négresse ;
prince,	princesse;	comte,	comtesse;
maître,	maîtresse;	etc.	etc.

On trouve encore la terminaison esse dans le féminin de quelques noms isolés, comme :

abbé, abbesse; devin, devineresse; duc, duchesse; dieu, déesse; etc.

[ORIGINES LATINES. — La terminaison esse vient de la terminaison latine issa Ex. : + Prophetissa, prophétesse.

[* HISTOIRE. — On trouve chez La Fontaine devineresse, devineuse et devine.]

REMARQUE. — Quelques noms en e ne changent pas de forme au féminin. Ex.: locataire, propriétaire.

- 5° Le substantif époux fait au féminin épouse, d'après la règle des adjectifs en eux et en oux (jaloux, jalouse). Voy. § 57.
- 6° Dans les substantifs suivants le féminin s'éloigne plus ou moins du masculin :

nièce: chevrette: neveu. chevreau. roi, reine: fille: fils, servante: gouverneur, gouvernante; serviteur. veuf. veuve: héroïne: héros. levrette: etc. etc. levrier. louve: loup.

REMARQUE: — Loup fait naturellement lowe; Juif, Juive; veuf, veuve; les labiales fortes p et f se changent devant l'e muet en la labiale douce v (Voy. § 19).

[ORIGINES LATINES. — On reconnaît dans fils la trace du latin filius; dans fille celle du latin filia; dans reine, regina.

[*HISTOIRE. — On trouve dans Malherbe le féminin gouver-neuse. — Anciennement on ajoutait ve au masculin des mots terminés par f (veufve, maladifve). — Le mot apprenti se disait autrefois apprentif, d'où le féminin apprentive. Boileau avait d'abord écrit apprentive, dans ce vers ?

Vais-je épouser ici quelque apprente auteur?]

7° Quelquefois, par suite de la perte d'anciens substantifs masculins ou par le fait de l'addition au masculin de quelque suffixe, le féminin est plus court que le masculin. Ex.:

MASC.	FÉM.	MASC.	FŔM.
dindon,	dinde;	manteau,	mante ;
compagnon,	compagne;	mulet,	mule;
chiffon,	chiffe;	vieillard,	vieille;
canard,	cane;	etc.	etc.

[HISTOIRE. — Compagnon est l'ancien cas régime de compain. Mulet est un diminutif du vieux mot mul, comme sachet de sac, jeunet de jeune, etc.]

8° Il y a quelquefois des mots tout à fait différents pour le masculin et le féminin. Ex.:

MASC.	FÉM.	MASC.	PÉM.
homme,	femme;	cheval,	jument ;
père,	mère ;	coq,	poule;
papa,	maman;	taureau,	vache ;
frère,	sœur;	bélier,	brebis;
oncle,	tante ;	bouc,	chèvre ;
parrain,	marraine;	cerf,	biche;
gendre,	bru ;	porc,	tr u fie ;
neveu,	nièce ;	sanglier,	laie;
garçon,	fille;	etc.	etc.

Enfin, dans d'autres cas, le même mot sert pour le masculin et le féminin; aussi, pour désigner les sexes, ajoute-t-on les mots mâle, femelle. Ex:

oiseau mâle, oiseau femelle; papillon mâle, papillon femelle.

NOMBRES.

§ 35. Il y a, en français, deux nombres, le singulier et le pluriel.

Le singulier indique une seule personne ou une seule

chose. Ex: un homme, un livre.

Le pluriel indique plusieurs personnes ou plusieurs choses. Ex. : des hommes, des livres.

FORMATION DU PLURIEL.

§ 36. Règle générale. On forme le pluriel en ajoutant une s au singulier. Ex: un homme, des hommes; un lion, des lions.

Quelques grammairiens admettent que les substantifs terminés par ant ou ent, du moins ceux qui ont plus d'une syllabe (et non les monosyllabes comme dent, gant, etc.), conservent ou perdent le t au pluriel. On doit maintenir toujours le t, et l'Académie ne reconnaît pas d'autre orthographe: des enfants, des présents, des diamants, des appartements. Toutefois le mot gent fait au pluriel gens.

[* HISTOIRE. — Dès 1705, Regnier Desmarais (Gramm., Truité des noms) blâmait cette suppression du t, qui avait cours de son temps; il la blâmait comme « effaçant peu à peu les

traces de l'origine des noms ».

*ORIGINES LATINES. — Cette s, qui est le signe du pluriel, vient de l's qui marquait au moyen âge le cas régime du pluriel, et en latin l'accusatif pluriel; Ex.: muros, des murs; arbores, des arbres, etc. Ainsi, pour le pluriel comme pour le singulier, le cas régime a subsisté dans les noms plutôt que le cas sujet.]

§ 37. A cette règle générale de la formation du pluriel par l'addition d'une s il n'y a qu'une exception, plus apparente que réelle : c'est que certains noms prennent au pluriel, non une s, mais un équivalent de l's, à savoir un x. Ainsi :

1° On écrit avec un x sept noms terminés en ou:

des bijoux, des choux, des hiboux, des poux.

— cailloux, — genoux, — joujoux.

Mais tous les autres noms en ou suivent la règle générale. Ex. : des licous, des clous, des verrous, des sous, etc.

2° On écrit également avec un x tous les noms terminés en au, eau, eu:

```
des boyaux, des châteaux, des cheveux,
— étaux, — chevreaux, — feux,
— noyaux, — peaux, — jeux,
— tuyaux, — vaisseaux, — lieux.
```

Un mot d'origine étrangère, landau, s'écrit au pluriel des landaus.

3° Dans presque tous les noms terminés au singulier en al, la consonne finale (l) se change en u au pluriel; d'où il résulte la terminaison aux. Ex.:

```
Singulier: Pluriel: £ingulier: Pluriel: un amiral, des amiraux; un bocal, des bocaux, — cheval, — chevaux; — mal, — maux.
```

Mais quelques noms en al suivent la règle générale, c'est-à-dire forment le pluriel par l'addition d'une s au singulier. Ainsi l'on dit:

```
des bals, des cals, des carnavals,
— chacals, — pals, — régals.
```

4º Sept noms terminés en ail changent de même cette terminaison, au pluriel, en la terminaison aux:

```
Singulier: Pluriel: Singulier: Pluriel: un bail, des baux; un travail, des travaux; — corail, — coraux; — vantail, — vantaux; — émail, — émaux; — vitrail, — vitraux. — soupirail, — soupiraux;
```

La règle générale est observée pour les mots suivants : des camails, des détails, des épouvantails,

— gouvernails, — portails, — mails. Remarques, I. — Bercail n'a pas de pluriel.

II. — Le pluriel de bétail est irrégulier : bestiaux.

III. — Le pluriel d'ail est en général aula (V.§ 182 bis).

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — La vocalisation de l'i, au pluriel des mots terminés en al et ail (aux), a lieu par suite de l'adoucissement de len u, fait qu'on retrouve dans plusieurs mots de la laugue. Ainsi:

Autre (primitivement altre), vient de alter. D'où altération.

Aube — albe, — alba. D'où albumine.

Beau — bel, — bellum (accus. de bellus). D'où embellir.

Cou — col, — collum. D'où collier. Paume — palme, — palma. D'où palmipéde.

Sauf - salve, - salvum.

Dans l'ancien français, de même qu'on disait altre, albe, bel, col, palme, on disait des amirals, des bocals, des chevals. Mais la vocalisation de l en u a commencé des la fin du XIII° siècle.

Le mot composé chevau-léger (au pluriel : des chevau-légers), est un autre exemple de l'adoucissement de l en u; car la première partie de ce mot est au singulier (Voy. § 189, Rem. I).

Le pluriel bestiaux vient de bestial, qui s'employait autrefois comme nom et comme adjectif. « Bestail, bestial. Tous deux sont bons, mais bestail est bien meilleur. » (Vaugelas.)]

§ 38. Plusieurs substantifs n'ont que le nombre pluriel. Ex.: alentours, annales, armoiries, arrhes, atours, besicles, broussailles, catacombes, confins, décombres, dépens, entrailles, entraves, environs, fiançailles, frais, funérailles, mânes, matériaux, mœurs, mouchettes, obsèques, prémices, ténèbres, vépres.

D'autres ne sont guère usités qu'à ce nombre, comme ancêtres, pleurs; ou bien ils n'ont pas tout à fait le même sens au singulier et au pluriel. Ex. : ciseau, ciseaux; lunette, lunettes; etc.

[* HISTOIBE. - Le mot débris (reste d'une chose brisée) n'est

plus usité qu'au pluriel, du moins en prose. Au XVII° siècle il s'employait au singulier en prose comme en poésie; Ex.: « Les royaumes sortis du débris de ce premier empire. » (BOSSUET.)

Dont le débris est même un empire puissant. (RACINE.)

Mais rien n'autorisait M. de Lamartine à écrire un débri, comme it l'a fait dans les Harmonies, pour les besoins de la rime. Débris est formé du préf. dé et du mot bris (de briser).]

DE L'OMISSION DU SIGNE DU PLURIEL.

- § 39. Le signe du pluriel (s) ne se met pas dans les trois cas suivants :
- 1° On ne le met pas à la fin des noms terminés au singulier par une s, un x ou un z, parce que, en français, on ne met jamais deux s à la fin d'un mot, et que les lettres x et z équivalent à une s; on écrira donc :

un fils, des fils; une noix, des noix; un nez, — nez; une perdrix, — perdrix.

[* Origines latines. — Les mots terminés au singulier par une s, un x ou un z, viennent de mots latins au nominatif, contrairement à la règle générale, d'après laquelle tous les substantifs et adjectifs français dérivent de l'accusatif latin (Voy. l'Introduction, et § 8, Origines latines); Ex.:

fils de filius; noix de nux;
puits — puteus; voix — vox;
nez — nasus; perdrix — perdix, etc.

Si l'on trouve une s à legs et à lis, c'est que ces mots ne viennent pas des mots classiques legatum, lilium, mais des barbarismes † legatus, lilius.

[*HISTOIRE. — L'ancienne langue disait également un fourmis, de † formicus. La Fontaine a mêlé l'ancien usage et le nouveau, quand il a dit :

Quand sur l'eau se penchant une fourmis y tombe... Ce fut un promontoire où la fourmis arrive.

De l'ancien usage il a pris l'orthographe, pour les besoins du vers; mais il a gardé le genre féminin.]

2° On ne met pas non plus le signe du pluriel à la fin des mots pris substantivement et invariables de leur na-

ture ou qui sont le signe d'un objet unique, par exemple : les oui, les non; les a, les e; plusieurs un, plusieurs quatre; des sol, des mi, des fa, etc.

Les si, les car, les pourquoi sont la porte Par où la noise entre dans l'univers. (LA FONTAINE.)

3° Enfin on ne met pas le signe du pluriel à la fin des mots d'origine étrangère qui ne sont pas considérés comme devenus tout à fait français. Par exemple, on écrira :

```
des adagio (italien),
                            des kyrie (grec),
                             - lazzaroni (ital.),
- allegro (ital.),
- alleluia (ital.),
                             - miserere (lat.),
- andante (ital.),
                             - nota bene (lat.),
- ave (latin),
                             - pater (lat.),
- carbonari (ital.),
                            - post-scriptum (lat.),
- ciceroni (ital.),
                            - quintetti (ital.),
- credo (lat.),
                            - soprani (ital.),
- dilettanti (ital.),
                           -- statu quo (lat.),
— ecce homo (lat.),
                             - te deum (lat.),
                             - vade mecum (lat.),
- ex voto (lat.),
- fac-similé (lát.),
                             - veto (lat.),
- interim (lat.),
```

§ 40. Ces règles sur l'omission du signe du pluriel, dans les noms d'origine étrangère, sont du reste sujettes à contestation. L'Académie, dans la dernière édition de son Dictionnaire, écrit:

•		
des accessits,	des factotums,	des quiproquos,
alibis,	- factums,	- quolibets,
— alinéas,	— folios,	 récépissés,
- altos,	 imbroglios, 	reliquats,
- apartés,	- impromptus,	solos,
 autodafés, 	- ladys,	spécimens,
- biftecks,	- macaronis,	— tilburys,
- bravos,	- opéras,	- torys,
- budgets,	- panoramas,	- trios,
déficits,	- pensums,	- vivats,
- dominos,	- placets,	- zéros.
- duos,	- quidams,	

On écrira de même avec une s le pluriel des mots suivants, qui n'est pas indiqué par l'Académie:

des agendas,	des fraters,	des quatuors,
bénédicités,concertos,	— magisters, — mémentos,	— rectos,
- débets.	— muséums,	versos,ténors,
- dioramas.	- oratorios,	— tibias.
- exeats,	— pianos,	orbitas.

REMARQUE. — Sur quelques-uns de ces mots la langue française a pour ainsi dire mis sa marque, en altérant la forme latine par quelque détail d'orthographe, ne fût-ce que par l'addition d'un accent.

§ 41. Enfin, on écrira encore avec une s le pluriel des mots suivants, dans lesquels l'origine latine ou italienne a tellement disparu qu'on les emploie au singulier, bien que ce soient eu latin et en italien des mots au pluriel:

un concetti, des concettis;
— duplicata, — duplicatas;
— errata, — erratas;
— lazzi, — lazzis.

§ 42. Il n'en est pas de même des mots italiens dont la langue française a également adopté le singulier et le pluriel, et dont, pour cette raison, nous avons indiqué le pluriel comme devant être sans s.

Ex.: Un carbonaro, des carbonari; Un dilettante, des dilettanti, etc.

CHAPITRE III.

L'ARTICLE.

§ 43. L'article est un mot qui se met devant les noms, en prend le genre et le nombre, et indique qu'ils sont pris dans un sens déterminé.

Livre, cheval sont pris dans un sens indéterminé, c'est-àdire vague; le livre, le cheval ont un sens déterminé, c'està-dire précis.

Les noms propres de personnes sont les seuls qui, étant suffisamment déterminés par eux-mêmes, ne prennent pas d'article en français. Ex. : Dieu, Jésus-Christ; Pierre, Paul, etc.

[ÉTYMOLOGIE. — Article vient du mot latin articulus, traduction du mot grec ἄρθρον, jointure, articulation.

GRAMMAIRE COMPARATIVE. — En français, comme en grec, en allemand et dans les langues formées du latin, l'article résulte d'une extension de l'adjectif démonstratif.

ORIGINES LATINES. — L'article français vient de l'adjectif démonstratif latin ille, qui a commencé à s'employer en ce sens vers le Ive siècle : Illum a donné le; illam, la; illos, les.]

§ 44. L'article est :

au singulier, le pour le masculin; la pour le féminin; au pluriel, les pour les deux genres. Ex.:

Singulier:

Pluriel:

le mur, la maison; les murs, les maisons.

[* HISTOIRE.—Dans l'ancien français, l'article avait les formes suivantes :

		MASC.	FEM.
SINGULIER.	Cas sujet	li	la.
	Cas régime	le	la
PLURIEL.	Cas sujet	li	li, les
	Cas régime	les	les

On le voit, le cas régime a seul subsisté — Voy. § 39, 1°, ORIG. LATINES.]

REMARQUE I.— Quand l'article le ou la se trouve devant un nom commençant par une voyelle ou une h muette, on supprime la voyelle qui le termine, pour faciliter la prononciation. Cette suppression s'appelle élision; elle est marquée par l'apostrophe, comme on l'a vu (§ 14). Ex.:

> Le — l'oiseau, l'homme. La — l'alouette. l'herbe.

Remarque II. — L'article, précédé des prépositions de et \dot{a} , s'unit quelquefois à ces prépositions pour former un seul mot. Cette réunion s'appelle contraction.

Au singulier, de le se contracte en du, à le se contracte en au devant les noms masculins qui commencent par une consonne ou une h aspirée. Ex. du peuple, du roi, du hameau; du peuple, du roi, du hameau.

Au pluriel, de les se contracte en des, à les se contracte en aux devant tous les noms masculins ou féminins. Ex.: la légèreté des enfants ; la tendresse des mères ; on doit obéir aux maîtres, aux lois.

[HISTOIRE. — Par suite de la vocalisation de la consonne l, qui se change en u (fait déjà observé plus haut, Voy. § 37, HIST.), la combinaison de l'article masculin avec les prépositions \dot{a} et de a donné successivement les formes suivantes:

1º au singulier al, au; au pluriel als, aux;

2º au singulier del, deu, du (au pluriel, dels, des).

Quant au changement de dèu en du c'est un fait fréquent : l'ancien eu s'est très-souvent changé en u. Ex. : meu, mu; bleuet, bluet; beuvant, buvant.]

REMARQUE III.— Les formes du, de la, des se prennent dans un sens partitif, c'est-à dire pour marquer une partie des personnes ou des choses indiquées. Ex.: Prenez du pain, de l'eau, des fruits. C'est ce qu'on peut appeler l'article partitif.

REMARQUE IV. — La combinaison de l'article pluriel les avec la préposition en, a donné l'ancienne locution ès (pour en les, els, ens), qui s'est conservée dans quelques mots: bachelier ès lettres, ès sciences, maître ès arts, etc.

CHAPITRE IV.

L'ADJECTIF.

§ 45. On appelle adjectif un mot qui s'ajoute au substantif pour marquer la qualité d'une personne ou d'une chose, ou simplement pour le déterminer d'une manière plus ou moins précise.

De là, deux espèces d'adjectifs : les adjectifs qualificatifs

et les adjectifs simplement déterminatifs.

Exemples d'adjectifs qualificatifs : bon, méchant;

docile, rebelle; gai, triste, etc.

Exemples d'adjectifs déterminatifs : Cent, centième; mon, ton, son; ce, cet; quel, tout, aucun, chaque, plusieurs, etc.

[ÉTYMOLOGIE. — Les Latins appelaient l'adjectif « nomen adjectivum, un nom qui s'ajoute au substantif ». C'était la traduction du mot grec ἐπίθετον, d'où est venu le mot français épithète.]

On peut faire rentrer dans la classe des adjectifs qualificatifs l'adjectif verbal, dont il sera parlé dans la Syntaxe, et qui est distinct du participe présent.

L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif. Nous allors voir comment il forme son féminin et son pluriel.

FORMATION DU FÉMININ DANS LES ADJECTIFS.

§ 46. Règle générale. Quand les adjectifs ne sont pas terminés par un e muet au masculin, ils en prennent un au féminin. Ex.:

grand, grande; petit, petite.

Un seul adjectif présente une exception à la règle géné-

rale de l'e muet, employé comme signe du féminin : c'est l'adjectif grand, dans les locutions grand'mère, grand'route, grand'messe, grand'peur, grand'peine, grand'chose, etc.

[OBIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Nous avons déjà vu (§ 33) que l'e muet, signe du féminin en français, vient de l'a, signe

du féminin en latin. Ex.: sancta, sainte; divina, divine.

Primitivement le français ne mettait l'e, signe du féminin, qu'aux adjectifs qui prenaient a en latin au féminin, et avaient ce genre distinct du masculin. Grandem, n'ayant qu'une terminaison pour les deux genres, a donné grand au féminin comme au masculin. Plus tard, quand l'usage eut soumis ce mot à la règle commune, les grammairiens crurent voir dans l'absence de l'e la trace d'une élision, qu'ils marquèrent par une apostrophe. L'erreur est évidente: car il n'y a élision que lorsque deux voyelles se rencontrent, et la locution mère grand se trouve dans les Contes de Perrault. Il faudrait donc supprimer l'apostrophe, si l'usage ne devait être respecté, et si le souvenir de l'ancienne règle n'était tout à fait effacé aujourd'hui. Il l'était déjà au temps de Vaugelas (Voyez sa Remarque sur grand').

D'autres traces de l'ancien usage se trouvent dans le nom de ville Rochefort (Roche-forte), dans l'expression fonts baptismaux (fontaines baptismales), dans les noms Chaude-font, La-Font, et dans la locution de l'ancienne jurisprudence que Racine nous a conservée : « J'obtins lettres royaux » (les Plaideurs).

On disait aussi prisons royaux.]

La règle générale de la formation du féminin donne lieu à quelques autres remarques, pour lesquelles il y a lieu de distinguer les adjectifs terminés par une voyelle et les adjectifs terminés par une consonne.

1° Fémmin des adjectifs terminés au masculin par une voyelle.

. § 47. REMARQUE I (gu). — Les adjectifs terminés en gu mettent un tréma sur l'e du féminin. Ex. : aigu, aiguë; exigu. exiguë; contigu, contiguë.

Le tréma a ici pour objet de faire prononcer séparément l'u, dont le son se perdrait dans la syllabe gue sans tréma (Ex. : long, longue).

REMARQUE II (ou et eau). — Plusieurs adjectifsen ou et

en eau (fou, mou; beau, nouveau) ont, au masculin, une seconde forme, qui s'emploie devant les substantifs commençant par une voyelle ou une h muette. Ex.: fol espoir; mol édredon; bel homme; nouvel essai. Ils tirent leur féminin de cette seconde forme, en redoublant la consonne. Ex.: folle espérance; molle existence; belle enfaut; nouvelle année.

Par analogie, jumeau fait au féminin jumelle.

On retrouve ici le fait déjà plusieurs fois signale de l'alternance de l'u et de l'l (Voy. § 37, 3°; § 44, REM. II).

[OBIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Dans la vieille langue française, ces sortes d'adjectifs se terminaient toujours par l au masculin, même devant une consonne. On disait mol, bel, nouveljumel, par souvenir des adjectifs latins mollem, bellum, † novellum, gemellum. Ces mots s'écrivaient encore ainsi au XVII° siècle; mais ol se prononçait ou (Voy. Vaugelas, t. I, p. 68).

REMARQUE III. — Favori, coi font au féminin favorite, coite.

[ORIGINES LATINES ET ITALIENNES. — Le t du féminin de ces deux adjectifs apparaît dans l'italien favorito, dans le dérivé français favoritisme, et dans le mot latin quietum.]

REMARQUE IV. — Hébreu ne peut se mettre au féminin; on se sert du mot hébraïque. Ex. : les livres hébreux, la langue hébraïque.

[* OBIGINES LATINES. — Hébreu vient du latin hebræum; hébraique du latin hebraicum.]

REMARQUE V. — Les adjectifs qui sont déjà terminés par un e muet au masculin ne changent pas au féminin, excepté l'adjectif trattre, qui fait au féminin traîtresse; ce mot, qui est à la fois adjectif et substantif, suit la règle des substantifs terminés par un e muet (Voy. § 34, 4°).

2º Féminin des adjectifs terminés au masculin par une consonne.

§ 48. Ces adjectifs ne forment pas toujours leur féminin

par la simple addition d'un e. On verra dans les remarques suivantes que les uns redoublent la consonne finale, et que les autres modifient plus ou moins leur terminai con.

§ 49. REMARQUE I (el, eil, ol, ul; — en, on; — et, ot; as, ès, ais, os). — On redouble au féminin la consonne finale de la plupart des adjectifs qui sont terminés au masculin par el, eil, ol, ul; — en, on, — et, ot, — as, ès, ais, os.

Ex.: cruel, cruelle; pareil, pareille; fol, folle (Voy. § 47); nul, nulle; ancien, ancienne; bon, bonne; muet, muette; sot, sotte; gras, grasse; profès, professe; épais, épaisse; gros, grosse.

De plus, gentil fait au féminin gentille.

Exceptions: 1° Le t ne se double pas toujours après la terminaison ot (Ex.: dévote, manchote); non plus qu'après la terminaison et: en effet quelques adjectifs terminés au masculin en et, au lieu de doubler le t, marquent d'un accent grave l'e qui précède cette consonne. Ex.:

Complet, incomplet, complète, incomplète; concret, concrète; discret, indiscret, discrète, indiscrète; inquiet, inquiète; replet, replète; secret, secrète.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ces derniers sont des mots formés par les savants, qui ont voulu représenter par l'é ouvert l'è long des Latins (complèta, concrêta, discrêta, etc.). Les mots d'origine populaire, comme nette, coquette, fluette, sujette, doublent tous la consonne t, qui se trouve encore doublée pour le mot complette dans les textes du xvi° et du xvir° siècle.]

2º La consonne s ne se double pas toujours après les terminaisons as, ès ou ais et os (Ex. : ras, rase; anglais, anglaise; éclos, éclose).

3º Absous, dissous font au féminin absoute, dissoute.

4º Dispos n'a pas de féminin.

§ 50. REMARQUE II (eur, teur). — Les adjectifs terminés en eur ou teur font leur féminin de quatre manières

1° Les uns suivent la règle générale, c'est-à-dire ajoutent un e au masculin; ce sont les adjectifs qui sont terminés en ieur (extérieur, extérieure; antérieur, antérieure, etc.), et les adjectifs majeur, majeure; mineur, mineure; meilleur, meilleure;

2° D'autres changent eur en euse (trompeur, trompeuse; boudeur, boudeuse). Cette formation du féminin est propre aux adjectifs ou substantifs dérivés de verbes : la terminaison eur y remplace celle du participe présent ant. Ex.: mentant; menteur, menteuse;

3º D'autres changent eure en eresse (vengeur, vengeresse; enchanteur, enchanteresse);

4° D'autres enfin changent teur en trice (corrupteur, corruptrice).

[ORIGINES LATINES. — On a déjà vu (§ 34, 3°) l'origine de ces terminaisons euse, eresse, trice. Cette dernière terminaison (trice) est particulière aux substantifs ou adjectifs terminés en teur et venus de mots latins en tor, trix.]

- § 51. REMARQUE III (\mathbf{r} finale). -- Les autres adjectifs terminés par une r suivent la règle générale (addition d'un e au féminin). Seulement, si cette consonne est précédée d'un e au masculin, l'e prend un accent grave au féminin. Ex. : altier, altière; fier, fière; étranger, étrangère.
- § 52. Remarque IV (c final). Le c final d'un adjectif masculin produit au féminin plusieurs terminaisons :

1° la terminaison che. Ex. : sec, sèche; blanc, blanche; franc, franche;

2º la terminaison que. Ex. : caduc, caduque; public, publique; turc, turque; franc (quand il désigne une nation, et non une qualité), franque;

3º la terminaison cque dans un seul mot : grec, grecque.

[Origines latines. — Si le c final donne au féminin les deux terminaisons che et que, c'est que la terminaison latine ca devient, en français, tantôt che, tantôt que:

Elle devient en général che, quand elle est précédée en latin d'une consonne. Ex.: arca, arche; furca, fourche; musca, mou

che; bucca, bouche; sicca, seche;

Elle devient platôt que. lorsqu'elle est précédée d'une voyelle, et dans les adjectifs comme juridica, juridique; publica, publique; veridica, véridique. La terminaison que devait être préférée à la terminaison ce, comme conservant le son dur qu'a le c final du masculin public (qui se prononce publique).

Quant au mot grec, le c du masculin s'y est maintenu pour donner à l'e un son ouvert, et à cause de sa parenté avec le q_i]

§ 53. REMARQUE V (f finale). — L'f finale des adjectifs masculins se change en v devant l'e, signe du féminin; ce qui donne la terminaison ve. Ex.: neuf, neuve; fugitif, fugitive; captif, captive; vif, vive; bref, brève.

[OBIGINES LATINES. — Dans les mots neuf, captif, fugitif, vif, bref, la consonne f vient de ce que le v latin s'est durci par suite de la chute de la voyelle finale qui n'était pas accentuée, novum, captivum, fugitivum, vivum, brevem. Mais le v latin reparaît au féminin parce qu'il est suivi d'une voyelle. Il en est de même dans le substantif nerf, d'où vient l'adjectif nerveux, etc.]

- § 54. REMARQUE VI (g final). Le g final des adjectifs masculins prend un u devant l'e du féminin; ce qui donne la terminaison gue. Ex.: long, longue.
- [* Origines latines. Cette addition de l'u a pour effet de conserver au g le son guttural du g latin (longus, longu), et d'éviter le son j qu'a, par exemple, le g dans le substantif longe.]
- § 55. REMARQUE VII (n finale). L'n finale donne gne dans maligne, bénigne (de malin, bénin).

[ORIGINES LATINES. — L'irrégularité de la formation des féminins bénigne, maligne n'est qu'apparente. Elle s'explique par l'étymologie latine : bénin, malin viennent de benignum, malignum, par la chute de la désinence um et du g; bénigne, maligne viennent régulièrement de benignam, malignam.]

§ 56. REMARQUE VIII (s finale). — L's finale donne ce dans tierce, féminin de tiers; che dans fraiche, féminin de frais.

[OBIGINES LATINES ET HISTOIRS. — La terminaison latine tia devient en français ce: tertia, tierce; infantia, enfance. Frais vient de la forme germanique fresc latinisée en frescum; le féminin fresca a donné d'abord fresche, puis fratche.]

§ 57. REMARQUE IX (\mathbf{x} final). — L'x final des adjectifs masculins se change ordinairement en s devant l'e du féminin; ce qui donne la terminaison se. Ex.: envieux, envieuse; jaloux, jalouse. — Quelquefois l's se redouble. Ex.: roux, rousse; faux, fausse.

Doux fait au féminin douce. Vieux, qui fait vieil au masculin devant une voyelle ou une h muette, fait au féminin vieille.

Cette substitution, qui a lieu au féminin, de l's double à l'x du masculin, paraîtra naturelle, si l'on songe à l'équivalence déjà observée de l's et de l'x (Voy. § 37).

[*HISTOIRE. — De plus, dans l'ancienne langue, on mettait à peu près indifféremment s, x ou z. On écrivait, par exemple, an nes; une vois (aujourd'hui, un nez, une voix). Vieil était la seule forme masculine de cet adjectif.]

FORMATION DU PLURIEL DANS LES ADJECTIFS.

§ 58. Règle génèrale. On forme le pluriel des adjectifs, comme celui des noms, en ajoutant une s au singulier.

Il n'y a pas d'exception pour le pluriel du féminin. Pour le pluriel du masculin, il faut excepter seulement: 1° l'adjectif tout, qui devient tous;

 2° les adjectifs terminés par une s ou un x, lesquels, comme les substantifs, ne subissent aucun changement. Ex: épais, jaloux.

Remarque I. — Les adjectifs terminés en eau prennent un x au pluriel. Ex. : beaux, nouveaux.

Il en est de même de l'adjectif hébreu (les livres hébreux). Mais on écrit bleus d'après la règle générale.

REMARQUE II. — Les adjectifs terminés en al font leur pluriel en aux. Ex.: égal, égaux; brutal, brutaux.

L'Académie n'admet qu'une exception, c'est le pluriel fatals, qui n'est guère usité.

On peut citer comme n'ayant pas de pluriel masculin les adjectifs amical, colossal, filial, frugal, glacial, jovial, matinal, nasal, natal, naval, pénal, etc.

REMARQUE III. — Comme pour les substantifs (§ 36), on a proposé de supprimer devant l's du pluriel masculin le t final des adjectifs terminés par ent et ant. Rien n'autorise cette suppression. On doit écrire: prudents, constants.

POSITIF, COMPARATIF ET SUPERLATIF.

- § 59. Les adjectifs qualificatifs peuvent avoir plusieurs degrés de signification :
 - 1° le positif, qui indique la qualité sans comparaison;
- 2° le comparatif, qui indique la supériorité, l'infériorité ou l'égalité; 3° le superlatif, qui indique une qualité portée au plus haut degré ou à un très-haut degr⁵.

Les langues anciennes marquaient le plus souvent le comparatif de supériorité et le superlatif par un suffixe particulier. Le français marque ces degrés de signification en mettant certains adverbes devant le positif. Ex.:

- 1º Positif: saint (en latin sanctus);
- 2º Comparatif: Plus saint (en latin sanctior); MOINS saint: AUSSI saint;
- 3º Superlauf: LE PLUS saint, TRES saint (en lat. sanctissimus).

[OBIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ces mots de positif, comparatif et superlatif viennent de la grammaire latine (positivum, comparativum, superlativum); ils s'appliquaient aux adjectifs latins et grees. La langue françaire ne possède en réalité que trois comparatifs d'adjectifs, qui lui viennent tout formés du latin, et qui sont:

Meilleur (meliorem), qui sert de comparatif à bon;
Piré (pejor), pis (pejus), — à mauvais;
Moindre (minor), — à petit.

Le sens du comparatif est presque effacé dans les adjectifs suivants; mais ils ne peuvent être précédés de plus: Majeur, mineur, qui viennent des comparatifs latins majorem, minorem;

Antérieur, postérieur; du latin anteriorem, posteriorem; Citerieur, ultérieur; — citeriorem, ulteriorem; Intérieur, extérieur; — interiorem, exteriorem; Inférieur, supérieur; — inferiorem, superiorem;

Plusieurs; + pluriores, dérivé de plures.

HISTOIRE. — Autrefois, l'Académie française mettait un trait d'union entre l'adverbe très et l'adjectif au superlatif. Elle l'a

supprimé dans son édition de 1878.]

REMARQUE. — La langue française a formé quelques superlatifs en issime. Ces adjectifs ne sont usités que dans certaines formules de cérémonie (amplissime, éminentissime, illustrissime, sérénissime), ou, au contraire, dans le langage familier (richissime, rarissime, savantissime, ignorantissime).

On a formé de même le substantif généralissime.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Le suffixe issime est venu au français de l'italien, qui l'a emprunté du latin issimum. Ce suffixe était plus usité dans l'ancien français qu'aujourd'hui: il est très fréquent dans les premiers monuments de la langue. D'ordinaire il est contracté en isme: santisme (très saint, sanctissimum), grandisme, etc. Malherbe, dans une de ses Lettres, dit : « un grandissime », et Perrot d'Ablancourt : « Il y avait un grandissime nombre de villes ».

Mascarille est un fourbe, et fourbe fourbissime. (MOLIÈRE.)

C'est à la fin du xvi° siècle, quand la langue française commença à s'affranchir de l'influence latine, que paraissent les premières réclamations contre les superlatifs ainsi formés : Le P. Bouhours, dans ses Entretiens d'Ariste et d'Eugène, déclare ces superlatifs contraires au génie de notre langue.]

ADJECTIFS DÉTERMINATIFS.

§ 60. Il y a cinq espèces d'adjectifs déterminatifs, c'està-dire d'adjectifs qui donnent aux substantifs un sens déterminé (on a vu, § 43, ce qu'on entend par sens déterminé):

1° Les adjectifs numéraux ou noms de nombre;

2° — possessifs;

8° — démonstratifs:

4º Les adjectifs interrogatifs et conjonctifs; 5º — indéfinis.

1º ADJECTIFS NUMÉRAUX OU NOMS DE NOMBRE.

§ 61. On appelle noms de nombre cardinaux ceux qui expriment la quantité sans marquer l'ordre (un, deux, dix, cent, mille, etc.); noms de nombre ordinaux ceux qui indiquent, non la quantité, mais l'ordre et le rang (premier, deuxième ou second; dixième, centième, millième).

[Érymologie. — Le mot de nom de nombre, qui est resté aux adjectifs numéraux, vient de ce que les anciens grammairiens rangeaient l'adjectif lui-même parmi les noms: nomen adjectivum. Les noms de nombre cardinaux (numeri cardinales) sont ceux sur lesquels la numération tourne, en quelque sorte, comme sur des gonds (cardines). Les noms de nombre ordinaux sont ceux qui marquent l'ordre, le rang (ordinem).]

[*Origines latines et Histoire. — Les noms de nombre cardinaux français, jusqu'à seize, viennent des mots latins correspondants, la plupart fort contractés :

un, unum,
deux, duo,
trois, tres,
quatre, quatuor,
cinq, quinque,
six, sex,

sept, septem,
huit (anciennement
oit), octo,
neuf, novem,
dix, decem,
onze, undecim,

douze, duodecim, treize, tredecim, quatorze, quatuordecim, quinze, quindecim, seize, sedecim.

Les trois derniers noms de nombre de la première dizaine sont des composés tout français : dix-sept, dix-huit, dix-neuf.

Depuis vingt jusqu'à soixante, les nombres cardinaux désignant des dizaines s'expriment par un seul mot, qui vient du latin :

vingt, viginti, trente, triginta, quarante, quadraginta, cinquante, quinquaginta, soixante, sexaginta.

Jusqu'à la fin du XVIII^s siècle on disait aussi : septante (septuaginta), aujourd'hui soixante-dix; octante (octaginta), aujourd'hui quatre-vingts; nonante (nonaginta), aujourd'hui quatre-vingt-dix.

On dit encore aujourd'hui les Septante (les soixante-dix tra-

ducteurs grecs de la Bible) et quelques provinces ont conservé les mots septante, octante, nonante.]

§ 62. Les noms de nombre cardinaux sont en général invariables. On écrit les onze, les dix mille, etc.

Remarque I. — Un prendle féminin (Ex.. une personne).

REMARQUE II. — Vingt et cent prennent le signe du pluriel quand ils sont précédes d'un nombre qui les multiplie; mais ils ne le prennent pas quand ils sont suivis d'un autre nombre, ou lorsqu'ils ne sont pas multipliés par le nombre qui les précède. Ainsi l'on écrit : quatre-vingts ans; quatre-vingt-deux ans; deux cents hommes; deux cent vingt hommes; nous partîmes cinq cents...

Cent prend encore le signe du pluriel quand il est employé pour centaine. Ce n'est plus un adjectif numéral, mais un substantif. Ex.: un cent d'œufs; deux cents de paille.

REMARQUE III. — Mille, adjectif numéral invariable, est distinct de mille, substantif, désignant une mesure itinéraire. Ex.: trois milles d'Angleterre font à peu près cinq kilomètres.

On écrit mil, au lieu de mille, pour désigner le millésime, c'est-à-dire la date de l'année, quand la date commence par ce mot. Ex.: L'an mil huit cent soixante-seize.

[Origines Latines et Histoire. — Mil vient du latin mille; mille du latin millia. Dans l'ancien français, conformément à l'étymologie, on disait : mil hommes, et deux mille hommes.]

REMARQUE IV. — Million, milliard, ne sont pas des adjectifs numéraux, mais des substantifs dérivés de mille. On dit un million, deux milliards, comme une huitaire, deux dizaines, trois millièmes, etc.

* Remarque V. — Onze, onzième se prononcent comme si ces mots étaient précédés d'une h aspirée : le onze du mois, la onzième heure.

[*Histoire. — Il n'en était pas de même au XVII° siècle. Vaugelas blâmait ceux qui mettaient une aspiration à ces mota et Corneille disait dans Cinna :

Peut-être que l'onzième est prête d'éclater.]

§ 63. Les noms de nombre ordinaux s'accordent, comme tous les adjectifs, en genre et en nombre avec les substantifs auxquels ils se rapportent. Ex.: la première fois; les premiers hommes.

REMARQUE I. — On forme les noms de nombre ordinaux en ajoutant au nom de nombre cardinal correspondant la terminaison *ième*. Il y a exception pour *un* et *deux*, auxquels correspondent les noms de nombre ordinaux *premier* et second. On dit aussi *deuxième*, mais second se dit de préférence quand il est question seulement de deux personnes ou de deux choses, *deuxième* se dit seulement quand il y en a plus.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette terminaison (ième), qui s'écrivait primitivement iesme, vient du suffixe latin est-mum. Ex. : Centesimum, centiesme (aujourd'hui centième).

* Premier et second viennent des mots latins † primarium, secundum; mais tous les nombres ordinaux qui suivent sont formés par l'addition du suffixe ième au nom de nombre cardinal français (trois-ième, quatr-ième, dix-ième, etc.). L'ancien français avait gardé du latin quelques autres noms de nombre ordinaux, par exemple:

Tiers (de tertium) qui est resté dans les expressions suivantes : le tiers Etat, le tiers parti, un tiers (pour une troisième personne,

une tierce personne, ou pour la 3º partie d'un tout);

Quart (de quartum), qui est encore employé par La Fontaine:
« un quart voleur survint »; et qui est reste dans le mot un
quart (la 4° partie d'un tout), et dans fièvre quarte;
Quint (de quintum), qu'on retrouve dans Charles-Quint. Sixte-

Quint:

Sixte (de sextum), none (de nonum), décime (de decimum), d'où viennent les mots sixte musicale, nones, décime, dime.

Le vieux français, au lieu de premier, disait prime (de primum), qui est resté dans les expressions: prime, de prime abord, primesautier, de prime saut, etc.]

REMARQUE II. — Dans les nombres composés, les mots premier, second sont remplacés par unième, deuxième (vingt-unième, vingt-deuxième); et la terminaison ième ne porte que sur le dernier des adjectifs énoncés. Ex. cent quatre-vingt-dixième.

REMARQUE III. -- Cinq : joute un u devant la termic. s. 4

naison $\ddot{e}me$ (cinquième), parce que la consonne q est toujours séparée d'une voyelle par un u (§ 17).

*REMARQUE IV. — Neuf donne le nom de nombre ordinal neuvième, comme l'adjectif neuf fait au féminin neuve (§ 53).

* § 63 bis. Aux noms de nombre ordinaux se rattachent les adjectifs numéraux qui suivent :

1° Ce sont d'abord ceux qui indiquent les fractions de l'unité, à savoir : demi, tiers, quart, cinquième, sixième, etc.

[ORIGINES LATINES. — Les trois premiers viennent du latin: dimidium, tertium, quartum; les autres se forment, comme les noms de nombre ordinaux, par l'addition du suffixe ième au nom de nombre cardinal (§ 63). — Les mots latins decimum, centesimum ont donné des substantifs indiquant des sous-multiples de l'unité: décime, centime.]

2° Ce sont ensuite ceux qui indiquent les multiplications de l'unité: double, triple, quadruple, etc.

[ORIGINES LATINES. — Ces derniers adjectifs viennent tous du latin : double, de duplicem; triple, de triplicem; quadruple, de quadruplum; quintuple, de quintuplum; sextuple, de sextuplum; décuple, de decuplum; centuple, de centuplum.]

2° ADJECTIFS POSSESSIFS.

§ 64. Les adjectifs possessifs déterminent les substantifs en y ajoutant une idée de possession.

llscorrespondent aux pronoms personnels: moi, toi, soiou lui, elles; nous, vous, ils ou eux, elles (Voy. plus loin, § 69). Les adjectifs possessifs sont:

		1 · a	u singulie	r	2° au pluriel
				unin.	des deux genres.
pour la	1re pers.	du sing.	mon	ma	mes
	2e	_	ton	ta	tes
_	3°	_	son	88	ses
	170	J		_	
	1re pers.	au piur.	notr	В	nos
· —	2^{e}		votr	е	▼OS
_	3 e	_	leur		leurs.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Tous ces adjectifs sont tirés des adjectifs latins correspondants :

Meum, meam; meos, meas.
Tuum, tuam; tuos, tuas.
Suum, suam; suos, suas.
Nostrum, nostram; nostros, nostras.

Vostrum, vostram; vostros, vostras (formes archaïques de

vestrum, vestram; vestros, vestras).

Leur vient du génitif pluriel illorum; aussi, dans l'ancien français, était-il invariable. On disait : leur frères, leur enfants, c'est-à-dire frères, enfants d'eux.]

REMARQUE I. — Devant les noms et adjectifs féminins commençant par une voyelle ou une h muette, on se sert de mon, ton, son, au lieu de ma, ta, sa, pour éviter l'hiatus, c'est-à-dire la difficulté de prononciation produite par la rencontre de deux voyelles. Ainsi l'on dit : mon étoile, mon âme, mon humeur, mon humble position.

[*HISTOIRE. — Cet emploi de mon avec un substantif féminin, amené par l'euphonie, forme un vrai solecisme, que ne commettait pas l'ancien français. Devant une voyelle, de même que nous elidons l'a de l'article féminin (l'amie), l'ancien français élidait l'a de l'adjectif féminin possessif: m'amie, t'amie, s'amie. C'est par ignorance de cette règle qu'on a écrit ma mie, ce que n'autorise l'orthographe d'aucune époque. Amour étant aussi féminin, dans l'ancienne langue, même au singulier, on écrivait m'amour (ma amour). Vaugelas (Remarque sur mon, ton, son) écrit m'amie, m'amour, et Molière: « Allez, m'amour...» (Malade imaginaire).]

REMARQUE II. — On emploie l'adjectif votre au lieu de ton, ta, en parlant à une seule personne, pour lui témoigner du respect (Voy. § 69, REM. VI).

REMARQUE III. — Il y a d'autres adjectifs possessifs moins usités, qui sont :

1° au singulier : 2° au pluriel :

Pour la 1^{re} pers. du sing. mien, mienne; miens, miennes;

— 2^e — tien, tienne; tiens, tiennes;

- 3° - sien, sienne; siens, siennes;

3º ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS.

§ 65. Les adjectifs démonstratifs déterminent les substantifs avec une idée d'indication, soit qu'on montre des objets présents, soit qu'on rappelle ceux dont on a parlé. Ce sont les suivants:

1. singulier

2° pluriel

masculin :

féminin : cette :

des deux genres :

ces.

REMARQUE. — Devant les noms et adjectifs masculins commençant par une voyelle ou une h muette, on met cet au lieu de ce. Ex. : cet enfant, cet heureux événement.

Devant les autres on met ce. Ex. : ce soldat, ce héros.

[*ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — L'adjectif démonstratif était au x1° siècle icest, qui s'est abrégé plus tard en cest (comme ici s'est abrégé en ci); et cest est devenu cét (orthographe de Vaugelas), puis cet, qui s'est encore affaibli en ce devant les consonnes, mais où le t est étymologique, non euphonique.

Icest venait du latin + eccistum (ecce istum).]

4° ADJECTIFS INTERROGATIFS ET CONJONCTIFS.

§ 66. Le seul adjectif interrogatif est quel :

1º au masculin

2º au féminin

Singulier : Pluriel : quel, quels, quelle. quelles.

Ex. : Quel chemin, quelle route dois-je prendre?

REMARQUE I. — L'adjectif interrogatif devient conjonctif quand il est entre deux propositions: Ex.: Ditesmoi quelle route je dois prendre. Mais il est facile de voir que cette phrase contient une interrogation indirecte, et répond à ces deux-ci: Quelle route dois-je prendre? Dites-le-moi.

REMARQUE II. — L'adjectif interrogatif est aussi exclamatif. Ex. : Quel beau spectacle!

[* HISTOIRE. — L'ancienne langue avait un autre adjectif

interrogatif, quantième (c'est-à-dire à quel ordre numérique). Il s'est conservé jusqu'à la fin du xvii siècle : « Je ne sais à la quantième visite ce fut » (Furetière, Roman bourgeois). Ce mot ne s'emploie plus aujourd'hui que comme substantif : On dit le quantième du mois.]

5° ADJECTIFS INDÉFINIS.

§ 67. Les adjectifs indéfinis déterminent encore les substantifs, mais d'une manière moins précise que les autres adjectifs.

Ces adjectifs sont:	un (masc.), une (fém.);
	au plur. des (pour les 2 genres);
	aucun, nul;
	même, autre;
•	certain, tel;
-	plusieurs, chaque;
	quelque, quelconque;
_	tout.

REMARQUE. — Il ne faut pas confondre l'adjectif indéfini un avec le nom de nombre un, ni son pluriel des avec l'article contracté des (pour de les). — Voy. § 44, REM. II.

ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — I. L'adjectif indéfini un, une, vient du latin unum, unam, qui, dans la basse latinité, était devena synonyme de quemdam, quamdam.

II. On verra, dans la Syntaxe, l'étymologie et le sens primitif de l'adjectif aucun.

III. Même, qui a passé successivement par les formes medisme, medesme, meesme, mesme, et qui n'est arrivé à sa forme actuelle qu'après une série de contractions amenées par la chute de la consonne médiane, vient du bas latin metipsimum, forme contractée elle-même de † metipsissimum.

IV. Autre se disait, en vieux français, altre (du latin alter, qu'on retrouve dans le verbe alterer). — Il a formé autrui, qui était un cas régime et signifiait de cet autre, à cet autre, alteri huic), on disait autrefois l'altrui cheval (le cheval à un autre). De même celui était le cas régime de cil, nullui de nul, cettui de cet (d'où cettuici dans le sens de celui-ci). Autrui est aujourd'hui un pronom qui ne s'emploie que comme complément : le bien d'autrui (c.-à-d. d'un autre). — Voy. § 266.

Digitized by Google

V. Certain vient du latin certum avec addition du suffixe ain: tel de talem; maint a une origine celtique ou germanique. Plusieurs vient de + pluriores pour plures, qui a perdu son sens de comparatif. Quelque est formé de quel (qualem) et de que (quem ou quod); quelconque de qualemcumque ou qualecumque.

VI. L'adjectif chaque (anciennement chasque), vient de quisque, qui a donné quesque, puis chesque, chasque. Par l'addition de l'adjectif un, il a formé le pronom chacun (anciennement chasqu'un, quisque unus), qui était autrefois adjectif.]

CHAPITRE V.

LE PRONOM.

§ 68. Le pronom est un mot qui tient la place du nom. IÉTYMOLOGIE. — Le sens du mot pronom est donné par son étymologie (pronomen, composé de pro, pour, et de nomen, nom).]

Il y a cinq espèces de pronoms:

1º les pronoms personnels; 20 possessifs:

30 démonstratifs:

40 interrogatifs et conjonctifs: indéfinis. ŏ٥

REMARQUE I. — Il y a une étroite parenté, et, par suite, une grande similitude de formes entre la plupart des adjectifs déterminatifs et des pronoms. On a même souvent confondu les quatre dernières espèces (possessifs, démonstratifs, interrogatifs, conjonctifs), qui sont en réalité des adjectifs-pronoms, c'est-à-dire, pour la plupart, des adjectifs devenus pronoms.

REMARQUE II. - Il y a entre les adjectifs et les pronoms cette différence essentielle que l'adjectif est toujours accompagné d'un substantif et que le pronom en tient lieu et n'y peut jamais être joint.

Ainsi, l'on distinguera l'adjectif mon, et le pronom le mien. Ex.

C'est mon livre (adjectif).

A qui ce livre? — C'est le mien (pronom).

1º PRONOMS PERSONNELS.

§ 69. Les pronoms personnels marquent ou la personne qui parle (première personne), ou celle à qui l'on parle (deuxième personne), ou bien la personne ou la chose dont on parle (troisième personne). Ce sont les suivants :

		Singulier.	Pluriel.
1re personne:	masc. et fém	je, moi, me,	nous.
2° personne:	masc. et fém	tu, toi, te,	vous.
	masculin	il, le,	ils, eux.
	féminin	elle, la,	elles.
96 narganna	neutre	il, le,	(sans pluriel.)
3° personne	masc. et fém		les, leur.
	masc., fém. et (se en
	neutre		7•

REMARQUE I.—Les pronoms je, me, te, se, le, la élident leur voyelle quand ils sont suivis d'un verbe commençant par une voyelle, ou des pronoms ou adverbes en et y. Ex.: j'aime, il m'aime, je t'aime, il l'appelle, il s'aime, il s'en va, j'y vais.

REMARQUE II. — Les pronoms le, la, les se distinguent

de l'article en ce que, au lieu de précéder un nom, ils accompagnent un verbe et représentent un nom déjà énoncé. Ex.: Voici le (article) père de votre ami. Je le (pronom) vois.

REMARQUE III. — Il n'a pas encore été question du neutre (c'est-à-dire du genre qui n'est ni masculin ni féminin), parce que ce genre n'existe pas en français pour les substantifs. On le retrouvera plus d'une fois dans la suite de cette grammaire, surtout dans la Syntaxe.

REMARQUE IV. — Leur signifie à eux, à elles; il se distingue de l'adjectif possessif leur en ce qu'il n'accompagne pas un substantif et ne prend jamais le signe du pluriel. Ex.: Voici des malheureux, il faut leur porter secours.

REMARQUE V. — En signifie de lui, d'elle; d'eux, d'elles; de cela et quelquefois de moi, de toi, etc. Y signifie à lui, à elle; à eux, à elles; à cela, etc. Ex. : J'aime cet enfant et j'en suis aimé. Il n'aime pas le jeu au point d'y donner tout son temps.

REMARQUE VI. — On emploie vous pour tu au singulier en signe de respect (Voy. § 64, REM. II).

REMARQUE VII. — Se, soi, sont des pronoms réfléchis.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ego a donné d'abord eo, qu'on trouve dans les Serments de Strasbourg (842), puis io, jo, qui s'est affaibli en je.

Me, te, se; nos, vos (à l'accusatif) ont donné me, te, se, et

moi, toi, soi; nous, vous.

Il, masculin, est venu de ille ou illum; il, neutre, de illud; elle

de illa ou illam; la de illam.

Le pluriel masculin illi avait donné au vieux français il; mais la langue moderne a emprunté ils à l'accusatif illos, qui a aussi donné deux autres formes: 1º els, qui a vocalisé son l (eux); 2º los, dont l'o s'est affaibli en e (les).

Lúi dérive de illui, qui est pour illi huic, et qu'on trouve déjà dans une inscription romaine; leur de illorum; y, de ibi; en (qui dans le vieux français s'écrivait ent) de inde, comme

souvent de subinde.]

2º PRONOMS POSSESSIFS.

§ 70. Les pronoms possessifs sont :

1° quand il s'agit d'une seule personne :

	8	Singulier		
	masculin,	féminin.	masculin,	féminın.
1re pe	ers. le mien,	la mienne,	les miens,	les miennes,
2° -	— le tien,	la tienne,	les tiens,	les tiennes,
3e -	- le sien,	la sienne ;	les siens,	les siennes;

2° quand il s'agit de plusieurs personnes:

1 re pers. le nôtre,	la nôtre,	les nôtres,
2° — le vôtre,	la vôtre,	les vôtres,
3° — le leur,	la leur ;	les leurs.

REMARQUE. — On emploie le pronom le vôtre, au lieu de le tien, en parlant à une seule personne, pour lui témoigner du respect (Voy. § 64, REM. II; § 69, REM. VI).

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Mien, tien, sien viennent de meum, tuum, suum, comme les adjectifs mon, ton, son, dont ils sont des formes adoucies.

Quant à vôtre, nôtre, ils viennent de nostrum, vostrum, comme les adjectifs notre, votre: les uns et les autres se sont écrits, pendant tout le xvii• siècle, nostre, vostre. S'il y a aujourd'hui une différence d'orthographe entre l'adjectif et le pronom, c'est pour marquer la différence de place de l'accent tonique: quand notre est adjectif, l'intensité de la voix se porte sur le mot suivant (Ex.: notre pays, notre terre, etc.); c'est tout le contraire, quand nôtre est pronom (Ex.: ce pays est le nôtre; cette terre est la nôtre, etc.).

3º PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

§ 71. Il n'y a, en réalité, qu'un pronom démonstratif, qui est :

Au singulier			Au pluriel		
				~	
celui,	celle,	ce;	ceux,	celles.	

Mais, par l'addition des particules ci et là, on forme de nouveaux pronoms démonstratifs.

Singulier			Pluriel		
	celle-ci,		•	celles-ci,	
cerul-la.	celle-là.	CEIR!	ceux-ia,	celles-là.	

Les pronoms auxquels on adjoint ci indiquent des perconnes ou des choses rapprochées; ceux auxquels on adjoint là, indiquent des personnes ou des choses éloignées.

REMARQUE. — Ces deux particules s'unissent par un trait d'union aux pronoms masculins et féminins celui, celle, etc. (celui-ci, celle-là), et forment deux mots simples avec le pronom neutre ce (ceci, cela). Il en résulte que, dans ce dernier mot, la particule la perd son accent.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ce, pronom neutre, est distinct par l'étymologie de l'adjectif démonstratif masculin ce (§ 65); ce, neutre, vient de ecce hoc, qui a donné successivement, iço, ço, ce. — Celui, icelui était, dans le vieux français, le cas régime de cil (plus anciennement icel), de même que autrui était le cas régime de altre (Voy. § 67). Icel, icelle viennent de † eccillum, eccillam; iceux, plus anciennement icels, de † eccillos (ecce illum, illam, illos). Racine, parodiant le langage de la vieille procédure, a dit dans les Plaideurs:

De ma cause et des faits renfermés en icelle.]

4° PRONOMS CONJONCTIFS OU RELATIFS ET PRONOMS INTERROGATIFS.

§ 72. Les pronoms conjonctifs servent à joindre un membre de phrase à un autre. On les appelle aussi pronoms relatifs, parce qu'ils ont rapport à un nom ou pronom placé devant et appelé untécédent. Ex. : L'homme ou celui qui...

[ÉTYMOLOGIE. — Le sens de ces deux mots est donné par leur étymologie : Conjonctif vient de conjunctivum, dérivé de conjungere, jungere cum, joindre avec; relatif, de relativum, dérivé de relatium, supin de referre, rapporter; antécédent de artecedentem, qui va devant.]

où.

Les pronoms conjonctifs ou relatifs sont:

1º Pour les trois genres et les deux nombres :

qui, que, dont, quoi,

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Qui vient du latin qui; sequel, de illum qualem; que, de quam; quoi, de quid; où de ubi (out, dans l'ancien français. Ex.: « Le chemin par out je venais »). Dont vient de de unde (Voy. § 259, HIST.).]

2º Avec diverses modifications, selon les genres et les nombres :

Singulier Pluriel
masc. fém. masc. fém.
lequel, laquelle, lesquels, lesquelles,
duquel, de laquelle, desquels, desquelles,
auquel, à laquelle, auxquels, auxquelles.

REMARQUE I. — Dont s'emploie pour de qui, duquel, de laquelle; desquels, desquelles; de quoi. Ex.:

Voici l'homme dont je vous ai parlé. Voici la femme dont je vous ai parlé. Rappelez-vous ce dont je vous ai parlé.

REMARQUE II. — Où est un adverbe qui s'emploie comme pronom dans le sens de dans lequel, vers lequel, ou dans laquelle, vers laquelle, etc. Ex.: La maison d'où je sors; le lieu où je suis; le but où je tends.

§ 73. La plupart des pronoms conjonctifs ou relatifs s'emploient aussi comme pronoms interrogatifs. Ex.:

Qui vient? Voici deux pommes : laquelle Choisissez-vous?

A quoi pensez-vous?

Dont ne s'emploie jamais interrogativement. Son synonyme, de qui, s'emploie moins souvent que dont comme conjonctif, mais le remplace comme interrogatif, et ne se dit que des personnes.

[* HISTOIRE. — Dans l'ancienne langue, dont s'employait interrogativement dans son sens étymologique (d'où). Ex. : « Dont vient si bele dame? Dont estes-vous née? » (Roman de Berte, XIII° siècle).]

5º PRONOMS INDÉFINIS.

§ 74. Les pronoms indéfinis sont :

Autrui; Quiconque;

Chacun; Rien;

On; L'un, l'autre; et,

Personne; au pluriel : les uns,

Quelqu'un; les autres.

Remarque I. — Personne, employé comme substantif, est féminin et peut avoir un pluriel (Ex. : ce sont des personnes parfaités). Comme pronom indéfini, il est toujours du masculin singulier (Ex. : personne n'est parfait).

REMARQUE II.—Un ne s'emploie qu'au singulier comme adjectif numéral (Voy. § 67, REM.); comme pronom, il a un pluriel. On dit: les uns, les autres; quelques-uns.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — 1. Personne vient de persona, rôle, personnage.

2. On vient de homo. Il s'est écrit successivement l'homs, l'hom, l'on, comme il s'écrit encore aujourd'hui après une voyelle, pour éviter un hiatus (§ 261, Rem. I). Ce mot était donc à l'origine un substantif.

3. Il en est de même de rien, qui vient de rem, et qui s'emploie encore substantivement dans la locution un rien (on disait autrefois, en souvenir du genre du mot latin, une rien). Mais avec le temps le rôle de ce mot a changé dans la langue, comme celui de on et de personne; il est devenu pronom indéfini.

4. On a vu, aux adjectifs indéfinis (§ 67), l'étymologie de chaque, quelque, autre, d'où viennent chacun, quelqu'un, autrui.)

CHAPITRE VI.

LE VERBE.

1ºº Section. — DU VERBE ET DE SES DIFFÉRENTES ESPÈCES.

§ 75. Le verbe exprime l'état ou l'action :

1° L'état dans lequel se trouve la personne ou la chose que désigne le sujet (nom ou pronom).

Ex.: Il est malade.

2º L'action. Ex. : Je pars.

[ÉTYMOLOGIE. — Verbe vient du latin verbum, mot, parole; c'est, en quelque sorte, le mot par excellence.]

§ 76. On appelle verbes actifs ou transitifs ceux qui expriment une action s'exerçant directement sur une autre personne ou une autre chose que le sujet; et le mot qui désigne cette personne ou cette chose s'appelle complément direct. Ex.: Pierre aime Paul. — (Pierre, sujet; aime, verbe; Paul, complément direct.)

[ÉTYMOLOGIE. — Actif vient du latin activum, qui agit; transitif, de transitivum, qui passe d'un endroit à un autre, c'est-àdire dont l'action passe du sujet sur le complément.]

Quand l'action retombe sur le sujet lui-même, le verbe s'appelle verbe réflèchi. Ex.: il se loue. — (Il, sujet; se, complément direct; loue, verbe.)

Quand le sujet, au lieu d'exercer l'action, la supporte, le verbe est dit verbe passif. Ex.: Paul est loué par Pierre. — (Paul, sujet; est loué, verbe; par Pierre, complément.)

La plupart des verbes actifs peuvent devenir réflèchis et passifs.

\$ 77. On appelle verbes neutres ou intransitifs ceux qui

expriment un état, ou bien une action qui ne s'exerce pas directement sur un objet. Ex.: le cheval part. — (Le cheval, sujet; part, verbe neutre.)

Les verbes neutres ne peuvent avoir de complément direct; mais ils ont souvent un complément indirect, qui est généralement uni au verbe par une préposition. Ex. Cet enfant obéit à ses parents.

Les verbes neutres n'ont pas de passif. Quelques-uns peuvent devenir réfléchis. Ex. : Se nuire, se plaire.

[ÉTYMOLOGIE. — Neutre vient de neutrum, ni l'un ni l'autre, c'est-à-dire qui n'est ni actif ni passif.]

§ 78. Aux verbes neutres se rattachent les verbes impersonnels, c'est-à-dire ceux qui, en général, n'ont pas pour sujet le nom d'un être déterminé, et ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier avec le pronom neutre et indéterminé il (§ 69). Ex.: il pleut, il tonne, il importe, etc.

Les autres verbes ont trois personnes pour le singulier, trois pour le pluriel. Ces personnes sont marquées au singulier par les pronoms suivants:

	Singulier.	Pluriel.
1 ^{re} personne :	je,	nous,
2° —	tu,	vous,
3° —	il, elle,	ils, elles.

La 3° personne est aussi marquée par un nom, comme sujet.

§ 79. En résumé, il y a deux espèces de verbes :

1º les verbes actifs ou transitifs, qui peuvent en général devenir verbes passifs et verbes réfléchis;

2° les verbes neutres ou intransitifs, auxquels se rattachent les verbes impersonnels.

§ 80. Dans ces deux grandes classes rentrent deux verbes qui ont une importance particulière : être et avoir.

En effet être est un verbe neutre, avoir un verbe actif, et ils ont chacun un sens propre (exister, possèder). Ces deux verbes ont de plus, en français comme dans plusieurs lan-

gues modernes, la propriété de servir à la conjugaison des autres verbes et d'entrer dans la formation de certains temps. De là leur nom de verbes auxiliaires et la nécessité de les étudier séparément et avant tous les autres (Voy. §§ 92 et 93). Ils ne sont auxiliaires que lorsqu'ils sont accompagnés du participe passé d'un autre verbe. Lorsqu'ils sont employés comme auxiliaires, c'est-à-dire lorsqu'ils servent à la conjugaison d'un autre verbe, avoir et être perdent leur signification propre (posséder, exister); ce ne sont plus que des signes qui indiquent un temps.

Aux verbes être et avoir il faut adjoindre, comme auxiliaires :

1° Les verbes aller et devoir qui, joints à un infinitif, perdent leur signification ordinaire et forment de véritables futurs (je vais, j'allais partir; je dois, je devais partir demain); ils donnent à notre langue sa seule forme d'infinitif et de participe futurs: aller partir, devoir partir; allant partir, devant partir;

2° Le verbe venir, qui, suivi de la préposition de et d'un infinitif, forme une sorte de parfait indéfini, avec la nuance d'un accomplissement tout récent de l'action indiquée par le verbe. Ex. : Je viens de rentrer.

RADICAL ET TERMINAISONS.

§ 81. Le radical est la partie essentielle du mot, celle qui en indique le sens ; il est en général invariable dans les différentes formes que prend le verbe selon les temps, les modes, les personnes, etc.

Le radical est invariable dans les verbes réguliers des conjugaisons en er, en ir et en re. Il est sujet à quelques modifications, qui seront expliquées plus loin, dans les verbes en oir et dans les verbes irréguliers.

Les terminaisons, au contraire, sont essentiellement va-

riables: leurs variations indiquent les temps, les modes, les nombres, les genres, les personnes. Ex.:

Radical Terminaisons

(J ')	aim	е	(1re	personne d	lu s i ngu	lier).
(Tu)	aim	es	(2°		_).
(II, elle)	aim	е	(30).
(Nous)	aim	ons	(1re	personne	du plu	riel).
(Vous)	aim	ez	$(2^{e}$		_).
(Ils, elles)	aim	ent	(3e			·).

TEMPS ET MODES.

§ 82. Les temps marquent les époques auxquelles se rapporte l'état ou l'action qu'exprime le verbe.

Il y a trois temps principaux:

- 1° Le présent, qui indique qu'une chose est ou qu'un fait s'accomplit. Ex.: je lis;
 - 2º Le passé, qui indique qu'un fait a été accompli.
- Ex.: je lus;
- 3° Le futur, qui indique qu'une chose sera ou qu'un fait s'accomplira. Ex.: je lirai.
- § 83. Mais deux de ces temps principaux (le passé et le futur) admettent des subdivisions ou temps secondaires.

Il y en a cinq pour le passé, savoir :

- 1. l'imparfait (je lisais);
- 2. le parfait défini (je lus);
- 3. le parfait indéfini (j'ai lu);
- 4. le parfait antérieur (j'eus lu);
- 5. le plus-que-parfait (j'avais lu).

Il y en a deux pour le futur, savoir :

- 1. le futur proprement dit (je lirai);
- 2. le futur antérieur (j'aurai lu).

§ 84. Toutes ces subdivisions indiquent des nuances qu'il est bon de préciser :

- L'imparfait indique une action passée, mais qui ne l'était pas au moment où une autre s'accomplissait. Ex.: Je lisais, ou j'étais absent quand vous êtes venu.
- Le parfait défini indique une action accomplie à un moment déterminé.
 Ex.: Il revint hier; nous fimes alors de grands efforts.
- 3. Le parfait indésini indique une action accomplie à un moment indéterminé. Ex.: J'ai perdu ma montre; qui a ouvert la fenêtre?
- Le parfait antérieur indique une action non-seulement accomplie, mais encore qui en a précédé une autre.
 Ex.: Quand j'eus contemplé ce spectacle, je m'éloignai.
- 5. Le plus-que-parfait indique une action passée, et qui l'était déjà quand une autre s'est accomplie. Ex.: J'étais déjà parti quand il est venu.

2° FUTUR.

1º PASSÉ.

1. Le futur indique simplement une action à venir. Ex. : Je partirai demain.

2. Le futur antérieur indique une action à venir, mais qui en précédera une autre également à venir. Ex. : Je serai parti quand il arrivera.

§ 85. De ces huit temps, quatre sont des temps simples (le présent, l'imparfait, le parfait défini, le futur); les quatre autres (le parfait indéfini, le parfait antérieur, le plus-que-parfait et le futur antérieur) sont des temps composés, c'est-à-dire dans lesquels entre un auxiliaire (avoir pour les verbes actifs, avoir ou être pour les verbes neutres).

§ 86. Les modes sont les différentes manières (modi en latin) de présenter l'action indiquée par les temps du verbe.

Il y a en français six modes:

 1° l'indicatif s'emploie pour dire qu'une chose se fait, s'est faite, ou se fera; ou bien au contraire qu'elle ne se fait pas, n'a pas été faite ou ne se fera pas. Ex. je lis; je lus; je lirai; je ne lis pas; je ne lus pas, etc.;

2º l'impératif s'emploie quand on commande ou qu'on prie de la faire ou de ne pas la faire. Ex.: lisez; ne

lisez pas;

3° le subjonctif s'emploie quand on veut montrer que cette action dépend d'une autre, exprimée en général par un autre verbe; le subjonctif est uni à ce verbe par la conjonction que (conjonction qui ne fait pas partie intégrante du subjonctif, et peut ne pas l'accompagner, comme on le verra dans la syntaxe, § 298). Ex.: je doute que vous lisiez; je veux que vous lisiez;

4° le conditionnel s'emploie quand on veut indiquer que l'accomplissement d'une action est ou était soumis à quelque

condition. Ex.: je lirais, si j'avais de la lumière;

5º l'infinitif exprime l'état ou l'action d'une manière vague, sans désignation de nombre ni de personne. Ex.: lire;

6º le participe, comme son nom l'indique, tient à la fois

du verbe et de l'adjectif.

§ 87. Ce dernier mode tient du verbe, en ce qu'il indique l'état ou l'action, marque le temps et peut avoir un complément direct; il tient de l'adjectif, en ce qu'il qualifie ou détermine un substantif et souvent s'accorde avec lui, en genre et en nombre.

On distingue le participe présent (frappant) et le par-

cicipe passé (frappé, ayant frappé).

Il n'y a pas, en français, de forme spéciale pour le participe futur. Pour rendre cette idée, on se sert de l'infinitif du verbe précédé du participe présent des verbes aller et devoir (allant frapper, devant frapper). — Voy. § 80. § 88. Les quatre premiers modes s'appellent modes personnels, parce qu'ils admettent la distinction des personnes. Les deux autres, l'infinitif et le participe, s'appellent modes impersonnels.

2º Section. - TABLEAUX DES CONJUGAISONS.

§ 89. Réciter ou écrire de suite les différents temps et les différents modes, avec les personnes et les nombres des modes personnels, cela s'appelle conjuguer.

Il y a en français quatre conjugaisons différentes, que

l'on distingue par la terminaison de l'infinitif présent.

La 1^{re} a l'infinitif terminé en er, comme aimer;

La 2º a l'infinitif terminé en ir, comme finir;

La 3° a l'infinitif terminé en oir, comme recevoir;

La 4° a l'infinitif terminé en re, comme rendre.

§ 90. La plus usitée est la 1^{re}, qui comprend environ les quatre cinquièmes des verbes français et qui sert encore aujourd'hui à former des verbes nouveaux.

La conjugaison en ir compte environ 350 verbes, dont

le nombre est encore sujet à s'accroître.

Il n'y a qu'une trentaine de verbes dans la conjugaison en oir, et une soixantaine dans la conjugaison en re.

A la différence des autres conjugaisons, qui vivent encore et poussent des rejetons, les deux dernières peuvent être considérées comme des conjugaisons mortes.

§ 91. Nous allons donner successivement les modèles des verbes réguliers des quatre conjugaisons, en les faisant précéder des auxiliaires avoir et être, qui entrent dans la formation de quelques temps des autres verbes.

Ces modèles seront suivis des remarques auxquelles

donne lieu chacune de ces conjugaisons.

N. B. Dans ces tableaux, les TEMPS sont présentés VERTI-CALEMENT, et les MODES sur une ligne HORIZONTALE.

§ 92. — Verbe

			1º TEMPS
TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	J'ai. Tu as. Il ou elle a. Nous avons. Vous avez. Ils ou elles ont.	Aie. Ayons. Ayez.	Que j aie. Que tu aies. Qu'il ou qu'elle ait. Que nous ayons. Que vous ayez. Qu'ils ou qu'elles aient.
Imparfait.	J'avais. Tu avais. Il ou elle avait. Nous avions. Vous aviez. Ils ou elles avaient.		Que j'eusse. Que tu eusses. Qu'il ou qu'elle eût. Que nous eussions. Que vous eussiez. Qu'ils ou qu'elles eussent.
Parfait défini.	J'eus. Tu eus. Il ou elle eut. Nous eûmes. Vous eûtes. Ils ou elles eurent.		
Futur.	J'aurai. Tu auras. Il ou elle aura. Nous aurons. Vous aurez. Ils ou elles auront.		
			2º TEMPS
TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai eu. Tu as eu. Il ou elle a eu. Nous avons eu. Vous avez eu. Ils ou elles ont eu.		Que j'aie eu. Que tu aics eu. Qu'il ou qu'elle ait eu. Que nous ayons eu. Que vous ayez eu. Qu'ils ou qu'elles aient eu.
Parfait antérieur.	J'eus eu. Tu eus eu. Il ou clle eut eu. Nous eûmes eu. Vous cûtes eu. Ils ou elles eurent eu.		
Plus-que- parfait.	J'avais eu. Tu avais eu. Il ou elle avait eu. Nous avions eu. Vous aviez eu, lls ou elles avaient eu.		Que jeusse eu. Que tu eusses eu. Qu'il ou qu'elle eût eu. Que nous eussions eu. Que vous eussicz eu. Qu'ils ou qu'elles eussent cu.
Futur antérieur.	J'aurai eu. Tu auras eu. Il ou elle aura eu. Nous aurons eu. Vous aurez eu. Ils ou elles auront eu.	Aie eu. Ayons eu. Ayez eu.	

auxiliaire AVOIR.

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais. Tu aurais. Il ou elle aurait. Nous aurions. Vous auriez. Ils ou elles auraient.	Avoir.	Ayant.
	:	·
	<u> </u>	
COMPOSÉS.	l Mode infinitie	L Mode nanticine
Jaurais eu ou j'eusse eu. Tu aurais eu ou tu eusses eu. Il ou elle aurait eu ou ett eu. Nous aurions eu ou eussions eu. Vous auriez eu ou eussions eu. Ils ou elles auraient eu ou eussent eu.	Mode infinitif	Mode participe Ayant eu.
Mode conditionnel J'aurais eu ou j'eusse eu. Tu aurais eu ou tu eusses eu. Il ou elle aurait eu ou ett eu. Nous aurions eu ou eussions eu. Vous auriez eu ou eussiez eu.		`
Mode conditionnel J'aurais eu ou j'eusse eu. Tu aurais eu ou tu eusses eu. Il ou elle aurait eu ou ett eu. Nous aurions eu ou eussions eu. Vous auriez eu ou eussiez eu.		`

§ 93. — Verbe

			8 30. — Vel-
			1° TEMPS
TEMPS.	Mode indicatif	Mode imperatif	Mode subjonctif
Présent.	Je suis. Tu es. Il ou elle est. Nous sommes. Vous êtes. Ils ou elles sont.	Sois. Soyons. Soyez.	Que je sois. Que tu sois. Qu'il ou qu'elle soit. Que nous soyons. Que vous soyes. Qu'ils ou qu'elles soient.
Imparfait.	J'étais. Tu étais. Il ou elle était. Nous étions. Vous étiez. Ils ou elles étaient.		Que je fusse. Que tu fusses. Qu'il ou qu'elle fût, Que nous fussions. Que vous fussiez. Qu'ils ou qu'elles fussent.
Parfait défini.	Je fus. Tu fus. Il ou elle fut. Nous fûmes. Vous fûtes. Ils ou elles furent.		
Futur.	Je serai. Tu seras. Il ou elle sera. Nous serons. Vous serez. Ils ou elles seront.		
			2º TEMPS
темря.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai été. Tu as été. Il ou elle a été. Nous avons été. Vous avez été. Ils ou elles ont été.		Que j'aie été. Que tu aies été. Qu'il ou qu'elle ait été. Que nous ayons été. Que vous ayez été. Qu'ils ou qu'elles aient été.
Parfait antérieur.	J'eus été. Tu eus été. Il ou elle eut été. Nous eûmes été. Vous eûtes été. Ils ou elles eurent été.		
Plus-que- partait.	J'avais été. Tu avais été. Il ou elle avait été. Nous avions été. Vous aviez été. Ils ou elles avaient été.		Que j'eusse été. Que tu eusses été. Qu'il ou qu'elle ett été. Que nous eussions été. Que vous eussiez été. Qu'ils ou qu'elles eussent été.
Futur antérieur.	J'aurai été. Tu auras été. Il ou elle aura été. Nous aurons été. Vons aurez été. Ils ou elles auront été.	Aie été. Ayons été. Ayez été.	

auxiliaire ÉTRE.

_	ļ		
	OT	ATD T	77.7

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je serais. Tu serais. Il ou elle serait. Nous serions. Vous seriez. Ils ou elles seraient.	Ētre.	Étant.
		,

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais été ou j'eusse été. Tu aurais été ou tu eusses été. Il ou elle aurait été ou eût été. Nous aurions été ou eussions été. Vous auriez été ou eussiez été. Ils ou elles auraient été ou eussent été.	Avoir étés	Ayant été.

§ 94. — 1^{re} conjugaison,

				10 110
TEMPS.	Mode indicatif	Mode	impératif	Mode subjouctif
Présent.	J' aim e. Tu aim es. Il ou elle aim e. Nous aim ons. Vous aim ez. Ils ou elles aim ent.	Aim Aim Aim	ons.	Que j' aim e. Que tu aim es. Qu'il ou qu'elle aim e. Que nous aim ions. Que vous aim iez. Qu'ils ou qu'elles aim ent.
Imparfait.	J' aim ais. Tu aim ais. Il ou elle aim ait. Nous aim ions. Vous aim iez. Ils ou elles aim aient.			Que j' aim assc. Que tu aim asscs. Qu'il ou qu'elle aim ât. Que nous aim assions. Que vous aim assicz. Qu'ils ou qu'elles aim assent.
Parfait défini.	J' aim ai. Tu aim as. Il ou elle aim a. Nous aim âmes. Vous aim âtes. Us ou elles aim èrent.			
Futur.	J' aim er ai.			
				2º TEMPS
TEMPS.	Mode indicatif	Mode	impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai Tu as Il cu elle a Nous avons Vous avez Ils ou elles ont			Que j'aie Que tu aies Qu'il ou qu'elle ait Que nous ayons Que vous ayez Qu'ilsou qu'elles aient
Parfait antérieur.	J'eus Tu eus Il ou elle eut Nous eûmes Vous ettes Uls ou elles eurent			-
Plus-que- parfait.	J'avais Tu avais II ou elle avait Nous avions Vous avicz Ils ou elles avaient		•	Que j'eusse Que tu eusses Qu'il ou qu'elle eût Que nous eussions Que vous eussiez Qu'ils ou qu'elles eussent
Futur antérieur.	J'aurai Tu a 1725 Il ou elle aura Nous aurons Vons aurez Ils ou elles auront	Aie Ayon Aye	atme.	Coogle

ou conjugaison en ER.

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J' aim er ais. Tu aim er ais. Il ou elle aim er ait. Nous aim er ions. Vous aim er iez. Ils ou elles aim er aicnt.	Aim er.	Aim ant.
COMPOSÉS.		
Mode conditionrel	Mode infinitif	Mode particip
J'aurais ou j'eusse Tu aurais ou tu eusses Il, elle aurait ou il, elle cût Nous aurions ou nous eussions Vous auriez ou vous eussiez Ils, elles auraient ou ils, elles eussent	Avoir aimė.	Ayant aimé.

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

§ 95. — 2° conjugaison,

7 ^	TEMPS

TEMPS,	Mode i	ndicatif	Mode impératif	Mode subj	onctif
³résent.	Je Tu Il ou elle Nous Vous Ils ou elles	fin is. fin is. fin it. fin iss ons. fin iss ez. fin iss ent.	Fin is. Fin iss ons. Fin iss ez.	Qu'il ou qu'elle Que nous	fin iss ions. fin iss iez.
mparfait.	Je Tu Il ou elle Nous Vous Ils ou elles	fin iss ais. fin iss ais. fin iss ait. fin iss ions. fin iss iez. fin iss aient.		Que tu Qu'il ou qu'elle Que nous	fin iss ions. fin iss iez.
Parfait défini.	Je Tu Il ou elle Nous Vous Ils ou elles	fin is. fin is. fin it. fin imes. fin ites. fin irent.			
Futur.	Je Tu Il ou elle Nous Vous Ils ou elles	fin ir ai. fin ir as. fin ir a. fin ir ons. fin ir ez. fin ir ont.		·	,

2º TEMPS

TEMPS.	Mode indicati	•	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai Tu as Il ou elle a Nous avons Vous avez Ils ou elles ont	fini.		Que j'aie Que tu aies Qu'il ou qu'elle ait Que nous ayons Que vous ayez Qu'ils ou qu'elles aient
Parfait ıntérieur.	J'eus Tu eus Il ou elle eut Nous eûmes Vous eûtes Ils ou elles eurent	fini.		
'lus-que- parfait.	J'avais Tu avais Il ou elle avait Nous avions Vous aviez Ils ou elles avaient	fini.		Que j'eusse Que tu eusses Qu'il ou qu'elle eût Que nous eussions Que vous eussiez Qu'ils ou quelles eussent
Futur ıntérieur.	J'aurai Tu auras Il ou elle aura Nous aurons Vous aurez Ils ou elles auront	fini.	Aie Ayons Ayez	

ou conjugaison en IR.

SIMPLES.		
Mode conditionnel	Mode infiniti	Mode participe
Je fin ir ais. Tu fin ir ais. Il ou elle fin ir ait. Nous fin ir ions. Vous fin ir ies. Ils ou elles fin ir aient.	Fin ir.	Fin iss ant.
COMPOSÉS. Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais ou j'eusse Tu aurais ou tu eusses Il, elle aurait ou il, elle cât Nous aurions ou nous eussions Vous auriez ou vous eussiez Ils, elles auraient ou ils, elles cussent	Avoir fini.	Ayant fini.
		,

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

§ 96. — 3° conjugaison,

1º TÉMPS

TEMPS.	Modé	indicatif	Mode	in	nper a tif	Mode sub	onc	tif
Présent.	Je Tu Il ou elle Nous Vous Ils ou elles	reç ois. reç ois. reç oit. rec ev ons. rec ev ez. reç oiv ent.	Reç Rec Rec	e₹	ons.	Que je Que tu Qu'il ou qu'elle Que nous Que vous Qu'ils ou qu'elles	rec rec rec	oiv e. oiv es. oiv e. ev ions. ev iez. oiv ent.
Imparfait.	Nous Vous	rec ev ais. rec ev ais. rec ev ait. rec ev ions. rec ev iez. rec ev aient.				Que je Que tu Qu'il oz qu'elle Que nous Que vous Qu'ils ou qu'elles	reç reç reç	usse. usses. ût. ussions. ussiez. ussent.
Parfait défini.	Je Tu Il ou elle Nous Vous Ils ou elles	reç us. reç ut. reç ûtes. reç ûtes. reç urent.						
Futur.	Je Tu Il ou elle Nous Vous Ils ou elles	rec evr as. rec evr as. rec evr ons. rec evr ez. rec evr ont.						

2º TEMPS

TEMPS.	Mode indicat	if	Mode	impėratif	Mode subjonctif	
Parfait indéfini.	J'ai Tu as Il ou elle a Nous avons Vous avez Ils ou elles ont	reçu.			Que j'aie Que tu aies Qu'il ait Que nous ayons Que vous ayez Qu'ils <i>ou</i> qu'elles aient	reçu.
Parfait antérieur.	J'eus Tu eus Il ou elle eut Nous eûmes Vous eûtes Us ou elles eurent	reçu.				
Plus-que- parfait.	J'avais Tu avais Il ou elle avait Nous avions Vous aviez Ils ou elles avaient	reçu.			Que j'eusse Que tu eusses Qu'il ou qu'elle eût Que nous eussiens Que vous eussiez Qu'ils ou qu'elles eussent	reçu.
Futur antérieur.	J'aurai Tu auras Il ou elle aura Nous aurons Vous aurez Ils ou elles auront	reçu.	Aie Ayon Ayez	s {reçu.		

TROISIÈME CONJUGAISON. — § 96.

ou conjugaison en OIR.

ou conjugaison en OIR.		
SIMPLES.		
Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je rec evr ais. Tu rec evr ais. Il ou elle rec evr ait. Nous rec evr ions. Vons rec evr iez. Ils ou elles rec evr aient.	Rec ev oir.	Rec ev ant.
COMPOSÉS.		
Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais ou j'eusse Tu aurais ou tu eusses II, elle aurait ou il, elle eût Nous auriens ou nous eussions Vous auriez ou vous eussiez Ils, elles auraient ou ils, elles eussent	Avoir reçu.	Ayant reçu.

\S 97. — 4° conjugaison,

			1e mprene			
	10 TEMPS					
темрь.	Mode indicatif.	Mode impératif				
Présent.	Je rend s. Tu rend s. Il ou elle rend. Nous rend ons. Vous rend ez. Ils ou elles rend ent.	Rend s. Rend ons. Rend ez.	Que je rend e. Que tu rend es. Qu'il ou qu'elle rend e. Que nous rend ions. Que vous rend ioz. Qu'ils ou qu'elles rend ent.			
Imparfait.	Je rend ais. Tu rend ais. Il ou elle rend ait. Nons rend ions. Vous rend iez. Uls ou elles rend aient.		Que jo rend isse. Que tu rend isses. Qu'il ou qu'elle rend tt. Que nous rend issions. Que vous rend issies. Qu'ils ou qu'elles rend issent.			
Parfait défini.	Je rend is. Tu rend is. Il ou elle rend it. Nous rend imcs. Vous rend ites. Us ou elles rend irent.					
Futur.	Je rend r al. Tu rend r as. Il ou elle rend r a. Nous rend r ons. Vous rend r ez. Lis ou elles rend r ont.	·				
			2º TEMPS			
TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjenctif			
Parfait indéfini.	J'ai Tu as JI ou elle a Nous avons Vous avez Jis ou elles ont		Quo j'aie Que tu aies Qui low qu'elle ait Que nons ayons Que vous ayes Qu'ils ow qu'elles aient			
Parfait antérieur.	J'eus Tu eus Il ou elle eut Nous ennes Vous ettes Ils ou elles eurent					
Plus-que- parfait.	J'avais Tu avais Il ou elle avait Nous avions Vous avics (Ilsou elles avaient		Que j'eusse Que tu eusses Qu'il ou qu'ello eût Que nous eussions Que vous eussiez Qu'ils, qu'elles eussent			
Futur antérieur.	J'aurai Tu nuras Il ou elle aura Nons aurons Vous aurez Lis ou elles auront	Ajons Ayez rendu.				

ou conjugaison en RE.

ou conjugation on its.		
SIMPLES.		
Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je rend r ais. Tu rend r ais. Il ou elle rend r ait. Nous rend r ions. Yous rend r iez. Ils ou elles rend r aicnt.	Rend re.	Rend ant.
COMPOSÉS.		
Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais ou j'eusse Tu aurais ou tu eusses Il, elle aurait ou id, elle eût Nous aurions ou nous eussions Vons auriez ou vous eussiez Ils, elles auraient ou ils, elles eussent	Avoir rendu.	Ayant rendu.
-		

Digitized by GOOGIC

PASSIF DES QUATRE CONJUGAISONS.

§ 98. Le passif de tous les verbes est formé de la même manière, c'est-à-dire par une circonlocution: ils joignent leur participe passé aux divers temps et modes du verbe

Modèle de la

					1° TEMPS	
TEMPS	Mode indicatif		Mode impératif		Mode subjonctif	
Présent.	Je suis .	sime ou simée. fini ou finie. reçu ou reçue. renduou rendue	Sois	aimé ou aimée. Etc.	Que je sois { aimé ou aimée. Etc.	
(mparfait.	J'étais	aimé <i>ou</i> aimée· Etc.			Que aimé ou aimée. je fusse Etc.	
Parfait défini.	Je fus	aimé ou aimée. Etc.				
Futur.	Je serai	aimé <i>ou</i> aimée. Etc.			•	
					2º TEMPS	
TEMPS	Mode indicatif		Mode	impératif	Mode subjenctif	
Parfait indéfini.	J'ai été	aime ou aimée. Etc.			Que j'aie { aimé ou aimée. été { Etc.	
Parfait antérieur.	J'ous été	aimé ou aimée. Etc.				
Plus-que- parfait.	J'avais été	aimé ou aimée. Etc.			Que j'eusse aimé ou aimée. été Etc.	
Futur antérieur.		aimé <i>ou</i> aimée. Etc.				

VERBES RÉFLÉCHIS.

- § 99. La conjugaison des verbes réfléchis ne diffère de celle des verbes actifs qu'en deux points:
 - 1º Ils peuvent se conjuguer avec deux pronoms de la

être, et ce participe s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe (elle est aimée, ils sont aimés).

[* GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Des exemples de cette manière analytique d'exprimer le passif se trouvent déjà en grec et en latin pour certains temps ou modes: Εχ.: πεφιλημένος ώ, εἴην, amatus sum, essem, etc.]

conjugaison passive.

SIMPLES.							
Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode parti:ipe					
Je serais { aimé ou aimée. Etc.	Être aimé ou aimée. Etc.	Etant aimé on aimée.					
COMPOSÉS.							
Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe					
J'aurais été aimé ou aimée. ou J'ensse été Rto.	Avoir (aimé ou aimée. été (Etc.	Ayant (aimé ou nimée. été (Etc.					
` ` `							
,							

même personne, l'un qui est le sujet et se met le premier, l'autre qui est le complément et se met immédiatement après le sujet. Ex. : je me loue.

2º Ils forment leurs temps composés avec l'auxiliaire être, et non avec l'auxiliaire avoir.

Modèle de verbe réfléchi:

			1° TEMPS
TEMP	Mode indicatif	impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je lile repen s. That repen s. Il ou elle se repent. Nous nous repent ons. Vous vons repent ex. Lis ou elles se repent ent.	Repens-toi. Repentons. nous. Repentez- vous.	
Imparfait.	Je me repent ais, Tu te repent ais. Il ou elle se repent ait. Nous nous repent ions. Vous vous repent iez. Uls ou ellos se repent aient.		Que je me repent isse. Que ta te repent isses. Qu'il ou qu'elle se repent itsions. Que rous rous repent issions. Que vous vous repent issiez. Qu'ils ou qu'elles se repent issent.
Parfait défimi.	Je me repent is. Tu te repent is. Il ou elle se repent it. Nons nons repent imes. Vons vous repent ites. Ils ou elles se repent irent.		-
Futur.	Je me repent ir ai. Tu te repent ir as. Il ou elle se repent ir ons. Vous vous repent ir ons. Vous vous repent ir ont.		
II			2º TEMPS
TEMPS		impératif	
Parfait indéfini.	Je me suis Tu t'es Il ou elle s'est Nous nous sommes Vons vons étes Ils ou elles se sont repentie.		Que je me sois repenti Que tu te sois ou repentie. Qu'll ou qu'elle se soit repentie. Que vous vous soyes ou Qu'lls ou qu'elles se soient repenties
Parfait antérieur.	Je me fus repenti Tu te fus ou Il ou elle se fut Nons nous fûmes Vons vous fûtes Ils ou elles se furent repenties		
Plus-que- parfait.	(Je m'étais Tu t'étais)Il ou elle s'était)Nons nons étions Vous vous étiez (Ils ou elles s'étaient repenties.		Que je me fusse Que tu te fusses Qu'il ou qu'elle se fût Que nous nons fussions Que vous vous fussiex Qu'ils ou qu'elles se fussent repenties
Futur antérieur.	Je me scrai repenti Ou Tu te seras Il ou elle se sera Nons nous serons repentis Vous vous seres Ils ou elles se seront repenties.		

Le verbe SE REPENTIR.

SIMPLES.		
Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je me repent ir ais. Tu te repent ir ais. Il ou elle se repent ir ait. Nous nous repent ir ions. Vons vons repent ir iez. Ils on elles se repent ir aient.	Se repent ir.	Se repent ant.
COMPOSÉS,		
Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je me serais ou je me fusse Tu te serais ou tu te fusses Il, elle se serait ou il, elle se fût Nous nous serions ou nous nons fussions Vous vous seriez ou vous vous fussiez Ils, elles se seraient ou ils, elles se fussent repentia ou repentia repentia	S'être repenti ou repentie, repentis ou repenties.	S'étant repenti ou repentie, repentis ou repentie;

REMARQUE I. — Les verbes réfléchis sont quelquesois appelés verbes pronominaux, parce qu'ils se conjuguent ordinairement avec deux pronoms, dont l'un est sujet et l'autre complément. Ex.: je me repens.

Cependant, à l'infinitif, au participe présent et à l'impératif, un seul pronom est exprimé (le pronom complément). Ex.: se repentir, se repentant, repens-toi.

De plus, ils peuvent se conjuguer avec un seul pronom (le pronom complément), quand le sujet est exprimé par un substantif. Ex.: Pierre se repent.

REMARQUE II.—La plupart des verbes actifs et quelques verbes neutres peuvent devenir réfléchis (§ 77). Ex.: Il repose sa tête (actif); il se repose (réfléchi). Il plaît (neutre); il se plaît à... (réfléchi). Ce sont des verbes accidentellement réfléchis.

Mais il y a des verbes qui sont essentiellement réfléchis, c'est-à-dire qui n'existent que comme verbes réfléchis. Ex.:

s'abstenir, s'arroger, s'écrier, se dédire, se lamenter, s'emparer, s'en aller. s'enfuir, s'enquérir, se récrier, se réfugier, se repentir, s'évader, etc.

[*Histoire.—Dans l'ancienne langue (comme on le fait encore aujourd'hui parmi les gens ignorants et les enfants), on conjuguait quelquefois les verbes réfléchis avec l'auxiliaire avoir. Ex.:

> Mais Conan s'a bien défendu (Roman de Brut). Trois fois le list, lors s'a pasmé (Floire et Blanche flor).

Mais de bonne heure la conjugaison avec l'auxiliaire étre devint prépondérante et s'imposa comme une règle.]

REMARQUE III. — Si les verbes réfléchis prennent l'auxiliaire *être*, au lieu de l'auxiliaire *avoir*, aux temps composés, c'est qu'ils sont en quelque sorte à la fois verbes passifs et verbes actifs : leur sujet fait et subit l'action. — Voyez § 106.

VERBES NEUTRES.

§ 100. Les verbes neutres se conjuguent comme les verbes actifs, et se rangent, d'après leur infinitif, dans l'une des quatre conjugaisons. Il faut cependant remarquer que quatorze d'entre eux prennent l'auxiliaire être, au lieu de l'auxiliaire avoir, aux temps composés. Ce sont les verbes:

aller,	éclore,	rester,
arriver,	entrer,	sortir,
choir,	mourir,	tomber,
décéder,	naître.	venir.
échoir,	partir,	

Dans ces verbes, le participe s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe, comme dans les verbes passifs. Ex.:

Elle est tombée, ils sont tombés.

COURS SUP.

Nous prendrons pour modèle le verbe tomber, dont nous ne donnerons que les temps composés; les autres temps se conjuguent sur aimer.

REMARQUE. — Selon le Dictionnaire de l'Académie (éditions de 1835 et de 1878), on pourrait dire : il a sorti, il a monté, il a descendu, il a parti, il a tombé, pour indiquer l'action; et il faudrait dire : il est sorti, il est monté, il est descendu, il est parti, il est tombé, pour indiquer l'état (Voy. § 289). L'auxiliaire être est le seul usité aux temps composés de ces verbes comme des neuf autres qui ont été énumérés plus haut.

Caar

Modèle de verbe neutre :

TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini,	Je suis tombé Tu es ou tombée. Il est tombé ou elle est tombée. Nous sommes tombés. Vous êtes ou tombées. Ils sont tombés ou elles sont tombées.	Sois tombé ou tombée. Soyons tombées. Soyez tombées.	Que je sois / tombé Que tu sois /ou tombée. Qu'il soit tombé ou qu'elle soit tombée. Que nous soyons / tombés Que vous soyez /ou tombées. Qu'ils soient tombés ou qu'elles soient tombées.
Parfait antérieur.	Je fus tombé Tu fus ou tombée. Il fut tombé ou elle fut tombée. Nous finnes tombés Vous fites ou tombées. Ils furent tombés ou elles furent tombées,	-	
Plus-qu e- parfait.	J'étais tombé Tu étais ou tombée. Il était tombé ou elle était tombée. Nous étions tombés Vous étiez ou tombées. Ils étaient tombés ou elles étaient tombées.		Que je fusses tombé Que tu fusses ou tombée. Qu'il fût tombé ou qu'elle fût tombée. Que nous fussions tombée Que vous fussiez ou tombées. Qu'ils fussent tombées ou qu'elles fussent tombées.
Futur antérieur.	Je serai ou tombé Tu seras ou tombée. Il sera tombé ou elle sera tombée. Nous serons tombés Vous serez ou tombées. Ils seront tombés ou elles seront tombées.		

VERBES IMPERSONNELS.

§ 1C1. Les verbes dits impersonnels, qu'il serait plus juste d'appeler unipersonnels, ne s'emploient qu'à la 3° personne du singulier, et avec le pronom neutre 11; ces verbes se conjuguent, du reste, comme les autres.

Certains verbes neutres deviennent accidentellement impersonnels. Ex. : il convient, il arrive, il résulte.

Des verbes actifs même, comme faire et avoir, peusent devenir impersonnels. Ex.: il fait beau; il y a des nuages.

[ORIGINES LATINES. — On disait de même en latin : Bene habet, cela va bien.]

Le verbe TOMBER (temps composés).

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je serais tombé ou Je fusse tombé Tu serais toutombée, ou Tu fusses tou tombée. Il serait tombé ou II fût tembé. ou elle serait tombée, ou elle fût tombée. Nous serions tombés ou Nous fussions tombés Vous series ou tombées ou Vous fussies ou tombées Ils seraient tombées ou Ils fussent tombée. ou elles seraient tombées, ou elles fussent tombées.	Être tombé ou tombée, être tombés ou tombées.	Étant tombé ou tombée, étant tombés ou tombées.

§ 102. La plupart des verbes impersonnels forment leurs temps composés avec l'auxiliaire avoir. Ex. : il a tonné.

Quelques uns les forment avec le verbe être. De ce nombre sont tous les verbes impersonnels réfléchis. Ex.: il est arrivé, il est résulté; il s'est agi de vous, il s'est passé des faits graves, il s'en est fallu de peu.

REMARQUE I. — Les verbes impersonnels, n'étant employés qu'à la 3° personne, n'ont ni impératif ni participe présent.

REMARQUE II.—L'infinitif parfait ne s'emploie qu'après une autre forme impersonnelle. Ex. : il doit avoir grêlé cette unit; il doit être advenu bien des accidents.

Modèles de verbe impersonnel

TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	Il a grêlé. Il est advenu.	Inusité.	Qu'il ait grêlé. Qu'il soit advenu.
Parfait antérieur.	Il eut grêlé. Il fut advenu.		
Plus-que- parfait.	Il avait grêlé. Il était advenu.		Qu'il eût grêlé. Qu'il fût advenu.
Futur (Il aura grêlé. Il sera advenu.		

§ 103. Modèle de verbe

		<u> </u>	
			1º TEMPS
темрѕ	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je n'aime pas.	N'aime pas.	Que je n'aime pas.
Imparfait.	Je n'aimais pas.		Que je n'aimasse pas.
Parfait défini.	Je n'aimai pas.		
Futur.	Je n'aimerai pas.		
•			2º TEMPS
TEMPS	Mode indicatif	Mode imperatif	Mode subjonctif
Parfait in défini.	Je n'ai pas aimé.	-	Que je n'aie pas aimė.
Parfait antérieur.	Je n'eus pas aimé.		
Plus-que- parfait.	Je n'avais pas aimé.		Que je n'eusse pas aimė.
Futur antérieur.	Je n'aurai pas aimé.		

Mode participe

N'aimant pas.

verbes conjugues avec negation. — § 103. aux temps composés (GRÉLER, ADVENIR).

Mode conditionnel .	Mode infinitif	Mode participe
Il aurait grêlé. 11 serait advenu.	Avoir grêlé. Étre advenu.	Inusité.

Mode infinitif

Ne pas aimer.

conjugué avec une négation (aimer).

Mode conditionnel

COMPOSÉS.		
Mode conditionnel ,	Mode infinitif	Mode participe
Je n'aurais pas aimė ou je n'eusse pas aimė.	N'avoir pas aimé.	N'ayant pas aimé.
		

SIMPLES.

Je n'aimerais pas.

REMARQUES SUR LES VERBES CONJUGUÉS AVEC UNE NÉGATION.

REMARQUE I. — Quand un verbe est conjugué avec une négation, la première partie de la négation (ne) se met avant le verbe dans les temps simples, ou avant l'auxiliaire dans les temps composés; la seconde partie (pas, point, jamais, etc.) se met après le verbe ou l'auxiliaire. Ex.:

Je ne mens pas; je ne mens jamais; Ne mentez pas; ne mentez jamais; Je n'ai pas menti; je n'ai jamais menti.

REMARQUE II. — Il y a exception pour l'infinitif présent. A ce mode, les deux parties de la négation se mettent avant le verbe. Ex.: ne pas mentir.

VERBES CONJUGUÉS SOUS LA FORME INTERROGATIVE.

§ 104. Dans les verbes conjugués sous la forme interrogative, le pronom ne se met pas avant le verbe, mais il se place: 1° après le verbe, dans les temps simples; Ex.: entendez-vous? 2° entre l'auxiliaire et le participe, dans les temps somposés. Ex.: avez-vous encondu?

REMARQUE I. — Il y a toujours un trait d'union entre le verbe ou l'auxiliaire et le pronom sujet, rejeté après ce verbe.

REMARQUE II. — Si le verbe conjugué sous la forme interrogative se termine par un e muet à la première personne du singulier (indicatif présent), on remplace cet e muet par un é fermé. Ex.: aimé-je?

Il en est de même à la 1^{re} personne du parfait indéfini du conditionnel : eussé-je aimé.

REMARQUE III. — Si ce verbe se termine à la troisième personne du singulier (indicatif du présent, du parfait défini et du futur) par les voyelles e ou a, on met un t entre le

verbe et le pronom, avec deux traits d'union, Ex.: penset-il? pensa-t-elle? pensera-t-il?

|HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. - Ce t paraît aujourd'hui un t euphonique, et l'est en effet devenu. Mais primitivement il faisait partie du verbe : c'était un reste de l'ancienne désinence latine : il aimet (amat), il aimat (amavit). - Voy. § 115. Rem. III.]

REMARQUE IV. — Quand le verbe conjugué interrogativement est un monosyllabe d'un son sourd, ou se termine par une syllabe sourde (ou, on, en, etc.), il est d'usage de prendre une autre tournure pour éviter un son désagréable.

Ainsi l'on ne dit pas : que rends-je? où cours-je? que réponds-je? mais : qu'est-ce que je rends? où est-ce que je cours? qu'est-ce que je réponds?

Mais on dit très-bien : ai-je, suis-je, fais-je, puis-je, sais-je, vois-je?

REMARQUE V. - Les verbes peuvent se conjuguer interrogativement à tous les temps, mais seulement à deux modes, l'indicatit et le conditionnel,

REMARQUE VI. — Dans les verbes réfléchis conjugués interrogativement, le pronom sujet se met après le verbe, comme dans les autres verbes interrogatifs, mais le pronom complément reste placé avant. Ex.: se repent-il?

Remarque VII. — Toutes les règles de la conjugaison interrogative s'appliquent à certaines formes exclamatives, par exemple: puissé-je vous revoir! puisse-t-il réussir!

§ 105. Dans les verbes conjugués à la fois sous la forme interrogative et sous la forme négative, le pronom se met avant la seconde partie de la négation. Ex. : ne plaisantez-vous pas? N'avez-vous pas plaisanté?

Modèle de verbe conjugué

1° Sous la forme interrogative.

1° TEMPS SIMPLES.				
Temps.	Mode indicatif.	Mode conditionnel.		
PRESENT. ÎMPARFAIT. PARFAT DÉFINI. FUTUR.	Aimé-je? Aimes-tu? Aimes-til? ou aime-t-elle? Aimons-nous? Aimez-vous? Aimez-tils? ou aiment-elles? Aimai-je? etc. Aimai-je, etc.	Aimerais-je, etc.		
2° TEMPS COMPOSÉS.				
PARFAIT DÉFINI At-je aimé? PARFAIT ANTÉRIEUR Eus-je aimé? PLUS-QUE-PARFAIT Avais-je aimé? Avais-je aimé? Aurai-je aimé?				

2° Sous la forme interrogative et négative.

1° TEMPS SIMPLES.				
Temps.	Mode indicatif.	Mode conditionnel.		
Présent	N'aimé-je pas? N'aimais-je pas? N'aimai-je pas? N'aimerai-je pas?	N'aimerais-je pas?		
2º TEMPS COMPOSÉS.				
PARFAIT DÉFINI PARFAIT ANTÉRIEUR PLUS-QUE-PARFAIT FUTUR ANTÉRIEUR	N'ai-je pas aimé ? N'eus-je pas aimé ? N'avais-je pas aimé ? N'aurai-je pas aimé ?	N'aurais-je pas aimė ? ou n'eussė-je pas aimė ?		

3º SECTION.

Remarques générales sur les verbes.

DE LA CLASSIFICATION DES VERBES.

§ 106. *Par respect pour l'usage, on a maintenu dans cette Grammaire les vieilles dénominations de verbes actifs et neutres, mais en avertissant qu'on appelle aussi les premiers transitifs, les seconds intransitifs (§ 79). Ces dernières dénominations sont incomparablement plus justes que les précédentes.

En effet l'emploi du mot actif, qui indique à la fois la forme de la conjugaison et l'idée exprimée par le radical du verbe, produit une confusion des plus fâcheuses; car les verbes neutres suivent la conjugaison active.

D'un autre côté le mot neutre (neutrum), qui signifie ni l'un ni l'autre, est dénué de sens ou du moins inexact, s'il veut dire ni actif, ni passif; car il y a encore à distinguer les verbes réfléchis, les verbes impersonnels, les verbes auxiliaires.

Pour classer les verbes d'une manière tout à fait rigoureuse, peut-être conviendrait-il de distinguer :

1° Les verbes à conjugaison active, c'est-à-dire ceux qui, dans leurs temps simples, s'expriment en un seul mot, et qui, dans leurs temps composés, joignent leur participe passé aux temps de l'auxiliaire avoir (ce sont les verbes transitifs et un certain nombre de verbes intransitifs);

2º Les verbes à conjugaison passive, ceux qui, dans tous leurs temps, empruntent les formes de l'auxiliaire être, auxquels ils joignent leur participe passé (ce sont les verbes passifs);

3° Les verbes à conjugaison mixte, c'est-à-dire ceux qui suivent, pour leurs temps simples, la conjugaison active,

et, pour leurs temps composés, la conjugaison passive (ce sont plusieurs verbes intransitifs et tous les verbes réfléchis).

FORMATION DES TEMPS ET DES MODES.

§ 106 bis. Nous avons distingué (§ 85) quatre temps simples et quatre temps composés.

On forme les temps simples en ajoutant au radical du

verbe certaines terminaisons.

1º Temps simples.

§ 107. Modes du présent. — L'infinitif présent est le mode où le radical est le mieux conservé: on le forme en ajoutant au radical les terminaisons er, ir, oir, re, qui sont les signes des quatre conjugaisons. Ex.: aim-er, fin-ir, recev-oir, rend-re.

L'indicatif présent se forme en ajoutant au radical:

Les formes de l'impératif sont en général semblables à celles de l'indicatif présent: seulement ce mode ne prend pas de pronom, et, dans la première conjugaison, il n'a pas d's à la deuxième personne du singulier.

On forme le participe présent en ajoutant au radical la syllabe ant. Ex.: aim-ant, recev-ant, rend-ant. De plus, dans les verbes réguliers de la 2° conjugaison, le participe présent ajoute la syllabe iss entre le radical et le terminaison. Ex.: fin-iss-ant.

On forme le subjonctif présent en ajoutant au radical la voyelle e. Ex.: que j'aim-e, que je rend-e.

De plus, dans les verbes réguliers de la 2° conjugaison, on ajoute la syllabe iss entre le radical et la terminaison. Ex.: qu'il fin-iss-e.

Le subjonctif de la 3° conjugaison se forme irrégulièrement (que je reçoive).

Le conditionnel présent se forme de l'infinitif, auquel on ajoute ais, etc. Ex.: j'aimer-ais. C'est pour cela que dans tous les Tableaux des verbes, ce mode a été rapproché de l'infinitif.

Dans la quatrième conjugaison, l'e final s'élide. Ex. je rendr-ais. Dans la troisième, la diphtongue oi disparaît. Ex. je recevr-ais.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Les différents modes du présent, à l'exception du conditionnel, sont formés des modes correspondants du latin, par diverses altérations. Ex.:

INDICATIF. Amo, j'aime. INFINIT. Amare, aimer.

IMPÉRATIF. Ama, aime. PARTIC. Amantem, aimant.

SUBJONCTIF. Amem, que j'aime.

Reddam, que je rende.

Le conditionnel est, en réalité, un mode composé: il est formé de l'infinitif du verbe et d'une altération de l'imparfait du verbe avoir, comme le futur (Voy. plus bas § 110) est formé du présent de ce verbe. Ex.: J'aimer-ai, j'aimer-ais. Seulement, dans le conditionnel, le verbe avoir a complétement perdu son sens et n'est plus qu'une simple caractéristique du mode.]

REMARQUE I. — La syllabe iss s'ajoute aux trois personnes du pluriel de l'indicatif présent, dans la deuxième conjugaison, comme au participe présent et à l'imparfait (Voy. § 108): nous fin-iss-ons, vous fin-iss-ez, ils fin-iss-ent.

[OBIGINES LATINES. — Cette syllabe iss sera expliquée dans les Remarques particulières sur la 2º conjugaison (§ 1, 26).]

*REMARQUE II. — L'impératif est dérivé, non de l'indicatif, mais du subjonctif dans les verbes être, avoir, savoir; sois, soyons, soyez; aie, ayons, ayez; sache, sachons, sachez.

Il en est distinct dans le verbe voulour; car on dit à l'impératif : veuille, veuillons, veuillez; et au subjonctif : (que) tu veuilles, (que) nous voulions, (que) vous vouliez.

§ 108. L'imparfait se forme, à l'indicatif, de la même manière que le participe présent, avec cette seule différence qu'on met la syllabe ais au lieu de la syllabe ant. Ex.: j'aim-ais, je recev-ais, je rend-ais, je finiss-ais.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — L'imparfait de l'indicatif français vient de l'imparfait latin, par le changement de abam, ebam en ais. Ex. : amabam, j'aimais; legebam, je lisais.

* Mais, avant de s'arrêter à la forme actuelle (ais), cette terminaison a passé par les suivantes: 1° ève; 2° oie, et plus tard ois, quand, vers le xiv° siècle, s'est introduit l'usage de l's aux premières personnes.

On se rappelle ce qui a été dit (§ 13) du son oué, oué, de la diphtongue oi. Racine pouvait faire rimer exploit avec lisoit :

Tenez, voilà le cas qu'on fait de votre exploit.

— Quoi! c'était un exploit que ma fille lisoit.

(Les Plaideurs.)

Dès le XVII° siècle, le grammairien de Lesclache (1668) proposa de conformer l'orthographe à la prononciation, et d'écrire à l'imparfait ais au lieu de ois. Cette tentative fut renouvelée en 1675 par Bérain, avocat au Parlement. Mais l'autorité de ces obscurs grammairiens ne pouvait prévaloir contre l'usage; c'est Voltaire qui fit adopter cette réforme orthographique.

§ 109. On forme le parfait défini en ajoutant au radical:

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES VERBES. — § 110. 109

REMARQUE. — Quelques verbes de la 4° conjugaison se terminent en us au parfait défini. Ex. : lire, je lus; résoudre, je résolus.

[OBIGINES LATINES. — Le parfait défini français qui, primitivement, n'avait jamais d's à la première personne du singulier, vient du parfait défini latin : cantavi, je chantai; finii, je finis (primitivement je fini); cantasti, tu chantas; cantastis, vous chantates; cantarunt, ils chantèrent.]

C'est du parfait défini que se forme l'imparfait du subjonctif, et cela par le changement de

ai en asse pour la 1 ° conjugaison. Ex. : que j'aim-asse; is en isse — 2 ° et la 4 ° — — (que je fin-isse; que jerend-isse; us en usse — 3 ° — — que je reç-usse.

[ORIGINES LATINES. — La terminaison usse appartient au français. Elle a été formée, par analogie, des terminaisons asse, isse, lesquelles viennent des terminaisons du plus-que-parfait latin assem, issem. Ex.: amassem, que j'aimasse; reddidissem, que je rendisse.]

§ 110. Le futur se forme de l'infinitif présent, auquel on ajoute ai : la formation du futur est la même que celle du conditionnel, à part la lettre s que n'a pas le futur. Ex.. j'aimer-ai, je finir-ai, je recevr-ai, je rendr-ai.

[HISTOIRE. — Le futur est, en réalité, un temps composé; il est formé de l'infinitif du verbe et de l'indicatif présent de l'auxiliaire avoir, dont les deux premières lettres (av) disparaissent aux deux premières personnes du pluriel, pour la rapidité de la prononciation. Ex.: J'aimer-ai, tu aimer-as, il aimer-a, nous aimer-ons, vous aimer-ez. ils aimer-ont. On trouve déjà en latin des tournures comme celle-ci: habeo ad te scribere, j'ai à vous écrire, et, par suite: je vous écrir-ai.

['GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Il est à remarquer que le futur est marqué aussi par un auxiliaire en allemand (werden) et en anglais (shall et will). De même il se rend en grec moderne par $0 \not\equiv \lambda \omega$ et l'infinitif : en grec ancien, on le rendait souvent aussi par $u \not\equiv \lambda \lambda \omega$ et l'infinitif.]

Digitized by Google

2º Temps composès.

§ 111. On forme les temps composés en ajoutant l'auxiliaire être ou l'auxiliaire avoir au participe passé. On forme le participe passé lui-même en ajoutant au radical:

ė	pour l	a 1re	conjugaison.	$\textit{Ex.}: \text{aim-} \dot{\textbf{e}}.$
i		2^{e}		fin- i.
u		$3^{\rm e}$		(avec altération du radical
				du verbe) reç-u.
26	_	4 °		(sauf diverses excep-
				tions) rend-u.

Exemple de temps

TEMPS.	Mode indicatif	Mode	impératif	Mode subjenctif
Parfait indéfini.	J'ai eu fini. (Dès que j'ai eu fini, je suis parti.)			Que j'aie eu fini. (Avant que j'aie eu fini, tout le monde sera parti.)
Parfait antérieur.	J'eus eu fini. (Dès que j'eus eu fini, je partis.)	·		
Plus-que- parfait.	J'avais eu fini. (Si j'avais eu fini, je serais parti.)			
Futur antérieur.	J'aurai eu fini. (Quand j'aurai eu fini, je serai parti.)			Que j'eusse eu fini. (Avant que j'eusse eu fini, tout le monde était parti.)

Les autres terminaisons du participe passé de la 4° conjugaison sont :

is Ex.: mis (de mett-re); s — clos (de clo-re);

t — fait (de fai-re); construit (de construi-re).

3º Temps surcomposés:

§ 112. Les temps composés eux-mêmes peuvent, en multipliant les auxiliaires, former des temps surcomposés, qui rendent des nuances diverses du passé, mais sont en général peu usités.

surcomposés. (Verbe Finir.)

1	Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
	J'aurais eu fini. (J'aurais eu fini, si l'on ne m'eût retardé.)	Avoir eu fini. (Après avoir eu fini, je suis parti.)	Ayant eu fini. (Ayant eu fini, je suis parti.)

Terminaisons et désinences.

§ 113. On appelle terminaisons les lettres ou les syllabes qui s'ajoutent au radical pour former les temps et les modes (Voy. § 106).

Tous les modes ont des terminaisons. Ex.:

Modes personnels indicatif: j'aim-e.
impératif: aim-e.
subjonctif: (que) j'aim-e.
conditionnel: j'aim-erai-s.

Modes impersonnels { infinitif: aim-er. aim-ant.

§ 114. On appelle plus spécialement désinences les terminaisons des modes personnels, qui indiquent les personnes. Ainsi:

s indique généralement la 2° personne du singulier; Ex. : tu aime-s.

tu rend-s:

ons et mes la 1re du pluriel;

Ex. : nous aim-ons,

nous aimâ-mes;

ez et tes la 2º du pluriel;

Ex.: vous aim-ez,

vous aimâ-tes;

ent, ont, rent la 3 du pluriel;

Ex.: ils aim-ent,

ils aim-er-ont.

ils aim-è-rent.

lo singulier.
l'es personne : pas de désinence à l'indicatif du présent et du parfait défini dans la 1 es conjugaison (f'aime, f'aimai). De même : f'ai; id. au présent de l'indicatif de quelques verbes irréguliers en ir (je cuellle, je tressaille, etc.); id. au futur de toutes les conjugaisons (f'aurai, f'aimerai, etc.); id. au présent et à l'imparfait du subjonctif (que f'aime, que f'aimasse, que je reçoive); — Sà l'indicatif du présent et du parfait défini dans les 2º, 3º et 4º conjugaisons (je finis; je reçois, je reçus; je rends, je rendis); X pour S dans je veux, etc. id. à l'imparfait (f'avais, f'aimais); id. au conditionnel (f'aurais, j'aimerais).
2º personne: s à tous les temps et à tous les modes, excepté à l'impér. des verbes de la 1º conjug., et de quelques autres verbes : aime, aie, va, sache, cueille, tressaille, etc.
 8° personne: pas de désinence à l'indicatif présent dans la 1° conjugaison (it aime) et dans le verbe avoir (it a); id. à l'indicatif présent dans les verbes de la 4° conjugaison dont le radical est terminé par un d (it rend, it mord); id. au parfait défini de la 1° conjugaison (it aima); id. au subjonotif présent (qu'it aime, qu'it finise, qu'it rende); id. au futur (it aimera, it finira, it recevra, it rendra). t à l'indicatif présent dans la 2° et la 3° conjugaison, et dans les verbes de la 4° dont le radical ne se termine pas par un d it finit, it repoit, it renosti; id. au parfait défini des 2°, 3° et 4° conjugaisons (it finit, it reçut, it rendit); et des verbes être et avoir (it fut, it eut); id. au ubjonctif présent des verbes être et avoir (qu'it soit, qu'it ait). id. à l'indicatif et au subjonctif de l'imparfait (it avait, it aimat, qu'it aimât); id. au conditionnel (it avait, it aimerait).
2º PLUBIEL.
In personne: Ons, à l'indicatif présent et à l'impératif (aimons, nous aimons); id. au futur (nous aurons). — ions, à l'imparfait de l'indicatif (nous avions, nous aimions); id. au conditionnel (nous aurions, nous aimerions); id. au subjonctif du présent et de l'imparfait (que nous aimions, que nous aimassions); — mes, au parf. défini (nous fûmes, nous etimes, nous aimaines, nous regûmes, etc.) et au présent du verbe être : nous sommes.
2º personne : ez, aux temps et modes où la lre personne se termine en ons — iez, aux temps et modes où la lre personne se termine en ions. — tes, au parfait défini, quand la lre personne se termine en mes; et au présent du verbe lire : cous lies.
8º personne: ent, au présent de l'indio. et du subj. (ils aiment, qu'ils rendent), excepté dans quelques verbes: ils sont, ils cont, ils ront, ils font;
- id. à l'imparfait et au conditionnel (ils avaient, ils aimaient,

ils auraient).

meroni, etc.).

ont, au futur de tous les verbes (ils seront, ils auront, ils ai-

rent, au parfait defini (ils eurent, ils furent, ils aimèrent, etc.).

REMARQUE I. — Première personne du singulier.

[HISTOIRE. — Dans l'orthographe actuelle, il y a une s à la première personne du singulier des temps simples de l'indicatif et du conditionnel de toutes les conjugaisons, sauf au futur : il n'y a d'exception que pour l'indicatif présent de la première conjugaison (nous ne parlons ici que des verbes réguliers). Dans la vieille langue française, il n'y avait jamais d's à la première personne; on écrivait, je reçoi, je rend. L's s'est introduite sans doute par analogie avec la deuxième personne. C'est dans la première partie du xvii siècle que s'est établi l'usage de mettre une s à la première personne du singulier: Dans son Dictionnaire (1603), Nicod écrivait je fai. En 1647, Vaugelas, dans sa Préface, dit: « Je fais et tu fais se ressemblent » (pour l'écriture). Malherbe écrit tantôt avec une s, tantôt sans s.

L'usage de ne pas mettre d's à la première personne s'est longtemps conservé en poésie, non par licence, mais par sou-

venir de l'ancienne langue. Ex. :

Elvire, où sommes-nous? Et qu'est-ce que je voi?
Rodrigue en ma maison! Rodrigue devant moi!

(CORNEILLE, le Cid.)

..... Grâce au ciel, j'entrevoi...

Dieux! quels ruisseaux de sang coulent autour de moi!

(BACINE, Andromaque.)

Ce discours te surprend, docteur, je l'aperçoi. L'homme de la nature est le chef et le roi.

(BOILEAU, Satire VIII.)

La mort a respecté les jours que je te doi, Pour me donner le temps de m'acquitter vers toi.

(VOLTAIRE, Henriude.)

ORIGINES LATINES. — Si le vieux français ne mettait pas d's à la première personne du singulier, c'est qu'il n'y en avait pas en latin: De credo venait je croi, de prendo (pour prehendo) je prend. De cantabam venait je chantoie. Si, au contraire, il y a une s à la deuxième personne, c'est qu'il y en a une en latin: credis, tu crois; prendis, tu prends.]

REMARQUE II. - Deuxième personne du singulier.

On a vu qu'il y a une s à la deuxième personne du singulier, pour tous les temps et pour tous les modes, excepté , à l'impératif de la première conjugaison. Mais cette s repa-

saît, même à ce mode, pour cause d'euphonie, quand le verbe est suivi des mots en et u. Ex. : Tu as entendu le commen cement de cette histoire: écoutes-en la fin. Vas-u toi-même. Voici des fleurs; cueilles-en.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. - Il n'y a pas d's à la deuxième personne de l'impératif français, à la première conjugaison, parce qu'il n'y en a pas en latin : ama, aime; il ne devrait pas y en avoir non plus aux autres (lege, lis, etc.). Mais, par analogie avec les autres secondes personnes, l'emploi s'eu est généralisé. On trouve, dans l'ancienne langue, de nombreux exemples d'impératifs de verbes en er ou du verbe savoir avec une s dans les textes du XIIe au XIVe siècle; Ex. :

Saches se Hector vait au tornoi, (Benoist DE SAINTE-MORE.) (Christine DE PISAN.) Portes honneur aux renommées.

Dès le xvie siècle, c'était un usage complétement abandonné, et réduit aux verbes qui précèdent en et y. Cependant on trouve une s en dehors de cette circonstance dans ces vers de Voltaire :

Retranches, ô mon Dieu, des jours de ce grand roi, Ces jours infortunés qui l'éloignent de toi.

Au contraire, Racine n'en a pas mis à la deuxième personne du singulier de l'impératif du verbe venir :

Fais donner le signal, cours, ordonne et revien Me délivrer bientôt d'un fâcheux entretien. (Phèdre.)1

Remarque III. — Troisième personne du singulier.

[*Histoire. — A la troisième personne du singulier, il y a un t au présent de l'indicatif dans toutes les conjugaisons, excepté dans la première. Dans la vieille langue française, il y en avait partout, même au présent de l'indicatif de cette conjugaison, et même au futur de toutes les conjugaisons. C'est primitivement pour cette cause, et plus tard par raison d'euphonie, qu'un t a été mis à la troisième personne des verbes conjugués interrogativement, devant les pronoms commençant par une voyelle; mais aujourd'hui ce t est séparé du verbe et du pronom par un trait d'union (Voy. § 104, REM. III, ORIGINES LATINES).

Le t a disparu après les radicaux terminés par un d, parce qu'il devenait inutile et difficile à prononcer (il rend, il mord,

au lieu de il rendt, il mordt).

A la troisième personne du singulier de l'imparfait du sub-

jonctif, il y a un accent circonflexe sur la terminaison, par suite d'une contraction. Ainsi :

Qu'il fût s'écrivait autrefois qu'il fust;

— eût — — eust;

— aimât — — aimast;

— finit — — finist, etc.

Les formes en st étaient elles-mêmes contractées de formes plus anciennes, qui venaient du plus-que-parfait du subjonctif latin : fuisset, habuisset, amasset, finisset, etc.]

REMARQUE IV. — Personnes du pluriel.

[* Obligines latines. — Les désinences des trois personnes du pluriel ons, ez, ent sont dérivées des désinences latines amus, atis, ant (Ex.: amamus, nous aimons; amatis, vous aimez; amant, ils aiment. Ions, iez viennent des désinences emus, etis (Ex.: amemus, que nous aimions; ametis, que vous aimiez). Etymologiquement, les premières ne convenaient qu'à l'indicatif présent, les secondes au subjonctif présent des verbes dérivés de la première conjugaison latine. Les unes comme les autres se sont étendues à d'autres temps et à des verbes dérivés d'autres conjugaisons.]

Il y a un accent circonflexe sur l'avant-dernière syllabe de la terminaison du parfait défini, aux deux premières personnes du pluriel, dans toutes les conjugaisons. Ex.

nous aimâmes, vous aimâtes; nous finîmes, vous finîtes; nous reçûmes, vous recutes; vous rendîtes.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cet accent circonflexe provient d'une contraction produite par la suppression du v latin dans les verbes de la 4º et de la 4º conjugaison. Ex.: amavimus, nous aimames; finivimus, nous finimes. L'usage n'a pas adopté l'accent circonflexe pour la 3º personne du pluriel, bien que la nême contraction s'y soit produite; mais il l'a étendu à la 3º conjugaison, où d'autres contractions ont eu lieu: recepimus, nous reçûmes; recepistis, vous reçûtes; reddidimus, nous rendimes; reddidistis, vous rendites. Dans l'ancienne langue française, jusqu'au xviiº siècle, on écrivait: nous aimasmes, vous aimastes; nous finismes, vous finistes, etc.]

4° SECTION.

Remarques particulières sur les verbes.

Verbes auxiliaires.

§ 116. [* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ces deux verbes, en latin (esse, habere) ont presque toujours leur sens propre, celui d'exister, et de posséder. Cependant déjà, au temps de la bonne latinité, on trouve des locutions où le verbe habeo semble perdre son sens pour n'être plus qu'un auxiliaire. C'est ainsi que César a dit : Vectigalia parvo pretio redempta habet. Et Cicéron : De Cæsare satis dictum habeo.

* Le verbe avoir vient de habere : habeo donne j'ai; habeam,

(que) j'aie.

Le verbe être se rapporte à trois verbes latins :

1º esse, qui a donné l'infinitif être (estre, de † essere), l'indicatif et le subjonctif présent, je suis, tu es, il est, nous sommes, etc. (sum, es, etc.); que je sois (sim); le futur, je serai († essere habeo);

2º l'ancien verbe fuere, dont il est resté dans les auteurs classiques le subjonctif présent fuam et le parfait fui, et d'où sont venus le parfait défini je fus, et l'imparfait du subjonctif (que)

je fusse;
3º le verbe stare, qui a donné l'imparfait j'étais (j'estois, stabam), le participe présent étant (estant, stantem) et le parti-

cipe passé été (esté, statum).]

REMARQUE I. — La seconde forme du parfait indéfini du verbe avoir, au conditionnel (j'eusse eu), est la même que la forme du plus-que-parfait du subjonctif, moins la conjonction que, laquelle du reste ne fait pas, en réalité, partie du subjonctif.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — C'est une imitation de la forme latine habuissem, qui est un plus-que-parfait du sub-

jonctif et s'emploie dans le sens du conditionnel.

REMARQUE II. — Le participe ayant se forme, non

du radical av, mais de la première personne du présent, addition du suffixe ant.

REMARQUE III. — Au parfait défini du verbe avoir, le radical av disparaît, du moins pour la prononciation : l'a se change en e et le v se supprime : j'eus.

- * REMARQUE IV. Dans le futur j'aurai, l'u représent
- [* HISTOIRE. Dans l'ancienne langue, on disait j'aver-ui, j'avr-ui, comme on dit je recevr-ui (Voy. plus loin § 128).

L'avant-dernière édition du Dictionnaire de l'Académie francaise (1835) autorisait à l'impératif et au subjonctif du verbe avoir les formes anciennes : aye, que j'aye, que tu ayes, qu'ils ayent. Mais cette forme est condamnée par la dernière édition (1878) comme hors d'usage : du reste elle n'a pas de raison d'être; car l'y n'y représente ni une étymologie grecque, ni le double son de l'i qui ne se produit guère devant un e (excepté quelquefois dans paye, essaye, etc.).]

1re Conjugaison (en ER).

- § 117. [ORIGINES LATINES. La conjugaison en er vient:
- 1º De la 1re conjugaison latine en are: amare, aimer;
- 2º De la 2º et de la 3º conjugaisons latines en ère, ère : absorbere, absorber; imprimère, imprimer.]
- § 118. REMARQUE I. (Verbes en cer.) Les verbes terminés à l'infinitif présent par cer prennent une cédille seus le c devant a et o, afin de garder la prononciation douce de l'infinitif. Ex. Placer, il plaça, nous plaçons.

Principaux verbes en cer:

forcer,	percer,
gercer,	pincer,
glacer,	prononcer,
influencer,	renoncer.
lancer,	sucer,
menacer,	tracer.
	gercer, glacer, influencer, lancer,

§ 119. Remarque II.— (Verbes en ger.) Les verbes terminés à l'infinitif par ger ont un e muet après le g devant a et o, pour garder la prononciation douce du g à l'infinitif, et n'en ont pas devant i ni devant e, parce que cette addition n'est pas nécessaire. Ex: Manger, nous mangeâmes, nous mangions, nous avons mangé.

Principaux verbes en ger:

affliger,	héberger,	ranger,
alléger,	interroger,	ravager,
allonger,	juger,	ronger,
arranger,	ménager,	saccager,
changer,	nager,	songer,
charger,	partager,	venger,
corriger,	plonger,	voyager,
dédommager,	protéger,	etc.

§ 120. REMARQUE III. — (Verbes qui ont un é fermé à l'avant-dernière syllabe.) Les verbes qui, à l'infinitif, ont un é fermé à l'avant-dernière syllabe, changent cet é fermé en è ouvert quand la syllabe qui suit est muette, et termine le verbe. Ex. : espérer, j'espère.

Verbes ayant un é fermé à l'avant-dernière syllabe :

accélérer, allécher, alléguer, céder, célébrer, considérer, décéder,	empiéter, excéder, inquiéter, libérer, modérer, opérer, persévérer,	répéter, réitérer, recéler, révéler, sécher, tempérer, tolérer,
décéder,	persévérer,	tolérer,
décréter,	préférer,	végéter,
digérer,	régner,	etc.

Cette règle du changement de l'é fermé en è ouvert ne s'applique qu'aux formes du verbe où la terminaison est muette : l'accent aigu se conserve au futur et au conditionnel présent. Ex. : je végéterai, j'alléguerai, je céderai, j'espèrerai, nous règlerons.

La raison de ce fait est que l'e muet, se trouvant entre un é fermé et une syllabe accentuée, ne compte pas dans la prononciation, tandis que la dernière syllabe compte (on prononce je végét'rai, je céd'rai, etc.). Il en résulte qu'il n'est pas nécessaire de donner à la syllabe précédente un son plus fort en changeant l'é fermé en è ouvert.

- [*HISTOIRE. Jusqu'à la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française (1878), il était de règle que les verbes terminés en éger conservaient l'accent aigu dans toute leur conjugaison, et que l'on devait écrire : j'allége, j'ubrége, j'assiége, je protége, comme on écrivait piége, siège, collège. L'Académie, se conformant à la prononciation usuelle, qui met sur ces mots bien plutôt l'accent grave que l'accent aigu, écrit : j'allège, j'abrège, je protège, comme elle écrit piège, siège, collège.]
- § 121. REMARQUE IV. (Verbes qui ont un e muet à l'avant-dernière syllabe.) Les verbes qui, à l'infinitif, ont un e muet à l'avant-dernière syllabe, changent cet e muet en è ouvert devant une syllabe muette. Ex.: achever, j'achève, j'achèverai.

La raison de ce changement est que l'oreille serait choquée par la succession de deux syllabes muettes. C'est pour la même raison que le verbe celer devient recèler.

Autres verbes ayant un e muet à l'avant-dernière syllabe :

mener, amener, ramener, promener, lever, enlever, relever, soulever, peser, semer, dépecer, etc.

§ 122. REMARQUE V. — (Verbes en eler, eter.) La règle

précédente s'applique à quelques verbes en eler, eter, Ex.:

acheter, racheter, geler, dégeler, becqueter, harceler, marteler, celer, déceler, colleter, décolleter, peler.

On écrira donc: j'achète, je décèle, je gèle, je harcèle, je modèle, je pèle, etc.

Mais, le plus généralement, les verbes en eler, eter doublent leur l et leur t devant une syllabe muette. Ex.: Appeler, j'appelle, j'appellerai; jeter, je jette, je jetterai. Cette règle est celle des verbes suivants:

Verbes en eler:

Verbes en eter:

amonceler,	épeler,	cacheter,	fureter,
appeler,	étinceler,	caqueter,	feuilleter,
atteler,	ficeler,	crocheter,	jeter,
carreler,	niveler,	décacheter,	rejeter,
chanceler,	rappeler,	empaqueter,	projeter,
ciseler,	etc.	épousseter,	souffleter,
ensorceler,	•	étiqueter,	etc.

On le voit, il y a deux manières de marquer l'accentuation d'une syllabe : 1° changer l'e muet en e ouvert ; 2° redoubler la consonne qui suit cet e.

Ces règles, qui sont suivies par les verbes en eler, eter, ne s'appliquent pas aux verbes qui ont un é fermé à l'avant-dernière syllabe, et qui changent cet é fermé en è ouvert (Voy. § 120). Ex. : révêler, je révèle; répèter, je répète.

[OBIGINÈS LATINES. — Dans les verbes en eler, eter, l'accent tombe tantôt sur la dernière, tantôt sur l'avant-dernière syllabe. Il occupe en français la même place qu'il a dans leurs primitifs latins: appelláre, appeler; appellámus, nous appelos; appello, j'appelle; appellat, il appelle; jácto, je jette; jactámus, nous jetons, etc.]

- § 123. REMARQUE VI. (Verbes en éer, jer.) Dans les verbes en éer, ier, les voyelles é, i font partie du radical, et l'on doit y ajouter toutes les terminaisons nécessaires à la conjugaison. En conséquence,
- 1° Les verbes en éer ont un é fermé et un e muet partout où la terminaison commence par un e muet. Ex.: Cré-er, je cré-e, je cré-erai; et ils ont, au participe passé du féminin, trois e de suite, dont deux fermés et un muet. Ex.: Cré-ée, agré-ée;

Autres verbes en éer:

désagréer, procréer, récréer, suppléer, etc.

2° Les verbes en ier ont deux i de suite à la 1^{re} et à la 2° personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du subjonctif présent. Ex.: pri-er, nous pri-ions, vous pri-iez, que nous pri-ions, etc.

Autres verbes en ier:

allier, amplifier,	expier, gratifier,	rectifier, remercier,
apprécier,	initier,	sacrifier,
associer,	lier,	simplifier,
bonifier,	manier,	supplier,
colorier,	négocier,	terrifier,
décrier,	nier,	varier,
dédier,	parier,	vérifier,
étudier,	plier,	vicier.

§ 124. REMARQUE VII. — (Verbes en yer.) Parmi les

verbes en yer, il faut distinguer les verbes en ayer, eyer et les verbes en oyer, uyer:

1° Les verbes en ayer, eyer gardent partout leur y. Ex.: payer, je paye, je payerai; grasseyer, je grasseyer, je grasseyerai.

Autres verbes en ayer :

balayer,	délayer,
bégayer,	effrayer,
déblayer,	essayer.
défraver.	•

(Grasseyer est le seul verbe usité en eyer.)

2º Les verbes en oyer, uyer changent l'y en i devant une syllabe muette. Ex.: employer, j'emploie, j'emploierai; essuyer, j'essuie, j'essuierai.

Autres verbes en oyer, uyer:

aboyer,	coudoyer,	noyer,	tutoyer.
apitoyer,	déployer,	octroyer,	_
choyer,	louvoyer,	ployer,	appuyer,
côtover.	nettoyer,	rudoyer,	ennuyer.

Cette différence entre les verbes en ayer, eyer et les verbes en oyer, uyer, tient à une différence dans la prononciation. Le son mouillé de l'y grec ne se maintient pas devant une syllabe muette dans les verbes en oyer et en uyer. Au contraire, il reste, en général, dans les verbes en ayer. Cependant l'Académie admet que, au futur et au conditionnel, c'est-à-dire lorsque la syllabe muette se trouve suivie d'une autre qui est accentuée, on peut écrire aussi : je paierai, je paierais; j'essaierai, j'essaierais. Cela tient à ce que l'e muet disparaît entre deux syllabes so-

nores; et le Dictionnaire de l'Académie (1878) admet aussi la forme contractée je patrai, qu'on trouve dans La Fontaine: Je vous pairai, lui dit-elle: ainsi que les formes monosyllabiques du présent; je paye, il paye; ou je paie, il paie, etc.

§ 124 bis. Dans les verbes en yer, l'y fait partie du radical; il faut y ajouter les terminaisons. En conséque ce, l'y est suivi d'un i aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du subjonctif présent. Ex.: nous essayions, vous essayiez; que nous employions, que vous employiez.

§ 125. REMARQUE VIII. — (Verbes en uer et en ouer.) Parmi les verbes en uer, c'est-à-dire les verbes dont le radical est terminé par un u, il faut faire une distinction:

1° Les verbes en quer et ceux où l'u, placé après un g, ne se prononce pas, mais modifie simplement la prononciation de cette consonne (par exemple: pratiquer, remarquer; alléguer, distinguer), suivent le modèle de la première conjugaison, aimer);

2° Les verbes dont l'u se prononce avec une valeur propre, ou forme avec un o la voyelle composée ou (par exemple: contribuer, distribuer; avouer, jouer, secouer), offrent la particularité suivante: lorsque, dans les terminaisons de ces verbes, l'u est suivi d'un i, cet i prend un tréma, de manière à ne pas former avec l'u les diphtongues ui, oui. Ainsi l'on écrira: nous distribuïons, vous jouïez.

Dans le verbe arguer, l'u a le son qui lui est propre. Aussi ce verbe suit-il la seconde des règles précédentes. On écrit : nous arguïons, vous arguïez. De plus, ce verbe prend un tréma sur l'e muet précédé d'un u, de manière à faire prononcer l'u: j'arguë, j'arguërai.

2° Conjugaison (en IR).

§ 126. Le modèle de la 2° conjugaison (le verbe finir) a la syllabe iss aux trois personnes du pluriel de l'indicatif présent, au subjonctif présent, au participe présent et à l'imparfait de l'indicatif; mais il y a, dans la 2º conjugaison, des verbes qui n'ont pas cette syllabe et qui sont dits irréguliers. Nous les verrons plus loin.

[ORIGINES LATINES. — La syllabe iss, qui s'intercale entre le radical et les terminaisons à différents modes, vient des formes esco, isco, que présentent les verbes inchoatifs latins, et qui se sont généralisées dans le passage de la langue latine au francais. Ex.:

> floreo, floresco, flörissant. gemo, gemisco. aemissant.

La deuxième conjugaison française a, du reste, diverses origines:

1º les verbes en esco, isco:

2° les verbes latins en io, comme finio (finire, finir); 3° quelques verbes de la troisième conjugaison latine : curerre courir: ou de la deuxième : abotere, abotir.

§ 127. Trois verbes de la 2º conjugaison donnent lieu à des remarques particulières : bénir, hair, fleurir.

1º Bénir a deux participes passés qui différent par l'orthographe et par le sens : le premier (béni) est conforme au modèle de la 2 conjugaison (fini); il signifie qui est l'objet de bénédictions. Ex.: Que son nom soit béni! maison bénie du ciel. Le second (bénit) signifie consacré par une cérémonie religieuse; mais le participe bénit, bénite n'est usité que lorsqu'il est employé comme adjectif.

Ex.: de l'eau bénite, du pain bénit.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Le participe passé de bénir s'écrivait primitivement bénit (benedictum) dans tous les sens, comme on écrit dit (dictum). Ce n'est qu'à une époque assez récente de la langue qu'on a écrit béni, 1º parce que la conjugaison du verbe bénir s'est assimilée en français à celle du verbe finir, bien que leur origine fût différente (benedicere, finire); 2º pour mieux distinguer les deux sens du verbe.

Mais on lit dans Bossuet : « Cette montagne était bénite de Dieu. — On nous montre une semence bénite. — Dieu promit que toutes les nations seraient bénites, c'est-à-dire rappelées à sa connaissance. » Cependant Vaugelas avait déjà (1647) établi. entre béni et bénit, florissant et fleurissant, la distinction qui

est admise aujourd'hui.]

2° Haïr conserve le tréma sur l'i dans toute sa conjugaison, excepté aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent (je hais, tu hais, il hait) et à la 2° personne du singulier de l'impératif (hais).

3º Fleurir est régulier lorsqu'il est employé au sens propre (être en fleurs). Quand il est pris au sens figuré (prospèrer), il a pour participe présent florissant devenu adjectif verbal, et pour imparfait je florissais. Ex.: Le sommerce est florissant.

[OBIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette anomalie n'est qu'apparente. Il y avait primitivement deux verbes qui ont fini par se fondre en un seul : 1° florir, le plus ancien des deux, venait du latin florere, et n'a gardé que son participe présent et son imparfait; 2° fleurir, verbe d'origine plus récente, est dérivé du mot fleur. — L'usage a donné à chacun de ces verbes un sens spécial.

* Mais cette distinction n'était pas encore faite au XVII° siècle, comme on le voit par les exemples suivants: « Notre siècle me semblait aussi fleurissant qu'ait été aucun des précédents. » (DESCARTES.) « Hésiode fleurissait trente ans avant Homère. » (BOSSUET.) Ailleurs Bossuet dit: « La philosophie florissait

dans la Grèce. »]

§ 127 bis. On conjugue sur finir les verbes applaudir, choisir, agir, amollir, éclaircir, emplir, enfouir, mûrir.

3º Conjugaison (en OIR).

§ 128. [OBIGINES LATINES. — La conjugaison en oir vient de la deuxième conjugaison latine (en ēre); la syllabe finale, qui n'était pas accentuée, a disparuen français, et l'ē long de l'avant-dernière a été remplacé par le son oi, dont la prononciation primitive (oué) rappelait l'ē latin. Ex.: debēre, devoir; habēre, avoir. De même, telam, ont donné loi, toile, etc. Il s'y est joint (probablement par confusion entre la deuxième et la troisième conjugaisons latines) quelques verbes de la conjugaison en ĕre. Ex.: recipère, recevoir; percipère, percevoir, etc.]

Recevoir, percevoir, concevoir viennent de recipere, percipere, concipere, composés de capere, qui n'a pas de correspondant en françois. — Le parfait je recus (recepi) résulte du changement

de la labiale forte p en la douce v, et de la vocalisation du v en u. De même, au parfait du verbe devoir, il y a eu changement du b latin $(deb\bar{e}re)$ en v, puis vocalisation du v en u $(je\ dus)$.]

Les seuls verbes de la 3° conjugaison qui suivent le modèle recevoir, et qui, par conséquent, soient dits réguliers, sont les verbes terminés en evoir; par exemple:

Percevoir, apercevoir, Concevoir.

Décevoir, Devoir, redevoir, etc.

Les caractères communs à ces verbes sont les suivants :

1° Ils suppriment partout les lettres ev devant la diphtongue oi, excepté à l'infinitif (Ex.: je reçois, que je reçoive), et devant u (Ex.: reçu, je reçus, que je reçusse);

2º Ils suppriment la diphtongue oi dans la jonction de l'infinitif avec les terminaisons ai, ais, pour former le futur et le conditionnel. Ex.: recevoir, je recev-r-ai, je recev-r-ais; dev-oir, je dev-r-ais.

Parmi ces verbes, ceux qui se terminent en cevoir prennent une cédille sous le c, quand il est suivi de o ou de u, pour que le c ne s'articule pas comme un k (Voy. § 16). Ex: recevoir, je reçois, je reçus.

Les verbes devoir et redevoir prennent un accent circonflexe au masculin singulier du participe passé : dû, redû. Il en est de même du verbe irrégulier mouvoir (mû).

4º Conjugaison (en RE).

§ 129. [Origines latines. — La conjugaison en re vient de la troisième conjugaison latine (en ĕre); l'accent est resté sur lasyllabe accentuée, qui était en latin l'antépénultième, et l'avant-dernière syllabe a été supprimée. Ainsi defendère (contracté en defend're) a donné défendre; perdère (perd're), perdre, etc.]

Le verbe rendre est adopté par l'usage comme modèle de la 4° conjugaison, parce que c'est sur ce verbe que se conjuguent la plupart des verbes réguliers de la 4° conjugaison (terminés en endre, andre, ondre, ordre).

- 1. attendre,
 défendre,
 entendre,
 étendre,
 suspendre,
 vendre;
 2. répandre;
- fondre, confondre, répondre, tondre;
 mordre, tordre, etc.

Nous avons remarqué (§ 115, REM. III) que ces verbes, à l'indicatif présent, perdent la désinence de la 3° personne du singulier (t), qui ne pourrait se prononcer après le d final du radical. Le verbe romp-re, et les verbes dont le radical est terminé par une voyelle (lui-re, relui-re, plai-re, etc.), n'offrent pas cette irrégularité. On écrit : il romp-t, il lui-t, il relui-t, il plai-t, etc.

Se conjuguent sur rend-re, à la plupart des temps, les verbes :

batt-re et ses composés : abattre, combattre, débattre, rabattre ;

mett-re —

commettre, démettre, compromettre, promettre, remettre, permettre.

Il y a cependant une différence à noter : c'est que le 2° t disparaît aux trois premières personnes du singulier : je mets, tu mets, il met; je bats, tu bats, il bat; et à l'impératif : bats.

§ 130. Dans les verbes terminés en eindre, aindre, oindre, le d qui termine le radical se supprime, à l'indicatif présent, devant la désinence de la 1^{re} et de la 2° personne (s) et devant celle de la 3° personne du singulier (t). Ex: peind-re, je pein-s, tu pein-s, il pein-t; craind-re, je crain-s, tu crain-t; joind-re, je join-s, tu join-s, il join-t.

Au contraire, dans les verbes en endre, ondre, le t est

supprimé : il rend, il répond.

Parmi les verbes en oudre, les uns (ceux en soud-re) suivent la première règle (Ex.: résoud-re, je résou-s, tu résou-s, il résou-t); les autres suivent la seconde règle (Ex.: coud-re, il coud, il moud).

§ 131. Les verbes en aitre, oître, comme paraître, croître, le verbe plaire et ses composés prennent l'accent circonflexe sur l'i, quand il est suivi d'un t : il connaît, il croît, il plait.

Il faut noter que, dans les verbes en aître et en oître, le t de la désinence est supprimé, parce qu'il ne pourrait se prononcer après le t qui termine également le radical (Voy. § 115, Rem. III).

50 SECTION.

§ 132. Verbes irréguliers et verbes défectifs.

On appelle verbes réguliers ceux qui sont conformes aux modèles des quatre conjugaisons, dont il est bon de récapituler ici les formes principales :

	TEMPS SIMPLES				PARFAIT
INFINITIF.	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	indéfini.
I. AIMER II. FINIR III. RECEVOIR . IV. RENDRE	Je finis. Je reçois.	J'aimais. Je finissais. Je recevais. Je rendais.	Je finis. Je reçus.	J'aimerai. Je finirai. Je recevrai. Je rendrai.	J'ai reçu.

On appelle verbes irréguliers ceux qui s'écartent de ces modèles; verbes défectifs ceux qui manquent de plusieurs temps, de plusieurs modes ou de plusieurs personnes.

Mais quelques-uns des verbes dits irréguliers sont, comme nous le verrons, soumis à des règles fixes et constantes.

TABLEAUX DE

N. B. Ces tableaux présentent une autre disposition que ceux des verbe réguliers (§ 94 et suiv.). Pour chaque verbe irrégulier (désigné, selo l'usage, par son infinitif présent) on y trouve: l° à la page gauche, le quatre temps simples et le parfait indéfini, qui contient le partici pe passé, é

verbes		TEMPS 8	SIMPLES		PARFAIT			
A L'INFINITIF.	PRESENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	indéfini.			
§ 133. Verbes irrėgulies								
1. Aller	Je vais.	J'allais.	J'allai.	J'irai.	Je suis alk.			
2. Envoyer	J'envoie.	J'envoyais.	J'envoyai.	J'enverrai.	J'ai envoyé.			
	§ 134. Verbes irrégulien							
1. Acquérir	J'acquiers.	J'acquérais.	J'acquis.	J'acquerrai.	J'ai acquis.			
1 a. S'enquérir. 1 b. Conquérir.	m'enquiers.	Je m'en- quérais. Je	Je m'enquis. Je conquis.	Je m'en- querrai. Je	Je me suis enquis. J'ai conquis.			
1c. Requérir	conquiers.	conquérais. Je requérais.	Je requis.	conquerrai. Je requerrai.	J'ai requis.			
2. Assaillir	J'assaille.	J'assaillais.	J'assaillis.	J'assailli- rai.	Jai assailli.			
2 a. Tressaillir.	Je tressaille. Je bous.	Je tressaillais. Je bouillais,	Je tressaillis. Je bouillis.	Je tres- saillirai. Je bouillirai.	J'ai tressailli. J'ai bouilli.			

VERBES IRRÉGULIERS.

qui suffit pour représenter les temps composés; 2º à la page droite, ceux des modes qui offrent des formes irrégulières. — Ces formes irrégulières sont distinguées des autres par des lettres italiques.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

de la 1re conjugaison (en ER).

- 1. PRÉSENT INDIC.: Je vais (et dans le style familier: je vas), tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont. infératte: Va, allons, allez. subs.; Que j'aille, que tu ailles, qu'il aille, que nous allons, que vous allies, qu'il aillent. conditionnel: J'irais, tu irais, etc. participe: Allant. IMPARF. indic.: J'allais. subs.; Que y'allasse, que tu allasses, étc. PARFAIT Défini: J'allai. futur: J'irai.
- FUTUR: J'enverrai, etc. CONDIT.: J'enverrais, etc. Ainsi se conjugue le composé RENVOYER.

de la 2° conjugaison (en IB).

- 1. PRÉSENT INDIC.: J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vons acquérez, etc. INPÉR.: Acquiers, acquérons, acquérez. SUBJ.: Que j'acquière, que un acquières, qu'ils acquière, que un nous acquérierons, que vous acquérier, qu'ils acquièrent. CONDIT.: J'acquerrais, etc. PARTIC.: Acquérant. IMPARF. INDIC.: J'acquerrais, etc. SUBJ.: Que j'acquise, etc. PARFAIT DÉFINI: J'acquis, tu acquis, etc. PARTIC.: Acquis.— FUTUR. J'acquers, tu acquis, etc. PARTIC.: Acquis.— FUTUR. J'acquers, tu
- 1 a, b, c. Se conjuguent comme ACQUÉRIR (auquel ils se rattachent par leur racine, qui est le verbe défectif QUÉRIR. Voy. plus loin).
- 2, 2 a. Le verbe ASSAILLIR, comme le verbe de même origine TRESSAILLIR, n'est irrégulier qu'à l'indicatif, à l'impératif, au subjonctif, au participe présent et à l'imperfait indicatif: PRÉS. INDIC. : J'assaille, je tressaille. IMPÉR: : Assaille, tressaille. EARTIC. : Assaillant, tressaillant. IMPARF. INDIC. : J'assaillais, je tressaille.
- 3. PRÉS. INDIC.: Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent.
 IMPÉR.: Bous, bouillons, bouilles. SUBJ.: Que je bouille, etc. CONDIT.: Je bouillirais. PART.: Boutllant. IMPARF. INDIC.: Je bouillais. SUBJ.: Que je bouillisse. PARF, DÉFINI: Je bouillis. FUTUR: Je bouillis.

Province of the last of the la					
VERBES		PARFAIT			
A L'INFINITIF.	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR•	INDÉFINI.
4. Courir	Je cours.	Je courais.	Je courus.	Je courrai.	J'ai couru.
					,
5. Gouvrir	Je couvre.	Je couvrais.	Je couvris.	Je couvrirai.	J'ai couvert.
5 a. Ouvrir 5 b. Offrir 5 c. Souffrir	J'offre.	J'ouvrais. J'offrais. Je souffrais.	J'ouvris, J'offris, Je souffris,	J'ouvrirai. J'offrirai. Je souffrirai.	J'ai ouvert. J'ai offert. J'ai souffert.
6. Gueillir	Je cueille.	Je cueillais.	Je cueillis.	Je cueillerai.	J'ai cueilli.
6 a. Dormir	Je dors.	Je dormais.	Je dormis.	Je dormirai.	J'ai dormi.
	Je faux. (Inusité.)	Je faillais.	Je falllis.	Je faillirai ou Je faudrai.	J'ai failli.
8. Fuir	Je fuis.	Je fuyais.	Je fuis.	Je fuirai.	J'ai fui.
9. Mentir	Je mens.	Je mentais.	Je mentis.	Je mentirai.	J'ai menti.
9 a. Partir	Je sens. Je sors. Je sers.	Je partais. Je sentais. Je sortais. Je servais.	Je partis. Je sentis. Je sortis. Je servis.	Je partirai. Je sentirai. Je sortirai. Je servirai.	Je suis parti. J'ai senti. Je suis sorti. J'ai servi.
10. Mourir	Je meurs.	Je mourais.	Je mourus.	Je mourrai.	Je suis mort

- PRÉS. INDIC.: Je cours, tu cours, il court, nous courons, vous coures, ils courent.
 — IMPÉR.: Cours, courons, coures. SUBJ.: Que je coure. CONDIT.: Je courrais, etc. PARTIC.: Courant. IMPARF. INDIC.: Je courais, etc. BUBJ.: Que je courusse, etc. PARF. DÉF.: Je courus. FUTUR: Je courrai.
- Sur COURIR se conjuguent les verbes suivants : ACCOURIR, CONCOURIR, DIS-COURIR, PARCOURIR, RECOURIR, SECOURIR.
- PRÉS. INDIC.: Je couvre, tu couvres, il couvre, nous couvrons, etc. IMPÉR.: Couvre. — SUBJ.: Que je couvre, etc. — CONDIT.: Je couvrirais. — PARTIC.: Couvraint. — IMPARF. INDIC.: Je couvrais. — SUBJ.: Que je couvrisse. — PARTICIPE PASSÉ: Couvert.
- 5 a, b, c. OUVRIR, OFFRIR, SOUFFRIR se conjuguent comme COUVRIR (de même que le composé de ce dernier verbe: DÉCOUVRIR).
- 6. Ce verbe, ainsi que son dérivé RECUEILIR, qui se conjugue de même, est plus irrégulier que les verbes ASSAILIR, TRESSAILIR. Il a les mêmes irrégularités pour le présent (je cueille; cueille; que je cueille; cueillant) et pour l'imparfait (je cueillais); de plus, il fait au futur je cueillerai, et au conditionnel je cueillerais. De même: je recueille, je recueillais, recueillant, etc.
- 6 a. PRÉS. INDIC.: Je dors, tu dors, il dort, nous dormons, vous dormez, ils dorment. — MPÉR.: Dors, dormons, dormez.— SUBJ.: Que je dorme, que tu dormes, que nous dormions, etc.— CONDIT.: Je dormirais.— PARTIC.: Dormant.— IMPARF. INDIC.: Je dormais.— SUBJ.: Que je dormisee.— PARF. DĚF.: Je dormis.
- 7. Ce verbe, et son composé DÉFAILLIR, qui se conjugue de même, est inusité à la plupart de ses formes. PRÉS. INDIC. : Je fauz, in fauz, il faut (ces trois personnes sont inusitées), nous faillons, vous faillez, ils faillent. SUBJ. : Que je faille, etc. PARTIC. : Faillant. IMPARF, INDIC. : Je faillais, etc. SUBJ. : Que je faillisse. FUTUR : Je faillirai ou je faudrai.
- PRÉS. INDIC.: Je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuyons, vous fuyez, ils fuient. —
 IMPÉR.: Fuis, fuyons, fuyez. SUBJ.: Que je fuie, etc., que nous fuyions, que
 vous fuyiez, qu'ils fuient. PARTIO.: Fuyant. IMPARF. INDIC.: Je fuyais.
 — SUBJ.: Que je fuisse (inosité).
- Sur FUIR se conjugue son dérivé s'ENFUIR; seulement, comme verbe réflecté, il fait au parfait indéfini : Je me suis enfué.
- PRÉS. INDIC.: Je mens, tu mens, il ment, nous mentons, etc. SUBJ.: Que je mente, etc. — PARTIC.: Mentant. — IMPARF. INDIC.: Je mentais, etc. — SUBJ.: Que je mentisse. — PARF.: Je mentis, etc.; nous mentimes, etc.
- 9 a, b, c, d. PARTIR, SENTIR, SORTIR, SERVIR se conjuguent comme DORMIR, de même que le composé de ce verbe : ENDORMIR; ceux de MENTIR : DÉMENTIR, de SENTIR : CONSENTIR, PRESSENTIR, RESSENTIR ; de SORTIR : RESSORTIR, et de SERVIR : DESSERVIR ; de plus les verbes répartir, départir,
- 10. PRÉS. INDIC.: Je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent. IMPÉR: : Meurs, mourons, mourez. SUBJ.: Que je meure, que tu meures, qu'il meure, que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent. CONDIT.: Je mourrais, etc. PARTIC.: Mourant. IMPARF. INDIC.: Je mourais, etc. SUBJ.: Que je mourusse. PARF. DÉF.: Je mourus, etc. FUTUR: Je mourrai. PARF, INDÉR: . Je suis mort.

~	TEMPS SIMPLES				
VERBES A L'INFINITIF.	PRESENT.	IMPARFAIT.	PARF, DÉF.	FUTER.	PARFAIT INDÉFINI.
11. Tenir	Je tiens.	Je tenais.	Je tins.	Je tiendrai.	J'ai tenu.
11 a. V enir	Ja viene	Je venais.	Je vins.	Ta viendrei	Je sui s venu.
II «. V GIIII	oe viens.	oc venais.	ye vills.	Je vienurai.	oe suis venu.
12. Vêtir	Je vêts.	Je vêtais.	Je vêtis.	Je vêtirai.	J'ai vêtu.
Difectifs : 1. Férir			• • • • • • • • •		
2 Issir			• • • • • • •		
3. Quérir					
4. Gesir	Il git.	Je gisais.		,	
5. Ouïr					J'ai ouï.
			§ 135	. Verbes	i régulie
1. Asseoir	J'assois ou mieux j'assieds.	J'assoyais ou micux j'asseyais.	J'assis.	J'assoirai. ou mieux J'assiérai.	J'ai assis.

- 11. PRÉS. INDIC.: Je tiens, tu tiens, il tient, nous tenons, vous tenez, ils tiennent.—
 IMPÉR.: Tiens, tenons, tenez.— SUBJ.: Que je tienne, que tu tiennes, qu'il tienne,
 que nous tenions, que vous tenier, qu'ils tiennent.— CONDIT.: Je tiendrais, etc.—
 PARTIC.: Tenant.— IMPARF. INDIC.: Je tenais, etc.— SUBJ.: Que je tinsse, etc.—
 PARF.: Je tins, lu tins, it tinz, nous tinnes, vous tintes, ils tinrent.— FUR.: Je tiendrai, etc.— PARTICIPE PASSE: Tenu.
- 11 a. VENIR se conjugue sur TENIR, ainsi que ses composés (CONVENIR, DEVENIR, DISCONVENIR, INTERVENIR, PRÉVENIR, REVENIR, SE SOUVENIR, etc.), et les composés de TENIR (APPARTENIR, S'ABSTENIR, CONTENIR, DÉTENIR, ENTRETENIR, etc.).
- 12. PRÉS. INDIC.: Je vêts, tu vêts, il vêt, nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent. IMPÉR.: Vêts, vêtons, vêtez. SUBJ.: Que je vête; que nous vêtions, etc. CONDIT.: Je vêtirais. PARTIC.: Vêtant. IMPARF. INDIC.: Je vêtais, etc. SUBJ.: Que je vêtisse, etc. PARTIC. PASSÉ: Vêtu.
- Ainsi se conjugue le composé de ce verbe, REVETIR.
- FÉRIR n'est plus usité qu'à l'infinitif présent, dans cette locution : sans coupférir (sans frapper un seul coup, sans se battre).
- 2. ISSIR n'est plus usité qu'au participe passé : Issu, issue.
- QUÉRIR n'est plus usité qu'à l'infinitif présent et dans ses dérivés (Voy., plus haut ACQUÉRIR, etc.).
- GÉSIR n'est plus usité que dans les formes suivantes : PRÉS. INDIC. : Il git, nous gisons, vous gisez, ils gisent.—PARTIC. : Gisant. — IMPARF. INDIC. : Je gisais, etc.
- OUÎR n'est plus usité qu'à l'infinitif et aux temps composés : J'ai oui, j'avais oui dire.

la 3º conjugaison (en OIR).

- PRÉS. INDIC: : Tassois, tu assois, il assoit, nous assoyons, vous assoyez, ils assoient; on mieux: fassieds, tu assieds, il assoid, nous assoyons, vous assoyez, ils assoign. Mpkr.: Assois, assoyons, assoyez, on mieux: Assieds, assoyons, assoyez. SUBJ.: Que j'assoie, que nous assoyions, etc.; ou mieux: que j'assoye, que nous assoyions, etc.— condit.: J'assoirais, ou mieux: J'assoyaris.— PARTIC. Assoyant, ou mieux: assoyant.— IMPARF. Indic.: J'assoyats, ou mieux: f'assoyats, etc.— SUBJ.: Que j'assisse.— PARF.: J'assoirai, ou mieux: f'assoirai, ou mieux: f'assoirai, ou encore: j'assoirai, ou mieux: f'assoirai, ou mieux: f'assoirai,
- finsi se conjuguent: S'ASSEOIR, qui, étant réstéchi, fait au parfait défini : Je me suis assis, et SURSEOIR. Mais surseoir n'a pas les formes en ied (je m'assieds, etc.), et, an fatur et au conditionnel, il garde l'e de l'infinitif : Je surseoirai, je surseoirais.
- SEOIR est un dérivé de SEOIR. Ce dernier verbe a deux sens. 1º Dans le sens d'asseoir, il n'est usité qu'au participe présent, séant, au participe passé, sis, sise, tà l'impératif, sieds-toi. 2º Dans le sens de être convendèle, il ne s'emploie aussi un'à certaines formes : il sied, ils siéent; il seyait; il siéra; il siérait; seyant.

VERBES		PARFAIT			
A L'INFINITIF.	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	INDÉFINI.
2. Avoir	Jai.	J'avais.	J'eus.	J'aurai.	J'ai eu.
3. Déchoir	Je déchois.	Je déchoyais (inusité).	Je déchus.	Je décherrai.	J'ai déchu ou Je suis déchu.
4. Falloir	Il faut.	Il fallait.	Il fallut.	Il faudra.	Il a fallu.
5. Mouvoir	Je meus.	Je mouvais.	Je mus.	Je mouvrai.	J'ai mû.
6. Pleuvoir	Je peux	Il pleuvait. Je pouvais.	-		Il a plu. J'ai pu.
8. Savoir .	je puis. Je sais.	Je savais.	Je sus.	Je saurai.	Fai su.
9. Valoir	Je vaux.	Je valais.	Je valus.	Je vaudrai.	J'ai valu.

- 2. Voyez les tableaux des Verbes auxiliaires. Du verbe AVOIR vient le composé RAVOIR (avoir de nouveau), qui n'est usité qu'à l'infinitif.
- 3. PRÉS. INDIC.: Je déchois, tu déchois, il déchoit, neus déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient. SUBJ.: Que je déchoie; que nous déchoyions, etc. CONDIT.: Je décherrais. IMPARF. SUBJ.: Que je déchusses. PARF.: Je déchus. FUTUR.: Je décherrais. PARTIC. PASSÉ: Déchu.

L'impératif, le participe présent et l'indicatif imparfait de ce verbe sont inusités, ÉCHOIR se conjugue comme DÉCHOIR; il a en plus le participe présent : échéant, et il n'a que la forme du parfait indéfini avec l'auxiliaire être : il est éche.

- L'un et l'autre de ces verbes viennent du verbe CHOIR, qui n'est usité qu'à l'infinitif et à l'indicatif présent : je chois. On disait aussi autrefois, au futur : je cherrat.
- 4. Ce verbe, outre les formes indiquées ci-contre, a encore celles-ci : CONDIT. : Il faudrait. PRÉS. SUBJ. : Qu'il faille. IMPARF. SUBJ. : Qu'il fallût. PARTIC. PASSÉ : Fallu.
- 5. PRÉS. INDIC. : Je meus, it meus, it meus, nons mouvons, vons mouves, its meuvéns,
 IMFÉS. : Meus, mouvons, mouvez. SUBJ. : Que je meuve, etc.; que nous
 mouvions, que vons mouviez, qu'its meuvent.—CONDIT. : Je mouvais.—PARTIC. :
 Mouvant. IMPARF. INDIC. : Je mouvais. SUBJ. : Que je musse. —
 PARF. Dés. : Je mus, tu mus, il mut, nous mûmes, vous mûtes, ils murent.
 FUTUR : Je mouvais. PARTIC. PASSÉ : Mû.
- Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : kMOUVOIR, PROMOUVOIR ; mais, dans les composés, le participe passé ne prend pas l'accent circonflexe : ému, promu.
- PRÉS, SUBJ.: Qu'il plenve. CONDIT.: Il pleuvrait. PARTIC.: Pleuvant. IMPARF. SUBJ.: Qu'il plût. — PARTIC. PASSÉ: Plu.
- 7. PRÉS. INDIC.: Je peux ou je puis; tu peux, il peut, nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. SUBJ.: Que je puisse, etc. CONDIT.: Je pourrais. PARTIC.: Pouvant. IMPARF. INDIC.: Je pouvais, etc. SUBJ.: Que je puisse, etc. PARF. DÉFINI: Je pus, tu pus, il put, nous pâmes, vous pâtes, ils purent. FUTUB: Je pourrai. PARTIC. PARSÉ: Pu.
- 8. PRÉS. INDIC.: Je sais, tu sais, il sait, nous savons, vous saves, ils savent. IMPÉR.: Sache, sachons, saches. SubJ.: Que je sache, etc.; que nous sachions. CONDIT.: Je saurais, etc. PARTIC.: Sachant. IMPARF. INDIC.: Je savais, etc. SUBJ.: Que je susse. PARF. Dér.: Je sus, etc.; nous sûmes, vous sûtes, ils surent. FUTUR: Je saurai. PARTIC. PASSÉ: Su.
- 9. PRÉS. INDIO.: Je vaux, tu vaux, ti vaut, nous valons, vous valez, ils valent. IMPÉR.: Vaux, valons, valez. SIBJ.: Que je vaille, que tu vaille, qu'il vaille, que nous valions, que vous valies, qu'il vaille, CONDIT.: Je vaudrat, etc. PARTIO.: Valant. IMPARF. INDIO.: Je valais. SUBJ.: Que je valusse. PARF. DÉS.: Je valus, tu valus, il valut; nous calámes, vous valútes, ils valur. FUTUR: Je vaudrat. PARTIO. PASSÉ: Valu.

Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : ÉQUIVALOIR, REVALOIR, PRÉVALOIR.

Mais il y a une exception pour le subjonctif présent de ce dernier verbe qui est :

« Que je prévale, que tu prévales, qu'il prévale, que nous prévalions, que vous

prévalies, qu'ils prévalent. »

VERBES	TEMPS SIMPLES				PARFAIT
A L'INFINITIF.	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	ind é fini.
10. Voir	Je vois.	Je voyais.	Je vis.	Je verrai.	J'ai vu.
`				,	
11. Vouloir	Je veux.	Je voulais.	Je voulus.	Je voudrai.	J'ai voulu.
		,			

§ 136. Verbes irréguliers

1º Verbes en aitre et oitre. 1. Connaître.	Je connais.	Je connaissais.	Je connus.	Je connaîtrai.	J'ai connu.
2. Naitre	Je nais.	Je naissais.	Je naquis.	Je naîtrai.	Je suis nė.
3. Croitre	Je crois.	Je croissais.	Je crûs.	Je croîtrai.	J'ai crû.

10. PRÉS. INDIC.: Je vois, tu vois, il voit, nous voyons, vous voyez, ils voient. — IMPÉR.: Vois, voyons, voyez. — SUBJ.: Que je voie; que nous voyions, que vous voyiez, qu'ils voient. — CONDIT.: Je verrais. — PAFINC.: Voyant. — IMPARF. INDIC.: Je voyais; nous voyions, vous voyiez, ils voyaient. — SUBJ.: Que je visse. — P. F. DEF.: Je vis, tu cis, il vit, nous vimes, rous vites, ils virent. — FUTUR: _= verrai. — PABIC. PASSÉ: Vu.

De même se conjuguent les composés de ce verbe : ENTREVOIR et REVOIR.

PRÉVOIR fait au futur : je prévoirai ; au conditionnel : je prévoirais.

- POURVOIR forme son futur et son conditionnel comme Prévoir (je pourvoirais); il forme son parfait défini autrement que voir et Prévoir : Je pourvois, et, par suite, au subjonctif imparfait : Que je pourvoise.
- 11. PRÉS. INDIC.: Je veux, tu veux, it veut, nous voulons, vous voulez, its veutent.—
 IMPÉR.: Veuille, veuillens, veuillez.— Subj.: Que je veuille, etc.; que nous voulions,
 que vous voullez, qu'ils veuillent.— CONDIT.: Je roudrais.— PARTIC.: Voulant.—
 IMPARF. INDIC.: Je voulais.— Subj.: Que je voulusse.— PARF. DÉF.: Je
 voulus.— FUTUR: Je voudrai.— PARTIC. PASSÉ: Voulu.

de la 4º conjugaison (en RE).

- PRÉS. INDIC.: Je connais, tu connais, il connaît, nous connaissons, vous connaissez, ils connaissent. IMPÉR.: Connais, connaissons, connaisses. SUBJ.: Que je connaisses, etc. CONDIT.: Je connaîtrais. PARTIC.: Connaissont. IMPARF. INDIC.: Je connaissais, etc. BUBJ.: Que je connusse, etc. PARF. DÉF.: Je connus FUTUR: Je connaîtrai.
- De même se conjuguent les composés de CONNAÎTRE : MÉCONNAÎTRE, LECONNAÎTRE, ainsi que le verbe PARAÎTRE, ses composés COMPARAÎTRE, DISPARAÎTRE, et le verbe PAÎTRE, ainsi que son composé REPAÎTRE. Seulement le parfait défini du verbe PAÎTRE, j'ai pû, est aujourd'hui inusité.
- 2. Le verbe NAÎTRE s'écarte des formes communes aux autres verbes en AÎTRE par son parfait défini (je naquis), son subjonctif imparfait (que je naquisse), et son participe passé (né, née).
- 3. PRES. INDIC.: Je crois, tu crois, il croit, nous croissons, cous croisses, ils croissent.

 IMPÉR.: Crois, croissons, croisses.— SUBJ.: Que je croisse, etc. CONDIT.: Je croitais.— PARTIC.: Croissont.— IMPARF. INDIC.: Je croissons.— SUBJ.: Que je crusse.— PARF. Dép.: Je croit.— FUTUR: Je croîtrai.— PARTIC. PASSÉ: Grû.

 Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe: Décroitre, Accroître.

VERBES		PARFAIT			
A L'INFINITIF.	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	ind épi ni.
2º Verbes en aindre. Craindre	Je crains.	Je craignais.	Je craignis.	Je craindrai.	J'ai craint.
3° Verbes en ire. 1. Instruire	J'instruis.	J'instruisais	J'instruisis.	J'instruirai.	J'ai instruit.
2. Dire	Je dis.	Je disais.	Je dis.	Je dirai.	J'ai dit.
3. Écrire	J'écris.	J'écrivais.	J'écrivis.	J'écrirai.	J'ai écrit.
4. Lire , .	Je lis.	Je lisais.	Je lus.	Je lirai.	J'ai lu.
5. Nuire	Je nuis.	Je nuisais.	Je nuisis.	Je nuirai.	J'ai nui.
6. Rire	Je ris.	Je riais.	Je ris.	Je rirai.	J'ai ri.
7. Suffire	Je suffis.	Je suffisais.	Je suffis.	Je suffirai.	J'ai suffi.

- PRÉS. INDIC.: Je crains, tu crains, il craint, nous craignons, vous craignes, ils craignent. IMPÉR.: Crains, craignons, craignes. SUBJ.: Que je craigne, etc., CONDIT.: Je craindrais. PARTIC.: Craignant. IMPARF. INDIC.: Je craignais, etc., nous craignions, etc.,—SUBJ.: Que je craigniss. PARF. DEF.: Je craignis. FUTUR: Je craindrai. PARTIC. PARRÉ: Craint.
- Ainsi se conjuguent les verbes CONTRAINDRE, PLAINDRE; ASTREINDRE, ATTEINDRE, CEINDRE, EMPREINDRE, ÉTEINDRE, ÉTREINDRE, FEINDRE, GEINDRE, PEINDRE (et son composé DÉPENDRE), RESTREINDRE; OINDRE, JOINDRE, et ses composés: ADJOINDES, DISJOINDES, REJOINDES,
- PRÉS. INDIC.: J'instruis, èu instruis, il instruit, nous instruisons, vous instruises, ils instruisent. IMPÉR.: Instruis, instruisons, instruisez. SUBJ.: Que j'instruise, etc. CONDIT.: J'instruirais. PARTIC.: Instruisant. IMPARF. INDIC.: J'instruisais, SUBJ.: Que j'instruisisse. PARF. DÉF.: J'instruisis. FUTUR: J'instruirai. PARTIC. PASSÉ: Instruit.
- Ainsi se conjuguent les verbes en IRE qui ont également le parfait défini en sis et le participe passé en is: cultr; CONDUIRE, DÉDUIRE, ENDUIRE, PRODUIRE, SÉDUIRE, CONSTRUIRE, DÉPEURE.
- PRÉS. INDIC.: Je dis, tu dis, il dit, nous disons, vous dites, ils disent. IMPÉR.:
 Dis, disons, dites. SUBJ.: Que je dise. CONDIT.: Je dirais. PARTIC.: Disont. IMPARF. INDIC.: Je disais. SUBJ.: Que je disse. PARF. DÉF.: Je dise. FUTUR: Je dirai. PARTIC. PARSÉ: Dit.
- Quelques composés du verbe DIRE forment autrement que ce verbe la deuxième personne du pluriel de l'indicatif présent: Vous contredisez, dédisez, interdisez, médisez, prédisez.
- 3. PRÉS. INDIC.: J'écris, tu écris, il écrit, nous écrivons, vous écrives, ils écrivent.— IMPÉR.: Écris, écrivons, écrivez.— SUBJ.: Que j'écrive, etc.— CONDIT.: J'écrivais.— PARTIC.: Écrivant.— IMPARF. INDIC.: j'écrivais.— SUBJ.: Que j'écrivais.— SUBJ.: Que j'écrivais.— PARTIC. PASSÉ: Écrit. Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : CIRCONSCRIRE, DÉCRIRE, INSCRIRE, PRÉSCRIRE. PROSCRIRE. POSSCRIRE. TRANSCRIRE.
- 4. Ce verbe et ses composés RELIRE, ÉLIRE se séparent de la conjugaison des autres verbes en ire par leur parfait défini : Je lus, je relus, j'élus, et leur participe passé : lu, relu, élu, qui se rattachent aux formes de la troisième conjugaison.
- Ce verbe se conjugue comme INSTRUIRE, sauf au participe passé, qui ne prend pas de f.
- 5. PRÉS. INDIC. : Je ris, tu ris, il rit, nous rions, vous ries, ils rient. napien. : Ris, rions, ries. SUBJ. : Que je rie ; que nous rilons, que vous riles, qu'ils rient. CONDIT. : Je rirais. PARTIC. : Riant. IMPARF. INDIC. : Je riais. SUBJ. : Que je risse. PARF. Dér. : Je ris. FUTUR : Je rirai. PARTIC. PASSÉ : Ri. Le composé SOURIES se conjugue de même.
- Ce verbe se conjugue comme INSTRUIRE, sauf au parf. défini et au participe passé.
- Ainsi se conjuguent LUIRE et RELUIRE; mais ces deux derniers verbes sont inusités au parfait défini.

VERBES		TEMPS	SIMPLES		PARFAIT INDÉFINL
A L'INFINITIF.	PRÉSENT.	IMFARFAIT.	PARF, DÉF.	FUTUR.	
4º Verbes de ter- minaisons diverses. 1. Boire	Je bois.	Je buvais.	Je bus.	Je boirai.	J'ai bu.
2. Braire	Il brait.	Inusité.	Inusité.	Il braira.	Inusité.
3. Glore	Je clos.	Inusité.	Inusité.	Je clorai.	J'ai clos.
4. Conclure	Je conclus.	Je concluais,	Je conclus.	Je concl urai.	J'ai conclu.
5. Coudre	Je couds.	Je cousais.	Je cousis.	Je coudrai.	J'ai cousu.
6. Croire	Je crois.	Je croyais.	Je crus,	Je croirai.	J'ai cru.
7. Faire	Je fais.	Je faisais.	Je fis.	Je ferai.	J'ai fait.
8. Frire		Inusité. Je moulais.	Inusitė. Je moulus.	Je frirai. Je moudrai.	J'ai frit. J'ai moulu.

- 1. PRÉS. INDIC.: Je hois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent. IMPÉR.: Bois, buvons, buvez. SURJ.: Que je boive; que nous buvions, que vous buviez. Qu'ils boivent. CONDIT.: Je boirais. PARTIC.: Buvant. IMPARF. INDIC.: Je buvais. SUBJ.: Que je busse. PARF. DÉF.: Je bus. FUTUR: Je boirai. PARTIC. PASSÉ: Bu.
- Ce verbe est plutôt défectif qu'érrégulier, et n'est guère naité qu'à l'infinitif
 et aux troisièmes personnes de l'indicatif du présent, du futur et du conditionnel : Il brait; il braira, ils brairont; il brairait.
- 3. Verbe défectif, usité seulement aux trois premières personnes du singulier de l'indicatif présent : « Je clos, tu clos, il clot », à toutes les personnes du futur et du conditionnel (je clorai, je clorais) et à celles des temps composés.
- Son composé, ÉCLORE, est usité aussi à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent : Ils éclosent, aux troisièmes personnes du subjonctif : Qu'il éclose, qu'ils éclosent.
- 4. PRÉS. INDIG.: Je conclus, tu conclus, il conclut, nous concluons, vous concluez, ils concluent. IMPÉR. : Conclus, concluous, concluez. SUBJ.: Que je conclus, etc. CONDIT.: Je conclusis. PARTIC. : Concluant. IMPARF. INDIG.: Je conclusis. BUBJ.: Que je conclusie. PARF. DÉP.: Je conclus; nous conclimes, cous conclutes, ils conclurent. FUTUR: Je conclusi. PARTIC. PARSÉ : Conclu. Ainsi se conjugue le verbe de même origine : EXCLUIE.
- 5. PRÉS. INDIC.: Je conds, tu couds, il coud, nous cousons, vous cousez, ils cousent.—
 IMPÉR.: Couds, cousons, cousez.— SUBJ.: Que je couse.— CONDIT.: Je coudrais.
 PARTIC.: Cousant.— IMPARF. INDIC.: Je cousais.— SUBJ.: Que je cousise.—
 PARF. DÉF.: Je cousis.— FUTUR: Je condrai.— PARTIC. PASSÉ: Cousu.
- Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : DÉCOUDRE, RECOUDRE.
- 6. PRÉS. INDIC.: Je crois, tu crois, il croit, nous croyons, vous croyez, ils croient.— IMPÉR.: Crois, croyons, croyez.— SUBJ.: Que je croie; que nous croyions, que vous croyiez.— condit.: Je croirais.— PARTIC.: Croyant.— IMPARF. INDIC. Je croyais; nous croyions, vous croyiez, ils croyaient.— SUBJ.: Que je crusse. — PARF. DÉF.: Je crus.— FUTUR: Je croirai.— PARTIC. PASSÉ: Cru.
- PRÉS. INDIC.: Je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font.— IMPÉR.:
 Fais, faisons, faites. SUBJ.: Que je fasse, etc. CONDIT.: Je ferais. PARTIC.:
 Faisant. IMPARF. INDIC.: Je faisais. SUBJ.: Que je fisse. PARF.: Je fis.
 FUTUR: Je ferai. PARTIC. PASSÉ: Fait.
- Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : contrefaire, défaire, refaire, satisfaire, surfaire.
- 8. Ce verbe n'est usité qu'aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent (je fria, tu fris, il frit), au futur (je frirai), au conditionnel (je frirais), à la deuxième personne du singulier de l'impératif (fris), et aux temps composés (j'ai frit, i'avais frit, etc.).
- 9. PRÉS. RDIC.: Je mouds, tu mouds, il moud, nous moulons, vous moulez, ils moulens. IMPÉR.: Mouds, moulons, moulez.— SUBJ.: Que je moule.— CONDIT.: Je mouldrais.— PARTIC.: Moulant.— IMPARF. RDIC.: Je moulais.— SUBJ.: Que je moulusse.— PARF. DÉF.: Je moulus.— FUTUR: Je moudrai.— PARTIC. PASSÉ: MOULL.

Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : ÉMOUDRE, REMOUDRE.

VERBES		2 nuPS S	IMPLES		PARFAIT	
A L'INFINITIF.	PRESENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	INDÉFINL	
10. Plaire	Je plais.	Je plaisais.	Je plus.	Je plairai.	J'ai plu.	
111. Prendre .	Je prends.	Je prenais.	Je pris.	Je prendrai.	J'ai pris.	
12. Résoudre.	Je résous.	Je résolvais.	Je résolus.	Je résoudrai.	J'ai résolu.	
13. Suivre	Je suis.	Je suivais.	Je suivis.	Je suivrai.	J'ai suivi.	
14. Traire	Je trais.	Je trayais.	Inusité.	Je trairai.	J'ai trait.	
15. Vaincre.	Je vainos.	Je ∀ainquais.	Je vainquis	Je vaincrai	J'ai vaincu.	
16. Vivre	Je vis.	Je vivais.	Je vécus.	Je vivrsi.	J'ai vécu.	
17. S.urdre .	. (Les eaux)	sourdaient.	sourdirent.	sourdront.	In usité.	

- PRÉS. INDIC.: Je plais, tu plais, il plaît, nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent.
 IMPÉR.: Plais, plaisons, plaisez. SUBJ.: Que je plaise. CONDIT.: Je plairais.
 IMPARF. INDIC.: Je plaisais. SUBJ.: Que je plusse. PARF. DÉF.: Je plus. FUTUR: Je plairai. PARTIC. PASSÉ: Plu.
- Ainsi se conjuguent : 1º les composés COMPLAIRE, DÉPLAIRE; 2º le verbe TAIRE.
- 11. PRÉS. INDIC.: Je prends, tu prends, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent.— IMPÉR.: Prends, prenons, prenez.— SUBJ.: Que je prenne; que nous prenions, que vous preniez, qu'ils prennent.—CONDIT.: Je prendrais.—PARTIC.: Prenant.—IMPARF.INDIC.: Je prenais.— SUBJ.: Que je prisse.—PARF. DÉS.: Je pris.—FUTUR: Je prendrai.—PARTIC.PASSÉ: Pris.
- Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : APPRENDRE, COMPRENDRE, DÉPRENDRE. REPRENDRE, SURPRENDRE.
- PRÉS. INDIC.: Je résous, tu résous, il résout, nous résolvons, vous résolves, ils résolvent.— IMPÉR.: Résous, résolvent, résolvent.— BUBL: Que je résolve.— CONDIT. Je résoudrais.— PARTIC.: Résolvant.— IMPARF. INDIC.: Je résolvats.— SUBJ.: Que je résolusse.— PARF. DÉS.: Je résolus.— FUTUR: Je résoludrai.— PARTIC. PASSÉ: Résolu.
- Les verbes de même origine: ABSOUDER, DISSOUDER, se conjuguent de même; seulement leur parfait défini et leur subjonctif imparfait sont inusités, et ils font au participe passé: absous, absoute; dissous, dissoute.
- 13. PRÉS. INDIC.: Je suits, tu suits, il suit, nous suivons, vous suivez, ils suivent. IMPÉR.: Suits, suivons, suivez. SUBJ.: Que je suive. CONDIT.: Je suivrais. PATIC.: Suivant. IMPARF. INDIC.: Je suivrais. BUBJ.: Que je suivisse. PARF. DÉR.: Je suivis. FUTUR.: Je suivrai. PARTIC. PASSÉ.: Suits.
- Ainsi se conjugue le composé POURSUIVRE. De même S'ENSUIVRE. Mais ce dernier n'est usité qu'à la troisième personne de ses différents temps et modes.
- 14. PRÉS. INDIC.: Je trais, tu trais, il trait, nous trayons, vous trayez, ils traient.—
 IMPÉR.: Trais, trayons, trayez.— SUBJ.: Que je traie, que nous trayions, qu'ils
 traient.— CONDIT.: Je trairais.— PARTIC.: Trayant.— IMPARF. INDIC.: Je
 trayais.— FUTUR: Je trairai.— PARTIC. PASSÉ: Trait.
- Ainsi se conjuguent les verbes abstraire, distraire, extraire, soustraire.
- 15. VAINCRE et son composé convancre se conjuguent régulièrement sur RENDRE : leur seule irrégularité consiste dans le changement de c en qu devant les voyelles (excepté devant u).
- PRÉS. INDIC.: Je vaines, tu vaines, il vaine, nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. IMPÉR.: Vaines, vainquons, vainquez. SUBJ.: Que je vainque. CONDIT.: Je vainerais. PARTIC.: Vainquant. IMPARF. INDIC.: Je vainquis. SUBJ.: Que je vainquisse. PARF. DÉF.: Je vainquis. FUTUR: Je vainquis PARTIC. PARSÉ: Vaineu.
- 16. PRÉS. INDIC. : Je vis, tu vis, tu vis, nons vivons, vons vivez, ils vivent.— IMPÉR.: Vis, vivons, vivez. SUBJ. : Que je vive. CONDIT. : Je vivrais. PARTIC.: Vivant. IMPARF. INDIC. : Je vivais. SUBJ. : Que je vécusse. PARF. DÉF.: Je vécus. FUTUR : Je vivrai. PARTIC. PARKÉ : Vécus.
- Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : REVIVRE et SURVIVRE.
- 17. On peut dire aussi : PRÉS, SUBJ. : Que les eaux sourdent; IMPARF. SUBJ.: Que les eaux sourdissent.

 ${\sf Digitized\ by\ Google}$

§ 133-136 bis. REMARQUES SUR LES VERBES IRRÉGULIERS.

N. B. Ces remarques correspondent, paragraphe pour paragraphe et numéro pour numéro, aux verbes irréguliers contenus dans les *Tableaux* qui précèdent.

Verbes ir<u>réguliers</u> de la 1^{re} conjugaison.

§ 133 bis. 1. Aller. Les irrégularités du verbe aller viennent de ce qu'il a trois radicaux :

le premier se trouve aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent, et à la 3° personne du pluriel du même temps (je vais, tu vas, il va, ils vont);

le deuxième est au futur et au conditionnel (j'irai, j'irais); le troisième apparaît aux deux 1^{res} personnes du pluriel de l'indic. présent (nous allons, vous allez), à l'infinitif et au participe présent (aller, allant), au parfait défini (j'allai).

[ORIGINES LATINES. — Dans les deux premiers de ces radicaux on reconnaît ceux des verbes latins qui ont le même sens (vadere, ire). — L'origine du troisième de ces radicaux paraît être + adnare, nager vers, comme arriver vient de + adripare, aborder.]

2. Envoyer.

['ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — La forme régulière du futur du verbe envoyer serait j'envoyer-ai, et cette forme du futur se trouve chez les écrivains du XVIIe siècle les plus soucieux de la langue, chez Vaugelas, par exemple (au mot promener), et chez Racine (Voy. le Lexique de Marty-Laveaux). Le futur j'enverrai est une forme du dialecte normand qui, par exception, a prévalu sur la forme du dialecte de l'Île de France. On disait en Normandie, au lieu d'envoyer, envéier; d'où le futur j'enverrai, et, par suite, j'enverrai. — Envéier, plus anciennement entveier, venait du latin inde † viare.]

Verbes irréguliers de la 2º conjugaison.

§ 134 bis. Remarque générale. — Les verbes irréguliers de la 2° conjugaison sont les verbes en ir qui n'ont pas la syllabe iss aux trois personnes du pluriel de l'indicatif présent, au subjonctif présent, au participe présent et à l'imparfait de l'indicatif. Une vingtaine seulement (énumérés au Tableau des verbes irréguliers, § 134), n'ont pas cette syllabe. Ce sont les plus anciens de la langue.

La véritable irrégularité des verbes en ir sans la syllabe iss n'est pas d'être dépourvus de cette syllabe, c'est de n'offrir aucun modèle commun de conjugaison, et de former d'une manière un peu capricieuse leur parfait défini

et leur participe passé.

112

nit".

e c

ngui

rie!.

in

pl1

tife:

(fai

raît

e dr.º

ieux.

t en.

I. Ainsi l'on peut ranger dans une première classe ceux qui ont le parfait défini en is; mais parmi ceux-là

 1° il y en a qui ont leur participe en i. Ex. :

ie bouillis. bouilli: bouillir. cueillir. je cueillis. cueilli; ie dormis. dormir. dormi: je faillis. faillir. failli: fuir, je fuis. fui: mentir. ie mentis. menti; j'ouïs, ouïr, ouï: parti; partir, je partis, repentir (se), je me repentis, repenti; servir, je servis, servi: sortir. ie sortis. sorti: tressaillir. je tressaillis, tressailli;

2° il y en a qui ont leur participe en u, Ex.:

vêtir, je vêtis, vêtu; férir, (inusité), féru (mot vieilli);

3º Il y en a dont le participe passé se forme en altérant de diverses manières le radical du verbe. Ex. :

acquerir, j'acquis, conquerir, je conquis, requerir, je requis, acquis; conquis; requis; acquis; j'offris. offrir. offert: souffrir, je souffris, souffert.

[ORIGINES LATINES. — La plupart de ces participes s'expliquent par les formes latines d'où ils dérivent ou par une analogie de formation : acquisitum, conquisitum, apertum, etc.]

REMARQUE. - Plusieurs des verbes de la 1re classe ont leur indicatif présent et leur impératif semblables à celui de la 1re conjugaison (sans s) : cueille, offre, souffre, ouvre, couvre.

II. Une seconde classe se compose des verbes en ir qui ont le parfait défini en us. Mais tantôt ils gardent l'u au participe passé. Ex.:

courir. je courus. tantôt ces verbes forment ce mode par une altération du radical du verbe français. Ex.:

mourir, je mourus, mort.

[Origines latines. — Cette dernière forme s'explique par le

participe latin, mortuum.]

III. Enfin, dans la 3° classe se rangent deux verbes dont le radical est altéré au parfait défini et dont le participe passé est en u. Ex.:

tenir. ie tins. tenu: venir. je vins. venu.

REMARQUES PARTICULIÈRES. — Quelques-uns de ces

verbes demanden: à être étudies séparément :

1 b. Conquérir. - Ce verbe n'est guère usité qu'à l'infinitif présent (conquérir), au parfait défini (je conquis) et aux temps composés (j'ai, j'eus, j'avais, j'aurai conquis). - Voyez le simple, quérir, aux verbes défectifs de la 2° conjugaison, n° 3 (p. 152).

2. Assaillir, tressaillir. - L'origine commune à ces verbes est le verbe sai'lir (du latin salire), lequel a deux sens et deux formes : 1º Saillir, être en saillie, sauter, n'est guère usité qu'à l'infinitif et au participe présent (saillir, saillant); cependant les Dictionnaires citent encora les formes il saille, il saillait, il saillera; 2º Saillir, dans le sens de jaillir, se conjugue sur finir: il saillit, il saillita, etc. On trouve dans plusieurs écrivains du XVIII siècle la forme je tressaillis, tu tressaillis, etc., au présent de l'indicatif; par contre, le Dictionnaire de l'Académie de 1798 donnait la forme: je tressaillerai. L'ancienne forme du présent était: je tressaus:

Voyant un président, le cœur ne me tressaut,

- Et la peur d'un prévôt ne m'éveille en sursant. (Régener, Sat. V.) 3. * Bouillir. [Obigines Latines. — Bouillir vient de bullire.]
- 4. Courir. [HISTOIRE. Les irrégularités du verbe courir et de ses dérivés tiennent à ce que ses formes ne se rattachent pas à l'infinitif courir, qui n'est pas très-ancien dans la langue, mais au vieux verbe courre (du latin currere). Ce verbe, qui est resté dans la locution chasse à courre, était de la 4° conjugaison (cour-re), et donnait régulièrement au présent je cours, que je coure, courant, etc., à l'imparfait je courais, au futur je courrai, au conditionuel je courrais, etc. On lit dans les Remarques de Vaugelas (1647): « courir. courre. Tous deux sont bons, mais on ne s'en sert pas toujours indifféremment. On dit : courre le cerf, courre le lièvre, courre la poste; et : il ne fait que courir, fait courir le bruit. » Le verbe courre représentait micux que le verbe courir l'accentuation du mot latin currere.
- 5. * Couvrir. [ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. Couvrir vient de cooperire. Le composé recouvrir a été souvent, jusqu'au xvii° siècle, confondu avec recouvrer. Vaugelas accepte qu'on dise recouvert, au lieu de recouvré; mais il n'accepte pas recouvrir en ce sens. Patru admet les deux. Cette confusion se trouve dans une Lettre de Racine (Lexique de Marty-Laveaux, p. cvii). Ce n'est qu'en 1704 que, dans ses Observations sur les Remarques de Vaugelas, l'Académie a condamné recouvrir et recouvrir pris dans le sens de recouvrer et recouvré.
- 5 * a. Ouvrir. [ORIGINES LATINES. Ouvrir vient de aperire, 1° par l'assourdissement de l'a initial en o (on a d'abord dit ovrir), puis en ou; 2° par le changement de pen v (comme dans cooperire, couvrir, etc.); 3° par la suppression de l'e atone devant la tonique i.]
- 5 b. * Offrir. [ORIGINES LATINES. Offrir vient de † offercre, dérivé du verbe classique offerre. De même souffrir vient de † sufferere, dérivé du verbe classique sufferre. Il y a eu d'abord suppression du premier e atone (offrere, sufferee), puis changement du second e en i, enfin chute de l'e finel.]
- 6. * Cueillir. [OBIGINES LATINES ET HISTOIRE. Cueillir vient de colligere, qui donne aussi cueiller, forme usitée dans quelques provinces, et dont il reste des traces dans diverses

formes du verbe (je cueille, je cueillerai, etc.), et dans le substantif cueillette. Néanmoins, la forme cueiller l'ayant de bonne heure emporté dans le dialecte de l'Île de France, il y a eu de l'indécision entre le futur je cueillirai et le futur je cueillerai Le premier se trouve dans Corneille (Voy. Lexique de Corneille); et Vaugelas se prononce en faveur de ce futur, comme Maigret au XVI° siècle, et comme Port-Royal au XVII°. « Mais, dit Ménage dans ses Observations sur la langue française (1672), nonobstant toutes ces autorités, je soutiens positivement qu'il faut dire je cueillerai », et il cite à l'appui de son opinion des exemples des poètes Cretin (XVI° siècle) et Racan (XVII° siècle). L'usage, cette fois, a donné raison à Ménage contre Vaugelas.]

- 6 a. * Dormir. [ORIGINES LATINES. Dormir vient régulièrement de dormire.]
- 7. Faillir. [HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. Le présent je faux se trouve dans La Fontaine et dans le vieux proverbe : Au bout de l'aune faut le drap (le drap manque, finit au bout de l'aune, en d'autres termes : Toute chose a sa fin). Quant au futur, le seul adopté par le Dictionnaire de l'Académie (1835) est : je faudrai (et pour défaillire : je défaudrai). Le futur je faillirai, je défaillirai ne manque pas de partisans parmi les grammairiens, et il semble que l'on peut dire : Il ne faillira pas à son devoir, plutôt que il faudra, qui se confondrait avec le futur du verbe falloir. Faillir vient de fallere.]
- 8. * Fuir. [Origines latines. Dans fuir, l'i remplace le g du latin fugere; on lui substitue un y quand la désinence est accentuée : fuyant, fuyons, fuyez, etc.]
 - 9. * Mentir. [Origines latines. Mentir vient de mentiri.]
- 9 a. Repartir. Il faut distinguer repartir et repartir. Le premier signifie partir de nouveau, et se conjugue comme partir: je repars, je repartais. Le second signifie distribuer, et se conjugue comme finir: je répartis, je répartissais.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ces deux verbes, qui ont un sens si différent, ont une étymologie commune: partiri, partager. Dans l'ancienne langue, c'était le seul sens du mot partir; ainsi la Housse partie (titre d'un fabliau), signifiait la housse partagée; puis on a dit se partir d'un lieu, c'est-à-dire s'en séparer, s'en éloigner, et enfin partir.]

- 9 b. * Sentir. [ORIGINES LATINES. Sentir vient de sentire.]
- 9 b. * Servir. [Origines latines. Servir vient de servire.]

9 c. Ressortir. — Il faut distinguer deux verbes ressortir. L'un signifie sortir de nouveau; c'est celui qui se conjugue comme sortir: il ressort, il ressortait. L'autre signifie être du ressort de (ressortir à), et se conjugue comme finir: il ressortit, il ressortissait.

Le verbe assortir se conjugue également comme finir: il assortit, il assortissait.

- * S'il y a deux verbes ressortir, il y a également deux verbes sortir. Le premier et le plus usité signifie aller de dedans dehors; il est neutre. Le second est actif et signifie avoir, oblenir. Ex. : « Cette sentence sortira son entier effet. »
- [*ORIGINES LATINES. Cette différence de sens s'explique par la différence d'étymologie: 1° Sortir, verbe neutre, vient, selon les uns, de † surrectire, dérivé de † surrectus, qui s'est levé; selon les autres, c'est un doublet de sourdre; dérivé de surgere. 2° Sortir, verbe actif, vient de sortiri, obtenir par le sort. De ces deux verbes sortir sont venus les deux verbes ressortir; seulement le second ne se prend plus que dans le sens intransitif; quant au verbe assortir, il vient du deuxième verbe sortir, dérivé de sortiri. Voyez 9 a. partir.]
- 9 d. Asservir. Malgré l'identité du radical, le verbe asservir ne se conjugue pas comme servir, mais comme finir: j'asservis, j'asservissais.
- 10. * Mourir. La différence des formes: je meurs, nous mourons, ils meurent, tient à une règle qui sera exposée plus loin, au sujet des verbes mouvoir, pouvoir, vouloir (§ 135 bis, REM. GÉNÉR. II). Il y a encore à remarquer que ce verbe supprime au futur et au conditionnel la voyelle de l'infinitif: mourir, je mourrai.]
- [*ORIGINES LATINES. Mourir vient du verbe moriri, qui est une forme archaïque de mori, et qui se trouve dans Plaute. Le participe passé dérive régulièrement de mortuum.]
- 11 et 11 a. Tenir et venir. Il faut remarquer, dans les verbes tenir et venir, le d euphonique qui s'intercale, au fatur et au conditionnel, entre le radical et la terminaison.

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — De même le mot latin gener, generi, a donné, en français, le mot gendre; et tener, teneri, a donné tendre.]

"Il faut noter encore que, dans ces deux verbes, la voyelle du radical e est modifiée en ie à toutes les formes où la désinence est muette ou se réduit à une lettre (je tien-s; que je tienn-e, je vien-s, que je vienn-e). O'est par analogie que l'on a dit au futur et au conditionnel : je tiendr-ai, je viendr-ais, je viendr-ais.

- [*OBIGINES LATINES ET HISTOIRE. Tenir vient de tenere, venir de venire. Dans l'ancienne langue on disait : je tendrai, ou je tenrai; je vendrai ou je venrai.]
- 12. Vêtir. Le verbe vêtir a une tendance à sortir de la conjugaison sans iss ou conjugaison morte, pour entrer dans la conjugaison avec iss ou conjugaison nivante. Mais, malgré l'autorité de quelques écrivains du xviiie et du xixe siècle (Voltaire, Montesquieu, Lamartine), qui ont employé ce verbe avec la syllabe iss, l'usage a maintenu les formes anciennes, c'est-à-dire sans iss, à vêtir et à son composé revêtir. Quant au verbe investir, dont l'étymologie est la même, il suit la conjugaison en iss. La même différence se trouve dans les noms dérivés de ces verbes : vêtement, revêtement; investissement.
- [*HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. Vaugelas soutenait déjà, au XVII° siècle, la conjugaison des verbes vétir et revétir sans la syllabe iss, comme seule correcte. Vétir vient de vestire.]

Verbes défectifs de la 2me conjugaison.

- 1. Férir. [ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. On reconnaît dans ce verbe le latin ferire. La 3° personne du singulier de "indicatif présent était il fiert (ferit); on la trouve dans le proverbe : Tel fiert qui ne tue pas, et dans le nom composé fier-àbras. Ce verbe avait encore le participe passé féru.]
- 2. ISSIT. * [ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. Issir vient de ¿xire (eissir, essir, issir). On le trouve dans le Roman de la Rose: « Tost porroit issir de la voie. » Du participe est venu le substantif issue.]
- 3. * Quérir.—Ce verbe, qui a formé les verbes acquérir, conquérir, s'enquérir, requérir, est peu usité aujourd'hui

en dehors de l'infinitif. Un vieux proverbe dit : « Gens de bien ayment le jour, et les méchants quièrent ténèbres. » Ce verbe, comme ses composés, n'appartient à la 2° conjugaison que par son infinitif; ses autres temps viennent du vieux verbe querre (plus exactement dérivé du latin quærere), et se rattachent à la 4° conjugaison. L'e du radical s'y change en ie dans les mêmes circonstances que pour tenir et venir (Voy. plus haut).

4. Gésir. [HISTOIRE. — C'est de ce verbe que vient le vieux mot gésine. Ex. : Une laie étant en gésine... (LA FONTAINE.)

[ORIGINES LATINES. — Gésir vient du latin jacere.]

5. Quir. [ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ouir vient de audire. Les formes suivantes ont vieilli, mais quelques-unes se trouvent même chez les auteurs classiques:

PRÉS. IND.: J'ois, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyes, ils oient. — IMPÉR.: Ois, oyone, oyes. Ex.:

Oyez, peuple, oyez tous. (CORNEILLE.)

SUBJ.: Que j'oie ou que j'oye, etc. — PARTIC.: Oyant. — IMPARF.: J'oyais, etc. — PARF.: J'ouïs. — Fut.: J'orrai; Ex.:

Son sang criera vengeance, et je ne l'orrai pas! (CORNEILLE.)]

Verbes irréguliers de la 3° conjugaison.

§ 135 bis. Remarques générales.— I. Parmi les verbes irréguliers de cette conjugaison, la plupart ont, au parfait défini et au participe passé, les mêmes terminaisons us, u que le modèle de cette conjugaison (je reçus, reçu). Ex.: je voulus, j'eus, je déchus, je mus, je pus, je sus, etc. Deux ont le parfait défini terminé en is, comme les verbes de la 4^{me} conjugaison: voir, je vis; asseoir, j'assis. Un seul, le verbe asseoir, a le participe passé terminé en is, assis; le simple seoir a les mêmes formes que asseoir.

II. Les trois verbes mouvoir, pouvoir, vouloir ont la voyelle composée ou quand la syllabe suivante est socours sur.

9.

nore. Ils ont la voyelle eu quand la désinence est muette ou se réduit à une lettre. Ex.:

On

Mouvoir. Nous mouvons, vous mouvez; que nous mouvions, que vous mouviez;

Pouvoir. Nous pouvons,
vous pouvez;
Vouloir. Nous voulons,
vous voulez;
que nous voulions,
que vous vouliez;
ie voulus, etc.

Eu

Je meus, tu meus, il meut, ils meuvent.

Que je meuve, que tu meuves, qu'il meuve, qu'ils meuvent.

Je peux, tu peux, il peut, ils peuvent.

Je veux, tu veux, il veut, ils veulent.

Que je veuille, que tu veuilles, qu'ils veuillent.

Cette règle s'applique aussi au futur et au conditionnel, parce que le futur et le conditionnel sont formés de l'infinitif; mais ils se forment irrégulièrement de l'infinitif dans ces trois verbes. Ex.:

Mouvoir.— Je mouvrai, je mouvrais (suppression de la diphtongue oi, comme dans je recevr-ai):

Pouvoir. — Je pourrai, je pourrais (suppression de la diphtongue oi et changement de vr en rr);

Vouloir. — Je voudrai (suppression du son oi et chan-

gement de l en d, par euphonie).

On retrouve la même règle appliquée dans un verbe de la 2^e conjugaison, le verbe **mourir**.

Ou

Nous mourons, vous mourez; que nous mourions, que vous mouriez.

Eu

Je meurs, tu meurs, il meurt, ils meurent.

Que je meure, que tu meures, qu'il meure, qu'ils meurent.

III. *Tous les verbes en oir ont leur parfait défini en us, excepté voir et asseoir qui l'ont en is (je vis, j'assis).

REMARQUES PARTICULIÈRES.

- 1. Seoir. La forme seyant est seule passée au participe présent dans les composés s'asseoir, se rasseoir. Dans le simple, séant s'emploie comme adjectif verbal, dans le sens de être convenable; bien séant, mal séant, [* ORIGINES LATINES. - Seoir vient de sedere.]
- 2. * Avoir (Voy. § 116).
- 3. Choir, déchoir.—On ne met pas indifféremment: j'a dechu et je suis dechu. L'un indique l'action de dechoir qui s'accomplit; l'autre, l'état de déchéance. Ex.: Depuis ce temps il a déchu de jour en jour. Il est aujourd'hui fort déchu de sa réputation.
 - [* ORIGINES LATINES. Choir vient de cadere.]
- * HISTOIRE. Le verbe choir se conjuguait tout entier dans l'ancienne langue, et l'on en trouve des formes isolées chez plusieurs écrivains du XVIIe siècle :

Tirez la chevillette, et la bobinette cherra. (PERRAULT.) Cet insolent chut du ciel en terre.» (Bossuet.)

Un monde près de nous a passé tout du long,Est chu tout au travers de notre tourbillon. (MOLIÈRE.)

- 4. * Falloir. [Origines latines. Falloir vient de fallere, comme fuillir; c'est le même verbe sous deux formes, et avec une déviation du sens latin : 1º fallere, c'est tromper, et par suite manquer (faillir); 2º ce qui manque fait besoin, nécessité. il le faut (falloir).]
- 5. 6. *Mouvoir. Pleuvoir. [Origines latines. Mouvoir vient de movere; pleuvoir de pluere.]
- 7. Pouvoir. Ce verbe n'a pas d'impératif.
- * L'indicatif présent de ce verbe a une double forme à la première personne du singulier, je puis et je peux. La première de ces formes a donné l'adjectif puissant; mais le participe présent a été tiré, d'après la règle générale, du radical : pouv-ant.
- [* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. Pouvoir vient, non de posse, mais de † potere, qui a d'abord donné pooir, povoir, puis, par l'attraction de l'u et du v, pouvoir. Le futur s'est formé par assimilation du v à l'r : je pourrai (primitivement je pouvrai). - Le subjonctif présent que je puisse vient du latin possim.]

COURS SUPÉRIRUP

8. Savoir. Le subjonctif présent de ce verbe s'emploie au sens de l'indicatif, avec une nuance de donte, dans la locution suivante, qui n'est guère usitée qu'à la 1^{re} personne du singulier: je ne sache pas, que je sache.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Savoir vient du latin sapere, qui a donné d'abord saver; d'où le futur saver-ai, et, par contraction, savr-ai, saur-ai, avec vocalisation d'u v en u, comme l'ancienne forme d'avoir, aver, a donné aver-ai, puis avi ai, aurai.

— * Le subjonctif saché vient de sapram, qui a d'abord donné sapje; le participe présent (sachant) dérive de même de sapientem. La forme dérivée directement du radical, sav-ant, est de-

venue un adjectif.

9. Valoir. — Ce verbe et ses composés font au participe présent valant. On dit aussi vaillant dans certaines locutions relatives à l'argent: « N'avoir pas un sou vaillant. »

[* ORIGINES LATINES. — Valoir vient de valere.]

[**HISTOIRE. — Vaillant était la forme du participe présent dans le dialecte de l'Île de France, valant dans celui de quelques provinces, et en particulier du Poitou. « Selon la raison, il faudrait dire valant... Mais l'usage, plus fort que la raison dans les langues, fait dire à la cour et écrire à tous les bons auteurs vaillant, et non pas va'ant. » (VAUGELAS.)]

10. Voir. — Prévoir fait son parfait défini comme voir : je vis, je prévis. Mais pourvoir suit la règle générale des verbes en oir : je pourvus.

[*ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Voir vient de videre, qui a donné d'abord veoir (par le changement de l'i en e et la chute du d). De veoir est venu le futur, je verrai, par suppression du son oi et par redoublement de l'r.]

11. Vouloir.— L'Académie reconnaît aussi, mais comme peu usitées, les formes suivantes de l'impératif : veux, voulons, voulez. Elles sont au moins douteuses.

[* ORIGINES LATINES. — Vouloir vient, non de velle, mais de † volere.]

Le futur de vouloir, falloir, valoir, se forme par l'insertion d'un d euphonique entre l'I du radical, vocalisée en u, et l'r de la désinence infinitive : je voudrai, il faudra, je vaudrai.

de la désinence infinitive: je voudrai, il faudra, je vaudrai. On a déjà vu ce d euphonique au futur des verbes teniret venir (p. 151).

Ces verbes, comme aller, mouillent l'l de leur radical au présent du subjonctif : que je veuille, qu'il faille, que je vaille. Mais cette l ne se mouille pas dans le composé prévaloir : que je prévale.

- [* Histoires. Outre le participe voulant, le verbe vouloir en avait autrefois un second, veuillant, qui a laissé sa trace dans les adjectifs bienveillant, ma/veillant.]
- 12. * Apparoir. A ces verbes on peut ajouter le verbe apparoir, qui n'est guère usité qu'à la troisième personne du présent de l'indicatif, il appert, terme juridique.

Verbes irréguliers de la 4º conjugaison.

- § 136 bis. REMARQUE GÉNÉRALE.— Les verbes réguliers de la 4° conjugaison ont tous le parfait défini en is et le participe passé en u. Ex.: je rendis, rendu. Dans les verbes irréguliers, on distingue deux classes, d'après la formation du parfait défini : ceux qui ont le parfait défini en is (1^{re} classe), et ceux qui l'ont en us (2^e classe).
- I. Dans presque tous ceux de la première classe, on forme le participe passé en frappant de l'accent tonique le radical du verbe, sans ajouter aucune terminaison. Ex.:

rire, ri;
conduire, conduit;
faire, fait;
suffire, suffi;
confire, confit;
joindre, joint;
dire, dit;

craindre, craint; écrire, écrit; oindre, oint; naître, né; prendre, pris; mettre, mis; etc.

Un seul, le verbe suivre, ajoute un i au radical pour former son participe passé : suiv-re, suiv-i.

II. Ceux de la seconde classe ont tous leur participe passé en u, comme leur parfait défini en us. Ex.

boire, je bus, bu; lire, je lus, lu; conclure, je conclus, conclu; plaire, je plus, plu; connaître, je connus, connu; résoudre, je résolus, résolu; croire, je crus, cru; taire, je tus, tu; croître, je crûs, crû; vivre, je vécus, vécu.

REMARQUES PARTICULIÈRES. — A d'autres points de vue, il y a lieu d'établir d'autres divisions parmi les verbes irréguliers de la 4° conjugaison et de distinguer :

1º les verbes en aître et en oître;

2° — en indre;

3° - en ire;

4º d'autres verbes de terminaisons diverses.

I. Verbes en aitre et en oitre.

Les caractères communs à ces verbes sont les suivants:

1º Leur parfait défini (excepté celui de naître) se termine en us, comme celui de la 3º conjugaison.

 2° Le t qui précède la terminaison re est une lettre eu-phonique; cette lettre ne se rencontre que dans les formes
de ces verbes où se trouve la lettre r (infinitif, et temps
ou modes qui en sont formés: futur et conditionnel).

REMARQUE. — Le t euphonique des verbes connaître, paraître, naître, croître, se retrouve dans le verbe auxiliaire être, dont les irrégularités sont si nombreuses qu'il ne peut se placer dans aucune des subdivisions der verbes de la 4° conjugaison (Voy. § 116).

[* Origines latines et Histoire. — Il était de règle que ce se plaçait dans ces verbes entre s (pour ss ou sc) et r. Ex.: naistre, connoistre, croistre, etc., de nasci, cognoscere, cres-

cere, etc. Cette s a été remplacée par l'accent circonflexe devant le t; devant une voyelle, elle reparaît et se double : nous connaissons, nous paraissons, etc.]

Croître.—Ce verbe prend un accent circonflexe, non-seulement dans le cas général de contraction, au pluriel du parfait défini (nous crûmes, vous crûtes, etc.), mais dans tous les cas où la lettre s, qui appartenait primitivement au radical (croist-re) a disparu devant le t. Cet accent circonflexe sert souvent aussi à distinguer des formes qui, sans cela, se confondraient avec certaines formes analogues du verbe croire, par exemple:

Croitre:

Prés. indic., je croîs, tu croîs, il croît.

Parf. déf., je crûs, tu crûs, il crût.

Parf. indéf., j'ai crû. Imparf. subj. que je crûsse, etc.

Croire:

Je crois, tu crois, il croit.

Je crus, tu crus, il crut.

J'ai cru. Que je crusse, etc.

II. Verbes en indre.

Les caractères communs à ces verbes sont les suivants:

1º Leur parfait défini est en is : je craignis, je plaignis. 2º Leur participe passé se termine par un t, qui rem-

place le d du radical : craind-re, craint; joind-re, joint.

3° Le d du radical disparaît à la 1^{re} et à la 2° personne du singulier de l'indicatif présent; et, à la 3°, il est remplacé par t (je crains, tu crains, il craint).

4º Les deux dernières lettres du radical nd se changent en gn devant toutes les terminaisons commençant par une voyelle, ce qui donne à ces formes du verbe un son adouci et mouillé: craind-re, craign-ant, craign-ons, etc.]* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Craindre (primitivement crainre) vient de tremere, trembler: tr s'est changé en cr, emere en eindre comme dans gemere, geindre, imprimere, empreindre.]

A la liste des verbes en indre, donnée au tableau des verbes irréguliers, il faut ajouter le verbe poindre :

1° Comme verbe actif, il a le sens de piquer (du latin pungere), mais n'est plus usité aujourd'hui que comme adjectif verbal: chagrin poignant, peine poignante. On le trouve dans un vieux proverbe: « Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra.»

2° Comme verbe neutre, et avec une signification qui paraît assez éloignée de l'étymologie, avec le sens de commencer à paraître, il n'est guère usité qu'à l'infinitif et au futur : « Le jour va poindre. Dès que le jour poindra. »

III. Verbes en ire.

Le caractère commun à ces verbes est celui-ci : comme leur radical se termine par la voyelle i, on insère une s euphonique entre ce radical et les désinences, quand ces désinences commencent par une voyelle. Ex.: instruire; instrui-s-ant, instrui-s-ons, que j'instrui-s-e, etc.

Sont exceptés de cette règle les verbes suivants :

1° rire et son composé sourire, qui unissent directement le radical aux désinences. Ex.: ri-re, ri-ant, ri-ons, que je rie, etc. — A l'imparfait et au subjonctif présent, on a nous ri-ions, vous ri-iez; que nous ri-ions, que vous ri-iez;

2° le vieux verbe bruire, qui n'est plus guère usité qu'à l'infinitif et à la 3° personne du singulier de l'indicatif présent et imparfait : il bruit; il bruissait. L'ancien imparfait, il bruyait, a disparu de la langue, et le participe présent n'est plus employé que comme adjectif verbal : bruyant, bruyante.

REMARQUES PARTICULIÈRES SUR LES VERBES EN ire:

I. * Instruire. [ORIGINES LATINES. — Instruire vient de

instruere, munir; instruit de instructum, par le changement de c en i. (Voy. § 21 ter, p. 21.)]

- 2. Dire. Le verbe dire et ses composés présentent diverses particularités :
- 1° Ils suppriment au parsait défini l's euphonique, qu'on trouve dans j'instrui-s-is. De là résulte une contraction : je dis.
- [*HISTOIRE.—Cette s se retrouve dans le subjonctif que je dise. Mais, comme elle n'appartient pas au radical, on a dit long-temps que je die, forme qui se trouve encore au xvii* siècle concurremment avec l'autre: « quoi que l'on die est fort en usage, bien que quoi que l'on dise ne soit pas mal dit; mais quoi qu'ils dient, au pluriel, ne semble pas si bon à plusieurs que quoi qu'ils disent. » (VAUGELAS.) Que je die a été employé cinq fois par Racine. (Voy. le Lexique de Marty-Laveaux.)
- 2° Le verbe dire et son composé redire ont tes pour désinence de la 2° personne du pluriel à l'indicatif présent, à l'impératif, comme au parfait défini (où cela est de règle). Ex.: vous dites, vous redites; dites, redites (on retrouvera cette désinence dans le verbe irrégulier faire). Mais les autres composés de ce verbe, contredire, dédire, interdire, médire, prédire, ont à ces modes la désinence ordinaire; Ex.: vous contredisez, vous dédisez, vous interdisez, vous médisez, vous prédisez.

[HISTOIRE. — L'usage a consacré ces irrégularités; mais on ne s'étonnera pas qu'il y ait eu, à ce sujet, quelque indécision dans les différents âges de la langue. Ainsi Molière dit : « Ne m'en dédites pas. » (Tartufe, III, 4.)]

- [* Origines latines.— Vous dites représente exactement dicitis, comme vous faites, facitis.]
- 3º Un des composés de ce verbe (qui a également la désinence sez) redouble partout l's euphonique: nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent; maudissons, maudissez; que je maudisse; je maudissais; maudissani.

Sur dire se conjuguent les deux verbes suivants :

Confire (parf. déf.: je confis; partic. passé: confit); seulement la 2^{me} personne du pluriel de l'indicatif présent est: vous confisez;

Circoncire; ce verbe a une s au lieu d'un t au participe passé : circoncis.

3. Écrire; ce verbe se distingue des précédents par son parfait : j'écrivis.

[ORIGINES LATINES. — Cette différence s'explique par l'étymologie. Écrire et ses composés ne sont pas formés comme conduire, et autres verbes qui viennent de ducere et de ses composés, ou bien comme cuire (de coquere), comme construire ou détruire (venant de stru-ere). Dans ces deux derniers, le radical est terminé par une voyelle, en français comme en latin; dans les autres, il a perdu la gutturale qui terminait le radical en latin duc-ere, coqu-ere. — Dans écrire, et autres dérivés de scribere, le b du radical est supprimé aux 3 personnes du singulier de l'indicatif présent, à la 2° du singulier de l'impératif, à l'infinitif et aux temps ou modes qui en dérivent (futur et conditionnel), ainsi qu'au participe passé; mais dans les autres formes du verbe il est remplacé par une labiale douce, le v.]

4. 5. 6. 7. Lire, nuire, rire, suffire. [* Origines Latines. — Lire vient de legere (comme cueillir de colligere); nuire de nocere (comme cuire de coquere); rire de ridere; suffire de sufficere.]

IV. Verbes de terminaisons diverses.

- * REMARQUE GÉNÉRALE. Parmi ces verbes, les uns ajoutent directement les désinences au radical (comme nous l'avons vu plus haut, § 124 bis et § 136 bis, III, 1°). Ex.: Nous conclu-ions, que nous conclu-ions; nous croy-ions, que nous croy-ions.
- [* HISTOIRE. Au XVII° siècle on omettait d'ordinaire l'i après l'y, et l'on écrivait vous croyez pour vous croyiez (Voy. Racine, édit. Mesnard, aux v. 704 et 1004 de Mithridate; aux v. 323 et 406 d'Iphigénie.]

Les autres, comme coudre, faire, plaire, ajoutent entre

le radical et les désinences une s euphonique, ainsi que nous l'avons vu pour les verbes en ire (§ 136 bis, III). Ex.: nous cou-s-ions, nous fai-s-ions, nous plai-s-ions.

- [* 1. Boire. ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. Boire vient de bibere (bib're), par changement de l'i en oi (de même quid, quoi; sit, soit, etc.) et par suppression du b devant l'r (de même palpebra, paupière). Quelques dialectes ont changé l'i en e et le b latin en v; ce qui a donné la forme bevre, d'où sont venus le participe buvant et le parfait je bus (je beus). Le b latin, changé en v, se retrouve encore dans la 3° personne du pluriel : ils boivent, bibunt.]
- 2. Braire. On disait dans l'ancien français, et l'on peut dire encore à l'imparfait · il brayait; au parfait défini : il a brait.
- [* 3. Clore. Origines latines. Clore vient de claudere.]
- 4. Conclure, exclure.

[HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — Ces deux verbes font, au participe passé, conclu. exclu. Primitivement on écrivait exclus, excluse, du latin exclusum (de excludere), comme on écrit encore inclus, incluse, adjectif qui a été à l'origine un participe passé, qui venait du verbe inclure, comme inclusum, de includere.]

— Il faut remarquer de plus que, dans la conjugaison, les verbes conclure, exclure perdeut le d latin:

Je conclus (conclud-o), nous concluons (conclud-imus). J'exclus (exclud-o), nous excluons (exclud-imus).

- [* 5. Coudre. Origines latines et Histoire. Coudre vient de consuere: on est devenu ou, comme dans conventum, couvent; l's a été supprimée, et un d euphonique ajouté; ce qui a donné cousdre, puis coudre.]
- Croire. Le composé de ce verbe : accroire, n'est usité qu'à l'infinitif, et seulement dans la locution faire accroire.
- * ORIGINES LATINES. Croire vient de credere.]
- 7. Faire. Les deux composés parfaire et forfaire ne sont guère usités qu'à l'infinitif et aux temps composés : il a forfait à l'honneur; j'ai parfait la somme.

Il est à remarquer que, dans le verbe faire, ainsi que dans ses composés, on prononce autrement qu'on n'écrit la première personne du pluriel de l'indicatif présent (nous faisons), l'imparfait indicatif (je faisais), le participe (faisant), comme cela a lieu pour les adjectifs et substantifs dérivés: bienfaisant, malfaisant; bienfaisance, etc., c'est-à-dire partout où la syllabe suivante est accentuée. Dans ces divers mots, ai se prononce comme un e muet, et Voltaire a proposé d'écrire comme on prononce. L'Académie et la plupart des grammairiens sont contraires à cette réforme, que l'usage n'a pas consacrée. Mais au futur et au conditionnel on écrit je ferai, je ferais.

- [* Origines latines et Histoire. Faire vient de facere. Le subjonctif est aujourd'hui que je fasse. Au XVII° siècle, on écrivait, d'une manière plus conforme à l'étymologie latine, que je face (faciam). Les formes du pluriel n'étaient pas arrêtées comme aujourd'hui (que nous fassions, etc.). On trouve p'usieurs fois, dans les œuvres en prose de Racine: que nous faisions, que vous faisiez (Voy. le Lexique de Marty-Laveaux, p. CVII).
- 8. Frire. On supplée aux temps et aux modes dont manque le verbe frire, en employant la locution faire frire: « Nous faisons frire, faisant frire, etc. ». Ce verbe n'est du reste usité qu'à l'infinitif (sens neutre) et au participe passif frit.
 - [* ORIGINES LATINES. Frire vient de frigere.]
- Moudre. Les formes de ce verbe qui ont une l se confondent pour l'orthographe avec celles du verbe mouler.
 Mais elles s'en distinguent pour la prononciation : celles du verbe mouler sont brèves, celles du verbe mouler sont longues.

[ORIGINES LATINES. — L'étymologie latine donne la raison de cette similitude d'orthographe et de cette différence de prononciation. Les formes du verbe moudre qui ent la lettre l sont celles qui sont le plus près de l'étymologie : car, tandis que moudre vient de molere, mouler vient de modulare.]

IO. Plaire. [* ORIGINES LATINES. - Plaire vient de placere.]

[Histoire. — L'ancienne forme de ce verbe était plaisir; il est resté une trace de cet ancien verbe dans la contraction de la 3° personne du singulier : il platt.]

11. Prendre a une fausse analogie avec rendre. Les seules formes qui ressemblent à celles du verbe rendre sont les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, le futur et le conditionnel.

[OBIGINES LATINES. — L'étymologie de ces deux verbes n'est pas la même : prendre vient de prehendere (contracté en prendere); rendre de reddere. Dans le premier (prendere) le d du radical est tombé en français; c'est ce qui a produit les irrégularités de ce verbe.]

12. Résoudre.

[ORIGINES LATINES.— Les formes nous résolvens, vous résolvez, ne sont irrégulières qu'en apparence. Elles s'expliquent par l'étymologie latine (resolvimus, resolvitis), dont elles se rapprochent plus que les autres formes.]

Le participe passé résolu ne s'emploie que lorsque ce verbe signifie déterminer, décider. Ex.: Je suis résolu à faire telle chose, j'ai résolu de faire telle chose. La chose est résolue.

Mais le verbe résoudre a aussi un sens analogue à celui de dissoudre. Employé dans ce dernier sens, il a un autre participe passé: résous (sans féminin), comme on dit dissous. Ex.: Brouillard résous en pluie.

[ORIGINES LATINES.— Résolu vient du latin resolutum; résous est de formation française. Le participe passé de absoudre et de dissoudre est absous, absoute; dissous, dissoute, formes qui s'éloignent de l'étymologie latine; mais des participes passés latins absolutum, dissolutum, sont venus les adjectifs absolu, dissolu.]

13. Suivre.

[* Origines latines. — Suivre vient de † sequère, pour sequi.]

14. Traire.

[ORIGINES LATINES. — Les verbes EXTRAIRE, SOUSTRAIRE, etc., éloignés par le sens du verbe TRAIRE, sont en réalité des composés de ce verbe, dont le sens propre est tirer (trahere). De là aussi viennent abstraire, distraire (abstrahere, distrahere), etc.]

15. Vaincre. — Il faut noter à l'indicatif présent la chute du t, désinence de la 3^{me} personne du singulier : il vainc.

16. Vivre.

- [* OBIGINES LATINES ET HISTOIRE. Vivre vient de vivere. Autrefois, et jusqu'au XVII° siècle, il y avait un autre parfait défini : je véquis, nous véquimes; et un autre subjonctif imparfait : que je véquisse.]
 - 17. Sourdre. [* Origines latines. Sourdre vient de surgere.]

CHAPITRE VII.

DE L'ADVERBE.

- § 137. L'adverbe est un mot, ou quelquefois une réunion de mots, qui se place avant ou après le verbe, avant l'adjectif ou un autre adverbe, et quelquefois avant un substantif, pour y ajouter une idée de manière, de quantité, de temps, de lieu, etc.
- § 138. On appelle locutions adverbiales les adverbes qui s'expriment par plusieurs mots, par ex.: tout à fait.
- § 139. On divise les adverbes, d'après leur sens, en cinq espèces:
 - 1º Adverbes de lieu;
 - 2º Adverbes de temps;
 - 3º Adverbes de manière et de qualité;
 - 4º Adverbes de quantité;
 - 5° Adverbes d'affirmation, de négation ou de doute.

1º ADVERBES DE LIEU.

§ 140. Les principaux adverbes de lieu sont :

ici, là, y, en, où, dedans, dehors, dessus, dessous, devant, derrière, avant, après, depuis, loin, auprès, alentour, ailleurs, partout, en haut, en bas, ça, de çà, de là, etc.

Il y a un adverbe de lieu interrogatif, qui est : où?

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Parmi les adverbes de lieu, quelques-uns (le plus petit nombre) sont des mots simples, au moins en français. Ce sont : ici, de ecce hic; ça, de ecce hac; là, de illac; y, de ibi; en, de inde; où, de ubi; avant, de ab ante; devant, de de ab ante; derrière, de de retro; ailleurs, de aliorsum; loin, de longe. Les autres sont composés de deux mots français et quelquefois de trois déjà formés. Ex. : de-dans, de-hors, a-prés, de-puis, par-tout, à-l'-entour, etc. La plupart sont des prépositions, dont on verra plus loin l'étymologie.

L'adverbe naguère (en vieux français n'aguères) représente une phrase tout entière : il n'y a guère, c'est-à-dire il n'y a pas

beaucoup (Voy. guere, § 385).

2° ADVERBES DE TEMPS.

§ 141. Les principaux adverbes de temps sont :

hier, aujourd'hui, demain, tôt, bientôt, tantôt, aussitôt, quelquefois, souvent, longtemps, déjà, ensuite, enfin, tard, encore. maintenant, autrefois, jadis, toujours, jamais, lors, alors, désormais, dorénavant, puis, depuis, auparavant, etc.

Il y a un adverbe de temps interrogatif, qui est: quand?

[*Origines Latines et Histoire. — Sont simples en français les adverbes de temps qui suivent : hier de heri; demain de de mane; souvent de subinde; tôt de tot cito; tard de tardum; encore de hanc horam (à cette heure), jadis de jam dies; lors de illis horis; puis de post; quand de quando.

Les autres sont composés de deux, trois et même quatre mots français déjà formés : main-tenant, bien-tôt, aussi-tôt, quelquefois, autre-fois, en-suite, en-fin, des-or-mais, etc. Tantôt est pour tant-tot. Déjà est pour de-ja. Ja est un ancien adverbe de lieu, dérivé de jam, et qu'on retrouve dans jadis et jamais. De même a-lors est composé de à et de lors, qui existe encore séparément dans les locutions des lors, pour lors, lorsque, et qui se trouve dans l'Histoire Universelle de Bossuet. Le mot hora qui entre dans sa composition (lors est pour l'ores) reparaît dans désormais (des-or-mais), dans dorénavant (d'eres en avant). dans la locution d'ores et déjà, et dans encore (hanc horam). Au XVIIe siècle, le souvenir de l'étymologie latine n'était pas tout à fait effacé; car, dans sa Remarque sur ce mot, Vaugelas blame comme « bien basse » la locution à l'heure, qui se disait encore pour alors. Toujours s'écrivait autrefois tous jours. Maintenant est le participe présent de maintenir, pris adverbialement.

Aujourd'hui est formé de quatre mots et renferme un pléonasme : car hui seul (hodie) signifie aujourd'hui. La langue populaire aggrave encore le pléonasme, en disant au jour d'au-

jourd'hui. — Au-par-avant est formé de trois mots.

Le mot fois, qui entre dans la composition des adverbes autrefois, quelquefois, parfois, vient de vice. — Longtemps, qui est aujourd'hui un nom adverbial, s'écrivait jusqu'au XVII° siècle ea deux mots, un substantif et un adjectif. Ex.:

« J'espère obtenir de Votre Majesté pardon du long temps que j'ai attendu à lui rendre cette sorte d'hommage. »

(CORNEILLE.)

Avoir un si long temps des sentiments si vains..... (Id.) Son père peut venir, quelque long temps qu'il tarde. (Id.)

3º ADVERBES DE MANIÈRE.

§ 142. Les adverbes de manière sont fort nombreux; ils comprennent d'abord des adverbes formés d'adjectifs et qui sont presque tous terminés en ment (sagement, poliment, courageusement), puis quelques adverbes particuliers comme:

bien, mieux, mal, pis, ainsi, ensemble, de même, plutôt, exprès,

gratis, à l'envi, à dessein, quasi, etc. [* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Sont simples en français les adverbes de manière suivants : bien de bene, mieux de melius, mal de male, ainsi de in sie, ensemble de in simul.

Plutôt est pour plus tôt, qui est resté dans la langue avec un sens distinct, mais qui ne l'avait pas au xvii siècle, et s'employait également dans le sens de plus vite et de préférablement. On lit dans Racan: « Je choisirai plustôt d'épouser le trépas, » et dans Pascal: « que ne le déclariez-vous plus tôt? Vous vous seriez épargné bien de la peine. »

Exprés vient de ex pressum; c'est un ancien adjectif neutre devenu adverbe. Gratis est tout latin. A l'envi vient de ad in-

vitum (contre un opposant, un concurrent).

— Le mot quasi est un mot transporté du latin en français. Avant Vaugelas, ce mot s'employait dans le style noble. Ex.:

α Il n'y a aucune place dans la Judée qui n'ait été contrainte de recevoir garnison romaine, et quasi toutes après un long siège. » (BOSSUET.) Il se trouve dans Pascal, Voiture, Saint-Evremond, et Molière l'a employé dans la comédie:

> C'est une ville, en vérité, Aussi grande quasi que Thèbes. (Amphilryon.)

Vaugelas juge ce mot « bas », c'est-à-dire familier. Il a du moins un peu vieilli.]

Il y a deux adverbes de manière interrogatifs, qui sont : pourquoi? comment?

[* Origines latines et Histoire. — Il y avait autrefois un troisième adverbe interrogatif de manière : comme, employé dans le sens comment, sens qu'il n'a plus que dans les interrogations indirectes (§ 373). Ex. :

Fabian, comme est-il mort? (CORNEILLE.)

Comme vient de quomodo, et comment de quomodo inde.]

§ 143. Remarque I. — Les adverbes de manière dérivés d'adjectifs sont en général tirés de l'adjectif féminin auquel on ajoute le suffixe ment. Ex. : courageusement, dévotement.

[ORIGINES LATINES. — Ces adverbes ont été fournis à la langue française par une locution qu'on trouve déjà en latin chez les écrivains de l'Empire (bona mente faciunt, Quintilien; devota mente tuentur, Claudien), et qui a prévalu dans la basse latinité pour la formation d'expressions adverbiales. Elle se composait du substantif mens à l'ablatif (mente), et d'un adjectif à l'ablatif féninin, honesta mente, dulci mente, forti mente; locution qui a

 ${\sf Digitized\ by\ Google}$

donné à l'italien les adverbes onestamente, fortemente, dolcemente, et au français honnétement, fortement, doucement. Mais le sens primitif du mot mente s'est complétement effacé dans ces adverbes, comme on le voit dans premièrement, inévitablement, incontestablement, etc.]

Quelquefois la forme féminine a disparu, par exemple :

- 1° Elle a disparu dans les adverbes formés d'adjectifs terminés en e ou é, en i et en u : commodément, aisément, hardiment, joliment, poliment, éperdument. résolument. On voit, par l'orthographe de ces divers adverbes, que la plupart ont perdu l'accent circonflexe qui indique une contraction.
- [* HISTOIRE. Au XVII° siècle on écrivait joliment; poliment, éperdûment, ingénûment. Voyez la Remarque de Vaugelas sur les adverbes en ment.]
- 2° La forme féminine a également disparu dans les adverbes formés d'adjectifs terminés en ent ou ant; dans ces derniers, le t final de l'adjectif a été supprimé devant le suffixe ment, et l'n s'est changé en m, par assimilation avec la lettre initiale de ce suffixe. Ex.: prudent, prudemment; savant, savamment; élégant, élégamment; abondant, abondamment.
- [* HISTOIRE. C'est là une trace de l'ancienne formation des adverbes dérivés d'adjectifs ayant la même terminaison au masculin et au féminin : prudente, elegante, abundante mente (savamment a été formé par analogie). Il faut y ajouter gentiment (autrefois gentilment, gentili mente). On a vu que les adjectifs qui n'avaient qu'une terminaison en latin pour le masculin et le féminin n'en avaient qu'une également dans l'ancien français (grand mère, etc. Voy. § 46). De même, dans l'ancien français, ces adjectifs se mettaient sans e muet devant le suffixe ment : fortment, grandment, loyalment. L'e muet n'a été ajouté qu'à la fin du xive siècle, alors qu'on a cherché à mettre de la régularité dans les formes grammaticales.]

On excepte lentement, présentement, véhémentement, qui rentrent dans la règle générale des adverbes formés de l'adjectif féminin.

Les adverbes nuitamment, notamment, sciemment, sont formés d'adjectifs qui sont aujourd'hui hors d'usage:

trastreusement vient de l'ancien adjectif traitreux, qu'on lit encore chez Saint-Simon; ou bien ils ont été formés par analogie, sans que les adjectifs correspondants aient existé.

Par exception, impunément se forme de l'adjectif impuni.

- § 144. REMARQUE II. L'e muet de l'adjectif, soit féminin, soit masculin, se change très-souvent en é fermé. Ex.: aveuglément, commodément, conformément, énormément, opiniâtrément, uniformément, obscurément, précisément, profondément. Mais on dit terriblement, longuement, follement, nouvellement, etc.
- [* Histoire. Les adverbes en ment sont moins nombreux aujourd'hui qu'autrefois. On trouve chez Bossuet diligemment, dextrement, droitement, désordonnément (Voy. le vocabulaire, à la suite des Etudes de l'abbé Vaillant sur les Sermons de Bossuet).]
- § 145. REMARQUE III. Il y a aussi en français des adverbes de manière formés d'adjectifs employés au neutre. Ex.: parler bas, voir clair, chanter juste, etc.

[Grammaire comparative. — Ces sortes d'adverbes correspondent aux adjectifs neutres employés abverbialement en latin et en grec. Ex.: δακρυόεν γελάσασα (Hom.). Dulce ridentem, dulce loquentem (Hor.).]

[* ORIGINES LATINES. - Plus les langues romanes se sont éloignées de l'époque de la langue latine classique, plus le neutre a tendu à s'effacer. C'est de l'oubli du neutre que sont venus certains substantifs mis au masculin dans la basse latinité, et d'où sont dérivés des mots français masculins terminés au singulier par une s. C'est encore cet oubli qui a donné au français plusieurs substantifs du genre féminin (folia. feuille; arma, arme, etc. (Voy. § 32, Orig. LAT.). Mais, si le neutre s'est effacé en français, il n'y a pas disparu, pas plus qu'en anglais et en allemand. Seulement il n'a pas en français de signe distinct, et ses formes se confondent en général avec celles du masculin. Ce n'est pas une raison pour le méconnaître; car le français n'a pas toujours des formes distinctes pour le masculin et le féminin, par exemple dans les adjectifs brave, mobile, etc., et il en a pour le neutre qui sont évidemment distinctes dans le pronom (Voy. § 69, REM. III, 235, 244, 245, 255). Nous reviendrons, au § 213, à propos des règles d'accord, sur les adjectifs neutres en français, qui sont pris adverbialement.]

- [* HISTOIRE. Quelques adjectifs, en français, devienment adverbes en devenant neutres; par exemple fort, vite. On dit aujourd hui fort et fortement. Jusqu'au XVII° siècle on a dit vitement: aujourd'hui on dit vite, comme adverbe, perce que vite n'est plus usité comme adjectif; mais il était fort en usage au XVII° siècle : « Plus vites que les aigles, plus courageux que les lions. » (BOSSUET.)]
- § 146. REMARQUE IV. Comme les adjectifs qualificatifs (Voy. § 59 bis), les adverbes de manière peuvent avoir trois degrés de signification, qui se marquent comme ceux de ces adjectifs, auxquels ils correspondent:

1° Le positif, Ex.: longtemps;

2° Le comparatif, Ex.: plus longtemps;

3° Le superlatif, Ex.: le plus longtemps ou très-longtemps.

Deux adverbes seulement ont, pour le comparatif et le superlatif, une forme spéciale qui répond au comparatif et au superlatif des adjectifs de même origine. Ce sont :

1° Bien; comparatif mieux; superlatif le mieux et très bien.
2° L'adverbe mal; comparatif pis (ou plus mal); superlatif le pis (ou le plus mal) et très mal.

[ORIGINES LATINES. — Bien vient de bene; mieux de melius; mal de male; pis de pejus.]

4° ADVERBES DE QUANTITÉ.

§ 147. Les principaux adverbes de quantité sont :

assez, trop, peu, beaucoup, plus, moins, autant, davantage, très, le plus, si, tant, tellement, encore,

presque, tout à fait, etc.

Il y a un adverbe de quantité interrogatif : combien?

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Adverbes de quantité qui sont simples en français : Assez, qui vient de ad satis, peu de paucum, plus de plus, moins de minus, tant de tantum, au/ant (pour altant) de aliud tantum, très de trans, si de sic, tellement de tali mente. — Trop est un substantif pris adverbialement : c'est le même mot que troupe, et primitivement il indiquait plutôt grande quantité qu'excès. Aujourd'hui encore,

on se sert familièrement de cet adverbe en ce sens : Cet enfant

est trop gentil; cette petite fille est trop mignonne.

Adverbes composés de mots français déjà formés: — Beau-coup est un mot qui ne remonte pas au delà du XIV° siècle : on disait autrefois moult (de multum), un des mots regrettés par La Bruyère (Chap. De quelques usages). Coup était colp en vieux français (de colaphum, coup de poing, et, par suite, coup en général). — Davantage est pour d'avantage. — Presque vient de la préposition pres et de la conjonction que].

- §148. REMARQUE. Deux adverbes de quantité ont plusieurs degrés de signification: Beaucoup a pour comparatif plus et pour superlatif le plus; peu a pour comparatif moins et pour superlatif le moins. Ce sont en réalité des mots différents, dont les radicaux sont distincts, comme leur étymologie est différente.
- [* Grammaire comparative. De même en latin plus sert de comparatif à multum, minus à paulum.]
- § 148 bis. Aux adverbes de quantité on peut ajouter le mot force, substantif qui s'emploie adverbialement avec le sens de beaucoup dans des locutions du style familier, comme force coups, force gens.

Force reliefs de toutes les façons.

(LA FONTAINE.)

5° ADVERBES D'AFFIRMATION, DE NÉGATION ET DE DOUTE.

§ 149. Les adverbes d'affirmation sont :

oui, si, certes, assurément, sans doute, vraiment, voire, volontiers, d'accord, même, aussi, surtout.

Les adverbes de négation sont :

non, ne, pas, point, guère, nullement, aucunement, etc.

Les adverbes de doute sont :

peut-être, probablement, apparemment, à peu près.

COURS SUP.

10,

Ces divers adverbes peuvent s'employer presque tous interrogativement. Ex, : oui ou non? vraiment? peut-être?

*[ORIGINES LATINES ET HISTOIBE. — Oui est le vieux mot oi/(Voy. l'Introduction), qui vient de hoc illud, et qui, d'abord assourdi en ouil, est devenu oui par la perte de l'l. Dans l'ancien français, oil avait pour correspondant nen-il (non illud), qui est devenu plus tard nenni, et qui signifie non.

Si vient de sic, et a donné le composé aussi (aliud sic), comme unt a donné autant. Certes vient du latin certis. Volontiers, de coluntariis. Vraiment, assurément sont formés des adjectifs vrai, assuré et du suffixe ment. — Voire vient du latin vere, vraiment; il ne s'emploie plus guère que dans la locution voire même, qui signifie et même. Au xvi° siècle, il a son sens étymologique (vraiment, oui). Ex. : « Voire mais (oui, mais...) comment serait-il possible de trouver un taureau si grand?» (AMYOT.)

Au XVII^o siècle, il a le sens de même. Ex. : « Je puis faire arriver en six jours, voire en six heures, ce qui s'est passé en

six ans. > (CORNEILLE.)

Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines, Voire chapitres de chanoines. (LA FONTAINE.)

Ce mot commence à disparaître du bel usage à la fin du xvii siècle. « Ce mot a fort vieilli, dit le P. Bouhours; ceux qui écrivent purement n'en usent jamais. » Selon Furetière,

« c'est un terme populaire et ironique. »

— Non vient du latin non; ne de l'ancien français nen (abrégé de nennt); nullement, aucunement, sont formés des adjectifs nul, aucun, et du suffixe ment. Les mots pas et point ne sont des négations que par suite de leur place dans la phrase; aussi seront-ils étudiés dans la syntaxe (§ 383). — L'étymologie de guère est encore peu éclaircie.

- Apparemment, probablement sont formés des adjectifs apparent, probable et du suffixe ment. Peut-être est une phrase abrégée : il peut être, comme on dit : il se peut être. A peu pres

équivaut à la locution à peu de chose pres.

— On a pu remarquer dans les adverbes, et l'on remarquera dans les prépositions et conjonctions la fréquence de l's finale. Il y a, dans toutes les langues romanes, une tendance à munir les particules (adverbes, prépositions et conjonctions), soit dérivées du latin, soit créées par les nouvelles langues, d'un signe caractéristique, qui est i en italien, s en français. Cet i et cette s s'expliquent suffisamment par des formes adjectives qui sont devenues adverbiales; Ex.: nimis (pour nimis), gratis (ce dernier mot a été transporté en français). Ainsi voluntariis a donné

à l'italien volentieri, au français volontiers. De même certes est venu de certis. Plusieurs autres s'expliquent par des formes latines qui se terminent par une s; Ex.: assez (ad satis), lors primitivement l'ores (illam horis), jadis (jam dies), tandis (tam

dies), hors (foris), etc.

C'est l'analogie, fait si puissant pour le développement des langues, qui a étendu l's à d'autres mots, où cette consonne ne s'explique pas par l'étymologie, par exemple dans guères, jusques, encores, mesmes, etc. Telle était en effet l'orthographe de ces particules au xvi° siècle et au commencement du xvii°. Or il ne faut pas croire que ce soit toujours par euphonie : car l's se trouve aussi bien devant les consonnes ou séparément que devant les voyelles. Ex. : « Jusques lorsque ce passage me tomba entre les mains. » (MONTAIGNE.) « Encores que mon feu père Grandgousier y eust adonné tout son estude. » (RABELAIS.) « Tout cela ne nous profite de guères. » (CALVIN.)]

CHAPITRE VIII.

DE LA PRÉPOSITION.

§ 150. La préposition est un mot ou une réunion de mots qu'on place devant un nom, un pronom ou un infinitif, et qui marque le complément d'un autre nom, d'un adjectif ou d'un verbe (Voy. la Syntaxe).

Le livre de Pierre; préférer l'honnête à l'utile; content de soi; il travaille pour vivre.

[ÉTYMOLOGIE. — Le sens du mot préposition est donné par celui du mot latin d'où il vient (præpositionem); de præ, devant, et ponere, placer. C'est un mot qui se met devant un autre.]

§ 151. On distingue:

1º Les prépositions qui sont formées d'un seul mot, ou prépositions simples;

2º Les prépositions formées de plusieurs mots, ou prépositions composées. Les prépositions composées peuvent aussi s'appeler locutions prépositives.

§ 152. Les prépositions simples sont les suivantes :

	avec,	dans,	delà,
	chez,	de,	depuis,
	contre,	deçà,	derrière,
devant, devers (peu usité),	excepté,	par,	sous,
	hormis,	parmi,	suivant,
dès,	hors,	pendant,	sur,
durant,	jusque,	pour,	vers,
en,	malgré,	sans,	voici,
entre,	moyennant,	sauf,	voilà.
envers,	outre,	selon,	

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — La plupart de ces prépositions viennent de prépositions latines : à (ad), avant (ab ante), avec (ab hoc), contre (contra), dans (de intus), de (de), depuis (de post), derrière (de retro), devant (de ab ante), des (de ex), en (in), entre (intra), hors (foris), outre (anciennement oultre, ultra), par (per), pour (pro), sans (sine), sous (anciennement soubz, subtus), sur (super), vers (versus).

D'autres, bien que simples en apparence, c'est-à-dire exprimées en un seul mot, présentent des composés de mots français déjà formés, comme de-çà, de-là (Voy. les adverbes çà, là), de-

vers, en-vers, par-mi (per medium), mal-gré.

Après et selon sont formés de locutions latines où entrent, comme pour parmi, une préposition et un adjectif (ad pressum, sub longum). Chez vient du substantif casa; aussi ne se dit-il que des personnes. Chez quelqu'un signifie : dans la maison de quelqu'un. Au XIII siècle, chez avait encore son sens de substantif. On disait : en chez quelqu'un (în casa alicujus).

Plusieurs prépositions françaises viennent de quelque autre partie du discours, à savoir du substantif, de l'adjectif ou du

verbe:

I. Le substantif a donné malgré, qui, à l'origine, était un mot composé (mal, adjectif, signifiant mauvais, — et gré).

II. L'adjectif a donné:

1º Sauf: quand on dit sauf meilleur avis, c'est comme si l'on disait: un meilleur avis étant sauf, étant réservé.

2º Parmi, composé de la préposition par et de l'adjectif neutre mi. Dans l'ancien français on disait en mi les fieurs. On dit de même par mi les fleurs (mi étant invariable, comme

l'adjectif demi devant son substantif; Voy. § 213, 2°, REM. II). La Fontaine, d'après cette origine du mot, a pu l'employer comme adverbe:

> Mais je voudrais parmi Quelque doux et discret ami.

III. Le verbe a formé des prépositions par trois de ses modes : l'impératif, le participe présent et le participe passé.

1º L'impératif a formé voici, voilà. Ces prépositions, qui se présentent comme des mots simples, sont en réalité composées chacune de deux mots, l'impératif du verbe voir (d'après son ancienne orthographe : voy) et les adverbes ci, là. C'est comme si l'on disait : vois ici, vois là. Dans l'ancienne langue, et jusqu'au xv1° siècle, ces deux éléments étaient séparables. On disait : voy me là (me voilà); voy me ci prêt (me voici prêt).

2º Le participe présent a formé les prépositions durant, pendant, suivant, touchant, moyennant, nonobstant. Cela vient de ce que, dans l'ancienne langue, par souvenir de la construction latine, on mettait souvent le participe présent avant le substantif: voyant le roi, pendant le procès (vidente rege, pendente causa); quand le sentiment de la construction latine a disparu, on s'est mépris sur la fonction de ces participes, qui sont devenus des prépositions.

Durant est le participe présent du verbe durer. Nous disons aujourd'hui : sa vie durant. On disait autrefois : durant sa vie.

Pendant est le participe présent du verbe pendre, dans le sens de être suspendu ou en suspens.

Suivan' est le participe présent du verbe suivre. Suivant la règle équivant à en suivant la règle.

Touchant est le participe présent du verbe toucher. Touchant vos intérêts équivaut à en touchant vos intérêts.

Moyennant est le participe présent du vieux verbe moyenner, qui était encore en usage au xvii° siècle, et qui signifiait four-nir un moyen, une aide, un secours. Ex.: il s'est tiré d'affaire, moyennant beaucoup d'argent. On dit encore dans le langage familier: il n'y a point moyen de moyenner.

Nonobstant (malgré, proprement n'empéchant pas) est une forme transportée du latin en français (non obstante).

3º Le participe passé a formé attendu, excepté, ci-joint, vu, etc. Ainsi l'on dit: Attendu ou vu cette décision. Dans cette locution, attendu n'a pas le sens du verbe français attendre, mais du verbe latin attendere, faire attention à prendre en considération.

Attendu cette décision équivaut à cette décision étant prise en considération.

La préposition hormis était à l'origine un mot composé dans lequel entrait un participe passé (hors mis, c'est-à-dire: mis en dehors). Jusqu'au Xv° siècle, mis était considéré comme participe, et, comme tel, était variable. On écrivait au xvıı° siècle: hors mis, et l'on dit encore dans la langue de la procédure hors mise la clameur de propriété. Hors est une altération du vieux mot fors (Tout est perdu, fors l'honneur), qui vient du latin foris, et dont on retrauve une trace dans forcené (for-sené), hors de sens.]

§ 153. Les *prépositions composées* ou locutions prépositives sont formées à l'aide de substantifs, d'adverbes et de prépositions simples.

Les principales sont:

d'avec, à cause de. jusque sur. à côté de, de chez. le long de, afin de. de crainte de. loin de. à force de. de devant. par chez. au-dessus de. d'entre, par deça, de façon à, au-dessous de. par delà. par-dessus. au devant de. de par, à la faveur de, de peur de. par-dessous. à l'égard de. par devant. en decà de, au lieu de. en dépit de, par devers. au milieu de. en dehors de. par en bas, auprès de, en face de. par rapport à, au prix de, près de, faute de. autour de, grâce à, proche de. hors de. quant à. au travers de. d'après, jusqu'à, sauf à. d'auprès, jusque dans, vis à-vis de.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Vis-a-vis signifie face à face. Vis est un ancien mot qui, avec addition d'un suffixe, a formé visage; il vient du latin + visum (accusatif de visus), pris dans le sens de vultum.]

CHAPITRE IX.

DE LA CONJONCTION.

§ 154. La conjonction est un mot ou une réunion de mots servant à joindre, à lier ensemble plusieurs mots ou plusieurs propositions. Ex.:

Pierre et Paul jouent. Il pleure et il rit en même temps.

- [ÉTYMOLOGIE. Le sens du mot conjonction est donné par le mot latin dont il vient : conjunctionem, liaison, jonction ; de cum, avec, et jungere, joindre.]
- § 155. On distingue, d'après leur usage, différentes sortes de conjonctions, dont les principales sont les suivantes:
 - 1º Pour marquer la liaison: et, ni, aussi, que;
- 2º Pour marquer opposition: mais, cependant, pourtant, toute fois, néanmoins, au lieu que, loin que;
 - 3º Pour marquer division: ou, ou bien, soit, soit que;
- 4º Pour marquer exception: sinon, quoique, bien que, à condition que, à moins que, si ce n'est que, du moins;
 - 5° Pour comparer : comme, de même que, ainsi que;
 - 6º Pour ajouter : de plus, d'ailleurs, outre que, encore;
- 7º Pour expliquer et rendre raison : car, parce que, puisque, vu que, attendu que, selon que, c'est pourquoi, c'est-à-dire;
 - 8º Pour marquer l'intention : afin que, pour que;
- 9° Pour conclure: or, donc, ainsi, partant, de sorte que de manière que, depuis que;
 - 10° Pour marquer le temps : quand, lorsque, comme, dès

que, tandis que, pendant que, après que, aussitôt que, avant que, jusqu'à ce que;

- 11º Pour marquer le doute ou la crainte: si, suppose que, soit que, pourvu que, en cas que, de peur que.
- [* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. Sont simples les conjonctions suivantes, qui dérivent de conjonctions latines: ainsi de in sic; car de quare; donc de tunc; et de et; ni de nec; ou de aut; quand de quando; comme de quomodo; si de sic; que de quod et de quam. Mais vient de magis; or du substantif hora (à cette heure, maintenant), aussi de aliud sic.

Sont composées les conjonctions lors-que, par-tant (per tantum), pour-tant (pro tantum, pour autant), néan-moins (nihilo-minus), ce-pendant (pour pendant ce temps, Ex.: Vous vous amusez, et cependant la nuit vient). Il faut noter que le composé toute-fois n'a pas la même étymologie (vice) que quelque-fois, par-fois: il se disait en vieux français toutes voies.

Car, au XIII° siècle, avait encore son sens étymologique (quare), on disait : « ne savoir ni car, ni comment. » — Mais a gardé le sien dans la locution n'en pouvoir mais (n'en pouvoir pas davantage). — Au lieu de ni, on disait autrefois ne (qui est plus près de l'étymologie, neque); de là une locution que Vaugelas déclare vieillie et que Molière met dans la bouche de Thomas Diafoirus : ne plus ne moins que... — Si a formé le composé si-non; ces deux mots étaient autrefois distincts. On disait : « si lui non (sinon lui), du moins son frère. » — Les locutions lorsque, puisque sont encore séparables aujourd'hui : Lors donc que..., puis donc que... Au lieu de si, on emploie quelquefois que si, au commencement des phrases, pour marquer une opposition avec ce qui précède. C'est un latinisme, quod si. .

La conjonction composée afin que (à fin que) devient quelquefois dans le langage populaire, à seule fin que : c'est comme si l'on disait : à cette fin pour laquelle, en latin ad hunc finem quo,... ou secundum quem...]

§ 155 bis. Parmi les conjonctions, les unes sont employées dans les proposition coordonnées, les autres dans les propositions subordonnées (Voy. §§ 172 et 173).

CHAPITRE X.

DE L'INTERJECTION.

- § 156. L'interjection est un mot ou une réunion de mots servant à exprimer un mouvement de l'âme, par exemple:
 - 1º La joie: ah! bon :
 - 2º La douleur: ah! aïe! hélas! ouf!
- 3° La surprise: ha! hé! bah! eh bien! eh quoi! peste! ouais! comment! grand Dieu! juste ciel! miséricorde!
 - 4º La crainte, l'aversion : oh! fi! ah fi! fi donc! foin!
- 5° Le désir d'encourager, d'exciter: allons! sus! sus donc! ferme! patience! alerte! preste! zest! çà! or çà! courage!
- 6° Le désir d'arrêter ou de faire taire : là, là ! tout doux! tout beau! halte-là! grâce! chut! paix! silence! dame!
 - 7° L'intention de faire une concession : soit!
- 8° L'action d'appeler, d'interroger: hé! hem! ho! holà! 6/st, st! hein?
- 9° L'action de saluer : salut ! bonjour ! bonsoir ! adiou ! servitour !
 - 10° L'action d'applaudir : bravo! vivat!
- [* ÉTYMOLOGIE. Interjection vient de interjectionem, et signifie un mot jeté au milieu du discours (jacere inter).
- [* HISTOIRE. L'interjection hélas est composée de deux autres, dont la seconde était très usitée dans l'aucien françsis : las! Cette dernière vient du participe lassum. Hé-las! signifiait que je suis fatiqué, malheureux!]

COURS SUP.

- * REMARQUE I. La plupart des interjections, on l'a vu, viennent de substantifs dont le sens est assez clair. Il faut noter seulement que dame! vient du latin domine et signifiait seigneur; on disait: dame Dieu! c'est-à-dire seigneur Dieu! ah! dame! c'est-à-dire ah! seigneur!
- * REMARQUE II. Ce sont en général des propositions elliptiques. Par exemple les interjections: Courage! Patience! Silence! sont pour: Ayez courage! Prenez patience! Faites silence!... Soit n'est autre chose que la troisième personne du subjonctif présent du verbe être, et équivaut à que cela soit! Supposons que cela soit! Ce subjonctif s'emploie aussi comme conjonction (Voy. § 155, 3°).
- * REMARQUE III. L'interjection δ sert à marquer le vocatif et s'emploie toujours devant un substantif:

O rage, ó désespoir, ó vieillesse ennemie! (CORNEILLE.)

SECONDE PARTIE

SYNTAXE

OU

ÉTUDE DES MOTS RÉUNIS EN PHRASES

1º SECTION.

SYNTAXE GÉNÉRALE

οu

SYNTAXE DES PROPOSITIONS ET RÈGLES COMMUNES
AUX DIFFÉRENTES ESPÈCES DE MOTS.

CHAPITRE I.

DE LA PROPOSITION ET DE SES ÉLÉMENTS.

§ 157. Une phrase est une réunion de mots formant un sens complet : sa forme la plus simple est la proposition, qui est l'énonciation d'un fait ou d'un jugement.

[* ÉTYMOLOGIE. — Phrase vient du mot`grec φράσις, par l'intermédiaire du latin phrasim, expression d'une pensée; proposition vient du latin propositionem, action de mettre en avant (une idée).]

§ 158. Une phrase peut se composer de plusieurs propositions.

Il y a, dans une phrase, autant de propositions qu'il s'y trouve de verbes à un mode personnel exprimés ou sousentendus.

Les phrases sont séparées entre elles par un point ou par deux points; les propositions, par la virgule ou le point et virgule (Voy. § 25), à moins qu'elles ne soient liées par une conjonction ou un pronom conjonctif.

§ 159. Toute proposition se compose de trois termes : sujet, verbe, attribut.

On entend par sujet le mot indiquant la personne ou la chose qui est dans l'état ou qui fait l'acte exprimé par le verbe. Le sujet est exprimé par un nom ou un pronom, ou quelquefois par un infinitif.

L'attribut est le mot indiquant la qualité qui est jugée appartenir ou ne pas appartenir au sujet. C'est toujours un adjectif, un substantif pris adjectivement, ou un participe.

Le verbe affirme que la qualité représentée par l'attribut appartient au sujet. Cette affirmation est exprimée par le verbe être. Ce verbe est toujours contenu, avec l'attribut, dans les autres verbes, qui sont, pour cette raison, appelés verbes attributifs; par exemple: je dors, est un verbe qui équivant à : suis (verbe) dormant (attribut).

EXEMPLES DE PROPOSITIONS:

Dieu	est	grand.
Ce livre	est	le mien.
La vertu	est	honorée.
David	était	berger.

§ 160. Remarque I. — Tout verbe à un mode personnel constitue une proposition distincte.

Aussi il y a trois propositions dans ce vers:

Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours.

(LA FONTAINE.)

1re proposition: après qu'il eut brouté; 2° après qu'il eut trotté; 3° après qu'il eut fait tous ses tours.

Il n'est même pas nécessaire que le sujet soit exprimé; et il ne saurait être exprimé à certains modes, par exemple à l'impératif. En conséquence, il y a quatre propositions dans cette fin de vers de Corneille:

Va, cours, vole et nous venge.

- § 161. REMARQUE II. Nous avons dit qu'il y a, dans une phrase, autant de propositions qu'il s'y trouve de verbes à un mode personnel (§ 158). Les verbes à un mode impersonnel peuvent aussi former des propositions : ainsi l'on distingue la proposition infinitive (§ 321 et suiv.) et la proposition participe (§ 331 et suiv.).
- § 162. Du sujet et de l'attribut dépendent le plus souvent certains mots qui en complètent le sens, et que, pour cette raison, on appelle des complèments. Ex.:

Sujet. Complément Verbe. Attribut. Complément de l'attribut.

Un ami de la vérité est un homme sans parti pris.

Le récit de cet accident tira des larmes de tous les yeux.

Dans ce dernier exemple : tira des larmes de tous les yeux, le verbe a deux compléments :

1° un complément direct, qui indique la personne ou la chose sur laquelle s'exerce l'action du sujet; le complément direct est ici des larmes:

2° un complément indirect, qui indique sur qui et comment s'exerce l'action, et qui, en général, est marqué par une préposition; le complément indirect est ici : de tous les yeux.

§ 163. REMARQUE I. — Le même verbe peut avoir

plusieurs complements directs et indirects. Ex.: J'écrirai au notaire, demain, au sujet de cette affaire.

« La mer irritée s'élève vers le ciel, — et vient en murmurant se briser contre des digues inébranlables, — qu'avec tous ses efforts elle ne peut détruire ni surmonter. » (BUFFON.)

Il y a, dans cette dernière phrase, trois propositions,

que nous avons séparées par des tirets.

Dans la 1^{re}, le complément indirect du verbe est vers le ciel. Dans la 2°, vient a deux compléments: 1° en murmurant; 2° se briser, etc. Dans la 3°, peut a deux compléments: 1° avec tous ses efforts; 2° détruire, surmonter.

REMARQUE II. — Des compléments indirects on distingue les compléments *circonstanciels*, c'est-à-dire ceux qui marquent quelque circonstance de temps, de lieu, de manière, etc. Ex.:

Tu veux m'assassiner demain, au Capitole, Pendant le sacrifice..... (CORNEILLE, Cinna.)

§ 164. On appelle sujet logique, attribut logique, complément logique tout ce qui se rattache au sujet, à l'attribut ou au complément. Ex.:

Sujet logique, verbe, attribut logique,
La bonté de Dieu est adorable dans toutes ses
manifestations.

Sujet, verbe attributif, complément logique,
La mer se brise en murmurant — contre les

CHAPITRE II.

DE CERTAINES PARTICULARITÉS DES PROPOSITIONS.

§ 165. Au sujet, à l'attribut et aux compléments on joint quelquesois un mot ou une réunion de mots qui s'en peu-

vent détacher: c'est ce qu'on appelle une apposition. Ex.: Alexandre, roi de Macédoine, veinquit Darius, roi des Perses.

Quittez-moi cette serpe, instrument de dommage.

(LA FONTAINE.)

[ÉTYMOLOGIE. — Apposition vient de + appositionem, action de placer à côté, qui vient de ponere ad, placer à côté.]

Les mots mis en apposition peuvent n'être pas du même genre et du même nombre que le terme qu'ils modifient. Ex.: Les Romains, nation belliqueuse, firent la conquête du monde.

§ 166. Quand les mots ainsi ajoutés sont ou semblent superflus, ils forment ce qu'on appelle un *pléonasme*. Le pléonasme n'est acceptable qu'autant qu'il ajoute quelque chose, sinon à la pensée, du moins au sentiment, à l'expression. Ex.:

.... Je l'ai vu, dis-je, vu,

Ce qu'on appelle vu, de mes propres yeux vu. (MOLIÈRE.) Et que m'a fait, à moi, cette Troie où je cours? (BACINE.)

Trois sceptres à son trône attachés par mon bras Parleront au lieu d'elle, et ne se tairont pas. (CORNEILLE.)

Dans ce dernier cas, il n'y a pas de répétition. La pensée est renforcée : non-seulement ces sceptres parleront, dit Nicomède, mais ils ne cesseront pas de parler.

* L'usage admet les locutions : descendre en bas, monter en haut (Académie), bien qu'elles forment pléonasme. A plus forte raison Racine a-t-il pu dire, en précisant l'endroit :

Qu'on ne laisse monter aucune âme là-haut. (LES PLAIDEURS.)

[*Histoire. — Voyez §§ 233, 234, 333 3°, pour les pléonasmes dans l'emploi du pronom sujet et du pronom complément, surtout au xvi° et au xvii° siècle. — Ce qui ne serait nullement admis aujourd'hui, c'est le pléonasme produit par la répétition de la conjonction que dans la même proposition, pléonasme très fréquent chez les écrivains du xvi° siècle. Ex.: « Il lui jora que, sì, dans trois jours, il ne changeoit de lan-

gage, qu'il le feroit estrangler. » (D'AUBIGNÉ.) Ce genre de pléonasme est blâmé par Vaugelas, qui a contribué à y faire renoncer. Voyez sa Remarque; Que conjonctive répétée deux fois dans un même membre de période.]

[ÉTYMOLOGIE. — Pléonesme vient de πλεονασμός, surabondance.]

- § 167. Quelquefois, au contraire, un des termes néces saires à la construction régulière de la proposition se trouve supprimé; c'est ce qu'on appelle une ellipse. Ex.: Aimez votre prochain comme vous-même. La proposition complète serait: comme vous vous aimez vous-même.
- § 167 bis. L'ellipse est d'un usage très fréquent dans les réponses à une question. Ex. : « Vous voudriez donc des citoyens ennemis de l'oisiveté, et qui tendissent toujours au bien public? Oui, sans doute. » (FÉNELON.) La proposition complète serait : Oui, je le voudrais.

Où le conduisez-vous? - A la mort. - A la gloire. (CORNEILLE.)

Les propositions complètes seraient : « Je le conduis à la mort. — On me conduit à la gloire. »

- § 168. L'ellipse est encore très fréquente dans les locutions populaires qu'on appelle proverbes. Ex.:
- A bon entendeur demi-mot. A bon chat bon rat. Après la pluie le beau temps, etc.
- § 169. Il y a quelquefois ellipse d'un verbe à un mode personnel, constituant une proposition (Voy. §§ 158 et 161), dans les exclamations, et surtout dans les tournures par l'infinitif exprimant l'indignation. Ex.: Moi, lui céder! Moi, me déclarer vaincu! (La proposition complète pourrait être: moi, je pourrais lui céder, me déclarer vaincu!).
- « Heureux le peuple qui est conduit par un sage roi! » (FÉNELON.) Il y a ellipse du verbe être: ce peuple est heureux qui...
- « Le moyen de s'en taire, à moins que d'avoir sa vertu? » (BOSSUET.) c.-à-d. quel est le moyen de...?

[ÉTYMOLOGIE. - Ellipse vient de ελλειψις, manque, omission.]

[* HISTOIRE. — L'ellipse était beaucoup plus fréquente dans la langue du xviie, et surtout du xvie siècle, que dans la langue actuelle, où le besoin de clarté fait en général exprimer tous les mots nécessaires à l'expression complète de la pensée. On verra un grand nombre d'exemples d'ellinse de l'article (194-196), des pronoms personnels (§ 220) et con-jonctifs (260 bis), etc. L'ellipse du verbe être était particulièrement fréquente, même quand ce verbe ne jouait pas le rôle d'auxiliaire, pour peu qu'il ait été déjà exprimé dans la phrase. Ex. : Avant montré en premier lieu quelles sont les meschanretés de nostre siècle, et combien estranges à comparaison de celles du précédent... » (H. ESTIENNE.) « La rémission des péchés gratuite est si clairement exposée en l'Écriture, que rien plus. » (CALVIN.) La phrase complète serait : que rien n'est plus clairement exposé.

Quelquefois, quand un même verbe doit être répété, il est omis la seconde fois, même alors qu'il devrait être à un autre temps, à un autre mode, ou à une autre personne que la première fois. Ex.: « Non qu'il eust envie de gratifier au peuple. ni qu'il se fiast à la commune d'Athènes, mais aux nobles [c.-a d. mais il se fiait...] et aux gens de bien et d'honneur. » (AMYOT.) « Ce n'est donc que pour nostre devoir afin qu'on puisse dire, et vous quelque jour [c.-a-d. et que vous puissiez dire aussi...] que c'est nous qui avons défendu la liberté de cette cité. » (MONTLUC.) « Les reines sont ici depuis hier, et Monsieur deux jours auparavant. » (MALHERBE.) c.-a-d. et Monsieur y a été deux jours

auparavant.

Mais bientôt reprenant son visage sévère. Tel que d'un empereur qui consulte sa mère. Je l'aimais inconstant; qu'eussé-je fait, fidèle? Sans parents, sans amis, sans espoir que sur moi... (Id.)

Rien de plus fréquent que l'ellipse chez Mme de Sévigné: c'est un des caractères de son style.]

§ 170. * A la différence des langues grecque et latine, où l'ordre des mots, tout en étant soumis à de certaines règles, offre cependant une grande liberté et de nombreuses combinaisons, la langue française range en général les mots d'une manière uniforme : 1° en premier lieu vient le nom sujet, accompagné de l'adjectif qui le suit ou le précède; 2º après le sujet vient le verbe: 3° le verbe est suivi de ses compléments, d'abord (en général) du complément direct, puis des compléments indirects.

41.

Cet ordre est imposé à la langue française par l'absence des flexions, c'est-à-dire des désinences casuelles qui, dans les langues anciennes, distinguaient le sujet et les divers compléments. Mais, s'il a l'inconvénient d'être monotone et de ne pas se prêter aisément à tous les mouvements de la pensée, il a l'avantage d'être immédiatement saisissable pour l'esprit, et de faciliter le travail de l'analyse logique et de l'analyse grammaticale. D'ailleurs, la langue francaise elle-même admet quelques dérogations à l'ordre habituel des mots : ces dérogations sont appelées des inversions.

[* ÉTYMOLOGIE. — Inversion vient de inversionem, action de retourner, mot qui vient de in vertere, tourner sur, retourner.]

Les inversions les plus fréquentes en français sont les suivantes:

1° Sujet mis après le verbe, et quelquefois même après l'attribut. Ex. : quand viendra le printemps... Les villes, qu'a ravagées le fléau... Grande fut ma surprise.

De quoi se mêle Rome? Et d'où prend le sénat, Moi vivant, moi régnant, le soin de mon État? (CORNEILLE.)

Du creux de leurs tombeaux sortira une voix qui foudroie toutes les grandeurs. » (BOSSUET.) « Aux pieds du trône était la Mort, pâle et dévorante. » (FÉNELON.)

2° Complément indirect mis avant le sujet et le verbe: Ex. : De là vient le mal? Sur lui retombe toute la responsabilité.

* Remarque I. — L'inversion est surtout fréquente en poésie et dans le style oratoire. On considère comme une hardiesse poétique cette construction de Malherbe :

Et tombent avec eux d'une chute commune Tous ceux que leur fortune Faisait leurs serviteurs.

La poésie admet même que le complément direct se mette avant le verbe et le sujet; Ex.:

.... Allons briser ce foudre ridicule, Dont arme un bois pourri ce peuple trop crédule. (CORNEILLE.) REMARQUE II. — L'inversion est fréquente, même en prose, après les adjectifs ou adverbes qui rappellent ce qui précède. Ex. : « Telles sont les vicissitudes du monde. » (FLÉCHIER.) « Ainsi s'écoule la vie. » (PASCAL.)

REMARQUE III. — Le style familier admet que de deux sujets et de deux compléments, l'un soit avant, l'autre après le verbe. Ex.: « Ma chère enfant, Dieu le veut, et nos affaires. » (M^{me} DE SÉVIGNÉ.) « Je vous embrasse et votre fripon de frère. » (Id.) « Il a des vapeurs qui l'occupent et toutes ses amies. » (Id.)

Quant à la place des compléments, directs et indirects, c'est le sens général de la phrase, le goût et quelquefois l'oreille qui indiquent lequel doit être placé le premier. Ex.: Verser 1° son sang 2° pour la patrie. « Il leur donne 1° pour récompense 2° l'empire du monde. » (BOSSUET.)

- [* HISTOIRE. L'inversion était plus fréquente dans la langue du XVI° siècle et du XVII° siècle que dans la langue actuelle. Voyez sur ce sujet A. Benoist, la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas, p. 53-54; 158; 178; le Lexique de Racine par Marty-Laveaux, p. cxxxiv; celui de Sévigné, p. LXIV, etc.]
- § 170 bis. Enfin quelques phrases présentent un sens interrompu par suite d'un changement de construction qui substitue un sujet à un autre : c'est ce qu'on appelle une anacoluthe ou phrase brisée. Ex. :

Captive, toujours triste, importune à moi-même, Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime? (RACINE.)

Un noble orgueil m'apprend qu'étant fille du roi, Tout autre qu'un monarque est indigne de moi. (CORNEILLE.)

out autre qu'un monarque est indigne de moi. (CORNEILLE.)

Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux. (RACINE.)

« Issue de cette race, fille de Henri le Grand, son grand cœur a surpassé sa naissance. » (BOSSUET.)

« Ami infidèle, l'amitié n'est plus rien pour lui des qu'elle intresse sa fortune. » (MASSILLON.)

Toujours exposés aux plus affreuses vengeances, la constance et la valeur leur devinrent nécessaires. > (NONTESQUIEU.)

[* Origines latines. — Toutes ces tournures sont un souvenir de phrases grecques et latines, où, grâce aux flexions ou cus, les incises pouvaient être ainsi jetées facilement au commencement de la phrase et sa rapporter aux divers compléments, sans produire une anacoluthe. — Pour la dernière, voir la proposition participe, § 333.]

CHAPITRE III.

DES DIVERSES ESPÈCES DE PROPOSITIONS.

§ 171. Les propositions sont simples ou composées.

On appelle propositions simples celles qui n'ont qu'un sujet, un verbe et un attribut, ces trois termes étant ou n'étant pas accompagnés de compléments. Ex.:

« Ce temple est mon pays. » (RACINE.) — « Les efforts de la violence ne peuvent affaiblir la vérité. » (PASCAL.)

On appelle propositions composées, celles qui ont plus d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut. Ex.:

« La jalousie et l'émulation s'exercent sur le même objet. » (LA BRUYÈRE.) Deux sujets, deux propositions: 1° La jalousie s'exerce...; 2° L'émulation s'exerce...

« Charles Ier était juste, modéré, magnanime, très-instruit de ses affaires et des moyens de régner. » (BOSSUET.) Quatre attributs, quatre propositions: 1° Charles était juste; 2° Charles était modéré; etc.

§ 172. On distingue encore les propositions coordonnées et les propositions subordonnées :

1° Ou bien les propositions sont mises l'une après l'autre, jointes ou non jointes entre elles par des conjonctions (et, ou, ni, mais, or, donc, car, en effet, d'ailleurs, etc.), de manière à rester indépendantes : ce sont des propositions coordonnées ; Ex.:

L'arbre tient bon, le roseau plie, Le vent redouble ses efforts. (LA FONTAINE.) & L'homme s'agite, mais Dieu le mène. » (FÉNELON.)

- 2° Ou bien une des propositions est dépendante de l'autre : la proposition dépendante est dite subordonnée, et autre s'appelle proposition principale.
- § 173. Les propositions subordonnées les plus fréquentes sont celles qui commencent, soit par les conjonctions que, si, lorsque, soit par un pronom ou par un adjectif interrogatif ou conjonctif (qui, quel, quelle). Ex.:

Propositions principales: Propositions subordonnées:
Je ne crois pas qu'il soit ici.
Cette maison est plus haute que vous ne croyez.
Je ne sais pas s'il viendra.
Jene connais pas la personne qui est venue.
Tignore quelle personne est venue.

REMARQUE I. — Le vrai caractère de la proposition subordonnée, c'est de ne présenter un sens complet que par son union avec la proposition principale.

REMARQUE II. — Une proposition subordonnée peut dépendre d'une autre proposition subordonnée.

REMARQUE III. — On distingue trois espèces de propositions subordonnées :

1° On appelle propositions complétives, celles qui sont indispensables pour compléter le sens de la proposition principale, et qui lui sont rattachées par la conjonction que, dépendant d'un verbe précédent, ou par un mot interrogatif. Ex.: je ne crois pas qu'il soit de retour; je veux qu'il obéisse; je ne sais que dire, comment répondre; etc.

2º On appelle propositions circonstancielles, celles qui ne font que modifier la proposition principale en y ajoutant des circonstances de cause, de temps, de lieu, etc. Elles sont rattachées à la principale par les conjonctions quand, lorsque, si, etc. Ex.: je viendrai quand je pourrai.

3° On appelle propositions incidentes, celles qui sont jointes à la principale par un pronom conjonctif, et qui

par conséquent, lui sont moins étroitement unies que les

complétives. Ex.:

« Celui 1° qui règne dans les cieux, — 2° et de qui relèvent tous les empires; — 3° à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul — 4° qui se glorifie de faire la loi aux rois.... » (BOSSUET.)

*Remarque. — On appelle incise une petite proposition, formant un sens complet, qui est intercalée dans une proposition plus étendue, et qui est mise soit entre parenthèses (Voy. § 26, 10°), soit entre deux virgules. Ex.: « Mais, dira-t-on, cela n'est pas vraisemblable. »

Il ne faut pas confondre une incise avec une proposition incidente. La phrase suivante donne un exemple de l'une et de l'autre: « Cet art de donner agréablement, — qu'elle avait si bien pratiqué durant sa vie (proposition incidente), — l'a suivie, — je le sais (incise), — jusqu'entre les bras de la mort. » (BOSSUET.)

CHAPITRE IV.

RÈGLES COMMUNES AUX DIVERSES ESPÈCES DE MOTS.

§ 174. Avant de passer en revue les règles de syntaxe particulières à chaque espèce de mots, il est bon de noter celles qui leur sont communes.

Les mots, dans les rapports qu'ils ont les uns avec les autres, sont soumis à deux sortes de règles : les règles d'accord, et les règles de dépendance ou de complément.

REMARQUE. — Les mots invariables ne sont pas soumis aux règles d'accord.

1º Règles d'accord.

§ 175. Les adjectifs et les participes passés, seuls ou accompagnés de l'auxiliaire être, s'accordent en genre et en nombre avec les substantifs et pronoms dont ils sont les attributs ou qu'ils modifient; les verbes à un mode personnel

s'accordent en nombre et en personne avec les substantifs ou pronoms qui sont leurs sujets. Ex.:

Qu'un ami véritable est une douce chose! (LA FONTAINE.)

(Douce est au féminin, parce qu'il modifie chose, qui est du féminin.)

La vertu est aimée. (Aimée est au féminin, parce que le

sujet vertu est du féminin.)

Je suis content ou contente. (On met le masculin content, si je représente un homme; le féminin contente, si je représente une femme.)

J'aime les enfants qui sont obéissants. (*Obéissants* est au pluriel masculin, parce qu'il se rapporte à *qui*, représentant *les enfants*, c'est-à-dire un substantif masculin pluriel.)

Nous sommes tous mortels. (Sommes est à la première personne du pluriel, parce que son sujet nous est le pronom de la première personne du pluriel; tous et mortels sont au pluriel masculin, parce que nous représente le pluriel masculin.)

§ 176. REMARQUE. — Quelquefois les mots sont mis en rapport ensemble, non d'après les règles de la grammaire, mais d'après la pensée, c'est-à-dire qu'un adjectif, un pronom ou un verbe, au lieu de s'accorder en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte grammaticalement, s'accorde avec un autre dont la pensée est éveillée par ce substantif. C'est ce qu'on appelle une syllepse. Ex.:

Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge, Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin, Comme eux vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin.
(RACINE.)

« Les personnes d'esprit ont en eux les semences de tous les sentiments. » (LA BRUYÈRE.) — « Quand le peuple hébreu entra dans la terre promise, tout y célébrait leurs ancetres. » (BOSSUET.)

[ÉTYMOLOGIE. — Syllepse vient de σύλληψις, compréhension.]

[* Histoire. — Vaugelas cite un autre exemple de syllepse, qu'il emprunte à Malherbe : « J'sy eu cette consolation en mes ennuis, qu'une infinité de personnes qualifiées ont pris la

peine de me tesmoigner le déplaisir qu'ils en ont eu. » Il juge qu'ils « plus élégant que ne serait qu'elles. » Mais tel ne fut pas l'avis de l'Académie française, qui, dans ses Observations sur les Remarques de Vaugelas (1704), désapprouva cette syllepse, parce que le mot personnes et ci accompagné d'un adjectif féminin; mais elle l'aurait admise, s'il y avait eu des personnes de qualité, ou bien des personnes considérables, ou tout autre adjectif qui fût des deux genres (Vaugelas, t. I, p. 60-63). On était devenu alors plus sévère sur la syllepse qu'on ne l'avait été jusque-là, par exemple au xviº siècle : « Il n'estoit point en la liberté du clergé de choisir à leur plaisir. » (CALVIN.) « Camillus demanda au demeurant de l'exercite (armée) qu'ils le suivissent en ordonnance le petit pas. » (AMYOT.) C'est un souvenir du latin, et le dernier exemple est tout latin de tour et d'expression.

Racine construit le collectif la plupart du monde avec le pluriel : « La plupart du monde n'ayant entendu parler de cette tragédie que sous le nom d'Athalie, je n'ai pas jugé à propos de la leur présenter sous un autre titre. » On lit dans Hamilton (Mém. de Grammont) : « L'habitude de se laisser voler par ses domestiques, jointe à la vigilance du coupable à qui son maître ne pouvait reprocher d'avoir dormi dans son ser-

vice, le portérent à la clémence. »]

2° Règles de dépendance ou de complément.

§ 177. Le sujet, le verbe et l'attribut sont souvent accompagnés de mots qui en dépendent, et que l'on appelle des compléments (Voy. § 162). Les compléments sont en général joints aux différents mots dont ils dépendent par des prépositions. Ex.:

1. Complement du sujet : Le livre de Pierre est perdu.

2. — du verbe : La gelée nuit aux fleurs.

3. — de l'attribut: Le jardinest plein de fruits. Mais le complément direct du verbe se joint au verbe

mais le complement direct du verbe se joint au ve sans préposition. Ex. : J'aime les fleurs.

CHAPITRE V.

ANALYSE GRAMMATICALE.

§ 178. L'analyse grammaticale a pour objet de faire distinguer les diverses espèces de mots, d'en faire connaître

les formes et de faire saisir les rapports qui les unissent les uns aux autres dans une même phrase.

MODÈLE D'ANALYSE GRAMMATICALE.

Analyse de la phrase suivante :

Le dérnier des Stuarts, dépouillé de ses États, s'enfuit d'Angleterre et vint chercher un asile à la cour de Louis XIV.

Le	article masculin singulier, se rapporte à dernier des Stuarts.
dernier	adjectif qualificatif masculin singulier, se rapporte à un substantif sous-entendu (Stuart).
des	article masculin pluriel (pour de les), se rapporte à Stuarts.
Stuarts.	nom propre indiquant une famille de rois, masculin pluriel:
,	formant avec la prép. de le complément de dernier.
dépouillé	participe passé au singulier masculin, du verbe dépouiller : je dépouille, je dépouillais, je dépouillai, je dépouillerai.
	j'ai dépouille; se rapporte à dernier des Stuarts.
de	préposition, qui sert à marquer le compl. ind. de dépouillé.
\$e 8	adjectif possessif, masculin pluriel, se rapporte à Etats.
États,	nom commun, masculin pluriel, formant avec la préposi- tion de le complément indirect de dépouillé.
s'	(élision pour se), pronom personnel, complément direct du verbe qui suit.
enfuit	3º personne du singulier du parfait défini, à l'indicatif, du verbe réfiécht s'enfuir, je m'enfuyais, je m'enfuis, je m'enfuirai, je me suis enfui; a pour sujet le dernier des Stuarts.
ď	(élision pour de), préposition, qui sert à marquer le complé- ment indirect du verbe s'enfuit.
Angleterre	nom propre de pays, féminin singulier, formant avec la préposition de le complément indirect de s'enfuit.
et	conjonction, unit les deux membres de phrase, s'enfuit d'Angleterre, vint chercher, etc.
vint	troisième personne du singulier du parfait défini, à l'indi- catif du verbe neutre venir, je viens, je venais, je vins, je viendrai, je suis venu; a pour sujet le dernier des Stuarts.
chercher	infinitif présent du verbe actif chercher : je cherche, je cherchats, je cherchat.je chercherat, j'ai cherché; marque une proposition subordonnée.
1122	adjectif indéfini, masculin singulier, se rapportant à asile.
asile	nom commun masculin singulier, complément direct de chercher.
à	préposition, servant à marquer le complément indirect de chercher.
la	article féminin singulier, se rapportant à cour.
cour .	nom commun féminin singulier, formant avec la préposi- tion a le complément circonstantiel de chercher.
de	préposition, servant à marquer le complément de cour.
Louis XIV.	nom propre de personne, masculin singulier, formant avec
	la préposition de le complément de cour. — C'est un
1	nom de roi : les rois se désignent par leur nom de bap-
	tême suivi d'un numéro d'ordre. On dit Louis quatorze,
	pour Louis quatorzième.

CHAPITRE VI.

ANALYSE LOGIQUE.

§ 179. L'analyse logique a pour objet de distinguer les propositions et leurs rapports, et de marquer dans chacun les trois termes essentiels (sujet, verbe, attribut) avec leurs compléments.

REMARQUE I. — On a vu (§ 159) que le verbe indique si la qualité est jugée appartenir au sujet. Si elle est jugée ne pas lui appartenir, le verbe est accompagné d'une negation qui, dans l'analyse grammaticale, paraît jointe au verbe, et qui est en réalité, dans l'analyse logique, jointe à l'attribut. Ex. : Il ne dort pas. — Sujet : Il. — Verbe : est. — Attribut et négation : Non dormant.

REMARQUE II. — Les adverbes, qui modifient les verbes ou les adjectifs, et les adjectifs qui modifient les substantifs ne sont pas non plus considérés à part dans l'analyse logique. Ex.: Sujet (avec adjectif): L'honnête homme. — Verbe (avec adverbe): Est toujours. — Attribut (avec adverbe): Honoré partout.

REMARQUE III. — Outre les trois termes essentiels, il y a quelquefois dans une proposition un ou plusieurs mots qui servent à appeler l'attention des auditeurs; c'est ce qu'on nomme vocatif, formule vocative ou apostrophe; ces mots ne font pas partie de la proposition, pas plus que les exclamations ou interjections qui s'y trouvent mêlées: aussi peut-on les mettre au commencement, au milieu, à la fin, ou même les supprimer, sans altérer le sens de la proposition. Ex.: « Dieu seul est grand, mes frères. (MASSILLON.) Ici Dieu seul est le sujet; est le verbe; grand, l'attribut. Mes frères est une formule vocative ou plus simplement un vocatif, par lequel l'orateur s'adresse à ses auditeurs pour obtenir leur attention; si on le supprimait, il rester ait Dieu seul est grand; et la proposition serait complète comme auparavant.

REMARQUE IV. — Quelquefois aussi il entre dans la proposition une conjonction; la conjonction servant à lier deux propositions entre elles ne fait, à parler rigoureusement, partie ni de l'une ni de l'autre; on la place dans l'analyse au commencement de la proposition qu'elle précède, en énonçant que c'est une conjonction, et après elle on met les trois termes nécessaires. On fait de même pour les interjections, qui restent aussi en dehors des termes essentiels de la proposition.

Exemples d'analyse logique.

1er EXEMPLE

indiquant les propositions principales, coordonnées, subordonnées:

« La Gaule était devenue, depuis la conquête de Jules César, une province de l'empire romain; deux peuples barbares, les Wisigoths et les Bourguignons, en avaient déjà enlevé une partie considérable aux empereurs, lorsque les Francs, autres barbares sortis de la Germanie, leur enlevèrent le reste, et y fondèrent le royaume de France sous Clovis. »

Il y a dans ce passage quatre propositions:

attribut:

conjonction lorsque).

Sujet : La Gaule Verbe : était 1re proposition Attribut (avec compléments): devenue, (principale). depuis la conquête de César, une province, etc.; Sujet: deux peuples barbares, les Wisigoths et les Bourguignons. 2º proposition (coordonnée, unie à avaient enlevé (pour étaient la précédente sans ayant enlevé). Compléments de **Verbe** et ' l'attribut : une partie considéattribut:) conjonction). rable d'elle (en) aux empereurs, Sujet: les Francs, - apposition au sujet; autres barbares sortis de la Ger-3º proposition (subordonnée, jointe aux manie. enlevèrent (pour furent enleprécédentes par la Verbe et

vant).— Compléments de l'at-

tribut : à eux (leur), le reste.

4º proposition (coordonnée, unie à la précédente par la conjonction et).

Sujet (sous-entendu): ils

Verbe et dant).—Compléments de l'attribut: là (y) le royaume de France, sous Clovis.

2° EXEMPLE

distinguant, parmi les propositions subordonnées, les complétives et les incidentes :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchants arrêter les complots.
Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.
Cependant je rends grâce au zèle officieux
Qui sur tous mes périls vous fait ouvrir les yeux.
Je vois que l'injustice en secret vous irrite,
Que vous avez encor le cœur israélite.
Le ciel en soit béni! (BACINE, Athalie.)

Il y a dans ce morceau dix propositions:

1re proposition (principale). Sujet: Celui.

Verbe et attribut:

sait (pour est sachant).— Compléments de l'attribut : aussi arrêter les complots des méchants.

2º proposition (incidente).

Sujet : qui.

Verbe et met (pour est mettant). — Compléments de l'attribut: un frein à la fureur des flots.

3° proposition (principale).

Sujet : je. — Complément du sujet : soumis avec respect à sa volonté sainte.

Ce complément contient en réalité une proposition subordonnée incidente, si l'on change soumis en son équivalent: qui (sujet) suis (verbe) soumis (attribut), etc.

Verbe et (crains (pour suis craignant). — attribut : Complément de l'attribut : Dieu.

 Cher Abner est un vocatif qui reste en dehors de la proposition.

4º proposition (coordonnée, unie à la précédente par la conjonction et).

Sujet (sous-entendu): je.

Verbe et (n'ai pas (pour suis n'ayant pas).

- Complément de l'attribut :
d'autre crainte.

La conjunction cependant unit la 4° à la 5° proposition.

Sujet : je. rends (pour suis rendant). -5º proposition **Verbe** et (Compléments de l'attribut. (principale). attribut: grace au zèle officieux. Sujet : qui. vous fait (est fatiant). - Com-6º proposition Verbe et pléments de l'attribut : ouvrir (incidente). / attribut : / les yeux sur tous mes périls. Sujet : je. 7e proposition Verbe et { vois (pour suis voyant). (principale). 8º proposition (com-) Sujet : l'injustice. Verbe et | irrite(pour est irritant). - Compléments de l'attribut : Vous précédente par que attribut : en secret. 9º proposition (coor-/ Sujet : vous. donnée, unie à la Verbe et | avez (pour êtes ayant). — Compléments de l'attribut : encore jonction, également attribut : précédente sans conle cœur israélite. complétive). Sujet : le ciel. Verbe : soit. 10° proposition Attribut : béni .- Complément : de cela, pour (principale). cela (en).

2º SECTION.

SYNTAXE PARTICULIÈRE

O U

REMARQUES SUR LES DIVERSES ESPÈCES DE MOTS

Considérées dans leurs rapports avec les autres mots et dans la construction des phrases.

CHAPITRE I.

SYNTAXE DU SUBSTANTIF.

1º RÈGLES D'ACCORD ET PARTICULARITÉS RELATIVES AUX GENRES ET AUX NOMBRES.

I. Accord du substantif.

§ 180. Le substantif employé adjectivement s'accorde le plus souvent, comme l'adjectif, en genre et en nombre avec l'autre substantif. Ex.: la reine mère; les soldats laboureurs. Dunois était un héros, Jeanne d'Arcune héroïne.

REMARQUE I. — Cependant, si le substantif n'est employé qu'au masculin, il peut servir de qualificatif même à un nom féminin. Ex.: une femme poète, une femme auteur, M^{me} de Sévigné est un grand écrivain. — Cette femme est un témoin irrécusable.

[* HISTOIRE. — Cette adjonction de mots d'un seul genre à des substantifs féminins était plus fréquente au XVII° siècle qu'aujourd'hui. Recine construit ainsi les mots juge, ministre, vainqueur (Voy. le Lexique de Racine, par Marty-Laveaux); et il a dit, dans Phèdre:

La mort est le seul dieu que j'osais implorer.]

REMARQUE II. — Témoin ne prend pas la marque du

pluriel quand il est au commencement d'une phrase et dans la locution adverbiale à témoin. Ex. : témoin les victoires qu'il a remportées; je vous prends tous à témoin.

Mais on dirait : Vous m'êtes tous témoins que....

MOT:

)mbre ildati

roine.

eш•

ėше

au-

mme

nre i

siech

nistri

eaux

ne è

REMARQUE III. — Certains substantifs indiquant desconleurs s'ajoutent à d'autres comme des adjectifs qualificatifs, et restent invariables comme des adverbes. Ex.:

Des rubans couleur de feu, des nœuds cerise, des robes feuille-morte, des tentures jonquille, des étoffes grenat, une redingote marron, des souliers orange, des gants paille.

II. Noms à double genre.

- § 181. Quelques substantifs changent de genre en changeant de sens ou de nombre, ou même seulement par suite de diverses circonstances grammaticales. Ce sont les suivants:
- 1. Aigle est masculin dans le sens d'oiseau de proie; féminin dans le sens d'enseigne militaire. Ex.: un aigle des Pyrénées; les aigles romaines. On dit encore, au masculin, en parlant de certaines décorations: le grand aigle, l'aigle noir.
 - y— 2. Amour Délice Orgue Sont du masculin au singulier et du féminin au pluriel.

Ex.: Un fol amour, de folles amours. — Un grand délice, de grandes délices. — Un bon orgue, de bonnes orgues.

• Cependant amour reste masculin au pluriel quand il désigne des êtres mythologiques. Ex.:

Et vous, petits Amours, et vous, jeunes Zéphirs. (CORNEILLE.)

[Origines latines et Histoire. — Cette diversité de genres \mathbf{n} 'est pas sans explication :

l" Amour, dans l'ancienne langue française, n'avait qu'un genre, le féminin, par analogie avec les autres substantifs formés de noms latins en or et devenus féminins (dolor, la douleur; color, la couleur, etc.). Les grammairiens du seizième siècle essayèrent de réagir contre ce démenti donné à l'étymologie, et amenèrent l'usage de mettre amour au masculin, du

Digitized by Google

moins au singulier. Mais ce mot, même au singulier, est quelquefois féminin en poésie. Hacine a dit :

Payer sa folle amour du plus pur de mon sang. ... L'amour la plus tendre et la plus malheureuse.

2º Délice. — Le latin ne connaissait au singulier que le nom neutre delicium (de là notre masculin singulier), et au pluriel que le nom féminin deliciæ (de la notre féminin pluriel).

Dans l'ancien français, délice était toujours du féminin.

3º Orgue. — Organum est toujours neutre en latin, et devrait donner en français le masculin. Mais, dans la basse latinité, le pluriel neutre a été confondu avec le féminin à cause de l'identité de la terminaison (a), et le pluriel neutre organa a donné orgue au féminin.

De même, poma, plur. du neutre pomum, a donné le fém. pomme;
— folia, — folium, — feuirle.

Dans l'ancien français, orgue est toujours du féminin. Voyez ce qui a été dit plus haut, § 32, des variations du genre dans les substantifs français.

— 3. Automne est des deux genres, selon l'Académie; mais l'usage lui donne plutôt le genre masculin. Ex.: un bel automne; un automne pluvieux.

[HISTOIRE. — « Automne est toujours féminin.» (VAUGELAS).]

— 4. Chose. La locution quelque chose, employée d'une manière indéfinie, est une sorte de pronom neutre. Ex.:

« J'ai appris quelque chose de fâcheux. Pour savoir quelque chose, il faut l'uvoir appris. » Mais, si le mot chose garde toute sa valeur dans cette locution, il est du genre féminin. Ex.: Quelque chose que je lui aie dite, je n'ai pu le convaincre.

[*HISTOIRE. — Cette règle n'était pas encore établie au commencement du xvii° siècle. On lit chez Malherbe: « Si quelque chose vous accroche, coupez-la. — Quelque chose plus générale. » Mais Vaugelas a fixé la règle: « Ces deux mots sont comme un neutre selon leur signification, quoique chose, selon son genre, soit féminin. » (Remarques sur la langue française.)

—5. Couple est du féminin quand il indique simplemen le nembre deux (une couple d'œufs). Couple est du masculin quand il indique, chez les animaux, le mâle et la femelle, chez les hommes, deux personnes unies par le mariage,

par la sympathie, etc. Ex. : un couple de chiens, de tourterelles; un couple d'amis, de fripons; un heureux couple.

- 6. Enfant est du masculin quand ce nom désigne un petit garçon, du féminin quand il désigne une petite fille. Ex.: un bel enfant, une belle enfant.
- 7. Foudre est du féminin dans le sens de tonnerre. quand il est employé au propre. Ex.: Il est mort frappé de la foudre. Il est du masculin en poésie et au figuré: un foudre de guerre, un foudre d'éloguence.

Il est encore masculin dans le sens de grande tonne.

- [* HISTOIRE. Au XVII° siècle, il était masculin dans le sens de tonnerie. Ex.: « Anastase mourut frappé du foudre. » Bossurt.]
- 8. Gens, substantif pluriel, est en général féminin quand il est précédé immédiatement de l'adjectif; masculin quand il en est suivi. Ex. : Les méchantes gens ; les gens sensés. Quelles gens êtes-vons?

Certaines gens, faisant les empressés, S'introduisent dans les affaires; Ils font partout les nécessaires,

Et, partout importuns, devraient être chassés. (LA FONTAINE.)

REMARQUE I. — Le substantif gens, employé avec tout, est du masculin, quand cet adjectif est seul, et ce'a même lorsqu'il est mis avant le mot gens. Ex. : Tous les gens de bien ; ces honnêtes gens sont tous ennuyeux.

REMARQUE II. - Mais quand le substantif gens est précédé de tout et d'un autre ajdectif, il redevient féminin, d'après la régle générale. Ex.: Toutes les bonnes yens.

Si cependant le second adjectif a le féminin semblable au masculin, gens rentre dans l'exception qu'il présente avec l'adjectif tout : il est masculin. Ex. : Tous les braves gens. Tous les honnêtes gens.

REMARQUE III. — Le substantif gens, suivi d'un complément, est toujours masculin. Ex.: nombreux gens de guerre ; certains gens d'étude.

ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. - Dans l'ancienne langue. fidele à l'étymologie latine (gentem), ce substantif avait gardé sa signification de race, était toujours féminin, et s'employait au singulier comme au pluriel. Ex. : La gent trotte menu (LA

Digitized by Google

FONTAINE), la gent qui porte le turban (MALHERBE). Malherbe blame Desportes d'avoir dit tous mes gens (Ad. Regnier fils, Lexique de Malherbe).

Plus tard, le mot gens a pris le sens d'hommes, et, par sylièpse (Voy. § 176, REM.), il est devenu masculin. Alorsil s'est produit dans la langue, au sujet de ce mot, une certaine hésitation entre le genre masculin et le genre féminin; et ce sont surtout des raisons d'euphonie qui ont amené les règles, en apparence contradictoires, qui viennent d'être exposées.]

— 9. Hymne est masculin dans le sens général de chant; féminin dans le sens spécial de chant d'église. Ex. : Un hymne national; les belles hymnes de l'Église.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Hymne devrait être masculin d'après son étymologie (en grec, ὑμνός; en latin, hymnus). L'usage a établi pour ce mot une différence de genre, afin de marquer des nuances de sens.]

- 10. Mémoire est du féminin dans le sens de la faculté qui rappelle les idées ou les objets; il est masculin dans le sens d'écrit sommaire, d'exposé, etc.
- 11. Orge est un substantif féminin. Cependant l'usage, consacré par l'Académie, le fait du genre masculin dans les locutions suivantes : orge perlé, orge mondé.
- 12. Œuvre est en général du féminin, mais s'emploie au masculin en poésie et dans le style soutenu. Ex: Donnez à ce grand œuvre une heure d'abstinence. (BOILEAU.)

Il se prend aussi au masculin pour désigner le recueil des compositions d'un musicien (l'œuvre de Mozart, etc.). ou encore dans la langue de l'alchimie : le grand œuvre (la recherche de la pierre philosophale).

[ORIG. LAT. ET HISTOIRE. — Pour œuvre, comme pour hymne et la plupart des mots qui suivent, la différence de genre marque des nuances de sens. D'après l'étymologie, œuvre (opera) est du féminin, et l'était toujours dans l'ancienne langue.]

— 13. Pâque, fête religieuse des Juifs, et Pâques, fête religieuse des Chrétiens, sont du féminin. Ex.: La Pâque des Juifs; Pâques fleuries (les Rameaux). Quand il indique une époque de l'année, ce mot est masculin Ex.: A Pâques prochain; quand Pâques sera renu.

- 14. Période est du féminin comme terme de chronologie, de médecine, de grammaire et d'astronomie. Ex.: La période du moven âge : la maladie est arrivée à sa dernière période: une période à deux, à trois membres: la période solaire.

Ce mot est du masculin, quand il indique le plus haut point où puisse parvenir une personne ou une chose. Ex.: Les arts ont été portés par les Grecs à leur plus haut période.

- 15. Rélache est en général masculin (Ex.: il n'a pris aucun relâche); mais il est féminin en terme de marine (Ex.: Nous avons fait une relâche à Majorque).
- -16. Les substantifs aide, garde, manœuvre, etc., sont du féminin quand ils désignent l'action d'aider, de garder, de manæuvrer, etc.; trompette est du féminin quand il désigne un instrument de musique. Ces mots sont du masculin quand il désignent un homme qui aide. qui garde, qui manœuvre, qui joue de la trompette. Ex. :
- 1º Une aide puissante; Faire bonne garde; La manœuvre des troupes; C'est un manœuvre.

2° Un aide puissant.
Avoir de bons gardes.

Mais si la personne qui aide, qui garde, etc., est une femme, ces substantifs sont naturellement du féminin. Ex.: la cuisinière a une aide; une garde-malade.

- 17° Merci est ordinairement du féminin (Être à la merci de quelqu'un). Mais on dit : un grand merci.

ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. - Merci vient de mercedem : il n'est au masculin que par suite d'une erreur. On ne s'est pas aperçu que l'on disait grand'merci comme on dit grand'mère (§ 46), etc.]

III. Noms au singulier dans le sens du pluriel.

§ 182. Souvent en poésie, et dans le style soutenu, le singulier est employé dans le sens du pluriel. Ex.:

Les filles même du Parthe et du Scythe indompté. (RACINE.) Et l'altier Philistin, par d'éternels ravages... (Id.)

IV. Noms à double pluriel.

§ 182 bis. Les substantifs suivants ont au pluriel deux formes, qui chacune ont un sens différent:

1. **Aïeul** fait au pluriel

- 1º Aïeuls pour désigner les deux grands pères (paternel et maternel). Ex.: Beaucoup ont le bonheur de conserver leurs aïeuls, mais peu voient leurs bisaïeuls;
- 2° Aïeux, dans le sens d'ancêtres. Ex. : Il est bien fier de ses aïeux.
- 1º Ciels, dans le mot composé ciels de lit; dans le sens de climat. (Ex.: La Provence est sous un des plus beaux ciels de l'Europe), et en termes de peinture. (Ex.: Ce peintre fait bien les ciels);

2. Ciel fait au pluriel

2° Cieux, dans le sens du séjour céleste, (Ex.: Notre Père qui êtes aux cieux) ou poétiquement pour Ciel. Ex.:

Les cieux instruisent la terre A révérer leur auteur.

(J.-B. ROUSSEAU.)

3. Œil fait au pluriel

- 1° Œils, quand il est suivi d'un nom d'être animé, mais est pris au figuré : œils-de-bœuf (sorte de lucarnes), œils-de-bouc (coquillage), etc.;
- 2° Yeux, dans tous les autres cas : des yeux noirs, les yeux du pain, du bouillon, du fromage ; les yeux de la vigne, etc.;
- 1° Travails dans les sens spéciaux de rapport officiel et de machine pour maintenir des chevaux vicieux:

4. **Travail** fuit au pluriel

- 2º Travaux dans tous les autres sens : de grands travaux, de longs travaux.
- 5. Ail (1° Ails, en botanique; fait au pluriel (2° Aulx, dans le sens de plante potagère.
 - REMARQUE. L'Académie écrit aulx le pluriel du mot

ail. Quelques grammairiens veulent qu'on écrive aux; ce serait en effet plus régulier (car ux remplace ls, et il ne devrait pas y avoir ulx); mais aussi il y aurait confusion avec aux (pour \grave{a} les).

[*HISTOIRE. — Pour les formes aieux, cieux, yeux, travaux, aulx Voy. § 37, HIST., sur la vocalisation de l en u).]

V. Pluriel des noms propres.

§ 183. Lorsque les noms propres désignent des individus, ils ne prennent pas le signe du pluriel. Ex. : les deux Tarquin, les deux Corneille; le règne de Louis XIV a été illustré par les Bossuet, les Racine, les Boileau, etc.

Mais les noms propres prennent le signe du pluriel quand ils éveillent dans l'esprit l'idée de pluralité. Ex.:

- 1° Quand ils sont considérés moins comme individus que comme membres d'une famille; Ex.: les Pharaons, les Horaces, les Curiaces, les Gracques, les Antonins, les Eourbons, les Condés, les Stuarts, etc.
- 2° Quand ils représentent, non les personnes qui ont porté ces noms, mais leur caractère et leur genre d'esprit. Ils cessent alors d'être des noms propres, pour devenir de véritables noms communs; Ex.:

Un Auguste aisément peut faire des Virgiles. (BOILEAU.)

- (Des Virgiles, c'est-à-dire des poètes comme Virgile.)
- * On trouve l'application de la règle générale et de l'exception dans l'exemple suivant : « les Boileau et les Gilbert furent les Juvénals de leur siècle; c.-à-d. Boileau et Gilbert furent les poètes satiriques de leur temps. »
- [* HISTOIRE. Cette distinction entre les noms propret désignant des individus, et ceux qui désignent en quelque sorte des espèces, appartient aux grammaires du XVIII° siècle. Au XVII° siècle, on mettait toujours le signe du pluriel aux noms propres. Racine, par exemple, écrivait : « Corneille comparable aux Eschyles, aux Sophocles, aux Euripides. » (Lexique de Racine, par Marty-Lavaux, p. LXXVIII).]
 - 3º Quand le nom propre est employé pour désigner des cours sur.

exvres ou des produits de la personne ainsi nommée (artistes, écrivains, imprimeurs, etc.), il prend encore le pluriel; Ex.: des Raphaëls, des Poussins, des Virgiles, des Elzévirs;

4° Il prend aussi le pluriel quand on désigne des pays distincts sous un même nom; Ex. : les Gaules, les deux Amériques, les Guyanes, etc.

REMARQUE. — Avec les noms désignant des livres, on met le pluriel pour désigner des éditions différentes (Ex.: J'ai trois Virgiles, dont chacun a ses mérites); on met le singulier, s'il s'agit seulement d'exemplaires de la même édition (Ex.: Il n'y a que deux Virgile pour trois élèves).

VI. Pluriel des noms abstraits.

§ 183 bis. * Parmi les noms abstraits, les noms d'action sont les seuls qui, régulièrement, puissent se mettre au pluriel, Ex.: des cris, des sons, des regards, etc.

Quant aux noms d'état ou de qualité, ils ne peuvent se mettre au pluriel qu'en changeant de signification, ou du moins qu'en désignant quelque chose de particulier. Ex.: goûter les douceurs de l'amitié; avoir des bontés pour quelqu'un; faire des bassesses; dire des pauvretés; ce sont des misères. Mais, en poésie et dans le style soutenu, ces mots peuvent se mettre au pluriel même avec leur sens propre. Ex.:

Le vers se sent toujours des bassesses du cœur. (BOILEAU.)
Pressé de toute part des colères célestes. (CORNEILLE.)
Le sang de Polyeucte a satisfait leurs rages. (Id.)

« On le vit presque aussitôt... calmer les courages èmus. » (nossuet.) « Les Romains ont subjugué les Gaulois plus encore par les adresses de l'art militaire que par leur valeur. » (Id.) « Il éclaire la sagesse humaine, il étend ses vues, puis il l'abandonne à ses ignorances. » (Id.)

* HISTOIRE. — Au XVIIIe siècle on mettait souvent au pluriel

les termes abstraits, surtout en poésie. « Il est à remarquer, dit Ménage, que, comme la poésie est hyperbolique, elle aime les pluriers (sic), et que les pluriers ne contribuent pas peu à la sublimité de l'oraison. » (Observ. sur la langue fr., 1672.) Voltaire a donc tort de blâmer ces vers de Corneille:

Pour réserver sa tête aux hontes du supplice. N'oseraient l'exposer aux hontes d'un mépris.

« On ne dit point les hontes », affirme-t-il faussement. Honte s'est toujours dit au pluriel, depuis le XIII° siècle jusqu'à nos jours, comme le démontre par une foule d'exemples M. Godefroy, qui en prend occasion pour donner d'autres exemples, en grand nombre, de l'emploi des termes abstraits mis au pluriel chez les auteurs du XVI° et du XVII° siècle (Lexique de la langue de Corneille, I, p. 350-366.).]

VII. — Pluriel des noms composés.

- § 184. Parmi les noms composés, on peut distinguer : 1º Ceux qui s'écrivent en un seul mot ;
- 2° Ceux dont les différentes parties sont jointes par des traits d'union.
- § 185. I. Les noms composés qui s'écrivent en un seul mot, c'est-à-dire ceux dont les différentes parties ne sont plus distinctes, doivent être considérés comme des substantifs simples et suivre la règle commune. Ex. : des becfigues, des contredanses, des contrevents, des portefeuilles, des portemanteaux, des pourparlers, des pourboires, etc.

On excepte les mots gentilhomme et bonhomme qui, au pluriel, s'écrivent comme s'ils étaient formés de deux mots distincts: des gentilshommes, des bonshommes.

§ 186. II. — Dans les noms composés dont les différentes parties sont jointes par des traits d'union, le signe du pluriel ne peut se mettre qu'après les substantifs et après les adjectifs qui entrent dans la composition de ce mot; tout autre mot (verbe, adverbe, préposition) reste invariable. Les règles qui suivent ne sont que la conséquence de cette règle générale.

§ 187. 1° On mettra au pluriel les deux parties du mot, si ce sont deux substantifs ou un súbstantif accompagné d'un adjectif. Ex.:

des basses-tailles, des basses-cours, des beaux-pères, des cerfs-volants, des chauves-souris, des chefs-lieux, des choux-fleurs. des coffres-forts, des malles-postes, des pies-grièches, des plates-bandes, des reines-marguerites, des revenants-bons.

* REMARQUE. — Il y a dissentiment entre les grammairiens sur le pluriel de reine claude, de messire-jean, etc. Quelques-uns sont d'avis de laisser ces mots invariables sous prétexte que les noms de ces fruits rappellent des personnes; mais comme, dans l'usage, on ne pense qu'à des prunes et à des poires, il faut écrire des reines-claudes, des messires-jeans, etc.

§ 188. 2° On mettra au pluriel le premier substantif seul, dans les mots composés de deux substantifs dont le second est le complément de l'autre et précédé d'une préposition. Ex.: Des chefs-d'œuvre, des pots-devin, des arcs-en-ciel (l's du mot arcs ne sonne pas dans la prononciation).

[* HISTOIRE. — Au XVII° siècle, on écrivait des chefs-d'œuvres (Vaugelas, Préface, XV, édit. de 1647).]

REMARQUE I. — Il en est de même des mots Hôtels-Dieu, Fêtes-Dieu, bains-Marie, qui sont pour Hôtels de Dieu, fêtes de Dieu, etc., c'est-à-dire où le second substantif est le complément du premier.

[HISTOIRE. — Dans l'ancienne langue française, Dieu était le cas régime de Diex, qui était le cas sujet. Il équivalait au génitif latin Dei.]

REMARQUE II. — On excepte des tête-à-tête, des coq-àl'âne, des pied-à-terre, des pot-au-feu, parce que, dans ces locutions, aucun de ces substantifs n'exprime par lui-même une idée de pluralité. Tous ces mots supposent des ellipses, par exemple : des entretiens tête à tête, des propos qui vont du coq à l'âne, etc. Des vol-au-vent (pour des vole au vent) rentre dans la troisième règle (§ 189).

REMARQUE III. — Le nom complément peut, du reste, être au pluriel. Ex.: un char-à-bancs, des chars-à-bancs.

REMARQUE IV. — Dans les noms composés d'un mot ou d'une partie de mot étranger et d'un substantif français, ce dernier seul se met au pluriel. Ex.:

des vice-rois;

des Gallo-Romains.

[ORIGINES LATINES. — Dans vice-roi et dans les composés du même genre, vice est un préfixe qui vient du mot latin vice, à la place de. Quant à Gallo-Romains, Anglo-Saxons, Austro-Hongrois, etc., ce sont des mots dont la première partie est formée avec des mots latins ou latinisés.]

§ 189. 3° On mettra encore au pluriel, en général, le substantif seul, dans les mots composés avec un verbe, un adverbe ou une préposition. Ex.

Un passe-port, des passe-ports (ou mieux, en un mot, des passeports).

des quasi-délits, des ex-généraux, des contre-coups, des avant-coureurs, des avant-gardes, des arrière-gardes, des contre-épreuves.

REMARQUE I. — Mais si le substantif est régi par la préposition, il ne prend pas le signe du pluriel. Ex. :

des contre-poison, des après-midi, des entre-sol, des hors-d'œuvre, etc.

REMARQUE II. — Quelquefois l'idée de pluralité est tellement indiquée par le substantif, complément d'un verbe, qu'il se met toujours au pluriel. Ex. :

un ou des couvre-pieds, un ou des essuie-mains,

cure-dents,
 entre-côtes,
 serre-papiers.
 casse-noisettes.

— gobe-mouches. — va-nu-pieds.

Au contraire, le substantif se met au singulier, s'il est pris dans un sens général et n'indique pas, par lui-même. l'idée de pluralité. Ex. :

des abat-jour, des boute-en-train. des coupe-gorge, des couvre-feu, des couvre-chef. des crève-cœur, des gagne-pain, des garde-feu.

des garde-manger. des grippe-sou, des perce-neige, des prie-Dieu. des réveille matin, des serre-tête. des serre-file.

§ 189 bis. Il faut noter l'orthographe du pluriel de quelques mots composés. - I. Par exemple, on dit:

Au singulier:

un blanc-seing;

un chevau-léger (on appelait ainsi autrefois un soldat de cavalerie légère. Dans ce composé, chevau est au singuier pour cheval: la lettre l s'est changée en u); un fesse-mathieu (l'étymologie des fesse-mathieu; paraît être : qui feste Saint-Mathieu). n pique-nique (mot formé de l deux mots anglais : to pick, saisir, et nick, instant); un fier-à-bras (ce mot est une des fier-à-bras. altération de fiert-à-bras. Voy. § 134 bis, p. 152.) une grand'mère, une grand'messe:

Au pluriel:

des blanc-seings (c.-à-d. des signatures en blanc); des chevau-légers:

des pique-nique;

des grand'mères, des grand'messes (l'adjectif reste invariable au pluriel comme au singulier; Voy. § 46).

Au singulier

porte le qui mouvement corps en haut):

un terre-plein ;

On écrivait au xvIIº siècle terre-plain. Etymologie: terræ planum, un plan de terre.] un nouveau-né:

REMARQUE. Havresac. s'écrivait autrefois havre-sac, des havre-sacs, est écrit en un seul mot par l'Académie (dernière édition du Dictionnaire). Ce mot signifiait primitivement un sac à avoine, des deux mots allemands haber et sack.

Au pluriel

un haut-le-corps (c.-à-d. un des haut-le-corps (locution dans laquelle haut est employé adverbialement) des terre-pleins:

> des nouveau-nés c.-à-d. nouvellement nés. Voy. § 2(4).

II. Dans les noms composés avec le mot garde, les grammairiens distinguent les mots où ce mot désigne une personne, et ceux où il désigne une chose.

Dans les premiers, le mot garde est considéré comme l'équivalent de gardien ; il est substantif et prend la marque du pluriel. Ex.: des gardes-chasse, des gardes-malade.

Dans les seconds, il paraît se rapporter au verbe garder, et reste invariable. Ex.: des garde-fou, des garde-meubles, des garde-manger, des garde-robes.

[HISTOIRE. - Cette distinction n'est guère fondée en raison : dans l'un et dans l'autre cas, le premier des mots qui forment le composé est en réalité le verbe garder. Mais l'usage est établi, il est consacré par l'Académie française, jusque dans la dernière édition de son Dictionnaire (1878), et la distinction établie par les grammairiens n'a pour but que d'essayer de le justifier. l

III. Il y a contestation entre les grammairiens sur les . formes suivantes: Des appui-main, des appui-mains ou des appuis-mains; des sauf-conduit, des sauf-conduits ou des sauss-conduits. Il semble préférable d'écrire des appuis-main, (des appuis pour la main), et, au contraire, des sauf-conduits, parce que sauf est ici employé adverbialement, et signifie en sûreté.

[HISTOIRE. - On disait, dans l'ancienne langue, un conduit, un bon conduit. — Un sauf-conduit signifie un laisser passer en sitreté.

§ 190. 4º Enfin, l'on ne mettra au pluriel aucune des parties du mot composé, s'il ne renferme ni substantif ni adjectif. Ex.:

des gagne-petit (petit est em- | des on-dit,

ploye ici pour peu), oui-dire.

passe-partout,pince-sans-rire.

2º RÉGLES DE COMPLÉMENT.

§ 191. Les compléments des substantifs leur sont, en général, unis par les prépositions de, à, par, pour, envers. Ex. : l'amour de Dieu; l'obéissance aux lois; le zèle pour la vérité; un voyage par eau; les devoirs envers Dieu.

REMARQUE I. — Les substantifs verbaux, c'est-à-dire dérivés d'un verbe gardent souvent les compléments du verbe d'où ils sont tirés. Ex. :

« Sa vie a été une préparation à bien mourir ; et sa mort est pour vous une exhortation à bien vivre. > (FLÉCHIER)

« Ils peuvent toujours se flatter de cette vaine persuasion que la nature a été injuste de les faire naître dans l'obscurité. » (MASSILLON)

Mais on dit : traître à la patrie.

REMARQUE II. — L'emploi de ces substantifs avec la préposition de donne quelquefois lieu à un double sens: le complément peut indiquer l'objet de l'action ou le sujet qui l'accomplit. Le vrai sens est marqué par l'ensemble de la phrase. Ex. :

Compléments indiquant

1º l'objet de l'action: l'amour de la famille.

la conquête de l'Asie Alexandre, l'oubli du devoir, le mépris de soi-même,

2º le sujet qui l'accomplit : l'amour d'une mère pour ses

enfants; par les conquêtes d'Alexandre en

Asie; l'oubli des hommes;

le mérris des autres hommes :

l'entrée d'un port,

le passage d'une rivière. avoir l'espérance du succès, la crainte du danger,

l'entrée d'un bateau dans le port; le passage des troupes: être l'espérance de sa famille : la crainte des lâches en face du danger.

REMARQUE III. — Le substantif employé comme complément se met au singulier quand il est pris dans un sens général, au pluriel quand il est pris dans un sens particulier. Ex. :

Complément indiquant

lo un sens général: des habits de femme, papier, de musique,

un baril d'huile : un homme perdu sans ressource : une entrevue sans témoin;

2º un sens particulier: des réunions de femmes ; des marchands de soie, de des marchands de châles, de dentelles, de peaux, de fourun baril d'olives; un (c.-à-d. sans argent); une entrevue sans temoins.

Quelquefois, on peut mettre indifféremment le singulier ou le pluriel, Ex. :

des hommes de toutes sortes; peces,

des hommes de toute sorte; des marchandises de toutes es- des marchandises de toute

On trouve, dans le Dictionnaire de l'Académie, des exemples qui prouvent que cette double orthographe est facultative en bien des cas. Ex. ;

du lait d'amande : de la gelée de groseille : du sucre de betterave;

de la pâte d'amandes; du sirop de groseilles; du sucre de pommes.

On dit : d'arbre en arbre, de sleur en fleur, de mer en mer. Mais Buffon a pu dire : « volant de fleurs en fleurs »; COURS SUP.

Et Racine :

Traîner de mers en mers ma chaîne et mes ennuis.

[* HISTOIRE. — Quelques substantifs s'employaient au XVII° siècle avec des compléments qu'ils n'admettent plus aujourd'hui. Ex.: « Un châtiment de rigueur sur les Chaldéens; un châtiment paternel sur les Juifs. » (BOSSUET.) « La croyance de la création, de la Providence. » (Id.) « La foi du Messie et de ses merveilles. » (Id.) La foi de la Providence. » (Id.).

[Qui] Pourrait anéantir la foi de ses oracles? (RACINE.)

§ 192. Quand deux substantifs demandent après eux la même préposition, ils peuvent avoir le même complément. Ex.: L'amour et l'adoration de Dieu; son ardeur et son opplication au travail; son zèle et son dévouement pour la vérité.

Mais, quand plusieurs substantifs se suivent et demandent des prépositions différentes, chacun d'eux doit avoir le complément qui lui convient. Ex.: J'estime son amour pour ses parents et son obéissance envers eux.

3° DIVERS EMPLOIS DU SUBSTANTIF.

§ 193. Le substantfi s'emploie de diverses manières :

1º Il s'emploie comme sujet des propositions, avec et quelquefois sans article. Ex.:

Le travail est un trésor. — Contentement passe richesse.

2° Il s'emploie comme complément direct sans préposition, et comme complément circonstanciel avec ou quelquefois sans préposition. Ex. : il est parti avec la rage dans le cœur, ou : il est parti la rage au cœur;

Je l'ai vu cette nuit, ce malheureux Sévère, La vengeance à la main, l'æil ardent de colère.

(CORNEILLE, Polyeucte.)

3º Quelquefois il sert de qualificatif, et, comme tel, accompagne un autre substantif, avec ou sans virgule, avec ou sans trait d'union, ou se met après les verbes être, devenir, rester, etc. Ex.: un maître maçon, les monts Pyrè

nées; le peuple-roi; le Volga, fleuve de Russie; l'empereur Auguste; David devint roi.

Je suis Gros-Jean comme devant. (LA FONTAINE.)

- 4° Il s'emploie pour marquer l'apostrophe, l'exclamation ou l'interrogation. Dans le premier cas, il est, en général, accompagné de l'interjection δ. Dans le deuxième et le troisième, la phrase se termine par un point d'exclamation ou un point d'interrogation. Ex.:
 - 1. Apostrophe :
 - O rage, o désespoir, o vieillesse ennemie! (CORNEILLE.)
- 2. Exclamation: « Malheur à nous, si nous louons ce que Dieu n'a pas approuvé! » (FLÉCHIER.)
- 3. Interrogation (avec ellipse): « Il faut en revenir à la Providence; et le moyen de vivre sans cette divine doctrine? (M^{me} DE SÉVIGNÉ.)

CHAPITRE II

SYNTAXE DE L'ARTICLE.

I. EMPLOI OU OMISSION DE L'ARTICLE.

§ 194. On a vu (§ 43) que l'article indique un substan-

tif pris dans un sens déterminé.

L'article s'emploie: 1° pour désigner un objet présent aux sens ou à l'esprit. Ex.: marchons à l'ennemi; l'Écriture; l'Évangile; les deux tiers; l'un des sept sages; 2° pour marquer l'évaluation. Ex.: ce drap vaut trois francs le mètre; vers les cinq heures, etc.

REMARQUE I. — L'article s'omet lorsqu'on veut donner aux substantifs un sens plus général, et s'exprime quand on veut leur donner un sens plus déterminé. Ex.:

SENS GÉNÉRAL OU INDÉTERMINÉ SENS DÉTERMINÉ

1° A près les prépositions, les adverbes de quantité et les verbes :

La vie de l'homme. la république des lettres, l'eau de la mer. vous reste-t-il beaucoup de l'argent qu'on vous a donné? par le chagrin qu'il me cause, rendre la justice,

je lui ai demandé la raison de sa conduite. il entend *la raillerie (c.-à-d.* il sait plaisanter),

cet homme a fait la fortune de ce pays, il est tombé sur les genoux, dans la ville.

Attila, le fléau de Dieu.

2º Avec les substantifs mis en apposition:

3º Dans les énumérations :

« Les devoirs de la société, l « Grands et petits, riches et les fonctions d'une charge, les soins domestiques, tout lasse, tout devient insipide. > (MASSILLON.)

une vie d'homme: les gens de lettres; de l'eau de mer: vous reste-t-il beaucoup d'argent?

j'ai trop de chagrin; faire justice, faire prompte iustice:

je lui ai demandé raison de l'offense qu'il m'avait faite; il entend raillerie (c.-à-d. il ne s'offense pas d'une plaisanterie): cet homme a fait fortune

dans ce pavs: il est tombe à genoux; en ville.

Cette serpe, instrument de dommage. (LA FONTAINE.)

pauvres, tout parvenait jusqu'à saint Louis. > (FLÉCHIER.) Adieu, veau, vache, cochon, couvée! (LA FONTAINE.)

4º Dans les proverbes et sentences:

L'oisiveté est la mère de tous | Noblesse oblige. Plus fait douceur que violes vices.

5° Dans les apostrophes:

Passez votre chemin, la fille... | Priez, justes; priez, pe-(LA FONTAINE.) | cheurs; prions tous ensemble. (BOSSUET.)

L'article s'omet encore :

- 1° Dans certaines locutions où le substantif forme en quelque sorte un seul mot avec le verbe : avoir faim, soif, chaud; avoir honte; prendre feu; rendre grâce; perdre connaissance; à dire vrai.
- 2° Dans quelques autres locutions toutes faites: de part et d'autre; par manière de remerciment; en guise de recompense; de main de maître; n'avoir garde de, etc.
- [* HISTOIRE. Pour les apostrophes, on se servait de l'article, dans l'ancienne langue et jusqu'au XVII° siècle, beaucoup plus souvent qu'aujourd'hui. Ex.:
 Allez, fléaux de la France, et les pestes du monde. (MALHERBE.)]

REMARQUE II. — L'article se met devant l'adjectif, quand l'adjectif précède le substantif, Ex. : les grands hommes. Il y a exception pour l'adjectif tout, qui précède l'article. Ex. : Tous les hommes.

REMARQUE III. — Les titres de politesse ou de cérémonie sont précédés de l'article. Les mots Monsieur et Monseigneur, quand ils accompagnent un autre substantif, se mettent avant l'article et le substantif. Ex.: Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Monsieur le premier Président, Monseigneur l'Évêque de..., le comte X..., le Duc X...

Dans les surnoms, l'article se met après le substantif et devant le qualificatif : Louis le Grand, Robert le Diable.

REMARQUE IV. — En général, l'article ne se met pas en français devant les noms propres de personnes ou de villes (Molière, Paris).

Il y a exception: 1° pour certains noms traduits de l'italien: le Corrége, le Titien, l'Arioste, le Tasse; 2° pour les noms propres servant de qualificatifs et employés en quelque sorte comme noms communs. Ex. : l'Eschyle d'Angleterre (Shakespeare), le Démosthène de la France (Mirabeau): 3º pour certains noms de villes : Le Havre, Le Mans, La Ferté, Le Puy, etc.; 4º pour les noms propres accompagnés d'un adjectif : le grand Corneille, la Jérusalem céleste, la moderne Babylone, etc.; ou suivis d'un déterminatif; Ex. : Le Paris du xv° siècle; ce n'est plus le Corneille qu'on admire dans le Cid.

Remarque V. — L'article se met devant les noms de contrées, de fleuves et de montagnes : l'Asie, l'Afrique; la Seine, la Tamise; les Alpes, les Pyrenées. Cependant l'article peut s'omettre avec ces noms dans quelques locutions. Ex.: les peuples d'Occident; le royaume d'Espagne; les guerres d'Italie; du vin d'Espagne; une carte d'Allemagne, de l'eau de Seine, etc.

* L'usage veut qu'on dise :

pon, du Pérou;

L'or du Pérou: La porcelaine de la Chine; Les limites de la France; Revenir de la Chine: A son retour du Japon;

Les rois de la Chine, du Ja- | Les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Prusse, de Perse: Les vins de France: Les laines d'Espagne: La noblesse de France, etc. Revenir d'Espagne; A son retour d'Italie, etc.

Il permet de dire également :

Les peuples de l'Asie, et les peuples d'Asie;

Les villes de l'Afrique, — les villes d'Afrique.

* Remarque VI. — L'article s'emploie toujours après la préposition à et s'omet après la préposition en. Ex. :

Aller à la Chine: Aborder au Pérou: Arriver au Mexique; A l'hiver prochain;

Aller en Chine: Aborder en Afrique: Arriver en France: En été, en hiver, etc. * REMARQUE VII. — L'article s'omet dans les locutions suivantes où les substantifs sont pris dans un sens indéterminé:

Avoir une chose à cœur; bâti à chaux et à plâtre; boire à bouche que veux-tu; parler d'affaires; sortir de prison; trembler de froid; agir de bonne grâce, de bonne foi; être accablé de douleurs, de maux, etc.; apprendre par cœur, ceci est pour mémoire.

- [* HISTOIRE. Toutes ces règles sur l'emploi ou l'omission de l'article sont loin d'avoir été toujours aussi airêtées qu'au-jourd'hui. Au xvi° siècle et même au xvii° on trouve souvent l'article omis où nous l'exprimerions, exprimé où nous l'omettrions.
- I. Exemples du premier fait: « Tous fidèles sentent combien cette façon d'enseigner nous est propre. » (Calvin.) « Sous le joug de péché. » (Id.) « Ce fut lui qui premier édifia un temple à la Foi. » (AMYOT.) « Je fus hier ouïr messe aux Jacobins. » (MALHERBE.) « L'ennemi tous droits violant. » (Id.) « Ou par armes ou par amour. » (Id.) « Le vicomte de Turenne lui coupa chemin. » (RACINE.)

Il vous assure et vie et gloire et liberté. (CORNEILLE.)

« Les chênes d'Épire; le dieu de Seine, aux bords de Charente. »

(MALHERBE.)

C'est Vaugelas qui, le premier (1647), a fait une règle de la répétition de l'article devant chaque substantif. L'omission de l'article est fréquente dans les auteurs qui usent d'archaïsmes et dans certains genres de poésie, comme l'épigramme. Ex.:

Ainsi dit le renard; et flatteurs d'applaudir. (LA FONTAINE.)

Gens pour Pradon voulurent parier...

Pommes sur lui volèrent largement;
Or quand sifflets prirent commencement... (RACINE.)

- II. Exemples du second fait : « De dix mille hommes qui demeurèrent morts en cette bataille, les trois mille estoient naturels bourgeois de Carthage. » (AMYOT.) « Des huit seigneurs de la guerre, les quatre demeurèrent tousjours avec moy. » (MONTLUC.) « Nous serons les premiers à vous en faire la justice. » (MOLIÈRE.) « A dire le vrai. » (RACINE.)

M^{me} de Sévigné emploie fréquemment l'article avec les noms propres : « J'ai entendu la Passion du Mascaron... J'en demande pardon au Bourdaloue et au Mascaron. »

III. L'article se mettait aussi quelquefois même avec un mot indéterminé, dans des cas où nous mettrions l'adjectif indéfini un. Ex.: « Qu'il soit le premier de sa race et n'ait pas le liard en sa bourse. » (MALHERBE.) « La dauphine ne put tenir longtemps les éclats de rire. » (SEVIGNÉ).]

§ 195. Quand plusieurs substantifs se suivent, l'article doit se répéter devant chacun d'eux. Ex.: le père et la mère; les officiers et les soldats.

Cependant l'article ne se répète pas dans quelques locutions indivisibles, comme les arts et métiers, les tenants et aboutissants, les ponts et chaussées, les frères et sœurs, les officiers, sous-officiers et soldats, etc.

Il ne se répète pas non plus devant la conjonction ou suivie d'un substantif expliquant le premier. Ex.: le Bosphore ou canal de Constantinople, le lynx ou loup-cervier, etc.

[*HISTOIRE. — Au XVI° siècle et jusqu'au milieu du XVII°, on ne répétait pas l'article quand plusieurs substantifs se suivaient, et cela, même quand ils étaient de genres différents. Ex.: « L'autorité de la parole est anéantie par le mépris et basse condition des ministres qui l'annoncent. » (CALVIN.) « Moustier est le séjour et habitation des moines. » (E. PASQUIER). « Quant à la hardiesse et courage, quant à la constance et résolution. » (MONTAIGNE.) « La justice, probité, prudence, valeur et tempérance, sont toutes qualités qui se peuvent trouver en une seule âme. » (MALHERBE)

Les querelles, procès, faim, soif et maladie, Troublent-ils pas assez le repos de sa vie? (MOLIÈBE.)]

§ 196. Quand deux adjectifs unis par et modifient le même substantif, mais ne se rapportent pas au même objet, l'article doit se répéter. Ex. : le premier et le second étage; l'histoire ancienne et la moderne.

S'il s'agit du même objet, l'article ne se répète pas, en général. Ex. : rien n'est plus précieux que la vraie et solide amitié.

Remarque. — L'article peut cependant être omis dans le premier cas, surtout avec des substantifs au pluriel, et répété dans le second. Ex.

Les lois divines et humaines.

Les historiens grecs et romains.

La douce et l'innocente proie.

(LA FONTAINE.)

Le doux et l'humble saint

Augustin. (BOURDALOUE.)

§ 196 bis. L'article, accompagné d'un adjectif, peut s'employer avec ellipse d'un substantif, mais seulement d'un substantif pris dans un sens déterminé. Ex.: « Voici plusieurs journaux; mais je ne vois pas le dernier. » (Voy., § 243, une règle analogue pour les pronoms personnels.)

[* HISTOIRE. — Au XVII* siècle, on n'observait pas très exactement cette différence entre un nom déterminé ou indéterminé. M^{me} de Sévigné a pu écrire: « C'est une chose bien dure pour moi que de vous dire adieu: je sais ce que m'a coûté le dernier. »]

II. EMPLOI DE L'ARTICLE PARTITIF.

§ 197. On a vu (§ 44, REM. III) que l'on emploie les articles du, de la, des avec les noms pris dans un sens partitif. Ex.: voici du pain, des plumes, des maisons. De même avec les mots abstraits: Il a de la fermeté, du calme, de la résolution, etc.

Mais quand un nom ainsi employé est précédé d'un adjectif, on met de, et non du, de la, des, devant cet adjectif. Ex.: voici de bon pain, de bonnes plumes, de belles maisons.

- * Grammaire comparative. L'article s'emploie de même en grec : ἐσθίειν τοῦ ἄρτου, manger du pain.]
- [* Histoire. Cette règle, d'après laquelle, avec un substantif employé dans un sens partitif, on omet l'article quand le substantif est précédé d'un adjectif, et on l'exprime quand il en est suivi, cette règle n'était pas bien établie au xvii° siècle. Ex.:

N'accuse point le ciel qui le laisse outrager Et des indignes fils qui n'osent le venger?

(RACINE.

L'instinct populaire réagit même encore aujourd'hui contre cette distinction subtile, établie par les grammairiens; et l'on dit quelquefois dans le langage familier : Voici du bon vin. de l'excellent vin, de la bonne musique.

Cepeudant cette différence de syntaxe se trouve déjà ap-

pliquée par Bossuet:

« Les doctes font de différentes ! supputations pour faire cadrer ce temps au juste. »

«Lesrois de Babylone traitaient inhumainement des peuples entiers, aussi bien que des principaux seigneurs de leur empire. D]

REMARQUE I .- Toutefois l'article reparaît quand l'adjectif s'unit au substantif de manière à former une sorte de mot composé (Ex. : des bons mots, des jeunes gens, des grands hommes, du même bois, etc.); ou tout au moins de manière à lui donner un sens déterminé (Ex.: du vrai marbre, du gros parchemin; voici du bon vin que vous avez goûté hier). L'article se met tout naturellement avec les substantifs composés : des bas-reliefs, des belles-mères.

REMARQUE II. - Dans les phrases négatives, on met de avec les noms pris dans un sens partitif, quand la négation est absolue: on exprime l'article, et l'on met du, de la, des, quand la négation est limitée ou détruite par le reste de la phrase. Ex.:

PREMIER CAS: Il parle sans faire de fautes;

Je n'ai pas d'argent:

Il n'avait pas d'outils;

Je ne fais pas de vers.

« Ne me fais point ici de contes « Je ne vous ferai point des resuperflus. »

DEUXIÈME CAS:

Il ne peut parler sans faire des fautes grosnères.

Je n'ai pas de l'argent pour le dépenser follement.

« Il n'avait pas des outils à revendre. » (LA FONTAINE.)

« Je ne fais pas des vers ni même de la prose quand je veux. » (BOILEAU.)

(MOLIERE.) proches frivoles. » (BACINE.)

Au premier cas appartient une tournure, où de est suivi de que dans le sens de si ce n'est. Ex. : Je n'ai de volonté que la vôtre.

Non, vous n'avez ici d'ennemi que vous-même. (CORNEILLE.)

* REMARQUE III. — L'article partitif du, de la, des s'omet après la préposition de. Ex.: une corbeille de cerises, une bouteille de vin, deux aunes de drap, une plume d'acier, une douzaine d'œufs, beaucoup d'arbres, il a beaucoup de bon vin, à la vue de belles montagnes.

[* HISTOIRE. — Ces règles de l'article employé dans le sens partitif n'étaient pas encore fixées au XVII° siècle. Ex. : « Des grosses larmes lui tombent des yeux. » (SÉVIGNÉ.) « Vous aurez passé sur des petits ponts. » (It) « Ce sont ici des petites branches de cadets qui n'ont pas des souliers. » (Id.) « Cette mère est d'une exactitude sur les heures qui ne convient pas à de jeunes gens. » (Id.) « Des tièdes hivers ; de jeunes gens. » (MALHERBE.)

L'article partitif s'employait quelquefois au XVII° siècle, même avec des mots qui ne nous semblent pas susceptibles de cet emploi. Ex.: « endurer de l'outrage; s'il y a de l'obstacle;

espérer du salaire, etc. » (MALHERBE.)

On trouve encore l'article omis où nous mettrions l'article partitif :

J'ai tendresse pour toi, j'ai passion pour elle. (CORNEILLE.) A-t-elle montré joie? En paraît-elle émue? (Id.)

La vertu trouve appui contre la tyrannie. (Id.)

§ 197 bis. On verra plus loin l'article employé à la place de l'adjectif possessif (§ 205).

III. ACCORD DE L'ARTICLE.

§ 198. L'article s'accorde en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte. Ex.: le jour, la nuit les nuages, du ionnerre.

Dans un sens emphatique, il se met quelquefois au pluriel avec un nom singulier. Ex. : les Homère, les Virgile.

L'usage admet l'article au pluriel avec deux mots au singulier qui sont unis dans la pensée, et auxquels l'article se rapporte également. Ex. : les père et mère; les frère et sœur.

L'usage admet encore que l'article, suivi de deux adjectifs au singulier, soit mis au pluriel ainsi que le substantif. Ex.: les langues grecque et latine, les deuxième et troisième chapitres. Mais plus ordinairement on répète l'article et on le laisse au singulier. Ex.: la langue grecque et la langue latine; le deuxième chapitre et le troisième.

199. L'article, suivi de plus, moins, mieux, forme le superlatif relatif (§ 202, REM. II), et se construit de deux manières:

1° Il est variable et s'accorde en genre et en nombre avec le substantif, quand un objet est comparé à d'autres. Ex.: le printemps est la plus belle saison de l'année.

Entre nos ennemis.

Les plus à craindre sont souvent les plus petits. (LA FONTAINE.)

2º L'article forme avec plus, moins, mieux une locution adverbiale qui indique le degré supérieur d'un objet comparé à lui-même. L'article est alors du genre neutre, et par conséquent invariable (Voy. § 200). Ex.: C'est au printemps que la terre est le plus belle.

Le roi dont la mémoire est le plus vénérée. (VOLTAIRE.)

Une même phrase peut, selon le sens, se construire des deux manières :

Superlatif relatif:

Les rois qui sont les plus Dans les temps où les rois respectés (c'est-à-dire qui sont les plus respectés d'entre les rois).

Superlatif absolu:

sont le plus respectés (c'està-dire au moment où ils sont l'objet des plus grands respects).

[* HISTOIRE. — Cette règle n'était pas encore bien établie au xviie siècle. On lit dans Bossuet : « Îl est venu surprendre la reine dans le temps qu'elle se trouvait la plus heureuse. »

De plus, au xviie siècle, le substantif accompagné d'un adjectif au superlatif relatif n'était pas toujours, comme aujourd'hui, précédé lui-même de l'article; au lieu de l'article, on mettait souvent l'adjectif indéfini un. Ex. : « Georges Dandin. vous faites une sottise, la plus grande du monde. » (MOLIÈRE.) Elle se prend d'un air le plus charmant du monde aux choses qu'elle fait. (Id.)

De la réunion de l'article partitif et du superlatif relatif est venue la locution des mieux, fort usitée au xviie siècle, mais blâmée comme « très-basse » par Vaugelas. On la trouve cependant jusque dans la prose de Racine : « Ils causent des

mieux. D

* REMARQUE. - Quand plusieurs adjectifs au super-

latif relatif se suivent, on répète chaque fois l'article; Ex.: ce sont les plus petits et les plus redoutables.

- [* HISTOIRE. Au XVI° et au XVII° siècle, la répétition de l'article n'était pas de règle en ce cas. Ex. : « La plus riche et belle partie du monde, bouleversée pour la négociation des perles et du poivre. » (MONTAIGNE). « Les plus cruels et plus durs sentiments. » (MOLIÈRE.) « C'est la plus belle et agréable maison. » (SÉVIGNÉ.)].
- § 199 bis. Par suite d'une ellipse, un article féminin se met quelquesois devant un substantif masculin, et un article masculin devant un substantif féminin. Ex.: Une peinture à la Rembrandt (c'est-à-dire à la manière de Rembrandt); un ouvrage fait à la diable (c'est-à-dire à la façon du diable): la Saint-Jean, la Saint-Martin (la fête de...), du champagne (du vin de...).

IV. DE L'ARTICLE NEUTRE.

§ 200. L'article *le* sert pour le masculin et pour le neutre. Comme neutre, il est invariable et s'emploie :

1° Avec les adjectifs et les verbes pris substantivement. Ex.: le beau, le vrai, le sublime, le manger, le boire;

2° Avec quelques locutions et avec les adverbes pris substantivement. Ex. : le quant à soi ; le qu'en dira-t-on ; sur le tard ; le mieux, le pis ; le plus, le moins ; le peu, le trop ; le dedans, le dehors ; le dessus, le dessous ; le oui, le non, le pourquoi, le comment, le combien.

CHAPITRE III.

SYNTAXE DE L'ADJECTIF.

I. Emploi des divers adjectifs.

1° ADJECTIFS QUALIFICATIFS.

§ 201. Les adjectifs qualificatifs ne peuvent être placés à la suite l'un de l'autre sans une conjonction ou sans une virgule. Ex.: un homme vertueux et bon; un homme vertueux, bon, charitable.

Mais ils peuvent s'unir directement aux adjectifs déterminatifs. Ex.: son excellent père, cet excellent homme, quel excellent homme! etc.

Il y a des adjectifs qualificatifs qui se placent de préférence avant, d'autres qui se placent après le substantif. On dit : un beau jurdin, un grand arbre; un habit bleu, nne table ronde.

Quelques-uns changent de signification en changeant de place, par exemple :

homme bon, $c.-\dot{a}\cdot d$. plein de |et| bon homme, $c.-\dot{a}-d$. un bonté:

homme grand, $c.-\dot{a}-d.$ de haute taille:

homme brave, c.-à-d. plein de bravoure:

homme galant, c.-à-d. qui a de la galanterie:

homme honnête, c.-à-d. poli;

homme pauvre, c.-à-d. qui n'est pas riche: air faux, c.-à-d. dissimulé; livre triste, c.-à-d. qui porte à la tristesse: etc.

homme un peu naïf:

-grand homme, c.-à-d. très supérieur aux autres hommes:

brave homme, c.-à-d. un homme bon et obligeant:

galant homme, c.-à d. d'une grande probité;

honnête homme. c.-à-d. plein d'honneur, de probité:

pauvre homme, c.-à-d. qui fait pitié;

- faux air, c.-à-d. apparent:

- triste livre, c.-à-d. sans mérite: etc.

La plupart des adjectifs se placent après les substantifs dans le style familier; mais ils peuvent, dans le style relevé, se placer avant. Ainsi l'on dira:

une action criminelle. un projet audacieux, des pensées sinistres.

et une criminelle action,

- un audacieux projet,

- de sinistres pensées.

L'infaillible refuge et l'assuré secours. (MALHERBE.) Ce public ennemi, cette peste du monde. (ld.)

Par un contraire choix... Par de jalouses larmes. (RACINE.)

« C'est assurément la plus belle, la plus surprenante, la plus enchantée nouveauté qui se puisse imaginer. » (sévigné.)

REMARQUE. — Quelquefois, de deux adjectifs, l'un est placé avant, l'autre après le substantif. Ex. : « Il vous dira s'il y a un plus honnête homme à la cour, et moins corrompu. » (SÉVIGNÉ.)

§ 201 bis. Comme le substantif, l'adjectif peut se mettre avec ellipse au commencement d'une phrase, dans les exclamations. Ex.:

Lache qui veut mourir, courageux qui peut vivre! (L. RACINE.)

La phrase complète serait : celui qui veut mourir est lâche..., etc.

Heureux qui, satisfait de son humble fortune, Libre du joug superbe où je suis attaché,

Vit dans l'état obscur ou les dieux l'ont caché! (J. RACINE.)

- § 201 ter. * Les adjectifs qualificatifs s'emploient quelquefois substantivement (§ 30), mais surtout au masculin; Ex.: le sage, l'insensé; le juste, l'injuste; les bons, les méchants; les vertueux, les vicieux; les prédestinés, les damnés. L'adjectif féminin, pris substantivement, est plus rare. Cependant on dit une mariée, une prude, une coquette, une dévote, etc.
- [* HISTOIRE. L'adjectif employé substantivement était, au xviie siècle, d'un usage plus ordinaire qu'aujourd'hui. Ex.: « Ces opiniâtres trouvèrent en lui un impitoyable vengeur. » (BOSSUET.) « On attirait ces grossiers par les biens temporels. » (Id.) « Il mena des troupes au victorieux (Alexandre) pendant le siège de Tyr. » (Id.)

Je suis ce téméraire, ou plutôt ce vaillant.

(CORNEILLE.)

Positif, comparatif et superlatif.

§ 202. Les adjectifs qualificatifs peuvent avoir trois degrés de signification: le positif, le comparatif et le superlatif (§ 59). REMARQUE I. — Les adjectifs meilleur, pire, moindre peuvent être suivis, comme tous les comparatifs, de la conjonction que, précédant le second terme de la comparaison (§ 416, 5°). Avec les comparatifs antérieur, postérieur, supérieur, inférieur, etc., le second terme de la comparaison est marqué par la préposition à.

Les comparatifs majeur et mineur ne peuvent ni être précédés de l'adverbe plus, ni être suivis de que ou de à.

- * Remarque II. L'adjectif extrême est un véritable superlatif : ce n'est que par emphase qu'il admet des degrés de comparaison. Ex.:
- « Le péché est le plus grand et le plus extrême de tous les maux. » (BOSSUET.) « Le retour plus extrême qu'auparavant dans le vice. » (MASSILLON.) « Le peuple s'imaginait que la liberté doit être aussi extrême que peut être l'esclavage. » (MONTESQUIEU.)

[*Origines latines.— Extrême vient de extrémum, superlatif de exterum, dont le comparatif est exteriorem, en français extérieur.]

REMARQUE III. — Les comparatifs meilleur, pire, moindre, deviennent des superlatifs quand ils sont précédés de l'article. Ex.: le meilleur homme du monde. On a de même, au comparatif: plus sage; au superlatif: le plus sage.

REMARQUE IV. — Le plus, la plus, marquent le superlatif relatif. Ex.: le plus sage des hommes (Voy. § 199). Le superlatif absolu est marqué par les adverbes très, fort, bien, extrêmement, etc. Ex.: très-sage, fort sage, etc.

[* HISTOIRE. — Le superlatif relatif n'a pas toujours été distingué, en français, du comparatif, dont il ne se distingue que parce qu'il est précédé de l'article. Parmi les grammairiens du « xvi° siècle, Palagrave et Ramus sont les seuls qui le signalent. Les auteurs du même siècle paraissent mettre indifféremment le comparatif et le superlatif relatif. Ex.: « Alcibiade se déguisoit du masque et du manteau plus convenable aux mœurs de ceux avec lesquels il fréquentait, et prenait la mine et la contenance plus approchante de leur naturel. » (AMYOT.) « Les supplices plus hideux à voir ne sont pas toujours les plus forts à

souffrir. » (MONTAIGNE.) Ce n'est qu'à partir du XVII° siècle que le superlatif relatif commence à être nettement distingué du comparatif. Malherbe blâme, chez Desportes, plusieurs vers où est faite la confusion de l'un avec l'autre, par exemple:

Et les derniers enfants sont toujours mieux aimés.

Vaugelas fait de cette distinction une règle qu'il déclare « importante et nécessaire » dans sa Remarque: Quand l'adjectif veut un article à part, outre celui du substantif. Cependant on trouve encore cette construction très fréquemment chez Bossuet et chez Racine. Ex.:

Chargeant de mon débris les reliques plus chères.

Perçant du ciel les voiles plus obscurs. (RACINE.)

De même chez La Bruyère : « C'est le succès que l'on doit moins se promettre. »

REMARQUE V. — Pire s'emploie avec les substantifs masculins et féminins; pis est un neutre qui s'emploie isolément ou comme attribut. Ex.: Le pis c'est que...; qui pis est.

[ORIGINES LATINES. — On reconnaît ici la différence des adjectifs latins pejorem et pejus.]

2º ADJECTIFS DÉTERMINATIFS.

I. Adjectifs numéraux.

§ 203. Les adjectifs ordinaux s'emploient souvent, soit au neutre, soit avec ellipse de quelque substantif. Ex.: payer le dixième, le vingtième de son revenu (ici l'adjectif est au neutre); il était le premier, le second sur la liste (on sous-entend élève ou tout autre mot); habiter au second (on sous-entend étage); cet écolier est en seconde (c.-à-d. dans la seconde classe).

 \S 204. Les adjectifs cardinaux s'emploient pour les ordinaux dans trois cas :

1° Pour désigner une heure, une date. Ex.: il est une heure; deux heures; l'an mil huit cent soixante-seize; le deux janvier, le trois, etc.; nous partirons le deux, le trois, le dix, etc.;

2° Pour désigner la page, le livre, le chapitre d'un ouvrage. Ex: à la page vingt; à la page cent; au livre quatre; au chapitre cinq.

3° On se sert encore du nom de nombre cardinal pour indiquer le rang d'un souverain dans une dynastie (excepté pour le premier). Ex.: Louis quatorze, Louis quinze, Louis seize.

REMARQUE I. — Employés ainsi, vingt et cent sont toujours invariables. Ex. : à la page cinq cent.

REMARQUE II. — L'adjectif ordinal premier n'est jamais remplacé par l'adjectif cardinal un. On dit : page première, François premier, le premier du mois, etc.

[* HISTOIRE. — L'emploi des adjectifs cardinaux pour les adjectifs ordinaux est un véritable solécisme, qui s'est peu à peu introduit dans la langue depuis le XVII° siècle, par l'influence de l'usage populaire. Vaugelas protestait contre cette manière de parler : « Quelle grammaire et quel ménage de syllabes est cela? » Selon lui, la règle était de dire : Louis XIV°, le 13° mai, le 20° juin. Mais il reconnaît que déjà « le grand usage semblait de son temps autoriser » l'emploi des adjectifs cardinaux dans ces sortes de phrases.]

II. Adjectifs possessifs.

§ 205. L'adjectif possessif n'a pas besoin, en français, d'être accompagné de l'article. Mais il est soumis à quelques-unes des règles de l'article, qui quelque fois le remplace.

1° Comme l'article (Voy. § 195), l'adjectif possessif son, sa, ses, leur, leurs doit se répéter devant chaque substantif. Ex.: leur bonne ou leur mauvaise fortune.

2° Comme l'article (Voy. § 196), cet adjectif doit se répéter devant deux adjectifs unis par et, quand ils modifient le même substantif, mais ne se rapportent pas au même objet. Ex.: les nouveaux mariés doivent aimer leur ancienne et leur nouvelle famille.

3° L'article s'emploie à la place de l'adjectif possessif, d'abord quand on l'accompagne d'un pronom personnel employé comme complément direct ou indirect (Ex.: Il m'a blessé à la tête, vous m'avez fait mal au bras); en second lieu, quand le rapport de possession est assez clairement établi par le sens général de la phrase; ce qui arrive

après les verbes réfléchis, et lorsque le sujet de la phrase représente le possesseur. Par exemple on dira :

il s'est cassé la jambe,
j'ai mal à la tête,
j'ai les yeux malades,
il y a perdu la vie.

| et non: sa jambe;
| — à ma tête
| — mes yeux;
| — sa vie.

Cette règle n'est cependant pas absolue. Ainsi l'on dit :

je passe mes jours dans la retraite.

Quand on veut insister sur le rapport de possession, ou exprimer une sensation habituelle du sujet, on doit employer l'adjectif possessif. Ex.: Je l'ai vu de mes yeux. — Elle a sa migraine. — Il est incommodé de son bras.

[* HISTOIRE. — On trouve, au xVII* siècle, l'article employé très fréquemment pour l'adjectif possessif. Ex.:

Peuples, qu'on mette sur la tête Tout ce que la terre a de fieurs.

(MALHERBE.)

Toutes les fois que j'arrête les yeux A voir les ornements dont tu pares les cieux. (la

Mais on rencontre aussi l'adjectif possessif dans des endroits où nous mettrions plutôt l'article. Ex.

Qui voudrait élever sa voix?

(BACINE.)

« Il reçut sur sa tête un coup de sabre. »

(Id.)

REMARQUE I. — Les adjectifs possessifs mien, tien, sien ne s'emploient devant un nom que dans le langage familier. Ex.: un mien parent, un sien ami. Encore n'emploie-t-on guère ainsi que mien et sien.

Au contraire, ces adjectifs s'emploient après un substantif ou un pronom dans le style soutenu. Ex.:

Vous serez toute nôtre-

(CORNEILLE.)

Recevant comme siens l'encens et les cantiques. (LA FONTAINE.)

Je donne cette raison non comme bonne, mais comme mienne. (Duct. Acad.)

REMARQUE II. — Quand on parle d'une chose, d'un objet inanimé, on remplace, en général, dans le complément

direct, l'adjectif possessif par le pronom en et l'article. Ex.: J'ai vu cette ville, et j'en ai admiré la beauté.

Toutefois, dans le style soutenu, et quand les choses sont considérées comme personnifiées, on peut employer l'adjectif possessif. Ex.:

« Nous anticipons l'avenir comme pour hâter son cours. » (PASCAL.)

« Ce plan n'est pas encore le style, mais il en est la base; il le soutient, il le dirige, il règle son mouvement. » (BUFFON.)

De plus, quand il fait partie du complément indirect. l'adjectif son, sa, ses s'emploie même avec les noms de vhoses. Ex.: j'ai vu cette ville, et j'ai admiré la beauté de ses monuments.

On emploie encore son, sa, ses, quand cet adjectif fait partie du sujet de la proposition ou s'y rapporte. Ex. : vous rappelez-vous cette ville? Ses promenades sont admirables. — Cette ville a ses agréments.

III. Adjectifs démonstratifs.

§ 206. Pour indiquer la proximité ou l'éloignement de la personne ou de la chose que désigne l'adjectif démonstratif ce, on ajoute souvent à cet adjectif les adverbes ci et là, qu'on place après le substantif en l'y joignant par un trait d'union. Ex.:

cet arbre-ci (pour indiquer un arbre très-rapproché); cet arbre-là (pour indiquer un arbre un peu éloigné).

IV. Adjectifs interrogatifs et conjonctifs.

§ 207. On a vu (§ 66) que le même adjectif peut être, selon la construction, conjonctif, interrogatif ou exclamatif.

REMARQUE I. — Quel est conjonctif seulement dans la locution quel que. Ex.: quel qu'il soit.

Venez maintenant, pécheurs, quels que vous soyez. (BOSSUET.)

[* HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, on employait le pronom qui au lieu de l'adjectif quel, et l'on disait : qui qu'il soit. Ex.:

Qui qu'il soit, même prix est acquis à sa peine. (CORNEILLE.)]

REMARQUE II.—L'usage s'est établi en français de remplacer par le pronom neutre que l'adjectif interrogatif quel, quand il sert d'attribut à un nom ou à un pronom personnel employé comme sujet. Ex.: Que deviendrai-je? Que deviendrez-vous? Que deviendront-ils?

[* Histoire et Origines latines. — La langue du xvii° siècle était plus fidèle à l'étymologie latine. Elle employait quel (qualem) dans des locutions où nous le remplacerions par qui, ce que, etc. Ex.:

...Et quel devins-je, Arcas,
Quand j'entendis ces mots prononcés par Calchas? (RACINE.)
Quel il m'a vu jadis, et quel il me retrouve! (Id.)

Ah! vous ne savez guère quelle je suis! (LA FONTAINE.)

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Etymologiquement, quel se rattache à qualem; mais, pour le sens et l'emploi, il représente aussi quantum et quotum. Ex.: quelle erreur; quantus error? quelle heure est-il? quota hora est?]

V. Adjectifs indéfinis.

Aucun.

§ 208. 1. — Aucun. — Voy. un, ci-dessons, au nº 11.

Autre.

1 bis. — Autre s'emploie séparément ou en oppositior avec l'adjectif indéfini un.

I. Séparément, autre a le sens contraire à celui de même. Il peut s'employer d'une manière absolue, avec ellipse des substantifs homme, femme. Ex.: un autre, une autre, d'autres; l'autre, les autres.

On apprend à hurler, dit l'autre, avec les loups. (RACINE.) Comme l'adjectif même, il peut être suivi de que. Ex.:

« Il n'a d'autre règle que ses passions, d'autre maître que ses désirs, d'autre dieu que lui-même. » (MASSILLON.)

Il se joint aux pronoms de la 1^{re} et de la 2^e personne du pluriel, pour établir une distinction. Ex.: nous autres, vous autres.

Il forme plusieurs idiotismes et des phrases elliptiques; Ex.: à d'autres! (c.-à-d. allez dire ces sottises à d'autres qu'à moi); il n'en fait jamais d'autres (c.-à-d. il ne fait jamais d'autres sottises, d'autres maladresses, etc.).

Il peut se répéter pour marquer une opposition entre deux objets. Ex.: « Autres sont les temps de Moïse, autres ceux des rois. » (BOSSUET.)

Il entre dans quelques locutions elliptiques et proverbiales. Ex.: autres temps, autres mœurs; d'autres temps, d'autres soins.

II. Précédé de l'article, il s'emploie d'une manière absolue, c'est-à-dire sans substantif, et s'oppose à l'adjectif indéfini un, employé de la même manière et placé dans une autre proposition. Ex.:

L'un ne veut pas de maître, et l'autre pas d'égal. (CORNEILLE.)

Uni, dans la même proposition, à l'adjectif un, il peut se construire de deux façons différentes:

1° Il forme la locution l'un et l'autre, dans laquelle la conjonction et unit les adjectifs indéfinis un, autre, pour en faire un adjectif indéfini qui signifie tous les deux. Ex.:

Retenez vos larmes l'un et l'autre. (RACINE.)

REMARQUE I. — Dans cette locution, toute préposition placée devant l'un doit être répétée devant l'autre, lorsque les deux objets sont considérés comme distincts. Ex.: J'aimerais également à habiter dans l'une et dans l'autre ville.

Mais la préposition peut n'être pas répétée, si les deux objets sont réunis par la pensée en une sorte d'idée collective. Ex.:

Dans l'une et l'autre armée. (CORNEILLE.)

REMARQUE II. — De même que l'ou dit l'un et l'autre, on dit ni l'un ni l'autre. Avec cette dernière locution, la préposition doit toujours être répétée. Ex.: ni dans l'une ni dans l'autre armée.

2º La locution l'un... l'autre est un pronom indéfini qui exprime la réciprocité, et dans lequel l'un est sujet, l'autre

est complément. Aussi les prépositions portent-elles uniquement sur l'autre. Ex.: ils se reposent l'un sur l'autre.

Certain.

2. Certain, employé comme adjectif indéfini, précède toujours le substantif. Au contraire, certain, employé comme adjectif qualificatif, le suit toujours. Ex.:

Indéfini: De certaines choses.

Qualificatif: Des choses certaines.

Chaque.

3. Chaque est un adjectif qui s'emploie pour le masculin et pour le féminin (au singulier), et qui accompagne toujours un substantif. Ex.: chaque personne, chaque chose.

MAme.

4. Même a deux sens :

1° S'il est précédé de l'article, il indique l'identité ou la comparaison. Ex.: ce sont toujours les mêmes hommes; ces hommes sont toujours les mêmes.

2° S'il est sans article, il désigne plus expressément les personnes et les choses. En ce sens, il se place après les noms ou les pronoms, et se rattache aux pronoms par un trait d'union. Ex. : La vertu même : moi-même, eux-mêmes.

[* HISTOIRE. - Au xviie siècle on plaçait même indifféremment avant ou après les substantifs. Ex.:

Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu? (CORNEILLE.) Mais cet adjectif, placé ainsi, présentait une ambiguïté de sens, qu'on évite en le plaçant quelquefois après le substantif même, placé avant le substantif, correspond au latin idem;

après le substantif, il correspond à ipse.] REMARQUE I. — Même, précédé de l'article et suivi de

que, sert à marquer : 1° la comparaison, 2° l'identité. 1º comparaison:

« Notre nation n'est point excitée à faire les mêmes efforts que les Grecs. »

(fénelon.)

(Il y a comparaison entre notre nation et les Grecs.)

2º identité:

« Les arbres portent les mémes fruits qu'ils portaient il y a deux mille ans. »

(FÉNELON.)

(Il y a identité entre les fruits d'aujourd'hui et ceux d'il y a deux mille ans.)

Digitized by Google

[* Grammaire comparative. — Cette différence de sens est rendue en latin par une différence de construction : idem ac ou atque marque la comparaison, et idem qui marque l'identité,]

REMARQUE II. — Même, employé sans article, se dit quelquefois adverbialement dans le sens de encore, aussi, de plus; il est alors neutre et reste invariable. Ex.:

L'illustre maison de la Tour-d'Auvergne, qui a donné des maîtres à l'Aquitaine, des princesses à toutes les cours de l'Europe, des reines *même* à la France. (BOSSUET.)

On peut quelquefois mettre indifféremment même adjectif (avec accord), et même adverbe (sans accord). Ex.:

...Votre front prête à mon diadème Un éclat qui le rend respectable aux dieux même. (RACINE.)

Le sens admettrait également : 1° aux dieux même (même aux dieux); 2° aux dieux mêmes (aux dieux eux-mêmes).

[* HISTOIRE. — La différence entre même adjectif (avec accord) et même adverbe (sans accord) n'était pas encore très bien établie au commencement du xvii° siècle. C'est Vaugelas qui en a fait une règle : « Un de nos meilleurs poètes, dit-il, a failli quand il a dit:

Les immortels eux-même en sont persécutés.

« Il n'y a point de licence poétique qui puisse dispenser de mettre des s au pluriel. » En général, au XVII^e siècle (comme au XVI^e), on mettait une s à mêmes employé adverbialement. Ex.:

Ici dispensez-moi du récit des blasphèmes Qu'ils ont vomis tous deux contre Jupiter mêmes. (CORNEILLE.)

Et mêmes à mes yeux cent sujets d'en avoir (du chagrin) S'offrent le plus souvent, que je ne veux pas voir. (MOLIÈRE.) Que si mêmes un jour le lecteur gracieux... (BOILEAU.)

Nul.

5. Nul, pris comme adjectif indéfini, se met avant le substantif ou s'emploie sans substantif; il doit toujours être accompagné d'un adverbe négatif. Ex.: nul homme n'est content de son sort. — Nul n'est content de son sort. Mais, lorsque nul est pris comme edjectif qualificatif.

il se met après le substantif et s'emploie sans adverbe de négation. Ex.: testament nul, mariage nul.

Plusieurs.

- 6. Plusieurs est un adjectif pluriel, qui se prend pour le masculin et le féminin. Il peut s'employer d'une manière absolue, avec ellipse des substantifs hommes, femmes. Ex.:
- « Vous êtes établi pour la perte comme pour le salut de plusieurs. »

 (MASSILLON.)
- * REMARQUE. Dans le même sens, on peut employer, au singulier et au pluriel, l'adjectif maint.
- [* HISTOIRE. L'adjectif maint commence à vieillir, et ne s'emploie plus guère que dans le style familier. Au XVII° siècle, il s'employait fréquemment en poésie, même dans le style le plus relevé. Ex.:

Maint poète aveuglé d'une telle manie.

(BOILEAU.)

Dans maints et maints combats sa valeur éprouvée. (CORNEILLE.)

C'est un des mots que La Bruyère regrettait de voir disparaître du bel usage : « maint est un mot qu'on ne devrait jamais abandonner. » (Chap. De quelques usages.)]

Quelconque.

7. Quelconque s'emploie pour le masculin et le féminin et pour les deux nombres. Ex. : deux points quelconques étant donnés.

[*ORIGINES LATINES. — Cette orthographe est d'autaut plus à noter qu'elle est contraire à l'étymologie latine, d'après laquelle l'accord devrait se faire non à la fin du mot, mais au milieu. Ex. : qualemcunque, qualescunque.]

Quelque, quel que.

8. I. Quelque s'emploie pour le masculin et le féminin et pour les deux nombres :

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes. (RACINE.)

REMARQUE. — Quelque s'emploie au neutre adverbialement dans le sens de environ, devant un adjectif numéral. Ex.:

« J'ai quelque soixante ans. »

(RACINE.)

Digitized by Google

II. L'adjectif quelque, suivi d'un substantif et de que, forme une proposition subordonnée équivalant à quelle que soit la personne ou la chose que, dont, à qui..... Ex.:

Quelque sujet qu'on traite, ou plaisant ou sublime, Que toujours la raison s'accorde avec la rime. (BOILEAU.)

« De quelque superbe distinction que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine, et cette origine est petite. »
(Bossuet.)

Quelque s'accorde alors avec le substantif qui le suit. Ex. \therefore Prince, quelques raisons que vous me puissiez dire. (RACINE.)

REMARQUE I.— Il ne faut pas confondre quelque, adjectif indéfini, avec quel que, adjectif conjonctif, qu'on a vu plus haut (§ 207, REM. I) et qui est toujours suivi des verbes être, paraître, sembler, etc. (au subjonctif). Ex.: quelle que soit la légèreté des enfants, ils ne sont pas incapables d'application. Quelle que paraisse être sa science, elle est fort limitée.

REMARQUE II. — Quelque, suivi d'un adjectif et de que, est tantôt adjectif, tantôt adverbe :

1° Quelque est en général adjectif, et, par conséquent, sujet à l'accord, quand l'adjectif qui le suit est lui-même immédiatement suivi d'un nom; ce second adjectif semble alors de pen d'importance, et si étroitement uni au substantif qu'ils ne forment ensemble qu'un seul et même nom, déterminé par quelque. Ex.:

Mais, quelques vains lauriers que promette la guerre, On peut être héros sans ravager la terre. (BOILEAU.)

« Quelques grands avantages que la nature donne, ce n'est pas elle seule, mais la fortune avec elle qui fait les héros. » (LA ROCHEFOUCAULD.)

C'est comme si l'on disait : quoique la guerre promette de vains lauriers ; — quoique la naissance donne de grands avantages... »

2º Quelque est toujours adverbe ou neutre, et reste in-

variable, quand l'adjectif qui le suit est lui-même suivi d'un verbe comme être, paraître, etc. (au subjonctif). Ex.:

- « Quelque méchants que soient les hommes, ils n'oseraient paraître ennemis de la vertu. » (LA ROCHEFOUCAULD.)
- Quelque est adverbe, à plus forte raison, quand il précède un adverbe. Ex.: « Les méchants trouvent Dieu partout, quelque matin qu'ils se lèvent; quelque loin qu'ils s'écartent, sa main est sur eux. » (Bossuer.)
- Quelque est également adverbe, quand il est suivi d'un adjectif et d'un nom formant ensemble un seul et même qualificatif, et qu'il est construit avec le verbe être. Ex.: Quelque braves soldats qu'ils soient; quelque bons écrivains qu'aient été Racine et Boileau. C'est comme si l'on disait: « Quoiqu'ils soient braves soldats; quoiqu'ils aient été bons écrivains »; ce n'est pas comme si l'on disait, ainsi que dans la règle précédente (1°): « quoiqu'ils soient soldats, écrivains... »

REMARQUE III. — Quelque, adverbe, correspond à la locution conjonctive si... que. Ex.: Si méchants que soient les hommes... Si braves soldats qu'ils soient.

[Grammaire comparative. — Quelque, adjectif, répond aux adjectifs latins quisquis, quicunque, qualiscunque; quelque, adverbe, à quantumvis ou quamvis. — Etymologiquement, il est formé de quel et de que.]

Tel.

- 9. Tel a plusieurs sens et s'emploie avec diverses constructions :
- I. Tel indique la similitude. En ce sens, on le trouve seul ou répété. Ex. :

Telle est la vie de la plupart des hommes. — Tel père, tel fils.

- « Tous sont connaisseurs ou passent pour tels. » (LA BRUYÈRE.)
- II. Suivi de la conjonction que, tel exprime soit la similitude, soit le degré de force ou de valeur.

1° Tel exprime la similitude, et, dans ce cas, le que indique une comparaison. Ex.:

« La voilà telle que la mort nous l'a faite. » (Bossuet.)

Cette locution est très usitée dans les comparaisons poétiques. Tel y est ordinairement répété. Ex. :

Telle qu'une bergère, aux plus beaux jours de fête, De superbes rubis ne charge pas sa tête, Telle, aimable en son air, mais humble dans son style, Doit éclater sans pompe une élégante idylle. (BOILEAU.)

[* Obligines Latines et Histoire. — Tel que, indiquant similitude, correspond au latin qualis, et, d'après quelques grammairiens, devrait s'accorder, non avec le premier terme de la comparaison, mais avec le second; ainsi il faudrait écrire : « Tels que des loups ravissants s'élancent dans l'ombre, telle s'avançait la troupe des Troyens. » Cette construction serait en opposition avec l'usage actuel, mais conforme à celui du xviie siècle. Ex.:

Un jeune enfant, couvert d'une robe éclatante, Tels qu'on voit des Hébreux les prêtres revêtus. (BACINE.)]

 2° Tel marque le degré de force, de valeur, et, dans ce cas, le que indique une conséquence. Ex.

Sa bonté est telle qu'il se fait aimer de tous.

Ou:

Telle est sa bonté qu'il se fait aimer de tous.

[* HISTOIRE. — Tel que s'est aussi employé pour l'adjectif conjonctif quel que (§ 208, REM. I), qui indique toujours une supposition. Ex.:

 \tilde{Ce} grand choix, $tel\ qu$ 'il soit, peut n'offenser que moi. (VOLTAIRE.)

- « On prouve très bien à cet enfant que cette religion, telle qu'elle soit, est la seule véritable. » (J.-J. ROUSSEAU.) L'usage n'a pas consacré cette locution, et l'Académie la condamne.]
- III. Tel quel est une location elliptique qui tient lieu de l'adjectif tel que, employé dans son sens comparatif et suivi du verbe être. Ex.:

Je vous rends votre livre tel quel, c'est-à-dire tel qu'ilétait 3'ai exécuté le marché tel quel,

- « Ce reste tel quel va disparaître » (BOSSUET), c'est-à-dire ce reste tel qu'il est.
- [* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. On retrouve dans cette locution la forme latine d'où elle est tirée: talem qualem. Elle est la même que la locution tel que exprimant la similitude, et s'employait autrefois dans tous les cas où l'on emploie aujourd'hui cette dernière. On disait, non: « Ce livre tel qu'il était, » mais: « tel quel il était. » Quant à tel que, indiquant le degré de force et la conséquence, c'est le talem... ut des latins.]
- 4° Pris absolument, sans substantif, il a un sens tout à fait indéterminé, et signifie un homme. Ex.:

Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera. (RACINE.)

Tout.

- 10. I. Tout est un adjectif qui se place avant l'article ou avant un autre adjectif, mais après les pronoms personnels. Ex.: tous les hommes; toutes vos bonnes résolutions; vous tous, eux tous.
- II. Employé sans article, il donne au substantif un sens plus vague. Ex.:

Tout animal n'a pas toutes propriétés. (LA FONTAINE.)

(Ce qui signifie : un animal quelconque n'a pas des propriétés quelconques.)

En toute chose, il faut considérer la fin. (LA FONTAINE.) « La sotte gloire est de tout pays. » (M^{me} DE SÉVIGNÉ.)

REMARQUE. — L'emploi ou l'omission de l'article a le même effet dans les locutions tous deux et tous les deux, etc. Selon la plupart des grammairiens, tous deux, tous trois, etc., indiquerait la simultanéité; tous les deux, tous les trois, etc., marquerait l'action séparée. L'usage et l'autorité des bons écrivains ne justifient pas tout à fait cette distinction. Ce qui est vrai, c'est que celles de ces locutions où entre l'article ont un sens plus précis. Ex.:

« Cette clémence, dont on fait une vertu, se pratique tantôt par vanité, quelquefois par paresse, souvent par crainte, et quelquefois par tous les trois ensemble. » (LA ROCHEFOUCAULD.)

- « C'était un homme furieux, par zèle ou par esprit de parti, ou par tous les deux ensemble. » (VOLTAIRE.)
- « Tous trois (Galba, Vitellius, Othon) périrent dans les guerres civiles. ▶ (BOILEAU.)
- III. Quand tout est accompagné de plusieurs substantifs, on peut ne mettre l'article que devant le premier. Ex.:
 - « Tous les documents et matériaux dont j'aurais besoin »
 (J.-J. BOUSSEAU.)

Mais si l'on veut appuyer d'avantage sur chaque mot, on répète l'article, surtout quand les noms sont de genres différents.

- « Il était au-dessus de tous ces vains objets qui forment tous les désirs et toutes les espérances des hommes. » (MASSILLON.)
- IV. L'adjectif tout peut s'employer d'une manière abzolue, sans substantif:
- 1° Au pluriel masculin, et plus rarement au pluriel féminin. Ex.: il est affable pour tous et pour toutes;
- 2º Au singulier neutre. Ex.: le tout est plus grand qu'une de ses parties; c'est un homme à tout faire; ces deux choses diffèrent du tout au tout; rien du tout.
- V. Tout peut aussi être employé comme substantif; son pluriel est alors distinct de celui de l'adjectif masculin (tous). On écrit : « Plusieurs touts distincts les uns des autres. » (Dict. Acad.)
- VI. Tout, au genre neutre, s'emploie comme adverbe, et se place devant un adjectif ou un autre adverbe, ou une locution adverbiale. Ex.: Des femmes tout éplorées, tout en larmes; la pièce est tombée tout à plat. (Dict. Acad.)
- REMARQUE I. Régulièrement, tout, employé adverbialement, devrait rester invariable. Mais, par euphonie, à s'accorde avec le substantif, quand il est suivi d'un adjectif féminin commençant par une consonne ou une h aspirée. Ex.: Elle est toute malade, toute honteuse.

REMARQUE II. — D'ailleurs, tout, placé devant un adjectif ou une locution adverbiale, n'est pas toujours adverbe. . Il est adverbe, lorsqu'il signifie tout à fait. Il est adjectif, et, comme tel, soumis à l'accord, lorsqu'il indique la totalité. Ex.: « la forêt lui parut toute enflammée. La maison était toute en feu; une armure toute d'acier. » (Dict. Acad.)

Nos oiseaux sont tout en vie n'a pas le même sens que nos oiseaux sont tous en vie.

L'Académie fait observer qu'une femme peut écrire « je suis tout à vous, » et « je suis toute à vous. » Dans le premier cas, c'est une formule de politesse, dans le second, une protestation de dévouement.

REMARQUE III. — Devant l'adjectif autre, tout signifiant tout à fait est adverbe, et par conséquent invariable. Ex.:

« Vous méritez sans doute une tout autre destinée. » (MOLIÈRE.)

Mais, devant autre, il peut aussi avoir le sens indéterminé qu'il a, comme on l'a vu plus haut (II), devant les substantifs non précédés de l'article. Il signifie un autre, n'importe lequel. Alors il reste adjectif et variable. Ex.:

« Toute autre place qu'un trône eût été indigned'elle. » (BOSSUET.)

REMARQUE IV. — Tout peut encore s'employer adverbialement devant les substantifs pris comme quaifficatifs et tenant lieu d'adjectifs. Ex.:

« Le chien est tout zèle, tout ardeur, tout obéissance. » (BUFFON.)

Mais il est aussi sujet à l'exception énoncée à la RE-MARQUE I. Ex. : Dieu est toute honté.

Cependant on dit : une étoffe tout laine, tout soie.

REMARQUE V. — Tout, pris adverbialement, est sonvent suivi de la conjonction que, dans le sens de quelque... que. Mais, à la différence de quelque, il s'emploie avec l'indicatif, parce qu'il a un sens plus affirmatif. Ex.:

« Il me semble que je vois ce cœur, tout insensible qu'il est, se réveiller et s'attendrir à cette parole! » (FLÉCHIER.)

TIn.

11. Un, pris comme adjectif indéfini, et précédé de l'article, s'oppose souvent à autre. (Voy. plus haut, 1 bis, II.)

Un s'emploie avec pas et ne dans le sens négatif. Ex. Il n'y a pas une âme.

REMARQUE I. — Pas un, sans l'adverbe négatif ne, peut devenir synonyme de quelqu'un, un seul. Ex.:

Si j'en connais pas un, je veux être étranglé. (RACINE.)

Mais, dans les réponses, il a toujours le sens négatif. Ex.: reste-t-il quelques fusils? — Pas un.

REMARQUE II. — Le pluriel de l'adjectif indéfini un, qui est des, se supprime après la préposition de. Ainsi l'on dit au singulier : il a la réputation d'un homme sage; et, au pluriel : ils ont la réputation d'hommes sages.

[* Histoire. — De même que pour l'article (Voy. § 194), il y a ez, au xvie et au xviie siècle, indécision sur les règles de l'emploi ou de l'omission de l'adjectif indéfini un.

Exemples de cet adjectif exprimé où nous l'omettrions: « Par une manière de remercîment.» (AMYOT.) « Plus, une peau d'un titant de trois pieds et demi, remplie de foin. » (MOLIÈRE.)

Et l'on sait ce que c'est qu'un courroux d'un amant. (Id.)

Exemples de l'adjectif indéfini omis où nous les mettrions : Puisqu'à si beau desseix mon désir me convie... (MALHEREE.)

« Les vices se font guerre perpétuelle. »

(Id.)

« Homere appelé une des Grâces Pasithée, et lui a donné mari. » (Id.)

***Ideme som me regarde. (CORNEILLE.)

Tu vois si c'est mensonge, et si j'en suis ravie. (MOLIÈRE.)

Dans l'ancienne langue, et jusqu'au milieu du XVIIe siècle, ze s'employait aussi comme pronom indéfini. Ainsi on lit dans Amyot: « Un qui confesse l'injurier », et dans Malherbe: « Je ne sçay point de gré à un qui tieut hotellerie de m'avoir logé. » Aussi ne fais-je à un qui, donnant à manger à toute une ville, m'a mis en un rang d'où il n'a excepté personne. »

On lit même dans les œuvres en prose de Rar ne : « Un qui

n'avait jamais sorti de Corinthe... »]

11 bis. L'adjectif indéfini aucun, formé du précédent, a le sens de quelqu'un, lorsqu'il n'est pas accompagné d'un adverbe négatif; mais il ne s'emploie plus guère en ce sens que dans les phrases interrogatives ou dubitatives. Ex.: de tous ceux qui se disent mes amis, aucun m'a-t-il secouru?

— Je doute qu'aucun de ces arrogants fasse ce qu'il dit.

Ont-ils dans notre armée aucun commandement? (CORNEILLE.)

(ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Aucun, anciennement alqun, alcun, vient de aliquem unum (quelqu'un), et par conséquent n'avait nullement, à l'origine, le sens négatif. — Dans l'ancien français on disait aucuns et quelquefois d'aucuns, pour quelques-uns. Ex.: « Aucuns disent.....» (MONTAIGNE.) On trouve encore en ce sens chez La Fontaine:

Phèdre était si saccinct qu'aucuns l'en ont blamé.]

Aucun est, du reste, plus ordinairement employé avec une négation ou une locution restrictive comme sans. Ex.:

Que chacun se retire, et qu'aucun n'entre ici. (CORNEILLE.)

Sans me nommer pourtant en aucune façon. (MOLIÈRE.)

Dans les réponses, la négation peut être sous-entendue. Ex. : Apercevez-vous quelque vaisseau? — Aucun ($c.-\dot{a}-d.$ je n'en aperçois aucun).

REMARQUE. — Aucun, dans le sens de pas un, se met rarement au pluriel, excepté avec les substantifs qui ne s'emploient qu'au pluriel, soit en général, soit dans un sens déterminé. Ex. « Ils ne donnent aucunes bornes à leurs attentats. » (BOSSUET.)

Jamais sans doute aucunes larmes N'obscurciront pour eux le ciel.

(LAMARTINE.)

| * HISTOIRE. — Au XVII° siècle et au XVIII° siècle on mettait plus fréquemment qu'aujourd'hui aucun au pluriel, même avec un substantif qui avait un singulier ou dont le sens n'était pas changé par le nombre. Ex. :

J'ai vu beaucoup d'hymens : aucuns d'eux ne me tentent. (LA FONTAINE.)

Aucuns monstres, par moi domptés jusqu'aujourd'hui, Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui. (RACINE.) « Rome n'imposait aucunes lois générales. » (MONTESQUIEU.)

α Je n'ose faire aucuns projets. (VOLTAIRE).]

Digitized by Google

II. Règles d'accord de l'adjectif.

§ 209. On a vu (§ 175) que l'adjectif et le participe passé, seuls ou accompagnés de l'auxiliaire être, s'accordent en genre et en nombre avec les noms ou pronoms auxquels ils se rapportent.

A cette règle générale il faut ajouter :

1° Que, si l'adjectif et le participe se rapportent à plusieurs noms ou pronoms du singulier, ils se mettent au pluriel, surtout quand ces noms ou pronoms sont unis par la conionction et: Ex. : le père et le fils sont très unis, très estimés:

2° Que, si les substantifs sont de genres différents, l'adjectif et le participe se mettent au pluriel masculin; Ex.: le père et la mère sont bons.

REMARQUE I. — Quand plusieurs substantifs se suivent. sans conjonction, l'adjectif peut ne s'accorder qu'avec le dernier. Ex. :

Mais le fer, le flambeau, la flamme est toute prête. (RACINE, Iphigénie.)

REMARQUE II. — Quand deux substantifs sont unis par la conjonction ou, l'adjectif et le participe s'accordent avec le dernier, si l'un des substantifs exclut l'autre; avec les deux, s'il n'y a pas exclusion. Ex.:

1° Accord avec le dernier: 2° Accord avec les deux:
Cet homme est d'une simpli- Je crois cet homme ou soncité ou d'une dissimulation incroyable.

fils exposés à de grands dangers.

REMARQUE III. — Quand les substantifs sont de genres différents, le substantif masculin s'énonce en général le dernier, surtout lorsque l'adjectif n'est pas attribut, c'est-à-dirc n'est pas joint au substantif par le verbe être, et qu'il n'a pas la même terminaison au féminin qu'au masculin. Ex.: Ils ont l'humeur et le goût différents.

* Cette règle n'est pas absolue. Racine a pu dire : Il me semble déjà que ces murs, que ces voutes, Vont prendre la parole, et prets à m'accuser...

[* HISTOIRE. — Jusqu'au XVIIe siècle, la règle la plus généralement adoptée était que l'accord de l'adjectif avait lieu avec le dernier substantif seulement. Palsgrave, qui la donne le pre mier, dans son Esclatroissement de la langue françoise (1530), cite les exemples suivants : par consentement et délibération générale; par la persuasion et enhortement fraudulent. C'est encore la règle posée par Vaugelas dans la Remarque sur un adiectif avec deux substantifs de différents genres : « On demande s'il faut dire : Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte ou ouverts à vos louanges. M. de Malherbe disoit, qu'il falloit éviter cela comme un escueil... Mais il n'est pas question pourtant de gauchir tousjours aux difficultez, il les faut vaincre et establir uze reigle certaine pour la perfection de nostre langue... Comment dirons-nous donc? Il faudroit dire ouverts, selon la grammaire latine qui en use ainsi... Mais l'oreille a de la peine à s'y accommoder... Je voudrais donc dire ouverte, parce qu'ordinaire ment on parle ainsi, qui est la raison décisive. »

Remarque IV. — Quand les substantifs sont des noms de choses, l'accord de l'adjectif peut se faire avec le dernier substantif seulement, surtout si l'on veut appeler spécialement l'attention sur ce dernier, Ex.

Armez-vous d'un courage et d'une foi nouvelle.

REMARQUE V. — Dans les adjectifs composés de deux adjectifs, ou d'un adjectif et d'un participe, les deux parties s'accordent. Ex. : des poires aigres-douces; des enfants premiers-nés; des filles aveugles-nées.

Il n'y a exception que lorsqu'un des deux adjectifs ou même les deux sont au neutre et pris adverbialement. (Voy. § 213, 4°, et § 214.)

REMARQUE VI. — L'adjectif reste au singulier, même avec un verbe au pluriel, après les pronoms nous, vous, quand ces pronoms désignent une seule personne. Ex. : vous êtes bien jeune, mon ami. - Allons, mon ami, soyons raisonnable.

REMARQUE VII. - L'adjectif tout, placé sans article devant les noms de villes pour désigner, non les villes mêmes, mais le peuple de ces villes, se met au masculin (ou au neutre) et reste invariable. Ex. :

 Tout Smyrne ne parlait que d'elle. » (LA BRUYÈRE.) (VERTOT.)

« Tout Rome est consterné. »

§ 210. Quand l'adjectif se trouve avec un substantif collectif, il peut s'accorder de deux manières:

1° Il s'accorde avec le nom collectif, si la pensée s'arrête sur ce nom; 2° il s'accorde avec le complément de ce collectif, si la pensée se porte sur le complément. Ex.

1° ACCORD

avec le nom collectif:

J'ai vu une multitude de

poissons prodigieuse.

2° ACCORD

avec le complément du collectif:
J'ai vu une multitude de

J'ai vu une multitude de poissons pris d'un coup de filet.

[* HISTOIRE. — Racine applique cette règle à la locution collective tant de : Ex. :

Tant de coups imprévus m'accablent à la fois. (Phèdre.)

Jamais tant de beauté fut-elle couronnée? (Esther.)
Je sais que tant d'amour n'en peut être effacé. (Bérénice.)

(On a vu plus haut qu'amour, au singulier, était resté féminin en poésie, § 181, 2).

Racine applique même cette règle dans la phrase suivante : Il y a peu d'auteurs que le ciel ait regardé aussi favorablement. » Aujourd'hui, après la locution peu de, l'accord a lieu tantôt avec le mot peu, tantôt avec son complément (Voy. § 273, REM. II, et 357, REM.), et il aurait lieu ici avec le complément.]

REMARQUE. — L'adjectif s'accorde toujours avec le complément des locutions collectives beaucoup de, assez de, peu de, bien des, la plupart des, la plus grande partie des, etc. Ex.: Beaucoup de personnes, peu de personnes sont venues ici.

§ 210 bis. La règle est la même quand l'adjectif se consroit après deux substantifs dont l'un est le complément de l'autre. Ex.:

Des peaux de renards Des peaux de renards iannées.

Une table d'acajou massive. Une table d'acajou massif.

§ 211. Lorsque la locution avoir l'air est suivie d'un

adjectifs, l'accord peut se faire de deux manières: 1° l'adjectif s'accorde avec le mot air, quand ce mot a toute sa signification (mine, expression de la physionomie); 2° il peut s'accorder avec le sujet du verbe, quand avoir l'air signifie seulement paraître, sembler, etc. Ex.:

Elle a l'air spirituel, railleur, Elle a l'air douce, généreuse, majestueux, hautain.

Elle a l'air douce, généreuse, embarrassée; fâchés de ce qu'elle vient d'apprendre.

Dans le second cas, on dira plus explicitement et plus régulièrement : elle a l'air d'être douce, généreuse, e...

Exceptions aux règles d'accord.

§ 212. Les locutions grand'mère, grand'route, grand'messe, pas grand'chose, déjà vues (§ 46), forment des mots
composés, dont la première partie reste invariable au pluriel comme au singulier. On dit : des grand'mères, des
grand'routes, des grand'messes.

§ 212 bis. Certains adjectifs ne s'emploient qu'au masculin; Ex... (nez) aquilin, (pied) bot, (homme) fat, (papier)

vélin.

D'autres sont usités seulement au féminin ; Ex.: (faim) canine, (prière) mentale.

Quelques-uns n'ont pas au féminin de forme distincte du masculin; Ex. (homme ou femme) dispos, grognon.

§ 212 ter. De même que l'article (§ 199 bis), et aussi par suite d'une ellipse, l'adjectif féminin se met quelquefois avec un nom masculin, et l'adjectif masculin avec un nom féminin (un garde-française, c'est-à-dire un soldat de la garde française; un grand'croix, un dignitaire décoré de la grand'croix; fin courant, fin du mois courant).

Adjectifs et participes passés au neutre, invariables.

§ 213 Quelques adjectifs et quelques participes passés peuvent s'employer au neutre; en conséquence, ils restent invariables. Nous avons déjà remarqué cette particularité pour les adjectifs même, quelque et tout (§ 208, n° 4, 8 et 10). Il faut y ajouter les suivants:

'1º Les participes passés approuvé, attendu, ci-

Digitized by Google

inclus, ci-joint, excepté, non compris, passé, supposé, vu, restent invariables quand ils sont placés devant le substantif et au commencement de la phrase. Ex.:

Approuvé l'écriture ci-dessus. Non compris la somme de... Ci-joint les pièces. Excepté les enfants. Au contraire on dit : la somme de... non comprise, les enfants exceptés, les pièces ci-jointes, la copie ci-jointe, la maison non comprise. (Voy. la Syntaxe du participe passé.)

REMARQUE. — Si ces participes sont placés au milieu d'une phrase avec un substantif employé sans article, ils sont également invariables. Ex. : vous trouverez ci-joint copie du procès.

Mais si le substantif est précédé de l'article, le participe prend l'accord. Ex.: vous trouverez ci-jointe ou ci-incluse la copie de sa lettre.

2° Les adjectifs nu et demi restent invariables quand ils sont placés devant les substantifs. Ex.: nu-pieds, nu-tête.

REMARQUE I. — Quand nu et demi précèdent ainsi les substantifs, ils y sont joints par un trait d'union.

Demi, placé après un nom au pluriel, reste au singulier, parce qu'il est bien évident que c'est le singulier du substantif qui est sous-entendu. Ex.: deux heures et demie.

Ainsi l'on écrira : une demi-heure, — une heure et demie.

On écrira de même: une demi-récolte. Demi s'emploie encore adverbialement devant un adjectif ou un participe (Ex.: demi-morte), et dans la locution à demi (à demi morte.)

[* Histoire. — Cette règle sur l'adjectif demi est postérieure au XVI siècle. On la trouve pour la première fois dans les Remarques de Vaugelas. Elle n'était pas encore bien établie à la fin du XVII siècle; car on lit dans Fénelon: « La raison qui se borne à s'accommoder des choses raisonnables n'est qu'une demie-raison »]

REMARQUE II. — Mi et semi sont des adverbes on des préfixes, par conséquent sont toujours invariables; mi est toujours joint au mot suivant par un trait d'union. Ex.: La mi-carême, la mi-août, la mi-octobre, à mi-jambe, etc.; les opinions étaient mi-parties, c.-à-d. partagées par la moitié; des fleurs semi-doubles, un recueil semi-périodique; mi se retrouve dans midi, minuit, milieu et parmi (§ 152).

[*ORIGINES LATINES. — Demi vient de dimidium, mi de medium; semi du préfixe semi, qui a donné semiplenus, semirutus, etc. — Midi est pour medium diem, minuit pour mediam noctem, milieu pour medium locum.]

REMARQUE III. — Quand l'adjectif nu est précédé de l'article ou mis sans article après le substantif, il est soumis aux règles d'accord, par exemple dans la locution : aller les pieds nus; aller pieds nus; la nue propriété (c'est-à-dire la propriété d'un immeuble sans les revenus).

REMARQUE IV. — On dit de même: haut la main et la main haute. — Vous recevrez franc de port la lettre que je vous envoie; et vous recevrez cette lettre franche de port.

REMARQUE V. — C'est par suite de la même règle qu'on dit : plein la cave, et que l'adjectif sauf est devenu une préposition, comme les participes passés attendu, excepté, etc.

[HISTOIRE. — Il en est de même de hormis, qui s'écrivait

primitivement hors mis (Voy. § 152).]

REMARQUE VI. — L'ancien adjectif feu, signifiant décédé, suit à peu près la même règle que l'adjectif nu; il reste invariable quand il est mis avant l'article et le substantif, mais varie quand il se place entre ces deux mots. Ex.: feu la reine, la feue reine.

[° ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Feu vient de functum, abréviation de defunetum, qui a donné défunt; mais ce dernier mot est de formation savante, et ne se trouve guère avant le xv° siècle. Feu est au contraire des premiers temps de la langue française; dans le patois berrichon, on a funct, qui est plus conforme à l'étymologie.

Les règles de nu et de feu sont postérieures au XVII° siècle. Racine écrivait nus pieds. L'Académie écrivait feue la reine, en

1694, et n'a écrit feu la reine que dans l'édition de 1762.]

Aux adjectifs précèdemment cités on doit joindre l'adjectif pis, employé au neutre au XVIII et au XVII

[Grammaire comparative. — Plusieurs de ces tours sont des latinismes ou des hellénismes. Ainsi nu-pieds, nu-tête, haut la

main rappellent nudus pedem, γυμνός την κεφαλήν, etc.]

3° L'adjectif **possible** reste invariable dans les locutions superlatives: le plus, le mieux, le moins. Ex.: il ne faut pas lire le plus de livres possible, mais les meilleurs possible.

En dehors de ces locutions, cet adjectif reste soumis à l'accord. Ex.: il a éprouvé tous les malheurs possibles.

[* HISTOIRE. — Possible s'est pris adverbialement avec le sens de peut-être, dans l'ancien français et dans La Fontaine :

... Votre mort; Au moins de vos enfants (car c'est tout un aux mères), Ne tardera *possible* guères.]

- 4º Les adjectifs composés qui désignent la couleur restent invariables. Ex. : des cheveux châtain-clair, des yeux bleufoncé, une barbe blond-cendré, de la soie gros bleu, une robe gris perle, des souliers rose tendre, etc. Ce sont en quelque sorte des locutions adverbiales, comme les substantifs qui ont la même signification (§ 180, REM. III).
- § 214. Il faut voir aussi des adjectifs neutres dans la première partie des adjectifs composés comme nu-propriétaires, nouveau-né (on dit des enfants nouveau-nés. c'est-à-dire nouvellement nés); clair-semé (de l'herbe clair-semée, c'est-à-dire semée clair); court-vêtu, etc. De même dans la seconde partie des adjectifs composés comme gagne-petit, trotte-menu, etc.

Quelquefois, l'accord a lieu pour les deux parties des adjectifs composés: 1° parce que le deuxième adjectif ou le participe est pris substantivement. Ex.: une nouvelle mariée, des nouveaux venus, des nouveaux débarqués; 2° par une raison d'euphonie. Ex.: des roses fraîches cueillies, etc.

Selon l'Académie, il faudrait écrire : des enfants mort-

nés. Il semble plus logique d'écrire morts-nés, comme premiers-nés, etc. (Voy. § 209, REM. V).

- § 214 bis. Il faut encore voir des adjectifs neutres ou des adjectifs pris adverbialement:
- 1° Dans les locutions comme celles-ci: il fait beau, il fait doux, il fait sec, il fait noir comme dans un four; avoir beau dire et beau faire; parler clair, net, haut, bas; chanter juste; dire bien haut; crier fort; marcher ferme et droit; cette fleur sent bon; cette étoffe se vend cher; les balles pleuvaient dru comme grêle; vous serez hachés menu; plusieurs harangueurs sont demeurés court; bel et bien, tout doux; filer doux; faire pis; manger tout son saoul; en avoir son content; tout beau! etc.
- 2º Dans d'autres locutions, où l'adjectif joue le rôle d'un substantif et ne peut être qu'au genre neutre : le beau, le vrai, le grand, le sublime, le général, le particulier, etc.

Promettre est un, et tenir est un autre.

3° Dans le mot bref, qui signifie pour parler brièvement, et (comme on dissit autrefois) pour le faire court.

REMARQUE I. — Peut-être faut-il voir aussi un neutre dans l'emploi d'autres adjectifs accompagnés de l'article: le latin, le grec, le français, l'anglais, etc. Allez par le plus court. Faites ce que je vous dis, c'est le plus sûr, etc. Il est vrai qu'on peut aussi supposer ici l'ellipse des substantifs masculins langage, chemin, parti, etc. Mais il est difficile de voir l'ellipse d'un substantif dans la locution c'est tout un.

REMARQUE II. — La locution se faire fort a été fort discutée. Selon la plupart des grammairiens, fort serait adverbe et invariable; mais cette décision est contestée et paraît très contestable. (Voy. HISTOIRE.)

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — La plupart de ces emplois de l'adjectif neutre sont des latinismes. En effet, on disait, en latin, non-seulement pulchrum, verum, magnum, mais encore, à l'imitation du grec, torvum tueri, dulce ridentem, dulce loquentem, etc. (Voy. § 145.)

L'imitation des premiers de ces latinismes est fréquente au

XVI° et même au XVII° siècle: « Quand on vit le semblable advenir... » (AMYOT.) « A plus forte raison doit-on faire le semblable...» (PASQUIER.) « Îls requièrent deux choses de nous... Quant au premier, je confesse... » (CALVIN.) « On voit bien que le gros de l'épître est très-sérieux. » (FÉNELON.) « L'autre, à l'opposite, est d'un naturel cruel et malin. » (BOSSUET). » Pour vous le faire court, voici la sentence qu'il leur prononce. » (Id.).

Il est difficile de ne pas voir également une trace du genre neutre dans l'adjectif invariable de deux phrases de M^{me} de Sévigné: « Je trouve bien plaisant la petite course dont les deux jambons de M. de Luxembourg font le prix. » (C'est comme s'il y avait : chose bien plaisante). « Quoique l'expérience de notre bon abbé fût tout chaud, » c.-à-d. chose toute récente.

M. Littré (Dictionnaire) pense et, selon nous, avec raison, que dans la locution se faire fort, fort est adjectif et par conséquent doit être sujet à l'accord. Ce qui a induit en erreur les grammairiens, c'est qu'nne femme pouvait dire autrefois je me fais fort, par la raison qui a fait dire mère grand et grand mère (§ 46, Orig. Lat.) Mais il ne s'ensuit pas que fort soit adverbe; car cette locution n'est explicable qu'autant que fort est entendu comme adjectif: d'ailleurs on le trouve considéré comme tel, et avec accord, dans les écrivains antérieurs au xvii° siècle. Ex. : « Ils se faisoient forts de ceux de Rhodes. » (BOUCICAUT.)

L'effet reçu de tes premiers efforts

De tes hauts faits advenir nous fait forts. (CL. MAROT.)]

Emploi particulier de l'adjectif féminin.

§ 215. Quelques adjectifs s'emploient au féminin dans diverses locutions adverbiales, par suite d'une ellipse de quelque nom féminin. Ex.:

Habit à la française (c'est-à-dire à la mode française); Attendez-vous à la pareille (c.-à-d. à une pareille manière d'agir);

Il m'en a conté de bonnes (c.-à-d. de bonnes histoires); J'en ai appris de belles (c.-à-d. de belles histoires);

Il a recommencé de plus belle (c.-à-d. d'une plus belle manière);

Il a fait des siennes (c.-à-d. de ses fantaisies, de ses folies); Nous avons fait des nôtres (c.-à-d. de nos fantaisies); En voici bien d'une autre (c.-à-d. une chose surprenante); Vous me la baillez belle; vous me la baillez bonne (c.-à-d une belle, une bonne histoire);

Vous l'avez belle (c.-à-d. une belle occasion);

Vous l'avez manqué, échappé b' lle (c.-à-d. une circonstance favorable ou périlleuse)

III. Compléments de l'adjectif.

§ 216. Les principales prépositions qui peuvent unir les adjectifs à leur complément sont de, a, pour, sur, envers, etc. La préposition qui doit être employée pour chaque adjectif est réglée par l'usage. Ex.:

Plein de bonté; utile à tous ; bon pour ou envers tous, etc.

REMARQUE I. — Un certain nombre d'adjectifs, ayant un sens précis et complet, ne prennent pas de complément. Ex.: affable, téméraire, timide, etc.

REMARQUE II. — Quelques-uns prennent, en poésie et dans le style soutenu, des compléments qui les détournent de leur sens ordinaire. Ex.: affamé de gloire, ivre d'orqueil, muet de terreur, sourd aux prières, aveugle sur ses défauts, etc.

Muet à mes soupirs, tranquille à mes alarmes. (BACINE.)

REMARQUE III. — L'adjectif propre est uni, en général, à son complément par la préposition à. Ex.: propre à divers usages.

Quelquefois il est suivi de la préposition de; mais seulement quand il a le sens de particulier, spécial, exclusif. Ex.: Ce sable est le terrain propre de cette plante. (DICT. ACAD.) En réalité, de marque alors le complément du substantif plutôt que celui de l'adjectif propre.

REMARQUE IV. — Divers compléments d'adjectifs sont marqués par les prépositions \dot{a} et de suivies d'un infinitif. Ex. enclin \dot{a} médire; assuré de vaincre.

Avec la préposition à, cet infinitif a tantôt le sena actif. tantôt le sens passif. $E \iota$.:

1º Sens actif: Homme su jet à changer d'avis:

facile à recevoir des impressions.

Fleur belle à ravir.

2º Sens passif: Chose triste à dire, à penser

difficile à croire:

Homme facile à tromper: fou à her.

REMARQUE V. — Quelquefois les prépositions à et de s'emploient après le même adjectif, avec des sens différents ou des nuances du même sens. Ex.

1º Avec &

Paresseux à .

Il est paresseux à se lever. (Paresseux à semble plu tôt indiquer une disposition générale; paresseux de, une disposition particulière.)

Prêt à :

Plus prét à tenir sa parole qu'à la donner.

(FLÉCHIER.)

(Prêt à indique une disposition générale.)

2º Avec de

Paresseux de :

Un spectateur toujours paresseux d'applaudir.

(BOILEAU.)

Prêt de, qui est tombé en désuétude, indiquait une dis. position particulière.

Prêt à s'oppose plutôt aujourd'hui à la locution près de. dont le sens est fort différent : prêt à signifie disposé à; près de signifie sur le point de. Ex.:

Ce malade est prêt à mou- | Ce malade est près de mouvir.

[* HISTOIRE. - La différence entre prêt à et près de n'était pas encore établie au XVIII ni même au XVIII siècle. On connaissait la locution pres de. Ex.:

Si baigné de son sang et si près de mourir.

(CORNEILLE.)

Mais on disait aussi et même plus souvent prét à, prêt de, dans le sens de prés de. Ex. :

Un grand destin commence, un grand destin s'achève:
 L'Empire est prêt à choir et la France s'élève. (CORNELLE.)

- « La victoire demeura longtemps douteuse, et les Romains furent prêts à céder; mais ils réparèrent leur flotte. » (BOSSUET.) « Numérius fut prêt à perdre les yeux. » (Id.) « Rome, prête à succomber, se soutient principalement par la constance et par la sagesse du Sénat. » (Id.)
 - 2. Peut-être que l'onzième est prête d'éclater. (CORNEILLE.)

« Il n'y avait point de services que les peuples et les rois ne fussent *prets de* rendre pour obtenir le titre d'alliés de Rome. » (MONTESQUIEU.)

Du reste, plusieurs adjectifs ont marqué autrefois leurs compléments par des prépositions différentes de celles qui les marquent aujourd'hui. Ainsi Vaugelas disait : « La cour n'est pas suffisante toute seule de servir de règle. » On dit aujourd'hui suffisant pour. Et La Fontaine :

Celui de qui la tête au ciel était voisine.

(Voy. le chapitre des prépositions, § 402 et suiv.)]

§ 217. Quand deux adjectifs admettent après eux la même préposition, ils peuvent avoir le même complément. Ex.: ce maître est utile et cher à ses élèves.

Mais quand plusieurs adjectifs se suivent et demandent des prépositions différentes, chacun d'eux doit avoir le complément qui lui convient. Ex. : ce maître est sévère pour ses élèves et cependant cher à tous.

CHAPITRE IV.

SYNTAXE DU PRONOM.

§ 218. — En général le pronom est simplement, comme son nom l'indique, mis à la place du nom dans la phrase. Mais quelquefois sa signification est plus étendue et résume toute une proposition. Ex.:

Contre tant d'ennemis que vous reste-t-il? - Moi.

Ce moi de la Médée de Corneille signifie : je reste, à moi seule, contre tant d'ennemis.

C'est surtout le pronom neutre le qui tient la place d'une préposition (Voy. § 244).

§ 219. Il y a corrélation entre la plupart des pro noms et des adjectifs déterminatifs; par exemple entre :

COURS SUP.

Digitized by GO150 C

Les adjectifs possessifs (mon, ton, son, etc.) et les pronoms possessifs (le mien, le tien, le sien);
De même entre les adjectifs démonstratifs (ce, cet) et

les pronoms démonstratifs (celui, celle, ce);

De même entre les adjectifs interrogatifs et conjonctifs (quel, quelle) et les pronoms interrogatifs et conjonctifs (qui, que, quoi);

De même encore entre les adjectifs indéfinis (un, aucun, chaque, etc.) et les pronoms indéfinis (on, personne, rien, etc.).

Mais les pronoms se distinguent toujours des adjectifs en ce qu'ils tiennent lieu d'un nom, et n'en peuvent être accompagnés, tandis que les adjectifs doivent toujours être suivis d'un nom ou supposent l'ellipse d'un nom.

1º DES PRONOMS PERSONNELS.

I. Les pronoms personnels, sujets ou compléments.

§ 220. Les pronoms personnels remplissent dans la proposition les fonctions de sujet, de complément direct ou de complément indirect.

Quelques-uns ont des formes spéciales pour chacune de ces fonctions. Ainsi, je, tu, il, ils sont exclusivement employés pour marquer le sujet; me, te, le, les, lui, leur, pour marquer les compléments (direct ou indirect).

Moi, toi, lui, eux s'emploient ordinairement comme compléments indirects, et cela même quelquefois sans préposition. (Ex. : répondez-moi. — Je lui dirai. — C'est à eux que je parle.)

Mais ils s'emploient aussi comme compléments directs et comme sujets dans les propositions interrogatives, exclamatives, elliptiques, dans les réponses, ou pour redou-bler les sujets je, tu, il, et les compléments directs me, te. Ex.: qui accuse-t-on? — Eux et toi. — Est-ce lui ou moi? — Moi, que j'aille trahir la foi jurée! — Je pense ainsi, mais lui pense autrement. — Et vous, pensez-vous comme moi? — Je vous le dis, moi. — Voulez-vous me perdre, moi, votre allié? — Il s'aime et n'aime que lui.

* Une même phrase montrera le pronom lui employé comme complément indirect et comme sujet : « Il se fait peine à lui-même, lui qui s'était tant aimé. » (BOSSUET.)

[* HISTOIRE. — Aujourd'hui le pronom personnel, sujet or complément, doit toujours être exprimé. Dans l'ancienne langue, et jusqu'aux premières années du XVII° siècle, il était souvent omis, par souvenir du latin. Ex.:

Et n'eusse point langui pour une autre beauté. (DESPORTES.) Et plus vous criez haut, plus estes gens de bien. (RONSARD.)

« Le courage leur crut aussi, et devinrent hommes asseurez et hardiz. » (AMYOT.) On trouve encore chez Malherbe: « N'aije jamais vu personne qui...? Si ai. » « Veuille ou non, il est contraint de le faire. »

Le pronom neutre il pouvait aussi être supprimé devant les verbes impersonnels où employés impersonnellement. Ex.: « Et ne se faut pas esmerveiller de l'incertitude de sa mort. » (AMYOT.)

Et ne vous doit chaloir ni de qui ni combien. (RONSARD.) « Trois jours y avoit. » (MONTAIGNE.) « Faut, mon cœur, que vous avez l'amertume. » (MALHERBE.)

Dans le langage populaire ces suppressions se font encore : « faut pas faire cela... Tant y a que... »

L'omission du pronom de la 3° personne, complément direct, était fréquente au xvi° siècle et au commencement du xvii°. Ex.: « Le consul lui octroya. » (AMYOT.) — « Et tirant de son bras le bracelet qu'il y portait, lui jeta, et son escu après. » (Id.) Rien de plus fréquent dans les lettres de ce temps : « Je le garde pour lui montrer quelque jour. » (voiture.) « Dieu veut notre cœur, nous ne voulons pas lui donner. » (sévigné.) « Elle m'avait fait une collation; je lui rendis. » (Id.) Cette omission était encore de mise au temps de Vaugelas, qui la condamna d'une manière absolue (t. I, p. 95) et contribua sans doute à établir la règle, qui est de toujours exprimer les pronoms personnels, qu'ils fassent fonction de sujet ou de complément.]

* REMARQUE I. — Les pronoms personnels ne peuvent, pas plus que les autres pronoms (Voy. § 247), être accompagnés d'un adjectif.

[* Histoire. — Cette règle n'existait pas dans l'ancienne langue, au moins d'une manière absolue, comme le prouve une vieille formule, que l'usage a conservée jusqu'à nous: « Je, soussigné.» Tandis que le pronom de la première personne, moi, est le seul qui se construise aujourd'hui avec un qui, au xvi° siècle, on construisait aussi le pronom conjonctif directement après le pronom personnel je. Ex.: « Je suis le tiers qui croyais être le premier. » (Heptaméron.) On trouve encore dans Malherbe: « Comment le supporterais-je, qui ne puis pas supporter le vin?»

Je, qui chantai jadis Typhon, D'un style qu'on trouva bouffon.

(SCABBON.)]

REMARQUE II. — Les pronoms moi, toi ne sont employés comme sujets, en dehors des phrases interrogatives, que lorsqu'ils sont redoublés par quelque autre pronom de la même personne. Il en est de même, en général, de lui et eux. Ex.:

Moi, des bienfaits de Dieu, je perdrais la mémoire! (RACINE.)

Et moi, qui l'amenai triomphante, adorée, Je m'en retournerais seule et désespérée!

(Id.)

[* HISTOIRE. — Cette règle de répéter par je, tu, il les pronoms moi, toi, lui, etc., n'était pas absolue au XVM° siècle. Ex.: « Peut-être moi qui existe, n'existe ainsi que par la force d'une nature universelle. » (LA BRUYÈRE.)]

REMARQUE III. — Quand le pronom de la 1^{re} personne du singulier doit être accompagné, soit d'un adjectif, soit d'un conjonctif, soit d'une apposition, il ne peut être exprimé que par moi, excepté dans la formule signalée plus haut, je soussigné. On dit : Moi, son ami, son conseiller... Moi, qui vous parle...

[OMGINES LATINES. — Les origines latines des différentes formes des pronoms personnels français rendent compte des fonctions qu'ils remplissent, comme sujets ou comme compléments directs ou indirects; il faut noter toutefois que, le cas sujet de l'ancien français asyme, presque entièrement disperment pour faire place au cas régime, le pronom sujet s'est, pour la 3° personne du pluriel, confondu avec le pronom complément direct. Si, comme compléments indirects, lui, leur, et quelque-

fois moi, toi, s'emploient sans préposition (Ex.: je lui parle, réponds-moi), c'est qu'ils représentent, en latin, des cas obliques. Ex.:

1º sujet	2º COMPLÉMENT DIRECT	3° COMPL, INDIRECT
ire personne: je, eyo nous, nos	me, me nous, nos	moi, mihi nous, nobis
2° personne : tu , tu vous , vos	te, te vous, vos	toi, <i>tibi</i> vous, <i>vobis</i>
3º personne : il, ille, illud elle, illa ils, elles illi, illas	le, illum, illud la, illam les,eux, elles illos, illas se, se	lui illi huic leur illorum sibi Boi,.

- § 221. La place et l'emploi des pronoms personnels donnent lieu à plusieurs remarques.
 - II: Place des pronoms personnels dans la phrase.
- § 222. REMARQUE I. Les pronoms personnels faisant fonction de sujet se mettent avant le verbe, excepté :
 - 1° Dans les interrogations (§ 104). Ex.: venez-vous?
 - 2° Dans les phrases exclamatives. Ex.:

Dieux! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts! (RACINE.)

- 3° Dans certaines formules employées pour citer des paroles prononcées par une autre personne. Ex.: dit-il, repondit-il, reprit-il, s'écria-t-il, etc.
- 4° Dans les propositions suppositives comme eussé-je, dussé-je, etc. (Voy § 302, REM.)
- § 223. REMARQUE II. Dans certaines formules interrogatives, le pronom personnel sujet peut rester avant le verbe Ex. : ainsi, vous venez? (ce qui équivaut à : n'est-ce pas que vous venez?).

On peut placer le pronom personnel sujet, soit après, soit avant le verbe, quand il y a dans la phrase les conjonctions ou adverbes suivants : aussi, en vain, peut-être, toujours, à peine, encore, etc. Ex. : à peine étiez-vous né.

A peine nous sortions des portes de Trézène. (RACINE, Phèdre.)

- § 224. REMARQUE III. Pour les pronoms personnels faisant fonction de compléments directs ou indirects, il faut distinguer l'emploi et la place de ces deux espèces de compléments dans les propositions impératives ou non impératives.
- 1° Dans les propositions non impératives, avec ou sans négation, les pronoms servant de complément direct ou indirect se mettent toujours avant le verbe. Ex.:

Je l'estime. Je ne l'estime pas. — Je le lui ai dit.

Cependant ces pronoms doivent se placer après le verbe, s'ils sont accompagnés d'un autre complément. Ex.:

J'estime son père et lui. — Je l'ai dit à son père et à lui.

On met, comme compléments directs:

Avant le verbe :
me, te, se; le, la, les.
Après le verbe :
moi, toi, soi.

On met, comme compléments indirects:

Avant le verbe :
me, te, se ; lui, leur.
Après le verbe :
moi, toi, soi ; eux, elles.

Certains verbes veulent être précédés, d'autres suivis des pronoms compléments indirects. Ex.:

Vous me parlerez.

Vous songerez à moi.

L'usage décide de ces constructions; la seconde peut, du reste, toujours s'employer pour la première, quand on veut insister davantage sur l'idée de la personne. Ex.

Avez-vous oublié que vous parlez à moi. (CORNEILLE.)

« Il faut que chacun de vos auditeurs s'imagine que vous parlez à lui en particulier. » (FÉNELON.) [* HISTOIRE. — Cette dernière construction du pronom personnel, employé comme complément indirect, est moins ordinaire aujourd'hui qu'autrefois; mais elle était la plus usitée au XVII° siècle. Ex.: « Je parle à vous comme à mon ami. » (MALHERBE.) « Voici comme il faut parler à eux. » (Id.) « Il parle à elle en tierce personne. » (Id) « Nous avons des amis qui pourront parler à lui. » (sévigné.) « Voyant que Monsieur préférait un petit secrétaire à lui. » (Id.)]

2º Dans les propositions impératives, les pronoms s'emploient et se placent différemment, selon qu'ils sont compléments directs ou indirects, avec ou sans négation :

S'il y a négation, les pronoms se placent toujours avant le verbe; et l'on emploie me, te, même comme compléments

indirects. Ex.:

Ne me trompez pas. — Ne me refusez pas cela.

S'il n'y a pas négation, les pronoms se placent toujours après le verbe, avec un trait d'union; et l'on emploie : 1° comme compléments directs, moi, toi, le, la, les, 2° comme compléments indirects, moi, toi, lui, leur. Ex.:

- 1° Conduisez-moi; conduisez-le; conduisez-les.
- 2º Répondez-moi; répondez-lui; répondez-leur.

[*HISTOIRE. — Dans les phrases où deux verbes à l'impératif se suivent, et où le second est accompagné d'un pronom complément, les écrivains du XVIII° et du XVIII° siècle ont souvent mis ces pronoms avant ce verbe, pour donner plus de précision à la phrase. Ex.:

Quittez cette chimère, et m'aimez.

Polissez-le sans cesse et le repolissez.

(CORNEILLE.)
(ld.)

Va, cours, vole et nous venge.

(BOILEAU.)

« Taisez-vous et m'admirez plutôt que de me gronder. » (sévigné.) « Cherchez cette lettre et me demandez pardon. » (Id.) « Faites donc ces choses, et en faites les marchés en hommes de bien. » (Id.)

Soldats, suivez leurs pas et me répondez d'eux. (VOLTAIRE.)]

§ 225. Remarque IV.— Quand deux pronoms se suivent, faisant fonction, l'un de complément direct, l'autre de complément indirect, ils se mettent toujours tous les deux avant

le verbe au mode indicatif (avec ou sans négation). Ex.: je le lui ai dit; -- je ne le lui ai pas dit.

Ils se mettent: 1° avant le verbe dans les propositions impératives avec négation; 2° après le verbe, et avec deux traits d'union, dans les propositions impératives sans négation. Ex.

1° Ne le lui dites pas. — 2° Donnez-nous-les.

De ces deux pronoms qui se suivent, c'est en général le pronom complément indirect qui se met le premier; mais lui, leur, en, y se mettent toujours après le complément direct. Ex.

§ 226. REMARQUE V. — Quand les pronoms personnels sont compléments d'un infinitif dépendant d'un autre verbe, ils se placent de préférence immédiatement avant cet infinitif. Ex.:

De quelle trahison pouvez-vous donc vous plaindre? (MOLIÈRE.)

f * Histoires. — Au xviie siècle on le mettait le plus souvent avant le premier de deux verbes, dont l'un joue le rôle d'auxiliaire. Ex.:

C'est peu d'aller au ciel, je vous y veux conduire. (CORNEILLE.)
Est-il un seul moment

Qui vous puisse assurer d'un second seulement? (LA FONTAINE.) Et votre heureux larcin ne se peut plus celer. (RACINE.) Quel profane, en ces lieux, s'ose avancer vers moi? (Id.) Soleil, je te viens voir pour la dernière fois. (Id.)

III. Emploi des pronoms personnels.

§ 227. Lorsque le pronom moi est avec un autre pronom ou un substantif; c'est une règle de politesse, en

français, qu'il s'énonce le dernier. Ex. : vous et moi; cette personne et moi.

- § 228. Les pronoms je, me, te, se, le, la élident leur voyelle quand ils sont suivis d'un verbe dont ils sont sujet ou complément, et qui commence par une voyelle, ou des pronoms en, y. Ex.: j'appelle, je t'appelle, il l'appelle, il s'aime, il s'en va, il s'y promène, donnez-m'en.
- * REMARQUE. Au contraire, quand ces pronoms suivent le verbe, me, te, le ne s'élident pas, et leur e muet se trouve exceptionnellement frappé de l'accent tonique. On prononce imite-le, faites-le, envoyez-le chercher, comme si l'on écrivait imite-leu, faites-leu, etc.
- [* Histoire. Cependant quelques poètes ont cru pouvoir considérer cet e muet comme s'élidant ou du moins ne se prononçant pas devant une voyelle; ainsi Voltaire a dit : « Rendes le à mon amour, à mon vain désespoir. » « Retournez vers le peuple, instruisez-le en mon nom. »]
- § 229. Les pronoms personnels moi, me, te, nous, vous se mettent quelquefois avec un verbe, par une formule explétive qui ne sert souvent qu'à donner du mouvement à la phrase. Ex. : Je te le fustigerai bel et bien. Je vous l'ai fustigé de la belle façon. On nous a tout gâté.
- « Qu'on me l'égorge tout à l'heure; qu'on me lui fasse griller les pieds; qu'on me le mette dans l'eau boùillante, et qu'on me le pende au plancher. » (MOLLÈRE, l'Avare.)

Prends-moi le bon parti, laisse là tous tes livres. (BOILEAU.)

[Grammaire comparative. — La même tournure se trouve en grec et en latin. Ex.:

Qui metuens vivet, liber mihi non erit unquam. (HORACE.)]

§ 230. Le pronom nous s'emploie pour je ou moi, soit par modestie (quand ce sont des auteurs qui parlent), soit par emphase (quand ce sont de grands personnages). Ex.: Nous sommes persuadé... Nous ordonnons...

Dans le langage familier, il tient quelquefois lieu même d'un pronom de la 2° personne. Ex. : il paraît que nous n'avons pas été sage.

231. Le pronom vous s'emploie pour tu, par respect; ainsi, dans Racine, Iphigénie dit à son père:

Quand vous commanderez, vous serez obéi.

Le tutoiement qui, dans le langage usuel, est un signe de familiarité, a au contraire une certaine solennité en poésie. Ex.:

Va, je ne te hais point...

(COBNEILLE, le Cid).

O mon souverain roi, Me voici donc tremblante et seule devant toi. (RACINE.)

[OBIGINES LATINES. — Ce nous et ce vous, au singulier, viennent d'un usage qui s'est introduit vers la fin de l'empire romain : les empereurs disaient nos, en parlant d'eux-mêmes; et, pour leur témoigner du respect, on disait sos en leur parlant ou en leur écrivant.

- [* HISTOIRE. Regnier Desmarais, dans sa Grammaire (1705), tout en reconnaissant qu'on peut se servir de tu pour vous « dans la noble poésie », fait remarquer que « on ne se sert guère du nombre singulier du pronom de la 2° personne, en parlant à qui que ce soit, à moins d'une très grande familiarité, ou à moins que ce ne soit une personne de très basse condition ». C'est seulement depuis la révolution de 1789 que l'usage du tutoiement s'est répandu dans la société française, et, par suite, dans la littérature.]
- § 232. Les pronoms de la première et de la deuxième personne, au singulier et au pluriel, ont les deux genres; je, tu; vous, nous, servent pour le masculin et le féminin.

Les pronoms de la 3° personne (il, elle; ils, elles) prennent le même genre et le même nombre que le nom dont ils tiennent la place. Ex. voyez cette maison; elle est grande. — Voyez ces jardins; ils sont beaux.

§ 233. Dans les phrases interrogatives, les pronoms de la 3° personne (il, elle; ils, elles) se placent après le verbe, et cela même quand le sujet du verbe est exprimé. Ex. : votre père est-il arrivé?

Ces pronoms forment un pléonasme avec le sujet; mais

ce pléonasme est nécessaire pour marquer l'interrogation, qui, en français, est généralement indiquée par la position du pronom personnel sujet après le verbe.

Ce pléonasme se rencontre encore dans les diverses tournures qui exigent ou admettent le sujet placé après le verbe (Voyez plus haut, § 223.) Ex.: Rome dût-elle périr! A peine l'univers eut-il été créé...

- [* HISTOIRE. L'usage de ce pléonasme date du XVII° siècle. Mais on trouve encore chez Malherbe: « A quel propos le soleil chasse la nuit? » Cependant, dans ses notes sur Desportes, il le blâme deux fois d'avoir omis de répéter le sujet.]
- § 234. Le pronom de la troisième personne forme encore pléonasme dans certains tours de phrase rapides et expressifs. Ainsi:
- 1° Il peut être en que que sorte jete au commencement de la phrase, pour annoncer le sujet. Ex.
- « Le voilà donc mort, ce grand ministre, cet homme si considérable, qui tenait une si grande place! » (M^{me} DE SÉVIGNÉ.)
- 2º Il peut venir après un complément mis au commencement de la phrase par inversion, pour le rappeler et former le complément régulier au point de vue grammatical. Ex. : Le bien, nous le faisons; le mal, c'est la Fortune. (LA FONTAINE.)
- « Cette justice, qui nous est refusée par nos contemporains, la postérité saura nous la rendre. » (LA BRUYÈRE.)
- [*HISTOIRE. Dans la langue du XVI° et du XVII° siècle, il y avait souvent pléonasme dans l'expression du sujet ou du complément, un pronom venant répéter un nom ou même un autre pronom. Ex.: « Philopæmen, voyant que ses citoyens estoient fort joyeux de cette nouvelle, et que chacun s'apprestoit pour s'y en retourner à grand haste, il les en détourna par les remontrances qu'il leur fit. » (AMYOT.) « Une bonne institution, elle change le jugement et les mœurs. » (MONTAIGNE.) « Qui vous écoute, il m'écoute; et qui vous rejette, il me rejette. » (CALVIN.) « De nos lois et usances, il y en a plusieurs barbares et monstrueuses. » (MONTAIGNE.) « Entre lesquels Camillus en fut un. » (AMYOT.) « Mais de cela, chacun en parle diversement. » (MALHERBE.) « Dieu ayant résolu de former son peuple à la vertu par les lois les plus expresses et en plus grand

nombre, il résolut en même temps de les donner par écrit. » (Bosguet.) « Les Juifs qui, de deux frères qu'ils avaient vus rois, en virent l'un prisonnier et l'autre ne retenir plus qu'un vain titre d'autorité. » (Id.) « Les Juifs demandant des miracles par lesquels Dieu, en remuant toute la nature, comme il fit à la sortie d'Egypte, il les mette visiblement au-dessus de leurs ennemis. » (Id.) « Qui interroge, il cherche; qui cherche, il ignore » (ld.)

Dans presque toutes ces phrases le pléonasme s'explique : ou bien la phrase est un peu longue, et l'on a voulu rappeler le sujet ou le complément, ou bien il y a eu une inversion, ou bien encore l'auteur a voulu faire ressortir davantage sa pensée et produire quelque effet de style. A ce dernier point de vue, le pléonasme qui multiplie les sujets et les compléments est encore admissible aujourd'hui. Ex. : c Cet homme, je le hais, j'en ai horreur; cet homme, il est la cause de tout le mal. » Mais c'est une exception, tandis que, au xvie siècle surtout, c'était un usage des plus répandus |

§ 235. Le pronom il, qui s'emploie au neutre (§ 69. REM. III) avec les verbes impersonnels (il faut, il pleut, il neige, il tonne, il y va de son honneur, il n'est pas que....), forme souvent un pléonasme d'un autre genre : il sert de sujet grammatical ou apparent à des verbes dont le sujet logique ou réel est quelquefois au féminin on au pluriel. Ex. :

// pleut des balles; il est trois heures; il fait beau; il m'est venu une idée; il y a peu de personnes, il se trouvait

là quelques personnes.

Il est des nœuds secrets, il est des sympathies.

Sonvent le sujet est un verbe à l'infinitif, soit seul. soit précédé de la préposition de. Ex. : Il fast beau voir... il en coûte de dire....

Il est beau de mourir maître de l'univers.

(CORNEILLE.)

De murmurer contre elle et perdre patience Il est mal à propos.

(MALHERBE.)

Par ma barbe! Il est bon..... (LA FONTAINE) Il n'est que de jouer d'adresse en ce monde. (MOLIÈRE.)

[ORIGINES LATINES. - La plupart de ces verbes, pris impersonnellement avec il au neutre (illud), correspondent à des verbes latins, soit impersonnels (pluit, etc.), soit pris impersonnellement (est pulchrum, fit persculosum, etc.).]

[*HISTOIRE. — Sous l'influence de l'imitation du latin et du grec, les auteurs du XVIe et du XVIIe siècle multipliaient l'emploi du pronom neutre. Ex.: « Il va bien. » (AMYOT.) « Il ne seroit point supportable. » (CALVIN.) « Il peut grandement servir... (COEFFETEAU.)

Il se connaît bien, à la voir si parée, Que tu vas triompher.

(MALHERBE.)

Il est donc vrai, madame?...

(RACINE.)

« J'ai bien soupiré de ne point aller à Vichy; mais il était impossible. » (sévigné.) « Il n'est pas croyable, ce que la parole était capable de faire. » (BOSSUET.)

Il sert d'être calomnié.

(BACINE.)

... Il viendra me demander peut-être, Un grand homme sec, là, qui me sert de témoin. (Id.)

§ 236. Dans l'emploi des pronoms de la 3° personne, il faut éviter avec soin les équivoques auxquelles ils peuvent donner lieu. La règle unique est la clarté; pour l'obtenir, on doit quelquefois répéter le substantif. Ex.:

« Hypéride a imité Démosthène en tout ce que Démosthène a de beau. » (BOILEAU.)— Il, mis au lieu du nom de Démosthène répété, eût produit une amphibologie.

§ 237. On emploie le, la, les dans les propositions subordonnées, pour désigner le sujet de la proposition principale, quand le verbe n'est pas réstéchi. Ex.:

Qui pardonne aisément invite à l'offenser. (CORNEILLE.)

§ 238. Les pronoms de la 3° personne, lui, elle, eux, elles, accompagnés des prépositions à et de, ne s'emploient guère qu'en parlant des personnes.

En général, lorsqu'on parle des choses ou des animaux, on se sert des pronoms en (pour de lui, d'elle; d'eux, d'elles) et y (pour à lui, à elle; à eux, à elles). Ex. : ce cheval est méchant : n'en approchez pas, n'y touchez pas.

Les choses de la terre ne valent pas qu'on s'y attache. (NICOLE.)

Cependant, si l'on considère comme des personnes les animaux et si l'on personnifie les choses, on se sert des pro noms ordinaires (lui, leur, etc.). Ex.: ces animaux ont faim : donnez-leur à manger. Aimez le travail : vous lui devrez l'aisance et la considération.

Cette règle est à rapprocher d'une autre, d'après laquelle on remplace l'adjectif possessif par le pronom en. (§ 205, REM. II.)

REMARQUE I. — Les pronoms en, y, s'appliquent surtout aux choses, et rarement aux personnes.

- [* HISTOIRE. Telle est la règle aujourd'hui généralement adoptée. Mais les pronoms en, y, appliqués aux personnes. sont d'un usage constant au xvii° siècle. Ex.:
- 1. En. « Tout le monde bénit l'élection que Votre Majesté en a faite (du garde des sceaux). (MALHERBE.) € Ce cabinet est digne de vous, ma fille; la promenade en serait digne aussi. » (sévigné.)

J'ai voulu par des mers en être séparée.

(BACINE.)

- « Un sujet ne peut se révolter contre son prince, quand même il en serait injustement opprimé. » (RACINE.)
- « Ils adoraient le Dieu d'Israël, mais ils en joignaient le culte à celui de leurs faux dieux. » (BOSSUET.) « Si la conduite du mort avait été mauvaise, on en condamnait la mémoire. » (Id.)

Il connaît Nicomède, il connaît sa marâtre,

Il en sait, il en voit la haine opiniâtre. (CORNEILLE.)

Un vieillard amoureux mérite qu'on en rie. (CORNEILLE.)

- « Les Perses étaient libéraux envers les étrangers et savaient s'en servir. » (BOSSUET.) « Les sénateurs les plus illustres, à n'en regarder que l'extérieur, différaient peu des paysans. » (Id.) « Ils adoraient le Dieu d'Israël, quoiqu'ils en joignissent le culte à celui de leurs faux dieux. » (Id.) « Celui dont il lui échapperait de dire ce qu'il en pense. » (LA BRUYERE.)
- 2. Y. « Le peuple ingrat oublià Dieu, et les désordres s'y multiplièrent. » (Id.) « L'esprit de vérité n'est plus parmi eux: la prophétie y est éteinte. » (Id.)

Qu'il se donne à Mandane, il n'aura plus de crime.

- Qu'il s'y donne, madame, et ne m'en dise rien. (CORNEILLE.)

« On ne peut le connaître sans s'y attacher. » (skvigné.)

« Quoi, écouter impudemment l'amour d'un damoiseau, et y promettre de la correspondance! » (MOLIÈRE.)

Oui, oui, je te renvoie à l'auteur des Satires.

- Je t'y renvoie aussi...

(MOLIÈRE.)

Est-ce peu de Camille? Y joignez-vous ma sœur. (CORNEILLE.)

« Quoique je parle beaucoup de vous, j'y pense encore davantage. » (M^{me} DE sévigné.) « On me dit tant de mal de cet homme, et j'y en vois si peu. » (LA BRUYÈRE.)

— « Cependant Regnier Desmarais, dans sa Grammaire francaise (1705), établit une différence entre ces deux pronoms. Il ne fait pas de difficulté de dire que « en se dit par rapport aux personnes et aux choses »; mais pour y, il dit que « cette particule n'est point relative ordinairement des personnes. »]

[ORIGINES LATINES. — Le mot en est une sorte de génitif ou d'ablatif du pronom is; il vient de inde, adverbe dérivé de is. — Y est une sorte de datif du même pronom is; il vient de ibi, cas locatif, qui a été employé par Virgile comme datif de is:

Ter conatus ibi collo dare brachia circum.

De même inde fait quelquefois en latin fonction de pronom à l'ablatif. Ex.: inde vescitur; inde scelera gignuntur, etc.

Cette origine adverbiale des pronoms en, y, explique pourquoi ces deux pronoms s'emploient plutôt pour les choses que pour les personnes : ce sont surtout des pronoms neutres.]

REMARQUE II. — En et y s'emploient même pour les pronoms de la 1^{re} et de la 2° personne. Ex.

Parlerez-vous de moi? — J'en parlerai. Penserez-vous à moi? — J'y penserai.

§ 239. Les pronoms en, y, employés comme neutres, signifient de cela, à cela, et peuvent représenter des propositions. Ex.:

Il a été clément jusqu'à s'en repentir. (BOSSUET.) — La sentence en est prononcée. (Id.)

Il n'en faut point douter, Auguste a tout appris. (CORNEILLE.

Il mourut. Mille bruits en courent à ma honte. (Id.)

Je vois qu'on m'a trahi. Vous m'y voyez rêver. (1d.)

REMARQUE. — Les pronoms en et y entrent aussi dans plusieurs idiotismes où ils paraissent explétifs. Ex.:

En croirai-je mes yeux? — A en croire les apparences. —
 En venir aux mains. — S'en tenir à. — En imposer à. — En vouloir à quelqu'un. — N'en pouvoir plus. — S'en aller. — Ne

pas savoir où l'on en est. — En user bien ou mal avec quelqu'un. — C'en est assez, trop. — C'en est fait, etc.

Bat l'air qui n'en peut mais. (LA FONTAINE.)

- 2. Il y va de la vie. Je vous y prends. Vous n'y penses pas. Je n'y vois goutte. Y regarder à deux fois, etc.
- § 240. En s'emploie dans les phrases dont le sens est partitif, surtout avec les adverbes de quantité et les adjectifs numéraux non suivis d'un substantif. Ex: a-t-il des protecteurs? Il en a beaucoup.

Au lieu de deux, j'en ai rencontré trois. (LA FONTAINE.)

§ 240 bis. * En s'emploie encore pour de là, de cette ville, de ce pays. Ex.: Vous allez à Paris; j'en reviens. « Un de nos voyageurs a connu l'Orient, et nous en a rapporté le texte samaritain du Pentateuque. » (BOSSUET.)

[ORIGINES LATINES. — C'est ici l'emploi tout à fait étymologique du mot en. (Voy. § 238, Rem. I, Orig. LAT.)]

- § 241. Les pronoms se, soi sont employés, en général, comme pronoms personnels réfléchis, c'est-à-dire indiquant une action qui retourne sur le sujet; par conséquent ils marquent un complément (direct ou indirect). Ex.: il s'aime; il se nuit; trop souvent on ne pense qu'à soi.
- [* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. Le pronom réfléchi soi, par sa nature même, ne peut être le sujet d'une proposition. Aussi n'avait-il pas de nominatif en latin, ni de cas sujet dans l'ancienne langue. (Voyez plus haut, § 220, tableau.)]

REMARQUE. — Le pronon soi peut néanmoins être sujet dans certaines phrases indéfinies. Ex.:

On a souvent besoin d'un plus petit que soi. (LA FONTAINE.)

Que soi équivant ici à : que soi (pour on) n'est; c'est-àdire : que l'on n'est soi-même.

§ 242. Le pronom soi ne s'emploie guère, quand on parle des personnes, qu'après les adjectifs ou pronoms indéfinis on, chacun, quiconque, nul, personne, ou après un infinitif employé d'une manière indéterminée. Ex.: On

doit éviter de parler de soi. — Dire « chacun pour soi » et « n'aimer que soi », c'est de l'égoïsme.

[HISTOIRE. --- Aujourd'hui, au lieu de soi, on emploie luimême, elle-même: eux-mêmes, elles-mêmes, ou simplement lui, elle, eux, elles, comme pronoms réfléchis, quand le sujet est déterminé. Ex.: cet homme ne pense qu'à lui.

Tel n'était pas l'usage de l'ancienne langue française, qui, plus voisine de son origine latine, et plus fidèle à l'étymologie comme à la logique, employait toujours en ce sens le pronom réfléchi soi (sut, sibi). Cet usage a subsisté jusqu'au xvii siècle;

Le courtisan n'eut plus de sentiments à soi. (BOILEAU.)

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après soi. (RACINE.)

« Idoménée, revenant à soi, remercia ses amis. » (FÉNÉLON.) — « Dieux immortels, dit-elle en soi-même, est-ce donc ainsi que sont faits les monstres? » (LA FONTAINE.) — « Il a dit de soi: J'ai de l'esprit, j'ai du courage. » (LA BRUYÈRE.) — « Il appelle à soi toute l'autorité de la table. » (Id.) — « Il leur sauve la peine de faire des contrats, de fermer des coffres, de porter des clefs sur soi. » (Id.)

La malpropre sur soi, de peu d'apprêts chargée, Est mise sous le nom de beauté négligée. (MOLIÈRE)

L'usage de mettre lui-même, lui, elle-même, elle, à la place de soi, a commencé à s'introduire des le milieu du XVIIº siècle). On trouve des exemples de cet emploi dans La Bruyère. Ex.: « Le diplomate laisse voir en lui quelque sensibilité pour sa fortune. » Bossuet emploie l'un et l'autre de ces pronoms: « La stabilité de cet ordre ne servait plus qu'à persuader que cet ordre avait toujours été et qu'il était de soi-même. » (BOSSUET.) « Si la nature est d'elle-même, elle n'a pas dû attendre sa perfection d'une main étrangère. » (Id.) On lit dans les Notes de Th. Corneille sur les Remarques de Vaugelas : « Le P. Bouhours fait observer que, quand on parle en général, sans marquer une personne particulière qui soit le nominatif du verbe, il faut toujours se servir de soi; mais que, quand il s'agit de quelqu'un en particulier, on met lui au lieu de soi. Ex. : « C'est un homme qui parle de lui sans cesse. » — Vaugelas ne se prononce pas aussi nettement; mais il incline dans le même sens, et cela dès 1647, date de la première édition de ses Remarques, qui ne font que constater le bon usage.

L'emploi du pronom soi, en ce sens, est d'autant plus à regretter qu'il marquait, bien mieux que lui, elle, le rapport avec le sujet. Ex.:

COURS SUP.

Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui. (CORNEILLE.) Ou mon amour me trompe, ou Zaïre aujourd'hui, Pour l'élever à soi, descendrait jusqu'à lui.

« Celui qui croit pouvoir trouver en soi-même de quoi se passer de tout le monde, se trompe fort; mais celui qui croit qu'on ne peut se passer de lui, se trompe encore davantage. » (LA ROCHEFOUCAULD.)

REMARQUE. — Le pronom soi s'emploie après les noms de choses, mais rarement quand ces noms sont au pluriel. Ex.: toute faute entraîne après soi le repentir. On dit avec le pluriel : toutes les fautes entraînent après elles le repentir.

- [* HISTOIRE. La règle qui interdit l'emploi du pronom soi avec un nom de choses au pluriel, n'existait pas au xviie siècle, non plus qu'au xvIIIe siècle. « Les profanations que les guerres traînent après soi. » (MASSILLON.) — Condillac, qui écrivait avec soin, a dit : « des corps subtils en soi. » — On lit encore dans Chateaubriand: « Il y a un certain travail du temps qui donne aux choses humaines le principe d'existence qu'elles n'ont point en soi. »
- § 243. Les pronoms de la 3° personne ne peuvent remplacer un nom pris dans un sens indéterminé.

Ainsi, l'on ne dira pas : J'ai demandé pardon; il m'a été

accordé. J'ai demandé grâce: elle m'a été accordée.

Mais on dira, en employant les noms dans un sens déterminé: J'ai demandé mon pardon; il m'a été accordé. J'ai demandé ma grâce; elle m'a été accordée.

On a vu (§ 196 bis) une règle analogue pour l'article.

[* HISTOIRE. — Cependant les meilleurs écrivains du xVIIe siècle, préférant la précision du style à la stricte correction, et aussi parce que la règle n'était pas encore bien établie. s'en sont quelquesois affranchis, même en prose. Ex. :

Je disais vérité. — Quand un menteur la dit, En passant par sa bouche, elle perd son crédit. (CORNEILLE.) Nulle paix pour l'impie : il la cherche, elle fuit. Quand je me fais justice, il faut qu'on qu'on se la fasse. (Id.)

« Voulez-vous avoir grace? Faites-la. » (MALHERBE.) « pleut rarement en Egypte; mais ce fleuve qui l'arrose toute par ses débordements réglés, lui apporte les pluies et les neiges des autres pays. » (BOSSUET.) « Un retour à la volonté de Dieu fait nrendre patience; prenez-la donc. » (L ne DE SÉVIGNÉ.)

« Quelques interprètes veulent que ce fût un jour de fête. J'ai choisi celle de la Pentecôte. » (RACINE.) « Il ne suffit pas d'avoir raison : c'est la gâter, la déshonorer, que de la soutenir d'une manière brusque et hautaine. » (FÉNELON.) « Il faut moins de joie au dehors à celui qui la porte déjà dans le cœur. » (MASSILLON.) « Vous dites que ce n'est pas votre faute que de manquer de foi, puisqu'elle ne dépend pas de l'homme. » (Id.) « L'una raison, et l'autre ne l'a pas. » (LA BRUYÈRE). « Sì celui qui est en faveur ose s'en prévaloir avant qu'elle lui échappe. » (Id.)

§ 244. Lorsque le pronom de la 3° personne, pris comme attribut, représente un nom pris dans un sens déterminé, il s'accorde avec ce nom en genre et en nombre; on emploie alors le, la, les. Ex.: Étes-vous la mère de cet enfant? Je la suis. Étes-vous les témoins? Nous les sommes.

Mais lorsque ce pronom représente un adjectif, un nom pris dans un sens indéterminé, un verbe ou une proposition, il se met au neutre, et reste invariable. Ex.: Madame, êtes-vous malade? — Je le suis. — Serezvous attentifs? — Nous le serons. — Il faut aider les autres, autant qu'on le peut. — Si j'ai réussi, je vous le dois. — Je le veux, je le dois, il le faut. — « Les fourbes croient aisément que les autres le sont. » (LA BRUYÈRE.)

[HISTOIRE. — C'est Vaugelas qui a le premier établi cette règle (Voy. la Remarque sur la pour le, t. I, p. 87). Mais elle ne s'est établie que lentement. Ni Corneille ni même Racine ne l'ont observée. Ex.:

Vous êtes satisfaite et je ne la suis pas. (CORNEILLE.)

Monsjeur, je ne veux point être liée. — A l'autre! — Je ne la serai point. (RACINE.)

§ 245. On a déjà vu divers emplois du pronom neutre de la 3° personne (§§ 235 et 244). Ce ne sont pas les seuls. Le pronom neutre le s'emploie comme synonyme de cela, et comme complément de verbes actifs et même de verbes neutres, dans certaines locutions. Ex.: Je me le tiens pour dit. — Vous le prenez sur un singulier ton. — Je vous le passe pour cette fois. — Il ne le cède en rien à personne.

Ainsi vous l'emportez! (CORNEILLE.)

* REMARQUE. — Un des emplois les plus notables du pronomneutre le, c'est quand il est exprimé avec le verbe être, pour rappeler un participe passé passif qui précède et en tient la place. Ex.: Il est aimé comme il mérite de l'être.

Par un abus qui tend à passer dans l'usage, au moins du langage familier, on emploie aussi quelquefois *le* pour rappeler, non un participe, mais un verbe à un autre mode.

- [*HISTOIRE. Les exemples de ce dernier emploi du pronom le sont très-fréquents au XVII° et au XVIII° siècle. Ex. : « Vous n'avez pas besoin qu'on vous échauffe plus que vous ne l'êtes. » (SÉVIGNÉ.) « Rien n'est capable de nous consoler; pour moi, je serais très-fâché de l'être. » (Id.) « Il n'a rien écrit qui ne méritat de l'être. » (FLEURY.) « Le bœuf remplit ses premiers estomacs autant qu'ils peuvent l'être. » (BOSSUET.) « On ne peut vous estimer et vous aimer plus que vous ne l'êtes du vieux solitaire. » (VOLTAIRE.) « Les hommes ne haïssent rien tant que de l'être. » (VAUVENARGUES.) Regnier Desmarais soutient que cette construction est parfaitement conforme « aux principes et aux règles des pronoms relatifs, o'est-à-dire démonstratifs (Gramm.franc. 1705. Traité des pronoms), et il prétend qu'on peut dire : Je l'aime comme il mérite de l'être, puisqu'on peut dire : Je l'aime comme il le mérite. M. Lemaire, dans ses notes sur la Grammaire des Grammaires. de Girault-Duvivier (p. 1011), n'ose pas condamner une construction qui lui semble « avoir pour elle l'autorité de l'usage et qui ne présente aucune obscurité. » Cependant il est préférable de l'éviter. On ne saurait nier que, en général, les grands écrivains n'aiment mieux répéter le verbe que d'employer ainsi le pronom, et que cette construction ne soit préférable. Ex. : « On ne loue d'ordinaire que pour être loué. » (LA ROCHEFOUCAULD.) « Laissez-moi pleurer mon père vous savez combien il mérite d'être pleuré. » (FÉNELON.)]
- § 245 bis. * Quand la locution pronominale l'un... l'autre, les uns... les autres, indique réciprocité, la première partie de cette locution est sujet et l'autre complément, et l'on emploie en même temps le pronom réfléchi. Ex.: Ils se louent l'un l'autre, les uns les autres. Ce pronom réfléchi sert ici à mieux marquer le complément.
- [* HISTOIRE. Ce pléonasme n'existait pas en latin, où les cas suffisaient pour marquer le sujet et le complément. Il n'existait pas davantage dans la langue du xvie siècle, fidèle à la

syntaxe latine: « Les évêques ont succédé les uns aux autres... » (CALVIN.) « Ils commencèrent à dire les uns aux autres... » (AMYOT.) « Ils se prirent à encourager l'un l'autre. » (Id.) Mais le besoin de clarté fit ajouter le pronom réfléchi à l'un l'autre, et cela dès le xvir° siècle. Ex.:

En ce monde, il se faut l'un l'autre secourir. (LA FONTAINE.)]

§ 245 ter. * On met un trait d'union: 1° entre les pronoms personnels et le mot même (moi-même, vous-même, etc.); 2° entre l'impérat f des verbes et les pronoms personnels moi, toi, nous, vous, le, la, lui, les, leur, en, y; Ex.: Parlez-lui, rends-la-lui, flattons-nous-en, transportez vous-y; 3° entre les verbes, employés interrogativement, et le pronom personnel sujet (que dites-vous? qu'a t-il dit?)

2° DES PRONOMS POSSESSIFS.

§ 246. Il y a entre les adjectifs et les pronoms possessifs cette différence essentielle, que les premiers (mon, ton, son, etc.) accompagnent un substantif, tandis que les seconds (le mien, le tien, le sien) en tiennent la place, comme c'est le rôle des pronoms. Ex.: C'est mon livre. (Adjpossessif.) — Non, c'est le mien. (Pronom possessif.)

REMARQUE. — Le pronom possessif peut s'employer d'une manière absolue:

1° Au neutre et au singulier, pour indiquer le bien de chacun (de moi, de toi, de lui, etc.). Ex.:

Et le tien et le mien, deux frères pointilleux. (BOILEAU.

[ORIGINES LATINES. — Le tien, le mien, le nôtre, le vôtre, correspondent à tuum, meum, nostrum, vestrum, etc.]

2° Au pluriel, pour désigner les parents de chacun. Ex. « On ne trouve de bien dit et de bien fait que ce qui part des siens. » (LA BRUYERE.)

3° DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

§ 247. Bien que le pronom tienne la place du nom, il ne peut être, comme le nom, suivi d'un adjectif. C'est donc une faute grave, en français, que de faire suivre d'un cours sur.

adjectif ou d'un participe les pronoms celui, celle, ceux, celles. Il faut répéter le substantif ou prendre une autre tournure, par exemple, employer le pronom conjonctif avec le verbe être.

Ainsi l'on ne dira pas : ces personnes sont venues joindre celles déjà nommées; mais : les personnes déjà nommées; on bien : celles qui ont été déjà nommées.

REMARQUE I. — Celui ne s'emploie que lorsqu'il est suivi des conjonctifs qui, que, dont, etc. Ex. : Celui qui a parlé; celui dont on a parlé.

Remarque II. — Suivi de la préposition de, le pronom celui a quelquefois le sens partitif. Ex. : Ceux de vous qui voudront me suivre.

[* HISTOIRE. — Le pronom démonstratif celui, uni au conjonctif qui, formait, au xvi siècle, deux locutions toutes latines, qui avaient déjà disparu au temps de Vaugelas (1647). M. A. Benoist en cite de nombreux exemples (De la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas, p. 99 et suiv.):

1º Avec le verbe être et une double négation (le verbe suivant au subjonctif), il a le sens de nullus est quin [dicat ou faciat]. Ex.: « N'y eut celuy du conseil qui n'en fust marri. » (AMYOT.) « Il n'y a celuy qui ne voie combien est nécessaire ce second

poinct. » (CALVIN.)

2º Avec la conjonction comme et l'in licatif, il a le sens de ut qui, utpote qui. Ex.: « Lycurgue mesme fut bon capitaine comme celuy qui s'estoit trouvé en plusieurs batailles. » (AMYOT.) « Cicero s'informa à un de ses gens, qui lui dit son nom; mais, comme celuy qui songeoit ailleurs, il le lui redemanda encore depuis deux ou trois fois. » Cette dernière tournure ayant été abandonnée, on en avait essayé une autre dans les premières années du xvirº siècle: « Il s'informait si Alexandre, et comme vainqueur et comme jeune prince qu'il estoit, n'avait rien attenté contre les princesses. » Vaugelas accepte cette dernière locution, mais juge «encore plus élégant de supprimer qu'il estoit.» Il indique, comme « fort élégante », une autre tournure qui a le même sens, et qui seule est restée dans la langue: « le malheureux qu'il est, n'a pas seulement, etc. » (Ibid.)

§ 248. Le pronom démonstratif ce, au neutre, est d'un usage très-étendu:

1° Ce s'emploie très fréquemment avec le verbe être, surtout dans les interrogations. Ex.

Est-ce convenu? N'est-ce rien?

C'est moi, c'est vous, c'est lui qui...

Etait-ce sérieux ? Que sera-ce?

Ce sont eux qui (Voyez le § 272, REM. II.)

2° Ce entre dans un grand nombre de constructions et de gallicismes. Ex.:

Ce qui..., ce que... Ce semble, ce me semble. Pour ce faire... en ce faisant... C'est-à-dire. Sur ce, partons! C'est à qui fera telle chose.

C'est affaire à lui. C'est à savoir. Est-ce à dire que...?

Ou'est-ce à dire?

C'est à qui mieux mieux.

3° Ce doit nécessairement s'employer devant le verbe être quand le vrai sujet est après l'attribut, surtout quand l'attribut est marqué par celui qui, celle qui, ce qui, etc. Ex.: Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement.

« Bien écrire, c'est tout à la fois bien penser, bien sentir et bien rendre. » (BUFFON.)

Cependant, s'il y a une négation, ce peut être omis. Ex.:'« Être libre n'est pas ne rien faire; c'est être seul arbitre de

ce qu'on fai' A BRUYERE.)

§ 249. L jint au verbe être au commencement d'une phrase, et suivi de la conjonction que, donne de la vivacité au style. Ex. :

C'est le serpent que je veux dire, Et non l'homme (on pourrait aisément s'y tromper).

(LÁ FONTAINE.)

«C'est ma vie, c'est mon âme que votre amitié.» (Mme DE SÉVIGNÉ.)

Cette phrase est évidemment plus vive que ne serait celle-ci : « Votre amitié est ma vie, mon âme. »

On dit aussi sous forme interrogative:

« Est-ce ainsi que vous vous jouez des hommes? » (Fénelon.)

Phrase plus vive que celle ci : « Vous jouez-vous ainsi?

- § 250. Ce, joint au verbe être, donne encore la formule explicative c'est que, et, avec négation, ce n'est pas que, avec interrogation, est-ce que. Ex.:
- « Pourquoi les ouvrages de la nature sont-ils si parfaits? C'est que chaque ouvrage est un tont, et qu'elle travaille sur un plan éternel. » (BUFFON) « Ce n'est pas qu'elle se crût rede vable aux hommes. » (FLÉCHIER.)
- § 251. Ce a formé les composés ceci, cela (§ 71, Rem.), qui ont un sens plus déterminé. Ex.: on m'a dit ceci, j'ai vu cela. Il y a ceci de remarquable. Cela s'emploie dans quelques expressions familières, par exemple: c'est cela! Voyez ces enfants: cela ne fait que jouer.
- * REMARQUE I. Dans les interrogations, ceci et cela reparaissent séparés; Ex.: Qu'est-ce ci? Quels gens sont-ce là?

Quel maraud est-ce ci?

(BEGNARD.)

Qu'est ce là que je vois?

(LA FONTAINE.)

- [* HISTOIRE. Vaugelas écrivait ceci, cela, en un seul mot, même dans les interrogations. Ex.: « Quel ménage de syllabes est cela? »]
- *Remarque II. Dans le langage familier, on dit souvent ça pour cela. Ex.: Donnez-moi ça.

Il ne faut pas confondre ca, sans accent, avec ca, adverbe de lieu (deçà, delà), ni avec ca or ca interjection: Ex.

..... Or ça, sire Grégoire, Que gagnez-vous par an?

(LA FONTAINE.)

Ca, messieurs les chevaux, payez-moi de ma peine. (Id.)

- 4° DES PRONOMS INTERROGATIFS ET CONJONCTIFS.
- § 252. Il existe entre les pronoms interrogatifs et les conjonctifs une telle parenté que l'on a voulu voir dans les uns et dans les autres les mêmes pronoms, à savoir des pronoms conjonctifs. Qui vous accuse? supposerait l'antécédent la personne (dites-moi la personne qui vous accuse). Cela est inexact : car le pronom dont n'est que conjonctif, et l'on verra (§ 258 et 254) que la forme de ces deux pro-

noms (interrogatif et conjonctif) est distincte en plusieurs cas.

[* OBIGINES LATINES. — Les pronoms interrogatifs français répondent aux pronoms interrogatifs latins :

nominatif	(masc.	(quis { quem) qui?
et accusatif		(quæ, quam quid	que? que?quci?

Ils se confondent, en général, avec les pronoms conjonctifs, qui étaient distincts en latin au nominatif : masculin et neutre qui, quod.

De plus, la trace des anciens cas a disparu, et la forme dont vient de de unde. Cependant on peut remarquer que les formes

que et quoi s'emploient surtout comme compléments.

Que représente quem et quid. Comme représentant du neutre quid, le pronom interrogatif que se prend adverbialement dans le sens de pourquoi. Ex. : « Que parlez-vous, Lucile, de la lune, et à quel propos? » (LA BRUYÈRE.)

Dieux! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts! (RACINE.)]

§ 253. Comme pronoms interrogatifs, qui, que peuvent servir de sujet ou de complément.

Le premier ne s'emploie que pour les personnes. Ex.:

Qui est là? Qui cherchez-vous? De qui parlez-vous?

Le second ne s'emploie, en général (Voy. REM. III), que pour les choses. Ex.: Que se passe-t-il ici?

Quand il est complément, il n'est d'ordinaire que complément direct. Ex. : Que dites-vous?

- * REMARQUE I. Qui s'emploie au neutre dans les locutions : qui pis est, qui plus est.
- [* HISTOIRE. Qui s'est employé pour les choses, dans le sens neutre, jusqu'au XVII° siècle : il était alors plus voisin de son étymologie, quid. Ex.:

Qui fait l'oiseau? c'est le plumage. (LA FONTAINE.!

Qui des deux dois-je suivre et duquel m'éloigner? Ou laissez-moi périr, ou laissez-moi régner. (CORNEILLE.) Je ne sais qui m'arrête. (RACINE.) Dans le sens de : quelle raison.]

REMARQUE II. - Ces deux pronoms se placent entre

deux propositions, pour exprimer une interrogation indirecte. Ex.: Je ne sais qui est venu (ce qui répond à : Qui est venu? Je ne le sais). Je ne sais que faire (ce qui répond à : Que faire? Je ne le sais).

REMARQUE III. — L'interrogation indirecte à qui forme une locution elliptique assez fréquente. Ex.:

S'empresser ardemment A qui dévorerait ce règne d'un moment. (CORNEILLE.)

REMARQUE IV. — Le pronom interrogatif qui, que, peut être non-seulement sujet, mais attribut. (Voy. § 207, REM. II.) Ex.: Qui êtes-vous? Que sont-ils devenus?

REMARQUE. V. — On dit interrogativement :

Qui... et: qui est-ce qui...? Ex.: qui a parlé? qui est-ce qui a parlé? De qui est-ce que vous parlez? d qui est-ce que vous pensez?

Que... et : qu'est-ce que...? Ex. : qu'avez-vous dit? qu'est-ce que vous avez dit?

REMARQUE VI. — Qui, interrogatif, s'est souvent employé et s'emploie encore avec que, ayant le sens de si ce n'est. Ex.:

Que vois-je autour de moi, que des amis vendus? (RAGINE.)

Qui le sait, que lui seul? (LA FONTAINE.)

REMARQUE VII. — Que, employé interrogativement comme complément indirect neutre ou comme adverbe, entre dans quelques locutions qui sont à noter. Ex.: Qu'importe? Que tardez-vous? Que ne faites-vous ce que je dis?

Que vous sert-il qu'un jour l'univers vous estime? (BOILEAU.)

REMARQUE VIII. — Entre deux verbes, le pronom interrogatif devient conjonctif (comme l'adjectif interrogatif, § 207), et, au lieu de que, on dit ce que. Ex. : « Je ne sais ce que vous dites », c'est-à-dire : Que dites-vous? Je ne sais ce ou cela.

[* HISTOIRE. — La langue du XVI° siècle se tenait plus près que la nêtre de la construction latine (nescio quid dicas), et, au

lieu d'un pronom conjonctif (ce que), elle gardait l'interrogatif que (quid). « L'on ne sut jamais qu'il devint. » (AMYOT.) « Le peuple se mit à demander qu'il estoit devenu. » (Id.) Encore anjourd'hui on dit (mais seulement avec l'infinitif: Je ne sais que dire, que penser, que résoudre. — On trouve chez Corneille: Le roi ne sait que c'est d'honorer à demi. — Et, chez Racine: Je ne sais qu'est devenu son fils.

Au XVI° siècle on employait même le pronom que au lieu de ce que pour le simple conjonctif quod. (Voy. § 254, Rem. X.)

Les écrivains du XVI° siècle ont même essayé d'introduire dans la langue une tournure toute latine, que c'est de (quid sit de). Ex: « Apprendre que c'est d'humilité. (oalvin.) » Ils ne savent pas même que c'est que de la paix. » (coeffetteau.) Mais de cette tournure, qui a disparu, en est venue une autre, ce que c'est que. On la trouve déjà en germe dans Amyot: « On ne savoit anciennement en la ville de Sparte que c'estoit qu'adultère. » C'est une des tournures regrettées par La Bruyère. (Chap. De quelques usages.)

§ 254. Qui, en tant que pronom conjonctif, s'emploie d'or dinaire comme sujet, et, avec une préposition, comme complément indirect; le pronom conjonctif que n'est employé que comme complément direct. Ces pronoms sont toujor de la même personne, du même genre et du même nombre que leur antécédent, qui est un nom ou un pronom. Ex.:

C'est moi qui commande. C'est toi qui obéis. C'est nous qui commandons. C'est vous qui obéissez. C'est moi qui suis le maître (si c'est un homme qui parle). C'est moi qui suis la maîtresse (si c'est une femme). L'homme pour qui je me suis dévoué.

[* HISTOIRE. — Cette règle n'a pas toujours été observée au XVII^e siècle. Ex.: « Il n'y a que vous qui vous puisse donner cette liberté. » (MALHERBE.) « Je vous conjure d'ôter de votre esprit que ce soit moi qui ait tort. » (sévigné.) « Il n'y a que moi qui passe sa vie à être occupée du souvenir de la personne aimée. » (Id.) Molière, qui n'ignorait pas cette règle et qui l'observe en général, semble y manquer quelquefois. Ex.: « En ce cas, c'est moi qui se nomme Sganarelle. »

Ce ne serait pas moi qui se ferait prier.

Nous chercherons partout à trouver à redire, Et ne verrons que nous qui sachent bien écrire.

Peut-être y a-t-il quelque intention comique dans ces solécismes prêtés à un Sganarelle, et surtout aux femmes savantes, qui se piquent de « trouver à redire » au langage des autres.]

REMARQUE I. — Tout pronom conjonctif suppose un antécédent, exprimé ou sous entendu. Ex.: Aimez qui vous aime (c'est-à-dire celui qui). Sanve qui peut! — C'est en quoi vous vous trompez (c'est-à-dire ce en quoi).

REMARQUE II. - Quelquefois il peut y avoir incertitude sur l'antécédent du conjonctif; c'est lorsque l'antécédent est suivi d'une apposition ou d'un attribut. Si l'on veut attirer spécialement l'attention sur l'apposition on sur l'attribut, on peut faire de cette apposition ou de cet attribut l'antécédent du conjonctif. Ex.:

1. Conjonctif rapporté au sujet : | 2.Conjonctif rapporté à l'attribut : Et je serai le soul qui ne pourrai rien dire. (BOILEAU.)

On pourrait dire aussi en modifiant le sens: Et je serai le seul qui ne pourra.

« Je suis Diomède, roi d'Étolie, qui blessai Venus au siège de lie qui blessa... (FÉNELON.) Troie. »

Je suis Diomède, le roi d'Eto-

f*Histoire. -- Au xvii° et au xviii° siècle. le conjonctif était le plus souvent rapporté au sujet, non à l'attribut. Ex. :

«Je ne suis pas le seul qui l'ai remarqué, » (VAUGELAS.) « Aucun de ceux qui est repris, mort ou vivant, n'est nommé dans ces Remarques.» (1d.) « Une des choses qui fait que l'on trouve si peu de gens agréables en conversation...» (LA ROCHEFOUCAULD.) c C'est une des personnes du monde qui a le plus de bonnes qualités. » (sévigné.) C'est une des raisons qui fait murmurer. » (Id.) « M. Chateauvillain est un des hommes de l'armée le plus estimé. » (RACINE.) « L'une des plus saintes communautés qui fût dans l'Église.» (Id.) « Une des choses qui peut-être a attiré plus de jalousie à cette maison.» (Id.) Il y a là sans doute un souvenir de la construction latine : Justissimus unus Qui fuit in Teucris. (VIRGILE.) Mais, dans la construction latine, il n'y avait pas de complément au pluriel, auquel dût naturellement se rapporter le conjonctif. Souvent le pronom conjonctif est mis à une autre personne que le sujet, par suite de l'ellipse de quelque attribut. Ex.:

Il ne voit à son sort que moi qui s'intéresse. (RACINE.)

Et je ne vois que vous qui le (CORNRILLE.) puisse arrêter.

Ce ne serait pas moi qui se ferait prier.

Ellipse pour: Il ne voit nul autre que moi qui....

Je ne vois nul autre que vous qui....

Je ne serais pas celui qui se (MOLIÈRE.) | ferait prier.....

Dès la fin du xvu• siècle cependant, on voit s'établir, même chez

Racine, la construction qui a prévalu : « Ce dessein m'a fourni une des scènes qui ont le plus réussi dans ma tragédie.» (Préf. de Mithridate.) — « Le passage du Rhin est une des plus merveilleuses actions qui aient jamais étéfaites. » (BOILEAU.) « L'empereur Antonin est regardé comme un des plus grands princes qui aient régné. » (ROLLIN.) « M. de Turenne a eu tout ce qu'il fallait pour faire un des plus grands capitaines qui furent jamais. » (MASCARON.)

Cependant on retrouve encore l'autre construction au XVIII[®] siècle. Ex.: « C'est une des pièces de Plaute qui a eu le plus de succès. » (VOLTAIRE.) « C'est un des hommes qui a fait le plus de bien à sa patrie. » (D'ALEMBERT.)]

REMARQUE III. — Le pronom conjonctif qui, employé sans l'antécédent celui, a le sens de quiconque, est en général masculin, et peut être sujet ou complément. Ex.:

1º Qui, sujet: « Qui peut tout, doit tout craindre. » (CORNEILLE.)

2º Qui, complément direct ou indirect: Vous trouverez à qui parler. « Je le mets entre les mains de qui il me plaît. » (BOSSUET.)

Choisis qui tu voudras, Chimène, et choisis bien. (CORNEILLE.) A qui venge son père, il n'est rien impossible. (Id.)

REMARQUE IV. — Qui peut aussi s'employer avec ellipse de l'antécédent neutre quelque chose. Ex.: Voils qui est beau; voils qui va bien.

[* Histoire. — Au xvi° et au xvii° siècle on trouve souvent le pronom conjonctif qui, sans autre antécédent qu'un groupe de mots; il équivaut à ce qui, et vient sans doute du conjonctif neutre latin quod. Ex.: « Il ne prit pas la ville, qui fut l'une des premières charges et imputations que ses malveillans lui mirent sus depuis. » (AMYOT.) « Il faut encore savoir escrire, qui est une seconde science. » (BALZAC.) « L'autorité des éphores, qui vaut autant à die comme contrôleurs. » (AMYOT.) « Il a la permission de ne pas venir, qui est une grande dépense épargnée. » (sévigné.) « Elle fut admonestée, qui est une très légère peine. » (Id.) « Les rois de France ont méritad'être appelés les fils aînés de l'Église, qui est sans doute le plus glorieux de tous leurs titres. » (BOSSUET.)

Cette construction est un latinisme. En latin le conjonctif

peut se rapporter par attraction au nom suivant (animal quem vocamus leonem.)]

REMARQUE V. — Qui, répété, s'emploie dans le sens de les uns..., les autres. Ex.: Ils se saisirent qui d'une épée, qui d'une pique. « Chacun y est en action et en exercice, qui à bâtir, qui à faire remuer la terre, qui à l'agriculture, qui dans le jardin. » (BOSSUET.)

REMARQUE VI. — Qui, suivi de que et du verbe être au subjonctif, forme la locution elliptique qui que ce soit (c'est-à-dire quelque personne que ce soit).

REMARQUE VII. — On emploie encore qui avec diverses ellipses apparentes ou réelles. Ex.: Il tient cela de je ne sais plus qui. — (Ici il n'y a pas ellipse, mais inversion: « Je ne sais plus de qui il tient cela.») On est entré secrètement: devinez qui. (Il y a ellipse: devinez qui est entré.) A qui mieux mieux.

[* HISTOIRE. — Au XVI° et au XVII° siècle, le conjonctif qui s'employait souvent dans le sens de si quelqu'un (en latin si quis). Ex. « La borne, qui la veut justement garder, est un bien qui bride la puissance, et qui ne la veut garder, est une preuve et tesmoignage qui argue l'injustice. » (AMYOT.) « Qui parle du loup on en voit la queue. » (Proverbe cité par PASQUIER.) « Halte-là, qui vive! (si quis vivat!) » « Qui m'aurait fait voir tout d'une vue tout ce que j'ai souffert, je n'aurais jamais cru y résister. » (SÉVIGNÉ.)

Qui pourrait toutefois en détourner Lysandre, Ce serait le plus sûr. (CORNEILLE.)

REMARQUE VIII. — Que entre, dans diverses autres locutions elliptiques, comme neutre et avec le sens :

1° de quoi; Ex. : je ne sais que faire ni que dire; je n'en ai que faire;

2° De ce qui, ce que; Ex. : advienne que pourra; coûte que coûte; vaille que vaille;

8° de quoi que ce soit qui on que; Ex.: fais ce que dois, advienne que pourra.

[* OBIGINES LATINES. — Dans le premier cas, c'est quid. Dans le second quidquid.]

REMARQUE X. — Ce qui, ce que forment des locutions conjonctives du genre neutre. Dans ce qui, le qui fait fonction de sujet; dans ce que, employé avec le verbe être et quelques verbes pris impersonnellement, le que joue le rôle tantôt d'attribut, tantôt de complément. Ex.:

1º attribut :

Vous êtes aujourd'hui ce qu'autrefois je fus. (corneille.)

2º complément (avec ellipse):

Croyez-en ce qu'il vous plaira (sous-entendu : de croire).

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses : L'espace d'un matin. (MALHERBE.)

[* HISTOIRE. — De même que l'on employait autrefois que au lieu de ce que (pour quid) dans les interrogations indirectes (Voy. § 253, Rem. VII, HIST.); de même on mettait que au lieu de ce que (pour quod). Ex.: « Je vous laisse de penser qu'il diroit. » (H. ESTIENNE.) « Il s'esmerveille que ce pouvoit estre. » (AMYOT.)

Cet emploi de que conjonctif sans antécédent, est resté dans quelques locutions; Ex.: « Fais ce que dois, advienne que pourra. » (Proverbe.) « Je n'ai que faire de vos dons. » (MOLIÈRE.) La Fontaine a dit de mên e, mais avec un tour qu'on n'emploierait plus aujourd'hui: « Il ne pouvait que dire sans odorat. » Malherbe : « Qui n'avait jamais éprouvé que peut un visage d'Alcide », quid possit...]

- § 255. Quoi est un pronom neutre, qui est interrogatif dans le sens de quelle chose, et conjonctif dans le sens de laquelle chose.
- 1° Dans les interrogations directes ou indirectes, quoi est ordinairement complément. Ex.: De quoi est-ce que vous parlez? A quoi est-ce que vous pensez? Dites-moi en quoi je puis vous servir.

Il n'est sujet que dans certaines phrases elliptiques. Ex.: Quoi de nouveau? (qu'y a-t-il de nouveau?)

Remarque I. — Quoi entre, avec le verbe savoir, dans une locution fréquente, qui peut s'employer substantivement: je ne sais quoi. Ex.: « Il devient un je ne sais quoi qui n'a de nom dans aucune langue. » (BOSSUET.)

REMARQUE II. — Il s'emploie isolément comme inter-

rogation on exclamation. Ex.: Quoi? (Qu'y a-t-il?). Quoi? Eh quoi! Quoi donc!

2° Comme conjonctif, quoi est toujours complément. Ex.: Voilà ce sur quoi l'on a tant disputé. (Dict. Acad.)

- * REMARQUE I. Quoi conjonctif se met, soit avec des noms de choses, soit avec les expressions indéfinies ce, rien. Ex.:
 - « Est-ce un sujet pour quoi vous fassiez sonner vos mérites? » (LA FONTAINE.) « On voit ici la raison pour quoi... » (BOSSUET.) « Voilà ce à quoi le monde consacre des éloges. » (MASSILLON.) « Parmi les faiblesses extrêmes à quoi je sens que mon esprit est sujet. » (BOURDALOUE.) M. Fouquet ne veut pas qu'on juge son procès sur des chefs sur quoi il n'aura pas dit ses raisons. » (séviené.) On voit par ces deux dernières phrases, que le conjonctif quoi se rapportait quelquefois à des substantifs au pluriel. L'interrogatif quoi s'employait dans un latinisme transporté en français, quid plura? « Quoi plus? ce peuple, dit Moïse, t'assiégera dans toutes tes places. » (BOSSUET.)

REMARQUE II. — Quoi s'emploie quelquefois avec ellipse d'un substantif on d'un pronom neutre qui devrait lui servir d'antécédent. Ex.: Voici à quoi je pense. Dites-moi en quoi je puis vous servir. Donnez-moi de quoi écrire. Avoir de quoi viyre, et (avec ellipse du verbe: avoir de quoi).

Une telle imposture a de quoi me surprendre. (MOLIÈRE.)

REMARQUE III. — Enfin, suivi de que, il équivant à quelque chose que. Ex.: quoi que vous disiez. Il s'écrit alors en deux mots et ne doit pas être confondu avec la conjonction quoique (Ex.: quoique vous disiez de bonnes choses).

§ 256. Il faut éviter les équivoques dans l'emploi des

pronoms conjonctifs qui, que, dont, etc.

1° Pour cela, on doit rapprocher ces pronoms autant que possible de leur antécédent. Ex.: il y a dans l'histoire des faits qu'on ne doit pas oublier (et non. il y a des faits dans l'histoire qu'on ne doit pas oublier).

Mais s'il n'y a pas d'ambiguïté à craindre, l'antécédent peut être éloigné du conjonctif, surtout en poésie. Ex.:

Un loup survint à jeun, qui cherchait aventure. (LA FONTAINE.)

[* HISTOIRE. — Aujourd'hui, la préoccupation de la clarté fait mettre le plus ordinairement le conjonctif aussitôt après son antécédent. Au xvii siècle, l'antécédent se plaçait très souvent à quelque distance du conjonctif, ce qui donnait aux phrases plus de vivacité. C'est très fréquent surtout chez M^{mo} de Sévigné. Ex. : « Je vis hier une chose chez Mademoiselle qui me fit plaisir. » « On fit un bal le jour de la saint Hubert qui dura une demi-heure. » Etc., etc.

Et j'ai des gens en main que j'emploierai pour vous. (MOLIÈRE.)

Tandis que Célimène en ses liens s'amuse.

De qui l'humeur coquette et l'esprit médisant... etc.

2º On peut encore, pour éviter les équivoques, ou pour insister davantage sur le conjonctif, remplacer qui, dont, à qui, par lequel, duquel, auquel, laquelle, lesquels, etc. Ex.: Au lieu de : la femme du voisin à qui j'ai parlé hier, il faut dire, selon le sens : auquel j'ai parlé. ou à laquelle i'ai parlé.

I * HISTOIRE. - Les écrivains du xvi° siècle usaient souvent de ce conjonctif pour lier ensemble les deux parties d'une phrase. On le trouve encore au xvii siècle. Ex. : « Ce qui est nécessaire pour discerner les vérités, lesquelles j'ai dessein de donner entières. » (PASCAL.)

... Car, goûtez bien, de grâce, Ce raisonnement-ci. lequei est le plus fort. (MOLIÈRE.)

REMARQUE I. - Les conjonctifs qui et lequel se mettent toujours en tête des propositions incidentes, à moins qu'ils ne servent de complément à un substantif précédé d'une préposition : dans ce dernier cas, ils se mettent après la préposition et le substantif. Ex.:

Le général sous les ordres de qui (ou duquel) vous servez.

REMARQUE II. - Lequel, comme qui, est à la fois interrogatif et conjonctif. Employé interrogativement, lequel se prend comme sujet, comme complément direct et comme complément indirect (après les prépositions dans, pour, vers, sur, etc.). Ex.: Lequel est venu? Lequel avez-vous vu? Peur lequel s'est-il prononcé?

REMARQUE III. — Comme conjonctif, lequel fait plus souvent fonction de complément indirect (avec les prépositions qui viennent d'être indiquées) que de sujet et surtout de complément direct. Il s'emploie comme sujet dans le style soutenu. Ex.

L'éloquence est un don de l'âme, lequel nous rend maître du cœur et de l'esprit des autres. (LA BRUYÈRE.)

- [* HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. En grec, et surtout en latin, une phrase était souvent unie à la précédente par un adjectif ou pronom conjonctif (& ou qui). Il en était de mêmdans l'ancienne langue française; cette construction est fréquente au xvi° siècle et jusqu'au xvii° siècle. Ex. : « Suivant lequel propos, Timocréon, poète rhodien. le pique bien aigrement. » (AMYOT.) « Quoi entendu. Marcellus ordonna ses gens en bataille. » (Id.) « Pour à quoi parvenir, il fit assembler tout le peuple. » (Id.) « Pour à laquelle satisfaire, il avait eu plusieurs jours. » (MONTAIGNE.) — Au XVIIe siècle, par souvenir des constructions latines, on employait lequel sans difficulté même comme complément direct. Ex. : « Toutes lesquelles choses si vous n'avez connues en moy, vous en devez au moins avoir vu les semences dès ma première jeunesse. » (VOITURE.) « Il n'acheta que des langues, lesquelles il fit accommoder à toutes les sauces. » (LA FONTAINE.)]
- § 257. Qui, employé comme complément indirect et précédé d'une préposition (a qui, pour qui, en qui, etc.), ne se dit que des personnes. Ex.: j'ai vu l'homme a qui vous a vez parlé.

Quand on parle des animaux ou des choses (à moins qu'elles ne soient personnifiées), on emploie les pronoms lequel, laquelle, etc., précédés d'une préposition. Ex.: les travaux auxquels vous êtes adonné. Mais on peut aussi employer ces pronoms quand on parle des personnes. Ex.: les maîtres auxquels est confiée votre éducation.

[* HISTOIRE. — Cette différence n'a pas toujours été observée, même au XVII° siècle. Ex.: « Quelque magnifique palais semblable à ces châteaux de qui nous entretiennent les poètes. » (BOSSUET.) « Ile pacifique, où se doivent terminer les différends de deux grands empires à qui tu sers de limite. » (Id.)

Un faix sous qui Rome succombe.

(CORNEILLE.)

Un prix à qui tout cède.

(BACINE.)

Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous.

(CORNEILLE.)

... Ce fatal sommeil, par qui l'âme charmée Dort en repos sur le bord des enfers.

(BACINE.)

« Une de ces injures pour qui un honnête homme doit périr. » (MOLIÈRE.)

On trouve encore, mais plus rarement, le pronom qui ainsi employé au XVIII° siècle. Ex.: « Ce petit ouvrage pour qui j'ai tant de seneibilité. » (VOLTAIRE.) « La main par qui Dieu m'a frappé. » (Id.)

§ 258. Dont marque le complément qu'exprime la préposition de, précédant les pronoms qui, lequel, laquelle, quoi, etc. (à tous les genres et à tous les nombres). Mais, à la différence des locutions de qui, duquel, de quoi, etc., il est exclusivement conjonctif. Ex.:

« Les maux dont la vie humaine n'est jamais exempte. » (BOSSUET.)

Lasse enfin des horreurs dont j'étais poursuivie... (RACINE.)

Dont est toujours le premier mot de la proposition incidente formée par ce pronom. Ex.: un homme dont la destinée est enviable, dont on peut envier la destinée.

- *Quand dont est le complément d'un nom, ce nom ne peut être que sujet ou complément direct, comme on le voit par les exemples qui précèdent.
- [* HISTOIRE. Au XVI° siècle et au commencement du XVII°, par souvenir des constructions latines, dont pouvait dépendre aussi d'un complément indirect. Ex.:

Allez à la male heure, allez, âmes tragiques, Dont par les noirs complots..... (MALHERBE.)]

- § 259. Après les verbes qui indiquent extraction, descendance, ou bien sortie, on emploie les conjonctifs dont ou d'uu:
- 1° On met dont pour marquer l'extraction, la descendance. Ex.: les ancêtres dont il est descendu; le sang dont il sort (sang a ici le sens de famille).
- 2° On emploie d'où pour indiquer l'action de sortir. Ex. la ville d'où je viens ; la maison d'où je sors.

REMARQUE. — On pourrait dire : « la maison dont je sors », si le mot maison était pris au sens figuré (race, famille).

[*ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette nuance de signification entre dont et d'où est déjà indiquée par Vaugelas dans ses Remarques sur la langue française et précisée par Th. Corneille dans ses notes sur ce livre. La différence entre dont et d'où devait être moins sensible dans l'ancienne langue française qu'aujourd'hui. Le sens de ce pronom était resté plus près de son étymologie (unde, § 72); par exemple, dans ce vers de Desportes, blâmé du reste par Malherbe:

Se remet au chemin dont il était venu.

et dans ceux-ci, de Corneille (Nicomède):

Le Sénat n'épargnait promesse ni menace, Et rappelait par la son escadron mutin, Et du mont Quirinal et du mont Aventin, Doht it l'avait vu faire une horrible descente.

On trouve encore dans Racine (Bajazet):

Rentre dans le néant dont je t'ai fait sortir.

et dans Voltaire:

Ma vie est dans les camps dont vous m'avez tiré.

Au xvie siècle, dont s'employait dans son sens étymologique, et Rabelais l'écrivait tantôt dont, tantôt d'ond. Ex.: D'ond es-tu? On a dit aussi en ce sens: dont il advint: Ex.:

Dont il advint que par faute de soins, S'il valait peu, ses fils valurent moins. (ANDRIEUX.)]

§ 260. La locution d'où n'est pas la seule dans laquelle l'adverbe où (comme on l'a vu § 72, Rem. II) fasse office de pronom conjonctif, et remplace lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, précédés d'une préposition. Ex.: L'honneur où j'aspire, pour auquel...

[*HISTOIRE. — Au xvii* siècle, l'adverbe où s'employait souvent comme pronom accompagné d'une préposition, surtout de la préposition dans (dans lequel, auquel, chez lequel), etc. Ex..

Les soins cruels où j'allais m'engager. (RACINE.) L'hymen où j'étais destinée. (Id.)

« Cette loi universelle où nous sommes condamnés.» (sévigné,) C'est où je mets aussi ma gloire la plus haute. (MOLIÈRE.) « Vous ne sauriez rien m'ordonner où je ne réponde aussitôt par une obéissance aveugle. » (Id.)

Le véritable Amphitryon est l'Amphitryon eù l'on dine.
(MOLIÈRE.)

« Les choses où il a le plus d'affection. » (PASCAL.) « Pensez où vous vous engagez. » (Id.) « Les Égyptiens sont les premiers où l'on aitsu les règles du gouvernement. » (BOSSUET.) « Le premier de, tous les peuples où on voie des bibliohtèques est celui d'Egypte. » (Id.) « Un dessein où des vieillards expérimentés ne purent atteindre. » (Id.) « Quelque chose où il n'a nulle part. » (LA BRUYÈRE.) « Un engagement où il n'est pas propre. » (Id.)

On lit à ce sujet dans Vaugelas, Remarques sur la langue française: « Ou, adverbe, pour le pronom relatif. — L'usage en est élégant et commode. Par exemple, le mauvais état où je vous ai laissé est incomparablement mieux dit que le mauvais état auquel je vous ai laissé. Le pronom lequel est d'ordinaire si rude en tous ses cas, que notre langue semble y avoir pourvu, en nous donnant de certains mots plus doux et plus courts pour substituer en sa place, comme où en cet exemple, et dont, quoi, en une infinité de rencontres. » Vaugelas n'a pas cessé d'avoir raison, et il est à regretter que l'emploi de où, dans le sens qu'il signale, soit un peu tombé en désuétude.]

§ 260 bis. * Dans les propositions coordonnées, où entre un pronom conjonctif, ce pronom s'exprime en général devant le verbe de chacune de ces propositions. Cependant il peut être remplacé par la conjonction et, ou par une simple virgule. Ex. « L'homme qui contemple la nature, qui l'étudie...» (BUFFON.) On pourrait dire: qui la centemple et l'étudie. Mais le pronom conjonctif deit toujours être exprimé, quand il est tantôt sujet, tantôt complément. Ex. « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires...» (BOSSUET.)

[* HISTOIRE. — Cette règle n'est presque jamais observée au XVI° siècle, et ne l'est pas toujours au XVII°. Ex. « Quant à l'autre sorte d'inceste, que la superstition n'a point faut tenis pour inceste, mais la loi de Dicu a expressément condamné, ne voit-on pas comme il est commun? » (H. ESTENNE.) — On trouve souvent un seul pronom, même quand il faut marquer cours sus.

Digitized by Google

le sujet et le complément. Ex.: « Vous avez ce que tous humains appétent naturellement, et à peu d'iceux n'est octroyé. » (RABELAIS.) « Nous avons accoustumé de nous esmerveiller de ce que nous trouvons estre vray et toutefois ne nous eust semblé vraisemblable. » (H. ESTIENNE.) — D'autres fois, le pronom relatif, au lieu d'être omis dans la seconde proposition, est remplacé par un pronom démonstratif. Ex.: « Il fut accordé que les Sabins et les Romains habiteroient ensemble dans la ville, laquelle seroit appelée Rome, et les habitants en seroient appelés Quirites. » (AMYOT.) « Le druide Adamas, à qui les bergères du Lignon ellaient conter leurs infortunes, et en recevaient une grande consolation. » (SEVIGNÉ.) Cette dernière construction est toute grecque et toute latine. Cicéron dit, dans l'Orator: species pulchritudinis eximia quædam, quam intuens, in ea que defixus... »

[* HISTOIRE. — L'emploi des pronoms conjonctifs donne encore lieu à plusieurs remarques dans la langue du XVIIº siècle:

1º Emploi du pronom conjonctif avec un pronom personnel dans des phrases où nous mettrions un pronom conjonctif et un pronom possessif. Ex.: « J'étais comme ces gens dont l'application les empêche de reprendre leur haleine.» (sévigné.) « Je reviens à mon pauvre cousin, dont la santé ne lui a pas permis de venir cet hiver à Paris. » (Id.) On dirait avjourd'hui: que leur application empêche...; à qui sa santé n'a pas permis...

2° Emploi de deux pronoms conjonctifs l'un après l'autre après les verbes dire, mander, assurer, croire, estimer, vouloir, craindre, etc., dans des phrases que l'on couperait aujourd'hui par une incise ou que l'on continuerait par une proposition infinitive (§ 172, 1° REM.). Ex.: « Elle chante victoire d'un ton audacieux que je crains qui n'attire quelque punition. » (séviené.) « Il me loua fort d'une lettre qu'il m'a assuré qui était fort bien écrite. » (Id.). On dirait aujourd'hui: un ton qui, je le crains, peut attirer quelque punition; une lettre qui, m'a-t-il assuré, est bien écrite, ou qu'il m'a assuré être bien écrite. La construction du xvii siècle venait de constructions latines: quem timeo ne...; quam affirmavit esse...

3° Emploi du pronom conjonctif avec la conjonction que, après les mêmes verbes, construction répondant à la proposition infinitive des Latins, et qu'on remplacerait aussi aujourd'hui par une incise ou par une proposition infinitive: Ex.: « MM. de Bouillon ont répondu par un écrit que je crois qu'on vous a emoyé aussi. » (SÉVIGNÉ); quod credo tibi missum esse; qui, je le crois, vous a été emoyé.

Cet enfant sans parents qu'elle dit qu'elle a vu. (BACINE.)

« Votre règne que le ciel a voulu qu'il fût un siècle de merveilles. » (RACINE.)]

5º DES PRONOMS INDÉFINIS.

§ 261. Le pronom indéfini on est du masculiu, à moins qu'il ne désigne une femme. Ex.: on n'est pas plus insolent que cet homme; on n'est pas plus pieuse que cette femme.

On est toujours du singulier, bien qu'il puisse se rapporter à plusieurs personnes et avoir un attribut au pluriel. Ex.

Vous, Narcis e, approchez, et vous, qu'on se retire. (BACINE.)
De tous vos façonniers on n'est pas les esclaves. (MOI,IÈRE.)
« On n'est pas plus occupé que nous le sommes. » (SÉVIGNÉ.)

REMARQUE I. — Par euphonie on dit l'on, et -t-on. Ex.: Si l'on, dira-t-on, au lieu de on, après une voyelle.

[* HISTOIRE. — Ces règles d'euphonie ont été pour la première fois fixées par Vaugelas (t. I, p. 64-66); mais cela n'a pas été sans réclamation. En 1704, l'Académie française jugeait qu'il y avait « quelque chose de trop affecté à dire si l'on. » Elle était d'avis de dire simplement si on, comme disait Amyot. Dans l'ancienne langue on trouve s'on, pour si on.

Du reste, l'on se rencontre très fréquemment au xvii° siècle, au commencement des phrases, par exemple chèz La Bruyère; ce qui s'explique par l'étymologie du mot (Voy. § 74, ORIG. LAT. 2). Cette étymologie est déjà donnée par Vaugelas (I, 65), qui remarque que on et l'on se mettent avant le verbe, jamais après, tandis que-t-m se met après les verbes terminés par une voyelle. Cette dernière forme date du xvii° siècle. Jusqu à la fin du xvii° siècle, on employait concurremment les deux formes l'on et -t-on. L'une et l'autre se trouvent citées dans la Grammaire française de Ramus (1571).

REMARQUE II. — Ce pronom entre dans la formation des substantifs composés : le qu'en dira-t-on, les on-dit.

§ 262. On a vu (§ 208, 3) que chaque est un adjectif, et qu'il doit toujours être suivi d'un nom. Quand on veut omettre ce nom, l'adjectif chaque doit être remplacé par le pronom chacun, formé de chaque et de un. Ex.: ces volumes coûtent cinq francs checun.

§ 263. Lorsque le pronom chacun est sujet de la phrase, et que le verbe est au singulier, il est suivi de l'adjectif possessif son, sa, ses. Ex.: chacun a son goût.

Il en est de même lorsque le pronom chacun suit le complément direct du verbe et s'y rattache. Ex.: il faut

mettre ces livres chacun à sa place.

§ 264. Mais lorsque ce pronom vient, comme apposition, après un sujet et un verbe au pluriel, il peut être suivi du pronom possessif leur ou de son, sa, ses:

1º Il est suivi de l'adjectif possessif pluriel (leur), quand la première partie de la phrase n'offre pas un sens complet, ce qui arrive quand chacun précède un complément direct. Ex.: ils ont apporté chacun leur offrande.

« Les langues ont chacune leurs bizarreries. » (BOILEAU.) « Les abeilles bâtissent chacune leurs cellules. (BUFFON.)

2º Il est suivi de l'adjectif possessif singulier (ses), quand la première partie de la phrase offre un sens complet, ce qui arrive quand chacun précède un complément indirect. Ex.:

« Le vainqueur et le vaincu se retiraient chacun dans sa ville. » (MONTESQUIEU.) « Les peuples marchaient chacun en sa voie. » (BOSSUET.)

§ 265. Chacun devient un substantif dans la locution familière et aujourd'hui peu usitée un chacun.

[* Histoire. — Un chacun était encore très usité au commencement du xvii° siècle. Ex. :

Encore qu'un chacun vaille ici-bas son prix. (REGNIER.)]

§ 266. Il faut noter la corrélation de quelques adjectifs et de quelques pronoms indéfinis. Ex.

ADJECTIFS

PRONOMS

INDÉFINIS.

Quelque. — Voy Quelqu'un, pluriel : quelques-uns. § 208, 8.

PRONOMS

INDÉFINIS.

Autre. § 208, 1 bis.

Voy. Autrui. Autrui n'est jamais employé que comme complément. Ex.

Manger l'herbe d'autrui! (LA FONTAINE.) Pour consumer autrui le monstre se consume. (BOILEAU.)

ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. - Autrui, on l'a vu, était originairement le cas régime de l'adjectif autre (§ 67). Le Dictionnaire de l'Académie cite cette vieille formule de chancellerie : sauf notre droit et l'autrui (nous dirions : celui d'autrui). Quiconque, pronom indéfini qui peut être le sujet de deux propositions ou le complément de l'une et le sujet de l'autre. Ex. :

Ouelconque. Voy. § 208, 9.

Ouiconque est loup agisse en loup.

(LA FONTAINE.)

« C'était une ancienne coutume des Romains d'accorder toujours leurs secours à

quiconque venait les implorer. »

(MONTESQUIEU.) * ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. Cette confusion du sujet et du complément est contraire à la construction latine de quicunque, d'où vient quiconque. Mais, jusqu'au xviie siècle, on l'employait souvent en lui donnant un antécédent, comme en latin (quicumque...., illi...) Ex. : Il passe pour tyran quiconque s'y fait maître.

(CORNEILLE.) Quiconque ne sait pas dévorer un affront, Loin de l'aspect des rois qu'il s'écarte, qu'il fuie!

(RACINE)

« Quiconque s'éloigne de la sagesse, il s'éloigne du seul bonheur où l'homme puisse espérer sur la terre. » (MASSILLON.)

L'un et l'autre L'un, l'autre. Voy. § 208, 1 bis.

- § 266 bis. On a vu (§ 74, REM. I) que le mot personne, employé comme substantif, est féminin et peut avoir un pluriel, mais que, employé comme pronom indéfini, il est du masculin et n'a pas de pluriel.
- [* HISTOIRE. Cette différence dans l'emploi du mot personne a pour la première fois été posée en règle par Vaugelas, qui donne en exemple : je ne vois personne si heureux que vous; personne n'est venu. Il ajoute cette remarque : « L'usage de personne pour nemo n'est proprement que pour les choses qui regardent l'un et l'autre sexe conjointement, comme : personne n'a esté fasché de sa mort. » (T. I, p. 58.)]
- * REMARQUE I. Personne, employé comme pronom, ne doit se mettre qu'avec une négation ou une interrogation, ou après la conjonction si ou l'adverbe trop. Ex.: Personne n'est plus à vous que moi. Y a-t-il personne au monde qui vous honore plus que je fais? Que je meure si j'ai vu là personne. Il est trop hardi pour craindre personne.
- § 267. 1. Rien est un pronom indéfini qui signifie proprement quelque chose (Voy. § 74). Ex.:

Sans vous rien demander, sans rien oser prétendre. (RACINE)

- « J'aurais lieu de me plaindre, si vous alliez me déguiser rien. » (MOLIÈRE.) « La gloire des conquêtes a t-elle rien qui égale ce plaisir? » (MASSILLON.)
- 2. Avec une négation, rien équivant à nulle chose. Ex.: Cela ne sert à rien, ne sert de rien.
- « Dans le siècle où nous sommes, on ne donne rien pour rien. » (MOLIÈRE.)

Rien n'est beau que le vrai. (BOILEAU.)

En ce sens, ce pronom ne s'emploie sans négation qu'après une interrogation; mais il y a ellipse d'une négation. Ex.:

Qu'avez-vous à répondre? — Rien (je n'ai rien à ..)

3. C'est un véritable substantif quand il a le sens de peu de chose, chose de nul prix. Ex.: il vit content de rien; il a eu cela pour rien.

L'amour de ce rien qu'on nomme renommée. (BOILEAU.)

4. Aux locutions déjà signalées, il faut joindre celles-ci, où rien a encore le sens négatif: Cet homme ne m'est rien (n'est ni mon parent ni mon ami). Cet homme ne m'est de rien (je ne m'intéresse pas à lui). Comme si de rien n'était.

COMPLÉMENTS DES PRONOMS.

§ 268. Comme le nom dont il tient la place, le pronom peut avoir des compléments. Ex.: quelqu'un de nous. Qui de nous n'a pas de défants? chacun de nous doit chercher à corriger les siens et pardonner à ceux d'autrui (de nous est complément de qui et de chacun; d'autrui est complément de ceux).

CHAPITRE V.

SYNTAXE DU VERBE.

1° DU VERBE, DU SUJET ET DE L'ATTRIBUT.

1. Du verbe et du sujet.

§ 269. Tout verbe à un mode personnel, excepté au mode impératif, a un sujet (nom ou pronom) exprimé ou sous-entendu.

Remarque I. — Le même sujet peut, par ellipse, servir pour plusieurs verbes. Ex. « L'impertinent rebute, aigrit, irrite, offense. » (LA BRUYÈRE.)

REMARQUE II. — Le verbe peut être omis, par ellipse, dans une proposition subordonnée. Ex.: aimez votre prochain comme vous-même. c'est-à-dire comme vous vous aimez vous-même.

REMARQUE III. — Le sujet se met généralement avant

le verbe; mais, par *inversion* (Voy. § 170), il se met quelquefois après.

L'inversion est de règle, même en prose, dans les phrases interrogatives et après une citation. Ex. : Partirons-nous bientôt? demanda-t-il.

Dans les interrogations, le sujet se met quelquefois avant le verbe; mais ce sujet est répété par un pronom place après (Voy. § 233).

2. Du verbe et de l'attribut.

270. Nous avons distingué (§ 159) le verbe *être* et les verbes *attributifs*, c'est-à-dire ceux qui contiennent le verbe *être* et l'attribut.

Il faut remarquer que quelques verbes attributifs peuvent, comme le verbe être, unir l'attribut au sujet. De ce nombre sont les verbes paraître, sembler, devenir, demeurer, rester, vivre. Ex.: il me paraît (ou il me semble) plus grand que son frère; il est devenu très raisonnable, il dedemeure (ou il reste) libre de ses actions; il a vécu pauvre.

2° RÈGLES D'ACCORD DU VERBE AVEC SON SUJET.

§ 271. Tout verbe prend le nombre et la personne de son sujet.

REMARQUE I. — Cette règle est absolue et ne peut souffrir que des dérogations apparentes.

Il semble, en effet, qu'elle ne soit pas respectée dans des phrases comme les suivantes. Ex.:

« Sa maladie sont des vapeurs. » (mme de sévigné.) « Tout ce qu'il dit sont autant d'impostures. » (Bolleau.) « Ce que je vous dis là ne sont pas des chansons. » (Mollère.)

Mais l'analyse logique fait voir que, dans ces phrases, l'attribut précède le verbe et qu'il y a inversion. Du reste, dans les phrases où l'attribut est ainc. séparé de son sujet par le verbe être, on fait en général précéder le verbe du pronom neutre ce (Voy. § 272).

[* Histoire. — On trouve quelquefois au xvii° siècle que, par attraction, le verbe s'accorde non avec le sujet qui est au pluriel, mais avec l'attribut qui est au singulier. Ex.: « Cinquante domestiques est une étrange chose. » (sévioné.) — « Ces deux bouts de la terre où nous sommes est une chose qui fait frémir. » (Id.) C'est là une construction toute latine, une attraction: l'attribut attire en quelque sorte à lui le verbe, qui cesse ainsi de s'accorder avec le sujet.]

REMARQUE II. — Quand plusieurs sujets au singulier se suivent sans conjonction, le verbe peut se mettre au pluriel ou au singulier:

1º Il se met au pluriel, quand tous les sujets sont envisagés collectivement. Ex.:

L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine Tiennent, comme un forçat, notre esprit à la chaîne. (BOILEAU.)

2° Il se met au singulier, lorsqu'il y a entre les divers substantifs une sorte de gradation ou de synonymie, et que chacun est en quelque sorte considéré séparément. Ex. : « une seule parole, un sourire gracieux, un seul regard suffit. »

Le singulier peut se mettre même après plusieurs substantifs au pluriel, quand ils sont en quelque sorte résumés par les mots : tout, rien, personne, chacun, nul, aucun. Ex.:

o Dignités, charges, postes, bénéfices, pensions, honneurs, tout leur convient et ne convient qu'à eux. » (LA BRUYÈRE.)

Remords, crainte, périls. rien ne m'a retenue. (RACINE.)

REMARQUE III. — Quand plusieurs sujets au singulier sont unis par la conjonction et, le verbe se met au pluriel. Ex.: Pierre et Paul jouent.

Cependant on doit mettre le verbe au singulier quand les deux substantifs unis par et désignent une même personne ou un même objet. Ex.:

« Quand le prince des pasteurs et le pontife éternel apparattra. » (BOCGUET) « C'est un ministre et un envoyé de son père qui rend témoignage par son sang à la vérité de sa mission. » (MASSILLON.) [* HISTOIRE. — C'es! la même règle d'accord que pour les adjectifs se rapportant à deux substantifs unis par et. (§ 209,

REM. IV.)

Mais, de même que pour les adjectifs il était admis par la grammaire du xviº siècle et des premières années du xvi¹º siècle, que l'accord du verbe ne se sît qu'avec le dernier substantif servant de sujet. Ex:

La joie et le plaisir de tous les conviés Attend pour éclater que vous vous embrassiez. (RACINE.)

« Votre mère et toute la petite famille vous fait ses compliments. » (Id., Lettres.) « L'autorité de tant de siècles et la foi publique ne lui servira plus de rien. » (BOSSUET.)

Il en résultait que le verbe pouvait se trouver au singulier même quand le premier substantif était au pluriel. Ex. :

« Les délices et la paresse lui ôte le mouvement. » (MALHERBE.) « De si sensibles obligations et une si longue habitude fait souffrir une eruelle peine. » (SÉVIGNÉ.) « Leurs maisons et leur ville va être déserte. » (BOSSUET.) « Les Septante et tout le Nouveau Testament est écrit en ce langage. » (Id.)

Que peut servir ici l'Égypte et ses faux dieux? (BOILEAU.)

— D'un autre côté, au XVIII^e et au XVIII^e siècle, les conjonctions ainsi que et comme, et même la préposition avec, prise dans un sens purement conjonctif, se construisaient quelquefois avec le verbe au pluriel. Ex.:

Votre père, en mourant, ainsi que votre mère, Vous laissèrent de bien une somme légère. (REGNARD.)

« Bacchus ainsi qu'Hercule étaient reconnus comme demidieux.» (VOLTAIRE.) « La vérité ainsi que la reconnaissance m'obligent à vous dire. » (BEBNARDIN DE SAINT-PIERRE) Mais le même écrivain dit ailleurs : « Le caractère primitif d'une nation, ainsi que celui d'un homme, est souvent altéré par le commerce de ses voisins. »— « La santé comme la fortune retirent leurs faveurs à ceux qui en abusent. » (SAINT-ÉVREMOND.)

Bertrand avec Raton, l'un singe et l'autre chat,

Commensaus, d'un logis, avaient un commun maître. (LA FONTAINE).

L'aigle, reine des mers, avec Margot la pie. Différentes d'humeur, de langage et d'esprit,

Traversaient un bout de prairie. (Id.)

Le singe avec le léopard, Gagnaient de l'argent à la foire. (Id.)

« Une absence continuelle, avec la tendresse que j'ai pour vous, ne composent pas une paix bien profonde. » (sévigné.)

Vaugelas approuve cette phrase de d'Ablancourt:

« Laissant sa mère avec sa femme et ses enfants prisonniers. »

« Le comte Piper avec quelques officiers étaient sortis du camp. » (VOLTAIRE.)

Vertumne avec Pomone ont embelli ces lieux. (SAINT-LAMBERT.)]

REMARQUE IV. - Quand les sujets indiquent des personnes différentes, le verbe se met au pluriel et à la 1re personne, si un pronom de la 1re personne fait partie du sujet. Ex.: son père sa mère et moi sommes du même avis.

Il se met au pluriel et à la 2° personne, si un pronom de la 2º personne fait partie du sujet (excepté s'il y en a un de la 1'e). Ex. : vous et lui m'en répondrez. Vous ou lu vous vous trompez.

REMARQUE V. — En général, quand les sujets indiquent des personnes différentes, on exprime, pour plus de précision, un pronom qui les résume et qui détermine l'accord. Ex. : son père, sa mère et moi, nous sommes du même avis. Vous et lui, vous m'en répondrez.

REMARQUE VI. - Quand les sujets sont unis par une des deux conjonctions ou et ni, on peut mettre le verbe au pluriel ou au singulier: on met le pluriel, si les deux sujets concourent ou peuvent concourir à la même action : on met le singulier, s'il est question d'actions considérées comme séparées ou s'excluant l'une l'autre. C'est la même règle que pour l'accord de l'adjectif après deux substantifs unis par ou. (Voy. § 209, REM. II.) Ex. :

1° ACTION COMMUNE

(verbe au pluriel)

rendent heureux.

(LA FONTAINE.) « Le bonheur ou la témérité ent pu faire des héros. »

(MASSILLON.) « La peur ou le besoin font tous ses mouvements. »

(BUFFON.) « Le temps ou la mort sont nos remèdes. » (J.-J. ROUSSEAU.)

2° ACTION SÉPARÉE

(verbe au singulier)

Ni l'or ni la grandeur ne nous Ni mon grenier ni mon armoire ne se remplit à babiller.

(LA FONTAINE.)

« Notre perte ou notre salut n'est plus une affaire qui vous intéresse. » (MASSILLON.)

« La vivacité ou la langueur des yeux fait un des caractères de la physionomie. » (BUFFON.)

« En quelque endroit écartó du monde que la corruption ou le hasard les jette. » (BOSSUET.)

[* HISTOIRE. - Au XVIII* et au XVIII* siècle le pluriel et le singulier semblent être mis un peu indifféremment, après la conjonction ni. Ainsi l'on trouve chez les mêmes écrivains, sans raison bien appréciable:

1º le pluriel:

garder,

Ni mon juste courroux n'ont pu m'intimider. (BACINE.) La vertu ni le temps ne l'ont point effacée. (VOLTAIRE.)

« Ni mon jugement ni ma volonté ne me dicterent cette m'a parlé de cet air. » réponse. » (J.-J. ROUSSEAU.)

2º le singulier :

Ni cet asile même où je la fais Ni crainte ni respect ne m'en peut détacher. (BACINE. « Ni l'une ni l'autre tournure n'est élégante. » (VOLTAIRE.)

> « Ni Grimm ni personne ne (J.-J. ROUSSKAU.)]

REMARQUE VII. — Une distinction analogue peut être établie pour les verbes qui suivent l'un et l'autre, m l'un ni l'autre, qui se mettent tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Ainsi l'on dit : « Ni l'un ni l'autre ne viendra on ne viendront. - L'un et l'autre se dit ou se disent. > Le pluriel est en général préférable.

L'un ou l'autre ne peut se construire qu'avec le singulier. Ex.:

L'un ou l'autre fit-il une tragique fin?

(BOILEAU.)

§ 272. Quand le verbe être est précédé du pronom ce et suivi d'un sujet à la 3° personne du plariel, il se met lui-même à la 3° personne du pluriel. Ex. : ce sont eux qui se sont trompés. Ce sont les Espagnols qui les premiers ont colonisé l'Amérique.

Avec tout autre sujet, le verbe être, précédé du pronom ce, se met au singulier. Ex. : c'est nous qui devons partir.

C'est vous qui l'avez dit.

REMARQUE I. — On trouve aussi le singulier c'est devant un substantif au pluriel, quand ce substantif est suivi du pronom que, lequel annonce un complément direct.

Dans ce cas, le substantif est considéré comme complé-

ment direct, non comme sujet : le verbe être a pour sujet la proposition où se trouve le verbe suivant. Ex. :

Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit. (RACINE.)

On ne dirait pas : Ce n'est pas les Troyens qui sont à craindre.

REMARQUE II. — Ce peut être attribut ou sujet. Quand il est sujet, le verbe reste au singulier. Ex. :

Ce. attribut.

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.

(BOILEAU.)

C'est-à-dire : festons et astragales sont seulement ce marque dans le prince de (qu'on voit).

Ce. suiet.

« Cen'est plus ces promptes saillies qu'il savait si vite et si agréablement réparer. » (BOSSUET.)

C'est-à-dire : ce (qu'on re-Condé) n'est plus ces saillies.

[* HISTOIRE. — Cette distinction est postérieure au xvii siècle, où le plus souvent on faisait dépendre le verbe du pronom ce. M^{me} de Sévigné, par exemple, écrit : « On pensait que ce fût des bohêmes. » — « C'est eux qui en demeurent d'accord. » Elle faisait même accorder le verbe être, non avec le sujet, mais avec l'attribut, sans mettre le pronom ce. Ex. : « Ces deux bouts de la terre où nous sommes est une chose qui fait frémir. « Cinquante domestiques est une étrange chose. »

Au xviº siècle, on ne mettait, pas le pronom ce; et le verbe etre, mis également au commencement de la phrase, s'accordait naturellement avec son sujet. Ex.: a Et toutefois sont ceux-là qui mettent incontinent la main à la plume. » (H. ESTIENNE.) « Ains furent les bons et sages capitaines qui les surent bien

mettre devant leurs ennemis. » (AMYOT.)

Vaugelas ne regarde comme « beau et tout à fait français » que l'usage du pluriel dans les tournures comme : « Les plus grands capitaines de l'antiquité, ce furent Alexandre, César, Hannibal. » « Je crois néanmoins, dit-il, que furent, sans ce, ne serait pas mauvais; mais avec ce, il est incomparablement meilleur. » Vaugelas n'osait condamner une construction qui venait en droite ligne du latin; mais il devait préférer une construction formant gallicisme:]

§ 273. Quand le verbe a pour sujet un nom collectif, il

peut, comme nous avons vu pour l'adjectif (§ 210), se construire de deux manières:

1° Il s'accorde avec le nom collectif, si la pensée s'arrète sur ce collectif (ce qui a lieu lorsque le collectif est considéré comme général, et que ce nom est accompagné de l'article le, la, les, où d'un adjectif). Ex.: Une foule considérable de personnes assistait à cette séance. « Cette foule d'adulateurs qui l'environnait se dissipe comme un nuage. » (MASSILLON.)

2° Le verbe s'accorde avec le complément du collectif, si la pensée se porte sur le complément (ce qui a lieu lorsque le collectif est partitif et que ce nom est indéterminé ou accompagné de l'adjectif indéfini un, une). Ex. : Une nuée

d'oiseaux se sont abattus dans ce bois.

Force gens font du bruit en France. (LA FONTAINE.)

« Un nombre infini d'oiseaux faisaient résonner les bocages de leurs chants. » (FÉNELON.)

REMARQUE I. — Le verbe s'accorde toujours avec le complément des locutions collectives beaucoup de, assez de, peu de, bien des, la plupart des, la plus grande partie des, etc. Ex.: la plus grande partie des hommes ne connaissent que leur intérêt.

Le verbe se met au pluriel, même après un collectif dont le complément au pluriel n'est pas exprimé, quand ce complément est en quelque sorte nécessaire à suppléer. Ex.

« La plupart portent sur leur front l'orgueil de leur origine. » (MASSILLON.) « Un petit nombre échappérent. » (J.-J.-ROUSSEAU.) Combien à cet écueil se sont déjà brisés! (CORNEILLE.)

[*HISTOIRE. — C'est une règle que donne déjà Vaugelas, à l'occasion de la locution une infinité de. Mais il fait observer que si le complément de cette dernière locution est au singulier, le verbe doit être au singulier. Ex. : Une infinité de monde se jetu là-dedans. Il ajoute : « La pluspart régit toujours le pluriel... La plus grand'part régit tousjours le singulier. » Il veut parler de ces deux locutions non suivies de complément : Mais il a pluspart a un complément au singulier, il fait observer qu'il régit le singulier. Ex. : « La plus part du monde fait. » (T. I, p. 108.)]

REMARQUE II. — Après le peu de, suivi d'un complément au pluriel, le verbe suit la règle des collectifs (§ 273):

9;

jii i

٠ĺ

lorx

'n

Δŧ

1° Il se met au singulier, si la pensée porte sur le peu, qui signifie alors quantité insuffisante, manque. Ex. : le peu de connaissances qu'il a lui nuit.

2° Il se met au pluriel, si la pensée porte sur le complément de le peu, qui signifie alors simplement petite quantité. Ex. : le peu de connaissances qu'il a lui suffisent.

REMARQUE III. — On met le verbe au singulier après plus d'un, au pluriel après moins de deux, de trois, etc. Ex.: plus d'un témoin a été entenda; moins de deux ans se sont écoulés.

Cependant si le terme collectif plus d'un est accompagné de quelque mot indiquant la pluralité, il doit être suivi du pluriel. Ex. : « A l'aris, on voit plus d'un fripon qui se dupent l'un l'autre. » (MARMONTEL.) C'est la locution l'un l'autre qui entraîne le pluriel.

[* HISTOIRE. — On trouve au XVII° siècle de nombreux exemples du pluriel après des collectifs qui, pour nous, n'entraîneraient pas le pluriel. Ex.: « Tout ce que nous connaissons de courtisans nous parurent indignes de vous être comparés. » (SEVIGNÉ) « La noblesse de Rennes et de Vitré l'ont éla malgré lui. » (Id.) « Un si grand nombre de victoires devaient... » (BACINE.) « La guerre engendre beaucoup de maux, entre leaquels sont le grand nombre des historiens. » (Id.) Cependant ailleurs Racine met: « La plus grande partie des religieuses ayant été transférée. » Il dit encore: « Une partie des princes sont revenus de l'armée... » « Tout ce qu'il y avait de prêtres et de lévites se retirérent auprès d'eux. »

Tout ce qui reste encore de fidèles Hébreux Lui viendront aujourd'hui renouveler leurs vœux.

Ailleurs Racine mêle le singulier et le pluriel après un collectif : « Une armée de Français animée par la présence de leur roi. »

Le reste, confondus dans la foule où nous sommes, Jouissaient des travaux de leurs sages aïeux. (J.-B. ROUSSEAU.)]

§ 274. Les verbes impersonnels ont pour sujet le pronom neutre il (il pleut, il importe). Mais quelques-uns d'entre eux peuvent, en prenant un sujet déterminé, devenir simplement neutres ou intransitifs. Ex.: qu'importent de vaines menaces? Les balles pleuvaient de toute part.

[*HISTOIRE. — La plupart des verbes impersonnels pouvaient autrefois être employés à d'autres personnes, ou tout au moiss à un autre nombre que la 3° personne du singulier. Ex.:

Ce est il air qui pleut et tonne.

(Roman de la Rose.)

...Contrat passé, notre homme Tranche du roi des airs, pleut, vente, et fait en somme Un climat pour lui seul... (LA FONTAINE.)

« Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les mauvais, et pleut sur le champ du juste comme sur celui du pécheur. »
(BOSSUET.)

[Grammaire comparative. — Aristophane dit de même: Zeùç vei, et Cicéron : sanguinem pluisse nuntiatum est.]

REMARQUE I. — Quand les verbes impersonnels sont ainsi employés avec un sujet déterminé, ils peuvent avoir un impératif et un participe présent (modes inusités dans les verbes impersonnels; Voy. le Tableau du § 102). Ex.: Tonnez, foudres de Jupiter! Pleuvez, nuages i etc.

Les diademes vont sur ma tête pleuvant. (LA FONTAINE.)

REMARQUE II. — Un grand nombre de verbes attributifs peuvent devenir accidentellement impersonnels; Ex.: *il paraît, il semble,* etc. *Ex.*:

« Il s'élève dans tous les temps certaines âmes bienfaisantes. » (FLÉCHIER.) « Il sort de ses yeux mourants je ne sais quoi de sombre et de farouche. » (MASSILLON.)

REMARQUE III. — Le pronom il n'est du reste pas le sujet réel, comme on l'a vu (§ 235); aussi peut-il se sous-entendre avec certains verbes impersonnels. Ex.: reste à savoir si... — Suffit qu'on vous ait entendu.

§ 274 bis. * En poésie, et dans le style soutenu, la 3° personne est mise emphatiquement pour la 1°°. Ex. :

Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'éveille. (RACINE.)

La vivacité du langage permet même de passer, dans une même phrase, d'une personne à l'autre. Ex.:

Captive, toujours triste, importune à moi-même, Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime? (RACINE.)

3° RÈGLES DE COMPLÉMENT.

I. Complément direct.

§ 275. On appelle verbes actifs ou transitifs les verbes qui peuvent avoir un complément direct. (Voy. § 76.) Le complément peut se composer de plusieurs substantifs. Ex.:

Alléguez la beauté, la vertu, la jeunesse. (LA FONTAINE.)

REMARQUE I. — Quand le complément direct d'un verbe est un substantif, il se met après le verbe, sans préposition. Ex. : Dieu a créé l'univers.

Cependant si le complément a un sens partitif, il est précédé de la préposition de et de l'article. Ex.: boire du vin ; avoir de l'argent. (Voy. § 44, REM. III.

REMARQUE II. — Quand le complément direct d'un verbe est un pronom, il se met en général avant le verbe. Ex.: je vous vois; vous m'entendez; vous que j'entends. Il y a exception pour moi, toi, soi. (Voy. § 224.)

II. Compléments indirect et circonstanciel.

§ 276. Le complément indirect des verbes actifs se marque en général par les prépositions à, sur, vers, contre (indiquant le but), et par les prépositions de, de la part de, par (indiquant le point de départ, la manière). Ex.: j'envoie une lettre à mon ami. J'ai reçu une lettre de mon ami.

REMARQUE. — Les verbes neutres et les verbes passifs n'ont que des compléments indirects.

Les verbes neutres prennent devant leur complément les mêmes prépositions que les verbes actifs. Les verbes passifs prennent devant leur complément la préposition par, et quelques-uns la préposition de; ces derniers sont surtout les verbes qui indiquent un sentiment. Ex. : Pompée a été vaincu par César. — Le peuple d'Israël a été choisi de Dieu, béni de Dieu. Il est aimé, chéri, détesté de tous.

[* Origines latines et histoire. — Les prépositions qui marquent le complément indirect correspondent à des prépositions latines, dont l'emploi n'est pas toujours resté conforme à la latinité classique. Ainsi l'on a dit : vic/us per Cæsarem; electus de Deo; ètc. La basse latinité avait multiplié les prépositions, à mesure que la signification des désinences casuelles tendait à s'effacer. Ainsi, au lieu de dare alicui, on a dit dare ad aliquem (donner à quelqu'un).

En général, la préposition à répond au datif latin, et la déposition de au génitif ou à l'ablatif. C'est ainsi qu'on trouve de après les verbes accuser, absoudre, convaincre, etc., parce que l'on mettait au génitif le complément indirect d'accusare. absolvere, convincere, etc. Il en était de même, autrefois, après le verbe condamner, parce que le complément indirect de damnare se metlait au génitif ou à l'ablatif. Ex. : « Julien l'Apostat condamnait les apôtres de légèreté et de trop de crédulité. » (BOURDALOUE.)

Peu s'en faut que mon cœur penchant de son côté, Ne me condamne encore de trop de cruauté. (RACINE.)

Les compléments des verbes ont du reste varié depuis le xvii° siècle. Ex.: « Il y avait en Égypte une espèce de jugement tout à fait extraordinaire, dont personne n'échappait. » (BOSSUET.) Aujourd'hui on distingue échapper à et échapper de. Dn dirait ici échapper à. — Mme de Sévigné disait indifféremment oublier à et oublier de : « Vous n'avez pas oublié à remercier Dieu. — Vous n'avez pas oublié d'écrire. » Dans les œuvres de la jeunesse de Bossuet (Sermons), on trouve se plaire de : « Je me plais de m'occuper dans cette pensée. » (Jésus-Christ se plaît d'assister les hommes. » « J.-C. se plais ait de toucher aux prophéties... » (Id.) Dans les œuvres de sa vieillesse, on trouve « se plaire à .» (V. l'abbé Vaillant, Vocabulaire à la suite de ses Etudes sur les Sermons de Bossuet.)

On disait fuir de (aujourd'hui, éviter de). Ex.: « Dans la conduite de ma vie, j'ai plutôt fui qu'autrement d'enjamber par dessus le degré de fortune auquel Dieu logea ma naissance. » (MONTAIGNE.) « La véritable vertu ne fuit pas

toujours de se faire voir. » (BOSSUET.)

Si votre ame les suit, et fuit d'être coquette. (MOLIÈRE.) On disait réduire de, apprendre de (aujourd'hui réduire à, apprendre à). Ex.: « La crainte me réduit d'applardir à ce que mon âme déteste. » (MOLIÈRE.)

Ah! je vous apprendrai de me traiter ainsi. (1d.)

Au XVII^o siècle, le complément indirect du verbe passif était, plus souvent qu'aujourd'hui, marqué par la préposition de. Ex.: « Plus ils se sentaient pressés du joug des Gentils. » (BOSSUET.) « Pressé de ce glaive vengeur. » (Id.) « Tout est, pour ainsi dire, éclairé de la loi et de l'esprit de Moïse. » (Id.)

Je crois voir Annibal qui, pressé des Romains. (LA FONTAINE.)]

§ 277. Le complément circonstanciel ne prend pas toujours de préposition, quand c'est un nom marquant la durée, le prix, le poids, la manière, etc. Ex.

Ils restèrent quelque temps immobiles. J'ai acheté ce livre cinq francs. Cela ne pèse pas une once. Il a de l'esprit argent comptant. Il est parti grand train. Il va ventre à terre. J'ai courn toute la ville.

[ORIGINES LATINES. — En latin, le complément circonstanciel est en général marqué simplement par des désinences casuelles, sans préposition. Ex: Vixit multos annos. Multo sanguine victoria stetit ou constitit (a coûte beaucoup de sang).]

§ 278. Quand le complément indirect doit être marqué par la préposition à et un pronom, la préposition se supprime, et le pronom se met avant le verbe. Ex. : je vous enverrai une lettre; vous m'enverrez, vous lui enverrez une lettre, etc. (pour j'enverrai à vous, vous enverrez à moi, à lui, etc.).

REMARQUE I. — La place qu'occupent dans la phrase les pronoms personnels faisant fonction de compléments donne lieu à plusieurs règles étudiées plus haut (§ 225).

REMARQUE II. — Les pronoms conjonctifs et interrogatifs, faisant fonction de compléments directs ou indirects, peuvent précéder deux verbes et dépendre du second, employé soit à l'infinitif, soit à un mode personnel dans une proposition subordonnée commençant par que. Ex.:

Cet enfant sans parents qu'elle dit qu'elle a vu. (RACINE.)

On pourrait dire aussi : qu'elle dit avoir vu.

- [* Histoire. Souvent, au XVIII* et au XVIII* siècle, on mettait un second conjonctif entre les deux verbes, pour servir de sujet au second verbe. Ex.:
- « C'est un sujet que je suis assuré qui vous tient au cœur, » $c'est-\dot{a}-dire$ je suis assuré que c'est un sujet qui... (LA BRUYÈRE.)

Nous verrons si c'est moi que vous voudrez qui sorte. (MOLIÈRE.) c'est-à-dire vous voudrez peut-être que ce soit moi qui sorte : nous le verrons.

Sur les éloges que l'envie
Doit avouer qui vous sont dus. (LA FONTAINE.)

« Une lettre que je voudrais qui vous fût connue. » (voltaire.)]

§ 279. Dans les locutions commençant par c'est, le pronom faisant fonction de complément indirect est précédé d'une préposition et suivi de la conjonction que. Ex.:

C'est à vous que je parle, ma sœur. (MOLIÈRE.)

En se servant d'une autre tournure, on pourrait dire : c'est vous à qui je parle.

Mais on ne dira pas: c'est à vous à qui je parle, parce que le même complément ne peut être exprimé deux fois. Par la même raison, l'on dira: c'est là que je dois aller

(et non : c'est ià où...).

|* Histoire. — Cette règle était déjà suivie au xviie siècle. Ex.:

« C'est sur eux qu'il rejette son crime. » BOILEAU

C'est à Rome, mes fils, que je prétends marcher. (RACINE.)
C'est sur toi que le fardeau tombe. (LA FONTAINE.)

« C'est là que Dieu l'attendait pour foudroyer son orgueil. »
(BOSSUET.)

Ce n'est pas le bonheur après quoi je soupire. (MOLIÈRE.)

Cependant on trouve cette règle violée dans les exemples suivants :

C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler. (BOILEAU.)

« Ce n'est pas de ces sortes de respects dont je vous parle. »
(MOLIÈRE.)

... Était-ce dans mon âme
Ou devait s'allumer cette coupable flamme? (RACINE)

Ce pléonasme est très fréquent chez Mme de Sévigné; voici d'elle plusieurs phrases qui se suivent, et dans lesquelles elle met tantôt un seul complément, tantôt deux: « C'est donc vous à qui j'ai donné tant de malédictions, et vous auprés de qui j'ai cherché des protections... C'est à M. d'Argouges à qui j'ai l'obligation d'avoir appris... C'est à M. de Monceaux à qui s'adresse cette citation. »]

§ 280. Deux verbes peuvent avoir un même complément, s'ils ne demandent pas un complément différent, ou si leur complément indirect se marque par la même préposition. Ex.: ce général assiégea, prit et saccagea cette ville. Un bon citoyen obéit et se conforme à la loi.

Mais s'ils ont des compléments différents, ou s'ils marquent leur complément indirect par des prépositions différentes, chacun d'eux doit avoir le complément qui lui convient. Ex.: ce général assiégea cette ville, s'en empara et la saccagea. Un bon citoyen respecte la loi et s'y conforme.

REMARQUE I. — Cette règle est la même que celle des compléments des adjectifs. (Voy. plus haut, § 217.)

[* HISTOIRE. — Elle n'est pas toujours observée par les écrivains du XVII° siècle. Ex.: « Il ne se donne pas le plaisir de voir et de parler à l'homme du monde qui serait le plus capable de le divertir. » (séVIGNÉ.) « Il a pensé périr en allant et en revenant de la Trousse. » (Id.) « Il n'avait jamais vu ni entendu parler d'une pleine victoire sur mer. » (Id.) « Les vers lyriques accompagnent ou répondent à la flûte. » (RACINE.)

Cette règle était si peu établie alors, que Vargelas lui-même ne l'impose pas comme une loi absolue. Il la préfère: mais il admet qu'on puisse dire: « Ayant embrussé et donné la bénédiction à son fils. » Il n'ose condamner Amyot, le cardinal du Perron et Coëffeteau, qui n'ont pas observé cette règle. L'Académie, dans ses Observations sur les Remarques de M. de Vaugeius, le déclare « trop indulgent », et condamne cette phrase « comme une faute qu'il n'est pas permis de pardonner. »]

REMARQUE II. — En général, après un même verbe, les compléments doivent être de même nature : les substantifs vont avec les substantifs, les verbes avec les verbes, etc. Cette règle n'est cependant pas absolue :

1º L'infinitif, avant une grande parenté avec le sub-

stantif, et pouvant conséquemment servir de complément à un verhe (Voy. § 213), se joint quelquesois à un nom pour former le complément d'un même verbe. Èx.: « Cela est admis pour la variété, pour délasser l'esprit. » (LA BRUYÈRE.)

2° Après un complément direct, on peut mettre certaines propositions subordonnées complétives. Ex.: « Elle comprit tout le mérite de la pénitence, et combien les hommes sont insensés de disputer à Dieu un instant de contrainte. » (MASSILLON.)

[* HISTOIRE. — Ces sortes de constructions sont moins fréquentes aujourd'hui qu'au XVII° siècle; mais elles se trouvent fréquemment chez les écrivains de cette époque. Ex.: « Ils demandent à boire et du tabac. » (SÉVIGNÉ.) « On ne parle plus de guerre et de partir. » (Id.) « Elle sentit son cœur se déchirer, et que sa fermeté commençait à s'ébranler » (RACINE.)

Vous voulez que ce Dieu vous comble de bienfaits, Et ne l'aimer jamais? (Id.)

Eh bien! vous le pouvez, et prendre votre temps. (MOLIÈRE.) « On lui reproche un semblable outrage, et que l'injure faite àl'image retombait sur l'original.» (BOSSUET.) « Les gens de guerre veulent un chef perpétuel et que leur chef soit le maître. » (Id.)] (Voyez § 318, REM. X.)

REMARQUE III. — Le verbe faire s'emploie quelquefois pour éviter la répétition d'un autre verbe dont il prend le complément, surtout quand c'est un verbe neutre. Ex.:

« On ne peut s'intéresser plus tendrement que je fais à ce qui vous touche. » (ume de sévigné.)

[HISTOIRE. — Cet emploi du verbe faire était très fréquent et très étendu au XVII° siècle. On l'employait même avec les verbes actifs. Ex.:

« Dieu vous comptera plus un verre d'eau donné en son nom que les rois ne feront jamais tout votre sany répandu. » (BOSSUET.) Il l'appelle son frère, et l'aime dans son âme

Cent fois plus qu'il ne fait mère, fils, fille et femme. (MOLIÈRE.)

* REMARQUE IV. - Le verbe faire s'emploie fréquemment avec un pronom qui le précède et un infinitif qui le suit. Ce pronom est complément direct, quand l'infinitif est suivi d'un complément indirect; il est complément in-

direct, quand l'infinitif est suivi d'un complément direct. Ex.:

On l'a fait renoncer à ses | On lui a fait dire autre chose prétentions. | que ce qu'il voulait dire.

[* HISTOIRE. — Cette distinction n'existait pas au xvii* siècle, où le pronom était toujours complément direct. Ex.: On ne la fera point dire ce qu'elle ne dit pas. » (Sévigné.)]

III. Verbes tantôt actifs, tantôt neutres, tantôt réfléchis.

§ 281. Un certain nombre de verbes peuvent, ordinairement, en modifiant plus ou moins leur sens, s'employer tantôt comme verbes actifs (avec complément direct), tantôt comme verbes neutres (avec ou sans complément indirect); par exemple:

1º Comme verbes actifs:

A --- A: les avalan'un (le

AIDER. Aider quelqu'un (lui donner une aide durable).

ATTEINDRE. Atteindre un certain âge (se dit d'un résultat obtenu sans effort).

CHANGER. Changer une chose pour une autre.

COURIR. Courir un lièvre, un cerf, etc.

Insulter. Insulter quelqu'un (l'outrager en paroles ou en actes).

CROIRE. Croire une chose (la tenir pour vraie); croire quelqu'un (le tenir pour véridique).

MANGEB. Manger du pain. PENSEB. Que pensez-vous de cela?

REGARDER. Regarder quelqu'un.

Suppléer quelqu'un (le remplacer). 2º Comme verbes neutres:

Aider à quelqu'un (lui prêter une aide momentanée).

Atteindre à la perfection (se dit d'un résultat obtenu avec difficulté, avec effort).

Changer de résolution, de parti.

Courir après un lièvre, après un cerf. etc.

Insulter au malheur de quelqu'un (manquer aux égards dus à ce malheur).

Croire à quelque chose (y avoir confiance); croire en Dieu (croire à son existence).

Bien manger, mal manger.

« Je pense, donc je suis. »

(DESCARTES.)

Rogarder à côté, de travers.

« L'orgueil peut, pour un temps, suppléer à la vertu ». (MASSILLON); c'est-à-dire tenir la place de la vertu.

Toucher une chose (mettre la main sur une porter légèrement la main, chose pour la palper.)

TOURNER, RETOURNER, Tourner les voiles au vent. Retourner un tapis.

une maladie (la soigner).

Toucher à une chose , y l'effleurer).

Tourner à droite, à gauche. Retourner chez soi.

TRAITER. Traiter une ques-tion (s'en occuper sérieuse-ment, longuement); traiter d'une charge (négocier pour la vendre ou l'acheter).

On peut ajouter à cette liste les verbes APPLAUDIR. COMMANDER, COUCHER, DESCENDRE, DRESSER, MANQUER. REMUER, SERVIR, SORTIR, PASSER, etc.

On verra plus loin (§ 289) que ces verbes, en changeant d'emploi, changent en général d'auxiliaire.

*Remarque. — Il ne faut pas confondre avec les verbes cités plus haut, qui sont à la fois actifs et neutres, des verbes homonymes, mais différents par leur racine comme par leur sens, par exemple le verbe voler.

[Origines latines. - 1º Voler, neutre, vient de volare, se mouvoir en l'air. — 2º Voler, actif, vient de vola, paume de la main, qui a donné † volare, dérober.

§ 282. Quelques verbes s'emploient à la fois comme verbes actifs, comme verbes neutres et comme verbes réfléchis. Ex. :

PROMENER. Promener un cheval; aller se promener.

Accroître sa fortune; sa fortune s'accroît. Accroître. Et le désir s'accroît, quand l'effet se recule. (CORNEILLE.)

MONTEB. Monter sur le trône.
La dépense se monte à une forte somme.

| * HISTOIRE. — Presque tous les verbes français ont été primitivement employés tout à la fois comme actifs, neutres et réfléchis. C'est plus tard que l'un ou l'autre emploi a prévalu et que l'usage l'a imposé à l'exclusion des autres.

C'est ainsi qu'on ne dit plus se reculer, comme a fait Corneille dans l'exemple cité plus haut, mais on dit au sens actif : reculer les bornes; et, au sens neutre : au lieu d'avancer, il recule. — Promener s'emploie comme actif et comme réfléchi; il ne s'emploie pas comme neutre Mais jusqu'au XVII° siècle, on a dit, aller promener. C'est une locution qu'accepte encore Vaugelas (1647), mais qui est condamnée par Ménage (1672) et par l'Académie française (1704) Cependant Racine écrit, dans une de ses lettres : « J'ai été promener cette après-dinée », et cette locution se trouve encore chez J.-J Rousseau. (Voy. le Dictionnaire Littré.)

Nous donnerons ici une liste d'un certain nombre de verbes dont l'emploi a ainsi varié, et qui se construisaient, au xvii siècle, autrement qu'aujourd'hui. On remarquera en général une étroite parenté entre l'usage latin et l'usage du xvii siècle.

I. Sont employés comme actifs,

1º des verbes qui sont aujourd'hui neutres :

Attenter; comme en latin attentare aliquid:

C'est un désespéré qui peut tout attenter. (CORNEILLE.)

Bouger: « Vingt-deux chariots ne l'auraient jamais pu bouger de là. » (RACINE.) Avant de devenir neutre, comme il l'est aujourd'hui, ce verbe a été, au XVII° siècle, verbe réfléchi:

Et personne, monsieur, qui se veuille bouger. (MOLIÈRE.)

Germer, comme souvent germinare en latin :

Et c'est une semence illustre, vive et forte Qui, de nouveaux martyrs, germe une ample moisson. (CORNEILLE.)

Pénétrer, employé activement dans un sens où il ne s'emploie plus que comme neutre : « Il traverse l'Europe, pénétre l'Espagne et porte ses armes jusqu'aux colonnes d'Hercule. » (BOSSUET.) « Les Sarrasins pénétrent l'Empire, occupent l'Assyrie, etc. » (Id.)

Plaider, qui n'est plus actif que dans le sens de plaider une cause, l'était au xviie siècle, même dans le sens de plaider quelqu'un (contre quelqu'un). Ex.:

Qui ne plaide-t-il point?

(BACINE,

... C'est un grand hasard s'il conclut votre affaire Sans plaider le curé, le gendre et le notaire. (1d.)

Prétendre, employé activement: « Son frère Florien prétendit l'Empire. » (BOSSUET.)

Comme le plus vaillant, je prétends la troisième. (LA FONTAINEL)

Sans vous demander rien, sans oser rien prétendre.	(BACINE.
Sans prétendre une plus haute gloire.	(Id.)
Se vit exclus du rang vainement prétendu.	(Id.)
Accordez-lui ce prix qu'il en a prétendu.	(Id.)

Le Dictionnaire de l'Academie (1835) distingue prétendre dans le sens de réclamer, revendiquer comme un droit (actif) et prétendre dans le sens de aspirer à (neutre). C'est en ce dernier sens que Corneille dit dans le Cid:

A de plus hauts partis Rodrigue peut prétendre.

Le premier emploi est vieilli. La langue a gardé seulement l'actif avec le pronom neutre que, par exemple :

Et que prétendais-tu...? (CORNEILLE.)

Que prétendez-vous donc? (RACINE.)

Consentir, avec complément direct :

Le consentiras-tu, cet effort sur ma flamme? (CORNEILLE.)

Cet emploi est contre l'analogie latine; car consentire est neutre en latin. Aussi la langue a-t-elle hésité, pour ce verbe, entre l'actif et le neutre. Corneille, d'accord avec les vieux auteurs (Voy. le Lexique de Godefroy, I, p. 137), le fait toujours actif; mais Malherbe le fait neutre: « Consentir à nature. » Nicot le fait également neutre dans son Dictionnaire (1603). C'est l'usage qui a prévalu; mais consentir est resté quelquefois actif dans la langue du Palais.

Contribuer, employé activement, comme en latin (contribuere aliquid.)

Et ce qu'il contribue à notre renommée. (CORNEILLE.) « Contribuer quelque chose à la gloire d'un si grand prince. »

Courir, qui n'est plus actif que dans un très petit nombre de locutions (courir un lièvre, etc.), était, au XVII° siècle, aussi fréquemment employé comme actif que comme neutre, en divers sens. Ex.:

Ma vie et mon amour tous deux courent basard. (BACINE.)
J'ai couru les deux mers que sépare Corinthe. (Id.)
Courir le bal la nuit, et le jour les brelans. (Id.)

« Les soldats des deux camps courant et ravageant la campagne. » (Id.) « Ces belles qualités qui le faisaient courir de tout le monde. » (Id.) « L'on court les malheureux pour les envisager. » (LA BRUYÈRE.)

(RACINE.)

Croitre :

Que ce nouvel honneur va croitie son audace! (BACINE

Mais l'étymologie latine donnant un verbe neutre (crescere), crottre s'employait aussi, au XVII° siècle, comme verbe neutre :

Je vois mes honneurs croître et tomber mon crédit. (RACINE.) Répondre :

Mon cœur vous répondait tous vos mêmes discours. (BACINE.)

« Ils avaient empêché toutes les requêtes d'étre réponducs. (Id.)

Ruer (de même en latin ruere (spumas salis ære ruebant). « Un jeune garçon qui ruait des pierres. » (RACINE.)

2º Sont encore employés comme actifs des verbes qui sont aujourd'hui réfléchis:

Dépouiller, dans le sens où nous disons se dépouiller de.

J'ai dépouillé l'homme, et Dieu m'a secouru. (CO

(CORNEILLE.)

Avez-vous dépouillé cette haine si vive?

(BACINE.)

J'admirais si Mathan, dépouillant l'artifice.

(Id.)

II. Sont employés comme neutres:

1º des verbes qui sont aujourd'hui actifs.

Entreprendre:

Et lorsque contre vous il m'a fait entreprendre. (CORNEILLE.)

Fréquenter :

Des lieux où fréquentait l'auteur.

(BOILEAU.)

Sans doute, et je le vois qui fréquente chez nous. (MOLIÈRE.)

Mais, comme frequentare en latin était actif, fréquenter s'employait aussi activement (Nicot donne les deux), et c'est l'actif qui a prévalu.

Inonder: « Tout cela vient inonder sur Jésus-Christ. » (BOSSUET.) Traduit de l'Égriture: inundaverunt aquæ super caput meum. — « C'est son sang qui les fait inonder sur les hommes. » [Id.) « Son cœur ébranlé faisait inonder par ses yeux un torrent de larmes amères. » (Id.) « Cette bouche divine, de laquelle inonduient des fleurs de vie «ternelle. » (Id.)

Contredire. — Employé comme neutre (de même qu'en latin, contradicere alıcui): « Je n'avais pas la hardiesse de contredire à des gens qui font tant les vénérables. » (PERROT D'ABLANCOURT.)

Les dieux ont prononcé. Loin de leur contredire. (RACINE.)

Précèder (comme précedere en latin) : « Un autre envoyé précède et lui prépare les voies. » (BOSSUET.)

Satisfaire à (satisfacere alicui), ne se dit plus aujourd'hui que dans le sens spécial de « faire ce qu'on doit par rapport à quelque chose » (Académie), mais était au xvii siècle d'un emploi très général et très étendu. Ex.:

En vain pour satisfaire à nos lâches envies... (MALHERBE.)
C'est maintenant à toi que je viens satisfaire. (CORNEILLE.)

« Qu'au préalable il ait satisfait à la médecine. » (MOLIÈRE.)

On trouve cette tournure dans les Sermons de Bossuet : « Tout ce qui nous environne nous presse de satisfaire à nos désirs. » Dans les œuvres de sa vieillesse, Bossuet emploie ce verbe transitivement: « Satisfaire notre ambition et nos passions déréglées. »

Servir à (servire alicui); aujourd'hui, servir à ne s'emploie

plus que dans le sens de prodesse.

« Cette liberté glorieuse de ne plus servir au péché. » (BOSSUBT.) Il ne fait que traduire les mots de saint Paul, ut ultra non serviumus peccato. « Quelle est notre brutalité, si nous servons aux désirs terrestres. » (Id.) Cette construction ne se trouve pas dans les Dictionnaires du XVII° siècle.

2º Sont encore employés comme neutres des verbes qui sont aujourd'hui réfléchis. Ex.:

Affaiblir:

J'affaiblis, ou du moins ils se le persuadent. (CORNEILLE.)

On ne dit plus aujourd'hui que s'affaiblir; mais le simple faiblir est neutre, conformément à l'étymologie (foible, de stebulem).

Arrêter :

Arrêtons un moment.

(BACINE.)

On dit aujourd'hui, en ce sens, s'arrêter. Cependant le neutre est resté dans la locution: arrêtez! (faites arrêt, † adrestate).

Désister, employé comme neutre, dans le sens où il est aujourd'hui verbe réfléchi (c'est le desistere latin). « Je ne désiste pas. » (MALHERBE.) « Va-t'en donc, et désiste. » (CORNEILLE.) « Ils avaient porté parolè qu'ils désisteraient. » (RACINE.)

Disputer, employé, sinon dans le sens où il est aujourd'hui verbe réfléchi, du moins plutôt dans le rens de discuter, contester (c'est le disputere latin): « Elle ne dispute point que son esprit ne lui fasse du mal. » (sévigné.) On ne dispute pas que tout l'Ancien Testament ne soit écrit devant le Nouveau. » (BOSSUET.)

Je disputai longtemps, je fis parler mes yeux.

(BACINE.) Vous seule pour Pyrrhus disputez aujourd'hui. (Id.)

« Ils disputaient tous les jours sur cent badineries, comme à qui escrimerait le mieux. » (Id.)

Evader (c'est le evadere latin) :

Nous nous amusons trop; il est temps d'évader. (CORNEILLE.)

Fâcher, employé comme impersonnel. « Il leur fachait seulement qu'il ne déclarait pas assez tôt sa puissance. » (BOSSUET.) « Il fachait fort au duc de Guise de déposer les armes. » (PÉRÉFIXE.) « Avez-yous quelque chose qu'il vous fâche de perdre? » (MALHERBE.)

De même, au lieu de je me souviens, on dit plutôt, au xvii° siècle, il me souvient (de l'étymologie latine, subvenit). — Voy. les Lexiques de Malherbe, de Racine, etc.

Lamenter (en latin lamentari).

D'un crêpe noir Hécube embéguinée Lamente, pleure et grimace toujours.

(RACINE.)

Plaindre, de plangere (pectus).

Mais, ô nouveau sujet de pleurer et de plaindre! (CORNEILLE.)

Prononcer:

Faites-le prononcer.

(RACINE.)

Vous commencez, madame, à prononcer pour lui.

« Être réservé à prononcer contre plusieurs personnes innecentes. » (Id.)

III. Sont employés comme réfléchis,

1º des verbes qui sont aujourd'hui neutres, du moins en ce sens.

Apparaître (s') et disparaître (se) :

Je pense en tout moment qu'il s'apparaît à moi. (BACINE.) « Les plaisirs se sont per à peu disparus. » (MALHERBE.)

Augmenter (s'). — « La terre commence à se remplir, les orimes s'augmentent. » (BOSSUET.) « Pendant que l'impiété s'augmentait dans le royaume de Juda... » (Id.)

Commencer (se). — « Le couplet qui se commence, ô mort... » (MALHERBE.)

Crouler (se). — a Tantôt elles penchent, tantôt elles se croulent. » (Id.) 19 COURS AUP.

Diminuer (se). — « La vie humaine, qui se poussait jusques à près de mille ans, se diminua peu à peu. » (BOSSUET.)

Éclater (s'):

Le premier qui les vit de rire s'éclata. (LA FONTAINE)

Eclore (s'). — « Enfin s'éclorent des guerres civiles où toutes choses seront violées. » (MALHERBE.)

Tourbillonner (se). — « Une caverne où la poudre se tourbillonne en soi-même. » (MALHERBE.)

2° Sont encore employés comme réfléchis des verbes qui sont aujourd'hui actifs :

Oublier (s') de. — Dans le sens où nous employons simplement l'actifoublier, le verbe réfléchis'oublier ne prend plus aujourd'hui de complément indirect. Cette dernière tournure se trouve plusieurs fois dans les Sermons de Bossuet. Ex.: « Le pécheur, s'oubliant de ce qu'il est en lui-même... » « Les sciences humaines s'oublient de leur dignité... » Elle n'est pas dans la 1° édition du Dictionnaire de l'Académie (1694). Elle est condamnée par le P. Bouhours: « C'est très mal parler que de dire s'oublier de faire cela. Il faut aire: j'ai oublié de faire cela. » (Nouvelles Remarques, 1676.)

Taire (se) de.—« Nous ne pouvons pas nous taire deschoses dont nous sommes témoins oculaires. » (BOSSUET.)

On parle d'eaux, du Tibre, et l'on se tait du reste. (CORNEILLE.)]

IV. Des pronoms compléments de verbes réfléchis.

§ 283. En général, dans les verbes essentiellement réflechis (§ 62, REM. II), le pronom qui précède immédiatement le verbe est complément direct. Il y a exception pour le verbe s'arroger.

Quant aux verbes accidentellement réfléchis, le pronom qui les précède immédiatement est tantôt complément direct, tantôt complément indirect. Il est toujours complément indirect avec les verbes neutres qui deviennent accidentellement réfléchis. Ex.:

1º Pronom complément direct :

s'attacher à; se familiariser avec; se ralentir; se confondre; se lasser; se taire; s'éloigner; se louer de; se troubler. s'ennuyer de; se quereller; [* HISTOIRE. — Au XVIII* siècle, en conformité avec l'étymologie latine (familiaris), on disait : se familiariser quelque chose. « Il faudrait que vous eussiez pu vous familiariser ces lettres. » (RACINE.)

2° Pronom complément indirect :

s'attacher quelqu'un; se donner se disputer un droit; se réserver se nuire, s'entre-nuire; se parler; se plaire; se déplaire; se complaire; se rappeler une chose; se rire de quelque chose; se succéder; s'imaginer.

Cette différence est importante à noter, particulièrement pour les règles d'accord du participe passé.

REMARQUE I.— Le verbe disputer ne s'emploie correctement que de deux manières: 1° comme verbe neutre. Ex.: disputer d'une chose; 2° comme verbe réfléchi, avec le pronom faisant fonction de complément indirect. Ex.: se disputer une chose. Tous les grammairiens condamnent la locution se disputer, dans le sens de avoir une querelle: cette locution n'a pour elle ni l'autorité des écrivains ni celle de la conversation d'une société choisie.

REMARQUE II. — Les verbes actifs, devenant verbes réfléchis, prennent quelquefois la signification passive. Ex.: cela se voit, s'entend, se lit, se remarque, etc. (c'est-à-dire est vu, entendu, lu, remarqué); il ne se parlera plus de lui (c'est-à-dire il ne sera plus parlé); la porte se referme.

[*HISTOIRE. — Cet emploi des verbes réfléchis avec signification passive était très-étendu au XVII^a siècle. On les trouve même, comme les verbes passifs, avec un complément indirect que marque la préposition par. Ex.: « Les contraintes qui s'exécutaient pour dettes par les riches contre les pauvres. » (BOSSUET.)

Quelques restes doffeu, sous la cendre épandus, D'un souffie haletant par Baucis s'allumèrent. (LA FONTAINE.)

REMARQUE III. — D'autres fois ils prennent un sens

spécial, un peu détourné de leur signification ordinaire. Ex.:

s'étonner de: attaquer, s'attaquer à : étonner. s'attendre à : étudier. s'étudier à: attendre. s'aviser de ; se louer de: aviser, louer. apercevoir, s'apercevoir de; se servir de: servir. connaître. tromper. se tromper de; se connaître à se taire de ou surtaire. ou en :

Il en est de même des verbes neutres plaire, rire (se plaire à, se rire de), etc.

[* HISTOIRE. — S'attaquer à est une locution venue de la prononciation picarde de s'attacher à. La plupart des autres verbes réfléchis du même genre ne présentent pas d'explication satisfaisante : « Ce sont, dit Vaugelas, de ces phrases qui ne veulent pas être épluchées ni prises au pied de la lettre. » (Remarque sur s'attaquer à quelqu'un.)]

REMARQUE IV. — Enfin, quelques verbes neutres semblent devenir actifs, en devenant réfléchis; ou du moins leur complément, au lieu d'être indirect comme dans se plaire, se rire, se présente sous forme de complément direct. Ex.:

aller, s'en aller (ils s'en sont allés);
venir, revenir, s'en venir, s'en revenir (ils s'en sont
venus);
prévaloir, se prévaloir (ils se sont prévalus);

prévaloir, se prévaloir (ils se sont prévalus); mourir, se mourir (ce verbe réfléchi n'est guère usité qu'au présent : je me meurs).

*Remarque V. — On verra plus loin (§ 329) que les verbes réfléchis, à l'infinitif, peuvent perdre leur complément après le verbe faire.

3° OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DES TEMPS

(considérés au mode indicatif).

I. Présent.

§ 284. Le présent s'emploie quelquefois pour le passé et pour le futur; ce qui donne plus de vivacité à la phrase.

Les vers suivants fournissent un exemple de ce double emploi du présent pour le passé et pour le futur :

Mais hier il m'aborde, et, me tendant la main: Ah! monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain. (BOILEAU.)

II. Imparfait.

§ 285 ° L'imparfait s'emploie pour le conditionnel présent après la conjonction si. Ex.: « La terre, si elle était bien cultivée, nourrirait cent fois plus d'hommes qu'elle n'en nourrit. » (FÉNELON.) — C'est comme s'il y avait : dans le cas où elle serait bien cultivée...

[* HISTOIRE. — Au XVII° siècle on trouve le conditionnel maintenu après si, mais par suite d'une ellipse. Ex.

Si ta haine m'envie un supplice trop doux, On se d'un sang trop vil ta main serait trempée, Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée. (RACINE.)

Phèdre veut dire à Hippolyte: Si tu penses que ton rpée serait trempée d'un sang trop vil. De même Mariane, dans l'Avare de Molière, dit à Cléonte: « J'ai à vous dire que si vous auriez (c'est-à-dire, s'il est vrai que vous auriez) de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins à vous voir mon beau-fils. »]

§ 285 bis. L'imparfait s'emploie quelquefois pour le conditionnel passé, après une proposition indiquant une supposition et un verbe au plus-que-parfait; ce qui donne plus de vivacité à la phrase. Ex.:

Si j'avais dit un mot, on vous donnait la mort. (VOLTAIRE.)
Pyrrhus vivait heureux, s'il eût pu l'écouter. (BOILEAU.)
c'est-à-dire: On vous eût donné la mort; Pyrrhus aurait

décu heureux.

III. Parfait défini et parfait indéfini.

§ 286. Le parfait indéfini est le temps le plus usité parmi les subdivisions du parfait, parce qu'il indique indifféremment un temps entièrement écoulé et une période de temps qui dure encore; tandis que le parfait défini indi-

que seulement un temps entièrement écoulé et des circonstances déterminées. Par exemple, on peut dire :

1º Temps entièrement écoulé: | 2º Temps qui dure encore :

je l'ai vu hier.

je l'ai vu anjourd'hui,
— cette semaine.

- la semaine dernière :

Ou, sans préciser une époque : je l'ai vu;

tandis que l'on dira seulement : je le vis hier, je le vis la semaine dernière.

§ 287. Le parfait indéfini s'emploie pour le futur an-térieur, quand on veut indiquer une action qui sera très prochainement terminée. Ex. :

encore une minute, et j'ai fini (au lieu de : j'aurai fini).

IV. Futur et futur antérieur.

§ 288. Le futur est quelquefois une formule adoucie du mode impératif (à la 2° personne). Ex : Vous irez en tel endroit. - Vous ne cesserez pas de m'importuner?

Il s'emploie surtout pour les prescriptions, pour les règles de conduite. Ex.:

Entre le pauvre et vous. vous prendrez Dieu pour juge. (RACINE, Athalie.)

Le futur antérieur s'emploie pour le parfait indéfini, quand on veut indiquer un fait d'une façon moins affirmative. Ex.: Si vous n'avez pas compris, c'est que vous aurez mal écouté (au lieu de : c'est que vous avez mal écouté).

- [* HISTOIRE. Au XVII° siècle, on met souvent, dans les phrases subordonnées :
- 1º Le futur où nous mettrions le présent. Ex.: « Je reviendrai voir sur le soir en quel état elle sera. » (MOLIÈRE.)
- 2º Le futur antérieur où nous mettrions le parfait indéfini : Ex.: « Lorsqu'on me trouvera morte, il n'y aura personne qui mette en doute que ce ne soit vous qui m'aurez tuée. » (MOLIÈRE.)

Et je connaîtrai bien si vous l'aurez instruite. (Id.)

V. Des auxiliaires dans les temps composés.

§ 289. Aux temps composés, les différents verbes prennent l'auxiliaire avoir pour indiquer l'action, l'auxiliaire être pour indiquer l'état. En conséquence, le passif, indiquant toujours un état, se forme avec le verbe être suivi du participe passé.

Il n'y a d'exception que pour les verbes réfléchis, qui prennent l'auxiliaire être à leurs temps composés: encore peut on dire que ces verbes ont en quelque sorte un rôle actif et passif, puisque le sujet fait et subit l'action en même temps (§ 106); au reste nous avons vu (§ 283, Rem. II) que quelquefois un verbe réfléchi équivaut à un verbe passif. Ex.: cela s'est dit, c'est-à-dire: cela a été dit.

C'est surtout aux verbes neutres que s'applique le principe énoncé plus haut. De ces verbes, les uns se conjuguent toujours, soit avec l'auxiliaire avoir, soit avec l'auxiliaire être; les autres prennent tantôt l'un, tantôt l'autre de ces auxiliaires. C'est une règle presque absolue que, pour les uns comme pour les autres, les temps qui ont l'auxiliaire avoir indiquent l'action, les temps qui ont l'auxiliaire être indiquent l'état. (Voy. § 100.)

Ainsi, bien que les verbes aller, arriver, venir, etc., expriment l'action, c'est l'état qu'indiquent leurs temps composés, qui prennent l'auxiliaire être. Ex.:

```
il est
il fut
il était
il sera
```

(L'acte est accompli; il n'y a plus qu'un état.)

Pour les verbes qui admettent les deux auxiliaires avoir et être, les temps conjugués avec l'auxiliaire avoir indiquent l'action; ceux qui ont l'auxiliaire être indiquent l'état, le résultat ou le fait accompli. Ex.:

1º Avec avoir:

CESSER. Les chants avaient

cessé. » (RAYNOUARD.)

DEMEURER. « J'ai demeuré captif en Égypte. »

(FÉNELON.)

DISPARAÎTRE. « Ils ont paru un seul instant et disparu pour toujours. >

(MASSILLON.)

ÉCHAPPER. « L'un des coupables a échappé à la gendarmerie. » (DICT. ACAD.) PASSER. « Madame a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. » (BOSSUET.) Etc.

2º avec ētre:

« Et du Dieu d'Israël les fêtes sont cessées. (BACINE.)

« Il ne lui est pas demeure de quoi se faire enterrer. > (LA BRUYÈRE.)

« La foi de tous les cœurs est pour moi disparue. » (BACINE.)

« Ce voleur est échappé de prison. »

(DICT. ACAD.)

«Il y a une heure que la voiture est passée. Cela est passé de mode. » Etc.

Remarque I. — Quelquefois la différence d'auxiliaire indique une différence de sens encore plus marquée; par exemple pour le verbe convenir:

(c.-à-d. m'a plu).

cette maison m'a convenu | c'est une chose qui est convenue (c.-à-d. conclue) entre nous.

REMARQUE II. — Les verbes qui s'emploient comme actifs et comme neutres, prennent l'auxiliaire avoir dans le premier sens, l'auxiliaire être dans le second. Ex.:

il a échoué sa barque: on a sorti les orangers;

on a descendu les tableaux; [les tableaux sont descendus; la barque était échouée; les orangers sont-ils sortis?

REMARQUE III. — On a vu plus haut que le parfait indéfini du verbe aller, ayant l'auxiliaire être, indique l'état et non l'action. Il est à remarquer que, tout au contraire, le verbe être, ayant à son parfait indéfini l'auxiliaire avoir, devient à ce temps presque synonyme du verbe aller. Ex.:

« Lui-même, il avait été reconnaître les rivières et les mon-

tagnes qui servirent à ce grand dessein. » (BOSSUET.) « Il croit n'avoir pas été plus loin que les autres fois. »

Il y a cependant cette différence entre je suis allé et j'ai été, que je suis allé indique plutôt, en général, un état résultant d'un mouvement, et j'ai été, une situation passée.

REMARQUE IV. — Le verbe être s'emploie aussi quelquefois au parfait défini dans le sens du verbe aller. Ex.

Il fut jusques à Rome implorer le Sénat. (CORNEILLE.)

Cette tournure a vieilli, mais elle est encore admise par l'Académie.

* REMARQUE V. — Comme la plupart des verbes qui peuvent se construire avec deux auxiliaires, le verbe échapper, construit avec avoir, marque surtout l'action, avec le verbe être, l'état. Cependant, quand on veut parler d'une omission, d'un oubli, on emploie échapper avec l'auxiliaire avoir, et, quand il s'agit d'un mot dit par mégarde, on l'emploie avec l'auxiliaire être. Ex.:

1º avec avoir

 ← Leurs vices, obscurs comme leurs nome, ont échappé à (MASSILLON.) l'histoire.

2º avec être J'ai retenu le chant; les vers Peut-être, si la voix ne m'eût m'ont échappé. été c (J.; B. BOUSSEAU.) L'affreuse vérité me été coupée, serait échappée. (RACINE.) « Est-il échappé quelque indiscrétion à sa jeunesse? » (FLÉCHIER.)

[* HISTOIRE. — Il y a eu longtemps indécision sur l'emploi de l'auxiliaire avoir ou être avec quelques verbes neutres. Voici quelques exemples du xviie siècle, qui ne s'expliquent pas tous par la distinction entre l'action et l'état :

sailles. (M'me de sévigné.)

J'ai retourné depuis à Ver- M. de Montmoron est couru ici. (Mme DE SÉVIGNÉ.) Elle est passée ce matin devant cette porte. (Id.) Les troupes sont décampées. (ld.) Elle est expirée en trois jours. (Id.)

Digitized by Google

J'ai couru chez la Reine. (RACINE.) Malangue dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée. (Id.) 11 eût entré lui même dans ce sentiment s'il l'eût pu. (BOSSUET.) Ils ont entré en société avec les auteurs et les poètes. (LA BRUYÈRE). Jamais les grands n'ont entré dans ces motifs. (RACINE.)

Je n'ai percé qu'à peine une

je prétends

foule inconnue. (Id.)

rinthe. (Id.)

Il en était sorti lorsque j'y suis (RACINE.) Dardanus etait abordé au mont Ida. (Id.)

Il y serait couché sans manger et sans boire. (Id.) Son livre est demeuré chez le libraire. (I**d**.) Depuis que le sommeil entré dans vos yeux. (Id.) Deux grosses dents lui percées. Il n'avait jamais sorti de Co-Il n'était jamais sorti de Rome.

(Id.)]

4° OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DES MODES PERSONNELS. I. Indicatif et subjonctif.

§ 290. L'indicatif énonce un fait ou un jugement d'une manière positive et formelle, le subjonctif l'exprime d'une manière plus vague, et en général avec une idée de doute Ex. : il peut venir (indicatif); je doute qu'il puisse venir (subjonctif).

En conséquence, le subjonctif ne s'emploie pas, d'ordinaire, dans les propositions principales.

§ 291. Dans les propositions subordonnées, on n'emploie l'indicatif qu'autant que le fait ou le jugement exprimé par le verbe est énoncé d'une manière positive : dans le cas contraire, on met le subjonctif. Ex.

1º Indicatif dans les propo-2º Subjonctif dans les prositions subordonnées: positions subordonnées: je crois je ne crois pas ie sais je ne suppose pas je ne prétends pas je suppose qu'il qu'il ie doute je me doute viendra.vienne.

ie dis il n'est pas certain il est certain je suis étonné

il est douteux

Selon qu'il y a affirmation ou doute, on met l'indicatif ou le subjonctif après le même verbe ou le même adjectif. Ex.:

il est vrai qu'il s'est bien s'il est vrai qu'il se soit bien battu:

il se plaint de ce que vous l'avez trompé (on affirme que l'interlocuteur a trompé);

il prétend qu'on obéira; je suppose qu'il en est ainsi;

il dit qu'il se dépêchera;

ie suis d'avis qu'il doit partir (on affirme ou l'on croit que la chose est ou sera);

battu:

il se plaint que vous l'ayez trompé (on n'affirme pas l'interlocuteur ait trompé);

je prétends que l'on obéisse; supposez qu'il en soit ainsi: j'ai dit qu'on se dépêchât;

je suis d'avis qu'il parte (on ne sait au juste si la chose est ou sera).

On trouve ces deux modes alternativement dans une même phrase : « Les soldats criaient qu'on les menât au combat; qu'ils voulaient venger la mort de leur père, de leur général; qu'on les laissât faire; qu'ils étaient furieux. » (Mme DE SÉVIGNÉ.) Dans cette phrase, ce que les solda's affirment est mis à l'indicatif; ce qu'ils demandent, ne sachant si cela leur sera accordé, par conséquent avec doute, est au subjonctif.

[HISTOIRE. - L'emploi de l'indicatif et du subjonctif est une des difficultés de la langue française, comme de la langue latine. Aussi l'emploi de ces deux modes nous étonne-t-il souvent chez les écrivains du XVIe siècle, du XVIIe et même du XVIIIe siècle.

I. Exemples de l'indicatif où nous mettrions le subjonctif: « Il est possible que l'action de la vue s'estoit hébétée. » (MON-TAIGNE.)

...Je suis tout effravé Que mille fois le jour leur chef n'est foudroyé. (RONSARD.)

« J'appréhende qu'il sera plus difficile. » (BALZAC.) « Il se peut faire qu'il est déjà venu. » (MALHERBE.) « J'ai peur que cette grande furie ne durera pas. » (Id.) « Il semble qu'il est en vie et qu'il s'en va parler. » (MOLIÈRE.)

Seigneur, qu'a donc ce bruit qui vous deit étonner? (RACINE.) Ne vous suffit-il pas que je l'ai condamné? (Id.)

Je ne vous nierai point, Seigneur, que ses soupirs Mont daigné quelquefois expliquer ses désirs.

(RACINE.)

Ordonné qu'il sera fait rapport à la cour. Il suffit que l'on est contente du détour.

Id. (MOLIÈRE.)

« Ce n'est pas qu'il faut quelquefois pardonner à celui....» (LA BRUYÈRE.) « Ce n'est pas que, depuis quelques années, les acteurs ont enfin hasardé d'être ce qu'ils doivent être, des peintures vivantes; auparavant ils déclamaient.» (VOLTAIRE.)

Vous que l'Amour prend toujours pour sa mère, Quoiqu'il sait bien que Mars est votre époux. (V

(VOLTAIRE.)

II. Exemples du subjonctif où nous mettrions l'indicatif: Pensant que ce fist une conjuration. » (AMYOT.) « J'estime que ce désordre ait plus porté de nuisance aux lettres que tous les feux des Barbares. (MONTAIGNE.) « Je sçay assez que vous n'ayez pas peur. » (CLÉMENT MAROT.) « Qui est celui qui ne prenne plaisir qu'on l'estime libéral? » (MONTAIGNE.) « Je crois que ce soit une demeure bonne pour toutes les saisons. » (MALHERBE.) Je crois qu'il soit fou. » (Id).

Il croit que mes regards soient son propre héritage. (CORNEILLE.)

La plus belle des deux, je crois que ce soit l'autre. (M.)

Tous presument qu'il ait un grand sujet d'ennui. (Id.)

Cette lettre, monsieur, qu'avecque cette boîte

On prétend qu'ait reçue Isabelle de vous. (MOLIÈRE.)

Je pensais qu'à l'amour son cœur toujours fermé Fût contre tout mon sexe également armé. (RACINE.)

On dirait que, pour plaire, instruit par la nature, Homère ait à Vénus dérobé sa ceinture. (BOILEAU.)

On dirait que le ciel, qui se fond tout en eau,

OI DIA C

Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau.

Id.

- « Vous diriez qu'il ait l'oreille du prince. » (LA BRUYÈRE.) « On dirait que les temples fussent autant d'hôtelleries.» (RACINE.)
- « Qui croirait que Cyaxare fût le même nom qu'Assuérus? » (BOSSUET.) « On dirait que le livre des décrets divins aît été ouvert à Zacharie. » (Id.)

Au lieu de dire qu'Esdras ait fait tout d'un coup paraître tant de livres, on dira... (Id.)

En étudiant tous ces passages, peut-être trouvera-t-on que ce qui a décidé les écrivains en faveur d'un mode plutôt que d'un autre, ce sont certaines nuances de la pensée : ils ont mis l'indicatif quand ils ont voulu énoncer un fait précis, et le subjonctif quand ils ont voulu indiquer un doute. Cependant l'usage ne paraît pas avoir consacré toutes ces constructions.]

§ 292. REMARQUE I. — Le subjonctif se mettra donc après la conjonction que et les verbes exprimant le doute ou la crainte, soit par eux-mêmes, soit par suite d'une négation ou d'un tour interrogatif, par exemple : nier, douter, craindre, appréhender, trembler, etc. (Voy. REM. V.)

Mais la négation et l'interrogation n'entraînent le subjonctif qu'autant qu'elles expriment une idée de doute, d'incertitude. Ainsi l'on dit:

1° Avec l'indicatif:
2° Avec le subjonctif:
il ne réfléchit pas qu'il se
perd;
réfléchit-il qu'il se perd?
n'est-il pas vrai
ne croyez-vous pas
croyez-vous vraiment

2° Avec le subjonctif:
on ne me persuadera pas
soit
ne vous figurez pas
royez-vous
pouvez-vous
pouvez-vous espérer
pouvez-vous croire

2° Avec le subjonctif:
on ne me persuadera pas
soit
ainsi.

D'un autre côté, il y a de certaines formes, affirmatives en apparence, qui supposent en réalité un doute ou tout au moins une simple supposition, et qui, par suite, entraînent le subjonctif. Ex.:

j'ai peine à croire je n'ai guère de raison pour espérer } qu'il en soit ainsi.

§ 293. REMARQUE II. — Le subjonctif se met après que et les verbes ou les adjectifs exprimant un ordre, une défense, un désir, un mouvement de l'âme, une obligation, une cause, etc., parce que ces verbes et ces adjectifs indiquent en général des choses à venir, par conséquent toujours peu certaines; par exemple:

1º Les verbes vouloir, ordonner, défendre, consentir, per-

mettre, souffrir, attendre, mériter, se réjouir, rougir;

2° La plupart des verbes impersonnels, comme il convient, il faut, il importe, il est temps, c'est assez, c'est beaucoup, il est juste, il est bon, il est possible, tant s'en faut que, etc.:

3° Les adjectifs content, satisfait, heureux, ravi, mécontent, fâché, affligé, désolé, honteux, confus, bon, joyeux, convenable, fâcheux, nécessaire, possible, etc.

Ainsi l'on dit : je veux, je désire, j'entends, je prétends que l'on obéisse; je ne veux pas, je défends que l'on sorte;

je suis ravi qu'il réussisse.

Avec les verbes impersonnels, l'idée de doute amène, seule le subjonctif. Ainsi l'on dit: Il faut qu'il pèrisse (parce qu'il peut ne pas périr malgré l'obligation qui a été déclarée); mais on dira: il est vrai, il est certain, il est évident qu'il a péri (parce que c'est un fait qu'on rapporte et qu'on affirme). De même on dit: il est possible qu'il périsse; mais on dira: il est probable qu'il périra. On dit j'espère, je pense qu'il ne périra pas, parce qu'on ne veut indiquer aucun doute; et l'on dira: je ne pense pas qu'il périsse, pour marquer un moindre degré de certitude. Après il semble, on met l'indicatif ou le subjonctif, selon qu'on veut indiquer une affirmation atténuée ou exprimer un doute. Ex.:

il semble { qu'il a oublié son rang; qu'il ait oublié son rang.

§ 294. REMARQUE III. — Le subjonctif se met encore dans les propositions subordonnées formées par les conjonctions, locutions conjonctives et pronoms conjonctifs qui suivent:

à condition que, jusqu'à ce que, quoique, à moins que, loin que, sans que, afin que, si peu que, non que, au cas que, pour peu que, si... que (signifiant avant que, pour que, quelque... que), pourvu que, bien que, si tant est que, de crainte que. quel que, soit que, quelque... que, de peur que, supposé que, qui que, en cas que, etc. encore que, quoi que,

^{*} La différence de sens entre l'indicatif et le subjonctif se

retrouve dans la différence de construction des adjectifs ou adverbes conjonctifs quelque que et tout... que (§ 209, 10, REM. V): la première, exprimant un doute ou une idée vague, se met avec le subjonctif; la seconde, indiquant une affirmation et marquant un fait précis, veut l'indicatif. Ex.:

1º avec le subjonctif:

Quelque puissant que soit un homme, il est sous la main de Dien

Quelque éloquent que soit un orateur, il n'est écouté que s'il est estimé. 2º avec l'indicatif:

Tout puissant qu'est un roi, il est sous la main de Dieu.

Tout éloquent qu'est cet orateur, il n'est pas écouté parce qu'il n'est pas estimé. (Si l'on disait: Quelque éloquent que soit cet orateur... on insinuerait un doute sur la valeur même de son éloquence.

§ 295. REMARQUE IV. — On met tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif avec les conjonctions suivantes : de manière que, en sorte que, si ce n'est que, de sorte que, jusqu'à ce que, tellement que.

1° On met l'indicatif pour indiquer quelque chose de positif ou un fait accompli. Ex.: il a fait en sorte qu'on a été content de lui. « Le sang enivre le soldat, jusqu'à ce que ce grand prince, qui ne put voir égorger ces lions comme de timides brebis, calma les courages émus... » (BOSSUET.)

2° On met le subjonctif pour exprimer quelque doute; et il y a presque toujours doute, s'il s'agit d'un fait à venir. Ex.: faites en sorte qu'on soit content de vous; persévérez jusqu à ce que vous ayez réussi.

On met encore le subjonctif après la locution ce n'est pas que, parce qu'elle indique un doute. Ex.: ce n'est pas que je veuille vous faire des reproches.

REMARQUE V. — C'est pour les mêmes raisons que l'on met tantôt le subjonctif, tantôt l'indicatif avec l'adjectif conjonctif tel que, Ex:

ayez une conduite telle sa conduite a été telle que qu'on vous applaudisse (fait tout le monde l'a applaudi à venir, incertain);

REMARQUE VI. - Dans certaines propositions subordonnées, où le verbe indique une cause, ce verbe peut être uni à la phrase principale par la conjonction que ou la conjonction de ce que. Après que, le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif, parce qu'il y a dans l'esprit une idée de doute, ou du moins parce qu'on énonce un avis sur un fait plutôt qu'on ne l'affirme; après de ce que, le verbe se met à l'indicatif, parce que cette tournure marque l'affirmation positive d'un fait. Ex. :

il se plaint qu'on l'ait in-sulté; je suis heureux qu'il ait réussi; il se plaint de ce qu'on l'a insulté; je suis heureux de ce qu'il a réussi.

§ 296. REMARQUE VII. — Le subjonctif se met après les pronoms et adverbes conjonctifs comme après les conjonctions, quand la phrase exprime un doute, une crainte, un souhait, une tendance vers un but. Ex.: indiquez-moi un endroit où je puisse me reposer (si l'on voulait parler d'une manière affirmative, on dirait : je connais un endroit où je puis me reposer). « Content de remarquer des actions de vertu dont les sages auditeurs puissent profiter... » (BOSSUET.)

Pour la même raison, la négation et l'interrogation entraînent ordinairement le subjonctif après les pronoms conjonctifs. Ex.: « Le public n'est pas un juge qu'on puisse corrompre. » (BOILEAU.) « S'il y a peu d'orateurs, y a-t-il bien des gens qui puissent les entendre? » (LA BRUYÈRE.)

ORIGINES LATINES. — C'est la construction latine de qui avec

le subjonctif, équivalant à ut is. Ex.: Ranæ regem petiere..., Oui dissolutos mores vi compesceret (PHEDRE.) Les grenouilles demandèrent un roi qui réprimat par la force le désordre des mœurs.]

§ 297. Remarque VIII. — Après les superlatifs suivis de qui et les locutions le seul qui, le premier qui, le dernier qui, on met le subjonctif si l'on énonce un simple jugement soumis à doute ou à contestation, l'indicatif, si l'on énonce un fait positif et formel. Ex.:

1º Indicatif:

C'est peut-être la seule C Trajan, le prince le plus chose que l'argent seul ne peut pas faire. »

(MONTESQUIEU.)

2º Subjonctif:

accompli dont l'histoire ait jamais parlé. »

(MONTESQUIEU.)

§ 298. REMARQUE IX. — Le subjonctif s'emploie mêm dans quelques propositions principales.

1° On le trouve avec que, dans les prières ou dans les exclamations (il ne s'emploie, au premier cas, qu'à la 3º personne du singulier). Ex. : que votre volonté soit faite.

Moi, que j'ose opprimer et noircir l'innocence!

2º Il s'emploie sans que, dans les formules de souhait, d'imprécation, de concession, d'indignation. Ex.: Fasse le ciel, Dieu veuille que... Puisse ce vœu s'accomplir! A Dieu ne plaise que... Dieu soit loué! Dieu vous garde! Qui m'aime me suive. Comprenne qui pourra. Vaille que vaille. Le croie qui voudra. Advienne que pourra.

« Le ciel en soit béni! » (RACINE.)

« Périsse le Troyen auteur de nos alarmes! » (Id.)

Quiconque est loup agisse en loup. (LA FONTAINE.)

Pour toutes ces phrases, on peut, il est vrai, supposer une proposition principale sous-entendue, à laquelle celles-ci seraient subordonnées : je demande que... je désire que... etc. Quoi! vous supposez que j'ose noircir l'innocence, etc. Non-seulement il n'est pas nécessaire de sousentendre une autre proposition principale; mais cela n'est même pas toujours possible.

Ainsi le verbe savoir se met au subjonctif dans les locutions suivantes, qui forment incontestablement des propositions principales: je ne sache pas que..., je ne sache personne ou rien qui... Dans ces locutions, le subjonctif est employé pour exprimer la pensée d'une manière moins affirmative que l'indicatif: je ne sais pas. Du reste, cette locution n'est usitée qu'à la première personne du singulier.

Le subjonctif du verbe savoir s'emploie aussi avec que, après une négation, et marque la même nuance d'énonciation atténuée. Ex.:

ll n'est point de destin plus cruel, que je sache. (MOLIÈRE.)

« Aucun voyageur, que je sache, n'en a fait mention. »

(J.-J. ROUSSEAU.)

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette construction directe du subjonctif, sans la conjonction que, est un souvenir du latin. Ex.: Sextius non venit, quod sciam. (CICÉRON.) Elle est fort commune aux XVI° et XVII° siècles;

Les cieux de leur faveur ne vous soient point avares! (RONSARD.)

« Son exercitation suive l'usage; qu'il puisse faire toutes choses, et n'aime à faire que les bonnes. » (MONTAIGNE.)

Les dieux daignent surtout prendre soin de vos jours! (RACINE.)
.... Qui voudra mordre y morde. (Id.)]

II. Impératif.

§ 299. L'impératif n'est usité qu'à deux temps, au présent et au parfait indéfini, et à trois personnes (la 2° du singulier et du pluriel, la 1° du pluriel). Ex.: finis, finissez ceci; ayons fini quand il reviendra.

REMARQUE I. — Dans les monologues, celui qui parle peut employer soit la 2° personne du singulier, soit la 4° du pluriel. Ex.:

Rentre en toi-même, Octave, et cesse de te plaindre. (CORNEILLE.)
Soyons indigne sœur d'un si généreux frère. (Id.)

REMARQUE II. — L'impératif s'emploie quelquefois

pour indiquer, non un commandement, mais une supposition. Ex. :

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement: Les gens en parleront, n'en doutez nullement. (LA FONTAINE.)

III. Conditionnel.

§ 300. — Le conditionnel accompagne en général ou suppose quelque condition exprimée ou sous-entendue. Il se met d'ordinaire avant ou après une incidente formée par un si conditionnel. Ex.: si je pouvais, j'irais; j'irais, si je pouvais; je voudrais être écouté; je ne saurais nier.

La pensée complète serait, pour ces deux dernières phrases: je voudrais, si je le pouvais... je ne saurais, quand je le voudrais... Il y a du reste lieu de remarquer que je ne saurais est synonyme de je ne puis, et que ces tournures: je voudrais, je ne saurais, sont des énonciations atténuées de l'idée exprimée par le verbe.

§ 301. — Le conditionnel s'emploie encore, comme le subjonctif accompagné de que (§ 298), dans certaines phrases exclamatives exprimant l'étonnement, l'indignation. Ex.:

Moi, je m'arrêterais à de vaines menaces! (RACINE.)

- « Eh quoi! Seigneur, il y aurait donc de la gloire à servir les rois de la terre, et ce serait bassesse et lâcheté de vous être fidèle! » (MASSILLON.)
- § 302. Dans certaines propositions indiquant une supposition, on met, comme dans la conjugaison interrogative, le sujet après le verbe. Ex.: cela serait-il ou fût-il vrai, ce n'est pas bon à dire; devrais-je ou dussé-je mourir, je partirai.

REMARQUE. — Dans ces propositions, qu'on peut appeler suppositives, on se sert de l'imparfait du subjonctif, sans que; mais cette tournure ne convient qu'au style soutenu. Ex.: fussé-je, eussé-je, dussé-je, vînt-il, follût-il. On dit

plus ordinairement, en se servant du conditionnel : quand je serais, quand j'aurais, quand je devrais, etc.

Dût le ciel égaler le supplice à l'offense.

(CORNEILLE.)

N'eût-il que d'un moment reculé sa défaite.

Rome eût été du moins un peu plus tard sujette. (CORNEILLE.)

« Fussiez-vous au fond des abîmes, la main de Jupiter pourrait vous en tirer. » (FÉNELON.)

[* Histoire. — L'imparsait du subjonctif, ainsi construit sans que, et précédant son sujet, est en réalité une seconde forme de conditionnel. Nous n'avons aujourd'hui de seconde forme du conditionnel que pour le parfait indéfini (j'eusse aime). Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, il y en avait une seconde aussi pour le présent, comme en latin (facerem, deberem). Ex. :
« Mon père et ma mère me cuidèrent marier à lui; mais jamais je ne le fisse. » (Les quinze joies de mariage.)

Si j'eusse aide, je vous liasse. (Farce de Patelin.)
Si je trouvasse un bon sergent, te fisse prendre. (Ibid.)

Bien eust le cœur rempii d'inimitié, Si ma douleur ne l'eust meu à pitié.

(C. MAROT.)

Un mot seul, un souhait dut l'avoir emporté.

Mais puisque son dédain, au lieu de te guérir,

Panime ton amount qu'il ditt faire movie.

(CORNEILLE.)

Ranime ton amour, qu'il dût faire mourir... Et toutes vous dussiez prendre en un jeu si doux,

(Id.)

Comme même plaisir, même intérêt que vous.

(*Id.*)

Vous dussiez avoir honte...

(BOISROBERT.)]

§ 303. Le conditionnel s'emploie surtout dans les propositions principales; mais il peut aussi se mettre dans les propositions subordonnées, surtout après les verbes indiquant supposition. Ex.: on dit que les choses se seraient passées ainsi. D'autres prétendent qu'elles se seraient passées tout autrement.

Lequel Hiérome, après plusieurs rébellions,

Aurait atteint, frappé, moi sergent à la joue. (BACINE.)

[* HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — Au XVII° siècle, un conditionnel pouvait dépendre d'un autre conditionnel. Ex.: « J'aurais assez d'adresse pour faire accroire à votre père que ce serait une personne riche, qu'elle serait éperdûment amoureuse de lui, et souhaiterait de se voir sa femme. » (MOLIÈRE.) « Je dirais hautement que tu en aurais menti. » (Id.) « Je croirais que la conquête d'un tel cœur ne serait pas une vic-

toire à dédaigner. » (Id.) « Je dirais que ce serait quelque petit frère qu'elle m'auraut donné depuis le trépas de mon père. » (Id.) « J'aurais dit que c'eut été quelque impie qui aurait fait cette peinture. (PASCAL.) Aujourd'hui, à la place de tous ces conditionnels, on mettrait l'indicatif présent, dans les propositions subordonnées.

Le conditionnel, qui représente, en français, l'imparfait du subjonctif latin, se mettait souvent aussi, au xvii siècle, dans des constructions où se serait mis cet imparfait. Ex.: « Je ne vous écrivais point, attendant que ce messager partiruit. » (MALHERBE.) « Vous ne nous étonneriez pas que la diversité de lieux ne vous aurait de rien servi. » (Id.) « S'il s'en trouvait qui crussent que j'aurais blessé la charité que je vous dois. » (PASCAL.) « Il attendaît à se réjouir quand il verrait les mœurs corrigées. » (BOSSUET.)

On trouve même, au xVII° siècle, le conditionnel avec quoique, qui est aujourd'hui toujours suivi du subjonctif (§294): « Quoique quelques-uns seraient d'avis... » (VAUGELAS.) « Quoiqu'il n'y aurait rien de surprenant... » (BOSSUET.) — Voy. § 312, ĤIST. III,

pour le conditionnel avec si.

5° CORRESPONDANCE ENTRE LES TEMPS ET LES MODES.

§ 304. Dans les propositions subordonnées, les verbes qui dépendent les uns des autres sont assujettis à une certaine correspondance, établie par la logique ou par l'usage, entre leurs temps et leurs modes. C'est le verbe de la proposition principale qui détermine le temps des autres.

I. Correspondance des temps de l'indicatif.

§ 305. La variété des combinaisons qu'admet la correspondance des temps de l'indicatif entre eux est trop grande pour pouvoir être indiquée d'une manière précise. Ces combinaisons dépendent des idées accessoires d'antériorité, de postériorité, de simultanéité, qui modifient les idées générales du présent, du passé et du futur. On se bornera, sur ce sujet, aux remarques principales :

Lorsqu'un des verbes énonciatifs dire, croire, affirmer..., suivi de la conjonction que et d'un autre verbe, se trouve u un des temps du passé, deux cas se présentent:

1º Quand le second verbe exprime une action également

primée par le premier, on met ce second verbe à l'imparfait on au plus-que-parfait. Ex.:

on m'affirmait on m'affirma on m'a affirmé on m'avait affirmé

que vous travailliez, que vous vous étiez enfermé pour travailler;

2° Quand le second verbe exprime une chose également vraie dans tous les temps, ou bien une action présente, on met le second verbe au présent. Ex. :

j'affirmais j'affirmai j'ai affirmé j'avais affirmé

que Dieu voit tout, entend tout;
que contentement passe richesse.

§ 306. Remarque. — Cette règle, toutefois, n'est pas absolue; et souvent le verbe de la proposition subordonnée peut se mettre à un temps passé, comme celui de la proposition principale. Ex.:

« Antonin avait appris à son fils Marc-Aurèle qu'il valait mieux sauver un seul citoyen que de défaire mille ennemis. » (BOSSUET.) « Je t'ai déjà dit que j'étais gentilhomme. » (LA FONTAINE.) « J'ai trouvé que la liberté valait encore mieux que la santé. » (VOLTAIRE.)

Ce n'est pas seulement par une sorte d'attraction qu'on peut mettre ainsi le second verbe à l'imparfait, quand le premier est à un des temps du passé: c'est aussi lorsque, au lieu de considérer l'idée exprimée par le second verbe dans ce qu'elle a de général, on veut indiquer ce qui a été dit, pensé ou senti à un certain moment. Ainsi, pour ne prendre que le dernier des exemples cités plus haut. il est vrai de tout temps que la liberté vaut mieux que la santé; mais, en exprimant cette idée, Voltaire n'a pas prétendu émettre un axiome, qui n'aurait rien que de banal, mais indiquer un sentiment qu'il a éprouvé à tel moment de sa vie.

II. Correspondance des temps du subjonctif avec ceux de l'indicatif.

§ 307. Pour la correspondance des temps du subjonctit avec ceux de l'indicatif, les règles générales sont les suivantes:

1° Si le premier verbe est au présent on au futur, le second se met au présent du subjonctif. Ex. : je veux, je

voudrai; (quand) j'aurai voulu qu'il obéisse.

Cependant, lorsque l'action du second verbe est considérée comme passée relativement à celle du premier, le second verbe doit se mettre au passé, bien que le premier soit au présent ou au futur. Ex.: je ne pense pas qu'il ait obéi sans y avoir été contraint; quand je voudrai qu'il ait obéi, il aura obéi; je désire qu'il soit arrivé heurensement; je crains qu'il ne soit parti; j'attends qu'il ait fini.

2º Si le premier verbe est à un des temps du passé ou bien au conditionnel (mode qui est assimilé au temps passé), le second se met à l'imparfait du subjonctif; il se met au plus-que-parfait du subjonctif quand l'action du second

verbe a dû précéder celle du premier. Ex. :

§ 308. Remarque I. — Dans les propositions subordonnées qui demandent un subjonctif et qui dépendent d'une proposition principale dont le verbe est au présent, on met le subjonctif présent :

1° Pour le temps correspondant de l'indicatif. Ex.: je ne crois pas que ce soit lui (est-ce lui? Je ne le crois pas);

2º Pour le futur. Ex.: je ne crois pas qu'il sorte (sortira-t-il? Je ne le crois pas). Croyez-vous qu'il vienne?

- § 309. REMARQUE II. Le présent du subjonctif peut se mettre après un des temps du passé, s'il s'agit d'exprimer dans la proposition subordonnée une pensée générale ou envisagée indépendamment de toute idée de temps. (Voy. § 305, 2°). Ex. « Je n'ai employé aucune fiction qui ne soit une image sensible de la vérité. » (VOLTAIRE.)
 - § 310. Remarque III. Après un verbe au futur, on peut mettre au passé le verbe de la proposition subordonnée, si l'on veut indiquer, en même temps qu'une idée de futur, une idée de passé. Ex. :

(quand) j'aurai voulu qu'il ait cédé, il aura cédé...

- § 311. REMARQUE IV. Dans la correspondance des temps passés, on met :
- 1° L'imparfait du subjonctif, si l'action exprimée par le second verbe est passée, présente ou future. Ex.: il s'en est fallu de peu que je partisse (action passée); vous avez voulu que je fusse près de vous (action présente); je désirais que l'on travaillât davantage (action future);
- 2° Le plus-que-parfait du subjonctif, seulement si l'action est passée par rapport à l'action du verbe principal, déjà passée elle-même. Ex.: je ne savais pas que vous eussiez été trompé
- § 312. REMARQUE V. Le conditionnel est un mode, et non un temps; mais il a une grande parenté avec le futur et avec l'imparfait: il se forme comme le futur (Voy. § 110), il a les désinences de l'imparfait (Voy. § 115), et il emprunte au plus-que-parfait du subjonctif sa seconde forme: j'eusse aimé (synonyme de j'aurais aimé).
- 1° Le conditionnel se met pour le futur dans les propositions subordonnées, quand le verbe de la proposition principale est à un des temps du passé, et quand il y a quelque doute dans l'esprit. Ex.:

je voulais voir j'ai voulu voir j'avais voulu voir

Si le verbe de la proposition s'il vien-drait.

principale était au présent, celui de la proposition subor-donnée serait au futur. Ex. je veux voir s'il viendra.

je croyais qu'il viendrait. | je crois qu'il viendra.

On m'a fait espérer qu'il viendrait. (Si l'on ne veut pas exprimer de doute, on met le futur. Ex.: ces enfants ont

promis qu'ils travailleront désormais.)

2º Si le verbe de la proposition subordonnée doit être au conditionnel, d'après la règle précédente, et que la proposition principale soit interrogative ou négative et rattachée par que à la principale, le conditionnel est remplacé par l'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif. Ex. :

je ne croyais pas croyiez-vous qu'il vînt si tôt? qu'il fût venu sitôt?

Mais, s'il n'y a ni négation ni interrogation, le conditionnel peut se mettre dans la proposition subordonnée, même après un verbe à un temps passé. Ex.:

> je croyais ie crus i'avais cru

{ qu'il viendrait.

3° Après la conjonction si, l'imparfait de l'indicatif se met à la place du conditionnel présent en correspondance avec un autre conditionnel, excepté quand la conjonction si marque une interrogation indirecte (comme au §312,10). De plus, la seconde forme du conditionnel parfait peut se mettre après si, en correspondance avec un autre conditionnel.

1º Si avec l'imparfait :

cultivée. nourrirait cent fois que chose à sa gloire, si, plus d'hommes qu'elle n'en trouvant partout des adminourrit. » (FÉNELON.) C.-à-d. | rateurs, il n'eût fait quelques à la condition qu'elle serait envieux. » bien cultivée.

2º Si avec la 2º forme du conditionnel parfait:

« Il aurait manqué quel-(FLECHIER.)

- [* HISTOIRE. La concordance des temps et des modes est un des points de la Syntaxe française qui se sont fixés le plus tard, et les règles aujourd'hui en vigueur n'ont guère été bien établies qu'à la fin du xviii et au commencement du xix siècle. On trouve, chez les meilleurs auteurs du xvii siècle, des constructions qui nous paraissent irrégulières aujourd'hui.
- I. Ces irrégularités portent surtout sur la corrélation, jugée aujourd'hui nécessaire (sauf la réserve de la REM. III), entre l'imparfait du subjonctif et l'indicatif d'un des temps du passé. Ex.: « Il a falla qu'il se soit obligé à eux. » (MALHERBE.)

Mais ce n'est que l'effet d'une sage conduite, Dont César a voulu que vous soyez instruite.

(BACINE.)

J'ai dit qu'on l'avertisse.

(*Id*.)

... N'avez-vous pas Ordonné, des tantôt, qu'on observe ses pas?

(*Id*.)

- « L'oracle a commandé que la mort de Laïus soit expiée. » (ld.
- II. Des singularités se présentent aussi quelquefois dans la corrélation des temps entre eux. Ex.:

Alcippe soupirait prêt à s'évanouir; On l'aurait consolé: mais il ferme l'oreille.

(MALHERBE.)

... Si leur courage, à leur fortune joint, Avait assujetti l'un et l'autre hémisphère, Votre gloire est si grande en la bouche de tous, Que toujours on dira qu'ils ne pouvaient moins faire.

(Id.)

« Quand vous mourrez, vous avez eu le temps que vous deviez avoir. » (MALHERBE.) « De quoi nous avons d'autant plus de besoin que nous aurons été plus noyés dans les délices. » (1d.) « Vous penseriez vous faire tort, si vous les aviez comptés pour un bienfait. » (1d.)

J'alluis bâtir un temple éternel en durée, Si la déloyauté ne l'avait abattu.

(*Id*.)

- III. La concordance des temps et des modes s'entendait du reste au XVII° siècle autrement qu'aujourd'hui; ce n'était pas l'imparfait du subjonctif qui était mis en correlation avec tous les temps du passé; on mettait le subjonctif du parfait indéfini ou du plus-que-parfait avec l'indicatif des mêmes temps. Ex.:
- « Elle n'a jamais voulu qu'il ait été saigné. » (sévigné.) « Le roi n'a pas voulu que la reine soit allée à Poissy. » (Id.) « Il a fallu pourtant qu'il soit revenu au quinquina. » (Id.) « Ils n'ont pas voulu que nous soyons partis plus tôt. » (Id.) « Si Babylone eût pu croire qu'elle eût été périssable comme toutes les choses humaines... » (BOSSUET.)

Quelquefois le second verbe est mis au passé, bien que le premier soit au présent; mais c'est parce que ce présent représente un passé (§ 284). Voici plusieurs exemples tirés des œuvres en prose de Racine: « Brute suit le parti de Pompée, quoiqu'il eù fait mourir son père... Ulysse est reçu en roi, sans qu'on le connût... Il gouverne adroitement le timon, sans souffirir que le sommeil lui fermât les yeux... Sa mère lui donne de l'huile afin qu'il se frottât. »

Tandis que nous mettons aujourd'hui l'imparfait de l'indicatif après la conjonction si, en correspondance avec un conditionnel (§ 312, 30), on mettait au XVII* siècle avec si le conditionnel, qui marquait mieux l'idée de supposition, et qui était un souvenir de l'imparfait du subjonctif latin. Ex. : « Je meure, si je saurais vous dire! » (MALHERBE.) « Pour moi, j'aurais toutes les hontes du monde, s'il fallait me demander si j'aurais vu quelque chose de nouveau que je n'aurais pas vu. » (MOLIÈRE.) « J'ai à vous dire que, si vous auriez de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins à vous voir mon beau-fils. » (MOLIÈRE.)

Si ta haine m'envie un supplice trop doux, Ou si d'un sang trop vil ta main serait trempée, Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée. (RACINE.)

IV. La particularité la plus remarquable qu'offre la syntaxe du xvii° siècle pour la concordance des temps et des modes, c'est que l'imparfait du subjonctif se met souvent, avec le sens du conditionnel, dans la proposition subordonnée, non-seulement quand le verbe de la proposition principale est à l'imparfait, mais même quand il est au présent ou au futur.

On n'est pas surpris de lire dans M^{me} de Sévigné: « Je pen-

On n'est pas surpris de lire dans M^{me} de Sévigné: « Je pensais qu'elle vint seule. » C'est la règle qui vient d'être éconcée (§ 312, 2°). Mais la construction de l'imparfait du subjonctif en corrélation avec le présent et le futur, aujourd'hui hors d'usage, était fréquente au xvii° siècle. L'imparfait du subjonctif vient ici de ce qu'il y a dans la phrase une idée de conditionnel : cette idée se dégage nettement de cet imparfait du subjonctif, si l'on retourne la phrase, et que le verbe de la propesition subordonnée soit mis dans une proposition principale. Ainsi s'explique un vers de l'Andromaque de Racine dont la correction a été fort discutée :

On craint qu'il n'essuyat les larmes de sa mère.

C'est comme s'il y avait : « Il essuierait les larmes de sa mère; c'est ce que l'on craint. » Cette construction n'est pas, comme on l'a cru, une hardiesse poétique; car on la retrouve absolument semblable 1° dans une lettre de M^{mo} de Sévigné: « J'écrirais à l'évêque d'Autun; mais je crains qu'il ne me remit à son retour. » (Lexique de l'édition de Monmerqué dans les Grands écrivains de la France, t. I, p. xxvIII); 2° dans une lettre de Racine: « Je crains qu'en considération de M. de Noirmoutiers le fermier soit médiocrement chargé de tailles, et qu cela ne vint à augmenter si la ferme était à une autre. (Lexiquee de M. Marty-Laveaux, p. xcvIII.) La différence de temps entre les deux subjonctifs soit et vint, dans cette phrase, montre bien que, dans la dernière proposition, il y a une idée du conditionnel. C'est encore avec l'idée du conditionnel que Racine a dit dans Athalie:

Abner quoiqu'on se pût assurer sur sa foi, Ne sait pas même encor si nous avons un roi.

On trouve une foule d'exemples analogues dans la prose de la première partie du XVII^e siècle. Ainsi : « J'honore trop les belles qualités pour souffrir qu'une si frivole calomnie lui donnat quelque manvaise impression de moi. » (MALHERBE.) « Je me garderai de me mettre en peine, sinon que l'affaire ou l'homme fussent de quelque mérite extraordinaire qui valut de me résoudre à courre fortune. » (Id.) « Vous ne trouverez pas un homme seul qui put vivre à porte ouverte. » (Id.) « Encore que ce fut une cause, ce n'est pas une cause efficiente. » (Id.) Le bon abbé ne comprend pas que vous ne dussiez autant aimer de m'avoir. » (sevigné.) « Je doute que la belle amitié qu'elle a pour moi lui permit de m'en faire confidence. » (Id.) « On ne eroit pas que cela dure, à moins que l'aversion ne se change, ou que le bon succès d'un voyage ne fit changer ces cœurs. » (Id.) « Il me semble qu'il n'y a guère de gens qui valussent plus que nous. » (Id.) « Vous étes trop près du sujet pour que cela put vous divertir. » (Id.) « Si vous crovez que cette invention fut bonne pour vendre votre terre. » (Id.) « Chacun de ceux qui m'écrivent croyant que l'autre m'eut envoyé la copie de ce bref, il se trouve que je ne l'ai point eue. » (Id.) «Je ne sais comment vous pouvez dire que la devise ne fut pas aussi juste pour vous que pour Mme la Dauphine. » (Id.) « Les Mémoires (de Bussy) ne seront pas imprimés, quoiqu'ils le méritassent bien mieux que beaucoup d'autres. » (Id.) « Les médecins me défendent Vichy pour cette année. Ils ne trouvent pas que cette dose de chaleur, si près l'une de l'autre, fut une bonne et prudente conduite. » (Id.)

L'emploi de l'imparfait du subjonctif, dans le sens du conditionnel, était, du reste, d'autant plus naturel au xvii* siècle que, comme on l'a déjà vu (§ 302, Hisr.), ce mode s'était longtemps employé comme une seconde forme de conditionnel présent.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

SUITE DE LA SYNTAXE DU VERBE

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DES MODES IMPERSONNELS.

1. Infinitif.

§ 313. L'infinitif peut être considéré comme nom verbal et comme mode.

·Comme nom verbal, c'est-à-dire employé substantivement, il peut quelquefois être précédé de l'article, et peut toujours servir de sujet ou de complément.

Comme mode, il a des temps, des compléments directs

et indirects, et peut former des propositions.

I. Infinitif employé comme sujet et comme complément.

§ 314. Quelques infinitifs en français sont de véritables substantifs, pouvant être accompagnés d'articles et d'adjectifs, et pouvant se mettre au pluriel. Ex.: le lever, le coucher; le boire et le manger; le savoir, le vouloir, le pouvoir, le pis-aller; avoir le rire agréable; le savoir-faire, le savoir-vivre; des déjeuners, des diners, des soupers, des dèvoirs.

[*Histoire. — Ces infinitifs, pris substantivement, sont tous masculins. C'est un souvenir de l'ancienne construction grecque de l'infinitif avec l'article neutre (τὸ πίνειν, le boire), qui trahit une origine savante. La langue tend à diminuer le nombre de ces infinitifs pris substantivement, si fréquents au xvii° siècle (le grand lever, le petit coucher du roi, etc.). On considère comme une hardiesse le mot de La Fontaine:

Vendre le dormir Comme le manger et le boire.

L'orthographe même a plusieurs fois achevé cette distinction entre l'infinitif et le substantif. Dès le temps de Vaugelas (1647), on disait un procédé, au lieu d'un procéder. Mais, en

COURS SUP.

faisant cette Remarque, le même grammairien ajoute : « J'aime mieux un d'mêler que un démêlé, parce que c'est un infinitif

dont nous avons fait un substantif. >

D'autres fois, par suite du long usage du substantif ou de la désuétude du verbe, le souvenir de l'ancien infinitif s'est effacé, par exemple pour les noms suivants: des êtres, des vivres, des souvenirs, des loisirs, des plaisirs. — Loisir est l'infinitif d'un vieux verbe qui signifiait avoir le temps (du latin licere); plaisir, l'infinitif d'un autre verbe qui signifiait plaire (du latin placere.)

§ 315. L'infinitif peut servir de sujet à une proposition. Ex.: mentir est chose honteuse.

[* Histoire. — Au xvii° siècle on employait souvent l'infinitif comme sujet. M^{me} de Sévigné va jusqu'à le mettre avec des substantifs, précédé comme eux d'un article au pluriel : « Les impatiences de sorlir, les voyages, les ennuis, les ne savoir plus que dire... » Après deux infinitifs, elle met le verbe au pluriel: « Lire vos lettres et vous écrire font la première affaire de ma vie. »]

REMARQUE. — L'infinitif sujet des propositions impersonnelles est en général accompagné de la préposition de. Ex.; il est utile d'agir ainsi. — C'est peu de promettre, il faut tenir. — C'est à lui de parler. — Le plus sûr est de partir.

[* HISTOIRE. — L'emploi de la préposition de avec l'infinitif sujet était encore plus étendu au XVII° siècle. Ex.:

Mais à l'ambition d'opposer la prudence, C'est aux prélats de cour prêcher la résidence. (BOILEAU.)

Mais, dans une profane et riante peinture, De n'oser de la fable employer la figure, C'est d'un scrupule vain s'alarmer sottement.

(Id.)

§ 316. L'infinitif sert souvent de complément (Voy. § 280, Rem. II); et il a lui-même des compléments directs et indirects.

§ 317. — 1° Il peut être uni par des prépositions soit à des substantifs, soit à des adjectifs, soit à des verbes. Il se construit surtout avec les prépositions de, à, pour, sans, par, après, et diverses locutions prépositives composées avec de (Ex.: sous peine de, de peur de, loin de, etc.;

Ex.: l'intention d'écrire, le plaisir de voyager. — Jaloux, avide, capable de réussir. — Il fut chargé de conduire l'armée; accusé de conspirer.

J'aime \dot{a} lui voir verser des pleurs pour un affront. (BOILEAU.)

Il peut aussi se construire avec la préposition entre:

« Il n'y eut presque point d'intervalle chez eux entre commander et servir. » (MONTESQUIEU.)

[* Origines latines et Histoire. — La langue latine n'employait l'infinitif que comme complément direct (amat ludere). Mais les gérondifs, qui ne sont en réalité que des cas de l'infinitif, y suppléaient pour le génitif, le datif et l'accusatif avec ad. Le français se servit d'abord de l'infinitif autant que les Latins de l'infinitif et des gérondifs. Mais, à mesure que la langue française s'éloigna de ses origines, l'infinitif s'employa plus comme mode et moins comme nom verbal. Aussi trouve-t-on au XVII° siècle plusieurs emplois de l'infinitif avec des prépositions, lesquels ne seraient pas acceptés aujourd'hui et seraient remplacés en général par des verbes à mode personnel précédés d'une conjonction. Ex.:

Ma guérison dépend de parler à Mélite.

(CORNEILLE.)

ll vit que son salut Dépendait de lui plaire, et bientôt il lui plut. (RACINE.)

Notre salut dépend de tout précipiter.

(QUINAULT.)

« Il repoussa l'injure par lui dire. » (sévigné.) « Les conditions ont roulé sur dire. » (ld.) « Jusqu'à avoir trouvé. » (Id.) « Tout devient, avec le temps, au-dessous de ses soins, comme il est au-dessus de vouloir se soutenir par le moindre des talents qui ont commencé à le faire valoir. » (LA BRUYÈRE.) « On s'est trouvé exempt de charger cet ouvrage de longues et curieuses observations. » (Id.) « Il a commencé par dire de soi-même : un homme de ma sorte; il passe à dire : un homme de ma qualité. » (Id.) « Mettre les gens à voir leurs intérêts. » (Id.) « Vous le serez (rare) davantage par cette conduite que par ne pas vous laisser voir. » (Id.) « Quelques-uns, par intempérance de savoir, et par ne pouvoir renoncer à aucune sorte de connaissance, les embrassent toutes et n'en possèdent aucune. » (Id.) « Il exige d'abord de petites choses, qui ne l'excluent pas d'en demander de grandes. » (Id.) « L'admiration où ils sont d'eux-mêmes et de se voir si éminents. » (Id.) « A force de gout et de connaître les bienséances. » (ld.)

C'est surtout lorsque le verbe ne se rapporte pas au sujet

de la phrase que l'infinitif employé avec une préposition serait aujourd'hui remplacé par un mode personnel avec une conjonction, par exemple dans les phrases suivantes:

« Elle me touche assez pour m'en charger moi-même » (c'est-à-dire pour que je m'en charge). (MOLIÈRE.) « Bien loin d'en répondre (c'est-à-dire bien loin qu'ils en répondent) devant Dieu, il semble qu'il leur ait réservé ce dernier et infaillible moyen. » (LA BRUYÈRE.)]

REMARQUE I. — L'infinitif, construit avec une préposition et formant une proposition subordonnée, se rapporte en général au sujet. Ex.: L'homme est créé pour travailler. « Il eût voulu attaquer sans nuire, se défendre sans offenser. » (FLÉCHIER.)

REMARQUE II. — L'infinitif peut aussi se rapporter à un des compléments (direct ou indirect). Ex.: on lui a donné l'ordre de partir. « Dieu fait ces dons à certaines âmes qu'il a créées pour être maîtresses des autres. » (Fléchier.) « Tout ce que je lisais sur la religion me touchait jusqu'à répandre des larmes. » (BOSSUET.)

REMARQUE III. — Il ne faut pas qu'il y ait équivoque, c'est-à-dire doute sur la relation de l'infinitif avec le sujet ou avec un des compléments. La relation avec le sujet prime toute autre. Ainsi, dans cette phrase : « je les ai vus avant de partir », ces mots : avant de partir, ne peuvent se rapporter qu'au sujet. Si l'on veut parler du départ de ceux qui ont été vus, il faut dire aujourd'hui : « je les ai vus avant qu'ils partissent. »

[* HISTOIRE. — Les écrivains du XVII^e siècle ne faisaient jamais difficulté d'user de l'infinitif. C'est parce qu'il n'y a nulle équivoque dans la pensée que Racine a pu dire:

Est-ce pour obéir qu'elle l'a couronné?

Je ne l'y conduisais que pour être immolée.

« Le public m'a été trop favorable pour m'embarrasser du chagrin particulier de deux ou trois personnes. »

C'est-à-dire: pour qu'il obétt; pour qu'elle fut immolée; pour que je m'embarrassasse, etc. De même: « Je trouve leur attention

fort bonne de vouloir. » (Id.) « Le prince d'Orange exigea... de chasser ce docteur. » (Id.) C'est-à-dire que l'on chassat.

Et, sans le prévenir, il faut, pour lui parler, Qu'il me cherche, ou du moins qu'il me fasse appeler. (Id.)

J'en verse, et plût à Dieu qu'à force d'en verser, Ce cœur trop endurci se pût enfin percer. (CORNEILIE

Je tremble qu'Athalie, à ne vous rien cacher, Vous-même, de ces lieux, vous faisant arracher... (BACINE.) Hélas! Loin de vouloir éviter sa colère, La plus soudaine mort me sera la plus chère. (Id.)

Bossuet: « On tuait leurs esclaves et leurs femmes, pour les aller servir dans l'autre monde. » — « Il leur rendra l'intelligence des prophéties, pour passer successivement et de main en main dans toute la postérité. »]

REMARQUE IV. — Quelquefois l'infinitif ne se rapporte à aucun mot exprimé dans la phrase; mais il faut que l'esprit puisse aisément saisir le rapport avec quelque mot sous-entendu, qui soit le sujet du verbe à l'infinitif. C'est tantôt un pronom personnel, tantôt un pronom indéfini. Ex.: Dien nous a créés pour travailler (c'est-à-dire pour que nous travaillions).

Peut-être assez d'honneurs environnaient ma vie Pour ne pas souhaiter qu'elle me fût ravie; (RACINE.) c'est-à-dire pour que je ne souhaitasse pas.

Le théâtre, fertile en censeurs pointilleux, Chez nous, pour se produire, est un champ périlleux; (BOILEAU.) c'est-à-dire pour qu'on se produise.

Cela va sans dire (c'est-à-dire qu'on le dise). J'ai ordonné de faire telle chose (c'est-à-dire qu'on fit).

« Le froid est agréable pour se chauffer. » (PASCAL.)

Le jeu fut de tout temps permis pour s'amuser. (BOILEAU.)

« Toutes les voies furent bonnes pour purvenir à l'Empire. » (MONTESQUIEU.)

- [* Histoire. On peut voir une bonne discussion de Th. Corneille sur ce point de syntaxe, dans notre édition de Vaugelas, t. I, p. 62.]
- * REMARQUE V. Ce dernier emploi de l'infinitif est surtout fréquent avec la préposition à. Il équivaut au

participe présent précédé de la préposition en. Ex.: A l'en croire; à dire vrai; à tout prendre; à le bien prendre; à le voir, on ne le croirait pas malade.

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. (CORNEILLE.)

[* HISTOIRE. — Au XVII° siècle, on employait l'infinitif avec à, pour diverses conjonctions, par ex.:

1. parce que, en ce que:

La place m'est heureuse à vous y rencontrer. (MOLIÈRE.)

2. afin que, pour que:

Mais Dieu, dont il ne faut jamais se défier, Nous donne cet exemple à vous fortifier. (CORNEILLE.)

3. lorsque:

« C'est à rendre l'esprit qu'on voit ce qu'un homme a dans le cœur. » (MALHERBE.)

L'allégresse du cœur s'augmente à la répandre. (MOLIÈRE.)

* REMARQUE VI. — La préposition de, suivie de l'infinitif, tient souvent lieu d'une proposition subordonnée complétive, commençant par une des conjonctions que, lorsque, si, etc. Ex.: Vous êtes bien bon de le croire. Je suis heureux de vous entendre. « Ils auraient cru se déshonorer de rire. » (RACINE.)

Je te plains de tomber dans ses mains redoutables. (Id.)

Découragés de mettre au jour des malheureux. (LA FONTAINE.)

*REMARQUE VII. — La préposition pour, suivie d'un infinitif, tient également lieu de diverses conjonctions, mises en tête de propositions subordonnées complétives, par exemple:

- 1. afin que (indiquant l'intention, la destination et quelquefois simplement la postériorité). Ex.: On le cherche pour
 le mettre en prison. Pour parler net. Il y en a ici pour
 contenter tous les goûts. Il est venu ce matin, pour repartir à midi.
- 2. pour que (indiquant la proportion):

Il est bien grand pour être si jeune. Je l'ai assez regardé pour en être sûr.

Ah! je l'ai trop aimé pour ne le pas hair. (RACINE.)

- 3 parce que (indiquent la cause): Il est malade pour avoir trop mangé.
- 4. quoique:

Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose! (CORNEILLE.) « Es-tu moins esclave, pour être aimé et flatté de ton maître?) (PASCAL.)

- 5. Enfin, il s'emploie dans une locution comparative qui échappe à une exacte analyse : *Mourir pour mourir*, mieux vaut que ce soit en faisant son devoir.
- * REMARQUE VIII. La préposition après s'emploie en général avec l'infinitif passé (Ex.: oprès avoir parlé). Elle ne s'emploie guère avec l'infinitif présent que dans les locutions suivantes, où l'infinitif est plutôt nom verbal que mode: Après boire, après diner, après souper, après déjeuner.
- *REMARQUE IX. Comme complément de quelques adjectifs, l'infinitif actif s'emploie à titre de nom verbal, et correspond à un substantif. Ex. : Facile à lire; admirable à voir (c'est-à-dire facile à la lecture; admirable à la vue).

[*ORIGINES LATINES. — Cette tournure correspond à l'ablatif du supin latin, qui est aussi un nom verbal. Ex. : facile lectu; mirabile visu.]

- * REMARQUE X. Même avec la préposition de, l'infinitif peut être complément direct. Ex.:
 Oui, je crains leur hymen, et d'être à l'un des deux. (CORNEILLE.)
- [*Grammaire comparative. Virgile emploie de même l'infinitif comme complément direct :

Discite justitiam moniti, et non temnere divos.]

§ 318. — 2° L'infinitif peut aussi se construire immédiatement après certains verbes. Tels sont les suivants :

affirmer, compter, désirer, aimer mieux, considérer, devoir, aller, courir, écouter, apercevoir, croire, entendre, avouer, daigner, envoyer,

espérer,	paraître,	sembler,
faire,	penser,	sentir,
(il) faut,	pouvoir,	s'imaginer,
laisser.	prétendre,	souhaiter,
mener.	préférer,	il vant mieux,
observer,	regarder,	venir,
oser,	retourner.	voir,
ouïr,	savoir,	vouloir, etc.

REMARQUE I. — Même avec ces verbes, l'infinitif prend la préposition de dans la seconde de deux propositions comparatives. Ex.:

Il saims mieux $\begin{cases} p & \text{erir que } de \end{cases}$ périr que de se plaindre.

REMARQUE II.—Quelques verbes (désirer, souhaiter, etc.) peuvent se construire avec un infinitif, soit immédiatement, soit à l'aide d'une préposition. Ex.:

Il désire ou il souhaite (réussir ou de réussir.

Il n'y a pas de différence de sens appréciable entre ces deux constructions. Mais la plus usitée est celle où l'infinitif suit immédiatement le verbe.

REMARQUE III. — Pour la plupart des verbes, il y a une différence de sens entre l'infinitif construit immédiatement après un verbe, et l'infinitif uni à ce verbe par une préposition.

La première construction indique ou suppose le résultat qui est ou doit être atteint, la seconde indique seulement l'intention. Ex.:

J'ai couru l'avertir.
Il viendra vous parler.
Il est retourné le chercher.
Il est retourné pour l'avertir.
Il lest retourné pour l'avertir.
Il viendra pour vous parler.
Il est retourné pour le chercher.

§ 319. — 3° D'autres nuances de sens peuvent être exprimées par l'infinitif, selon qu'il suit immédiatement

le verbe faire ou lui est uni par la préposition de. Ainsi l'on dit:

NE FAIRE QUE ...

1º Idée d'un acte répété:

Il ne fait qu'entrer et sortir $(c - \dot{a} - d$. il entre et sort sans cesse).

2° Idée de restriction : Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

(RACINE, Esther.)

NE FAIRE QUE DE...

Il ne fait que de sortir (c'està-dire il vient de sortir).

[* HISTOIRE. — Au XVII° siècle, le sens de cette locution n'était pas encore bien établi. Bossuet l'emploie comme on fait aujourd'hui: « Noé ne faisant que de mourir... » Mais il l'emploie anssi dans le sens actuel de ne faire que: « Co sage législateur ne fait, par tant de merveilles, que de conduire les enfants de Dieu dans le voisinage de leur terre. »]

II. Temps de l'infinitif.

§ 320. — 1. L'infinitif dit présent s'emploie pour le présent, l'imparfait et le futur. Ex.:

Il croit
Il croyait
Il pense ou il espère
arriver, c.-à-d.
qu'il arrive;
qu'il arrivait;
qu'il arrivera.

2. L'infinitif présent ne suffit pas toujours pour marquer l'idée du futur: cette idée est plus distinctement exprimée par l'addition du verbe devoir, qui remplit alors l'office d'auxiliaire. Ex.: voilà ce que je crois devoir arriver.

3. L'infinitif du parfait indéfini a le sens de ce temps et du plus-que-parfait. Ex.:

Il croit l'avoir fait, c.-à-d. qu'il l'a fait; qu'il l'avait fait.

III. Propositions infinitives.

§ 321. Les verbes à l'infinitif peuvent former de véritables propositions, dites propositions infinitives. Ces pro-

positions sont, en général, dépendantes ou subordonnées; mais elles peuvent aussi être indépendantes:

1º Propositions infinitives dépendantes.

§ 322. Les plus communes, parmi ces propositions, sont celles où l'infinitif tient lieu d'une proposition subordonnée commençant par la conjonction que. Dans ces sortes de propositions, le sujet peut être le même que celui de la proposition principale, ou en être distinct.

1º Même sujet. Ex.: il pense partir bientôt (équi valant à deux propositions: 1. proposition principale: il pense;

- 2. proposition subordonnée: qu'il partira).

2º Sujets distincts. Ex.: je vois le moment du départ approcher. (1. proposition principale: je vois; — 2. proposition subordonnée: que le moment du départ approche.)

- [* Histoire. La construction de l'infinitif avec un sujet distinct de celui de la proposition principale, est aujourd'hui fort restreinte, et réduite aux propositions infinitives des verbes voir, sentir, entendre, etc. Au XVI* siècle, au contraire, par souvenir de la proposition infinitive latine, cette construction était très fréquente : « Il estimoit estre chose nécessaire de maintens a ville pure et nette de mœurs et façons de faire estrangères. » (AMYOT.) « Il estimoit la table estre l'un des principaux moyens d'engendrer amitié entre les hommes. » (Id.) « Les cruautés qu'on le dit avoir exercées contre nous. » (MONTAGNE.) « Disant les causes estre justes. Estimant la gloire estre sienne. Il lui sembloit le roy estre affaibli. J'ai connu beaucoup de gens s'y trouver empeschez. » (COMINES.) « Je la soutiendrai estre telle. » (MAROT.) « Cuides-tu ces ouvrages estre receles es esprits éternels? » (RABELAIS.)
 - § 323. REMARQUE I. Quand l'infinitif a un sujet distinct de l'autre verbe, ce sujet se met quelquefois, par inversion, après le verbe, mais seulement quand le verbe à l'infinitif est neutre ou employé comme tel. Ex.: j'ai entendu chanter cette personne.

J'ai vu tomber ton temple et périr ta mémoire. (VOLTAIRE.)

• § 324. REMARQUE II. — Des propositions infinitivet de ce genre sont formées par le verbe faire. Ex.: J'ai fait

sortir ces personnes. Il a fait fuir l'ennemi. Les personnes que j'avais fait entrer, il les a fait sortir.

§ 325. REMARQUE III. — Le pronom que, appartenant à une proposition infinitive, complément des verbes qui signifient penser ou dire (croire, affirmer, etc.), peut être sujet ou complément direct de cette proposition. Ex.:

1° Que sujet:

Un honneur qu'il croit n'appartenir qu'à lui seul.

Les choses qu'il a affirmé, avoué, cru, pensé, dit, espéré, nié, prétendu, vu, s'est imaginé 2° Que complément direct: Les richesses, que l'avare croit posséder, le possèdent.

§ 326. REMARQUE IV. — Après les verbes croire et dire, on sous entend quelquefois l'infinitif du verbe être. Ex.:

On croyait { les ennemis à cinquante lieues de là.

§ 327. REMARQUE V. — Quelquefois le sujet est omis, et l'infinitif prend toute sa force de nom verbal: dans des tournures de ce genre, si l'on veut exprimer l'idée du sujet, de l'agent, on le met après le verbe à l'infinitif, précédé des prépositions par, de, à. Cette particularité se rencontre avec les verbes écouter, entendre, ouir, faire, laisser, regarder, sentir, voir. Ex.:

1° Infinitif (sans sujet).

J'ai vu démolir cette maison. J'ai entendu parler de lui. Il se sentit frapper. Laissez-vous fléchir.

2º Infinitif

(avec les prép. PAB, DE, A).

« On se voit passer sur le corps
par des subalternes. »

(MASSILLON.)

De ses bras innocents je me sentis presser. (RACINE.) J'aime à lui voir verser des pleurs pour un affront.

(BOILEAU.)

§ 328. REMARQUE VI. - Entre le second genre de constructions et le participe passé (qui n'est autre que l'infinitif passif, moins le verbe être), la similitude de sens est visible. On peut même, après le verbe voir, et quelquefois après le verbe sentir, employer soit l'infinitif, soit le participe passé. Ex.:

1º Infinitif actif ou neutre:

J'ai vu favoriser de votre con-

Othon. Sénécion. (RACINE.) mait les yeux. (CORNEILLE.) 2º Participe passif:

 On te verra attaquée dans tes murailles. » (BOSSUET.) ✓ Je me sens confondu par Se voyant tromper, elle fer- la grandeur du sujet. » (Id.)

Je sens de jour en jour dépérir mon génie. (BOILEAU.) Je sentis tout mon corps et transir et brüler. (RACINE.)

Sans doute on peut noter une nuance entre ces deux tournures, et dire que l'infinitif indique le fait, et le participe passé l'état, le résultat. Mais cette nuance est si légère que Racine a employé successivement ces deux tournures dans deux vers qui se suivent :

Par les traits de Jéhu je vis percer le père; Vous avez vu les fils massacrés par la mère.

§ 328 bis. * Remarque VII. — Après les verbes laisser. voir. entendre, faire, etc., l'infinitif se construit :

1º Sans préposition et avec le pronom complément direct. si c'est un infinitif de verbe intransitif ou employé intransitivement; 2° avec la préposition à ou un pronom complément indirect, si c'est un infinitif de verbe transitif. Ex.:

1° sans préposition:

Je l'ai vu tomber; je l'ai entendu, fuit, laissé parler.

Ou laissez-moi périr, ou laissezmoi réguer. (CORNEILLE.) 2º avec préposition:

Je le lui ai vu faire. Des choses que je lui ai entendu faire, laissé dire.

Je cède, et laisse aux dieux opprimer l'innocence. (BACINE.) Je te laisse trop voir nos honteuses douleurs. (Id.)

[* HISTOIRE. — Dans le second cas, la préposition à marque le complément indirect du verbe laisser. Mais, au XVII° siècle, l'infinitif des verbes transitifs, après ces verbes, surtout après le verbe laisser, était souvent suivi de la préposition à; et cette construction équivalait au passif suivi de la préposition par. Ex.: « Mes frères, éveillez-vous et ne vous laissez pas séduire à Satan. » (BOSSUET.) « Se laisser flatter à une douce espérance. » (Il.) « Une partie de ces anges se laissa séduire à l'amour-propre. » (Id.) « Le peuple se laissait conduire à ses magistrats. » (Id.) « Leur jugement ne se laisse pas mattriser aux événements. » (Id.)

Et ne vous laissez pas séduire à vos bontés.

Je me laissai séduire à cet aimable guide.

Ne vous laissez pas prendre à sa feinte douceur.

J'aurai fait soutenir un siège aux Augustins.

Verras-tu concerter à ces dmes tragiques

Leurs funestes pratiques ?

(MALHERBE.)

Cette construction est restée dans la langue populaire. On dit : « Laisser manger un habit aux vers. »]

§ 329. REMARQUE VII. — Les verbes réfléchis à l'infinitif, après le verbe faire, perdent leur pronom complément. La raison en est qu'ils forment avec ce verbe une seule et même locution (Voy. § 352, REM. II), par conséquent, un seul verbe, et que le même verbe ne peut avoir deux compléments directs désignant un seul et même être. Ex.: je vous en ferai souvenir ou repentir; je l'ai fait taire.

Chaque vers qu'il entend le fait extasier. (BOILEAU.)

Chaque mot sur mon front fait dresser mes cheveux. (RACINE.)

[*HISTOIRE. — Telle était la construction constante chez les auteurs du XVI° et du XVII° siècle. Ex.: « Cette crainte me faisoit opposer à ce que vous avez consenti. » (AMYOT.) « Cela m'a fait ébahir. » (MALHERBE.) « Pour le faire en langueur à jamais consumer. » (Id.)

Les mauvais traitements qu'il me faut endurer Pour jamais de la cour me feraient retirer. (MOLIÈBE.)

On supprimait aussi le pronom réfléchi devant les verbes précédés d'un autre que faire. Ex.: « Un nourricier prend plaisir de voir bien porter son nourrisson. » (MALHERBE.)

Que toujours quelque vent empéche de calmer. (CORNEILLE.)

Veux-tu que de sa mort je l'écoute vanter? (CORNEILLE.)
Pour moi, je suis d'avis que vous les laissiez batire. (ld.)

Ne vous étonnez point, vous l'en verrez dédire. (1d.)

Mais je sens affaiblir ma force et mes esprits. (RACINE.)

M. Godefroy (Lexique de Corneille, t. II. p. 186-206) a relevé de si nombreux exemples de ces constructions, au XVII° siècle, qu'on peut dire qu'il n'en existait pas d'autre à cette
époque. Au XVIII° siècle, les meilleurs écrivains ont conservé
cette construction: « Me sentant offaiblir, je devins plus tranquille. » (J.-J. ROUSSEAU.) « Un caractère d'équité qu'on voit
épognouir dans la discussion. » (Id.)

Ce n'est qu'à partir des premières années du XIX siècle que s'introduit l'usage, mais non la règle, d'exprimer toujours le pronom réfléchi dans les phrases intinitives. Ex. : « Newton, qui traça le chemin aux comètes, vit se mouvoir tous les

mondes. » (CHATEAUBRIAND.)

Le malheur, ce vieillard à la main desséchée,

Voit s'incliner leur tête avant qu'il l'ait touchée. (A. DE MUSSET.)

L'ancien usage n'est du reste pas abandonné complétement des écrivains du xix° siècle. Ex.:

Le Parnasse français voyait ternir son lustre. (M.-J. CHÉNIER.)

« Hier je voulais aller voir lever la lune sur l'Adriatique. »

(G. SAND.) « Civilis fit révolter les Bataves. (CHATRAUBRIAND.)

Je la voyais pâlir et changer en statue. (LAMARTINE.)]

2º Propositions infinitives indépendantes.

§ 330. L'infinitif s'emploie d'une manière indépendante, c'est-à-dire sans être subordonné à aucun verbe exprimé antérieurement, dans les propositions interrogatives, dans les propositions exclamatives, dans les propositions narratives et dans certaines propositions impératives. C'est bien gratuitement que, pour les unes comme pour les autres, on cherche quelquefois à les faire dépendre de verbes sous-entendus.

I. Les propositions interrogatives qui admettent l'infinitif construit d'une manière indépendante peuvent être directes ou indirectes :

1° Directes. Ex.: que faire? Que devenir? Que répondre? Comment faire?

Pourquoi donc le quitter, pourquoi causer sa mort? (VOLTAIRE.)

2° Indirectes. Ex.: je ne sais que faire, que devenir, que répondre, où me cacher. « Les sages du monde n'ont su ni que penser ni que dire d'une si étrange composition. » (BOSSUET.)

Quelquefois, dans ces tournures, l'interrogation est tellement indirecte qu'elle disparaît presque et semble une locution conjonctive. Ex.: Je n'ai que faire de cela. Il a trouvé à qui parler. La terre fournit de quoi nourrir tous ses habitants.

II. Propositions exclamatives. Ex.:

Eh quoi! m'abandonner ainsi! — Dire que j'ai tant fait pour lui! Et il ne me reconnaît pas.

Te mesurer à moi! qui t'a rendu si vain? (CORNEILLE.)

« Quoi! tirer un homme de sa patrie comme le seul homme qui puisse venger la Grèce, et puis l'abandonner dans cette île déserte pendant son sommeil! » (FÉNELON.)

REMARQUE. — Souvent, dans ces sortes de propositions, le sujet est exprimé, et en général ce sujet est un pronom personnel. Ex.:

« Agamemnon m'enlever ma gloire! Moi demeurer dans un honteux oubli! je ne puis le souffrir. » (FÉNELON.)

Moi, regner! Moi, ranger un État sous ma loi! (RACINE.)
Lui mourir par tes mains! (VOLTAIRE.)

[ORIGINES LATINES. — Les Latins employaient de même l'infinitif. Ex. :

Mene incepto desistere victam! (VIRGILE.)]

III. Les propositions narratives à l'infinitif sont toujours précédées de la conjonction de, et elles ont toujours leur sujet exprimé. Ex.:

Ainsi dit le renerd; et flatteurs d'applaudir. (LA FONTAINE.)

Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes,

Grenouilles de rentrer dans leurs grottes profondes. (Id.)

[ORIGINES LATINES. — C'est un souvenir de l'infinitif de norration, si usité en latin.] IV. * Propositions impératives. — L'infinitif est souvent pris pour l'impératif dans la langue administrative et militaire. Ex.: Faire telle chose. Écrire à M. un tel..., etc.

[Grammaire comparative. — Cet emploi de l'infinitif est fré quent en grec. (Voy. notre Grammaire grecque, § 212.)]

II. Participe.

1º Du participe en général.

§ 331. Le participe se distingue en participe présent, appelé quelquefois participe actif, et en participe passé, appelé quelquefois participe passif. L'un et l'autre forment un genre de proposition qu'on appelle la proposition participe.

§ 332. Remarque I. — La proposition participe peut remplir l'office soit de sujet, soit de complément. Ex.:

PROPOSITOIN PARTICIPE SUJET.

La Thessalie entière, ou vaincue ou calmée, Lesbos même conquise en attendant l'armée.... Ne sont d'Achille oisif que les amusements. (RACINE.)

COMPLEMENT 1º D'UN VERBE.
Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le
cours
Des prodiges fameux accomplis de nos

PROPOSITION PARTICIPE

jours,
Des tyrans d'Israël les célèbres disgrâces,
Et Dieu trouvé fidèle en toutes ses menaces,
L'impie Achab détruit......;

Elie aux éléments parlant en souverain, Les morts se ranimant à la voix d'Élisée?... (RACINE.)

20° D'UNE PRÉPOSITION.

Au soleti levant, couchant... Pour un
homme écarté, il s'en représente vingt.

Après la mort du comte et les Maures
défaits. (CORNELLE.)

§ 333. Remarque II. —La proposition participe, placée au commencement de la phrase, se rattache quelquefois d'une manière irrégulière à la proposition principale.

1° Tantôt le participe se rapporte à un complément direct ou indirect. Ex.:

Étant devenu vieux, on le mit au moulin. (LA FONTAINE.)

Pourquoi de cette gloire exclu jusqu'à ce jour, M'avez-vous sans pitié relégué dans ma cour? (RACINE.)

... Ou lassés ou soumis, Ma funeste amitié pèse à tous mes amis.

(Id.)

[* Grigines latines et Histoire. — Cet emploi de la proposition participe est venu au français du latin. L'absence des désinences casuelles a fait qu'il est devenu rare en français. Mais il était encore fréquent au XVII° siècle, non-seulement chez les poétes (comme plus haut), mais chez les prosateurs. Ex.: « S'étont attiré la jalousie de son oncle, ce barbare le fit mourir. » (Bossuer.) « Endurcis dans leur crime, il ne les peut plus supporter. » (Id.) « Poussé par la cabale, Chaville le vit tranquille. » (Id.) Cette tournure est surtout fréquente au xvi° siècle. Ex.: « Le gouvernement de l'île de Sardaigne lui échut par le sort, estant présent. » (AMYOT.)]

2º Tantôt le participe se rapporte, par syllepse, à un pronom personnel contenu dans un adjectif possessif. Ex.:

Et pleurés du vieillard, il grava sur leur marbre Ce que je viens de raconter. (LA FONTAINE.)

Et surtout, redoutant la basse servitude,

La libre vérité fut toute mon étude. (BOILEAU.)

[*HISTOIRE. —Ces sortes de constructions étaient très-usitées au XVI° siècle. Ex.: « Telles estoient ses prières, estant à genoux sur l'échaffaud. » (BRANTOME.) « Estant donc arrivé avec une armée en Thessalie, la ville de Larisse se mit incontinent entre ses mains. » (AMYOT.)

Voilà comme, occupé de mon nouvel amour, Mes yeux, sans se fermer, ont attendu le jour. (RACINE.)

3° Quand le sujet précède le participe mis au commencement de la phrase et se trouve un peu éloigné du verbe à un mode personnel, ce sujet est quelquefois répété par un pronom personnel faisant fonction de sujet. Ex.

« Les Romains se destinant à la guerre et la regardant comme le seul art, ils avaient mis tout leur espoir et toutes leurs pensées à le perfectionner. » (MONTESQUIEU.)

4º D'autres fois, la proposition participe demeure interrompue, et se trouve reprise par un pronom personnel qui est le complément direct de la proposition principale. Ex.: les ennemis une fois divisés, il n'eut pas de peine à les vaincre.

21.

§ 334. Remarque III. — Le participe présent et le participe passé (le premier surtout) peuvent former des propositions absolues. On appelle ainsi celles où le participe ne se rattache pas à la proposition principale, et forme à lui seul une proposition indépendante des autres, dans lesquelles entre toujours un verbe à un mode personuel. Ces propositions absolues indiquent le temps, la cause, une supposition, etc. Ex.: Dieu aidant; le cas échéant; cela étant.

..... Et d'où prend le sénat,

Moi vivant, moi régnant, le soin de mon État? (CORNEILLE.)

Huit ans déjà passés, une imple étrangère

Du sceptre de David usurpe tous les droits. (RACINE.)

Mais crains que, l'avenir détruisant le passé,

Il ne finisse ainsi qu'Auguste a commencé. (Id.)

[* HISTOIRE. — Cette construction du participe dans des propositions absolues est un souvenir du génitif absolu des Grecs et surtout de l'ablatif absolu des Latins. Elle est fréquente au xviie et encore plus au xvie siècle. Ex.: Les ayant enfermés [il s'agit de Crassus] dans un coin de la Bruttie, ils voulurent se sauver dans la Sicile. » (AMYOT.) « Estant encore dans les langes, sa nourrice l'ayant couché sur le soir et ayant mis son berceau en une basse chambre, le lendemain on ne l'y trouva plus. » (COBFFETEAU.) « Y estant entrés, ce fut avoir vaincu et gagné la victoire. » (COEFFETEAU.) Quelquefois. même on trouve, au xvie et au xviie siècle, le participe absolu sans sujet exprimé. Ex. : « Les mangeant, ils multiplient ; les espargnant, ils vont en diminution. » (RABELAIS.) « Estant donques jà parvenu [il s'agit de Coriolan] à grande autorité et réputation à Rome, il advint que le sénat entra en grande dissension avec le menu peuple. » (AMYOT.) « M'ayant écrit que vous partirez pour venir ici, et ne vous voyant point, je pensais... » (MALHERBE.) « On ne sait si les Carthaginois firent mourir Xanthippe... Mais, n'étant plus à la tête de leurs troupes, les Romains reprirent la supériorité qu'ils avaient eue. » (SAINT-EVREMOND.) a Il faut s'étonner de ce qu'ayant établi la foi sur une autorité si ferme et si manifeste, il reste encore dans le monde des aveugles et des incrédules. » (BOSSUET.)

Sétant pris, dis-je. aux branches de ce saule, Par cet endroit passe un maître d'école. (LA FONTAINE) Dans le marais entrés, notre bonne commère S'efforce de tirer son hôte au fond de l'eau. (Id.) Bossuet, par un souvenir d'une construction toute latine taddito quod, etc), emploie le participe neutre d'une manière absolue: « Joint que leur conduite était douce... Joint encore qu'il fallait avoir fini bientôt. »

2º Du participe présent.

§ 335. On distingue le participe présent et l'adjectif verbal. L'on et l'autre ont plus souvent la même forme; mais le participe présent diffère essentiellement de l'adjectif verbal en ce que le premier indique l'action, le second l'état; le premier est un môde du verbe, le second un adjectif.

Le participe présent est toujours invariable; l'adjectif verbal s'accorde, comme tous les adjectifs, en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte. Ex.:

1º PARTICIPE PRÉSENT.

Ce voyageur a vu des sauvages errant dans les bois.

J'ai vu des chiens courant dans la campagne.

« On avait vu des cygnes expirant en musique. »

(BUFFON.)

2° ADJECTIF VERBAL.

Ces sauvages vivent er-

J'ai vu dans le bois des chiens courants.

Toi que j'ai recueilli sur sa bouche expirante,

Symbole deux fois saint, don d'une main mourante.

(LAMARTINE.)

§ 336. REMARQUE I. — L'adjectif verbal, comme tous les adjectifs, peut se construire avec le verbe être et avec des adverbes. Ex.: cette musique est charmante. Elle n'est ni dévouée ni aimante. Des hommes bien pensants, des personnes peu obligeantes.

Mais le participe présent peut seul être accompagné d'un complément, et précédé de la préposition en. Ex. : obligeant tout le monde, obligeant avec grâce; en vous obligeant.

§ 337. REMARQUE II. — L'adjectif verbal indique quelquefois une action subie et non faite par l'être ou l'objet que désigne le substantif auquel il se rapporte; le verbe, bien qu'avec la forme active, prend en quelque sorte une signification passive. Ex.:

bureau restant poste restante argent comptant	((où l'on reste); ((comptés	rue passante	((où passent beaucoup de personnes);
beaux deniers	sur-le-		
comptants musique chantante.	champ) (qui est chantée aisément);	figure ruisse- lante de sueur	(d'où ruisselle la sueur);
couleur voyante	(qui est vue aisément);	ronces dégout- tantes de sang	(d'où le sang dégoutte).

§ 338. Remarque III. — Le participe présent peut devenir un substantif et perdre tout à fait sa valeur verbale. Ex.: un calmant, un stupéfiant, des calmants, des débitants, des délinquants, des arrivants, des survenants, au demeurant (au reste), du vivant de, etc.

Il change alors quelquefois d'orthographe. Ex. :

Participe présent :

Substantif:

fabriquant, intriguant, extravaguant, adhérant, présidant, résidant, affluant, un fabricant, un intrigant, un extravagant, un adhérent, un président, un résident, un affluent.

une fabricante; une intrigante; une extravagante; une adhérente; une présidente; une résidente;

Les adjectifs verbaux ont aussi quelquefois une autre orthographe que celle du participe présent. Ex.:

Participe present: vaquant, convainquant, fatiguant, suffoquant,

Adjectif verbal:

vacant, convaincant, fatigant, suffocant, vacante; convaincante; fatigante; suffocante;

Participe présent : Adjectif verbal: différant. différent. différente: equivalant. équivalent. équivalente: excellant. excellent. excellente: influant. influent. influente: négligeant. négligent. négligente.

* On le voit, la langue a utilisé la double manière de rendre un même son par l'écriture (ent, ant). Indépendamment de quelques autres différences d'orthographe (comme vaquant, vacant), ant a été appliqué au participe, ent à l'adjectif ou au substantif verbal.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Il est à noter que l'adjectif verbal vient directement du latin, dont il a gardé la terminaison (vacantem, fatigantem, excellentem, influentem, negligentem, etc.), ainsi que les règles d'accord. Le participe présent, au contraire, s'est formé par l'addition du suffixe du participe français, ant; et, d'après une règle qui a prévalu en français, il est devenu invariable. (Voy. plus loin, après le § 342 bis.)]

§ 339. Le participe présent, précédé de la préposition en, forme ce qu'on a appelé le gérondif, locution qui exprime les rapports de simultanéité (pendant que, au moment que), de cause, de moyen, de manière, de supposition, de concession, etc.

Par suite de ces divers rapports, le gérondif établit entre la proposition dont il fait partie et la proposition principale une relation plus étroite que celle qui est établie par le participe présent. Ex.:

L'autre esquive le coup, et l'assiette volant S'en va frapper le mur, et revient en roulant. (BOILBAU.)

En d'autres termes : l'assiette qui vole revient parce qu'elle roule.

§ 340. Remarque I. — Régulièrement cette construction ne devrait être employée que quand le participe présent a le même sujet que le verbe de la proposition principale. Ex.: en rentrant chez moi. j'ai trouvé mon frère.

Mais ce n'est pas une règle absolue. Très-souvent le participe, précédé de la préposition en, se rapporte au complément direct ou indirect du verbe de la proposition principale ou même à un être ou un objet indéterminé non exprimé. Ex. :

1. Rapport avec le complément direct :

Si son astre en naissant ne l'a formé poète. (BOILEAU.) Songez-vous qu'en naissant mes bras vous ont reçue? (RACINE.)

2. Rapport avec le complément indirect ou un adjectif possessif qui le renferme implicitement. Ex.

De son fils, en mourant, lui cacherent les pleurs. (RACINE.)
Mes crimes, en vivant, me le pourraient ôter. (CORNEILLE.)
Je vois qu'en m'écoutant vos yeux au ciel s'adressent. (RACINE.)

3. Rapport avec un être ou objet indéterminé, non exprimé. Ex.: l'appétit vient en mangeant; la fortune vient en dormant.

La grâce, en s'exprimant, vaut mieux que ce qu'on dit.
(VOLTAIRE.)

- § 341. REMARQUE II. La préposition en est en général répétée devant chaque participe avec lequel elle forme un gérondif. Ex.:
- « Leur subtil conducteur qui en combattant, en dogmatisant, en mélant mille personnages divers, en faisant le docteur et le prophète... » (BOSSUET.)

Elle peut coppendant être omise entre deux propositions unies par la conjonction et. Ex.:

- « Il vient se faire admirer de plus près en étalant ses beautés et développant ses grâces. » (BUFFON.)
- § 342. REMARQUE III. Avec le verbe aller mis pour exprimer le progrès d'une action, on peut employer le participe présent ou le gérondif. Ex.: le mal va en augmentant et va augmentant de jour en jour.

Plus le vase versait, moins il s'allait vidant. (LA FONTAINE.)

§ 342 bis. Le participe présent, non précédé de la préposition en, forme encore un gérondif dans certaines locutions, où cette préposition peut être considérée comme sous-entendue. Ex.: Chemin faisant (Racine écrivait: « en chemin faisant », Lexique de Marty-Laveaux, p. 179); donnant, donnant; généralement parlant, etc.; tambour battant, etc.

[* OBIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Jusqu'au milieu du xvii* siècle, la distinction des adjectifs verbaux et du participe présent n'était pas en usage. On distinguait sculement le participe présent et ce qu'on appelait le gérondif.

I. Comme en latin, le participe présent était variable. Primitivement il s'accordait avec le substantif, mais seulement en nombre, d'après la règle des adjectifs formés d'adjectifs de la 3º déclinaison latine (§ 46, ORIG. LAT.). Au XVIº siècle, par une fausse interprétation de l'usage latin, on le fit accorder même en genre. Le xviie siècle s'en tint à l'accord de nombre pour le participe présent, qu'on appelait alors participe actif (par opposition au participe passé, dit participe passif); mais il n'employa le participe présent qu'au masculin, selon Vaugelas, chez qui l'on trouve la première notion de l'adjectif verbal : « Le participe actif n'est jamais participe au féminin, au moins dans le bel usage, mais seulement adjectif... On dit fort bien : je les ai trouvés mangeans des confitures, buvans de la limonade; mais on ne dira jamais, en parlant de femmes : je les ai trouvées mangeantes des confitures, buvantes de la limonade. » Puis il explique que l'on peut dire : « Ces étoffes ne sont pas fort belles, ni approchantes de celles que je vis hier; et : son humeur est tellement repugnante à la mienne », parce que « il y a plusieurs noms adjectifs, et particulièrement les verbaux, qui gardent le même régime des verbes dont ils sont formés, quoiqu'ils ne soient pas participes. » On le voit, cette distinction entre le participe présent et l'adjectif verbal n'est pas celle qui est admise aujourd'hui (§ 335); elle repose uniquement sur la distinction des verbes transitifs et intransitifs.

L'accord du participe présent était donc de règle jusqu'au XVII° siècle, sauf les réserves qui viennent d'être faites, et qui sonstituaient bien des anomalies. La Grammaire générale de Port-Royal (1660) voulut faire disparaître ces anomalies, et fixa les règles aujourd'hui admises, en déclarant le participe actif « indéclinable », c'est-à-dire invariable comme le gérondif, et l'adjectif verbal « déclinable », c'est-à-dire variable. Cette

règle fut consacrée bientôt oprès par une décision de l'Academie : « La règle est faite, qu'on ne déclinera plus les participes actifs. » (Registres de l'Académie, 3 juin 1679, dans les

Opuscules sur la langue française, Paris, Brunet, 1754.)

Voici des exemples de l'accord du participe présent au xvi° et au xvi° siècle: « Il pensa voir ces filles de Scédase pleurantes à l'entour de leurs sépultures et maudissantes les Lacédémoniens. » (AMYOT.) « Voilà la bache retrunchante nos paroles qui se lève. » (Id.) « J'appelleray de leurs oreilles escoutantes mal à elles-mêmes quand elles escouteront bien. » (H. ESTIENNE.) « Il avait force lettres adressantes à plusieurs personnes de cette ville. » (MALHERBE.)

Amyoi, H. Estienne et Malherbe vont ici plus loin que ne le permettait Palsgrave : ce grammairien dit dans son Ecloircissement de la langue française (§ 30), que le participe actif ne prend pas la marque du féminin, « sauf en poésie ». On trouve le participe avec l'accord de genre jusque chez M^{mo} de Sévigné : « Je vous trouve si pleine de réflexion, si stolicienne, si méprisante les choses de ce monde ; » et chez Bossuet : « Ces ames vivantes d'une vie brute et bestiale. » Quant à l'accord du

nombre, il est constant :

Qui par les carrefours vont leurs vers grimassants,
Qui par leurs actions font rire les passants.

(REGNIER.)

Et les petits, en même temps, Voletants, se culebutants, Délògèrent tous sans trompette.

(LA FONTAINE.)

Et pour lier des mots si mal s'entr'accordants, Prendre dans ce jardin la lune avec les dents. (BOILEAU.)

Et, du nom de maris fièrement se parants, Leur rompent en visière aux yeux des soupirants, (MOLIÈRE,)

Songe aux cris des vainqueurs, songe aux cris des mourants Dans la flamme étouffés, sous le fer *expirants*. (RACINE.)

Vaincus cent fois, et cent fois suppliants, En leur fureur de nouveau s'oubliants. (Id.)

« Le Sénat les fit brûler comme tendants à renverser la religion. » (BOSSUET.)

Il reste encore aujourd'hui une trace des anciennes règles d'accord du participe présent dans les locutions : toute affaire cessante, les allants et venants, les ayants droit, etc. Mais on ne dirait plus, comme Malherbe, les attendants, etc.

II. Le gérondif français, qui représentait le gérondif en do des Latins, était naturellement indéclinable. On appelait sinsi le participe présent, non-seulement construit avec la préposition en, mais employé seul ou avec le verbe aller (§§ 339, 342). Cette dervière construction, qui est un peu vieillie, semblait déjà telle à Vaugelas. Cependant Bossuet ne faisait pas difficulté de l'employer encore : « La connaissance de Dieu allait s'affaiblissant peu à peu. Cette grande bénédiction allait se répandant tous les jours de famille en famille et de peuple en peuple. »

III. Le participe présent employé substantivement (§ 338) était, au XVII° siècle, d'un usage plus étendu qu'aujourd'hui. On disait : non-seulement du vivant de, de son vivant, mais : « dés le vivant de... » (BOSSUET.)]

3º Du participe passé.

Règle du participe passé seul ou accompagné du verbe être.

§ 343. Quand le participe passé est seul ou accompagné du verbe être, il équivant à un adjectif qualificatif, et, comme tel, s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il qualifie (Voy. §§ 175 et 209). Ex.: j'ai vu des remparts détruits, des villes saccagées; ces arbres ont été abattus par le vent.

[* OBIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Au XVII* siècle, par souvenir du latin, on construisait ainsi le participe, même après une préposition. Ex. : « Après la guerre achevée, » post confectum bellum. (BOSSUET.) « Quatre ans devant la guerre déclarée. » (Id.)

§ 344. REMARQUE I. — Nous avons vu (§ 152 et 213) quelques adjectifs et quelques participes qui font exception à cette règle, lorsqu'ils sont placés avant le substantif.

En réalité, cette exception n'est qu'apparente. Il y a une loi générale qui est la véritable règle du participe passé, et qui est celle-ci : le participe passé ne s'accorde avec le substantif auquel il se rapporte qu'autant que ce substantif le précède, c'est-à-dire est déjà connu. On comprend en effet qu'il ne puisse y avoir accord avec un substantif non encore énoncé.

Telle est la véritable règle du participe passé, soit seu (comme dans les tournures excepté, ci-joint), soit accom-

pagné du verbe avoir (Voy. § 348). Même avec le verbe être, on le voit aussi invariable et au neutre quand il précède son sujet. Ex. : il a été fait une emplette (une emplette a été faite).

C'est seulement dans quelques phrases à inversion que le participe, accompagné du verbe *être*, s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il précède. Ex. que

bénie soit la main qui m'a sauvé!

- § 345. Remarque II. Le participe passé, quand il est employé comme un véritable adjectif, construit son complément plutôt avec la préposition de qu'avec la préposition par, surtout quand il exprime un sentiment (§ 276, Rem.). Ex.: un arbre battu des vents; un homme estimé de tout le monde; une vérité reconnue de tous; un enfant docile, aimé de tous, et qui sera récompensé par ses maîtres.
- § 346. REMARQUE III. Le participe passé de certains verbes, employés sans complément, perd complétement la signification passive, de même que nous avons vu des participes présents perdre la signification active (§ 337). Ex.: un homme dissimulé (c'est-à-dire qui dissimule); un homme avisé, entendu (c'est-à-dire qui entend les choses); un homme osé (c'est-à-dire qui est porté à oser); une fille repentie (c'est-à-dire qui se repent); un caractère passionné, etc.; un conjuré, etc.
- § 347. REMARQUE IV. On peut considérer le participe passé comme un participe passif. Ce participe forme, en français, la conjugaison passive à l'aide de l'auxiliaire être. Mais il entre aussi, avec le même auxiliaire, dans la conjugaison des verbes neutres, qui n'ont pas de passif; et il peut, dans ces verbes, être employé sans auxiliaire; c'est donc à tort que l'on a blâmé des tournures très françaises comme celles-ci:

L'air devenu serein, il part tout morfondu. (LA FORTAINE, Eux venus, le lion sur ses ongles compta. (Id.)

Lux mort, nous n'avons plus de vengeur ni de maître.
(CORNEILLE.)

Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre.

(Id.)

(BACINE.)

... Ce héros expiré
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré.

.

« Représentez-vous cette âme, arrivée enfin à cette dernière heure... Le temps des tentations passé; les attaques que le monde livrait à sa foi, enfin terminées; les périls où son innocence avait couru'tant de risques, enfin disparus. » (MASSILLON.)

* Remarque V. — Comme l'adjectif, le participe passé peut quelquefois se prendre substantivement. On dit, par exemple : l'épousée, les revoltés, les blessés, etc.

Règle du participe passé accompagné de l'auxiliaire AVOIB.

§ 348. Quand le participe passé est accompagné de l'auxiliaire avoir, il s'accorde avec son complément direct, s'il en est précédé; il reste invariable, s'il en est suivi ou s'il n'en a pas. Ex.

1° SANS ACCORD

J'ai & cette lettre.

Je vous ai envoyé des livres.

2° AVEC ACCORD

La lettre que j'ai lue.

Les livres que je vous ai envoyés.

REMARQUE I. — Le complément direct mis devant le participe est, en général, l'un des pronoms que, me, te, se, le, la, les, nous, vous. Il peut être un nom dans certaines phrases interrogatives ou exclamatives (§ 357, 2°), ou bien un des deux adverbes de quantité que, combien, suivis ou non d'un complément.

REMARQUE II. — Quaud le participe passé, accompagné de l'auxiliaire avoir, est précédé de son complément direct et suivi d'un qualificatif, le participe et le qualificatif s'accordent également avec le complément. Ex.:

De soins plus importants je l'ai crue agitée. (RACINE.)
J'ai vu la mort de près, et je l'ai vue horrible. (VOLTAIRE.)

Il y a exception pour les gallicismes suivants: je l'ai manqué belle, je l'ai échappé belle (sous-entendu l'occasion).

[* HISTOIRE. — Au XVI* siècle, on écrivait plus régulièrement avec l'accord : je l'ai échappée belle (Voy. Littré, Dictionn. de la lang. fr.). Mais, dès le XVII* siècle, l'avoir échappée belle, l'avoir manqué belle ne faisaient en quelque sorts qu'un seul mot, et Molière a pu dire (Femmes savantes):

Nous l'avons, en dormant, madame, échappé belle.]

REMARQUE III. — Dans les temps composés où se trouve le participe passé de l'auxiliaire avoir, suivi d'un autre participe, ce dernier seul s'accorde avec le substantif.

La raison en est que ce dernier participe seul a pour complément le substantif, et fait en quelque sorte corps avec l'auxiliaire. Ex.:

REMARQUE IV. — On se rappelle la règle : le participe passé, accompagné de l'auxiliaire avoir, s'accorde avec son complément, s'il en est précédé. Cette règle est sans exception. Il n'y a qu'à en étudier les applications, qui vont être exposées dans les Observations suivantes.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — L'emploi du participe passé avec avoir vient du latin, et a d'abord suivi en français l'usage adopté dans cette langue: le participe s'accordait avec le substantif, que ce substantif fût avant ou après. Ainsi l'on dissit, en donnant, il est vrai, au verbe habeo plus de sens que n'en a en français le verbe j'ai: Paratam habeo pecuniam, j'ai préparée une somme d'argent: habeo scriptam epistolam, j'ai écrite une lettre. Le participe passé était en réalité un adjectif. On dissit: j'ai préparée ma lettre, comme on dit: je tiens prête ma lettre.

On construisait quelquefois de même en français le participe jusqu'au xvii siècle, au moins en poésie. Ex.:

Le seul amour de Rome a sa main animée. Chaque goutte épargnée a sa gloire flétrie. (CORNEILLE.) Il m'a, droit dans ma chambre, une botte jetée. (MOLIÈRE.) Quand les tièdes zéphyrs ont l'herbe rajeunie. (LA FONTAIRE.) Cette construction est tombée en désuétude. Cependant il en est resté une trace dans la locution : avoir toute honte bue.

Quant aux constructions du participe passé qui sont restées en usage dans la langue actuelle, elles ont de bonne heure été discutées par les grammairiens. Les règles du participe passé au xvi° siècle sont exposées ainsi dans une épigramme de Clément Marot:

Enfans, oyez une leçon:
Nostre langue a cette façon
Que le terme qui va devant
Volontiers régit le suivant.
Les vieux exemples je suivray
Pour le mieux; car, à dire vray,
La chanson fut bien ordonnée,
Qui dit: m'umour vous ay donnée.
Voilà la force que possède
Le féminin, quand il précède.
Or prouversy par bons tesmoins
Que tous pluriels n'en font pas
[moins.]

Il faut dire, en termes parfaits: Dieu en ce monde nous a faits. Faut dire, en paroles parfaites Dieu en ce monde les a faites, Ne nous a fait pareillement, Mais nous a faits tout rondement. L'Italien, dont la faeonde Passe le vulgaire du monde, Son langage a ainsi basti. En disant: Dio noi a fatti.

Entrant plus avant dans les diverses applications de cette règle générale, Vaugelas (1647) y trouve plusieurs difficultés; et, après avoir exposé les opinions des « savants en la langue », ainsi que la sienne, il résume en ces termes sa discussion « Pour rendre la chose plus claire et plus intelligible, il me semble à propos de mettre de suite tous les exemples des divers usages, et de marquer ceux où tout le monde est d'accord, et ceux où les uns sont d'une opinion, les autres d'une autre :

- I. J'ai recu vos lettres.
- II. Les lettres que j'ai reçues.
- III. Les habitants nous ont rendu maîtres de la ville.
- IV. Le commerce l'a rendu puissante (parlant d'une ville).
 - V. Nous nous sommes rendus maîtres.
- VI. Nous nous sommes rendus puissants.

- VII. La désobéissance s'est trouvé montée au plus haut point.
- VIII. Je l'ai fait peindre, je les ai fait peindre.
 - IX. Elle s'est fait peindre, ils se sont fait peindre.
 - X. C'est une fortification que j'ai appris à faire.

« Le premier et le second exemples cont sans contredit. Les 3°, 4°, 5°, 6° et 7° sont contestés; mais la plus commune et la plus saine opinion est pour eux. Les 8°, 9° et 10° ne reçoivent point de difficulté, toute la cour et tous nos bons auteurs en usent ainsi. » Nous n'entrerons pas ici dans le détail des subtilités qui ont fait distinguer les exemples 3, 4 et 7 des exem-

ples 5 et 6, qui, pour nous, sont identiques, et où nous mettions partout le participe avec accord. Qu'il nous suffise de renvoyer à notre édition de Vaugelas, où se trouve exposée tout au long l'histoire de cette question de la syntaxe française au XVIIe siècle. et de citer quelques exemples d'auteurs de cette époque qui s'éloignent des règles exposées dans les Observations qui suivent:

Combien de fois a-t-elle remercié Dieu humblement de deux grandes grâces : l'une de l'avoir fait chretienne, l'autre de l'avoir fait reine malheureuse. » (BOSSUET.) On reconnaîtra l'application de la règle à laquelle répondait le 4° exemple de Vaugelas.

On lit dans Corneille (Cinna) un emploi du participe qui a paru à Voltaire une licence acceptable en poésie :

Là, par un long récit de toutes les misères Que durant notre enfance ont enduré nos pères...

Racine a dit, et parlant de femmes :

- 1º Je l'ai luissé passer dans son appartement.
- 2º Tantôt, à son aspect, je l'ai vu s'émouvoir.

Il a de même écrit, en parlant de plusieurs personnes (Voy. le Lexique de Marty-Laveaux) :

... D'aussi loin qu'il nous a vu paraître.

(Bajazet.)

Les a-t-on vu souvent se parler, se chercher?

(Id.)

Les a-t-on vu marcher parmi nos ennemis?

(Esther.)

Dès 1704, l'Académie condamnait ce manque d'accord qui, dans l'exemple d'Athalie, comme dans celui de Cinna, est manifestement prouvé par la mesure du vers : dans ses Observations sur les Remarques de Vaugelas, elle fixait d'une manière à peu près définitive les règles du participe passé.]

OBSERVATIONS SUR LA RÈGLE DU PARTICIPE PASSÉ ACCOMPAGNÉ DE L'AUXILIAIRE Avoir.

I. Participe passé des verbes neutres et impersonnels précédé de QUE.

§ 349. Les verbes neutres ou impersonnels ne pouvant avoir de compléments directs, leur participe passé, quand il est accompagné du verbe avoir, est toujours invariable.

Il ne faut pas se laisser tromper par des phrases comme celles-ci : « les longs jours qu'il a vécu; les quelques heures qu'il a dormi; les dix années qu'il a régné. > Dans ces phrases et les phrases semblables, que représente un complément indirect : c'est une locution abrégée dans laquelle est sous-entendue une préposition. C'est comme s'il y avait : pendant lesquels ou lesquelles, etc.

§ 350. Remarque I. — Trois participes passés, coûté. pesé, valu, donnent lieu à une observation : les verbes auxquels ils appartiennent sont pris tantôt dans le sens actif, tantôt dans le sens neutre. Dans le sens neutre, qui est leur sens propre, ils sont invariables; dans le sens actif, qui est le plus souvent un sens figuré, ils peuvent prendre l'accord. C'est que, dans le premier cas, il y a un complément indirect; dans le second, un complément direct. Ex. :

1º SENS NEUTRE

(sans accord).

- 1. Les sommes que ce travail m'a coûté.
- 2. Les cent kilogrammes que cette caisse a pesé.
- 3. Les cent francs que ce travail lui a valu.

2° SENS ACTIF (avec accord).

- 1. Les peines que ce travail m'a coûtées.
- 2. La caisse que avons pesée. Les raisons que nous avons pesées.
- 3. Les éloges que ce travail lui a valus.

A ces trois participes on peut ajouter le participe couru, qui est invariable quand il a le sens neutre, et qui prend l'accord quand il a le sens actif. Ex.:

1° SENS NEUTRE:

Les trois heures que ce cheval a couru (c.-à-d. pen- avons courus (c.-à-d. affrondant lesquelles...)

2° SENS ACTIF:

Les dangers que tés).

Il en est du reste de même de tous les verbes qui ont un double sens actif et neutre. Ex.:

Cette précaution nous a | Cet homme nou de bien servis. bien servi.

[* HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — Cette règle des participes coûté, pesé, valu, etc., est non-seulement adoptée par la plupart des grammairiens, mais consacrée par l'usage des meilleurs écrivains. Ex. :

Après tous les ennuis que ce jour m'a coûtés. Ai-je pu rassurer mes esprits agités?

(RACINE.)

Toutefois on lit dans le Dictionnaire de l'Académie (édit. de 1835 et de 1878), au mot coûter : « Ce verbe est neutre. Cependant plusieurs personnes écrivent : La peine qu'il m'a coûtée. L'exactitude grammaticale exige : m'a coûté. D'un autre côté, M Bescherelle (Grammaire nationale) veut que ce verbe soit toujours variable, et qu'on écrive : Les millions que Versailles a coûtés à Louis XIV. L'usage n'a pas ratifié ces excès de doctrine dans un sens ou dans un autre, et l'on continue à distinguer pour le verbe coûter, comme pour les verbes peser et valoir, le sens actif et le sens neutre, et cela malgré l'étymologie de deux de ces verbes, qui sont neutres en latin (coûter, de constare; valoir, de valere). On dit: ce travail m'a coûté bien des prines, m'a valu une grande récompense. Quant à peser, il vient de pensare, verbe actif.]

8 351. Remarque II. — On a vu que les verbes impersonnels admettent, outre leur sujet grammatical il, un autre sujet qui peut être au pluriel. Ce second sujet peut être uni aux verbes impersonnels par le conjonctif que, et le participe de ces verbes, accompagné de l'auxiliaire avoir, reste invariable comme celui de tous les autres verbes neutres. Ex.: la disette qu'il y a eu; les efforts qu'il a fallu pour réussir; les grandes chaleurs qu'il a fait (faire se prend impersonnellement dans les locutions : il fait noir, il fait beau, il se fait nuit, il fait jour, il fait chaud, etc.).

II. Participe passé suivi d'un infinitif.

§ 352. Quand le participe passé est suivi d'un infinitif, et qu'un complément direct précède l'un et l'autre, il y a lieu d'examiner si ce complément dépend de l'infinitif ou du participe. Il ne doit y avoir accord que si le complément appartient au participe. Ex.:

1º COMPLÉMENT DU PARTICIPE | 2º COMPLÉMENT DE L'INFINITIF (avec accord).

La personne que j'ai entendue chanter.

Je les ai laissés partir.

(sans accord).

La romance que j'ai entendu chanter.

Je les ai laissé congédier.

REMARQUE I. - Quand le complément dépend du participe, l'infinitif peut, en général, se changer en participe présent, et c'est toujours l'infinitif d'un verbe intransitif ou pris intransitivement. Ex. : la personne que j'ai entendue chantant; je les ai laissés parlant.

Mais il faut examiner si le complément dépend du participe ou du verbe à l'infinitif, même sans changer l'infinitif en participe présent; car ce changement n'est pas toujours possible. Ex.: elle s'est laissée tomber; elle s'est laissée mourir.

REMARQUE II. — Il n'y a d'exception à la règle du participe passé suivi d'un infinitif que pour le participe passé du verbe faire : ce participe en effet forme, avec l'infinitif qui le suit, une locution inséparable, et reste invariable, qu'il soit suivi d'un verbe actif ou d'un verbe neutre. Ex.: Il les a fait tomber, mourir, etc.

- « La nature les a fait naître dans l'obscurité. » (MASSILLON.)
- « Il leur donnait pour capitaines les jeunes gens que son père avait fait nourrir avec lui. » (BOSSUET.)

REMARQUE III. - S'il y a une préposition entre le participe et l'infinitif, la règle est la même que pour le participe suivi immédiatement de l'infinitif : l'accord n'a lieu que si le complément dépend du participe. Ex.:

(avec accord).

La personne que j'ai priée de chanter.

Quelle peine nous avons eue à lutter contre des ennemis supérieurs en nombre!

1º COMPLÉMENT DU PARTICIPE 2º COMPLÉMENT DE L'INFINITIF (sans accord).

> Les fautes que j'ai résolu d'éviter.

> Les ennemis supérieurs en nombre que nous avons eu à combattre.

III. Participe passé supposant un verbe sousentendu.

§ 353. Si, après un participe passé, il y a un verbe sous-entendu, et que le complément soit celui de ce verbe,

le participe reste invariable. Ex.: je lui ai rendu tous les services que j'ai pu, que j'ai dû (sous-entendu lui rendre); je lui ai fait toutes les concessions qu'il a voulu (sous-entendu que je lui fisse); ce n'est pas la personne que j'avais pensé (sous-entendu que c'était).

IV. Participe passé suivi de QUE et d'un verbe.

§ 354. Le participe passé est toujours invariable quand il est suivi d'un que et d'un verbe à l'infinitif ou à un mode personnel précédé d'un autre que. La raison en est que le participe a pour complément ... proposition suivante. Ex.: les fautes que j'ai supposé qu'il ferait (j'ai supposé quoi? qu'il ferait des fautes); les sommes que j'ai supposé lui être dues (j'ai supposé quoi? que ces sommes lui étaient dues); j'ai pris la route qu'on m'a assuré être la meilleure (on m'a assuré quoi? que cette route était la meilleure); la grâce que j'ai nié avoir été refusée (j'ai nié quoi? que cette grâce ait été refusée).

V. Participe passé précédé de LE représentant une proposition.

§ 355. Le participe passé est encore invariable quand il est précédé du pronom l' (le), son complément direct, lorsque ce pronom représente un membre de phrase entier et signifie cela. Ex.: ils n'étaient pas aussi nombreux qu'on l'avait cru (qu'on avait cru qu'ils étaient); la famine arriva comme Joseph l'avait prédit (avait prédit qu'elle arriverait).

Pour bien se rendre compte de l'emploi du participe dans cette dernière phrase, on peut la comparer à la suivante: « La famine arriva telle que Joseph l'avait prédite. » (Ici l'est pour la et non pour le.)

VI. Participe passé précédé de EN partitif.

§ 356. Lorsque le participe passé est précédé du pronom en, employé dans un sens partitif, ce participe reste mvariable, à moins que le pronom ne soit accompagné de quelque autre complément direct auquel se rapporte alors le participe. Ex.:

1º en SEUL (sans accord).

Vous avez lu plus de livres que je n'en ai lu.

Il a élevé plus de monuments que d'autres n'en ont détruit.

« La crainte de faire des ingrats ou le déplaisir d'en avoir trouvé. » (FLÉCHIER.) 2° en, accompagné d'un autre complément

(avec accord).

Plus on vous a donné de livres, plus vous en avez lus. Combien en ai-je vus mourir! (pour combien d'hommes).

Il est facile de se rendre raison de cette règle: si le complément mis avant le participe passé n'est autre que en, sorte de pronom neutre qui signifie de cela, le participe reste invariable comme les adjectifs se rapportant à un neutre (cela, ce, ce qui, etc.); si, au contraire, il y a un autre complément précédemment exprimé, le pronom en ne joue plus qu'un rôle secondaire, et c'est avec cet autre complément que s'accorde le participe.

REMARQUE I. — Pour qu'il y ait accord, même dans ce dernier cas, il faut que le complément soit un mot dont le genre et le nombre soient nettement indiqués d'avance. C'est ce qui arrive dans les deux exemples cités plus haut à la colonne de droite; le pluriel y est am né, non par en, mais par plus, qui rappelle le mot livres, déjà exprimé, et par combien, qui est une formule de langage abrégée, équivalant à combien d'hommes. Il en est de même dans ces vers:

... Combien en a-t-on vus Qui, du soir au matin, sont pauvres devenus! (LA FONTAINE.)

A plus forte raison le participe prend-il l'accord, si le mot *combien* rappelle un mot pluriel précédemment exprimé. Ex.:

Et de ce pen de jours si longtemps attendus, Ah! malheureux! combien j'en ai déjà perdus! (BACINE.) Cependant, si l'adverbe de quantité se rapporte à un nom qui n'est exprimé qu'après, le participe reste invariable. Ex.

Hélas! que j'en ai vu mourir de jeunes filles! (v. HUGO.)

* REMARQUE II. — Le participe passé ne varie guère que lorsqu'il est précédé de en partitif et des adverbes de quantité combien, plus et moins. Après autant, il est toujours invariable. Er.: Autant il a rencontré d'ennemis, autant il en a vaincu.

VII. Participe passé précédé de locutions collectives

(la multitude de, la foule de, le peu de, etc.).

§ 357. Quand le participe passé se rapporte à une locution collective (la multitude de, la foule de, le peu de, etc.), la règle est la même que pour les adjectifs (§ 210) : il s'accorde avec le nom collectif, si la pensée s'arrête sur le nom; il s'accorde avec le complément de ce nom, si la pensée s'arrête sur le complément. Ex. :

1º ACCORD

avec le nom collectif:

La foule d'hommes que j'ai vue.

Que de gloire il s'est acquis!

Combien d'énergie il a déployé!

Le peu d'ardeur que vous avez montré vous a empêché d'arriver. 2° ACCORD avec le complément du collectif :

La foule des hommes que j'ai vus.

Que d'honneurs il s'est attirés!

Combien de larmes il a versées!

Le peu d'ardeur que vous avez montrée a suffi pour vous faire arriver.

REMARQUE. — Quand la pensée s'arrête sur la locution le peu de, le sens de cette locution est la trop petite quantité, l'insuffisance. Quand la pensée se porte sur le complément, cette locution signifie seulement la petite quantité (qui peut être suffisante).

VIII. Participe passé des verbes réfléchis.

§ 358. Le participe passé des verbes réfléchis, bien qu'accompagné du verbe *être*, est assimilé au participe accompagné du verbe *avoir*, dont le verbe *être* tient ici la place : il y a accord lorsque le complément direct précède; il n'y a pas accord lorsque ce complément suit. Ex.:

1º Sans accord:

2º Avec accord:

Il s'est rappelé ces faits.

Les faits qu'il s'est rappelés.

REMARQUE I. — Il faut distinguer: 1° les verbes réfléchis qui ont un pronom complément direct (ce qui se rencontre surtout dans les verbes essentiellement réfléchis); 2° les verbes réfléchis qui ont un pronom complément indirect (ce qui est propre aux verbes actifs pouvant avoir deux compléments et à tous les verbes réfléchis venant de verbes neutres). Dans le premier cas, il y a accord; il n'y en a pas dans le second. Ex.:

1º Avec accord:

Elle s'est souvenue et repentie de ses fautes. Ils se sont emparés de la ville et se sont reposés. Elle s'est immolée au bien public.

2º Sans accord:

Elle s'est rappelé ces faits. Ils se sont attribué de grands avantages. Elle s'est plu à embelir ses jardins. Elle s'est nui à elle-même. Ils se sont ri de nos menaces. Nous nous sommes parlé pendant longtemps. Les événements se sont succédé.

Autant que sa fureur s'est immolé de têtes. (CORNEILLE).

REMARQUE II. — Suivent la règle des verbes essentiellement réfléchis les verbes accidentellement réfléchis dont le pronom est complément direct, comme s'apercevoir de, s'attaquer à, s'attendre à, se douter de, se louer de, se plaindre de, se saisir de, se servir de, se taire. Ex.:

Ils se sont aperçus de leur erreur. Ils se sont attaqués à

plus fort qu'eux.

REMARQUE III. — Dans le verbe essentiellement réfléchi s'arroger, le pronom est complément indirect, aussi l'on écrit : Ils se sont arrogé des droits.

22

REMARQUE IV. — On peut distinguer: 1º les verbes réfléchis proprement dits, lesquels indiquent une action qui se reporte sur le sujet (comme ceux qui viennent d'être cités); 2º les verbes réciproques, lesquels indiquent une action que deux sujets accomplissent l'un sur l'autre. Les règles d'accord sont les mêmes pour les verbes réciproques que pour les verbes réfléchis proprement dits. Ex.:

1º Avec accord:

2º Sans accord:

Ils se sont battus, entre-

Ils se sont enlevé ce qu'ils s'étaient donné.

Jupin les renvoya, s'étant | censurés tous.(LA FONTAINE.)

CHAPITRE VII.

SYNTAXE DE L'ADVERBE.

De l'adverbe en général et de son emploi.

§ 359. L'adverbe, malgré son étymologie (ad verbum) ne se place pas seulement auprès du verbe. Il ne se place même ainsi qu'autant que le verbe est attributif. Ainsi la phrase : il a agi sagement, équivaut à celle-ci : il a été agissant sagement. On comprend qu'il puisse, au même titre, modifier des adjectifs et des substantifs employés adjectivement. Ex. : il a subi un châtiment justement sévère; il a été vraiment un père pour cet enfant.

Remarque I. — Les adverbes peuvent former à eux seuls des phrases elliptiques, dans lesquelles est sous-entendu le verbe de la phrase précédente. Ex.:

Étes-vous prêt? — Oui, non, certainement, sans doute, etc. Je suis prêt. — Fort bien, parfaitement, à merveille! etc.

REMARQUE II. — Quelques adverbes, mis en tête d'une phrase et suivis de la conjonction que, tiennent lieu d'une proposition principale. Ex.: heureusement qu'il est venu

Apparemment qu'il viendra. Peut-être, sans doute

Ici encore il y a une ellipse, facile à voir dans peut-être, qui est pour il peut être.... et dans sans doute, qui est pour il est sans doute...

| HISTOIRE. - On disait encore il est sans doute au xviie siècle. Ex.: a II est sans doute qu'il n'y a rien qui choque plus notre raison. » (PASCAL.)]

REMARQUE III. - L'adverbe se met généralement à côté du verbe qu'il modifie, soit après le verbe, quand c'est une forme simple, soit entre l'auxiliaire et le participe, quand c'est une forme composée. Ex. : il étudie beaucoup; il a beaucoup étudié.

Certains adverbes se mettent au commencement des phrases, dans les phrases exclamatives ou interrogatives. ou bien lorsqu'on veut appeler l'attention sur ce mot. Ex. : tant il est vrai que tout est vanité ; combien de fois cela n'a t-il pas été répété? Ainsi périt ce grand homme... Jamais vons n'arriverez...

REMARQUE IV. — Un seul adverbe peut modifier plusieurs substantifs; mais l'adverbe doit se répéter devant les adjectifs et les adverbes. Ex. :

1º Adverbe seul:

2º Adverbe répété:

« Tant Dieu a mis de règle et de proportion, de aussi simple, aussi immatédélicatesse et de douceur rielle. > (LA BRUYÈRE) dans de si grands monuments. » (BOSSUET.)

REMARQUE V. — Les adverbes interrogatifs combien, comment, pourquoi, etc., de même que les adjectifs interogatifs (Voy. § 66), peuvent aussi devenir conjonctifs.

Des noms et pronoms adverbiaux.

§ 360. Plusieurs adverbes de temps, de lieu et de quan-

tité peuvent être précédés d'une préposition et d'un article, et même quelquefois être accompagnés d'un adjectif. On peut, en conséquence, les appeler des noms adverbiaux. Ex.:

1º Adverbes de lieu:

Ailleurs. — D'ailleurs; par ailleurs.

Dedans. De dedans, de dehors; par dedans, en de-Dehors. de dedans; le dehors.

Dessus.
Dessous.

Le dessus, le dessous; de dessus, de dessus, par dessous; en dessus, en dessous; en dessous.

Ici. (D'ici, de là; par ici, par là; jusqu'ici, Là. (jusque-là.

Loin. De loin, de près; de loin à loin, de loin en loin.

Où. — D'où, par où, pour où, jusqu'où.

2º Adverbes de temps:

Alors. — D'alors, jusqu'alors.

Hier.

Aujourd'hui.

Demain.

D'hier, d'aujourd'hui, de demain; pour aujourd'hui, pour demain; jusqu'à aujourd'hui, jus qu'à demain; dès hier, dès aujourd'hui dès demain; hier fut un grand jour.

Autrefois. - D'autrefois.

Bientôt. - Pour bientôt, à bientôt.

Jamais. — A jamais, pour jamais, au grand jamais.

Longtemps. — Depuis longtemps, pour longtemps; dès longtemps.

Quand. — De quand, depuis quand, à quand, pour quap, jusques à quand?

Tantôt. — A tantôt, pour tantôt, depuis tantôt.

Tard. (Le plus tard, le plus tôt; au plus tard, au Tôt.) plus tôt; sur le tard; pour plus tard.

Toujours. — Pour toujours.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Alors est déjà composé de la proposition à et de l'adverbe lors, qui ne s'emploie plus seul, mais qu'on retrouve dans les locutions pour lors, dés lors et dans la conjonction lorsque. Voy. § 141.]

3° Adverbes de quantité:

Autant. - D'autant, pour autant.

Beaucoup. { Il a beaucoup, peu d'amis; de beaucoup, de peu; à beaucoup près, à peu près; pour beaucoup, pour peu; sous peu; avant peu.

Combien. — De combien, à combien; par combien, pour combien.

Guère. — De guère.

Moins.

Plus.

Du plus, du moins; au plus, au moins, à moins; de plus en plus, de moins en moins; sans plus.

Tant. — De tant, par tant, pour tant. Trop. — De trop, par trop.

*[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Beaucoup se prend substantivement avec d'autant plus de facilité que cet adverbe est composé d'un substantif et d'un adjectif (§ 147). Pour la même raison il est naturel qu'il prenne un complément.

Peu, on l'avu, vient de paucum; mais, dans l'ancienne langue, il s'employait encore adjectivement. Ex.: poies choses (paucas

res).]

REMARQUE I. — Quelques adverbes de manière forment aussi des noms adverbiaux. Ex. :

De mieux en mieux, de mal en pis; le mal, le mieux, le pis; d'ensemble; l'à peu près; un oui, un non.

REMARQUE II. — Les adverbes là, en, y, où se confondent avec les pronoms et peuvent aussi être appelés pronoms adverbiaux.

Du complément de quelques adverbes.

§ 361. Les adverbes n'ont en général pas de compléments, du moins de compléments immédiats. Aussi ne

faut-il pas confondre certains adverbes avec les prépositions correspondantes, qui servent à marquer le complément des substantifs, des adjectifs et des verbes. Ex.

ADVERBES

(sans complément):

alentour, auparavant, dedans, dehors, dessus, dessous,

PRÉPOSITIONS

(avec complément):

autour de nous; avant ces temps; dans la chambre; hors de la chambre; sur la table; sous la table.

REMARQUE I. — Cependant l'usage admet un complément placé immédiatement après l'adverbe à part, en face, vis-à-vis (à part quelques personnes; à part moi, à part soi, en face le pont) et après la locution adverbiale de dessous (de dessous terre, de dessous la table), etc.

REMARQUE II. — Suivis des prépositions à et de, plusieurs adverbes peuvent former de véritables locutions prépositives. Ex.:

au dedans de la chambre; au dehors — — au-dessus de la table; au-dessous — —

de dedans la chambre; de dehors — de dessus la table; de dessous —

REMARQUE III. — A ces adverbes il faut joindre vis-àvis, en face, d'où viennent les locutions prépositives : visà-vis de, en face de.

[* HISTOIRE. — Jusqu'au XVII* siècle, la distinction n'était pas aussi tranchée qu'aujourd'hui entre les adverbes et les prépositions. Vaugelas est le premier qui l'ait nettement établie. au moins pour le fond des choses, dans ses Remarques (1647): « Sur, sous sont des prépositions qui se doivent toujours mettre simples... Je les appelle simples, en comparaison des composées dessus, dessous, que tout le monde presque emploie indifféremment, et en prose et en vers, pour sur et sous. On en fait autant de quelques autres prépositions, comme dédans, dehors.

Par exemple on dira: il est dessus la table, dessous la table, dedans la ville, dehors la ville. Je dis que ce n'est pas écrire purement que d'en user ainsi, et qu'il faut toujours dire: sur la table, sous la table, dans la maison et hors la ville ou hors de la ville; car tous les deux sont bons. » Malgré l'autorité de Vaugelas, consacrée par l'Académie, dans ses Observations sur les Itemarques, les exemples de dessus, dessous, etc., immédiatement suivis d'un complément, ne sont pas rares au xvii° et même au xviii° siècle; mais cet emploi est aujourd'hui hors d'usage. D'autres adverbes encore étaient immédiatement suivis de compléments au xvii° siècle (Ex.: « Environ ce temps. » (BOSSUET), ou bien avaient un complément marqué par la préposition de. (Ex.: « Ensuite des commencements... » (BOSSUET.)

Alentour, qui s'emploie aujourd'hui sans complément, s'écrivait primitivement à l'entour, et avait naturellement un complément:

Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs. (LA FONTAINE.)

En un seul mot, alentour est devenu, non-seulement adverbe, mais substantif. Ex.: les alentours du château. En revanche, certaines prépositions d'aujourd'hui étaient employées adverbialement, par exemple outre:

Encore un peu plus outre, et ton heure est venue. (CORNEILLE.)

« J'irai plus outre. » (Id.) On trouve aussi dans un des Sermons de la jeune se de Bossuet : « Voulez-vous que je passe plus outre. » Mais dans les œuvres de la dernière partie de sa vie, Bossuet ne se sert plus de l'expression plus outre; il dit: « passer plus loin » et « passer plus avant. »]

§ 362. Plusieurs adverbes ont des compléments marqués par les prépositions a et de, comme les adjectifs dont ils dérivent. Les principaux sont :

avec à:

antérieurement, postérieurement à ; conformément à ; préférablement à ; proportionnément à ; relativement à ;

avec de:

indépendamment de; différemment de.

Observations particulières sur les adverbes.

1º ADVERBES DE LIEU.

§ 363. 1. Ci, ici désignent l'endroit où se trouve celui qui parle, ou un endroit voisin; la désigne un endroit éloigné.

REMARQUE I. — Ci ne s'emploie plus aujourd'hui séparément. Il se met souvent à la suite du pronom démonstratif (Ex.: celui-ci, celle-ci), d'un nom précédé d'un adjectif démonstratif (Ex.: cet homme-ci, cette maison-ci, ce côté-ci), ou de quelques formules interrogatives (Ex.: qu'est-ce-ci? quel désordre est-ce-ci?).

Là s'emploie également de ces trois manières : celui-là, celle-là; cet homme-là, ce côté-là, qu'est ce là? quel désordre

est-ce-là?

On réunit ci et là dans la locution par-ci, par-là.

REMARQUE II. — Dans ces diverses constructions, ci et là sont joints aux mots qui précèdent par un trait d'union.

Ci se met aussi, avec un trait d'union, en tête de quelques locutions: ci-après, ci-contre, ci-devant, ci-dessus, cidessous, ci-joint, ci-inclus, ci-git, etc.

REMARQUE III. — Ici et là forment également des locations composées : ici-bas, là-haut, là-bas.

Remarque IV. — Ici et $l\dot{a}$ s'emploient quelquefois pour indiquer, non le lieu, mais le temps. Ex.:

Vertueux jusqu'ici, vous pouvez toujours l'être. (RACINE.)
Jusque-là, je vous laisse étaler votre zèle. (Id.)

* REMARQUE V. — L'adverbe çà ne se trouve guère isolé. On dit çà et là, de çà, de là. Ce mot, pris isolément, est une interjection.

§ 364. Où, adverbe de lieu, se distingue, par l'accent grave, de la conjonction ou; il s'emploie:

1° En tête des propositions principales, quand il est interrogatif ou exclamatif. Ex. · où suis-je? Où, jusqu'où peut emporter la colère!

2º En tête des propositions subordonnées, quand il est conjonctif ou marque une interrogation indirecte. Ex.: L'endroit où je vais, d'où je viens, par où je dois passer, jusqu'où je dois aller. — Je ne sais où je vais, d'où je viens, etc.

REMARQUE I. — Où s'emploie quelquefois avec l'infinitif dans des propositions interrogatives (§ 330, I). Ex.: Où aller? Je ne sais où aller.

REMARQUE II. — Où est un pronom adverbial qui tient lieu d'un véritable pronom interrogatif ou conjonctif. Aussi l'on dit : d'où vient que ? c'est-à-dire de quelle cause résulte-t-il que...? (Voy. § 259).

[* HISTOIRE. — Cet emploi de où, tenant lieu de pronom, surtout de pronom conjonctif, est très fréquent au xvii siècle; l'usage n'en est pas aboli, mais il est un peu abandonné, et cet adverbe est le plus souvent remplacé par de lourdes locutions comme auquel, à laquelle, dans lequel, etc. Ex.:

Le déplorable état où je vous abandonne.	(CORNEILLE.)
Aucun effroi n'y règne où j'ose m'arrêter.	(<i>Id.</i>)
L'attente où j'ai vécu n'a point été trompée.	(<i>Id</i> .)
Et voilà le seul point où Rome s'intéresse.	(<i>Id</i> .)
Celle où j'ose aspirer est d'un sang plus illustre	. (Id.)

« C'est une étrange et longue guerre que celle où la violence essaye d'opprimer la vérité. » (PASCAL.) « David fit une faute considérable où le jeta sen bon naturel. » (BOSSUET.) « Un dessein où les vieillards expérimentés ne purent atteindre. » (Id.) « Tullius établit le cens par où cette grande ville se trouva réglée comme une famille particulière. » (Id.) « Par où ils étaient portés à adorer, ou le monde en général, ou les astres, etc. » (Id.).]

REMARQUE III. — Cet adverbe de lieu s'emploie au figuré dans la locution : c'est où je l'attends.

Il se met quelquefois pour indiquer le temps. Ex:

Le moment où je parle est déjà loin de moi. (BOILEAU.)

[* Histoire. — Au xvii* siècle, où s'employait quelquefois pour quand, tandis que. Ex.:

Le choix est inutile où les maux sont extrêmes. (CORNEILLE.) Il est honteux de feindre où l'on peut toutes choses. (Id.)

Je serais innocente où je suis criminelle. (MONTFLEURY.)

« Quand est-ce qu'on peut espérer de vous des intercessions plus puissantes que où il s'agit du pudique époux que le père a choisi? » (BOSSUET.)]

REMARQUE IV. — Quand un nom employé comme complément indirect et un adverbe de lieu sont précédés de c'est et suivis d'un conjonctif et d'un verbe, on n'emploie pas où, mais on le remplace par que. On dit: c'est ici que je suis: c'est dans cette ville que je vais (et non : c'est ici où.... c'est dans cette ville où). Nous avons déjà remarqué que le même complément ne peut être exprimé deux fois; et c'est ici la même règle d'après laquelle on dit: c'est à vous que je parle (et non à qui). — Voy. § 279.

[* HISTOIRE. — Cette règle n'était pas encore établie au XVII° siècle, ni même au XVIII°. Ex.: « Ce n'est pas là, madame, où je prends intérêt. » (CORNEILLE.) « La Rochefoucauld attaque l'amour-propre quelque part où il le trouve. » (LA BRUYERE.) » C'est là où comm-nce véritablement l'empire Turc. » (VOLTAIRE.) « C'est là où j'ai connu Antoine. » (J.-J. ROUSSEAU.) « C'est en Amérique où nous trouverons un très grand nombre de mines d'argent. » (BUFFON.)

REMARQUE V. — On dit quelquefois où que, tournure abrégée qui a le sens de en quelque lieu que. Ex.: où qu'il soit, où qu'il aille, je l'atteindrai.

[* HISTOIRE. — Cette construction était déjà considérée au XVII^e siècle comme vieillie : « Je tiens cette façon de parler vicieuse, dit Ménage, et je ne voudrais pas m'en servir. » (Observations sur la langue française, 1672.) Cependant il avoue qu'elle avait alors pour elle de bonnes autorisés; et aujourd'hui encore elle n'est pas tout à fait tombée en désuétude.]

§ 365. Y, adverbe de lieu, signifie en cet endroit, et suppose quelque antécédent auquel il se rapporte. Ex.:

C'est à Troie, et j'y cours; et, quoi qu'on me prédise, Je ne demande aux dieux qu'un vent qui m'y conduise. (RACINE.)

REMARQUE I. — Y est aussi pronom et siguifie \dot{a} ou en lui, elle, eux; \dot{a} ou en cela. Ex.: c'est une question foit difficile: je n'y entends rien; je voudrais y voir clair.

Est-ce assez? dites-moi; n'y suis-je point encore?

Nenni. — M'y voici donc? — Point du tout. — M'y voilà.

(LA FONTAINE.)

REMARQUE II. — Y est explétif dans quelques locutions: 1° Avec les verbes avoir et aller pris impersonnellement; Ex.; il y a (il existe) un Dieu.

Y va-t-il de l'honneur? Y va-t-il de la vie? (CORNEILLE.)

2º Avec le verbe voir. Ex. : il n'y voit pas.

2º ADVERBES DE TEMPS.

§ 366. De suite signifie sans interruption; tout de suite signifie immédiatement. Ex.:

Ils ont marché plusieurs Allons, partez tout de jours de suite.

§ 367. Quand est un adverbe de temps conjonctif et interrogatif, qui signifie dans le moment où, dans quel moment? Ex.: je sortirai quand vous rentrerez. Quand rentrerez-vous?

Cet adverbe s'emploie aussi comme conjonction dans le sens : 1° de lorsque; 2° de alors même que. Ex. :

1º -- Mais quand le peuple est maître, on n'agit qu'en tumulte.

2º — Quand vous me haïriez, je ne m'en plaindrais pas. (RACINE.)

REMARQUE. — Quand ne doit pas être confondu avec la préposition comp sée quant à, qui signifie à l'égard de, pour ce qui est de. Ex.:

Et quant au berger, l'on peut dire Qu'il était digne de tous maux

(LA FONTAINE.)

Cette préposition a donné au langage familier les locutions: Étre sur son quant à-soi, garder son quant-à so (être réservé, peu communicatif).

[OBIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Quand vient de quando quant à de quantum ad. Le mot quant est encore resté commadjectif dans une ancienne locution française: « toutes et quantes fois que (autant de fois que)... »]

§ 368. On distingue : 1° plus tôt qui se rapporte au temps, et qui est l'opposé de plus tard; 2° plutôt (en un seul mot) qui exprime une idée de préférence. Ex.:

Vous êtes venu plus tôt | Vous reussirez plutôt que que lui.

|* HISTOIRE. — Ce n'est que postérieurement au XVII* siècle qu'on a distingué par l'orthographe ces deux sens. Au XVII* siècle on écrivait plus tôt, dans les deux sens, conformément à l'éty-mologie, qui est la même (ce sont les deux adverbes plus et tôt), comme on écrivait la plus part. On lit dans le Dictionnaire de l'Académie (120 édit., 1694): « Plus tost, adverbe qui sert à marquer le choix. Ex.: Plus tost mourir que de faire une lâccheté. »]

§ 369. Tout à coup signifie soudainement; tout d'un coup signifie en une seule fois. Ex.:

Tout à coup un éclair a La maison s'est écroulée brillé. Lout d'un coup.

3° ADVERBES DE MANIÈRE.

§ 370. Bien, adverbe de manière, se construit : 1° Avec les adjectifs et les adverbes, auxquels il donne le sens du superlatif. Ex.: bien sage, bien malheureux; 2° Avec les verbes. Ex.: je crains bien; c'est bien.

REMARQUE. — Bien se prend aussi comme adverbe de quantité, dans le sens de beaucoup. Comme tel, il se construit souvent avec les comparatifs plus, moins, mieux, meilleur, moindre, pire.

Il se construit aussi avec des substantifs, mais seule-

ment avec des substantiss pris dans un sens déterminé. Ex.: bien des gens pensent...; j'ai eu bien de la peine. On le met cependant avec l'adjectif indéfini autre. Ex.: j'en ai vu bien d'autres.

Au contraire, baaucoup peut se construire avec un sub stantif pris dans un sens indéterminé. Ex.: beaucoup de gens pensent... J'ai en beaucoup de peine.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette différence de construction entre bien et beaucoup s'explique par la composition de l'un et de l'autre mot. Rien vient de bene; c'est un véritable adverbe, qui, en réalité, n'a pas de complément: bien des gens équivaut à des gens en assez bon nombre. Bien d'autres équivaut à d'autres en bon nombre. Beaucoup est un adverbe formé d'un substantif et d'un adjectif. C'était d'abord une locution, comme longtemps (Voy. § 141). On a donc pu dire: beau coup de choses, puis beau coup de personnes. Joinville a dit: « Le roy eut grand coup de la terre du comte. »

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Les Anglais emploient de même comme adverbe la locution a great deal.]

§ 371. Mieux, qui sert de comparatif à bien, est seulement un adverbe de manière, et ne se joint qu'aux verbes et aux participes. Ex.: Il écrit mieux, mieux nourri, mieux vêtu.

Précédé de l'article, il a le sens du superlatif. Ex. c'est ce que j'aime le mieux; nous sommes ensemble le mieux du monde.

REMARQUE I. — Mieux forme quelques gallicismes : être mieux (se porter mieux, avoir meilleure façon); être des mieux (de ceux qui sont le mieux).

REMARQUE II. — Mieux est le neutre de meilleur, et, comme tel, s'emploie adjectivement avec les noms indéterminés, et même sans substantif, avec ou sans article. Ex.: rien n'est mieux que ce que vous dites; je m'attendais à mieux, il a fait de son mieux, pour le mieux.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Mieux vient de melius, qui est le neutre de melior. Il est très fréquent en latin que des

adjoctifs neutres s'emploient adverbialement : c'est ainsi que mieux qui primitivement était un adjectif neutre, est devenu u adverbe.]

§ 372. Mal est l'adverbe de qualité qui s'oppose à bien, pis celui qui s'oppose à mieux (mais on dit aussi plus mal), Pis a les mêmes emplois que mieux. Ex.:

Il est mieux; aller de mieux en mieux;

rien de mieux; faire mieux; tant mieux! il est pis;
aller de mal en pis ou de
pis en pis;
rien de pis;
faire pis;
tant pis!

Pis a formé un substantif composé: un pis aller.

[ORIGINES LATINES.—Mal vient de male; pis de pejus, qui, de même que melius, s'emploie comme adjectif et comme adverbe, et pour la même raison.]

§ 373. Comme et comment se rapportent à une même origine, mais le premier est adverbe et conjonction, l'autre est seulement un adverbe.

1° Comme est une simple conjonction, quand il sert à établir un rapport de cause ou de simultanéité, soit entre deux propositions, soit entre deux parties d'une même proposition. Ex.: Comme il disait ces mots...

« Comme il n'aimait point les hommes vertueux, il n'était environné que de gens intéressés. » (FÉNELON.)

Cette conjonction forme avec quoi et si les conjonctions composées comme quoi et comme si.... Cette dernière suppose une ellipse. Ex.:

Et les faibles mortels, vains jouets du trépas, Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas. (RACINE.)

Cette tournure équivaut à : « comme ils seraient s'ils n'étaient pas. »

Mais comme est aussi un adverbe de manière, qui peut

être conjonctif et exclamatif: il signifie de la même manière que, de quelle manière. Ex.:

Comme il sonna la charge, il sonne la victoire. (LA FONTAINE.

« Le voyez-vous, comme il vole ou à la victoire ou à la mort? » (BOSSUET.)

J'aime à voir comme vous l'instruisez.

(BACINE.)

[Grammaire comparative. — Comme, conjunction, équivaut, sinon pour la forme, du moins pour le sens, à ut ou velut. — Comme, adverbe, équivaut à quomodo.]

[* HISTOIRE. — Au XVII° siècle, l'emploi de comme était beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui. Ainsi on le mettait après autant (au lieu de que). Ex.:

Tendresse dangereuse autunt comme importune. (CORNEILLE.)

On le mettait dans les interrogations (au lieu de comment). Ex. :

Comme a-t-elle reçu les offres de ma flamme? (CORNEILLE.)]

2º A la différence de comme, l'adverbe comment n'indique pas la comparaison ; il signifie simplement de quelle manière.

C'est un adverbe conjonctif et interrogatif: il se place dans quelques phrases elliptiques: « comment cela? Comment faire? Comment!.»

Il s'emploie aussi d'une manière exclamative et isolée. Ex. : comment! mais cela n'est pas possible!

4° ADVERBES DE QUANTITÉ.

§ 374. Aussi exprime la comparaison. Si indique le degré d'intensité; il est synonyme de tellement. Ces deux adverbes se mettent devant les adjectifs et les adverbes. Ex.:

Nous sommes aussi fatigués que vous.

Nous sommes si fatigués que nous ne pouvons plus marcher.

REMARQUE I. - Cependant l'usage autorise l'emploi de

 \mathbf{v} , pour aussi, dans les phrases négatives, surtout quand le second terme de la comparaison est exprimé. $\mathbf{E}\mathbf{x}$.

« Rien n'est si redoutable à l'homme que l'éternité. »
(PASCAL.)

REMARQUE II. — Dans le sens intensif, et dans les phrases négatives ou interrogatives, si est souvent suivi de que ne et du subjonctif. Ex.: je ne suis pas si prévenu en sa faveur que je ne voie bien ses défauts.

[* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Au XVII° siècle si s'employait aussi en ce sens avec que de ct l'infinitif. Ex. :

... Es-tu toi-même si crédule Que de me soupçonner d'un courroux ridicule! (BACINE.)

Cette construction est elliptique: « Es-tu si crédule que tu le sois au noint de me soupçonner...? — En latin, tam... ut..., tam... ut non]

Remarque III. — Si s'emploie avec que et le subjonctif dans le sens de quelque. Ex. : si habile que vous soyez.

§ 375. Autant exprime la comparaison, comme aussi; tant indique le degré d'intensité comme si. Autant et tant sont suivis de la préposition de avec les substantifs, et de la conjonction que avec les verbes. Ex.:

« Il a autant de paresse que de faiblesse à se laisser gouverner. » (LA BRUYÈRE.)

Il estime Rodrigue autant que vous l'aimez. (CORNEILLE.)

[* HISTOIRE. — Au XVII° siècle, on employait indifféremment autant et aussi devant un adjectif. Ex. : « Mille artifices autant indignes qu'inutiles... » (BOSSUET.)]

REMARQUE I. — Comme l'adverbe si, tant peut s'employer au sens comparatif dans les phrases négatives. Ex.:

Rien ne pèse tant qu'un secret. (LA FONTAINE.)

Remarque II. — $Tant\ que\ peut\ s'employer\ dans\ le\ sens\ de\ autant\ de\ temps\ que.\ Ex.$

Je le lui promettais tant qu'a vécu son père. (RACINE.)

- * REMARQUE III. Tant que s'emploie encore pour autant que dans la locution, tous tant que nous sommes.
- * REMARQUE IV. Tant, suivi de que, indique en général le degré d'intensité, comme si suivi de que (§ 374). Ex.: Il l'aime tant, qu'il en perd la tête.
- [* Origines latines. Autont que, tant que, pris dans le sens comparatif, viennent de aliud tantum quantum, tantum quantum. Tant que, avec une idée d'intensité, équivaut à tantum ut.

['HISTOIRE. — Jusqu'au milieu du XVIIe siècle on a employé tant que avec le subjonctif dans le sens de jusqu'à ce que (jusqu'à tant que). Ex.:

Adieu. Je vais traîner une mourante'vie,

Tant que par ta poursuite elle me soit ravie. (CORNEILLE.)

* REMARQUE V. — Autant, répété, forme un idiotisme très-usité: « autant on doit haïr le vice, autant il faut aimer la vertu. »

Autant s'emploie même avec les adjectifs; mais, à la différence d'aussi, il se place après. Ex. : « Docile autant que courageux. » (BOSSUET.)

Autant peut encore s'employer séparément. Ex.: Autant vaut mourir (et, avec ellipse du verbe valoir : Autant différer).

Ces cris séditieux sont autant de forfaits. (CORNEILLE.)
Une autre la suivit, une autre en fit autant. (LA FONTAINE.)

Autant peut aussi être redoublé. Ex.: Autant de têtes, autant d'avis; autant l'un a d'ardeur, autant l'autre a de calme.

[HISTOIRE. — Au XVII° siècle et jusqu'au XVIII°, au lieu de autant... autant, on disait autant que... autant (en latin quantum... tantum).

Autant que de David la race est respectée, Autant de Jésabel la fille est détestée.

(RACINE.)

23.

« Autant que les Romains avaient négligé l'art militaire, autant les Perses l'avaient cultivé. » (MONTESQUIEU).

On disait aussi, an lieu de plus... plus, d'autant plus que... d'autant plus...

Et d'autant que l'honneur m'est plus cher que le jour, D'autant plus maintenant je te dois de retour. (CORNEILLE.)

C'est le quo magis, eo magis des Latins.]

§ 376. Beaucoup se joint aux substantifs pris dans un sens déterminé ou indéterminé. Ex. : beaucoup des personnes que j'ai vues...; j'ai vu beaucoup de personnes; il se joint aussi aux verbes. Ex. :

Si j'espère beaucoup, je crains beaucoup aussi. (CORNEILLE.)

Il se met, comme l'adverbe bien, devant les comparatifs, dont il renforce la signification: beaucoup mieux, beaucoup plus, etc.).

REMARQUE I. — Précédé de la préposition de, il peut, dans le même sens, se mettre après les comparatifs, ou les verbes qui indiquent une comparaison. Ex.: Il est plus grand de beaucoup; il l'emporte de beaucoup; il le surpasse de beaucoup; il s'en faut de beaucoup. Cette forme insiste plus sur la différence que la forme simple beaucoup (il est beaucoup plus grand, il s'en faut beaucoup, etc.).

* REMARQUE II. — Ce qui vient d'être dit au sujet de l'emploi de l'adverbe beaucoup et de la locution adverbiale de beaucoup s'applique aussi aux adverbes : combien, peu, guère : précédés de la préposition de, ils insistent davantage sur la différence. Ex. :

il s'en faut peu ou il s'en faut de peu; il ne s'en faut guère — il ne s'en faut de guère; combien il s'en faut — de combien s'en faut-il?

§ 377. Davantage et plus sont deux adverbes de comparaison; mais plus s'emploie avec que suivi d'un second terme de comparaison: davantage s'emploie seulement lorsque le second terme a déjà été exprimé ou lorsqu'il est sous-entendu. Ex.:

Ils sont laborieux tous les i deux: mais Paul l'est plus Paul l'est davantage. que Pierre.

Pierre est laborieux, mais

[*Histoire. — Davantage (écrit primitivement d'avantage) est venu en usage dans la langue, comme locution adverbiale, seulement au xive siècle : it était alors employé d'une manière absolue. C'est au xvie siècle qu'on l'a fait pour la première fois suivre de la conjonction que, comme l'adverbe plus; le xviie et le XVIII siècle ont fait un grand usage de cette locution. Ex. : « Ils peuvent beaucoup davantage que ceux qui courent. » (DESCARTES.) « Il ne piut davantage que soupirer tout bas. » (MALHERBE.) « Il n'y a rien que je déteste davantage que de blesser la vérité. » (PASCAL.)

Oui, vous ne pourriez pas lui dire davantage Que ce que je lui dis pour le faire être sage.

« Quel astre brille davantage dans le firmament que le prince de Condé na fait en Europe. » (Bossuer.) « Ils ne nous préviendront pas davantage contre la vie simple des Athéniens que contre celle des premiers hommes. » (LA BRUYÈRE.) « Ils admirent davantage le protecteur que le persécuteur du roi Jacques. » (VOLTAIRE.) Les grammairiens de la fin du XVIIIº siè le ont réclamé contre cet emploi du met davantage. et fait observer que ce n'est pas un véritable adverbe de comparaison (d'avantage signifie avec avantage, avec supériorité); d'autres ont voulu le maintenir, en s'appuyant sur l'autorité de bons écrivains; mas il a fini par tomber en discrédit et disparaître du style châtié.]

REMARQUE I. — Davantage s'emploie toujours avec un verbe, jamais devant un adjectif, et il n'est jamais suivi d'un complément. Ex.: il promet beaucoup et donne davantage.

Au contraire plus peut être employé avec un adjectif et suivi d'un complément: plus connu; il a eu plus de peine.

[* HISTOIRE. — On disait autrefois dayantage de: il a eu davantage de peine. Mais cette locution est tombée en désuétude.]

REMARQUE II. - Plus peut être suivi de la conjonction que ou de la préposition de.

1º Que indique comparaison. Ex.: un bœuf mange plus que deux chevaux.

2º De indique le nombre qu'on calcule, la quantité qu'on

mesure. Ex.: il a fait plus de dix lieues, il a perdu plus du double; il est plus d'à moitié mort.

Mais, dans l'indication des fractions, on peut mettre que

ou de. Ex.:

La course de nos jours est plus qu'à demi faite. (RACAN.)

REMARQUE III. — Plus se répète fréquemment dans des propositions correspondantes. Ex.: « Plus il se livre à ses penchants, plus il en devient le jouet et l'esclave. »

(MASSILLON.)

Ces sortes de tournures équivalent à la locution d'autant plus que. Ex.: « Il devient d'autant plus le jouet de ses penchants qu'il s'y livre d autant plus. » Mais elles sont plus vives et plus expressives.

[*Histoire. — Aujourd'hui, plus se repète sans qu'une conjonction joigne l'une des propositions à l'autre. Au XVII et au XVIII e siècle on trouve souvent le second plus uni au premier par la conjonction et. Ex.:

Plus l'offenseur est cher, et plus grande est l'offense. (CORNEILLE)

« Plus les hommes seront éclairés, et plus ils seront libres. » (VOLTAIRE.) « Plus ils s'accumulent et plus ils se corrompent. » (J.-J. ROUSSEAU.)

Mais cette construction est d'autant plus à éviter, que la conjonction et peut être nécessaire dans l'une des deux parties correspondantes. Ex.

Plus j'ai cherché, madame, et plus je cherche encor, Plus je vois que César..... (RACINE.)

On disait encore, au XVII° siècle : d'autant plus que..., d'autant plus... (Voyez § 375, Rem. V. HISTOIRE.)]

* REMARQUE IV. — Plus s'emploie en général avec les adjectifs, les adverbes et les verbes : plus heureux; plus heureusement; je souffre plus... Il s'emploie aussi avec les adjectifs pris substantivement. Ex. :

Plus Mars que le Mars de la Thrace.

(MALHERBE.)

Il n'y a pas de plus gens de bien

- § 378. Moins s'oppose à plus, et suit les mêmes règles. Ex.: plus ou moins fort; cela coûte plus, cela coûte moins; plus de cent personnes, moins de cent personnes; plus de dix lieues, moins de dix lieues, etc.
- 'REMARQUE I. Non-seulement moins peut se répéter comme plus (Ex.: moins on s'exerce, moins on ést fort); mais il peut s'opposer à plus dans des propositions correspondantes. Ex.: Moins on parle, plus on agit.

Plus on aime quelqu'un, moins il faut qu'on le flatte. (MOLIÈRE.) Certes, plus je médite et moins je me figure Que vous m'osiez compter pour votre créature. (RACINE.)

REMARQUE II. — Moins, précédé du nom indéfini rien, forme plusieurs locutions remarquables:

- 1° construit avec un adjectif, il doit être précédé de la conjonction de. Ex.: Il n'y a rien de moins vrai, de moins juste, etc.
- 2° Construit avec un verbe, il peut être précédé ou n'être pas précédé de la conjonction de. Ex.:

Il ne faut rien moins } que votre intervention.

REMARQUE III. — Rien moins a tantôt un sens affirmatif, tantôt un sens négatif.

- 1º Sens affirmatif:
- « Quand Dieu choisit une personne d'un si grand éclat pour être l'objet de son éternelle miséricorde, il ne se propose rien moins que d'instruire tout l'univers. » (BOSSUET.)
 - 2º Sens négatif:

Elle m'offre sa main pour essuyer mes larmes, Et ne prévoit rien moins, dans cette obscurité, Que la fin d'un amour qu'elle a trop mérité. (RACINE.)

Pour échapper à cette amphibologie, quelques grammairiens ont proposé de dire: 1° rien de moins dans le sens affirmatif; 2° rien moins dans le sens négatif. L'usage n'a pas consacré absolument cette distinction, ou du moins n'en a pas fait une règle: car on continue à dire rien moins dans les deux sens. Mais rien de moins n'en a qu'un (le sens affirmatif), et cette tournure a pour elle les meilleures autorités. Ex.:

- « Il ne faut *rien de moins* dans les cours qu'une vraie et naïve impudence pour réussir. » (LA BRUYÈRE.)
- La Phédre de Racine, qu'on dénigrait tant, n'était rien de moins qu'un chef-d'œuvre. » (MARMONTEL.)
- [* HISTOIRE. Au XVII° siècle, on trouve rien moins construit isolément, par ellipse : « Croyez-vous qu'il cherche à s'instruire? Rien moins. » (LA BRUYÈRE.)]
- § 379. Combien, adverbe de quantité, s'emploie pour marquer l'interrogation et l'exclamation, et peut lier ensemble deux propositions. Ex.: vous voyez combien il a pleuré.
- § 380. REMARQUE I. Construit avec un substantif qui lui sert de complément, combien s'unit à ce complément par la préposition de. Ex.: Combien de temps...? combien de personnes...?
- [* Origines latines et Histoire. Cet emploi de l'adverbe combien est d'autant plus à remarquer qu'il s'éloigne de l'emploi de l'adverbe simple bien (Vov. § 370, Rem.), et que son étymologie est la même (quam bene). Probablement cet usage s'est introduit par analogie avec la construction beaucoup de.]
- *REMARQUE II. Construit avec un adjectif, ou un verbe, combien précède en général immédiatement ces mots Ex.: « Combien il était intrépide à la tête des armées, combien auguste et majestueux au milieu de sa cour. » (BOSSUET.)

Tu sais combien je hais leurs fêtes criminelles. (RACINE.)

Mais, avec les adjectifs au comparatif et les verbes qui indiquent une comparaison, une distance, etc., combien est précédé de la préposition de. Ex.: De combien est-il plus grand que l'autre? De combien s'en faut-il?

§ 381. Que s'emploie comme combien, mais seulement dans le sens interrogatif ou exclamatif. Ex.: que vous a coûté cette maison? que de temps...! que de précautions! que je hais la calomnie! que le mensonge est méprisable!

[HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, que s'employait pour combien même comme conjonctif. Ex.: « Mais vous, ô mes saintes, venez et goûtez que le Seigneur est doux. » (BOSSURT.) Quam dulcis sit... Faute de s'être reporté à l'origine latine, l'abbé Vaillant s'est trompé, et a cru que goûter avait ici le sens de comprendre. (Études sur les Sermons de Bossuet, p. 235.)]

5° ADVERBES D'AFFIRMATION, DE NÉGATION ET DE DOUTE.

§ 382. Les principaux adverbes d'affirmation sont ous et si.

REMARQUE. — L'emploi de si est moins étendu que celui de oui. Si ne se met que par opposition à une negation; Ex.: vous dites que non; je dis que si. Est-ce qu'il ne rit jamais? Si; si fait; si vraiment; si certes; oh! que si!

§ 383. Il n'existe, à proprement parler, que trois adverbes négatifs, qui sont ne, non et nullement.

Mais la négation ne, qui est la principale, a communiqué le sens négatif à plusieurs autres mots qui l'accompagnent ordinairement, mais qui s'emploient quelquefois sans elle, surtout dans les réponses à une interrogation.

Ces mots sont les suivants: pas, point, guère, jamais, plus, ni, aucun, aucunement, goutte, personne, rien, etc.

|* HISTOIRE. — On a remarqué que, pour donner plus de force à l'expression de nos jugements, nous aimons à les accompagner d'une comparaison: riche comme Crésus, pauvre comme Job, etc. Cela a lieu surtout dans les jugements négatifs. En latin, on exprimait l'idée négative de rien par l'expression: pas un noir de fève, comme nous dirions pas un fêtu (ne-kilum, d'où ni-hil). Lucrèce a dit: Nil igitur mors est, ad nos neque pertinet hilum. Nous disons de même: cela ne pèse pas une plume; ne pas recoler d'une semelle. C'est ainsi que les mots pas, point, mie, goutte, ont été employés fréquemment dans des jugements négatifs (n'approcher d'un pas, ne voir un point,

ne manger une mie (une miette, du latin mica), ne boire une quite) et qu'ils ont été tout à fait détournés de leur sens, comme dans la locution ne voir goutte, et dans quelques locutions latines: Non est in toto corpore mica salis. (MARTIAL.) Quoi neque parata gutta certi consilii. (PLAUTE.) Il en est résulté que ces mots ont fini par être pris eux-mêmes pour des expressions négatives. -On a vu ailleurs (aux pronoms, § 266 bis et 267) comment les mots personne et rien ont été détournés semblablement de leur sens. Quant au mot guere, il signifiait dans l'ancien français beaucoup, et n'avait un sens négatif qu'avec une négation : encore aujourd'hui, dans le langage populaire, on rencontre la locution pas quere; et, en général, les mots pas, point, mie, goutte, personne, rien, guere, sont accompagnés d'une négation.]

§ 384. — 1º Pas exprime une simple négation. Ex.: cette personne n'a pas tout l'esprit qu'on lui suppose.

2º Point nie un peu plus fortement que pas. Ex. : cette personne n'a point d'esprit.

REMARQUE I. — La différence entre pas et point est si légère que, en général, on met indifféremment l'un pour l'autre, en ne consultant que l'oreille. Mais pas s'emploie plus fréquemment que point, surtout dans la conversation et le style simple. Ainsi l'on dit : il n'est pas plus savant, pas aussi savant, etc., et il y aurait de l'affectation à dire : il n'est point plus savant, point aussi savant, etc.

REMARQUE II. — Pas et point peuvent s'employer avec le sens négatif, sans la négation ne, dans quelques phrases elliptiques, surtout dans les réponses. Ex.:

A-t-il des livres? — Pas! nn.

tout.

Pas un seul petit morceau De mouche ou de vermisseau! (LA FONTMINE.)

A-t-il de l'argent? - Point ou point du tout (on ne dirait A-t-il de l'argent ? - Pas guère : point trop ; et l'on ne trop, pas beaucoup, pas du pourrait dire: point beaucoup; point un; point un seul).

REMARQUE III. — Dans les interrogations, on supprime aussi quelquefois la négation ne avec le mot pas. Ex.: Esther, que craignez-vous? Suis je pas votre frère? (RACINE.)
Fit-il pas mieux que de se plaindre? (DA FONTAINE.)

[* HISTOIRE. — Cette omission paraît très familière aujourd'hui : elle ne l'était pas au XVII° siècle. Les exemples abondent dans les meilleurs auteurs et même dans le style soutenu. « Se pouvait-il pas faire que...? » (MALHERBE.)

De quoi te peux-tu plaindre? Ai-je pas réussi? (MOLIÈRE.)

Dis-tu pas qu'on t'a dit qu'il s'appelle Valère? (Id.)

Valère est-il pas votre nom? (Id.)

« Si vous n'aimez ces traits-là, dites mieux. » (sévigné.) « Je croyais que je ne bougerais d'ici. » (Id.) « Je ne daigne vous dire que je vous aime. » (Id.) « A-t-il pas fallu que Marie fût couverte de la vertu d'en haut? » (BOSSUET.) « Est-ce pas le Saint-Esprit qui l'a remplie d'un germe céleste? » (Id.) « Va-t-il pas s'élever dessus une nuée pour foudroyer tous ses ennemis? » (Id.) Cette tournure, fréquente dans les premiers Sermons de Bossuet, disparaît dans ceux qui sont postérieurs à 1660. Vaugelas écrivait en 1647: « N'ont ils pas fait? Ont ils pas fait. Tous deux sont fort bons pour exprimer la mesme chose. » Mais, en 1704, l'Académie, dans ses Observations sur les Remarques de Vaugelas, se prononce contre l'omission de la négative, qu'elle traite non-seulement de négligence, mais de faute.]

§ 385. — 3° Guére est au contraire une négation atténuée, qui équivant à pas beaucoup, presque pas. Ex.: cela ne me plaît guère; il ne s'en faut de guère. « La cour ne le retint guère, quoiqu'il en fût la merveille. » (BOSSUET.)

Cette négation s'emploie rarement seule, et uniquement dans les réponses et dans le style familier. Ex. : cela vous plaît-il? — $Gu\`{e}re$.

REMARQUE. — En vers, on peut écrire guères pour la rime et pour la mesure.

§ 386. — 4° Plus et jamais s'emploient comme adverbes de temps négatifs. Ex. : je ne reviendrai plus; je ne reviendrai jamais.

REMARQUE I. — Cependant jamais n'a pas tonjours le sens négatif : quand il n'est pas accompagné de la négation ne, il signific quelque fois. Ex.: « Elle y fut admirée

plus que jamais. (BOSSUET.) « Y eut-il jamais une foi plus vive?» (FLECHIER.)

Jamais a même le sens de toujours dans les locutions: à jamais, à tout jamais, pour jamais.

[ORIGINES LATINES. — Ces deux mots, plus et jamais, ont entre eux une anologie de sens qui s'explique par leur étymologie. Plus vient du latin plus; jamais des vieux mots français jà (du latin jam) et muis (du latin magis), dont le premier se retrouve dans l'adverbe dejà, et le second dans la locution n'en pouvoir mais c.-à-d. n'en pouvoir pas davantage, n'y pouvoir rien.]

REMARQUE II. — Le mot plus, comme le mais de jamais, perd le sens du comparatif pour devenir adverbe. de négation. Jamais s'applique au passé et à l'avenir, plus s'applique surtout à l'avenir, et ajoute à la négation une idée de cessation; aussi ces deux adverbes peuvent-ils s'employer simultanément. Ex.: ils ne se verront plus; ils ne se sont plus vus depuis; ils ne se sont jamais vus; ils ne se verront jamais plus.

REMARQUE III. — Ces deux adverbes peuvent, par suite d'une ellipse, s'employer avec le seus négatif sans la négation ne; et quelquefois ils prennent un complément, à l'aide de la préposition de. Ex.: Se verront-ils? — Plus du tout. Jamais. — Au grand jamais. Plus de larmes, plus de chagrins. — Jamais de larmes, jamais de chagrins. Les phrases complètes seraient: ils ne se verront plus du tout, ils ne se verront plus jamais, etc.

§ 387. 5° Ni est une conjonction négative, qui s'emploie dans une seconde proposition négative, ou se répète dans les deux; ni doit toujours être accompagné de la négation ne, mais seulement dans une des propositions, quand cette conjonction est répétée. Ex.

Je ne l'aime ni ne l'estime. Je ne puis ni l'estimer ni l'aimer.

REMARQUE. — Ni se met encore dans une seconde pro-

position lorsqu'il y a dans une première preposition, une idée négative exprimée par la préposition sans. Ex.: sans paix ni trêve.

[* HISTOIRE. — Jusqu'au milieu du XVII* siècle, on mettait avec ni les mots pas ou point, qui s'omettent aujourd'hui. Ex.:

« Ils ne l'avaient point appris des Arabes, ni ne les faisoient pas à l'imitation des Mysiens. » (AMYOT.) « Il n'en eut pas meilleur marché, ni ne le defit pas plus aisément. » (COEFFETEAU). « Vous ne connaissez pas ni la nature ni la force du bien où vous prétendez. » (MALHERBE.) « Ni le roi, ni la reine n'y veulent point consentir. » (SEVIGNÉ.)

Et de *ne* mêler *point* surtout dans vos desseins, Ní le secours du roi. *ni* celui des Romains. (CORNEILLE.)

« Ce n'est point ni un ennemi ni un étranger. » (BOSSUET.)

« Nous ne considérons pas ni de quoi ni par qui nous nous laissons troubler. » (BOURDALO: E.)

Une noble pudeur à tout ce que vous faites, Donne un prix que n'ent point ni la pourpre ni l'or. (BACINE.)

« Ni la bienséance de nos coutumes, ni notre force, ni notre magnificence ne nous préviendront pas davantage contre la vie simple des Athéniens. » (LA BRUYÈRE) M. Godefroy, qui donne un grand nombre d'exemples de cette construction (Lexique de Corneille, II, p. 71), en cite même du XVIII° siècle, de Destou-

ches, de Mably, de J.-J. Rousseau.

Une construction plus remarquable encore de la conjonction ni, c'est la place qui lui est donnée fréquemment au xv1º et au xv1º siècle, dans des phrases qui ne sont nullement négatives. Ex: « Je m'émerveille comment ni pourquoi un homme si aspre et si sévère eut oncques le surnom de bon. » (AMYOT) « Les hommes se soucient ordinairement bien peu de ceux qui sont de leur nation ni de leur lignée en un danger. » (Id.) « Ce serait une grande simplesse à qui se laisserait amuser ni aux visages ni aux paroles... » (MONTAIGNE.) « Cyrus, désespérant de réduire Babylone ni par la force ni par la famine. » (BOSSUET.) « On défend aux volontaires de les seivre ni de quitter les régiments où ils sont attachés. » (SÉVIGNÉ.)

Dans les phrases où entre la préposition sans, elle était répétée avec ni. Ex. « La Brinvilliers écouta son arrêt sans frayeur ni sans faiblesse... (sévigné.)—M^{mo} la princesse de Conti mourut sans aucune connaissance ni sans avoir dit une seule parole. (Id.)— Mon équipage est venu jusqu'ici sans aucun mal-

heur ni sans aucune incommodité. (Id.) »

C'est surtout après un comparatif que ni se trouvait ainsi construit. Ex.:

Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni Patru. (BOILEAU.)

Patience et longueur de temps Font plus que force ni que rage.

(LA FONTAINE.)

« Son pays, qu'il a toujours eu plus cher que sa mère, sa femme ni ses enfents. » (AMYOT.) « Il pénétra dans les Indes

plus loin qu'Hercule ni que Bacchus, » (BOSSUET.)

Dans ces phrases, comme dans la plupart des précédentes, il est facile de voir qu'il y a une idée implicite de négation : « la où n'avaient pénétré ni Hercule ni Bacchus, etc. »; nous met-

tons du reste encore ne après les comparatifs (§ 396).

On trouve encore ni dans les interrogations. Ex.: « Quelle offense ni quel déplaisir vous avons-nous fait? » (AMYOT). « Qu'y a-t-il de plus beau ni de plus saint que le collège des Féciaux? » (BOSSUET.) « La Providence divine pouvait-elle mettre en vue, ni de plus près, ni plus fortement, la vanité des choses humaines? » (Id.)

Jusqu'au milieu du xviie siècle, ni ne se répétait pas, comme

aujourd'hui, avec l'un, l'autre: On disait l'un ni l'autre.

Et l'un ni l'autre enfin ne nous fera rougir.

(CORNEILLE.)

Plus n'a voulu l'avoir fait l'un ni l'autre.

(RACINE)

L'un ni l'autre jamais n'ose lever les yeux

(Id.)

C'est seulement vers la fin du xVII° siècle que s'est introduite la locution ni l'un ni l'autre.]

§ 388. — 6° L'adjectif aucun et les pronoms indéfinis personne, rien s'emploient dans le sens négatif, soit avec la négation ne, soit isolément, et cela par suite d'une ellipse. Ex.:

Y a-t-il un danger? Aucun; ou : il n'y en a aucun. Il est nul; — il n'y a nul danger.

Qui l'a vú? — Personne; ou : personne ne l'a vu. Qu'a-t-il dit? — Rien; — il n'a rien dit.

REMARQUE. — A la différence de aucun, aucunement, les mots nul, nullement sont toujours négatifs.

[ORIGINES LATINES. — Cette différence tient à l'étymologie de ces divers mots: nul vient de nullum, qui contient une négation (ne ullum); aucun vient de aliquem unum, et, jusqu'au xvie siècle, aucuns s'est employé pour quelques-uns.]

[* HISTOIRE. - Rien, venant de rem, signifie proprement

que lque chose, comme dans cette phrase: « Je manie le pinceau, contre la coutume de France, qui ne veut pas qu'un gentilhomme sache rien faire. » (MOLIÈRE). Voy. aussi § 267, 1°. — Par conséquent, il devrait pouvoir se construire avec ne et pas. Mais, de bonne heure, l'usage lui attribua un sens négatif, qui exclut avec ce mot, sinon ne, du moins pas ou point. Ainsi, dans les Femmes savantes de Molière, Martine ayant dit: « Ne servent pas de rien ». Bélise lui explique son solécisme:

De pas mis avec rien tu fais la récidive. Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative.

Le Léandre des Plaideurs parle comme Martine:

On ne veut pas rien faire ici qui vous déplaise.

On trouve aussi dans La Bruyère: « Les chambres assemblées n'offrent point aux yeux rien de si grave. »

La Bruyère construit aussi, et pour la même raison, personne avec ne et point: « Nous ne sommes point plus caressés de personne, pendant notre vie, que de celui qui croit gagner à notre mort. »]

§ 389. — 7° Le substantif goutte s'emploie aussi négativement, mais seulement avec la négation ne. Ex.: ne voir goutte; n'entendre goutte. C'est comme si l'on disait : ne voir, n'entendre rien, pas même une goutte.

Il fait métier de conseiller autrui,

Qui ne voit goutte en ses propres affaires. (LA FONTAINE.)

REMARQUE. — Avec cette locution, on ne doit ajouter le pronom y que si l'on veut rappeler un mot qui précède. Ex.: Cette affaire est si embrouillée, que les plus habiles n'y voient goutte.

8º [*Histoire. — Il faut ajouter ici l'ancienne expression mie (du latin mica, parcelle, miette), qu'on trouve dans un vieux proverbe cité par La Fontaine:

> Biaux chires loups, n'escoutez mie Mère tenchent chen fieux qui crie.]

§ 389 bis. REMARQUES

SUR LA PLACE DE CES DIVERS MOTS DANS LA PHRASE,

REMARQUE I. — Pas, point, nullement, aucunement, guère, plus, jamais, rien, se placent après les temps simples de

verbe, et après l'auxiliaire dans les temps composés. Ex.:

1º Temps simples.

2º Temps composés.

Il ne (pas, point, nullement, souffre aucunement, guère, plus, jamais, rien.

Exception. — Au mode infinitif, pas, point, guère, plus, jamais, rien se mettent plus généralement avant qu'après le verbe. Ex.:

Ne { pas, point, (guère, } souffrir.

Mais en poésie, et dans le style soutenu, pas et point peuvent être mis après le verbe. Ex.

[*Histoire. — Au xvii* siècle, on séparait ne des autres parties de la négation, même à l'infinitif. Ex.:

Peut-on, en le voyant, ne le connaître pas? (RACINE.)

Commencez donc, seigneur, à ne m'en parler plus. (Id.)

« Pour ne leur paraître pas inférieurs. » (Id.) « N'approuver pas leur doctrine. (Id.)]

Estimer beaucoup Rome et ne la craindre point. (CORNEILLE.)]

REMARQUE IX. — Ni se place toujours avant le verbe dans les temps simples. Ex.: Il ne voit ni n'entend. — Il ne veut ni voir, ni entendre.

Ni, répété, se met après l'auxiliaire dans les temps composés. Ex. : Il n'a ni vu ni entendu.

REMARQUE III. — Personne, goutte, se mettent toujours après les verbes, soit aux temps simples, soit aux temps composés. Ex.: Il ne voit personne, il ne voit goutte.

Emploi de la négation non.

§ 390. La négation non se distingue de ne, en ce qu'elle s'emploie en général isolément, sans les mots énumérés plus haut (§ 383), et peut représenter à elle seule toute une proposition négative. Au contraire ne se lie toujours

à un verbe, et est ordinairement accompagné d'autres expressions négatives. Ex.: Partez-vous demain? — Non (c'est-à-dire je ne partirai pas). Dire oui ou non (en d'autres termes, dire: cela est ou cela n'est pas. C'est à lui, non à vous que je parle (c'est-à-dire ce n'est pas à vous). Dire que non, que si.

Au commencement d'une phrase, on dit quelquesois non que pour ce n'est pas que, avec le subjonctif. Ex.:

Non que tu sois pourtant de ces rudes esprits Qui regimbent toujours, quelque main qui les flatte. (BOILEAU.)

[ORIGINES LATINES. — Cela vient du latin non quod... (suivi du subjonctif.)]

REMARQUE I. — C'est seulement quand on veut insister davantage sur la négation, et dans les réponses, qu'on met non avec quelques-unes des expressions négatives énumérées plus haut (§ 383). Ex.

Etes-vous content? — Non pas, non point.

Partirez-vous? — Non, jamais.

Y a-t-il un danger? — Non, aucun.

A-t-il vu quelqu'un? - Non, personne.

A-t-il dit quelque chose? — Non, rien.

Remarque II. — Non peut aussi se redoubler pour insister sur la négation. Ex.:

Non, non, tous ces détours sont trop ingénieux. (BACINE.)

[*Histoire. — Au xvii* siècle, non jamais pouvait se dire comme synonyme de jamais. Ex.

Les envieux mourront, mais non jamais l'envie. (MOLIÈRE.)]

REMARQUE III. — Non plus forme une locution qui équivant à aussi avec une négation. Ex.: Je ne partirai pas. — Ni moi non plus (c'est-à-dire moi aussi je ne partirai pas.

[HISTOIRE. — Jusqu'au'xvi° et au xvii° siècle on employait aussi avec une négation dans le sens de non plus. Es.:

« Les paroles ne peuvent donc servir qu'à vous convaincre

d'imposture, et elles ne servent pas aussi davantage pour justifier Vasquez. » (PASCAL.)

... Ma foi, je n'irai pas.

— Je n'irai pas aussi.

(MOLIÈRE.)

- « On n'est point au diable parce qu'on craint Dieu; on n'est point à Dieu aussi parce que sa loi est dure. » (SÉVIGNÉ.)
 - « Mais, lui, il n'est pas vraisemblable aussi. » (Id.)
- « Il n'est pas juste qu'il puisse entrer dans les terres de ses voisins; il n'est pas juste aussi que ses voisins puissent entrer dans les siennes. » (FÉNELON.)
- « Comme les hommes ne se dégoûtent point du vice, il ne faut pas aussi se lasser de leur reprocher. » (LA BRUYERE.) « Deux écrivains ont blâmé Montaigne, que je ne crois pas, aussi bien qu'eux, exempt de toute sorte de blâme. » (Id.) « Un être particulier qui pense ne pas aussi admettre en soi la moindre matière. » (Id.)]

REMARQUE IV. En ajoutant à la locution non plus la conjonction que, on a la négation conjonctive non plus que, qui équivant à et aussi non. Ex.:

« Tout ce qu'il fait à la hate ne peut avoir de durée, non plus que ses désirs volages. » (Fénelon.)

C'est-à-dire: et ses désirs volages aussi n'ont pas de durée.

REMARQUE V.. — Non-seulement, qui s'oppose en général à mais encore, est une locution dont les deux parties se tiennent si étroitement qu'on les joint par un trait d'union. Non-seulement se place soit en tête d'une proposition, soit devant le terme qu'on oppose à l'autre. Ex.: « Tout ce que peuvent faire non-seulement la naissance et la fortune, mais encore les grandes qualités de l'esprit. » (BOSSUET.)

Emploi de la négation NE sans autre négation.

§ 391. I. La négation ne est toujours seule (sans pas) après si ou tellement. Ex.:

Peut-on si bien prêcher qu'il ne dorme au sermon? (BOILEAU.)

II. Cette négation peut aussi être seule devant l'adjectif indéfini autre employé dans le sens partitif et dans quelques locutions indéfinies. Ex.: Il n'y a âme qui vive dans la maison. Je n'ai trouvé qui que ce fût. Je ne lui pardonnerai de la vie. Il ne répondit mot.

Il ne connaît encor d'autre père que toi. (RACINE.)

Mais on pourrait dire aussi: il connaît pas d'autre père que toi. Et l'on devrait dire (si l'adjectif autre n'avait pas de complément): il ne connaît pas d'autre père.

REMARQUE. — Si l'on peut mettre seule la négation ne devant autre, on peut supprimer autre ou autrement dans la locution ne... que (équivalant à seulement). Ex.: Je n'ai de volonté que la tienne (je n'ai pas d'autre volonté que...). — Il ne fait que changer d'exercices (il ne fait pas autre chose que...). — « Il ne s'avance que par vives et impétueuses saillies » (Bossuet.) (c'est-à-dire il ne s'avance pas autrement que...). — Voir § 319, sur les locutions ne faire que, ne faire que de.

- III. Ne peut être employé seul dans certaines phrases interrogatives, négatives ou bien exprimant un souhait ou un commandement:
- 1º Après qui et que interrogatifs. Ex. : qui ne voit cela? Que ne voit-on?

Il se tue à rimer; que n'écrit-il en prose. (BOILEAU.)

 2° Dans les propositions incidentes dépendant d'une proposition interrogative ou négative. Ex.

avez-vous un ami vous n'avez pas un ami qui ne soit des miens.

3° Avec un subjonctif indiquant un souhait. Ex. : à Dieu ne plaise que...

Nuit et jour, à tout venant, Je chantais, ne vous dépluise. (LA FONTAINE.)

Holà! oh! Descendez, que l'on ne vous le dise. (1d.)

(• [* HISTOIRE. — On dit quelquefois n'était que, pour si ce cours sup,

n'était que. Cette tournure a un peu vieilli, mais est fréquente chez Bussuet. Ex. : « Ils seraient sans comparaison plus lâches et plus criminels que Simon, n'était qu'il a joint l'un et l'autre crime. »— « Je vous raconterais avec joie ses miracles presque infinis... n'était que ce détail apporterait peu de fruit. »]

IV. Ne peut être employé seul devant les verbes cesser, oser, pouvoir, savoir, au moins dans certaines constructions. Ex.:

il n'a cessé de il n'a osé, n'a pu, n'a su } résister.

On peut dire anssi:

il n'a pas cessé de résister;

il n'a pas osé, n'a pas pu, n'a pas su résister.

Mais, avec le verbe savoir, pris dans le sens de pouvoir, on supprime toujours la seconde négation. Ex.:

je ne sais je ne saurais m'exprimer autrement.

On la supprime encore lorsque le verbe savoir est suivi des conjonctifs ou interrogatifs qui, quoi, ou de l'interrogatif quel. Ex.:

je ne sais à qui parler; quoi faire; que dire; quelle contenance garder

Mais on exprime la seconde négation quand les conjonctifs sont précédés d'un pronom démonstratif. Ex.:

je ne sais pas { celui qui a parlé; ce que l'on a dit.

Cependant on peut dire aussi : il ne sait ce qu'il dit, ce qu'il fait. Cette dernière construction indique quelque chose de plus indéterminé.

[* HISTOIRE. — L'omission de la seconde négation était plus fréquente dans l'ancienne langue qu'aujourd'hui. Ex.: Devise des Rohan : « Roy ne suis, comte ne daigne; Rohan suis. » — « Je ne lui confierai l'état de ma garde-robe. » (LA BRUYERE.) — « Il est étonnant que, dans ce premier âge, les femmes et le vin u'aient plus tôt rompu son entreprise. » (Id.) C'est surtout de-

vant les futurs employés comme impératifs que ne s'employait isolément. Ex. Le bien d'autrui tu ne prendras; Dieu en vain tu ne jureras.]

V. Enfin ne peut se mettre seul après la conjonction conditionnelle si, la conjonction restrictive depuis que et la locution impersonnelle il y a, suivie de que (dans le sens de depuis que). Ex. : si je ne me trompe ; je ne parlerais pas, si je n'y étais forcé. — Il a bien changé depuis que je ne l'avais vu. — Il y a six mois que je ne l'ai vu; il y avait six mois que je ne l'avais vu.

[*HISTOIRE. — Au XVI° siècle, et jusque dans les premières aunées du XVII°, dans la plupart de ces constructions, de même que dans celles qui seront énumérées plus loin (§ 392-398), on mettait, avec la négation ne, les autres signes de négation: pas, point, plus, etc. Ex.: « Les apostres ont laissé par vive voix à l'Église plus qu'ils n'ont point escrit. » (CALVIN.) « Ils vous amesneront plustôt à la ruine de vostre vie que non à l'exaltation de vostre nom. » (MONTLUC.) « Il eust bien pu empescher que ces pauvres femmes ne fuseent point mortes. » (AMYOT.) « Ils ne se sépareront point qu'après avoir donné un ariêt. » (sévigné). « Il n'a point découvert cela que lorsqu'il n'y a plus eu de remède. » (Id.).

De même on mettait ne pas, ne point avec la conjonction né-

gative ni (Voy. § 387).

Enfin, on mettait aussi pas avec la négation quère (§ 385), les adjectifs négatifs nul, aucun (§ 268, 11 bis et § 388), la préposition restrictive sans et certaines locutions comparatives. Ex.: « La maison dont il estoit n'a pas guère aidé à sa gloire. » (AMYOT.) Pas guère se dit encore aujourd hui dans le langage populaire. « La vertu n'est point attachée à nuls moyeus externes. » (CALVIN.) « Les Athéuiens combattirent courageusement, sans p int épargner leurs personnes. » (AMYOT.) « Un tumulte le plus grand qui eust encore point esté sur la place. » (AMYOT.)]

REMARQUE. — Après depuis que, il y a... que, la seconde négation s'exprime, quand le second verbe est au présent et à l'imparfait. Ex.: Il a bien changé depuis que je ne le vois plus. — Il avait bien changé depuis que je ne le voyais plus. — Il y a six mois que je ne le vois pas. — Il y avait six mois que je ne le voyais pas.

Emploi de la négation NE après différents verbes ou substantifs.

§ 392. — On met la négation ne après les verbes exprimant empêchement. Ex. : j'empêcherai, j'éviterai, je prendrai garde qu'il ne vienne.

REMARQUE I. — L'usage permet de ne pas employer ne après ces verbes, quand ils sont accompagnés d'une négation, et de dire : je ne puis empêcher, éviter qu'il vienne.

[Histoire. — Au xvii* siècle, on ne mettait pas toujours ne après ces verbes, non accompagnés de négation. Ex.:

..... Je ne me puis souvenir sans trembler Du coup dont j'empèchai qu'il vous put accabler. (CORNEILLE,) J'empécherai du moins qu'on s'empare du reste. (MOLIÈRE.)

« Empêcher que ceux d'Autriche empiétent cet État. » (MALHERBE.) Mais le même écrivain dit ailleurs : « Ce qui empêche qu'on ne les voit point encore. »

REMARQUE II. — Lorsque le verbe prendre garde signifie, non pas chercher à éviter, mais remarquer, il se construit sans la négation ne et avec l'indicatif. Ex.: prenez garde que l'auteur veut dire autre chose.

[* HISTOIRE.—Au xvii* siècle, on employait le verbe garder (pour se garder), dans le sens de prendre garde, chercher à éviter; Ex. :

Gardez qu'avant le coup votre dessein n'éclate. (RACINE.)
Gardez qu'un sot orgueil ne vous vienne enfumer. (BOILEAU.)]

REMARQUE III. — Le verbe prohibitif défendre n'est jamais suivi de ne. Ex. : je défends qu'on le laisse sortir.

§ 393. On emploie aussi ne après les verbes et les substantifs exprimant crainte, mais seulement quand la proposition principale est affirmative. Ex.

je crains, j'appréhende, je redoute je tremble, j'ai peur la peur que j'ai, l'appréhension où je suis je sors, de peur

qu'*il ne* vien**ne**. Mais on dirait :

je ne crains pas

qu'il vienne.

je n'ai pas peur, etc. \ \ 3394. On met encore ne après les verbes et les substantifs exprimant doute et négation, mais seulement quand la proposition principale est négative ou interrogative. Ex.:

je ne conteste pas je ne nie pas qu'il ne soit très éloquent;

je ne doute pas, je ne désespère pas qu'il ne réussisse; contestez-vous, niez-vous qu'il ne soit très éloquent? doutez-vous, désespèrez-vous qu'il ne réussisse?

Mais on dirait: je conteste, je nie qu'il soit très élo-

quent; je doute, je désespère qu'il réussisse.

REMARQUE. — Dans l'un et dans l'autre cas, l'emploi de la négation ne s'explique par la direction de la pensée; selon qu'elle tend plus ou moins vers la négative, la négation ne est exprimée ou omise. Aussi, avec les verbes marquant la crainte, on emploie ou l'on omet ne, dans les phrases interrogatives. Si l'on veut indiquer un doute, on dira:

avez vous peur d'il ne vous trompe?

mais si l'on veut faire entendre que la supposition n'est pas fondée, on dira: pouvez-vous craindre qu'il vous.

trompe?

De même, avec les verbes marquant le doute, si la forme interrogative ou negative tend à présenter la chose comme certaine, la négation ne peut n'être pas exprimée. Ex. Doutez-vous que je sois malade? Je ne nie pas que vous souez malade.

GRAMMAIRE COMPARATIVE. — De même, en la in, on dit timeo ne ou timeo ut, selon que la pensée est tournée vers la négation ou l'affirmation: timeo ne veniat, je crains qu'il ne vienne; timeo ut veniat, je crains qu'il ne vienne pas (lorsqu'ou désire qu'il vienne.)

[* HISTOHE. — AUXVII° siècle on ne mettait pas toujours la négation ne après les verbes indiquant crainte, doute, etc. Ex.:

« Je craindrais que ce cuisinier fut trop faible. » (SÉVIGNÉ.)

— « Je mourrais de peur qu'un autre que moi vous eut donné ce plaisir. » (Id.) « Peut-être doutez-vous qu'étant éloigné du public, il fut encore égal à lui même. » (FLÉCHIER. Voyez § 392.]

§ 395. — La négation ne suit encore les verbes il tient à peu, il ne tient pas à (pris impersonnellement), et le verbe impersonnel il s'en faut, employé négativement ou interrogativement. Ex.:

il ne tient pas à moi il tient à peu de chose

que cela ne se fasse;

à quoi tient-il que cela ne se fasse?

Il ne s'en faut pas de beaucoup que je ne me mette en colère. De combien s'en est-il fallu que je ne me misse en colère?

REMARQUE. — Avec il s'en faut, comme avec il tient à, le mot peu est assimilé à une négation. Aussi dit-on : il s'en est peu fallu que je ne me misse en colère.

[*HISTOIRE. — La liste des verbes ou des tournures admettla négation ne était encore plus considérable au XVII° siècle qu'aujourd'hui. Ex. : « Je ne crois pas que la mort ne lui fât plus douce que de vivre comme il fait. » (MALHER, P.E.) « Il ne refusera pas que par quelque bienfait sa Majesté ne lui témoigne sa satisfaction. » (Id.) « Quoi qu'on lui donne, il se corrompt tout aussitôt, à faute qu'il n'en sait pas bien user. » (Id.) « Faute que nous ne nous représentons pas d'où nous s. mmes partis. » (Id.) « Nous colorons la malice des ingrats q. ui, de cette façon, semblent avoir dispense de ne rien rendre. » (Id.) « J'ai quasi envie de me dispenser de ne rien vous écrire. » (Id.)

... Vous brûlez que je ne sois partie. (RACINE.)

Il me tarde déja que vous ne l'occupiez. (Id.)

« N'étant pas impossible qu'il n'eût pris un sens pour l'autre. » (Id.) Il y a bien à dire que mes sentiments ne soient les vôtres. » (Id.) « Je ne dis pas que vous ne lisiez quelquefoi... » (Id.) « Il n'est pas que M. le Maistre n'ait fait des préfaces. » (Id.) « Je commence à soupçonner qu'il n'ait un mérite importun. » (LA BRUYÈRE.) — A ces locurions se rattache le gallicisme je ne puis que je ne vienne.

Par souvenir de la syntaxe latine (prohibeo ne), le verbe défendre était suivi de la négation dans la langue du xvi eiècle. Ex.: « Il fit sonner la retraite, défendant qu'on ne les chassast plus. » (AMYOT.) « Ils défendaient que nul eu t à dire... » (MONTAIGNE.) Au XVI° siècle et au commencement du XVII° siècle, le verbe nier même non accompagné d'une négation, est suivi de ne. Ex.: Ils nient que l'État de l'Église ne soit corrompu et dépravé. » (CALVIN.)]

Emploi de la négation NE après les expressions comparatives ou restrictives.

§ 396. On emploie l'adverbe ne, d'une manière tout à fait explétive, après le que qui suit les expressions comparatives plus, plutôt; moins, moindre; meilleur, pire; mieux, pis; autre, autrement, mais seulement lorsque la proposition principale est affirmative; si cette proposition est négative ou interrogative, on omet ne, à moir s qu'on ne veuille, en réalité, exprimer une négation. Ex.:

Proposition principale of firmative.

Avec ne.

J'aime encore plus Cinna que je ne hais Auguste. (CORNEILLE)

Je me plains de mon sort moins que vous ne pensez.

(RACINE.)

On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain. (LA FONTAINE.)

Je vous entends ici mieux que vous ne pensez. (RACINE.)

Proposition principale négative ou interrogative.

1º Sans NE.

Personne n'est plus votre serv teur que je le suis. (Dict. Acad.)
Il n'agit pas autrement qu'il

parle. (Ibid.)

Croyez-vous qu'un homme puisse être plus h-ureux que vous l'étes? (J.J.-ROUSSEAU.)

2° Avec NE.

Je ne le connais pas plus que vous ne le connaissez (vous ne la connaissez pas plus que moi).

Cette affaire moffre-t-elle plus d'avantage qu'elle ne vous en offre ? (Elle ne vous en offre pas plus qu'à mor.)

[* HISTOIRE. — Dans la langue actuelle, la négation ne se met après le comparatif que lorsque la seconde proposition commence par que, et lorsque le verbe de cette seconde proposition est à un mode personnel. Au xvie siècle, on employait la né-

gation même avec l'infinitif. Ex. : « Il vouloit que l'on acquist des héritages et maisons où il y eust plus à semer et à pasturer que non pas à balayer et à arroser. (AMYOT.) Ce genre de

construction subsiste encore dans le langage populaire.

On ne trouve du reste pas toujours, au XVII° siècle, la négation mise après un comparatif. Ex.: « Il est impossible de s'être plus distingué qu'il a fait. » (sévigné.) « Je vous défie de l'aimer mieux que je l'aime. » (Id.) « Ces vers ne sont pas moins agréables au vainqueur qu'un fils l'est à son père. » (BACINE.) « On a moins d'impatience de se voir habillé de pourpre qu'il en avait de porter une croix d'or sur sa poitrine. » (LA BRUVÉRE.) « Il n'a pas plus dépendu de moi de me le donner qu'il dépend encore de moi de le conserver. » (Id.)

Quelquefois, au contraire, on trouve la négation redoublée après un comparatif. « Il faut avoir l'esprit plus libre que je ne l'ai pas. » (RACINE.) « Il aime mieux avoir des moines que

non pas des chanoines séculiers. » (Id.)]

§ 397. REMARQUE I. — L'adverbe ne se met seulement avec les expressions comparatives indiquant supériorité, infériorité ou différence; il ne se met jamais après celles qui indiquent égalité ou similitude (aussi, autant, si, tant, même, tel. Ex.

il n'est pas tel qu'on le dit.

§ 398. REMARQUE II. — On emploie toujours ne après la locution restrictive à moins que, locution dans laquelle entre le comparatif moins, et qui en suit naturellement la règle. Ex.:

Un lièvre en son gîte songenit; Car que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe? (LA FONTAINE

[*Histoire. — Une phrase de Voltaire semble une infraction à cette règle : « Un vers héroïque ne doit guère finir par un adverbe, à moins que que cet adverbe se fasse à peine remarquer. » Mais on a fait aussi observer avec raison que à peine équivant à une négation; c'est comme s'il y avait : « à moine que cet adverbe ne se fasse presque pas remarquer » Au vviie siècle, on ne mettait pas toujours ne après à moins que. Ex.: « A moins que son profond jugement lui fasse perdre cette occasion. » (sevicaré.)

REMARQUE III. — On trouve quelquefois ne après les conjonctions sans que, avant que, sans doute parce que ces conjonctions indiquent des faits non encore accomplis ou qui ne doivent jamais l'être. Mais, d'après l'usage et les meilleures autorités, cette négation ne se met jamais après sans que et presque jamais après avant que. Ex..

Ne le voyez-vous pas sans que je vous le dise? (REGNARD.)

« Hélas! nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse, sans que la mort s'y méle aussitôt pour tout offusquer de son ombre. (BOSSUET.) « Sa conscience l'accuse avant que liieu parle. » (BOSSUET.) « Le roi voulut voir ce chefd'œuvre avant qu'il fut achevé. » (VOLTAIRE.)

Cependant, s'il y a dans l'esprit un doute sur l'accomplissement de l'action, il n'y a pas d'incorrection à mettre ne après avant que. Ex.:

« Celui-ci lui enlève sa proie avant qu'il ne l'ait entanée; au moins il la partage. » (BUFFOM)

CHAPITRE VIII.

SYNTAXE DE LA PRÉPOSITION.

Des prépositions en général.

- § 399. Les prépositions servent à unir les compléments indirects aux mots dont ils dépendent, et qui peuvent être des substantifs, des adjectifs, des pronoms, des verbes, des adverbes. Ex: le père de Jean, celui de Pierre; plein de ruse; donner à quelqu'un; antérieurement à cette époque.
- § 400. Les prépositions servent particulièrement à unir au verbe, outre ses compléments indirects, ses compléments circonstanciels de temps, de lieu, de manière et de cause. Ex.:

Je serai à Paris (lieu) dans deux jours (temps).

Il s'est battu avec bravoure (manière) pour sa patrie (cause).

§ 401. Les prépositions à, de, en sont ordinairement répétées devant chaque complément; les autres peuvent servir pour plusieurs compléments; on les répète ou on les omet, en général, selon que leur répétition ou leur omission peut servir à l'harmonie ou à la vivacité du style. Ex.:

PRÉPOSITIONS RÉPÉTÉES :

Cet enfant est habitué à se taire et à travailler.

Il est plein de courage, de force et d'adresse.

Il l'emporte sur les autres en courage, en force et en adresse. PRÉPOSITIONS NON RÉPÉTÉES:

Il travaille pour vivre et faire vivre sa famille.

Il remplit ses devoirs envers Dieu, le prochain et lui-même.

REMARQUE. — Quand les compléments ont un sens opposé, on répète ordinairement toutes les prépositions. Ex.: dans les joies et dans les chagrins; par la force ou par la persuasion.

Quelques prépositions peuvent être employées comme adverbes, c'est-à-dire sans être suivies d'un substantif. Ex.: ils sont allés auprès, autour; je ne l'ai pas vu depuis; parler pour et contre; c'est selon.

[* Histoire. — Au xvie siècle les prépositions ne sont presque jamais répétées devant les compléments. Ex.: « Nous communiquons à toutes les prières, sucrements et cérémonies. » (CALVIN.) « Une servante leur conseilla de ne faire ni l'un ni l'autre, mais leur user d'une ruse... » (AMYOT.)

Au XVIIe siècle, les prépositions, même de et à n'étaient en

général pas répétées. Ex. :

C'est aux faibles courages

De succomber aux orages

Et se lasser d'un pénible dessein.

(MALHERBE.)

Qui donc est ce coquin, qui prend tant de licence Que de chanter et m'étourdir aînsi? (MOLIÈRE.) D'être toujours au guet et faire sentinelle. (LA FORTAINE.) « C'était à Esdras une merveillense entreprise de faire parler en même temps avec Moïse tant d'hommes de caractère différent, et faire accroire à tout un peuple que ce sont là des livres anciens... » (BOSSUET.) « Aman entreprit de détruire l'héritage du Seigneur, changer ses promesses et faire cesser ses louanges. (Id.)

« De tout temps les hommes sont convenus de se dépouiller, se brûler, se tuer, s'égorger les uns les autres. « (LA BRUYERE.)]

Emploi des principales prépositions.

§ 402. Les deux prépositions les plus usitées sont d et de; elles se trouvent dans toutes les phrases à peu près. Aussi peut-on dire qu'elles soutiennent presque tout l'édifice de la langue française.

On a déjà vu comment ces prépositions servent à unir à leurs compléments les substantifs (§ 191), les pronoms (§ 268), les adjectifs (§ 216), les verbes, (§ 276) les adverbes (§ 361), et comment elles aident fréquemment à la construction de l'infinitif (§ 317). Quelques remarques sont nécessaires à ajouter sur l'une et sur l'autre.

§ 403. La préposition à marque surtout la direction, la tendance (Ex.: aller à Paris; aimer à lire), et, par suite, l'aptitude, la possibilité, l'obligation. C'est en ces divers sens que la préposition à se met :

1° Avec le complément de divers adjectifs, adverbes et substantifs. Ex:

ntile à la guerre;
facile à dire;
préférablement à ¿cela;
antérieurement à ¿ceci;
livre à lire;
avis à suivre;

conte à dormir debout; ouvrage à terminer, verre à boire; maître à danser; homme à tout oser;

2º Avec le complément indirect des verbes actifs, neutres ou impersonnels, et dans quelques locutions où un verbe est sous-entendu. Ex.:

donner un habit à un pauvre;
nuire à son prochain;
j'ai à vous parler;
trouver à s'occuper, à redire;
j'ai à vous entretenir;

je suis à vous attendre; verser à boire, apprêter à manger: il n'y a pas à manger; à moi! au fen! à votre santé!

§ 404. La préposition à marque encore : 1° le lier (même sans mouvement) et le temps. Ex.

résider à Paris, à la campagne; rester à sa place;

à l'aspect du danger:
à genoux; [heures:
à la fin du mois, à cinq

2º l'appartenance, la possession. Ex: ce livre est à moi: 3º la manière d'être, la qualité, la destination, etc. Ex: vache à lait, clou à crochet, table à tiroir, marché à la volaille, vendre à la livre, pêcher à la ligne, à propos, à regret, blessé à mort, etc.

4º la succession, la juxtaposition, etc. Ex. deux à deux, bout à bout, face à face, corps à corps.

[* HISTOIRE. — I. A, dans le sens de pour (destination, etc., § 404, 3°) avait autrefois un emploi plus étendu. On disait, par exemple, faire pour, et faire à : « Est-ce donc faire pour le progres d'une langue que de... » (LA BRUYÈRE.) « Tout ce que vous dites fait à un de mes desseins, » (PASCAL.) « Cette doctrine fait beaucoup à éclaireir la vérité que je traite. » (BOSSURT.) «Le prophète a exprimé ce qui faisait à la ruine des juifs. » (Id.) Bossuet disait encore : « Ces enseignes étaient aux soldats un objet de culte. — Ce palais fut une décoration à Jérusalem. -La croix est à notre Sauveur un lieu de triomphe. — Les animaux qui étaient au premier homme un divertissement innocent. L'homme devint à un esprit si purfait un objet de jalousie. - La liberté leur était un trésor. - Ses précautions lui sont un piège. — Rien n'était plus capable de ranimer son zèle à la lecture de la foi. Je me trouve bien plus empêché à dépendre l'affection du fils. » A est resté en ce sens dans la locution c'est-à-dire, qui, au xviie siècle, s'employait à tous les temps : « Juda même combattra, dit le prophète, contre Jérusalem »;

c'était à dire que Jérusalem devait être trahie par ses enfants. »

Mais Dieu, dont il ne faut jamais se défier,

Me donne votre exemple à me fortifier.

(CORNEILLE,)

Faudra-t-il sur sa gloire attendre à m'exercer

Que ma tremblante voix commence à se glacer? (BOILEAU.)

C'est un souvenir du latin (ad avec le gérondif en dum). C'est du reste un emploi semblable à celui de la préposition a dans les locutions suivantes, qui sont encore usitées : a ne vous rien cacher; a bien prendre la chose; a ne considérer que les apparences, etc.

II. A indiquait autrefois l'appartenance; on disait, et le peuple ditencore: la vache à Colas, la barque à Caron, etc., comme on disait: Cet honme est-il à vous? » (CORNEILLE.)

III. Il s'employait surtout dans le sens de vers, ad en latin (tendance, § 403, 1): « Les Romains se tournérent à Charlemagne. » (BOSSUET.) « Le Sauveur tournera sa divine face à ce petit nombre de ceux qui... » (Id.) « Tournez maintenant vos désirs à ce repos éternel. » (Id.)

IV. Nous avons vuà employé dans le sens de par (§ 328 bis).

V. Il s'employait aussi là où nous mettrions dans, sur, avec, etc. Ex. : « Insistons toujours aux mêmes principes. (BOSSUET.)

J'approuve la pensée, et nous avons matière

D'en faire l'épreuve première

Aux deux princes qui sont les derniers arrivés. (MOLIÈRE.)

« Saint Jean était retenu aux prisons d'Hérode. » (BOSSUET.)

« Il ne faut pas ramasser son attention au lieu où se mesurent les pério les. » (Id.) « N'espérez plus au néant. » (Id.) » En, trant au détail de ce sujet important. » « A peine de la vie. » (Id.)

VI. Il s'employait même où l'on attendrait plutôt la préposition de, ou quelque autre : « Dispensez-moi, messieurs, à vous expliquer... » (BOSSUET.)

Quoi! S'il aimait ailleurs, serais-je dispensée A suivre, à son exemple, une ardeur insensée? (CORNEILLE.)

VII. On disait à peine pour avec peine :

L'Albain percé de coups ne se traînait qu'à peine. (CORNEILLE.)

« Gordian défendit à peine contre les Perses l'empire affaibli par tant de divisions. » (BOSSUET.) « Les quatre princes soutierent à peine le fardeau de tant de guerres. » (Id.) Il est facile de voir que à peine n'a pas ici le sens de via, mais celui de ægre.

COURS SUP.

VIII. On disait à comparaison de : « L'industrie des hommes n'y emploie que fort peu de pièces, à comparaison de la multitude des os qui sont dans le corps. » (DESCARTES.) « Les Philistins défaits ne sont rien à comparaison de la grandeur que David a domptée. » (BOSSUET.) « L'empire des Césars n'était-il pas une vaine pompe à comparaison de celui-ci? » (Id.)

IX. A même temps, pour en même temps, est une locution fréquente dans les Sermons de Bossuet (Voy. le Vocabulaire à la suite des Études sur les Sermons de Bossuet de l'abbé Vaillant): « A même temps... A même temps que... » Elle se trouve aussi dans saint François de Sales et dans le Dictionnaire de Richelet (1680), mais n'est déjà plus dans le Dictionnaire de l'Académie française (1694).

X. A se mettait avec un infinitif dans le sens où nous mettons en et le participe présent. Ex.: « Il n'y avait plus de salut qu'à leur obéir. » (BOSSUET) « Il n'y avait de salut pour eux qu'à subir le joug. » (Id.) « On ne devient guère si riches à être honnêtes gens. » (MOLIÈRE.)

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire. (CORNEILLE)

XI. On usait plus fréquemment qu'aujourd'hui de la préposition à pour unir les adjectifs à leurs compléments. Ainsi Bossuet disait : « Secourable aux malades; Dieu bienfaisant à ses créatures; péchés injurieux à la sainteté de Dieu; Providence libérale à la créature; religieux à faire une chose (dans le seus de scrupuleux); aveugles aux voies de salut; cruels à ceux qui résistaient; machine terrible à une armée; victoire périlleuse aux vainqueurs; mal inévitable à cet état; etc., etc., »]

XII. On trouve fréquemment, chez les poètes du xvii siècle, au, aux, substitué à en le, en les. Ex.:

S'il ne revivait pas au prince Nicomède. (CORNEILLE.)
Changeant leur frêle enduit aux marbres les plus durs.
(LA FONTAINE.)

C'est l'auteur de tous les défauts Que l'on remarque ayx animaux. (Id.) Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin? (RACINE.) Tant d'espoir n'entre pas aux cœurs des malheureux. (CREBILLON.)

Cet emploi de au, aux pour en le, en les n'est pas tout à fait tombé en désuétude; par exemple dans des phrases comme celle-ci. Avoir la joie au cœur.

§ 405. La préposition de marque surtout le point de départ, la séparation, et par suite la cause, l'origine, l'ap-

partenance. Ex. : je viens de Rome; je m'éloigne de lui.

trembler de peur, une pluie d'orage.

C'est en ces divers sens que la préposition de s'emploie devant le complément 1° des substantifs (le livre de Pierre). 2º des adjectifs et des adverbes (voisin du but; le premier des orateurs; loin de la forêt, assez de gloire), 3° des verbes (payer de ses deniers : entrer de force : être transporté de colère: il est de Paris). etc.

REMARQUE I. — Même quand on dit voisin de, près de, il y a dans l'esprit idée d'éloignement plus ou moins grand.

GRAMMAIRE COMPARATIVE. - Les Latins disaient de même : prope ab domo.

[HISTOIRE. Du reste la langue, se placant au point de vue de l'éloignement ou de la proximité, a autresois admis également proche à et proche de. « Des dispositions tres proches à rompre avec nous. - Traduire selon le sens le plus proche de la diction grecque. » (Dictionnaire de Richelet, 1680.)]

* REMARQUE II. — Un des emplois remarquables de la préposition de, c'est après les adverbes comparatifs moins. plus.

Après ces adverbes, on peut toujours mettre que, soit qu'il énonce une comparaison entre un être ou un

objet et un autre. Ex.:

Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose (CORNEILLE.)

Soit qu'on calcule un nombre ou qu'on mesure une quantité. Ex.:

La course de nos jours est plus qu'à demi-faite. (RACAN.)

Mais, dans ce dernier cas, on emploie plutôt la préposition de que l'adverbe que après plus et moins. Ex.: Il a fait plus de deux lienes à pied; cela ne vant pas plus de deux francs; il a perdu plus du double, plus de la moitié; il est plus d'à moitié mort; « des terres plus d'aux trois quarts incultes. » (BUFFON.)

...je me vais désaltérant Plus de vingt pas au-dessous d'elle.

(LA FONTAINE.)

Toute votre félicité..

En moins de rien tombe par terre.

(CORNEILLE.)

De, après l'adverbe de quantité plus, forme le terme collectif plus d'un, plus d'une. (Voy. § 273, REM. III.)

REMARQUE III. — L'emploi de la préposition de, avec le sens partitif, rentre encore dans le sens général de cette préposition : c'est une partie détachée du tout. Ex. : de la pierre, du bois, de l'eau, etc.

REMARQUE IV. — A cet emploi s'en rattache un autre qui forme un idiotisme remarquable : la préposition de peut précéder un substantif qui en détermine un autre, un adjectif ou un participe passé, et cela particulièrement après les expressions indéfinies comme rien, ceci, cela, que, quoi, personne, quelqu'un, quelque chose. Ex. :

La ville de Rome.

il n'y a rien
il y a ceci, cela
qu'y a t-il
il y a quelque chose
il y a je ne sais quoi

de nouveau (c'est-à-dire parmi les choses nouvelles).

Quoi d'étonnant? — Je ne sais rien de si amusant (c'est-à-dire parmi les choses amusantes). — Sur dix, il y en a eu deux de tués (c'est-à-dire parmi les tués). Il n'y a personne d'heureux sur la terre.

On n'en voyait point d'occupés
A chercher le soutien d'une mourante vie. (LA FONTAINE.)
Si j'en avais trouvé d'aussi cruels que vous. (RACINE.)

[*Origines latines. — La plapart de ces emplois de la préposition de s'expliquent par un ancien génitif latin. Ex.: Nihil novi, rien de nouveau; Quid novi? quoi de nouveau? Hoc est novi, il y a cela de nouveau; etc. Les autres emplois se sont introduits dans la langue par analogie.]

[* HISTOIRE. — Au XVII° siècle, rien et personne étaient suivis immédiatement de l'adjectif. Ex.: (V.y. § 254, Rem. III. 1°.)

Je ne découvre rien di me de vos courages.
Qu'il n'en échappe rien trop indigne de rous.

« Il n'y a personne ingrat; il n'y a rien attrayant. » (MALHERBE.)]

§ 406. L'emploi étendu qu'a pris la préposition de, particulièrement dans le sens qui vient d'être indiqué en dernier lieu, l'a rendue dans quelques cas tout à fait explétive.

1° Telle est la préposition de devant un substantif précédé lui-même d'un qualificatif (adjectif ou substantif). Ex.

Sa folle de mère. (M^{me} DE SÉVIGNÉ.)
Un diable d'homme, un drôle de corps.
Un fripon d'enfant. (LA FONTAINE.)
Un saint homme de chât. (Id.)
Certains impertinents de laquais. (MOLIÈRE.)

Cette tournure n'appartient du reste qu'à la conversation ou au style familier.

2° La préposition de est encore explétive devant un infinitif faisant fonction de sujet, mais mis après les verbes impersonnels ou après le verbe être et un attribut. Ex.: il est honteux de mentir; — il arrive à tout le monde de se tromper.

Il est important
L'essentiel est (ou c'est)
Le parti le plus sûr est
(ou c'est) de se taire.

de se hâter.
Se taire (sujet) est (verbe)
le parti le plus sûr (attribut).

Souvent la préposition de, dans ces sortes de constructions, est précédée de la conjonction que, également explétive. Ex.: c'est se moquer que d'agir ainsi.

Est-ce un si grand malheur que de cesser de vivre? (RACINE.)

[* HISTOIRE. — Jusqu'au XVII siècle, on mettait fréquemment su commencement d'une phrase l'infinitif précédé de la préposition de. Ex.:

Mais à l'ambition d'opposer la prudence.
C'est aux prélats de cour prêcher la résidence.
Mais de faire fléchir un courage inflexible,
De porter la douleur dans une âme insensible,
C'est là ce que je veux.....
(BACINE.)

« De les pouvoir parcourir toutes, se serait une matière infinie. » (BOURDALOUE.)]

8° De est explétif après le pronom qui employé interrogativement et indiquant une comparaison. Ex.:

Qui, de l'âne ou du maître, est fait pour se lasser?

(LA FONTAINE.)

- 4° De est encore explétif dans les propositions subordonnées qui suivent plutôt que, et les locutions comparatives il vaut mieux, autant vaut, j'aime mieux, ou restrictives comme à moins de, à moins que de. Ex.:
- « Ceux qui nuisent à la réputation des autres plutôt que de perdre un bon mot, méritent une peine infamante. » (LA BRUYÈRB.) « Ils aiment mieux savoir beaucoup que de savoir bien. » (Id.)
- [* HISTOIRE. Dès 1647, Vaugelas déclarait nécessaire l'emploi de ce de, après un que suivant les locutions vimer mieux, etc. Il était du même avis pour la proposition qui suivait à moins, mais admettait seulement à moins que de.]

Mais si deux infinitifs sont opposés l'un à l'autre, on peut, avec plutôt, exprimer ou omettre la préposition de. Ex.: « Plutôt mourir que commettre une lâcheté. »

Plutôt souffrir que mourir, Telle est la devise des hommes.

(LA FONTAINE.)

5° De s'emploie encore d'une manière explétive dans quelques locutions qui forment des gallicismes. Ex.:

Le diable soit de lui (c'est-à-dire s'empare de lui).

On dirait d'un enfant.

Si j'étais de vous, si j'étais que de vous.

Peste de l'avocat! — Ah! peste de toi-même! (RACINE)

« O Dieu! qu'est-ce que de nous? » (BOSSUET.)

[* Origines latines et Histoire. — Ce de, qui paraît explétit dans ce dernier cas, remplace le de latin, comme on le voit par la traduction littérale qu'on pourrait donner de la phrase de Bossuet: « O Deus! quid de nobis? »

Le sens du de latin apparaît encore plus clairement dans une tournure fort employée autrefois, et dont on trouve encore des exemples au commencement du xvii siècle, de moi, pour quant à moi (de me). Ex.:

De moi, déjà deux fois d'une pareille foudre Je me suis vu perclus.

(MALHERBE)

De était encore employé au xvII° siècle dans le sens de : 1° à cause de, par suite de. Ex.:

Mais je hais vos messieurs de leurs honteux délais (MOLIÈRE.) Evrard a beau gémir du repos déserté. (BOILEAU.)

« Je connais Mopse d'une visite qu'il m'a rendue sans me connaître. » (LA BRUYERE.) « Du même fonds d'orgueil dont l'on s'élève fièrement au-dessus de ses inférieurs, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi. » (Id.) « Il n'y a personne au monde si bien lié avec nous de société et de bienveillance. » (Id.)

2º au moyen de, par. Ex.: « Il rachèterait volontiers sa mort de l'extinction du genre humain. » (LA BRUYÈRE.) « Il marie l'aînée de ses filles de ce qu'il a pu sauver des mains d'un fripon. » (Id.) « Quelques uns se précipitèrent dans les ondes de désespoir. » (BOSSUET.)

De quelle noble ardeur pensez-vous qu'ils se rangent, Sous les drapeaux d'un roi toujours victorieux. (BACINE.)

Ils traitent du même air l'honnête homme et le fat. (MOLIÈRE.)

Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre. (LA FONTAINE.)

« Ces deux emplois de la préposition de sont restés dans la langue. Il n'en est pas de même de l'emploi de cette préposition (indiquant la cause), après le verbe admirer par exemple:

J'admire de le voir au point où le voilà.

(MOLIÈRE, École des Femmes.)

- « On admirera de voir que... » (PASCAL.) « Nous admirerons de nous y reconnaître nous-mêmes. » (LA BRUYÈRE.) « L'homme admire de se voir placé dans l'univers sans savoir comment il y a été mis. » (FÉNELON.)]
- § 407. Enfin de s'emploie, comme on l'a vu (§ 380, III). devant l'infinitif de narration. Ex.:

Grenouilles de rentrer dans leurs grottes profondes.

(LA FONTAINE.)

§ 408. Les prépositions à et de ont donc des sens contraires : la première indique surtout la tendance, la seconde l'éloignement. Aussi sont-elles souvent mises en cours surfameur.

opposition pour indiquer la distance d'un lieu ou d'un moment à un autre. Ex.:

De Paris à Rome. De vous à moi. Du matin au soir.
De cinq à six heures.

REMARQUE I. — Pour exprimer la distance d'un lieu ou d'un moment à un autre, on oppose quelquesois à de la préposition en au lieu de la préposition à. Ex.: il dépérit de jour en jour; planter des arbres de loin en loin (on dit aussi : de loin à loin).

Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet. (LA FONTAINE.)

Cette opposition des prépositions de et en forme quelques autres locutions adverbiales : d'outre en outre, de point en point ; de temps en temps ; de mieux en mieux, etc.

REMARQUE II. — Dans les comptes par approximation, on peut exprimer ou omettre la préposition de. Ex.: j'ai compté de 20 à 25 peupliers, de 20 à 25 personnes; ou: j'ai compté 20 à 25 peupliers, etc.

Mais lorsqu'il n'y a pas de nombre intermédiaire, on se sert plutôt de la conjonction ou. Ex. : j'ai compté 25 ou 26 personnes.

REMARQUE III. — Il y a une différence de sens entre les locutions :

La première indique que le tour de quelqu'un est venu pour faire quelque chose; la seconde, que c'est son droit ou son devoir.

*Remarque IV. — Les prépositions d et de se mettent encore avec des différences de sens devant un infinitif après certains verbes. Ainsi l'on dit :

lo avec a.

— Contraindre à, forcer à, obliger à (c'est faire une violence à la volonté). Ex.:

Faut-il qu'à t'admirer ta fureur me contraigne! (VOLTAIRE.)

« Fils d'Ulysse, votre vertu me force à vous aimer. »

(fénelon.)

- « L'équité nous oblige à restituer ce qui ne nous appartient pas. » (Diet. Acad.)
- Demander à (c'est l'expression d'un désir). Ex.:
- « Tous demandent à voir la maison. » (LA BRUYÈRE.)
- Participer à (prendre part à). Ex. : participer à des profits.
- S'ennuyer à, se lasser à (indique une chose faite avec ennui, avec fatigue). Ex.: Il s'ennuie à attendre. On se lasse plus à rester debout qu'à marcher.
- S'occuper à (indique un simple emploi du temps). Ex.:
 « Il vant mieux s'occuper à jouer qu'à médire. » (BOILEAU.)
 - Solliciter à (signifie engager). Es: « Elle pouvait contenter le désir immense qui sans cesse la sollicitait à faire du bien. » (BOSSULT.)
 - Venir à (indique un fait qui peut se produire). Ex.:

Si l'on vient à chercher par quel secret mystère. (BOILEAU.)

Etc., etc.

2º avec de:

— contraindre de, forcer de (c'est une violence matérielle). Ex.: « Je traînai Cerbère hors des enfers et le contraignis de voir la lumière. »

« Il força le Jourdain de rebrousser son cours. » (RACINE.)

La soif les obligea de descendre en un puits.

(LA FONTAINE.)

— Demander de (c'est une exigence, un ordre). Ex.:

« On ne vous demande pas de vous récrier : c'est un chefd'œuvre! » (LA BRUYERE.)

- Participer de (avoir des rapports d'origine ou de similitude avec). Ex.: Le mulet participe de l'âne et du cheval.
- S'ennuyer de, se lasser de (indique l'impatience). Ex.: il s'ennuie d'attendre. On se lasse d'entendre toujours dire les mêmes choses.
- S'occuper de (indique une occupation à laquelle on donne tous ses soins). Ex.: a Nous nous sommes occupés de vous bien recevoir. » (sávigné.)
- Solliciter de (signifie prier instamment). Ex.: « Ils l'avaient sollicité d'entrer dans leur parti. (Dict. Acad.)
- Venir de (indique un fait récemment accompli). Ex.:

vient, en m'embrassant, de m'accepter pour gendre.

Etc., etc.

25.

REMARQUE V. — Les prépositions à et de entrent dans diverses locutions prépositives, comme à l'égard de, au sujet de, au point de vue de, au moyen de, en deça de, au delà de, etc.

[* HISTOIRE. — Au XVII* siècle, au lieu de dire à l'égard de, on disait à l'endroit de et même en l'endroit de, Ex. :

Et le peuple inégal à l'endroit des tyrans.

(CORNEILLE.)

« Remarquez combien Dieu est bienfaisant en son endroit, de confier à sa conduite une si grande et si noble partie... »

(BOSSUET.)

Les marques de sa bienveillance Sont communes en mon endroit.

(LA FONTAINE.)

- -Au XVIII siècle, au lieu de en deçà de, au delà de, on plaçait directement devant un substantif deçà, delà. Deçà, delà faisaient offi e à la fois d'adverbe et de préposition. Vaugelas cite les exemples suivants de locutions usitées de son temps: 1º Prépositions: Deçà la rivière, delà la rivière; 2º ADVERBES: Les nouvelles de de deçà ou les nouvelles de delà.]
- § 409. A travers est immédiatement suivi d'un complément, et signifie av milieu de; au travers demande la préposition de, et suppose des obstacles à traverser. Ex.:

Se frayer un chemin à travers la foule.

Se frayer un chemin au travers de mille dangers.

§ 409 bis . Après peut avoir pour complément soit un nom ou un pronom, soit un verbe à l'infinitif. Ex : Après la vie, après moi, après boire.

Après, précédé de la préposition de, a le sens de selon, conformément à. Ex.: portrait d'après nature.

Sans complément, après est adverbe et synonyme de ensuite. Ex.:

Il me promène après de terrasse en terrasse. (BOILEAU.)

§ 409 ter *. Auprès de, près de indiquent la proximité; près de l'indique dans le temps comme dans l'espace, et peut se construire avec l'infinitif. Ex.: près de mourir. (On a vu plus haut, § 216, REM. V, la différence entre près de et prêt à.)

Ces deux prépositions s'emploient au propre et au figuré. Ex.: « Vous avez fait valoir ce service auprès du prince. » (MASSILLON.) Cette armée est de près de cent

mille bommes.

*REMARQUE I. — Près peut se construire immédiatement avec un complément, sans la préposition de; mais seulement dans quelques locutions. Ex.: Il demeure près la porte Saint-Antoine. Ambassadeur près le saint siège.

[* HISTOIRE — Il en était de même, avant le xvir siècle, de la prépos tion auprès. On la trouve dans La Bruyère : « Un pasteur a sa place dans l'œuvre auprès les pourpres et les fourrures. » Mais il faut remarquer que cette locution était hors d'usage au temps où écrivait La Bruyère, et qu'il ne l'emploie peut-être ici que pour garder le style ancien de l'étiquette. Richelet (Dictionnaire français, 1680) ne donne en effet d'exemples que de la locution auprès de.]

*Remarque II. — Auprès de, indiquant la proximité, indique par extension la comparaison. En ce sens, il a pour synonyme la locution au prix de. Ex.: » Sa vieillesse paraissait flétrie auprès de celle de Mentor. » (Fénelon.)

« Virgile, au prix de lui, n'a pas d'invention. » (BOILEAU.)

[HISTOIRE. — On employait aussi en ce sens, au xviie siècle, la préposition prés de. Ex.:

Pour vous régler sur eux, que sont-ils près de vous? (RACINE.)]

§ 410 °. Avant n'a pour complément immédiat qu'un substantif ou un pronom (avant la nuit, avant moi), ou un infinitif employé substantivement (avant diner). Il se joint au présent et au parfait de l'infinitif avec de et que de. Ex.:

avant de venir; avant d'être arrivé; avant que de venir; avant que d'être arrivé. Avant s'emploie adverbialement dans le sens soit de la durée, soit plutôt de l'espace. Je vous dirai avant... Il est allé furt avant le bois.

§ 410 bis*. Dans et en ont en général le même sens, mais en est d'un emploi plus étendu.

Dans ne s'emploie que devant les noms précédés de l'article (dans la ville, dans la campagne, dans les affaires).

En n: s'emploie guère que devant les noms indéterminés (en ville, en campagne, en affaires); mais il s'emploie de plus devant les pronoms (en moi, en vous) et devant les participes présents (en marchant, en courant).

*Remarque I — Après en, l'article ne s'emploie qu'au singulier et devant une voyelle (avec élision). Ex.: En l'an mille; en l'absence du maître, etc. En le, en les se remplacent par au, aux (pour à le, à les).

En la est peu usité, mais se rencontre dans le style soutenu. Ex.: Faire un voyage en Italie, en Perse, en Afrique, au Levant, aux Indes. Tomber en quenouille; tomber au pouvoir, aux mains de l'ennemi. Avoir des larmes aux yeux. « Leur félicité fut changée en la triste cousolation de se faire des compagnons dans leur misère, et leurs bienheureux exercices au misérable emploi de tenter les hommes. » (BOSSUET.)

*Remarque II. — Il y a une différence entre les prépositions dans et en exprimant le temps : Dans indique le terme où ce temps s'arrête; en, l'espace qu'il remplit. Ex.:

Etcejour effroyable De juger si les Grecs, qui brisèrent ses tours. arrive dans dix Firent plus en dix ans que Louis en dix jours. (BOILEAU.)

§ 410 ter *. Devant ne peut avoir pour complément que des substantifs ou des pronoms (devant Dieu, devant lui).

[HISTOIRE. — Devant ne s'emploie plus que pour l'espace: au xvii siècle il s'employait aussi pour la durée. Ex.: « Les anciens historiens qui mettent son origine devant la ville de Troie. » (SOSSUET.)

- § 410 quater. La préposition entre ne se dit en général que de deux objets considérés au point de vue de la distance qui les sépare, ou bien au point de vue de certains rapports de réciprocité ou de ressemblance. Ex.: Rouen est entre le Havre et Paris. Il est partagé entre la crainte et l'espérance. Les hommes doivent s'aider entre eux. Il fut trouvé entre les morts.
- § 411. Jusque ne se construit seul que devant les adverbes de lieu ici, là; jusqu'ici, jusque-là. Partout ailleurs il se construit avec à. Ex.: jusqu'à demain, jusqu'à Rome.
- * Remarque Jusqu'à s'emploie dans des phrases où il peut se construire soit comme sujet, soit comme complément direct ou indirect. Ex.:

COMME SUJET :

Tous les pères, jusqu'aux plus graves, jouent avec leurs enfants.

Il n'est pas jusqu'aux valets qui ne s'en mèlent.

COMME COMPLÉMENT:

J'aimais jusqu'à ses pleurs que je faisais couler. (RACINE.)

« Il fait sa cour à tout le monde, jusqu'aux derniers commis des ministres. »

(SAINT-SIMON.)

- § 411 bis. Parmi, comme son étymologie l'indique (Voy. § 152), signifie au milieu de. Cette préposition ne s'emploie que devant un nom au pluriel ou devant un co'lectif. Ex.: il fut trouvé parmi les blessés; ou : parmi la foule des blessés.
- § 411 ter*. La préposition par s'emploie surtout pour marquer le complément des verbes passifs et des substantifs verbaux représentant un passif. Ex.: la prise de Rome par Annibal. Elle s'emploie aussi pour indiquer qu'on traverse (par monts et par vaux), qu'on saisit (prendre par le cou), qu'on distribue (par douzaines), qu'on prend à témoin ou qu'on invoque (par tout ce qu'il y a de plus sacré au monde), etc., etc.
- [* ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. Par vient de per, et a gardé dans la langue du xvii* siècle plusieurs emplois qui vien-

nent de la préposition latine, et qui ne seraient plus admis aujourd'hui (avec le sens de par le moyen de, par suite de, etc.). Ex.: « Sous Tullus Hostilius, et par le fameux combat des Horaces et des Curiaces, Albe fut vaincue et ruinée. » (BOSSUFT.) « Il se fit alors de grands mouvements par l'intempérance d'Appius Claudius. » (Id.) « Par la vertu des deux Antonins, ce nom devint les délices des Romains. » (Id.) « A peine commençait-elle à respirer par la paix que lui donna Constantin. » (Id.) « Par ce dernier état la guerre était nécessairement dans Rome. » (Id.) On trouve par ainsi employé jusqu'au XVIII° siècle : « Les Romains avaient perdu la coutume de fortifier leur camp, et par cette négligence, leurs armées furent enlevées par la cavalerie des Barbares. » (MONTESQUISU.)

, On employait encore la préposition par où nous mettons

à. Ex.:

En moins de rien tombe par terre.

(CORNEILLE.)

« Ces molles délices font tomber par terre cette génération.» (BOSSUET.) « Édifice autrefois très régulier, aujourd'hui renversé par terre. » (Id.) « La ligue fut sapée, et, avant la fin de l'année, elle tomha par terre. » (PÉRÉFIXE.)]

§ 411 quater*. Pour est, après à et de, la préposition la plus usitée. Cette préposition sert à marquer la cause on la destination, et, par suite, l'échange, la comparaison, la faveur ou l'intérêt que l'on prend à une personne ou à une chose, enfin l'époque où quelque chose doit avoir lieu ou bien a eu lieu. Ex.:

« Dieu exauce les uns pour leur mérite (cause), les autres pour leur pénitence (destination). » (BOSSUET.)

Ne donner rien pour rien (échange).

« Scélérat pour scélérat, il vaut mieux être un loup qu'un nomme. » (LA FONTAINE.)

Faites quelque chose pour lui (faveur, intérêt).

Ce sera pour la Toussaint, jour pour jour (époque).

C'est dans le sens de la comparaison qu'on dit : pour moi (quant à moi). Ils périrent pour la plupart. Il y a comparaison avec les autres.

Avec l'infinitif, pour forme quelques idiotismes qui ont été précédemment étudiés. REMARQUE*. Les prépositions pour et contre s'emploient quelquefois substantivement (plaider le pour et le contr') et adverbialement (parler pour et contre). Pour forme avec peu et que les locutions conjonctives pour peu que, pour si peu que. Ex.:

Pour peu qu'on s'en écarte, aussitôt on se noie. (BOILEAU.)

[* HISTOIRE. — Autrefois pour s'employait adverbialement devant un adjectif dans le sens de quelque, etc. Ex.:

Pour grands que sont les rois, ils sont ce que nous sommes.
(CORNEILLE.)

On trouve dans le Lexique de Corneille de M. Godefroy (II, p. 1613) de nombreux exemples de cette tournure au xvii siècle, et quelques-uns même du xix. Mais, dès 1705, Regnier Desmarais la déclarait vieillie (Gramm. franc., Traité des pronoms)].

§ 412*. Sans a pour complément des noms, des pronoms et des verbes à l'infinitif (et aussi au subjonctif, avec la conjonction que). Ex.: sans votre appui, sans vous; sans rien dire; sans que vous disiez rien.

Avec un substantif indéterminé sans forme plusieurs locutions adverbiales: sans doute, sans fin, sans fauts, sans façon, etc.

- § 412 bis. La préposition sous entre dans divers gallicismes : sous peine de la vie, sous bénéfice d'inventaire, sous caution, sous bonne garde, etc.
- § 412 ter*. Sur signifie le plus souvent au-dessus de (an propre et au figuré). Ex: Sur la table, sur la pierre; sur toute chose (de là la locution adverbiale surtout, c'est-à-dire avant tout).

Sur signifie aussi, par extension, au sujet de, relativement à. Ex.: Demander des renseignements sur quelqu'un. Je n'ai rien à dire sur cela.

[*HISTOIRE. — Sur était très usi'é en ce sens au xvii* siècle. Ex.: « Un honnête homme se désintéresse sur les éloges. » (LA BRUYÈRE.) « Une femme coquette ne se rend point sur la passion de plaire. » (Id.) « Elle n'imaginait pas par quel autre sentiment elle pourrait jamais se refroidir sur celui de l'estime et de la confiance. (Id)

Sur s'emploie aussi pour désigner le temps. Ex.: Sur le tard, sur le midi. De là cette formule qui termine quelquefois les lettres officielles : Sur ce..., et la locution adverbiale sur-le champ.

§ 412 quater*. Voici, Voilà. Comme les adverbes ci et là, dont ils sont formés avec le verbe voir (Voy. § 152), ces deux prépositions indiquent : le premier un objet rapproché (soit dans le temps, soit dans l'espace), le second, au contraire, un objet éloigné. Pour le temps, voici s'applique à l'avenir, voilà au passé. Ex.:

Voici ma maison.

répondre.

Voilà, au bout de cette Voici ce que j'ai à vous rue, la maison du médecin. Voilà tout ce que j'ai à dire. Voilà qui est fait.

Voici qui vous surprendra.

Ces deux prépositions se mettent souvent en opposition : « Voilà les périls ; voici les moyens de les éviter. » (MASSILLON.)

Voilà tous mes forfaits; en voici le salaire. (RACINE.)

* Remarque I. — Voilà s'emploie de préférence à voici pour exprimer une affirmation et surtout une exclamation. Ex.: Voilà un bon livre.

Eh bien! le voilà donc cet ennemi terrible! (BACINE.)

* REMARQUE II. - Voici, voilà, construits avec que, forment une location conjonctive. Ex.:

Voici qu'il vient.

Voilà qu'il est parti.

* REMARQUE III. — Voici, voilà se construisent de la même facon avec comme. Ex.:

Voilà comme Pyrrhus vint s'offrir à ma vue.

On dit même, avec ellipse d'un verbe : Et voici comme. et voilà comme.

* REMARQUE IV.— Voild se construit comme un verbe impersonnel, avec le pronom neutre il, dans une tournure interrogative (ne voilà-t-il pas, et même voilà-t-il pas) qui ne s'emploie que dans le langage familier : « Ne voilà-t-il pas qu'il se fâche? » (Acad.)

[*Histoire. — Dans cette dernière locution, il semble que le verbe voir soit à la 3° personne de l'indicatif présent (ne se voit-il pas là, forme interrogative de la locution : il se voit là des gens...) Molière dit avec ellipse : « Voilà pas le coup de langue? »]

* REMARQUE V. — Dans le style familier on emploie encore voici, voilà avec le préfixe re. Ex.: Me revoici, le revoilà.

REMARQUE VI. — Voici forme, avec l'infinitif venir, la locution voici venir.

[* HISTOIRE. — Cette locution, qui s'explique par l'étymologie de ce mot, vois ci venir (§ 152), commence à vieillir, et est devenue familière. Elle s'employait au XVII° siècle en poésie. Ex.:

Voici venir le temps que je vous avais dit.

(BACINE.)]

CHAPITRE IX.

SYNTAXE DE LA CONJONCTION.

§ 413. An point de vue de la syntaxe, on distingue parmi les conjonctions:

1° Celles qui servent à lier de simples mots on des propositions coordonnées (car, en effet, donc, mais, cependant,

or, et, ni, ou, soit, comme);

2° Celles qui lient aux propositions principales les propositions subordonnées (si, comme, comment, quand, pourquoi), et surtout la conjonction que et celles qui en dérivent : lorsque, puisque, quoique soil que, etc. Nous nous bornerons aux principales observations. à faire sur les unes et sur les autres.

- 1º Conjonctions servant à lier de simples mots et des propositions coordonnées.
- § 414. Lorsque les deux compléments ou membres de phrase doivent contenir la préposition sans, ou l'idée négative qu'elle indique, on peut répéter cette préposition en unissant les deux compléments ou les deux membres de phrase par la conjonction et; on peut aussi n'exprimer sans que devant le premier complément et le premier membre de phrase, et mettre ni en tête des seconds. Ex.:

sans peine et sans travail; sans peine ni travail; sans parler et sans penser; sans parler ni penser.

La conjonction ni a déjà été étudiée plus haut (§ 387) dans ses rapports avec les adverbes de négation.

§ 415. Aux conjonctions servant à lier des propositions coordonnées on peut ajouter des adverbes qui font quelquefois office de conjonctions: aussi, aussi bien, toujours, au reste, du moins, etc. Ex.:

aussi ai-je pris la résolution de partir;
au reste, aussi bien
du moins, toujours est-il que la chose est discutable.

- 2º Conjonctions servant à lier des propositions subordonnées.
- § 416. De toutes ces conjonctions, que est celle dont l'emploi est de beaucoup le plus étendu. Cette conjonction se construit, tantôt avec l'indicatif, tantôt avec le subjonctif (Voy. § 294-295); et elle se rencontre, soit isolée, soit nuie à différentes parties du discours.
- 1° Que est souvent précédé d'un démonstratif (adjectif ou pronom), particulièrement des pronoms neutres ce, ceci, cela. Ex.: l'histoire a cet avantage que...; l'avantage de l'histoire, c'est que...; ils ont cela de commun que; on rou-

git de ce qu'on a mal agi. — Joint au démonstratif ce, il forme les locutions conjonctives : ce que, de ce que, jus-

qu'à ce que, parce que, etc.

* HISTOIRE. - Il y avait au XVI siècle et dans la première partie du xvIIe siècle une locution conjonctive, dont Vaugelas parle en ces termes : « Ce que, pour si. Il est bien françois, et a une grace non pareille en nostre langue. M. Coeffet-au en use souvent. Il l'employe par deux fois en la response de Néron à Sénèque : « Ce que je responds sur le champ à une harangue que tu as préméditée, c'est premièrement un fruit de ce « que j'ay appris de toi », et un peu plus bas : « Ce que tu tiens de moi, des jardins, des rentes et des maisons, ce sont toutes choses sujettes à mille accidents. » Malgré l'autorité de Vaugelas, qui juge que « si, au lieu de ce que, seroit toujours le meame sens, mais avec moins de grâce et de beauté, » ce tour, que quelques-uns déjà, de l'aveu de l'auteur des Remarques, trouvaient « vieux », a complétement disparu de la langue à la fin du xviie siècle. On le trouve plusieurs fois dans les Sermons de Bossuet. Ex.: « Ce que Dieu règne sur nous, c'est clémence. » « Ce que Dieu est bon, c'est du sien et de son propre fonds; ce qu'il est juste, c'est du nôtre. » Ce que était un latinisme : c'est le quod des Latins, employé comme conjouction.

REMARQUE. — On dit afin de (avec l'infinitif) et afin que (avec le subjonctif).

[*HISTOIRE. — Vaugelas se demande si, dans une même période, ces deux tournures peuvent se mettre l'une après l'autre, et il est de cet avis, malgré l'opinion des plus savants en la langue (Chapelain, par exemple). Il admet la phrase suivante : Afin de fuire voir mon innocence à mes juges, et que l'imposture ne triomphe pas de la vérité.]

· 2º Que s'anit à diverses prépositions, soit immédiatement (après que, avant que; des que, depuis que; pour que; sans que; selon que), soit par l'intermédiaire d'un substantif (de sorte que, de peur que, afin que, pour à fin que).

[*HISTOIRE. — Au XVII^e siècle, on disait devant que, dans le sens de avant que: « Avant que, devant que. Tous deux sont bons. M. Coëffeteau a toujours escrit devant que; mais avant que est plus de la cour et plus en usage. » (VAUGELAS.) On n'avait pas encore établi cette distinction que devant s'applique à l'espace,

avant au temps. Ex.: « Devant ce temps, l'on est enfant. » (PANCAL.) « C. même fils tout-puissant qu'il engendra devant tous les siècles. » (BOSSUET.)]

3° Que s'unit aussi au conjonctif neutre quoi pour former la conjonction quoique.

[* HISTOIRE. — Au XVII* siècle on employait indifféremment bin que, quoique, encore que. Vaugelas admet ces trois locutions conjonctives, dont les deux premières sont seules restées dans la langue. La troisième est la plus ordinaire chez les meilleurs écrivains de la première moitié du siècle:

Vous en êtes la cause, encor qu'innocemment. (CORNEILLE.)

... Encor que son retour En un grand embarras jette ici mon amour.

(MOLIÈRE.)

« Encore qu'ils soient fort opposés... » (PASCAL.) L'abhé Vailant, dans ses Études sur Bossuet, remarque que cette locution est très fréquente dans les œuvres de la jeunesse de Bossuet, et que, dans les œuvres de sa vieillesse, on trouve plutôt quoique.

C'est à tort qu'on dit quelque sois malgré que pour quoique. Malgré que ne s'est jamais employé qu'avec le verbe avoir. parce que, alors, il a son sens étymologique (mauvais gré). Ex.: Mulgré qu'il en ait signifie quelque muuvais gré qu'il en ait. Cette locution, qui n'est pas hors d'usage aujourd'hui, était très usitée au xvii° siècle.]

4° Que s'unit encore à la conjonction soit (soit que), aux adverbes de quantité tant, autant, si (tant que, si... que), et aux adverbes de temps lors (pour alors) et puis (lorsque, puisque).

[HISTOIRE. — Après l'adverbe de quantité autant, on mettait au xvii siècle comme. Ex.:

Tous les rois ne sont rois qu'autant comme il vous plaît.
(CORNEILLE.)]

5º Que se met après les comparatifs (adjectifs ou adverbes); meilleur, mieux que; moindre, moins que, etc.

Il se met aussi après le superlatif relatif. Ex. Venez le plus tôt qu'il vous sera possible. Il a fait du mieux qu'il pu.

[* ORIGINES LATINES. — On reconnaît ici, surtout avec le superlatif absolu, la trace des constructions latines : quam citissime; quam optime.]

- 6° Que s'emploie très fréquemment après un verbe qui énonce un fait, une opinion ou un ordre. Ex.: Je sais, je crois que les choses se sont passées ainsi; le mal est qu'on agit mollement. « Il n'est jamais arrivé qu'un tyran ait manqué d'instruments de tyrannie. » (MONTESQUIEU.) J'ordonne qu'il soit puni; en supposant que je me trompe.
- [* HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. Que s'est employé jusqu'au XVII° siècle, par souvenir du latin, après des verbes avec lesquels il ne se construit p'us sujourd'hui. Ex.: « Qui n'admirera que...? » (PASCAL.) « N'admirez-vous pas que tous ceux qui paraissent...? » C'est le mirari quod.]
- 7° Que, suivi de ne, s'emploie 1° après le verbe il s'en faut accompagne d'une négation, d'une interrogation ou de l'adverbe peu; 2° après le verbe tenir pris impersonnellement et construit avec une négation ou une interrogation. Ex. : Il ne s'en faut pas de beaucoup, de combien s'en faut-il qu'il ne se soit acquitté? Il ne tient à rien, à quoi tient-il que je ne renonce à ce projet?

Peu s'en faut que Mathan ne m'ait nommé son père. (BACINE.)

[*ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette construction est calquée sur une construction latine (quin avec le subjonctif non multum abest quin, etc. C'est ce que n'a pas vu Voltaire, qui blâme la se onde négation dans ce vers de Corneille:

Il ne tiendra qu'au roi qu'aux effets je ne passe.

Le latinisme est encore plus sensible avec je ne puis (non possum quin): Je ne puis cette fois que je ne les excuse. (BOI-LEAU.) « Je ne puis que je ne m'écrie. » (BOSSUET.) « Je ne puis que je ne l'estime. » (Id.) « Je ne puis que je n'interrompe mon discours. » (Id.) « Vous ne pouvez pas que vous n'ayez raison. » (MOLIÈRE.)

Il est vrai que, dans toutes ces phrases, la seconde négation est explétive, et n'e-t nullement réclamée par le sens: mais elle s'explique en latin par une loi qui a une grande force dans les langues anciennes, la loi de l'attraction (la première négation attire la seconde); en français elle s'explique par un souvenir de quin latin. On retrouvera en français d'autres traces de cette conjonction latine au numéro suivant (8°) et § 419, 4°. et § 420, 3°.]

- 8° Que, suivi de ne, s'emploie encore dans le sens de sans que. Ex.: je ne dis rien qu'il ne me contredise.
- [* HISTOIRE. Cette locution était beaucoup plus usitée au XVII siècle qu'aujourd'hui, par souvenir de la construction latine quin et le subjonctif. Ex. :

Ne saurait-il rien voir qu'il n'emprunte vos yeux ? (RACINE.)

« Nul israélite ne pouvait être roi, qu'il ne fût de la maison de David. » (Id.)] « Il semble qu'aucun prince ne puisse recevoir de louanges qu'il ne les partage. > (BOSSUET.) « Elle me fait prier de ne point partir qu'elle ne m'ait vue. (sévigné.) Quin est de même pour un conjonctif et une négation : qui non ou qui ne.

On retrouve la trace du quin latin (avec l'indicatif) ou de quin imo dans une formule oratoire fréquente dans les Sermons de Bossuet : « Qu'ainsi ne soit, regard z quel était l'état du monde... Ou'ainsi ne soit, vous savez que... > Mais cette locution commençait à êt e surannée ; aussi Molière l'emploie-t-il avec un sens plaisant dans Pourceaugnac: " Qu'ainsi ne soit, pour diagnostic incontestable de ce que je dis... »]

§ 417. REMARQUE I. — Il ne faut pas confondre les conjonctions parce que, quoique, avec les locutions par ce que, quoi que. Ex.:

Je dis cela, parce que je | Par ce que je sais, je vois le sais. (Pour distinguer que j'ai beaucoup à apprencette conjonction de la locu- dre. tion par ce que, on a joint en un seul mot ce à la proposition par.)

Le fait est vrai, quoique peu vraisemblable.

Quoi que l'on puisse en croire, le fait est vrai.

[* HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. - Il est bien évident que c'est l'usage qui a établi ces différences. Car, étymologiquement, parce que est formé des mêmes éléments que par ce que: quoique, des mêmes éléments que quoi que, à savoir per ecce-hoc quod: quid quod. C'est même par pure convention que l'on a écrit en deux mots parce que; et il est arrivé un moment où. pour éviter la confusion de cette conjonction avec la locution par ce que, on a voulu supprimer cette dernière : « Il ne faut jamais dire par ce que, séparé en trois mots », dit Vaugelas. Et il blame la phrase suivante : « Il m'a adouci cette mauvaise nouvelle par ce qu'il me mande de la bonne volonté du Roy. ». On trouve chez Racine, parce que en deux parties bien distinctes : « Parce, disent-ils, que le vin est un poison. »]

- § 418. REMARQUE II. Lorsque et puisque peuvent quelquefois s'écrire en deux mots, séparés par une conjonction ou par un adverbe. Ex. : lors même que...; puis donc que...
- § 419. REMARQUE III. Divers emplois de la conjonction que sont à noter:
 - 1° Que, répété, se met pour soit que... soit que. Ex.:

Mais que dorénavant, on me blâme, on me loue, Qu'on dise quelque chose, ou qu'on ne dise rien J'en veux faire à ma tête... (LA FONTAINE.)

Que se met encore quelquefois au lieu de pour que après un nom indiquant une cause, un motif. Ex.: « Il n'y a pas de raison qu'une dignité tue celui qui en est revêtu. » (LA BRUYÈRE.)

Qu'avez-vous donc, dit-il, que vous ne mangez pas? (BOILEAU.)

2° Que, dans certaines locutions conjonctives, tient souvent lieu de par qui, par lequel, auquel, duquel, etc. Ex.:

« Je regarde les choses du côté qu'on me les montre. » (MO-LIÈRE.) « On a pu vous prendre par l'endroit seul que vous êtes prenable. » (Id.) « Cette nuée se dissipa avec la même vitesse qu'elle s'était amassée. » (RACINE.) « Valenciennes, du côté que le roi la fit attaquer. » (Id.)

Me voyait-il de l'œil qu'il me voit aujourd'hui? (RACINE.) Non, non, le temps n'est plus que Néron, jeune encore... (Id.)

«Le roi ayant supputé le temps que ses ordres pouvaient être exécutés.» (Id.) « A l'heure que je vous parle.» (Id.) « Du jour que je le vis. » « L'heure étant venue qu'il fallait qu'ils sortissent. » (Id.) « Au moment que j'ouvre la bouche. » (BOSSUET.)

Du temps que les bêtes parlaient. (LA FONTAINE.)

On dit encore: du moment que.. — « Elles avaientparlé avec toute la dignité qu'un a chevêque pouvait faire » (Id.), c.-à-d. avec laquelle un archevêque pouvait parler. « Les Romains

faisaient toujours la guerre dans le temps, de la manière et avec ceux qu'il leur convenait. (MONTESQUIEU.)

On le voit, dans toutes ces phrases, le que évite la répétition d'une préposition suivie de lequel, laquelle.

- [* OBIGINES LATINES. Ces divers emplois de que répondent soit à quum, soit à l'ablatif du pronom conjonctif latin, quo ou qua, et surtout à l'ablatif neutre quo.]
 - 3º Que se met au lieu de si ce n'est. Ex.:
- Vous voyez des gens qui entrent sans saluer que légèrement. » (LA BRUYERE.)

Que vois-je autour de moi, que des amis vendus? (RACINE) Rien n'est beau que le vrai. (BOILEAU.)

[* HISTOIRE. — Que, dans ces phrases, suppose l'ellipse du mot autre et autrement. Cette ellipse, ainsi que celle de tel, tellement, est fréquente au XVII° siècle. Ex.:

Par qui sont aujourd'hui tant de villes désertes Que par ces enragés? (MALHERBE.

- « Qu'ont-ils fait que d'exécuter la loi de Moïse? (BOSSUET.)
- « L'Égypte n'avait point encore vu de grands édifices que la tour de Babel. » (I.I.) « Je ne veux de réponse que celle que vous me faites tous les jours. » (sévigné.) « Ce rermon était d'une force qu'il fairait trembler les courtisans. » (Id.) « Votre raisonnement est d'une justesse qu'on voit bien que vous êtes devenue politique dans votre gouvernement. » (Id.)]
- 4° Que tient parfois lieu de lorsque, depuis que. Ex.: Il était à peine sorti, que la maison s'écroula; je parlais encore, qu'il était déjà parti; il y a plusieurs années que je ne l'ai vu.
- 5° Que peut remplacer toutes les conjonctions qui en sont formées dans les membres de phrase où ces conjonctions devraient être répétées. Ex. : lorsqu'on regarde et qu'on voit...; à moins qu'on ne pense et qu'on ne dise...

Que remplace de même, par analogie, comme, quand, si. Ex.: comme j'ai parlé et que vous avez entendu; quand j'ouvre les yeux et que je considère...; si vous dites une chose et que vous en pensiez une autre...

REMARQUE. — Quand il remplace si, que est suivi du subjonctif.

[*HISTOIRE. — Nous n'employons que avec le subjonctif, en place de si, que lorsqu'il y a un doute dans la pensée. Au xvii siècle on employait cette tournure même après un si non dubitatif. Ex.: « Si Achab ferma durant quelque temps la porte du Temple, et qu'il y ait eu quelque interruption dans les sacrifices, c'était une violence qui ne fermait pas pour cela la bouche de ceux qui louaient le nom de Dieu. » (BOSSUET.)]

6° Que s'emploie d'une manière explétive dans la locution si j'étais que de vous, dans les exclamations et dans des phrases où l'on veut marquer quelque emphase. Ex.: Malheureux que je suis!

« Quel supplice que d'entendre déclamer pompeusement un froid discours! » (LA BRUYÈRE.)

... Esclaves que nous sommes Et des rigueurs du sort et des discours des hommes! (RACINE.) La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles. (MALHERBE,)

7º Que s'emploie avec le conditionnel dans certaines phrases elliptiques indiquant une supposition. Ex.: Il aurait trouvé un trésor, qu'il ne serait pas plus heureux.

§ 419 bis. Dans les propositions coordonnées, dans lesquelles entre une des conjonctions si, que, etc., ces conjonctions doivent s'exprimer devant le verbe de chacune de ces propositions. Ex.:

Puisqu'on plaide et qu'on meurt, et qu'on devient malade, Il faut des médecins, il faut des avocats. (LA FONTAINE.)

[*HISTOIRE. — La conjonction que est presque toujours omise, au XVI° et même an XVII° siècle, dans la seconde des propositions coordonnées. Ex.: «Si mademoiselle est en l'église, et arrive quelque gentillâtre, il faut qu'elle se lève parmi tout le peuple... » (H. ESTIENNE.) — « On estimoit Philippus si terrible en ses armes, que vien n'arrestoil devant lui, et ne se trouvoit personne qui s'osast presenter en bataille contre lui. » (AMYOT.)]

§419 ter*. Si, suivi d'un adjectif ou d'un adverbe et de que, forme une locution adverbiale et conjonctive qui a le sens de quelque... que, et veut également le verbe au sub-

Digitized by GORGE

jonetif. Ex. : Si mince qu'il puisse être, un che veu fait de l'ombre.

[*HISTOIRE. — Au XVII° siècle, on employait également sien ce sens, sans le faire suivre de que, mais en mettant le suja après le verbe suivant. Ex. : « Une figure, si régulière soit-elle n'est pas agréable à la vue, lorsque... » (DESCARTES.)

On employait même si suivi de peu et de que avec l'indicatif, parce que toute idée de doute disparaissait : si peu que équivalait à le peu que. C'est comme le si quid des Latins. Ex. :

Si peu que j'ai d'espoir ne luit qu'avec contrainte. (CORNEILLE.)

- « Ils consumaient si peu qu'ils avaient de force à se supplanter les uns les autres. » (MÉZERAY.)]
- § 420. Il faut distinguer si conditionnel (qui exprime aussi le souhait, § 420 bis, 1°) et si dubitatif. Ex.: Cet enfant sera récompensé s'il travaille (si conditionnel); je ne sais s'il méritera une récompense (si dubitatif). On a vu plus haut (§ 285) que, après le si conditionnel, l'imparfait se met pour le présent du conditionnel. On voit ici que, après le même si conditionnel, le présent se met pour le futur, mais que le futur se maintient après le si dubitatif.
- [* GBAMMAIRE COMPARATIVE. Si conditionnel répond au si des Latins; si dubitatif à utrum ou an.]
 - 3° Conjonctions employées dans des propositions principales ou indépendantes.
- § 420 bis. Les conjonctions si et que, employées en général en tête des propositions subordonnées, se trouvent quelquefois dans des propositions principales ou indépendantes. On ne peut y voir des propositions subordonnées qu'en supposant quelque ellipse, ce qui n'est pas toujours nécessaire.
 - 1º Si s'emploie ainsi dans les formules de souhait. Ex.:
- Oh! si je pouvais! (Oh! que je serais heureux, si je pouvais!)

[*HISTOIRE. — Il y avait au XVII° siècle une locution conjonctive fort usitée dans le sens de néanmoins : si est-ce que. « C'était une façon de parler fort bonne et fort élégante au temps de Vaugelas, mais elle ne l'est guère maintenant; et ceux qui écrivent avec le plus de politesse font scrupule de s'en servir. I (Le P. BOUHOURS, Remarques nouvelles.)

Elle est fréquente dans les Sermons de Bossuet. Ex.: « Bien que ce soit un écrit ineffable, si est ce toutefois que les Écritures divines nous le représentent en diverses manières. » — « Et bien que tout le monde confesse qu'il n'y a rien de si nécessaire que ce précepte du sage, si est-ce toutefois que si nous l'observons en quelque façon... » etc., etc. On la trouve aussi dans Pascal : « Si faut-il voir si cette belle philosophie n'a rien acquis de certain... » La 1^{re} édition du Dictionnaire de l'Acadêmie (1694) signale cette locution comme vieillie.

Vaugelas cite un autre emploi de si qui a une grande analogie avec celui-ci. Il l'explique par avec tout cela, ne l'admet que dans le style familier. et en donne l'exemple suivant — « J'y ai fait tout ce que j'ai peu, j'ai remué ciel et terre, et

si, je n'ai pu en venir à bout. »]

Remarque. — Si s'emploie aussi quelquefois dans les propositions coordonnées pour marquer la seconde partie d'une interrogation. Ex.:

Juste Ciel! me trompé-je encore à l'apparence, Ou si je vois enfin mon unique espérance? (CORNEILLE.)

« Tout genre d'écrire reçoit-il le sublime, ou s'il n'y a que les grands sujets qui en soient capables? » (LA BRUYÈRE.)

2° Que s'emploie, dans les propositions principales, pour indiquer un ordre, un souhait, une concession, une supposition, une exclamation. Ex.: qu'il parte. — Que ne vientil? — Que Dieu veille sur vous! — Eh bien! qu'il vienne. — Il aurait tous les trésors du monde qu'il ne serait pas satisfait. « Que Dieu retire sa main, le monde retembe dans le néant. » (BOSSUET.)

Mais que dorénavant on me blâme, on me loue...
J'en veux faire à ma tête. (LA FONTAINE.)

Moi! que je lui prononce un arrêt si sévère! (RACINE.)
Mais que ma cruauté succède à ma colère! (Id.)

Non, seigneur, que les Grecs cherchent quelque autre proie.
(RACINE.)

Quand on lit en tête d'un chapitre : « Que la vertu est le plus grand des biens », on doit supposer l'ellipse de la proposition principale, par exemple : il va être démontré...

3º Que, accompagné de ne, s'emploie souvent dans le sens de pourquoi. Ex. : que ne se corrige-t-il? que ne puisie l'avertir?

[*Origines latines. — C'est encore un latinisme: que ne correspond à quin (avec l'indicatif), et quin équivant à qui non, synonyme de cur non...?]

SUPPLÉMENT

OŪ

NOTIONS COMPLÉMENTAIRES

CHAPITRE I.

FORMATION DES MOTS.

I. Des mots et de leurs divers éléments.

- § 421. Après avoir étudié successivement 1° les lettres ou la phonétique (Notions préliminaires, § 1-27); 2° les mots ou la lexicologie (première partie, § 28-157); 3° les phrases ou la syntaxe (seconde partie, § 158-420), il y a lieu de revenir sur les mots, considérés isolément, pour se rendre compte de leur formation.
- § 422. Les divers éléments dont peuvent se composer les mots sont :
 - 1º La racine:
 - 2º Le radical;
 - 3º Les affixes.
- § 423. La racine est l'élément le plus simple, le plus général qui entre dans la formation d'un mot; c'est le germe de plusieurs mots; il établit entre eux des rapports de signification.
- § 424. Le radical, c'est l'élément qui indique la première formation d'un mot. Ou appelle, en français, radical ce qui reste d'un mot quand on en retranche les affixes et les désinences.

[ÉTYMOLOGIE. — Racine vient de † radicina. formé du substantif latin radicem; radical, de l'adjectif latin radicalem.]

§ 425. On appelle affixes les éléments qui, dans la formation des mots, s'ajoutent au radical. S'ils le précèdent, ce sont des préfixes; s'ils le suivent, ce sont des suffixes.

[ÉTYMOLOGIE. — Ces mots viennent de trois mots latins : affixum, fixé à côté; præfixum, fixé devant; suffixum, fixé audessous. c'est-à-dire après.]

26.

C. SUP.

- § 426. On appelle désinences, en français, les lettres ou syllabes qui servent à marquer le genre et le nombre.
- § 427. Des exemples feront mieux connaître ces divers éléments :

1. Racine.	}	Radical. am- ama- ama- aim-	4. Suffixe, our- bilité teur er	5. Désinence. 8 (nombre)
	[nous]	aim- aim- cré-	â- able- er	mes (<i>Id.</i>) s (<i>Id.</i>)
CRÉ	pro-	cré- créat- créat-	er eur ion	
	ré-	créat-	ion-	s (Id.)
LI	`	li-	on-	ne (genre)

§ 428. On distingue les désinences des terminaisons.

Les désinences indiquent le genre et le nombre dans les noms et les adjectifs, le nombre et les personnes dans les verbes. Sous le nom plus général de terminaison on comprend tout ce qui se met après le radical, à savoir les suffixes, les caractéristiques ou signes des temps et des modes (dans les verbes), et les désinences.

II. Des diverses espèces de mots.

§ 429. Les mots sont simples ou composés.

§ 430. Parmi'les mots simples il faut distinguer :

1º Les mots primitifs, qui ne sont formés d'aucun autre, et viennent directement de la racine; Ex : vent, jaune, agile;

- 2° Les mots dérivés qui sont formes de mots primitifs, le plus souvent par l'addition de suffixes, et qui sont avec les primitifs dans un certain rapport de signification. Ex.: ventiler, dérivé de vent; jaunir, de jaune; agilité, de agile.
- § 431. Les mots composés sont formés par la réunion de plusieurs mots simples (Ex.: hôtel-Dieu) ou par l'addition d'un préfixe à un mot simple (Ex.: dés-ordre, ré-créer).

III. Des affixes.

§ 432. Le sens d'un mot est d'abord déterminé par la racine et le radical, puis modifié par les affixes. Il est donc important de connaître la signification des principaux affixes, parce qu'elle se retrouve dans tous les mots où ils apparaissent.

1º PREFIXES

Tableau des principaux Préfixes

CLASSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

PRÉFIXES.	ORIGINES LATINES ET GRECQUES	SIGNIFICATION	EXEMPLES.
1. 8-	lat. ad	tendance; attribu- tion; rapproche- ment.	alors (ad illam horam); — qborder, acheminer, amener; avertir (ad vertere); — agrandir, agréger, agression, agnerir; — aligner, aliter, alourdir; — aneantir, anoblir; — apaiser, aproevoir, aplanir, aplatir, apostar, apurer.
2. a. ei an-	grec à priv.	sens négatif.	Mots de formation savante : amarante, amnistie; — athée, anomalie; anémie, anonyme, anarchie.
ab- et abs-	lat. ab, abs.	éloignement : point de départ, cause.	abhorrer, abject, abjurer, ab- soudre, abus; — absence, s'abs- tenir, abstraire.
ad- d'où, par al- tération :	lat. ad.	tendance, rappro- chement, attri- bution.	adopter, adjoindre, admettre, adorer, adage.
1. ac-	Assimilation du d avec la con- sonne suivante comme en latin.	Id	accent, accepter, acclamer, acclimater, accompagner, accoster, accouder, accoutumer.
2. af-	Id	Id	affermer, affermir, afficher, affiner, affiner, affiner, affiner,
3. ag- 4. al-	Id	Id	agglomerer, agglutiner, aggraver. allait r, allier, allonger, allouer, allumer.
5. an- 6. ap-	Id	Id	annoncer, annexer, annoter. apporter, appartenir, apposer appuyer.
7. ar- 8. as-	Id	Id	arrauger, arriver, arrondir. assaillir, assister, assieger, as- surer.

PRÉFIXES.	ORIGINES LATINES ET GRECQUES	SIGNIFICATION	EXEMPLES.
). as -	pour ad-s (le d a disparu de- vant l's, par cuphonie.)	tendance, rappro- chement, attri- bution.	assendant, asperger, aspirit (en latin adscendentem, adspr gere, adspirare.)
10. at	assimilation.	Id	attarder, attendre, attenz
amphi- D'où par altération :	grec ἀμγί. D'où, par alté- ration :	antour, des deux côtés.	Mots de formation savante:
1. amp- 2. amb 3. am- ana-	lat. amp- lat. amb- lat. am- grec dva.		Mots d'origine ampoule. populaire : ambigu, ambitic amputer. Mots de formation savante : as chorète, anachronisme.
anté- et par alpi- ration	lat. ante.	avant.	Mots de formation savante:
1, an- 2, ai-	Id	Id	nultième. (ancètre , a= Mots d'origine) cessorem. populaire :) ainé (ante =
1. anti-	altération du	Id	Mots d'origine populaire : au :
2. anti-	latin ante.	contre.	per, antichambre, antichte: Mots de formation savante: " pape, antipat hie, ante: (deriqueou, réponse 12 chœur à un autre).
аро-	grec &xé.	éloignement.	Mots de formation savante: p gée, apologue, apologie, p stasie, apothécee.
archi-	grec ἀρχι.	supériorité,primauté	Mots de formation savent : archange (pour archiens architecte, architecte, architecte.
auto-	grec αὐτός.	même, lui-même.	Mots de formation sarante : aus crate, automate, autonome.
ben é -	lat. bene,	bien.	Mots de formation savante: be- diction, bénéfice. — Dans : mots d'origine populaire. préfixe est traduit en françai bienfait, bienheureux.
bis- et, par alté- ration :	lat. bis.	deux fois.	biscuit (bis coctum), buikt biscornu.
bi-	Id	Id	bifurcation, bicorne, bipids. binome, bicarbonate
be- cata-	pėjoralif. grec xatė.	contre; en bas.	bévue (fausse vue). Mots de formation savante: Ori- chrèse, catacombe, catspisse. catarrhe.

PRÉFIXES.	ORIGINES LATINES ET GRECQUES	SIGNIFICATION	EKEMPLES.
circum- Et, par alté- ration :	lat. circum.	tout autour.	Mots de formation savante : cir- cumnavigation, circumpolaire.
circon-	Id	Id	Mots d'origine populaire : circon- stance, circonvenir, circonfé-
cis-	lat. cis.	en deçà.	rence, circonscrire, circonflexe. Mots de formation savante : cis- alpin, cisrhenan.
com- Et, par alté- ration :	lat. cum.	avec.	combattre, compatriote, commission.
1. co-	lat. co-	Id	coaccusé, coassocié, cohabiter.
2. col-	lat. col-	Id	collaborer, collateral, collègue.
3. con-	lat. con-	Id	concitoyen, concourir, concorde.
1. cor-	lat. cor-	Id	correspondre,corrompre,corroder.
contra-	lat. contra.	contre.	contradiction, contravention.
contre-	Id	Id	contredire, contressing, contre- bande, contrefaire, contrôle (pour contre-rôle).
dé-	lat. de	éloignement.	débaptiser, déboucher, dépayser, déposer, dépendre.
dės-	lat. dis. (dis-calceatum, des-chaussé.)	Id	désabuser, désaccord, désagréa- ble, désappointé, désarmer, dés- habituer, déshonorer.
di-	grec dic.	deux fois.	Mots de formation savante : di- lemme, diphtongue.
dia- et, par éli-	grec διά.	à travers, entière- ment.	Mots de formation savante : dia- dème, diagnostic, diaphane.
di-	Id	Id	diorama dioptrique.
dis-	lat. dis.	séparation	discerner, distinguer, disparaître, distraire, disposer.
sion : di- 2º par assimi- lation :	lat. di.		diapider, distance, disperser, digerer, digression.
dif-	lat. dif.	Id	diffamer, difficile, diffus, difforme.
dys-	grec Sug.	mal.	Mots de formation savante : dys- pepsie, dysenterie.
en-	français en ;	dedans.	encadrer, enchainer, enclore, en-
et,par accom- modation :	lat. in; grec iv.	[fouir; endémique.
	français en ;	Id	emballer, embourber, embraser, embrasser, emmagasiner, em-
em-	grec iv.	}	porter, employer. Mots de formation savante : em- bryon, empyrée, empirisme.
entre-	franç. entre ;	entre.	entrepôt, entrecouper, entremê- ler, entrelacer, entregent, entre- tenir, entr'acte.

Préfixes.	ORIGINES LATINES ET GRECQUES	BIGNIFICATION	EXEMPLES.
épi-	grec ini.	sur.	Mots de formation savante : épi démie, épiderme, épigastre, épi taphe, épitome.
eu-	grec 15.	bien.	Mots de formation savante : en charistie, Euménides, espho
ex- et, par sup- pression ou accommo - dation de	lat. ex.	deliors.	nie, suphémisme. exagérer, excéder, excentrique exolamer, extirper, exclure expatrier, excommunier.
consonnes:	lat. e-	Ia.	ébouler, écrémer. émaner, écor cher, s'évanouir. s'écrier.
2. ef-	lat. ef- lat. ex-	Id	effusion, effondrer, effaroucher essuyer, essouffice.
3. es extra-	lat. extra.	IdId.	extravagant, extraordinaire.
for- et, pur alté- ration :	lat. foric.	dehors.	forfaire, forfait, for bun.
four- hétéro-	Id grec ἕτερος.	autre.	fourvoyer. Mots de formation savante: le térogène, hétérodoxe, héterodoxe, héterodoxe.
hyper-	grec vaiq.	au-dessus.	Mots de formation sarante : he perbole, hypertrophie.
hypo-	grec ὑπό.	au-dessous.	Mots de formation savante : hypothèse, hypogastre, hypocondre hypothèque.
1º in- et, par ac- commoda- tion:	lat. in, préf.	dedans, sur.	inearcerer, injecter, inscrired inclus
1. il- 2. im-	lat. il. lat. im.	Id	illuminer, illustrer. imbiber, immerger, importer
3. ir-	lat. ir.		imposer. irrigation, irruption.
2° in- et,pur accom-	lat. in, préf.	sens négatif.	inanimė, inabordable, inhu- main, incertain, infidėle, in- salubre.
modation:	lat, 11-		illettre, illégitime, illimité.
2. im-	lat. im-	Id	imbuvable, immérité, impatient.
3. ir-	lat. ir-	II,	irresponsable, irreligion, irri- prehensible, irregulier.
inter- intro-	lat. inter.	entre. en dedans.	interruption, intervalle. introduire, introduction, intro mission, introlt.
mal- et, par alté-	lat. male.	mal.	maltraiter; malade (male aptus)
ration : mau-	Id	Id	maudire; maussade (male sapi dum).

PRÉFIXES.	ORIGINES LATINES ET GRECQUES	SIGNIFICATION	EXEMPLES.
mes- et, par alté- ration :	lat. minus.	état moindre, mau- vais.	mésallier, mésaventure, mésin- telligence.
mė-	Id	Id	mécontent, mécréant, médire, mé- fait, mégarde, mécompte, mépriser.
méla-	grec μίλα.	noir.	Mots de formation savante : Mé- lanésie, mélancolie.
mėso- et par élision :	grec µίσος.	milieu.	Mot de formation savante : Mé- sepotamie.
més- méta- et, par alté- ration :	Id grec μιτά.	changement.	mésentère. Mots de formation savante: mé- tamorphose, métaphore.
mé:- mi- micro-	lat. medium.	moitié, petit.	météore. midi, minuit, milieu. Mots de formation savante : mi-
mis- néo-	grec pioos. grec vios.	haine. nouveau.	croscope, microcosme. misanthrope, misanthropie Mots de formation savante: néo-
non- ob-	fr. non. lat. ob.	sens négatif. en face de.	logisme, néophyte. nonchalant, nonparell. obéir, obliger, observer, obtenir,
et, par assi- milation : 1. OC-	lat oo	7.4	objecter, obstacle, obstrué.
2. op- ortho-	lat. oc. lat. op. grec òelós.	Id	occasion, occuper, occurrence. opposer, oppression, opprobre. Mots de formation savante: or- thographe, orthopèdie.
outre-	lat. ultra. franç. outre.	au delà de.	outrecuidant (ultra credens sibi), outrepasser.
par-	lat. per	à travers, jusqu'au bout.	parcourir, pardonner, para- chever, parfaire.
per-	Id	Id	percevoir.perforer, permettre, per- fection, perturbateur, perclus.
para-	grec tapá.	à côté, au delà.	Mots de formation savante : pa rabole, paradoxe, paragraphe.
pėri- philo-	grec mişi.	à l'entour de.	Mots de formation savante : pé- rimètre, périphrase, péristyle.
et par élision : phil-	grec piles.	ami.	philosophe (ami de la sag-sse), philotechnique (ami des arts). philanthrope (ami des hommes).
post-	lat. post.	après	Mots de formation savante : post- scriptum posthume, postérité.
pour-	lat. pro,	en avant.	pourchasser, pourrailer, pour- fendre,
pré-	lat. præ.	avant, en avant.	préposer, préposition, précurseur, préambule, prénom, préscience,
Pro-	lat. pro.	en avant.	prescrire, presider, prescanda, presumer, presupposer, pressent r. Moss d'origine populaire: prologue, pronostic, prodromo, produire, prolonger, procham r. projetr, pronoser, proceder.
			icocrap onoser, pronoun, proceder.

PRÉFIXES.	ORIGINES LATINES ET ORECQUES	rignipication	EXEMPLES.
pros- re- « ré-	grec πρός. lat. re.	vers. 1. renouvellement, redoublement (en latin rursus.) 2. Retour en arrière en latin retro)	Mots de formation savante: pro- curer (curare pro-aliquo), pro- cureur, procensul (procensule.a la place de consul), prospecus, prosélyte, prosodie, recueillir, rejoindre, refaire, rebon- dir, repasser, réciter, ressaisi, ressembler, ressortir, ressentir, réagir, récriminer, réclamer, re- poct, réclusion, résister.
retro- sous- et, par alté- ration :	lat. retro.	en arrière.	Mots de formation savante: rétro cèder, rétrograder, rétrospectif soustraire, sous-lieutenant, sous cription.
sub- ei, par assi-	Id	au-dessons.	souterrain, soul'gner, soumette souvenir, sourire. subalterne, subdiviser, subjuguer substance.
milation: 1. suc- 2. suf- 3. sug- 4. sup- ou, avec al-	lat. suo- lat. suf- lat. sug- lat. sup-	Id	succèder, succomber, succorsale, suffixe, suffoquer, suffire, suggérer, suggestion, supplanter, suppléer, supporter supposer.
tération : 5. su- super- et, par altération :	lat. su- (sub.) lat. super. lat. super.	an-dessus.	suspecte. Mois de formation savante: m perflu, superstition, superpo ser, supercherie.
supre- sur- et par alte- ration: sui-	lat. supra. fr. sur.		suprème, suprèmatic, Survenir, surt ut, surface, sur nommer, surhumain, surcher ger, surcroît, surmonter, susdit, suspendre, susceptible.
et par accom- modation : syll, sym- ou par élision :	gr. oul, oup.	avec.	Mots de formation savante: Mots de formation savante: Mots optique, syndic.syn optique, syndic.syn lepse, synbole.syn pathie.synphonie.
sy- tele-	Id gr. τηλε.	au loin.	sym'trie, système. **télégraphe. **télé_ramme, **télé scope, **téléphone.
trans- et, par alté ration:	lat. trans.	au delà.	transition. transit, transaction transporter, transmettre, trans former, transgresser.
1. tra- 2. tré- vice-	lat. tra- Id lat. vice.	1d	torner, transpresser, tractifraguestir. transpresser, tractifraguestr. tressaillir. vice-roi. vice-amiral. On a dit for abrivitation: vicomte (vice mittis); vidame (vice domini).

2º SUFFIXES

§ 433. — Les suffixes se divisent en quatre classes :

1º Suffixes des substantifs:

2º - adjectifs et participes;

3º - verbes;

4º - adverbes et autres particules.

Ces quatre classes se subdivisent elles-mêmes, d'après leur sens, en plusieurs groupes :

I" CLASSE - SUFFIXES DES SUBSTANTIFS

Tableau des principaux suffixes de substantifs

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION.	fuffixes.	ORIGINES LATINES GRECQUES, (TC.	exemples.
1. Noms in- diquant l'a- gent.		Latarium, -arem. Latorem, -torem. Bas latarium.	militaire, notaire, secrétaire. chasseur, couvreur, laboureur; accusateur, cultivateur. berger, boucher, boulanger;
	-ier, yer.		
·	-ien.	Latianum, anum.	
	-iste.	Gr. 10thy, latistam.	
	-esse.	Latissam	féminin de divers mois; chasse- resse, a bbesse, prophétesse, déesse.
	-trice.	Lattricem.	féminin des mots en teur, ac- cusatrice, adulatrice.
	-at.	Latatum.	épiscopat, majorat, décanat, consulat.
2. Nome in-			
	-it:on-ission		scumission.
A.l'action et le		Français.	œillade, croisade, jérémiade.
résultat de		Lutmentum.	fondement, to stament, arrosement.
l'action, etc.		Lataticum.	voyage, raccommodage, balayage, abatis, treilits.
	-is. -ice.	Français.	l • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	-ure.	Laticium, -itiam. Laturam.	nature, agriculture, blessure,
	-son, -çon	Lattionem.	raison (rationem), poison (potio- nem), décinaison, façon (fac- tionem),
	-ande. -ende.	Lat andam, -endam, -andum, -endum.	réprinunde, propagande, légende, dividende.

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION,	SUFFIXES.	ORIGINES LATINES, ETC.	exemples.
B. la mantère d'être , les qualités, les défauts.	-ance. -ence. -esse. -itude. -té. -erie, -as- serie.	Latantiamentiam). Latitiam. Latudinem. Lattatem Latiam (urec affaiblissement des suffixes français	abondance, ignorance. patience, négligence. paresse, tristesse, faiblesse jeunesse, aptitude, béatitude, certitude. bonté, santé, humanité, pauvresi, ladrerie, poltronnerie, friponnerie, rêvasserie, écrivasserie.
	-ie. -ice, -ise. -isme.	-eur, -asseur, -ier. Latiam. Latitiam. Gr. ισμόν.	perfidie, calomnie. avarice, sévice; bêtise, sottis, fainéantise, gourmandise. barbarisme, antagonisme.
3. Noms de lieux, d'ins	-acle, ail	Lataculum.	spectacle, oracle; gouvernail, bercail. dortoir, parloir, abrenvoir, pres-
truments	-oir. -oire.	Latorium. Lat. orium, -oriam.	soir, comptoir, arrosoir, lavoir: réfectoire, armoire, écritoire. histoire.
	-che. -er. ain, -aim. -y.	Latcam. Laterium,-arium. Lat, -amen. Latiam, -iacum,	manche, perche. grenier, vivier, bûcher, clochr. airain. levain, essaim. Neuilly, Antony, Noisy, Cham-
	-viers. -erre.	-itum, etc. Latverum. Latdorum, -du- rum.	pigny. Louviers, Verviers. Auxerre, Nanterre, Tonnerr. (Ternodurum).
	-an.	Latencum, -en - num. Latacum.	Morvan, Dourdan, Cachan. Aurillac, Nérac, Bergerac.
4. Noms d'ha- bitants d'un pays	-an. -ain. -ien. -ais.	Latanum. Id. Id. Latensem.	paysan, Toscan. Romain, Germain, Américais. Norvégien, Autrichien, Prussia. Français, Anglais, Portugus. Nantais.
5. Augmen- tatifs, fré- quentatifs et péjoratifs	-ois. -agne. -aille.	Id. Lataniam. Lataculum,-aliam	Suédois, Danois, Grégeois. campagne, montagne. bataille, mitraille, épousaille, futaille, mangeaille, gueu- soille, valetaille.
heloreerra.	ace, asse.		populace, grimace, paillasse, m- vantasse, papa russe.
	-ade. -aud.	Gr. áða. Italien, -ata. Germanique.	myriade, cavalcade, gambade. lourdaud, badaud, rougeaud.
6. Diminutifs	-aud. -eau.	Latellum.	lapereau (leporellum), cerceau, arbrisseau, chevreau, per- dreau, lionceau, rumeau, dra- peau, ruisseau.
	-elle -aut. -et, -ette.	Latellam. Germanique. Bas latetum.	demoiselle, écuelle. levraut. lacet, œillet, feuillet, jardis. maisonnette, planchette.

GROUPES. LEUR \$IGNIFICATION	SUFFIXES	OBIGINES	EXEMPLES
	-elet. -elette. -eul, euil. -ille.	Bas latetum. Id. Latolum. Latiliam.	gantelet, femmelette. filleul, aïeul, linceul. chevrevil. aiguille, cheville, chenille, bé- quille, charmille, flottille, fau- cille.
	-illon. -in, -ine.	França is. Id.	carpillon, oisillon, aiguillon, coquin, faquin, galopin, bouquin, chaumine, bottine.
	-on. -ot, -iot.	Latonem. Français.	anon, larron, oison, garçon, guidon. ilot, chariot, cachot, vieillot, petiot.
ļ;	-ule, -cule	Latulum, -culum.	globule, formule, particule, opuscule, animalcule
	-ole.	Latolam.	cabriole, carriole, camisole, cou-
	-ouille.	Latuculam, -ucu-	grenouille, cornouille, gar- gouille.
	-uche	Bas latucam.	merluche, peluche, guenuche.

2° CLASSE — SUFFIXES DES ADJECTIFS ET PARTICIPES
Tableau des principax Suffixes d'adjectifs et de participes

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION	SUFFIXES	ORIGINES LATINES, ETC.	EXEMPLES
I. Adjectifs : A. indiquant la		Latficum, -ferum, -fugum	sudorifique, somnifere, somni
manière d'ê-		Lat. abilem	aimable, louable, respectable,
tre, les quali-		Bas lataticum.	
tés et les dé-		Latarium, -arem.	
fauts.		,	taire.
1	-al.	Latalem	oriental, moral, pontifical, legal.
	-ant, -ent, -and.	Latantem,-entem.	vailiant, bienfaisant, prudent, friand.
Į.	-âtre.	Bas lat, -asterum,	blanchåtre, verdåtre, rougeåtre.
į	-el.	Latelem.	cruel, artificiel, mortel.
	-escent.	Latescéntem.	adolescent, arborescent, effer- vescent.
1	-eur.	Latorem.	rieur, moqueur, flatteur.
	-eux.	Latosum.	peureux,monstrueux,belliqueux.
	-ible.	Latibilem.	sensible, irascible, perfectible.
	-uble.	Latubilem.	soluble, indissoluble.
	-ier.	Latiarem.	familier, grossier, coutumier.
	l l	1	

GROUPES. LEUR IGNIFICATION.	SUFFIXES	ORIGINKS LATINES, ETC.	EXEMPLES
	-if.	Lativum.	cartif, significatif, décisif.
	-11. -il, -ile.	Latilem.	subtil, civil, gentil, pueril, ser-
			vile, facile, imbécile.
	-in.	Latinum.	enfantin, sanguin.
	-ique.	Laticum.	hérosque, honorifique angéli-
	-oide.	Bas latoldum.	ovoide, metalloide.
	-ide.	Latidum.	candide, rigide, morbide, hu-
	-uble.	Latubilem.	soluble.
	-11.	Lat. utum.	barbu, bossu.
B. Augmenta-	-aceasse	Latacem.	rapace, bonasse,
tifs, fréquen-	-ache.	Lat. asciam.	cravache, ganache.
tatifs	-ard.	Germanique.	babillard, bavard, vantard, criard, grognard,
	-bond.	Latbundum.	furibond, vagabond,
	-issime.	Lat. issimum.	doctissime, richiesime.
	-ième.	Latesimom.	deuxième, troisième, centième.
C. Diminutifs.	-et, -elet.	Bas latetum.	propret, aigrelet, rondelet, bru- net.
	-in.	Latinum, -ignum.	enfantin, bénin, malin, blondin.
2. Participes	-ant.	Lat. antem.	aimant, mordant, enlevant.
présents, ad- jectifs ver- baux	-issant.	Latiscentem.	rongissant, faiblissant, verdis- sant.
2 Dowled	- ė .	Latatum.	aimd.
3. Participes	-i.	Latatum. Latitumictum.	finí, béní.
passes	-is.	Lat. issum.	nni, beni.
1	-t.	Lattum.	fai/. écrit.
,	-u.	Latitum,-utum,etc.	vendu, perdu, dissolu.
	- 40.	zamivani,-ubani,000.	tenda, berga, dissora.
		·	

3. CLASSE — SUFFIXES DES VERBES Tableau des principaux Suffixes de verbes

GROUPES. I.BUR IGNIF CATION.	SUPFIXES	ORIGINES LATINES, ETC.	RXEMPLES							
Suffixes des quatre conju- gai-on-, indi quant l'idée générale d'ac tion.	-er. -ir. -oir. -re.	Latareere. Latire, -escere. Lat5 e, -ĕre. Latēre.	aimer, répéten finir. dev <i>oir</i> , recevoir. rendre.							

GROUPES. LEU R SIGNIFICATION	SUFFIXES	ORIGINES LATINES, ETC.	exemples
2. Suffixes spéciaux : 1. Causatifs (indiquant l'idée de cause : 2.Fréquentatifs:	-iser. -ailler.	Lat. facere, -floare. Gr. Cuv; bas latfrançais. Latascere. Français.	fler, mortifier, se mefler.
3. Diminutifs:	oyer. -uler.	Laticare. Latulare. Français. Id. Italien. Latillare.	odtoyer, festoyer, tournoyer, ployer, larmoyer, moduler, gesticuler. chanceler, grommeler, harceler. becqueier, marqueier. voltiger. vaciller, pendiller, tortiller, pe-
·	-iquer. -oter.	Laticare. Françats.	tiller, barbouiller, chatouil- ler. tourniquer. barboter, vivoter, clapoter.

4. CLASSE — SUFFIXES DES ADVERBES & AUTRES PARTICULES Tableau des principaux suffixes d'adverbes, etc.

SUFFIXES.	Leur Signification	ORIGINES LATINES, ETC.	EXEMPLES.
-ment. -ent, -ant.	La manière. Id. Id.	Lat. inde. Lat. inde. Lat. 1. ante, suf. participe à l'ablatif. 2. ante, prépos.	

REMARQUES.

REMARQUE I. — On le voit, ce sont les suffixes latins qui ont donné à la langue française presque tous ses suffixes; mais une fois entrés dans la langue ces suffixes ont été appliqués par analogie à des radicaux français.

REMARQUE II. De même qu'il y a des mots de formation populaire et des mots de formation savante, il y a des suffixes de l'une et de l'autre origine. Ainsi, de la racine prim et du suffixe arium, est venu, par formation populaire, prem-ier, et par formation savante, prim aire.

IV. Des mots dérivés.

§ 434. C'est, en général, par l'addition de suffixes que les dérivés se forment des primitifs: par l'addition de nouveaux

suffixes on forme des dérivés de dérivés.

Les suffixes représentent ce qu'on a judicieusement appelé les idecs latentes du langage (1). Rien n'est plus simple à la fois et plus important à étudier que cette formation de mots par addition de suffixes. Ces nouveaux éléments, si humbles en apparence, sont très féconds: à eux seuls, ils expriment une foule d'idées qui, sans eux, exigeraient en français l'emploi de plusieurs mots ou de toute une périphrase. Ainsi le seul suffixe ier, joint à divers radicaux, exprimera:

1º La production (pomm-ier, figu-ier, poir-ier);
2º La contenance (fruit-ier, encr-ier, herb-ier);

3º La qualité (coutum-ier, façonn-ier, famil-ier);

4° La profession (aumôn-ier, charpent-ier, port-ier, armur-ier); 5° L'usage d'une arme spéciale (fusil-ier, grenad-ier, cuirassier); etc., etc.

[*ORIGINES LATINES. — Le suffixe latin est en général altéré, en même temps que le radical. dans les mots dérivés de formation populaire, et respecté dans les mots de formation savante. Ex.:

Formation populaire: | Formation savante. Mots latins: rat-ionem, raison, ration, rationner. comparationem, comparaison, comparat-if, comparat-ivum, fact-um. fact-ionem. fait. fact-ion, fact-eur, etc. conduct-um. (conduite. conduct-eur. conduct-orem.

Dans les mots de formation populaire, des lettres parasites s'ajoutent devant le mot, et même au corps ou à la fin du mot. Il y a peu d'exemples des deux derniers faits (fundam, fronde; lilium. lis);

(1) Michel Bréal, les Idées latentes du langage, dans les Mélanges de mythologie et de linguistique, p. 295 et suiv.

mais le premier est très fréquent. Quelquefois ce sont des consonnes (ranunculam grenouille; octo. huit; hederam, lierre) Mais le plus souvent. c'est un e qui s'ajoute devant les groupes de consonnes sc. sp, st. C'est ce qu'on appelle l'e prosthétique. Ex :

† spatham, épée: scalam, échelle: + scandalum, esclan-speciem, epice; spicam. épi; scientem. escient: spinam, épine; scolam, école; spiritum, esprit; scribere, ecrire; sponsus, poux; scutum, écu; stabilire. etablir; statum, état;

ıstellam, étoile: sternutare, éternuer: stomachum, estomac: stringere, étreindre: studium, étude; stuppam, étoupe; etc., etc.

REMARQUE I. - Il y a en français un assez grand nombre de mots dérivés dont le primitif n'existe pas dans la langue ou

bien est sorti de l'usage.

sparsus, épars;

Ľ

Ainsi le vieux mot heur, qu'on retrouve seulement dans le proverbe: il n'y a qu'heur et mulheur, a formé les mots: heur-eux, bon heur, mal-heur. Le vieux mot chapel, par lequel on entendait un ornement de tête, a donné chapel et. Du vieux mot goupil, signifiant renard, est venu le mot goupil-lon, qui désigne un instrument semblable à une queue de renard. Du vieux mot germanique brand (épés), est venu le verbe brandir.

Quant aux dérivés dont le primitif n'existe pas en français. c'est à leur suffixe qu'on voit qu'ils sont des mots dérivés; et c'est dans la langue latine qu'il faut chercher leur primitif.

[ORIGINES LATINES. - Par exemple, album a donné le mot aub-ier (comme le mot aub-e); candorem, candeur; mercem, mercier; singularem, singulier, etc.]

REMARQUE II. - Dans la dérivation des mots, l'accent tonique change de place, pour se porter, selon la règle (§ 24), sur la dernière syllabe, excepté quand elle est muette. Ainsi,

la syllabe qui est accentuee ians : devient atone dans : chandelle, chandelier: faim. famine: clair. clarté : grain, graine, grenier: cheval, chevalier: épice. épicier; etc.

§ 435. On distingue la dérivation nominale (substantifs et , adjectifs) et la dérivation verbale (verbes).

Dérivation nominale.

On a vu (§ 434) que la dérivation nominale se fait, en général. à l'aide de suffixes; mais elle se fait aussi quelquefois sans wffixes.

1º Dérivation nominale avec suffixes.

La dérivation nominale avec suffixes est le mode de formation le plus ordinaire des substantifs dérivés et des adjectifs dérivés.

1. Substantifs dérivés. Ils se forment :
d'autres sub-tantifs (cerise, cerisier; esclave, esclavage);
d'adjectifs (bou, bouté; jaune, jaunisse; noir, noirceur);
de verbes (chauffer, chauffage; courir, coureur).

REMARQUE I. — Parmi les substantifs dérivés de verbes, un grand nombre sont formés avec addition des suffixes ant, ent, and.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ant est un suffixe de participe présent français (couchant, courant, levant, montant, penchant, pendant, tranchant, vivant). Ent est un suffixe de participe présent latin, entem (adhérent, affluent, expédient, équivalent, précédent, président, résident). Ant est une forme accessoire du premier (friand, du verbe frire). — Les mots en ant et en and supposent toujours un verbe français; mais ce verbe a quelquefois disparu de la langue : galant vient du vieux verbe guler. Quelquefois il vient d'un participe présent latin en anten (marchand, de mercantem), ou même en enten (manant, de manentem). — Quelques noms en en viennent directement du latin, sans intermédiaire de verbe français. Ex: régent, Occident, Orient, adolescent.]

REMARQUE II. — Les suffixes diminutifs n'expriment la diminution que lorsque leur primitif existe en français.

Ain-i, anneau, couteau, chapeau, chateau, ne sont pas ou ne

sont plus des diminutifs.

Pour devenir des diminutifs, les mots ont besoin d'un autre

suffixe : château, châtel-et.

Dans agne-let, il y a deux suffixes de diminutifs: 1° eau, 2° et. De même dans ois-ill-on, carp-ill-on, etc.

2. Adjectifs dérivés. — Ils se forment :

de substantifs (honte, honteux; origine, originel, original); d'autres adjectifs (jaune, jaunâtre; bon, bonasse); de verbes (noir, noircir; blâmer, blâmable).

[ORIGINES LATINES. — Ce qui a été dit plus haut des substantifs dérivés terminés par ent et ant s'applique aussi aux adjectifs. Ainsi, charmant, savant, sont, au moins à l'origine, des participes présents de verbes français (charmer, savoir); le suffixe de excellent. divergent, négligent, vient du suffixe entem; et nonchalant. sémillent, viennent de vieux verbes (nonchaloir. sémiller). — Du reste un grand nombre d'adject-fs viennent directement du latin, sans l'intermédiaire d'aucun mot français. Ex.:

Avec le suffixe aire (arem, mrium): populaire, contraire, primaire;
el (alem): rationnel. cruel, visuel;

Avec le suffixe al (ulem): mental, guttural, local;

eux (osum): studieux, précieux, odieux;

ique (icum): historique, fauatique, pacifique;
 lent (lentum): succulent, opulent, violent;

— ace (ncem): efficace, vorace, loquace, tenace; — bond (bundum): vagabond, furibond;

- bond (bundum): vagabond, furibond ide (idum): timide, rigide.]

REMARQUE GÉNÉRALE. — Les substantifs ou adjectifs dérivés de verbes ont, soit une origine française, soit une origine latine

Quand ils viennent du français, ils se tirent du radical verbal, tel qu'il se trouve à l'indicatif présent. Ex.: naissance; naissant; indicatif présent, nous naissons; infinitif, naitre.

Quand ils viennent du latin, ils se tirent du supin. Ex.: portatum, portat-if; gestum, gest-e, gest-ion; actum, act-e,

act-ion.

2º Dérivation nominale sans suffixes.

Les dérivés qui se forment sans suffixe sont tous des substantifs

verbaux. c'est-a-dire substantifs derivés de verbes.

La plupart sont tirés du radical du ve be, tel qu'il se trouve à l'indicatif présent, mais avec suppression de la désinence. Seulement, quelquefois, pour la facilité de la prononciation, on ajoute à ce radical un e muet. Ex.:

1. Exemples de substantifs verbaux simplement formés du radical, tel qu'il apparaît à l'indicatif présent;

aboi (j'aboie);
accueil, recueil (j'accueille, je recueille);
appel, rappel (j'appelle, je rappelle);
combat ébat (je combuts, je m'ébats);
désir (je désire);
dédain (je dédaigne);
maintien, soutien (je maintiens, je soutiens);
pleur (je pleure);
tour, détour, atour (je tourne);
vol (je vole).

Quelques-uns viennent de verbes qui ne sont plus en usage. Ex.:

achat;
départ (on n'a plus que l'infinitif se départir);
desseiu;
deuil (on a dit autrefois se douloir, dolere);
discord;
effroi, émoi;
relief, etc.
cours sur.

D'autres s'expliquent par des variations de prenonciation. Ex.:

espoir (on prononçait espouère; j'espère); gain (on prononcait je gaigne);

groin (de je grogne, qui se prononçait je groigne).

2. Exemples de substantifs verbaux formés du radical ave addition d'un e muet :

blam-e, offr-e, dout-e, purg-e, foul-e, tremp-e.

Rêne vient de je retiens (primitivement je retene; d'où le substantif retenue), etc., etc.

II. Les autres substantifs verbaux sans suffixes viennent du participe passé de verbes français, et presque tous sont du féminin. Ex.:

masculins: un dit, un dédit; — fait; — joint; — reçu; — réduit, — etc. masculins: des allées et venues; une fumée; une arrivée; — gelée; — contrainte; — issue; — couvée; — montée; — découverte; — partie; — découverte; — pensée; — destinée; — sortie, — durée;

Plusieurs de ces derniers substantifs verbaux sont formés de participes passés hors d'usage aujourd'hui. Ex.:

chute, au lieu de chue;
course — courue;
élite — élue;
emplette — employée;
pente — pendue;
rente — rendue;
tente — vendue;

entorse, qui vient de torse, synonyme de tordue; source, d'un ancien participe du verbe sourdre; etc., etc.

[ORIGINES LATINES. — Quelques-uns de ces substantifs verbaux sont formés de participes parfaits passifs du latin. Ex:

défense, de defensa; dette, — debita; meute, émeute, de mota, emota; offense, de offensa; perte, de perdita; pointe, de peneta;

quête, conquête, etc., de quæsita † quæsta;
recette, de recepta;
réponse, de responsa;
route, de rupta;
trait, traite, de tractum, tracta;

Dérivation verbale.

Les verbes dérivés sont formés:

1º De substantifs ou d'adjectifs. Ex. :

sanglot, sangloter; flot, flotter; | sec, sécher; égal, égaler;

fin, finir (on disait autrefois aigre, aigrir; rouge, rougir, etc.

finer); garant, garantir (les dérivés en er sont de beaucoup les plus

nombreux):

2º D'autres verbes. — Ce sont surtout des diminutifs et des fréquentatifs. Ex.: bourrer, bourreler; crier, criailler: tirer. tirailler; mordre, mordiller; taper, tapoter; rêver, rêvasser, etc.

V. Des mots composés.

§ 436. Si l'on considère les mots composés au point de vue de leurs éléments, on voit qu'ils sont formés tantôt par la réunion de plusieurs mots simples, tantôt par l'addition d'un préfixe à un mot simple.

1º Les mots composés de plusieurs mots simples peuvent être formés par la réunion :

De deux substantifs (chat-tigre, reine-marguerite);

D'un substantif et d'un adjectif (vinaigre, gentilhomme, basse-taille);

De deux adjectifs (aigre-doux, premier-né);

D'un substantif et d'un verbe (tire-bouchon, perce-oreille, serre-féte, savoir-faire) ;

D'un ou de plusieurs substantifs et d'un mot invariable

(sous-préfet, tête-à-tête, pied-à-terre, avant-coureur);

D'un adjectif et d'un mot invariable (bienheureux, malhonnéte) ·

D'un verbe et d'un mot invariable (contredire);

2º Parmi les préfixes qui entrent dans la formation des mots composés, les uns sont des prépositions latines ou françaises (superposer, surtaxer), les autres sont de simples particules (mésuser, méprisable; injuste; disproportionné; archidiacre, etc.).

REMARQUE. — Dans les mots composés par addition d'un préfixe à un mot simple, il y a eu souvent des altérations qui portent soit sur la première, soit sur la seconde partie du mot, surtout dans les composés qui sont à la fois des dérivés.

Ainsi méchant vient de mes-chéant (du préfixe mes et du participe présent du verbe choir); achever vient de la préposition à et du mot chef; dorénavant de d'ores en avant (Voy. § 141,

HIST.), etc.

Digitized by Google

§ 436 bis. Si l'on considère les mots composés au point de vue de leur forme, on peut les partager en deux classes :

I. La première classe comprend ceux où l'union entre les parties composantes est tellement étroite qu'on les écrit en un seul mot. Ex.: bienfait, portef uille, becfique, etc.

REMARQUE I. — De cette étroite union des éléments du mot composé, il résulte que le premier des mots simples est souvent altéré au point d'être méconnaissable : ce n'est que par l'analyse étymologique qu'on le reconnaît. Ex.: gendarme (gent d'armes); licou (lie-cou); fainéant (qui fait néant, c.-à-d. qui ne fait rien); vaurien (qui ne vaut rien). De même pour les mots suivants :

atout (d tout);

amont, aval (à mont, à val); bégueule (bée-queule. Bée est la 3º personne de l'indicatif présent du verbe aujourd'hui usité seulement au participe présent, *béant*) : béjaune (bec jaune); chafouin (chat fouine);

forcené (fors sens); faubourg (fors bourg); hormis (hors mis); plafond (plat fond); la plupart (plus part); plutôt (plus tot); souligner (sous ligne); toujours (tous jours); verjus (vert jus);

ORIGINES LATINES. - A ces mots il faut ajouter ceux dont l'étymologie latine seule fournit les éléments. Ex.: dimanche (diem dominicam); lundi (lunæ diem); mardi (martis diem); mercredi (mercurii diem); connétable (comitem stabuli); autruche (avem struthionem; aubépine (albam spinam); république (rem publicam); orfevre (auri fabrum); printemps (primum tempus); raifort (radicem fortem); midi, minuit (medium diei, medium noctis), etc.

REMARQUE II. - Parmi les mots composés de cette classe, la langue française en a pris plusieurs tout faits au grec ou au latin. Ex.: économe, agronome; procurer, préoccupé, etc.

II. La seconde classe comprend des mots qui sont plutôt juxtaposés que composés. Ce sont ceux dont les parties composantes sont restées distinctes. Le lien qui les unit est si peu étroit que souvent il n'y a pas entre elles de trait d'union (Ex.: ver à soie, char à bancs, pomme de terre), et que, même lorsque les diverses parties sont liées par un trait d'union, la première peut être variable (Ex.: des chefs-d'œuvre, des potsde-vin, des arcs-en-ciel, des chefs-lieux, etc. Voyez les règles sur le pluriel des noms composés. §§ 184-190).

III. On l'a remarqué avec raison, ces deux classifications des mots composés, reposant uniquement sur leurs éléments et sur leur forme, sont artificielles et factices. La seule classification vraie et naturelle serait celle qui montrerait à quels procédés logiques est soumise la composition des mots en français. Ce n'est en effet pas une combinaison purement accidentelle de mots (substantifs unis à des substantifs ou à des verbes, etc.). Les mots entrent en composition d'après certaines opérations de l'esprit, qui sont sans doute variées, mais qui de sont pas infinies et qui peuvent être déterminées. Mais cette étude, qui a été faite avec un remarquable talen d'analyse philologique et psychologique, dépasse les limites de cette grammaire. Il nous suffira de renvoyer au livre récemment publié sur ce sujet (1) et de dire que les divers procédés de composition en français se ramènent à trois types principaux:

1º La composition apparente ou juxtaposition (Ex.: clin d'æil,

coup d'ail, chef-d'auvre, ciel de lit, etc);

2º La composition par particules (injustice, mesalliance, etc.); 3º La composition elliptique ou composition proprement dite

(chou-fleur, pourboire, aloi, etc.).

Nous ajouterons que, dans tout mot composé, il y en a un qui exprime l'idée principale, et que l'autre ou les autres ne font que déterminer cette idée. Ex.: arc-en-ciel, bas-fond, couvre-chef, cerf-volant, etc.

VI. Des familles de mots.

§ 437. On appelle famille de mots la réunion de tous les mots qui se rattachent à une même racine : mots primitifs, mots dé-

rivės, mots composės (Voy. § 423).

Pour se rendre compte de la filiation des mots depuis le mot primitif jusqu'au deroier dérive et surtout pour rattacher tous les mots d'une même famille à la rucine, qui en est le point de départ, il importe de noter les changements qu'aurènent le fait de la dérivation et celui de la composition.

- § 438. Pour donner une idée de ces fumilles de mots, nous prendrons comme exemples les trois racines AG, CAP et SPEC, dont nous donnerons en quelque sorte l'arbre généalogique, dans les trois tableaux qui suivent. Ces tableaux permettront de les voir d'abord dans le mot primitf, puis dans les dérivés ou composes, enfin dans les dérivés de dérivés (2).
- (1) A Darmesteter, Traité de la formation des mots composés dans la langue française, compares aux autres langues romanes et au lutin, 1875.
- (2) On trouvera tous les mots de la langue française rangés par familles dans la 1º édition du Dictionnaire de l'Académie trançaise (1694) et dans le Dictionnaire des racines et dérwés de la langue française de Charassin (1812).

Families de mots. — Exemples.

RACINE.	MOT PRIMITIF (radical formé de la racine et d'un suffixe).		DÉRIVÉS (avec on sans altération de la racine).	dérivés dy dérivés.
			ag-ile, ag-ent, ag-encer,	agli-ité, agliement. agene. agen.ce-ment.
		1. a.g.	agenda, reag-ir, retro-ag-ir, ag-iter,	réaction, réacteur, réactif, réactionnaire, réiro-actif, réiro-activité, rétro-activement, agit-ateur, agit-ation.
AG (idée d'action).	agir.	~~	amb-ages, action, actif,	action-naire, action- ner. activ-ité,activ-ement,activ- er,in-actif,in-act iv-ité.
		3 ac.	sc-te, so-tuel, ex-sc-t,	actuel-lement, actual-ité. exact-ement, exact-itude. in-exact-ement, in-exact-itude.
			acteur, er-ig-er,	exig-ence, exig-eant, exig-ible, in-exig-ible. exection.
	•	3. 18.	ex-1g-u, trans-ig-er.	exiguito. transac-tion.
OAP	1 cap.	cap-e,	cap-uche, cap-eline, cap-uch, ca-pote, cap-areçon.	ospuch-on. cap-udne.
		cap-ital,	cap-iiaire. cap-itale, capitaliser.	
	S. Cab.	cab-orbe,	cab-orde, n-unb-it.	

	ul-atlor		ain.						•	re-specta-bilité.	re-spectueusement.				southoon - ner southoon-neux.		spécial-ité, spécial-iser, spécial-ement.				mo-ité.	
dé-capit-ation,	capitul-ation. ré-capitul-ar, récapitul-atior	chapel-ier, chapel-lerie,	chape-ron, chape-lie, chape-let,		cnever,						-	inspect-ion, inspect-our.		circonspect-ion,				spéc-iffer,			perspic-ace, per-spicac-ité.	a 1-spic-es épic-ier. épic-erie.
capit-ation, capit-eux, de-capit-er capitaine,	capituler,	chap-eau, clap	chap-e, co	chap-iteau,	chep-tel,	spec-tacle	spec-tateur,	spectre,	-	re-spec-t,	_		spec-imen,		su-spec-t,	per-spec-tive,		spé-cieux, si	ex-neg-tant.		pier (e-spier), e-spi-on.	
8. capit.		~	4. chap.		6. chep.	,		_					I. Spec.		` <u>`</u>	_	_		2. pec.	(per sup-	3. spie.	4 pio (par suppression de l's)
CAP (idés de tête).													200	(idée de regard,	d'observation).							

VII. De l'analyse étymologique.

§ 439. L'analyse grammaticale sert à étudier les mots comme parties du discours et les rapports d'accord et de complément qu'ils ont entre eux (Voy. § 178).

L'analyse logique étudie les divers éléments d'une proposition et les rapports que les propositions ont entre elles (Vov.

§ 179).

Il y a une troisième espèce d'analyse, l'analyse étymologique, qui consiste à étudier chaque mot, à en dégager les divers éléments (racine et affixes) et à montrer comment les dérivés sont formés de mots primitifs, et ceux-ci d'une racine.

Les exemples que nous avons donnés de familles de mots

(§ 438) sont des exemples d'analyse étymologique.

CHAPITRE II.

DES DIFFÉRENTES ACCEPTIONS D'UN MÊME MOT.

§ 440. Ce qui ressort de tout le chapitre précédent, c'est l'utilité de l'étymologie pour connaître le sens propre d'un mot : ce sens est en général déterminé assez nettement : 1° par la racine; 2° par les affaxes (préfaxes et suffixes). Mais, quelque utile que soit l'étymologie pour la connaissance du sens propre des mots, elle ne suffit pas. Ce qui le prouve, c'est que le même mot a quelquefois plusieurs sens et qu'il n'a pas toujours eu le même sens.

Il y a donc lieu d'étudier les différentes acceptions d'un même mot, soit dans la langue actuelle, soit dans l'histoire de la

langue.

I. DIFFÉRENTES ACCEPTIONS D'UN MÊME MOT DANS LA LANGUE ACTUELLE.

§ 441. Les différentes acceptions que prend quelquefois un mot tiennent surtout à ce que ce mot n'est pas toujours pris dans un sens propre; il est souvent employé dans un sens détourné, et spécialement au sens figuré.

En général, on dit qu'un mot est pris au sens figuré, quand il est transporté de l'ordre physique à l'ordre moral. Ex.: le

spectacle de la nature élève la pensée à Dieu.

Mais, quelquefois aussi, c'est un mot de l'ordre moral qui est transporté dans l'ordre physique. Ex.: l'eau et les arbres

équient un paysage.

Les déviations du sens d'un mot sont produites par la facilité qu'a l'esprit d'établir des rapports et des analogies entre telle idée et 1el mot. Ainsi l'on dit: un habit étroit, un esprit étroit, des règles étroites; un habit jusse, une balance jusse, vendre à juste p ix, une loi juste. Dans ces divers sens des mots étroit et juste, l'idée commune est un rapport de conformité établi par la pensée entre un objet et une mesure, soit physique, soit morale.

De même, on ne se bornera pas à employer le mot monter dans son sens propre: monter un escalier, une colline; monter à une tour. On dira, par une analogie assez rapprochée: monter un cheval fougueux. monter à cheval, monter sur un vaisseau; puis, dans un sens beaucoup plus détourné, et au figuré: monter la tête à quelqu'un. Enfin c'est à peine s'il est possible de retrouver le seus primitif du mot dans l'expression monter une

maison, un ménage, un magasin.

Le plus ordinairement les déviations du sens primitif d'un mot apparaissent dans certaines locutions où ce mot prend un sens tout spécial, et qui se rencontreut dans chaque langue : c'est ce qu'on appelle des idiotismes. Un idiotisme français s'appelle un gallicisme.

Le mot cœur nous fournira de nombreux exemples de ces

différentes acceptions d'un même mot:

1º Sens propre : le cœur est un viscère placé à la partie gauche de la poitrine.

2º Sens figuré: cet homme a le cœur bien placé; c'est un homme plein de cœur;

cet homme n'a pas de cœur (le cœur est représenté comme le siège des sentiments).

3º Gallicismes: il n'a pas de cœur à l'ouvrage;

avez-vous bien le cœur de faire cela?

je vous aiderai de grand cœur, de tout cœur;

il a parlé à cœur ouvert;

il a le cœur sur la main;

il a ri de bon cœur;

il sait sa leçon par cœur;

il est au cœur de la difficulté, etc., etc.

 DIFFÉRENTES ACCEPTIONS D'UN MÊME MOT DANS L'HISTOIRE DE LA LANGUE.

3442. De même que l'usage a modifié sur bien des points les formes des mots et les règles de la syntaxe, de même il a

changé le sons de plus d'un mot. Il n'est pas besoin de remonter à plus de deux siècles en arrière pour trouver des exemples de ces changements du sens de certains mots.

C'est ainsi que, au xvIIº siècle, signifiait habit ou tapis de bure. bureau cadean fête, partie de plaisir. ennui chagrin. étonner (du sens latin de attonitus, derivé de ad et tonare) effraver. génie esprit. konnête homme homme de bonne société, etc., etc. libertin incrédule. vilain paysan.

Voici comment Vaugelas définissait, dans ses Remarques (1647), le mot galant « C'est un composé où il entre du je ne sais quoi, ou de la bonne grâce, de l'air de la cour, de l'esprit, de la civilité, de la courtoisie et de la gaieté, le tout sans contrainte, sans affectation et sans vice. » Encore n est-il pas bien sûr d'avoir énuméré toutes les qualités qui, selon lui, sont résumées par ce mot qui (en dehors de l'expression galant homme) exprime presque exclusivement aujourd'hui un homme empressé auprès des femmes ou une chose de nature à leur plaire.

C'est ainsi que bachelier signifiait anciennement jeune homme (non encore marié; en anglais bachelor, célibataire); valet désignait, non un domestique, mais l'écuyer d'un seigneur (vaslet vient de † vassaletum, diminutif de † vassalem); demoisells

signifiait fille de famille noble.

Police, au XVII° siècle, se prenait dans son sens étymologique (πολιτεία, constitution politique, état social, gouvernement). Ex.: « Ce livre apprenait au peuple de Dieu son origine, sa religion, sa police, ses mœurs, sa philosophie, tout ce qui sert à régler la vie...» (BOSSUET.) « L'ignorance de la religion et de la police du pays n'était excusée en aucun état.» (Id.) Dans la suite de l'histoire de la langue française, le sens de certains mots s'est fixé, s'est précisé. On distingue aujourd'hui oppresser et opprimer; conter et raconter; hostie et victime, et l'on ne dirait plus avec Bossuet: « Juda ent rempli de force; les royaumes qui l'ont oppressé sont humiliés.» « Le prophète leur conte le triomphe du roi pauvre, du roi pacifique, du roi sauveur.» — « Les Juifs y offrent des hosties défectueuses, etc. »

Quelques mots sont devenus familiers, qui étaient employés dans le style le plus relevé. Ex.: « L'ambition et la jalousie qui se mirent parmi eux les pensérent perdre. » (BOSSUET.) « Il prêche des vérités pures qui étourdissent les hommes grossiers.» (Id.) « L'homme, qui gâtait tout, en avait étrangement abusé. » (Id.) « Sous des maîtres fâcheux l'obéissance n'est plus fâcheuse au vrai chrétien. » (Id.) « L'homme s'embrouille souvent à force de raisonner. » (Id.) « L'idolâtrie semblait être aux abois. » (Id.) « Ce discours en leur bouche n'est qu'un discours en l'air. » (Id.) « Les grandes guerres survenues modèrent les brouilleries (les discordes entre le peuple et le sénat). (Id.) » « Les ennemis sont à bas. » (Id.)

D'autres ont perdu de leur force. Ex.: « Si l'on eût pris la liberté d'y corriger ce qui faisait de la peine. » (BOSSUET.) C'est du reste là un fait général. Il semble que les mots s'nsent par une longue durée : c'est ce qui fait qu'on multiplie les hyperboles dans la langue écrite, et que, dans la conversation familière, on se sert souvent de mots comme excessivement dans le sens

de trés, beaucoup, etc.

Les locutions changent aussi, comme les mots. Ainsi nous disons d'égal à égal, mot à mot, faute de, et Bossuet disait : « Il traitait d'égal (ex æquo) avec les rois » « Les observances qu'on trouve écrites de mot à mot (de verbo ad verbum) dans la loi. » « A faute de les trouver, elle s'embarrasse elle-même. »

CHAPITRE III.

DES SYNONYMES.

§ 448. Le mot synonyme signifie proprement mot qui a la même signification qu'un autre. Plusieurs mots, en effet, semblent offrir avec d'autres des rapports de signification. Mais ces rapports ne sont jamais que très-imparfaits, et le plus souvent ils sont plus apparents que réels. Il y a toujours entre les mots dits synonymes quelque différence, surtout dans la langue française, dont on a pu dire : c'est peut-être la seule langue qui ne connaisse pas, à proprement parler, de synonymes.

[ÉTYMOLOGIE. — Ce mot vient du grec συνώνυμον, composé de σύν, avec, et de ὄνομχ, nom. — D'après la stricte étymologie du mot, tous les synonymes désigneraient les mêmes choses ou les mêmes idées.]

§ 444. Les mots dits synonymes se rangent en deux classes:

1º Ceux qui ont des rucines ident ques, mais qui se disinguent les uns des autres par les affices ou bien par quelques différences grammaticales;

2º Ceux qui ont des farines différentes.

Il est évident tout d'abord que c'est entre ces derniers que les différences de sens nont les plus tranchées, puisqu'elles tiennent à un élément du mot aussi important que la racine. L'identité de la racine établit, au contraire, entre les premiers une certaine similitude de sens. Les différences entre les mots de la 1^{ro} classe tiennent à des nuances; celles qui existent entre ceux de la 2° classe sont plus essentielles.

- § 445. Exemples de synonymes de la 1^{re} classe.
- I. Différences de sens marquées par les affixes, à savoir :

1º Par les préfixes:

— Attristé, contristé. (Le second de ces mots indique une douleur beaucoup plus forte que le premier, une douleur qui s'empare en quelque sorte de toute l'âme.) Ex.: il est attristé de son échec; il est contristé de la mort de son pere.

— Plaire, complaire. (Le premier mot indique que l'on plaît sans efforts; le second, que l'on cherche à plaire, quelquefois sans y réussir.) Ex. : à force de complaire, on n'arrive pas

toujours à plaire.

— Nier, denier (Nier, c'est déclarer qu'une chose n'est pas; dénier, c'est refuser une chose.) Ex. : il nie que les choses s

soient passées ainsi et pretend qu'on lui a dénié justice.

— Malhonnête, déshonnête. (Déshonnête se dit des choses, et spécialement de celles qui sont contraires à la pureté des mœurs; mulhonnête ne se dit que des personnes, et désigne celles qui manquent à la pureté des mœurs, à la probité, à la politesse.) Ex.: il est d'un malhonnête homme de se plaire à des discours déshonnêtes.

- Mésuser, abuser. (Mésuser, c'est faire un mauvais usage d'une chose; abuser, c'est en user d'une manière excessive. Ex. : il abuse de la bonté de ses parents, et mésuse de tout a

qu'on lui donne.

2º Par les suffixes:

— Dissen'iment, dissension. (Un dissentiment est une difference d'opinion; une dissension est l'état produit par un dissentiment.) Ex.: les dissentiments politiques amènent les dissensions.

- Fragment, fraction. (Ces deux mots indiquent des divisions; mais le premier s'applique aux objets, le second s'applique aux choses abstraites et indique l'action de fractionner.

Ex.: on distingue en arithmétique les nombres entiers et les fractions; une poire représente un nombre entier, un fragment de noire représente une fraction.

- Outrageant, outrageux. (Ontrageux indique une chose qui est de nature à outrager; outrageant une chose qui fait un outrage déterminé.) Ex : la raillerie est outrageuse par elle-

meme: les propos qu'il a tenus sont outrageants.

Matinal, matineux, matinier. (Mutinal désigne une personne qui s'est levée matin un jour; matineux, une personne qui se lève toujours matin; matinier, quelque chose qui a rapport au matin.) Ex. : vous êtes bien matinal aujourd'hui. Je suis matineux d'habitude, et je contemple chaque jour l'étoile matinière.

II. Différences de sens marquées par des circonstances grammaticales:

> 1º Différence de nombre (Voy. § 113 bis). l'honneur , les honneurs. la dignité, les dignités. l'attention. les attentions. la grâce, les grâces. la ruine. les ruines.

2º Déplacement de l'adjectif ou de l'adverbe (§ 201) :

un grand homme, un savant homme. un malhonuête homme. un méchant livre, bien vivre.

un homme grand. un homme savant. un homme malhonnête. un livre méchant. vivre bien.

3º Adverbes ou locutions adverbiales:

secrètement. littéralement. prudemment.

en secret. à la lettre. avec prudence.

4º Compléments différents des verbes (§§ 281 et 408). commencer à, commencer de.

participer à, retrancher à, oublier à, s'occuper à, emprunter à, aider quelqu'un. assurer insulter

suppléer

participer de. retrancher de. oublier de. s'occuper de. emprunter de. aider à quelqu'un. assurer insulter atteindre quelque chose, atteindre à quelque chose, suppléer

§ 446. Exemples de synonymes de la 2^e classe.

- Blessure, plaie. (Une blessure vient d'un coup, d'une cause extérieure; une plaie peut résulter d'une cause intérieure.) Ex.: le soldat est convert de blessures: cet abcès a laissé, en percant, une large plaie.

- Rebelle, révolté; rébellion, révolte. (Un rebelle est un homme qui médite des pensées de révolte.) Ex. : l'esprit de rébellion

mène à la révolte.

- Détester, abhorrer (Détester, c'est avoir de la haine contre quelqu'un ou quelque chose; abhorrer, c'est plus, c'est éprouver de l'horreur pour quelqu'un ou pour quelque chose.) Ex. : il ne

suffit pas de détester le vice, il faut l'abhorrer.

- Crainte, frayeur, effroi, terreur, epouvante. (Le mot crainte est le terme géneral pour rendre l'impression que produit l'idée d'un mal à venir : c'est aussi celui qui indique la plus faible impression produite par cette idée. Une i opression plus forte est rendue par les mois frayeur, effroi, terreur, et une impression plus forte encore par celui d'épouv inte, qui suppose que l'idée du mal à venir apporte dans l'esprit un véritable desordre.) Ex. . l'avenir inspire aux uns l'espérance, aux autres, le crainte; la frayeur est un sentiment passager, l'effroi est plus durable, la terreur l'est plus encore. L'épouvante se répandit partout, et l'armée fut mise en fuite.

§ 447. Il ne faut pas confondre avec les synonymes les homonymes ou paronymes, c'est-à-dire les mots qui ont avec d'autres, non une analogie de sens, mais une simple ressemblance de son, et quelquefois d'orthographe. Dans le paronyme, la ressemblance de son est plus éloignée que dans l'homonyme.

[ÉTYMOLOGIE. — Homonyme vient de όμωνυμον, mot composé de όμός, égal, et de ὄνομα, nom; paronyme vient de παρώνυμον, mot composé de παρά, auprès, et de ὄνομα.]

Exemples d'homonymes:

(1. acquit, nom masc., quittance. | 1. auspices, nom masc., qui ne 2. acquis, participe passé du verbe acquérir.

1. air, nom masc., un des qua- \ 2. hospices, pluriel de hospice, tre clements de l'ancienne

physique;

ni l d'oiseau 2. aire,nom fém de prine; place où l'on bat le grain; Exemples de paronymes:

s'emploie qu'au pluriel, présuge, direction.

nom masc., lieu où l'on recueille des malades, des vieil ards, etc.

1. autel, nom masc., lieu où t'on offre un sacrifice 4 la Divinité:

- 3. ère, nom fém., division de chr.nologie;
 4. haire, nom fém., chemise de crin;
 5. hère, non masc., homme sans considération, vagabond.
 1. alène, nom fém., outil de cordonnier;
 2. haleine, nom fém., le souffie de la vie.
 1. ancre, nom fém., instrument pour tenir les vuisseaux en mer;
 2. encre, nom fém., liquide qui sert à écrire.
 1. auyure, nom masc., devin;
- 3. ére, nom fém., division de chranologie;
 4. haire, nom fém., chemise

 (2. hôtel, nom masc., maison de riche particulier, ou maison garnie.
 - bailler, verbe, donner å bail, accorder;
 - 2. bailler, verbe, ouvrir la bouche toute grande.
 - 1. chasse, nom fém., action de chasser;
 - chasse, nom fém., coffre qui contient des reliques.
 - 1. anoblir, verbe, donner des titres de noblesse;
 - 2. ennoblir, verbe, rendre noble (au figuré), etc., etc.
 - (Voy. § 281, REM., ce qui est dit des deux verbes homonymes voler.)

['ORIGINES LATINES. — La plupart des homonymes et paronymes sont formés de mots qui ont une étymologie différente. Ex.:

présage:

```
aune, alnum;
ulnam;
charme, carpinum;
carnen;
chartre, carcerem;
chartulam;
coudre, consuere;
corylum;
dé, digitale;
datum;
louer, laudare;
locare;
```

12. av gure.

polis, palatum;
— pulatium;
pecher, piscari;
— persicarium;
perche, percam;
— perticam;
somme, somnum;
summam;
tendre, tenerum;
— tendere.

CHAPITRE IV.

DE L'ORTHOGRAPHE

- § 448. On appelle orthographe l'ensemble des règles du langage écrit.
- § 449. Une partie de ces règles résultent de celles qui ont été exposées précédemment, soit pour les mots considérés iso-

lément (lexicologie), soit pour les mots réunis en phrases (syntaxe) Aussi, quand on sait les règles de la formation du féminin et du pluriel dans les substantifs et les adjectifs, celles de la formation des différents temps des verbes, celles de l'accord de l'adjectif ou du verbe avec le substantif, on sait la manière d'écrire correctement ces divers mots. C'est ce que l'on appelle l'orthoyraphe de règle.

- § 450. Il y a encore une autre orthographe, dite orthographe d'usage, qui concerne le vocabulaire plutôt que la grammaire. Mais le vocabulaire n'indique que les cas particuliers. Il appartient à la grammaire de rechercher s'il y a des règles de l'orthographe d'usage, et quelles sont ces règles.
- § 451. Qu'il y ait des règles de l'orthographe d'usage, on ne saurait le nier; mais elles comportent bien des exceptions. Ce qui amène toutes ces exceptions, c'est-à-dire ces infractions aux règles, c'est que ces règles elles-mêmes ne sont pas toujours fixes et précises. Pour qu'elles le fussent, il faudrait que l'un des deux systèmes suivants fût observé : ou bien que les lettres représentassent exactement le son du mot, tel qu'il est prononcé dans la langue parlée; ou bien que l'étymologie de ce mot fût exac ement suivie, c'est-à-dire que chacune des lettres dont il se compose répondît à une des letres du mot ancien on étranger dont il est formé. En d'autres termes, il faudrait que l'orthographe fût ou phonétique ou étymologique.
- § 452. Malheureusement l'usage n'a, d'une manière absolue, adopté ni l'un ni l'autre de ces deux systèmes; le langage écrit oscille sans cesse entre la reproduction phonétique, c'est-à-dire l'imitation mécanique des sons de la langue parlée, et la reproduction étymologique, c'est-à dire l'observation savante de l'origine des mots. Vainement des esprits absolus ont voulu imposer à la langue un de ces deux systèmes: la langue s'est obstinée à prendre un moyen terme, et il n'en pouvait être autrement.
- § 453. I. En effet, la stricte reproduction des sons n'est pas facile à obtenir. Il ne faut pas l'oublier : notre alphabet n'a pas été créé de toutes pièces pour l'expression des sons de notre langue. Il nous a été transmis par les Latins; mais remonte beaucoup plus haut. Sauf quelques modifications, additions ou retranchements, c'est encore de l'alphabet phénicien, des virilles lettres cudméennes, que nous nous servons en France aujourd'hui. Faut-il s'étonner si cet alphabet, composé

pour représenter un idiome sémitique, semble quelquefois un peu rebelle pour la représentation des sons de notre langue?

« Les signes manquent, est-il dit dans la Préface du Dictionnaire de l'Académie (édition de 1878), pour exprimer la prononciation, et les signes qu'on inventerait pour la représenter aux yeux seraient le plus souvent trompeurs. »

Tantôt il y a difficulté pour rendre nettement certains sons; tantôt il y a plusieurs manières de les rendre: de la les hésita-

tions ou la double figuration d'un même son. Ex.:

Son an: — enfant, vent, auvent;

Son eu: -wil, cercueil, écureuil, linceul; eux, feux, bœufs, œufs;

Son i: - midi, martyr, zéphyr, ou zéphire;

Son o: - oser, audacieux, oreille, auriculaire; au, eau;

Son è: - mère, fête, fait, fier, dey, des;

Son guttural fort: — moka, il se moqua, café;

Sons siffiants: — désert, hasard, remercier, scier, gestion, affliction, réflexion, scission, etc., etc. (Voy. ce qui a été dit des voyelles, §§ 7-12 et des consonnes (§ 15-21).

Du reste, une orthographe purement phonétique prêterait à

bien des objections:

1º Elle serait essentiellement variable, afin de reproduire les variations de la prononciation, selon les provinces et selon les époques;

2º Elle multiplierait les homonymes et les paronymes, c'est-àdire les mots qui ont plusieurs sens et n'ont qu'un même son; ce serait augmenter dans le langage la confusion des termes, et appauvrir la langue.

L'orthographe étymologique a, au contraire, entre autres avantages, celui de distinguer les mots ou les syllabes dont la

prononciation est la même, par exemple :

faim (famem), fin (finem);

réflexion (reflexionem), affliction (afflictionem);

teigne (tineam), châtuigne (castaneum);

vil, subtil (vilem, subtilem); facile, fertile (faellem, fertilem).

3º S'imagine-t-on le mot instinct écrit instin? Ce serait faire de la langue française un idiome barbare. Dans la langue d'un pauple comme le nôtre, héritier de deux grandes civilisations, les mots ont une histoire : leurs origines grecques ou latines sont marquées par certaines lettres; supprimer la trace de leur étymologie, ce serait détruire leurs titres de noblesse.

Toutes les raisons en faveur du système phonétique appliqué à l'orthographe française ont été recueillies dans un savant ouvrage de M Ambroise-Firmin Didot (Observations sur l'ortho-

graphe ou orthografie française, 2° édit. 1868). Mais c'est en vain que, depuis Meigret et Ramus jusqu'aux derniers partisans de la « néographie », on a essayé de rapporter uniquement l'orthographe française à la prononciation. Toutes ces tentatives ont échoué et elles échoueront toujours devant la puis-

sance de l'usage.

Dans la Préface de la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie, M. Silvestre de Sacy, avec la double autorité de son talent d'écrivain et du corps au nom duquel il parle, se prononce contre le système phonétique, et pose les véritables principes de l'orthographe française: « Rien de plus séduisant au premier aspect qu'une pareille idée, dit-il, rien de plus chimérique à un sérieux examen. Cette réforme radicale de l'orthographe, qui donc aurait le droit de l'imposer à tous, ou assez de crédit pour la faire universellement adopter? qui oserait se croire autorisé à porter un pareil trouble dans les habitudes de ceux qui lisent et qui écrivent? L'orthographe et la prononciation sont deux choses essentiellement distinctes: elles n'ont ni la même origine, ni le même but. L'orthographe est pour les yeux, la prononciation pour l'oreille.

« L'orthographe est la forme visible et durable des mots; la prononciation n'en est que l'expression articulée, que l'accent qui varie selon les temps, les lieux ou les personnes. L'orthographe conserve toujours un caractère et une physionomie de famille qui rattache les mots à leur origine et les rappelle à leur vrai sens, que la prononciation ne tend que trop souvent à dénaturer et à corrompre. Une révolution d'orthographe serait toute une révolution littéraire; nos grands écrivains n'y survivraient pas. C'est Bossuet qui l'a dit dans une note qu'il adressait à l'Académie précisément sur ce sujet de petite apparence, et de grande conséquence en réalité; note précieuse qu'un savant chercheur (1) a récemment retrouvée et publiée, et qui tranche en quelques mots la question.

a Il ne faut pas souffrir. dit Bossuet, une fausse règle qu'on a voulu introduire d'écrire comme on prononce, parce qu'en voulant instruire les étrangers et leur faciliter la prononciation de notre langue, on la fait méconnaître aux Français mêmes... On ne lit pas lettre à lettre, mais la figure entière du mot fait son impression tout ensemble sur l'œil et sur l'esprit, de sorte que, quand cette figure est changée considérablement tout à coup, les mots ont perdu les traits qui les rendent reconnais

sables à la vue, et les yeux ne sont pas contents. »

« Que faire donc? S'obstiner immuablement dans la vieille

⁽¹⁾ M. Marty-Laveaux.

orthographe, n'y admettre aucun changement, écrire, malgré tout le monde, une debte, un debvoir? Autre excès que ne repousse pas moins le bon sens de Bossuet. Ici encore l'usage fera la loi, l'usage qui tend toujours à simplifier et auquel il faut céder, mais lentement et comme à regret Suivre l'usage constant de ceux qui savent écrire, telle est la règle que propose Bossuet, et c'est conformément à cette règle que l'orthographe s'est modifiée peu à peu dens les éditions successives du Dictionnaire, et que de nouvelles mais rares modifications ont encore été introduites dans celle qui paraît aujourd'hui.»

§ 454. — II. D'un autre côté, l'observation rigoureuse de l'étymologie n'est pas plus facile à imposer à la langue française. Pour arriver à un pareil résultat, il faudrait que les savants fissent la loi, et c'est le contraire qui arrive le plus souvent : l'usage n'est plus fixé par « la cour et les savants en la langue », comme le voulait Vaugelas, mais par le peuple, dans l'acception la plus générale de ce mot.

Vainement on objectera les contradictions de l'orthographe actuelle, par exemple les mots faisan, filtre, flegme, qui viennent de φασιανὸς, φίλτρον, φλέγμα, et qui devraient avoir, non une f, mais un ph, comme philosophe, philanthrope, orphelin. Même les mots créés par les savants s'altèrent par l'usage. Le mot orthographie est devenu orthographe, tandis que l'on dit encore stenographie, calligraphie. Mais il n'y a pas à réclamer contre l'usage, dont l'autorité souveraine était déjà reconnue par Horace:

Quem penes, arbitrium est et jus et norma loquendi.

Tout au plus est-il permis d'espérer que certaines anomalies seront supprimées, par suite de l'influence de l'Académie et des lettrés, qu'on cessera par exemple d'écrire imbécile (imbécillum), quand on écrit imbécillité, tranquille (tranquillum); agréger, agresseur (aggregare, aggressum), agrandir, timonier, felonie, sangloter, trembloter, sultane, quand on écrit agglomèrer, aggraver, canonnier, baronnie, ballotter, paysanne, etc., etc. C'est surtout pour les lettres simples ou doubles que l'orthographe offre des anomalies et des difficultés inextricables. Ainsi, des mots qui ont une même origine s'écrivent les uns avec une consonne, les autres avec deux, le plus souvent sans cause bien appréciable, ou tout au plus pour des raisons assez fugitives de prononciation; par exemple:

MOT PRIMITIF	DÉRIVÉS A UNE CONSONN	SE DÉRIVÉS A DEUX CONSONNES
abattre; bon; canton; char; colonne; courre; million; patron; rattonem (lat.); sot; tan; etc.	abatis; bonace; cantonal; chariot; colonel; coureur; millionième; patronage, patronal; rationa isme; assoter; tanin; etc.	abattoir; dcbonnaire; cantonner, cantonnier; charrette, charretier; colonnade; courrier; millionnaire; patronner, patronnesse; rationnel; sottise; tanner, tanneur, etc.

Il est à regretter encore qu'un nième suffixe latin soit représenté de plusieurs manières en français; Ex.:

ela donne clientèle et tutelle:

entia — existence, et persistance, consistance, résistance, assistance, subsistance;

orium — dortoir, parloir et réfectoire, exutoire, etc., etc.

Déjà, dans la dernière édition de son Dictionnaire (1878), l'Académie a corrigé qu'elques-unes de ces anomalies. C'est ainsi qu'elle a supprimé la contradiction qu'elle avait maintenue jusqu'en 1835 entre l'orthographe de assonance, dissonance, et celle de consonnance, résonnance, orthographe qu'ent aujour-d'hui, conformément à l'étymologie latine, consonance, résonance. C'est ainsi qu'elle a cessé d'écrire démailloter par un tet emmailloter par deux t, et qu'elle ésrit démailloter, emmailloter; mais il lui reste à faire encore bien des réformes en ce sens.

En résumé, il ne faut pas abuser de l'étymologie comme l'ont fait les grammairiens du xvie siècle, et là où l'usage est définitivement établi, il faut le respecter; mais là où il y a hésitation, on trouvera tout avantage à s'appuyer sur l'étymologie, qui seule donne à l'orthographe une base solide, et qui est bien plus favorable que l'orthographe phonétique à l'universalité de la langue française, ainsi qu'à la création de nouveaux mots pour les besoins des seiences et de l'industrie (par exemple téléuhone, phonographe, etc.).

En se plaçant à ce point de vue, on peut regretter quelquesunes des innovations introduites dans l'orthographe française par le dernier Dictionnaire de l'Académie. « Dans les mots tirés du grec, est-il dit dans la Préface. l'Académie supprime presque toujours une des lettres étymologiques, quand cette lettre ne se prononce pas; elle écrit phtisie, rythme, et non ph/hisie, rhythme. » Qu'il nous soit permis de faire observer que ce presque toujours ouvre la voie à bien des contradictions, ou tout au moins à bien des incertitudes. C'est d'ailleurs une règle toute de caprice : en effet, pour ne prendre que le mot rhythme, il est naturel de se demander pourquoi l'on supprime plutôt l'h après l'r qu'après le t, et pourquoi l'on écrit plutôt rythme que rhytme. L'h après l'r est pourtant un souvenir de l'aspiration grecque, et se retrouve dans rhéteur, rhétorique, rhmocéros, rhume, rhyton, etc., etc.

[HISTOIRE. — La présente Grammaire étant avant tout une grammaire de la langue actuelle, on y a respecté des habitudes reçues: les citations d'auteurs du XVII° siècle ont été présentées aver l'orthographe aujourd'hui en usage, qui est appliquée aux textes eux-mêmes dans presque toutes les éditions récemment données de ces écrivains; mais on doit faire observer que c'est une orthographe purement factice et toute de convention; ce n'était pas l'orthographe du XVII° siècle.

Il y a en effet une histoire de l'orthographe comme une histoire du vocabulaire et de la grammaire : nous nous bornerons à en

indiquer les principaux traits.

Les mots français, une fois formés par imitation des mots latins, grecs, celtiques, germains, etc., ont d'abord porté la trace de leur origine. Mais, à mesure qu'ils s'en sont éloignes, l'ignorance et la négligence de tous ceux qui prenaient la plume a introduit dans ces mots bien des changements. C'est ainsi que au moyen age, on a écrit printan, d'où est venu l'adjectif printanier. C'est par retour à l'etymologie qu'on écrit aujourd'hui printemps (pour prim temps, primum tempus). Le moyen âge était pour l'orthographe phonétique, qui est celle de l'ignorance. Il en résulta pour l'orthographe une véritable anarchie, dont se plaignent souvent les auteurs du temps. On lit dans la préface d'un Psautier du XIVe siècle: « Pour ce que nulz ne tient en son parleir reigle certeine, mesure ne reson, est langue romance si corrompue, qu'a poinne li uns entent l'aultre; et à poinne peut on trouveir ajourd'ieu personne qui saiche escrire, anteir, ne prononcieir en une mei me semblant meinière mais escript, ante et prononce li uns en une guise, et li avltre en une aultre. » (Cité par Fr. Wey, Révolutions du langage français, p. 61.

En général, au moyen age, on ménageait les lettres, on ne met tait que celles qui étaient strictement nécessaires pour exprimer los sons. Mais lorsque, dès le XIV° siècle, et surtout au XV° et au XVI°, les premiers grammairiens, élèves des Latins et des Grecs, essayèrent de fixer l'orthographe française et d'établir ses regles sur l'étymologie, ils tendirent à multiplier les lettres étymologi-

ques, et le firent souvent sans mesure et par erreur.

Par exemple, ils écrivirent scavoir, parce qu'ils croyaient ce mot dérivé de scire, tandis qu'il vient de sapere; recepvoir, debvoir,

nepveu, ensepvelir, etc., sans s'apercevoir que le p et le b des mots latins recipere, debere, nepotem, sepelire étaient déjà représentés par notre v; faict, traict, conduict, nuict, etc., sans se douter que le c des mots latins factum, tractum, conductum, nocet était remplace en français par un i.

Ces excès et ces erreurs amenèrent des réclamations et des résistances, et l'orthographe, sans être aussi capricieuse qu'au moyen age. fut sujette, du xvie au xviiie siècle, à une assez grande mobilité. En 1552, le savant Turnèbe, écrivant à Etienne Pasquier en faveur du maintien de la langue latine pour les œuvres d'esprit, faisait à la langue française, entre autres objections, la suivante : « Nous n'avons pas entre nous d'orthographe assurée, chose toutefois si nécessaire pour la perpétuation d'une langue. D Dans son Avertissement, en tête des Dialogues du langage françois italianize (1578), H. Etienne dit : c Scachez, lecteur, que ce n'est pas sans cause que vous avez ici les mesmes mots escrits en deux sortes : ascavoir non-seulement françois, mais frances; et non-seulement je disou, je faisois, j'estois, mais aussi je dises, je faises, j'estes. Car tant icy qu'es autres lieux où cette diphthongue oi a été changée en e (comme les mots dret et endret, pour droit et endroit), c'a esté pour raprésenter la prononciation usitée en la cour. » C'est ici la preuve de l'intime union qui existe entre l'histoire de la prononciation et celle de l'orthographe, et c'est l'un des premiers indices d'une révolution dans l'orthographe qui ne fut opérée que par l'influence de Voltaire et de l'Académie française (Voyez la Préface du Dictionnaire de 1835). Dans l'édition complète de ses œuvres que Corneille donna en 1663, il propose de distinguer l'i et le j, l'u et le v, et cependant cette distinction ne fut admise que beancoup plus tard (Voy. l'édition de Corneille, par Marty-Laveaux, t. I, p. 4). L'orthographe des écrivains du XVII siècle varie du reste souvent d'une édition à l'autre; et l'on ne s'étonnera pas si des grands seigneurs, comme Saint-Simon, dédaignaient le souci de l'orthographe et le laissaient à leurs secrétaires, quand on voit un savant comme Lenain de Tillemont faire, dans la préface de son Histoire des Empereurs (1692), la déclaration suivante : « On ne se croit pas mesme obligé de rendre aucune raison particulière de l'orthographe qu'on a suivie; comme c'est une chose qui n'a point encore de règle parmi nous, chacun a sa liberté de choisir ce qui lui plait. »

Mais, si l'orthographe française a été longtemps flettante, et si elle a d'abord échappé à l'autorité des grammairiens, ette autorité est devenue, dans ces dernières années, une véritable tyrannie; peu s'en faut qu'on n'en fasse, non pas une partie de la science grammaticale, mais la science grammaticale tout entière. Des grammairiens à courte vue semblent croire qu'elle est fixée à jamais, et qu'il n'y a pas à appeler de leurs décisions. Mais il n'est pas douteux qu'elle ne floive se modifier encore, et que quelques réformes modérées n'y puissent être introduites sur certains points et consacrés par l'usage.

La dernière édition du Dictionnaire de l'Académie témoigne de cette vérité. Nous avons signalé plus haut quelques-unes des modifications qu'elle a apportées à l'orthographe. Ce ne sont pas les seules. On lit dans la Préface : « L'accent aigu est remplacé par l'accent grave dans les mots piège, siège, collège, et dans les mots analogues. L'accent grave prend aussi la place de l'ancien tréma dans les mots poème, poète, etc. Dans beaucoup de mots composés de deux autres que l'usage a réunis, le trait d'union s été supprimé comme désormais inutile. »

Pour donner une idée des variations de l'orthographe, nous croyons utile d'en présenter quelques exemples dans un Tableau ynoptique, analogue à celui qu'a présenté M. Didot dans ses Observations sur l'orthographe française (2° édit., p. 112). Dans notre tableau, les exemples sont rangés par siècle, et empruntés aux autorités suivantes: pour le Xv° siècle Firmin Le Ver, prieur des Chartreux de Saint-Honoré-lez-Abbeville, auteur d'un Dictionnaire atm-français achevé en 1440, et qui est resté manuscuit; pour le XVII° siècle, Palsgrave et Robert Estienne; pour le XVII° siècle, Nicot, Vaugelas, Ménage, Richelet, Furetière et l'Académie française; pour le XVIII° siècle, le Dictionnaire de l'Académie de 1740; pour le XIX° siècle, le Dictionnaire de l'Académie de 1878. Quand il y a divergence entre ces diverses autorités, chacune est marquée par les initiales de son nom.

TABLEAU SYNOPTIQUE INDIQUANT LES VARIATIONS DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE

ORIGINES LATINES	XV* SIÈCLE	XVI• SIÈCLE	XVII* SIÈCLE	XVIII. SIÈCLE XIX. SIÈCLE	XIX - SIÈCLE
+ bature		abbatre	abatie N R et F, abbatre Ac	abattre	abattre
+ abreviare.		abbreger	abreger N R et F, abbréger Ac	abréger	ubréger
+ abyssum	abisme	abisme P, abysme R. E	abime R, abyme F, abysme Ac	abyme	autime
+ ætaticum.	ва ge	ваве	aage N, age R F et Ac.	аде	âge
apparere	apparoir	apparoistre	apparoistre N F et Ac., apparoitre R	apparoitre. apparaitre	apparaitre
bovem	beuf	beuf	beuf N et R, boauf F et Ac	bœuf	poent
quadratum	quarre		quarrequarré	carré	carré
+chirurgicum	surgien	cirurgien P, chirurgien, R. E	chirurgien	chirurgien.	chirurgien
- chresma.	cremme	chresme	chresme et cresme	chrême et chrême et	chrême et
columnam.	columne		columpne P, colonne R. E colomne N F et Ac, colonne R	colonne	colonne
cognoscere	cognoistre	cognoistre	cognoistre N, connoistre F et Ac	connoitre	connaitre
cochlear	cachtrar auiller	cuiller P, cuffier R. F,		cuiller,cuillier	cuiller
donuere		donter	donter N, domter R F pt Ac domter dompter	domter	dompter
aquam	yaue		caue eau eau	eau	евп
scholan	escola	eschelle P, eschele R. E.	eschelle P, eschele R, E eschele N, eschelle F et Ac., echelle R	échelle	échelle
ausculfare.	GEO Ditor		escolo	escole	école
*ponnum.	OFIXUX		concluse F, escouter B. E coonter R, escouter F et Ac	escouter	écouter
sollam cetalle	- alterdie		extellio	opoux.	époux

phasianum		faisant	faiean	falean	faisan
phantasticum	fantasieux	phantasticq P, fantastique R.E.	fantastique.	fantastique.	fantastique
phlegmaticum	fleumatique.	flegmatique	phlegmatique N, et Ac., flegmatique B	phlegmatique	flegmatique
Hdelem	fidèle	fldèle	fidelle N V, et Ac., fidèle B	fidèle	fidèle
fliolum	fillieul	filliol P, filleul R. E	filleul	flleul	fillen
hibernum	iver	yver P, hyver R. E	hiver	hiver	hiver
ostream	oistre	oystre P, huystre R. E	huitre N, buitre R, huistre F et Ac	huftre	huftre
hederam	erre	hierre	Herre.	lierre	llerre .
+matrinam.	marrine	marrine	marraine	marraine	marraine
nepotem	nepveu	neveu P, nepveu R. E	neveu	neveu	neveu
auri fabrum	orfeavre	orfeuvre P, orfebure B. E	orfeure N, orfèvre N F et Ac	orfèvre	orfèvre
+orphanum	orfelin	orfelin	orfelin F, orphelin Ac	orphelin	orphelin .
+parallelum			parallele au propre, paralello au figuré, V.	parallèle	parellèle
paganum	paien	paien P, payen B. E.	payen N M et Ac., pa'en B	payen	païen
- patrinum.	parrin	pairrayn P, parrain S. E	parrin N, parrain R F Ac	parrain	parrain
physicum	fisicien	physicien	phisiceen R, physicien Ac	physicien	physicien
pollicem	pauch	poulce	poulce N et F, pouce R et Ac	ponce	ponce
sulphur	soufre	soulfre	soulfre N, et B, soufre R. et Ac	soufre	soufre
suspicionem	souspechon.	souspecion P, souspeçon R. E.	sonbéonnoédnos	soupçon	uoodnos
subridere.	soubsrire	soubzrire P, soubrire R. E	sourire It, rousrire F et Ac	sourire	sourire
subtrahere	soubtraire	substrayre P, soubtraire R. E.	soustraire	soustraire.	Soustraire
tempora		temple	temple	tempe	tempe
+ptisanam.	tisene	tisanne	tisanne N et R, ti ane F, ptisanne Ac	ptisanne	tisane
thesaurum	tresor	thrésor.	tresor B, thresor Ac	trésor	tresor
tyramum.	tirans	tyrant	tyran N F et Ac., tiran B	tyran	tyran
				_	

BIBLIOGRAPHIL

POUR

SERVIR A L'ÉTUDE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE SON HISTOIRE.

PREMIÈRE PARTIE

PRINCIPAUX LIVRES SUR LE VOCABULAIRE

I. — GÉNÉRALITÉS SUR LA LANGUE ET SON HISTOIRE

- JOACHIM DU BELLAY. La Defence et illustration de la langue françoyse, 1549; nouvelle édition par Em. Person, 1878.
- RIVAROL. Discours sur l'universalité de la langue française, 1784.
- Schwalb. Dissertation sur les causes de l'universa'ité de la lungue française, ouvrage qui partagea avec celui de Rivarol le prix de l'Académie de Berlin; traduit de l'allemand par Robelot, 1803.
- ALLOU. Essai sur l'universalité de la langue française, 1828. Perionius. Dialogi de linguæ gallicæ origine, 1555.
- Et. Pasquier. Recherches sur la France (liv. VIII, De la langue française), 1560.
- H. ESTIENNE. Traité de la conformité du langage francois avec le grec, 1565; nouvelle édition, par Léon Feugère, 1853.
- H. ESTIENNE. Dialogues du langage françois italianizé, 1578.
- H. ESTIENNE. La Précellence du langage françois, 1579; nouvelle édition, par Léon Fengère, 1850.
- CL. FAUCHET. Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, 1581.
- FÉNELON. Lettre sur les occupations de l'Académie françoise, 1718.

- Rollin. Traité des études (liv. I, chap. 1. De l'étude de la langue françoise), 1726.
- DUCLOS. Mémoires sur l'origine de la langue française (Mém. de l'Acad. des Inscript., XV et XVII).
- TURGOT. Article Etymologie, dans l'Encyclopédie et dans les Œuvres de Turgot, t. III.
- BECK. De Originibus linguæ franco-gallicæ, Leipsig, 1810.
- G. HENRY. Histoire de la langue française, 1812, 2 vol. in-8°.
- J.-J. Ampère. Histoire de la formation de la langue française, 1841; 3º édition, revue par Paul Meyer, 1871.
- Fr. Génin. Des variations du langage français depuis le XIIº siècle, 1845; Examen critique de cet ouvrage, par Guessard, 1846.
- Fr. GÉNIN. Récréations philologiques ou recueil de notes pour servir à l'histoire des mots de la langue française, 2 vol. in-12, 1856.
- FR. WEY. Histoire des révolutions du langage en France, 1848.
- E. DUMÉRIL. Essai philosophique sur la formation de la langue française, 1852.
- A. DE CHEVALLET. Origine et formation de la langue francaise, 3 vol. in-8°, 1853-1857.
 - L. Delatre. La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et les autres langues indo-européennes, 1854.
- E. LITTRE. Histoire de la formation de la langue française, 2 vol. in-12, 1863 (sujet repris et résumé par l'auteur dans l'Introduction de son Dictionnaire de la langue française).
 - Granier de Cassagnac. Histoire des origines de la lungue française, 1872.

Recueils périodiques qui traitent de l'ancienne langue française:

- Bibliothèque de l'École des chartes;
- Revue des langues romanes, publiée par la Société pour l'étude des langues romanes;
- Romania, recueil publié par Paul Meyer et Gaston Paris;
- Revue celtique, publiée par Gaidoz;
 - Mémoires de la Société de linguistique;
 - Le Courrier de Vaugelas, publié par Eman Martin, etc., etc.

II. - DICTIONNAIRES DE L'ANCIENNE LANGUE JUSQU'AU XVIº SIÈCLE

LA CURNE DE SAINTE-PALAYE. — Glossaire de la langue francaise depuis son origine jusqu'au siè·le de Louis XIV (Bibliothèque nationale, 61 vol. in-4° MSS). Manuscrit publié par Favre et Pajot; quatre volumes ont paru. L'ouvrage complet doit avoir 10 vol. in-4°.

Pougens. — Trésor des origines de la langue frunçaise (Bibliothèque de l'Institut, environ 100 vol. in-f° MSS). De cet immense répertoire, qui a des dimensions encore plus considérables que celui de La Curne de Sainte-Palaye, il n'a été publié par l'auteur qu'un extrait, sous le titre de Archéologie française ou Vocabulaire des mots unciens tombes en désuétude et propres à être restitués au langage moderne, 2 vol. in 8°, 1821-1824

LACOMBE. — Dictionnaire du vieux français, 1768.

DE ROQUEFORT. — Glossaire de la langue romane, 1818-1820.

RAYNOUARD. - Lexique roman, 6 vol. gr. in-8°, 1838-1844.

Diez. — Anciens glossaires romans, corrigés et expliqués; traduction par A. Bauer, 1870.

C. HIPPEAU. — Glossaire des poêmes français du XIIe et du XIIIe siècle, 1866, in-8°.

L. DE LABORDE. — Glossaire français du moyen age, à l'usage de l'archéologue et de l'amateur des arts, 1872.

K. Bartsch. — Glossaire et grammaire, à la suite de la Chrestomathie de l'ancien français, 1872.

ROBERT ESTIENNE. — Dictionnaire français-latin, 1549; nouvelle édition, par Nicod, 1573.

NICOD. — Trésor de la langue française, 1606.

III. — DICTIONNAIRES DE LA LANGUE FRANÇAISE DEPUIS LE XVIIº SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

Cotgrave. — A french and english Dictionary, 1660.

FURETIÈRE. — Dictionnuire universel de la lungue françoise, 1665.

RICHELET. — Dictionnaire universel de la langue françoise, 1680.

Académie Française. — Dictionnai e de la langue française, 1º édition, 1694; 2º édition, 1718; 3º édition, 1740; 4º édition, 1762; 5º édition, 1795; 6º édition, 1835; 7º édition, 1878.

ACADÉMIE FRANÇAISE. — Dictionnaire historique de la langue française (1858 et suiv.).

- PAUTEX, Errata du Dictionnaire de l'Académie française, 2º édition, 1862.
- ***. Dictionnaire de Trévoux (français-latin), 8 vol. in-fo, 1771.
- FÉRAUD. Dictionnaire critique et grammatical de la langue française, 3 vol. in-4°, 1787.
- DE WAILLY. Dictionnaire de la langue française, 1795.
- Boiste. Dictionnaire de la langue française, 1800.
- CH. Nodibr. Examen critique des Dictionnaires de la langue française, 1829.
- NAPOLÉON LANDAIS. Dictionnaire général de la langue française, 1837.
 - BESCHERELLE. Dictionnaire national de la langue française, 1844.
 - DOCHEZ. Dictionnaire de la langue française, avec Introduction par Paulin Paris, 1859.
 - Poitevin. Dictionnaire universel de la langue française, 1860.
 - E. Littre. Dictionnaire de la langue française, contenant la nomenclature la plus étendue, la prononciation et les difficultés grammaticales, la signification des mots avec de nombreux exemples et les synonymes, l'histoire des mots depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au xvi° siècle, et l'étymologie comparée, 4 vol. gr. in-4°, plus un Supplément, 1863-1878.

IV. — DICTIONNAIRES SPÉCIAUX

Cte Jaubert. — Glossuire du centre de la France, 2º édition, 1864.

SOMAIZE. — Dictionnaire des précieuses, 1661; nouvelle édition, publiée par Livet, 2 vol. in-12, 1856.

LOREDAN LARCHEY. — Dictionnaire de la langue verte, 1852.

Francisque Michel. — Dictionnaire de l'argot, 1856.

PLANCHE. — Dictionnaire de la langue oratoire et poétique, 3 vol. in-8°, 1819.

LAVEAUX. — Dictionnaire des difficultés grammaticales de la langue française, 2º édition, 1822.

CH. NODIBR. — Dictionnaire raisonné des onomatopées francaises. 1825.

QUITARD. - Dictionnaire des proverbes, 1842.

LEROUX DE LINCY. — Le livre des proverbes français, 2 vol. in-12, 1842.

COURS SUP.

- CATHERINOT. Les doublets de la langue française, 1683.
- A. BRACHET. Dictionnaire des doublets, 1868, Supplément, 1871
- BESCHERELLE Dictionnaire usuel de tous les verbes français, 2 vol. in-8°, 1855.
- BOISSIÈRE.—Dictionnaire analogique de la langue française, 1862. Hurtaut. — Dictionnaire des mots homonymes de la langue française. 1775.
- L'abbé GIRARD. La justesse de la langue française (Dictionnaire des syconymes, 1718; ouvrage augmenté depuis par Bauzée (1769), Roubaud, etc.
- Guizor. Dictionnaire des synonymes de la langue française d'après Girard, Roubaud, etc.; 5° édition refondue, 1860.
- LA FAYE. Dictionnaire des syr onymes de la langue française, avec une Introduction sur la théorie des synonymes, 1858; 2° édition, 1861.

V. — DICTIONNAIRES ÉTYMOLOGIQUES

- TRIPPAULT. Celt-hellénisme, ou Étymologie des mots français turés du grec, 1580.
- MENAGE. Dictionnaire étymologique ou Origine de la langue française, 1650, réédité avec additions en 1694 et 1750.
- LE P. LABBE, de la Société de Jésus. Les Étymologies de plusieurs mots français, contre les abus de la secte des hellénistes de Port-Royal, 1661.
- Morin. Dictionnaire étymologique des mots français tirés du grec, 2 vol. in-8°, 1809.
- DE ROQUEFORT. Dictionnaire étymologique de la langue française, où les mots sont classés par familles, 2 vol 111-8°, 1829.
- CHARALSIN. Dictionnaire des racines et dérives de la langue française, dans lequel on trouve tous les mots disposés par familles, 1842.
- Fr. Diez. Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ, 1853.
- A. Scheler. Dictionnaire d'étymologie française, d'après les résultats de la science moderne, 1862, 2º édition, 1873.
- A. Brachet. Dictionnaire étymologique de la langue française, 1868.
- Le Dictionnaire de la langue française de M. Littré, dans sa partie étymologique, souniet à une sévère critique tous les renseignements contenus dans la plupart de ces recueils, et les complète en donnant les derniers résultats de la science.

 Le Supplément contient le Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale, par Marcel Devic, 1877.

VI. - LEXIQUES D'AUTEURS

- CHRONIQUES BIMÉES DE GODEFBOID DE BOUILLON, etc. Glossaire roman, publié par E. Gachet, 1859.
- JOINVILLE. Vocabulaire à la suite de l'édition de Natalis de Wailly, in 8°, 1868.
- ROMAN DE LA ROSE et ROMAN DU RENART. Glossaires à la suite des éditions de ces poëmes, par Méon (1825 et suiv.).
- FROISSART. Glossaire, par Scheler, 1870.
- ANCIEN THÉATRE-FRANÇAIS. Glossaire formant le Xe volume de l'Ancien Théatre-Français de la Bibliothèque elzévirienne, 1857.
- RABELAIS. Glossaire à la suite de l'édition de cet auteur, par Marty-Laveaux.
- Montaigne. Glossaire à la suite de l'édition de cet auteur, par Courbet et Royer.
- CLÉMENT MAROT. Glossaire à la suite de l'édition de S.-H., 3 vol. in-8, 1824 (Dondey-Duprez).
- Malherbe. Lexique de la langue de Malherbe, par Ad. Regnier fils, à la suite de l'édition de Malherbe, de Lud. Lalanne, 1869.
- P. CORNEILLE. Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du xvii° siècle, par F. Godefroy, 2 vol. in-8°, 1862.
- P. CORNEILLE. Lexique de Corneille, à la suite de l'édition de ce poëte par Marty-Laveaux, 1870 et suiv.
- Molière. Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du xv11° siècle, par F. Génin, 1846.
- LA FONTAINE. Vocabulaire pour les œuvres de La Fontaine, par Th. Lorin, 1852.
- M^{mo} DE SÉVIGNÉ. Lexique de la langue de M^{mo} de Sévigné, par Sommer, à la suite de l'édition de Monmerqué. 2 vol. in-8°, 1866.
- Bossurr. Etudes sur les sermons de Bossuet, suivies d'un Lexique, par l'abhé Vaillant, 1860.
- BOSSUET. Discours sur l'histoire universelle, édition de P. Jacquinet, 1872. Dans cette édition se trouve un commentaire perpétuel sur le style, sur la langue et en particulier sur la syntaxe de Bossuet.
- J. RACINE. Lexique de la langue de Racine, par Marty-Laveaux, 1873.
- LA BRUYERE. Lexique, à la suite de l'édition de La Bruyère, par A. Chassang, 1876.

DEUXIÈME PARTIE

PRINCIPAUX LIVRES SUR LA GRAMMAIRE

I. — GRAMMAIRES SUR L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE JUSQU'AU XVI° SIÈCLE

- RAYNOUARD. Grammaire comparée des langues de l'Europe latine, 1821.
- G. FALLOT. Recherches sur les formes grammaticales des dialectes de la langue française au XIIIº siècle, 1839.
- F. DIEZ. Grammaire d's langues romanes (en allemand), 1836-42; 2º édit., 1856-60, trad. en français par Gaston Paris, A. Brachet et Morel-Fatio, 3 vol. in-8º, 1873-1876.
- BURGUY. Grammaire de la langue d'oil, 3 vol. in-8, 1853. L. DE BAECKER. — Grammaire comparée des langues de la
- L. DE BAECKER. Grammaire comparée des langues de la France, 1860.
- GUESSARD. Grammaires romanes inédites, 1840.
- N. DE WAILLY. Langue et grammaire de Joinville, en tête de son édition de Joinville, 1874.
- J. Palsgrave. L'esclaircissement de la langue françoyse, 1530; réédité par Génin, avec la Grammaire de Gilles du Guez, 1852.
- Sylvius (Du Bois). In linguam gallicam isagoge, 1531.
- L. MEYGRET. Le Trette de la grammere françoeze, 1550.
- R. ESTIENNE. Traité de la grammaire françoise, 1557.
- H. ESTIENNE. Hypomneses de gallica lingua, 1582.
- J. PILLOT. Gallicæ linguæ institutio, 1561.
- P. LA RAMÉE. Grammere françoise, 1562.
- CH. LIVET. La grammaire française et les grammairiens au xviº siècle, 1859.
- A. LOISEAU. Étude sur Jean Pillot, 1866.
- E. EGGER. De l'hellenisme en France, t. Ier, 10e leçon : La langue française au XVIe siècle, 1869.
- A. DARMESTETER et A. HATZFELD. Tableau de la littérature et de la langue au xviº siècle, 1878.
- A. Benoist. De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas, 1877.

- A. Loiseau. Histoire des progrès de la grammuire en France. 1873-75.
- F. Tell. Les grammairiens français depuis l'origine de lu langue jusqu'aux dernières œuvres connues, 1874.
- E. Bouvier. Des perfectionnements que recut la langue française au XVIIº siècle, Bruxelles, 1853.

II. — GRAMMAIRES FRANÇAISES DU XVIIº A LA FIN DU XVIIIº SIÈCLE

VAUGELAS. — Remarques sur la langue française, 1647; plusieurs fois réimprimées, notamment avec les notes de Patru, de Th. Corneille, et les Observations de l'Académie française, 3 vol. in-12, 1738; nouvelle édition, avec les notes des commentateurs du XVII° siècle, par A. Chassang, 2 vol. in-8°, 1879.

MONCOURT. — De la méthole grammaticale de Vaugelas, 1851. PORT-ROYAL. — Grammuire générale, 1660.

MÉNAGE. — Observations sur la langue françoise, 1672.

LE P. BOUHOURS. - Remarques nouvelles sur la langue francaise, 1675; suite, 1692.

ACADÉMIE FRANÇAISE. — Remarques et décisions de l'Académie française, recueillies par l'abbé Tallemant, 1698.

REGNIER DESMARAIS. — Grammaire francoise, 1705.

GAULLER. — Grammaire françoise, 1722.

DE LA TOUCHE. — L'art de bien parler françois, 1720.

LE P. CHIFFLET. — Grammaire françoise, 1722.

LE P. BUFFIER. - Grammaire françoise, 1732.

RESTAUT. - Les vrais principes de la grammaire françoise, 1732.

L'abbé d'Olivet. — Remarques de grammaire sur Racine, 1738: Remarques sur la langue françoise, 1757.

L'abbé Dangeau. — Opuscules sur la langue française, 1754.

Beauzée. — Grammaire générale, 2 vol. in-8°, 1757.

DE WAILLY. - Principes généraux et particuliers de la langue française, 1775.

LHOMOND. — Grammaire française, 1780.

ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE. - Grammaire. 3 vol. in-8°. 1789.

Domergue. — Grammaire française, 1791.

L'abbé de Lévizac. - Grammaire philosophique et littéraire de la langue française, 2 vol. in-8°, 1798.

III — GRAMMAIKES FRANCAISES DU XIXº SIECLE

CONDILLAC. — Grammaire française, 1803.

MARMONTEL. - Grammaire française, 1806.

AIRAULT-DUVIVIER. — Grammaire des Grammaires, 2 vol. in-8°. 1811, 16° édition, revue et corrigée par A. Lemaire, 1856.

LEMARE. — Cours de langue française, 2 vol. in-8°, 1819.

Grammaire française de Noël et Chapsal (1823), Boniface (1830), Poitevin (1846), Guérard (1854), Lemaire (1862), Sommer, Leclair et Rouzé, Berger, Larive et Fleury, etc., etc.

BESCHERELLE et LITAIS DE CAUX. - Grammaire nationale. 3º édition, 1840.

Poiteyin. — Cours théorique et pratique de langue française, 1841. ·B. Jullien. — Cours supérieur de grammaire, 1849.

Poitevin. — Grammaire générale et historique de la langue francaise, 2 vol. in-8°, 1856.

A. Brachet. - Grammaire francaise, fondée sur l'histoire de la lanque, 1874.

MARTY-LAVEAUX. — Grammaire historique, 1875.

FR. WEY. - Remarques sur la langue francisce au XIXº siècle. sur le stule et la composition littéraire, 2 vol. in-No. 1844.

H. AUBERTIN. - Grammilire moderne des écrivains français. in-12, 1862.

IV. — TRAITÉS DE GRAMMAIRE HISTORIQUE OU COMPARÉE ET TRAITÉS SPÉCIAUX SUR DIVERS POINTS DE GRAMMAIRE

[DIEZ ET BURGUY. Voyez au § I, p. 508].

E. Egger. - Notions élémentaires de Grammaire comparée, 1854, 7º édition, 1875.

GASTON PARIS. - Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française, 1862.

A. Brachet. - Du rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes, 1866.

A. Brachet. — Grammaire historique de la langue fi ançuise, 1867.

A. SCHELER. - Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins, 1875.

C. AYEB. — Phonologie de la langue française, 1875.

31

12

 \dot{j}

- H. Cochebis. Histoire de la grammaire française, 1875.
- H. COCHERIS. Origine et formation de la langue française, 1875.
- M. Breal. Quelques mots sur l'instruction publique, 1875; Mélanges de mythologie et de linguistique, 1878.
- C. CHABANEAU. Histoire et théorie de la langue française, 1868.
- E. EGGER. Les substantifs verbaux formés par apocope de l'infinitif, 1864; 2º édition, revue, corrigée, augmentée, 1875.
- OBRY. Etude historique et philologique sur le participe passé français et sur les verbes auxiliaires, 1852.
- Schweighæuser. De la négation dans les langues du midi et du nord de la France, 1852.
- ACADÉMIE FRANÇAISE Cahiers de remarques sur l'orthographe française (1672), publiés par Marty-Laveaux, 1863.
- A. FIRMIN DIDOT. Observations sur l'orthographe française; 2° édition, revue et considérablement augmentée, 1868.
- Jozon. Des principes de l'écriture phonétique et des divers moyens d'arriver à une orthographe rationnelle, 1877.
- A. DARMESTETER. Traité de la formation des mots composés de la langue française, 1875.
- A. DARMESTETER. De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française, 1877.
- Houze. Etude sur la signification des noms de lieux en France. 1864.
- J. QUICHERAT. De la formation française des anciens noms de lieux, 1867.
- MICHEL. Etudes sur la signification des mots d'après les éléments dont ils sont formés, 2° édition, 1864.
- DUBBOOA. Traité de la pronon ation des consonnes et des voyelles finales des mots français, 1824.
- A. Mercier. Histoire des participes français. De neutrali genere quid factum sit in gallica lingua, 1879.
- P. CLAIRIN. Du génitif latin et de la préposition de en français, 1880.
- TIXIER DE LA CHAPELLE. Du genre des mots dans la langue française, 1879.

FIN DU COURS SUPÉRIEUR

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

n		rag
PREFA	CE	
Intro	OUCTION	. v
Netic	ns préliminaires	
Chapi	re I. Des lettres	
_	II. Voyelles et diphthongues	
_	III. Consonnes	1
	IV. Signes orthographiques et ponctuation Accent	;
	tonique	2
PREM	ÈRE PARTIE (Étude des mots considérés séparément).	3
Chapi	re I. Des différentes espèces de mots	3
	II. Le nom on substantif	3
	III. L'article	48
_	IV. L'adjectif	E.C
:	V. Le pronom	66
_	VI. Le verbe	73
ļre g	ection. Du verbe et de ses différentes espèces	73
20	- Tableaux des conjugaisons	79
	Verbes auxiliaires	80
	- réguliers	84
	— passifs, réfléchis	92
	→ neutres	97
	— impersonnels	98
	— conjugués négativement	100
	- interrogativement	102
	- interrogativement et négati-	104
	vement	104
3 °	- Remarques générales sur les verbes. (Formation	
	des temps et des modes.)	10 5
40	 Remarques particulières sur les verbes. (Verbes auxiliaires. — Les quatre conjugaisons.) 	117
50	- Verbes irréguliers et défectifs	129
-	re VII. De l'adverbe	166
Спарі	VIII. De la préposition.	175
	IX. De la conjonction.	179
_	X. De l'interjection.	181

TABLE METHODIQUE

SECONDE PARTIE (SYNTAXE ou Étude des mots réunis en	
phrases)	189
1re section. Syntaxe générale ou Syntaxe des propositions.	183
— II. De certaines particularités des propositions	186
- III. Des diverses espèces de propositions	192
- IV. Règles communes aux diverses espèces de mots.	
(Règles d'accord, règles de dépendance ou de	
complément.)	194
— V. Analyse grammaticale · · ·	196
- VI. Analyse logique	198
2º section. Syntaxe particulière ou Remarques sur les di-	
verses espèces de mots considérées dans leurs	
rapports avec les autres mots	202
Chapitre I. Syntaxe du substantif	202
1º Règles d'accord et particularités relatives	
aux genres et aux nombres	202
2º Règles de complément	216
- II. Syntaxe de l'article.	219
— III. Syntaxe de l'adjectif. 1º Son emploi	229
2º Règles d'accord	250
3º Règles de complément	259 261
- IV. Syntaxe du pronom	303
V.' Syntaxe du verbe	304
2º Règles de complément	313
3º Observations sur l'emploi des temps	328
4º Observations sur l'emploi des modes	334
5º Correspondance entre les temps et les	OUZ
modes	345
modes	353
I. Infinitif	353
II. Participe présent et passé	368
- VII. Syntaxe de l'adverbe.	390
- VIII. Syntaxe de la préposition	429
- IX. Syntaxe de la conjonction	449
SUPPLÉMENT (Notions complémentaires)	461
Chapitre I. Formation des mots (Radical, affixes). — Des	
mots dérivés. — Des mots composés, etc	461
 II. Des différentes acceptions d'un mot 	484
- III. Des synonymes	487
- IV. De l'orthographe	491
- V. Bibliographie.	502

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

N. B. — Les numéros renvoient aux paragraphes, dont la suite est indiquée en haut des pages de droite.

Accents: aigu, grave, circonflexe, ail (pluriel des noms en), 37. 8, 22. - Accent circonflexe aux 1res et 2es personnes du parfait défini, 115, Rem. IV.

Accent tonique, 23 et 24.

Accord (règles d'), 175-176.

du substantif, 170; de l'adjectif, 209-214 : du verbe 271-274.

Acquérir, 134 et 134 bis.

Adjectif, 45-67. — Sa syntaxe, 201-217.

Adjectifs qualificatifs, 201-202; déterminatifs, 203-208; verbaux, 335-338.

- Règles d'accord de l'adjectif, 209-212. - Adjectif neutre, 213-214. - Emploi particulier de l'adjectif féminin, 215.

- Compléments de l'adjectif, 216. Adverbes, 137-149. - Syntaxe de l'adverbe, 359-398. - Noms et pronoms adverbiaux, 360.

Affixes, 425-432.

oi, représentant l'ancienne diphtongue oi, 13, 108.

Aide, genres de ce nom, 181, 15. Aïeul, ses formes au pluriel, 182 Aigle, genres de ce nom, 181, 1. Ail, ses formes au pluriel, 182, 5.

Air (avoir l'). Construction de cet idiotisme avec un adjectif.

211.

ats (féminin des adjectifs en). 47. ais (primitivement is), terminaison de l'imparfait, 108.

al (pluriel des noms et adjectifs en), 37, 58.

Aller. Sa conjugaison, 133 et 133 bis. - Employé comme auxilaire, 80.

Alphabet français, 3. — Ses origines latines, 21 ter.

Amour, genres de ce nom. 181. 2. Anacoluthe ou phrase brisée, 170 biv.

ant, ent; pluriel des adjectifs en, 1, 58,

Analyse grammaticale, 178; logique, 179; - étymologique, 439.

Antécédent, 72, 254.

Apostrophe, 14, 22.

Apposition, 165.

Appui-main, son pluriel, 189 Řem. III.

Article, 43-44. - Fa syntaxe, 194-199 (son emploi ou son omișsion; son sens partitif, son accord). Le neutre de l'article, 200.
Article mis à la place d'un

pronom possessif, 205.

as (féminin des adjectifs en), 49.

Assaillir, 134 et 134 bis.

Asseoir, 135 et 135 bis.

Attendu, son étymologie, 152. Attribut, 159-164; 269-270. Attributifs (verbes), 164, 270.

uv, eau (pluriel des substantifs et adjectifs en), 37, 58.

Aucun, sa syntaxe, 208, 1 et 11 bis; 388.

Aussi, sa syntaxe, 374.

Autant, tant, leur syntaxe, 375.
Automne, genres de ce nom, 181, 3.
Autre, étymologie, 67; syntaxe,
208 bis.

Autrui, étymologie, 67; syntaxe, 266.

Auxiliaires (verbes), 80, 116; leur emploi dans les temps composés, 289.

Avoir (le verbe), 92. — Remarques sur le verbe avoir, 116. —
Avoir, considéré comme verbe
auxiliaire, 80. — Comme verbe
irrégulier. 135 et 135 bis. — Il y
a, impersonnel, 101.

Battre. 129.

Beaucoup, 148, 360; sa syntaxe, 376.

Bibliographie pour servir à l'étude de la langue française et de son histoire, p. 502.

Bien, adverbe, sa syntaxe, 370. Blanc-seing, son pluriel, 189. Boire, 136 et 136 bis.

Bouillir, 134 et 134 bis.

Braire. 136 et 136 bis.

c (féminin des adjectifs en). 52.

Ce, pronom, sa syntaxe, 24; 248-251; 272; 279.

C'est ou ce sont... 248, 272. — cours supérieur.

Syntaxe des phrases commencant par c'est..., 279. Cédille, 22.

Cent (quand il prend le pluriel), 62. Certain, sa syntaxe, 208, 2.

Chaque, chacun, leur étymologie, 67. — Leur syntaxe, 208, 3 et 262-265.

Chevau-léger, son pluriel, 189.

Chose, genres de ce nom, 184, 4. Ci, là, 206, 383.

Ciel, ses formes au pluriel, 182, 2. Clore, 136 et 136 bis.

Collectifs (syntaxe des) employés comme sujet, 273; — Accord avec le collectif ou le complément du collectif, 210, 357.

Combien, sa syntaxe, 379.

Comme, comment, étymologie, 142; syntaxe, 373.

Comparatif, 59; sa syntaxe, 202.
Compléments direct, indirect, 162-163. — Règles de complément ou de dépendance, 177.
—Compléments des substantifs, 191-192; des adjectifs, 216-217; des pronoms. 268; des adverbes, 361. — Complément direct des verbes, 275; indirect, 276-280.

- Compléments circonstanciels, 163, 277.

Composition des mots, 436.

- Composes (noms), 30, II, 426; leur pluriel, 184-190.

— (adjectifs), 209, Rem. V; 213, 214.

Conclure, 136 et 136 bis.

Conditionnel, sa formation, 107. Conjonction, 154, 155; sa syn-

taxe, 413-420.

283.

Conjugaisons (les quatre), 89-91.

— Verbes réguliers de la 1^{re}, 94117.

- Remarques sur les verbes en cer, 118; en ger, 119; verbes qui ont un é fermé ou un e muet à l'avant-dernière syllabe, 120-121; en eler, eter, 122; en éer, ier, 123; en yer, 124; en uer, 125.
- -- Verbes réguliers de la 2°, 95. Rem. sur la 2° conjugaison, 126; sur bénir, hair, fleurir, 127.
- Verbes régulires de la 3°, 96.
 Remarques sur la 3° conjugaison, 128.
- Verbes réguliers de la 4°, 97.
 Remarques sur la 4° conjugaison, 129-131.
- Verbes irréguliers et défectifs des quatre conjugaisons, 132-136.
- Remarques sur les verbes irréguliers, 133 bis, 136 bis.

 1° conjugaison (133 et 133 bis).

 2° conjugaison (134 et 134 bis).

 3° conjugaison (135 et 135 bis).

 4° conjugaison (136 et 136 bis).

 1° verbes en aitre et en oitre;

 2° verbes en aindre; 3° verbes en ire; 4° verbes de terminaisons diverses.

Connaître, 136 et 136 bis. Conquérir, 134 et 134 bis.

Consonnes, 5. — Consonnes composées, 15. — Prononciation des consonnes, 16, 17. — Consonnes gutturales, dentales, labiales, nasales, 18; — douces et fortes, 19; — étymologiques, 8, 24 (Hist.); — euphoniques. Voyez Euphonie.

Coudre, 136 et 136 bis. Couple, genres de ce nom, 181, 5. Courir, 134 et 134 bis. Couvrir, 134 et 134 bis. Crandre, 136 et 136 bis. Croire, 186 et 136 bis. Croitre, 136 et 136 bis. Cueillir, 134 et 134 bis.

d, à la 3 personne du singulier (4 conjugaison), 130.

D euphonique. Voyez Euphonie. Dame. interiection. 157.

Davantage, sa syntaxe, 377.

De donne un double sens à quelques compléments, 191, Rem. II. De explétif, 406.

Déchoir, 135 et 135 bis.

Degrés de signification (positif, comparatif, super bitif), 59.

Délice, genres de ce nom. 181, 2. Dérivation nominale; dérivation verbale, 434, 435.

Des, adjectif indefini; distinct de des (pour de les), 67.

Désinences des verbes, 114, 115; des mots en général, 426. — Désineuce, distincte de la terminaison, 428.

Déterminatifs (adjectifs), 60-67; — numéraux, 61-63; possessifs, 64; démonstratifs, 65; interrogatifs et conjonctifs, 66; indefinis, 67.

Devoir. Sa conjugaison, 128. — Employé comme auxiliaire, 80; comme réfléchi, 283, Rem. 1V. Diphtongues, 13.

Dire, 136 et 136 bis.

Dont, son étymologie, 72; son emploi, 258. Dont et d'où, leur emploi, 259-260.

Dormir, 134 et 134 bis.

Doublets, p. XI-XIII.

Du, de la, des ayec un sens partitif, 44, Rem. III; — leur syntaxe, 197.

Durant, son étymologie, 152. e muet, fermé, ouvert, 9. eau (féminin des adjectifsen), 47. Écrire. 136 et 136 bis. el, eil (fémin. des adjec. en), 49. Elision, 14.

Ellipse, 167-169.

En mis à la place d'un pronom possessif, 203, Rem. II.

En, y, 238-240.

Enfant, genres de ce nom, 181, 6. Enquérir (s'), 134 et 134 bis. es (féminin des adjectifs en), 49,

esse (terminaison du féminin), 34. 40.

et (féminin des adjectifs en). 49. Etre (le verbe), 93, 116. eu pluriel (des substantifs en). 37.

Euphonie (faits d'): consonnes euphoniques, 21. — D euphonique, p. 151 et 156. — Voyez l,s,t,euphoniques.

eur, eresse (terminaison des substantifs), 34. eur, euse (terminaison des sub-

stantifs), 34, 30, 2. eur (féminin des adjectifs en), 50.

f (féminin des adjectifs en), 53. Faillir, 134 et 134 bis.

Faire, 136 et 136 bis.

Faire, employé pour éviter la répétition d'un autre verbe, 280, Rem. III et IV.

- Ne faire que..., ne faire que de..., § 319.

- Le participe fait devant un infinitif, § 352, Rem. 11.

Falloir, 135 et **135** bis. Favori (féminin de), 47.

Féminin des substantifs (sa formation), 33-34; — des adjectifs, 46-57.

- Féminin (adjectif), emploi particulier, 215.

*Féri*r, 134 et 134 *bis.*

Foudre, genres de ce nom, 181, 7.

Frire, 136 et 136 bis.

Fuir, 134 et 134 bis.

Futur, sa formation, 110. g (féminin des adjectifs en), 54.

Gagne-petit, son pluriel, 190.

Gallicismes, 441.

Garde, genres de ce nom. 181, 1. - Garde, substantifs composés avecce nom; leur pluriel, 189, Rem. II.

Genres des noms, 31-32. — Noms à double genre, 181.

Gens, genres de ce nom, 181, 8.

Gérondif, 339-342. Gésir, 134 et 134 bis.

Goutte, mot négatif, 389.

Grammaire. Sa définition, 1, 91. Grand'mere, grand'messe, etc., 46.

Pluriel de ces mots, 189. gu (féminin des adjectifs en), 47.

Guère, 149; son emploi, 385. Guillemet, 26 (9).

h muette, aspirée, 18, 7.

Haut le corps, son pluriel, 189. Havre-sac, son pluriel, 189.

Hébreu (féminin de), 47.

Homonymes, 447.

Hormis, son étymologie, 152. Hymne, genres de ce nom, 181, 9.

Il, son étymologie, 69.

- Il, elle, leur syntaxe, 232, 243. Imparfait de l'indicatif, 108; du

subjonctif, 109. Impersonnels (verbes), 101-102; employés personnellement (leur syntaxe), 274.

Infinitif (sa formation), 107; (son emploi), 313-330.

- Proposition infinitive, 321-330. Instruire, 136 et 136 bis.

Interjection, 156-157.

Inversion, 170.

iss, syllabe ajoutée à quelques temps de verbes de la 2º conjugaison, 107. — Son origine, 126. Issir, 134 et 134 bis.

Jamais, son emploi, 386.

Je, sa syntaxe, 220.

l se vocalise en u, 37, 44, 47.
 l'euphonique, 261, Rem. I.
 Langage, sa définition, 2.

Le, la. pronoms, leur syntaxe, 234-238; 244.

Lequel, duquel, leur emploi, 256. Lettres. — Leur genre en français, 21. — Voyez Alphabet.

Lire, 136 et 136 bis. Locutions vicieuses, 448.

Maint, 208, 6, Rem.

Mal. adverbe, sa syntaxe, 372. Malgré, son étymologie, 152.

Manœuvre, genres de ce nom, 181, 15.

Me, moi. leur syntaxe, 228, 229. Méme, son étymologie, 67;—sa syntaxe, 208, 4.

ment, suffixe adverbial. Son étymologie. 143.

Mettre, 129.

Mieux. adverbe. Sa syntaxe, 371. Mille, mil, 62.

Mentir, 134 et 134 bis.

Modes des verbes (modes personnels, impersonnels), 86-88. —
Leurformation, 107-110. — Emploi des modes personnels, 290-312 (indicatif et subjonctif. 290-298; impératif, 290; conditionnel, 300-303). — Correspondance entre les temps et les modes, 304-312.

Moins, sa syntaxe, 378.

Moyenant. son étymologie, 152.

Mots. Définition, 2. — Neuf espèces de mots, 27. — Divers éléments des mots, 422. — Mots simples ou composés, 424-426; primitifs ou dérivés, 429-431. — Dérivation des mots, 434, 435.

Mots composés, 436.
Familles de mots, 437, 438.
Différentes acceptions d'un même mot, 440-442.
Sens propre. figuré, 441.
Impropriétés de mots. 447.

Moudre, 136 et 136 bis. Moult, 148.

Mourir, 134 et 134 bis. Mouvoir, 135 et 135 bis.

n (féminin des adjectifs en), 55. Nattre, 136 et 136 bis.

Ne. ses divers emplois, 383-389; 391-398.

Négation (adverbes de), 383-398. Neutre (le genre) en français, 145.

— Adjectifs neutres formant des adverbes, 145, 20°, 10, VI: 213-214 bis. — Neutre de l'article, 200; de l'adjectif, 213-214 bis; du pronom, 69, 235, 244, 245, 245. bis, 255.

Neutres (verbes), 100. Ni, son emploi, 271, 387, 414.

Nam on substantif, 22-42. — Sa syntaxe, 180-193. — Mots employés substantivement, 30.

Nombres dans les substantifs, 35. Noms de nombre, 61; 203-204. Non, son emploi, 383, 890. Nonobstant, 152.

Nouveau-né, son pluriel, 189, Nuire, 136 et 136 bis.

Nul, sa syntaxe, 208, 5; 388. Nullement, 388, 389 bis.

Offrir, 134 et 134 bis. Œil, ses formes au pluriel, 182, 3. Œuvre, genres de ce nom, 181, 11.

oi devenu ai, 13, 108.

On, son étymologie, 74. — Son emploi, on, l'on, 261.

simples ou composés, 424-426; On dit, ouï-dire, leur pluriel, 189. primitifs ou dérivés, 429-431.—
Dérivation des mots, 434, 435.
Orgue, genres de ce nom, 181, 2.
Orgue, genres de ce nom, 181, 2.

Ordre des mots en français, 170. Orthographe. Definition, 1, 448. -Orthographe de règle, orthographe d'usage, 449, 450. — Orthographe phonetique, orthographe étymologique, 451. -Variations et légitimité des règles de l'orthographe, 452-454. - Orthographiques (signes), 22. ot (féminin des adjectifs en), 49. Où, son étymologie, 72. — Sa syntaxe, 260, 364. ou (pluriel des substantifs et adjectifs en). 37. ou (féminin des adjectifs en), 47. Ouir, 134 et 134 bis. Ouvrir, 134 et 134 bis. oux, ouse (terminaison), 34, 6°. Pâque, Pâques, genres de ce nom, 181, 12. Parenthèse, 26 (10). Parfait defini, sa formation, 108. Paronymes, 447. Partir, 134 et 134 bis. Participe présent, passé (emploi et syntaxe du), 331-358. — Proposition participe, 331-334. -Participe présent (syntaxe du), 335-342. - Participe passé (syntaxe du): l'seul ou accompagné du verbe étre, 343-347; 2º accompagné de l'auxiliaire avoir, 348-358. Partitif (article), 44; 197. Pas, son emploi, 384. Passe-purtout, pince-sans-rire, leur pluriel, 190. Passif (verbes), 76, 98. Pendant, son étymologie, 152. Période, genres de ce nom, 181,

Personne, son étymologie, 74; -

sa syntaxe, 266 bis, 388.

13.

sur les diverses personnes du singulier et du pluriel, 115. Peu. 360; le peu de, sa syntaxe. 210, 273, 357. Phrase et proposition, 25; 157-158. Plaire, 136 et 136 bis. Pléonasme, 166. Pleuvoir, 135 et 135 bis. Plupart (la) avec le verbe au pluriel, 273. Pluriel des substantifs (sa for mation), 36-42; - des adjectifs, 58. — Noms à double pluriel, 182. - Pluriel des noms propres, 183; des noms composés, 184-190. Pluriel. - Voyez aux terminaisons ail, al, au, eu, ou. Pluriel des noms d'origine étrangère. 39-40. Plus, sa syntaxe, 377. Plus, moins, mieux, précédés de le variable ou invariable, 199. Plus, négatif, 386. Plusieurs, sa syntaxe, 208, 6. Plus tot. pluiot, 368. Point (signe de ponctuation), 26. Point (négation), son emploi, 384. Ponctuation, 25. - Signes de ponctuation, 26. Position; voyelle en position, 7. Possible, adjectif et adverbe, 213, 3°. Pouvoir, 135 et 135 bis. Prendre, 136 et 136 bis. Préfixes. 432. Préposition, 150-153; syntaxe de la préposition, 329-412. Près de, prét à, 216. Rem. V. Pronoms, 69-74; -- personnels, 69; possessifs, 70; démonstratif. 71; conjonctifs ou relatifs, et interrogatifs, 72-73; indenn's, Personnes du verbe. Remarques 74. — Leur syntaxe, 218-268:

1º Pronoms personnels sujets on compléments, 220-221; leur place dans la phrase, 222-226; leur emploi, 227-245. — 2º Pronoms possessifs, 246; — 3º démonstratifs, 247-251; — 4º interrogatifs et conjonctifs, 252-260; — 5º indéfinis, 261-267. — Pronoms compléments de verbes réfléchis, 283. — Pronoms neutres, 235, 244, 245, 254, Rem. X, 255.

Proposition (de la) et de ses élé ments, 158.— Syntaxe des propositions, 159-173; — infinitive, 161, 321-330; participe, 331-334. — Propositions simples, composées, 171; principales, coordonnées, subordonnées, complétives, incidentes, 172-173.

Quand, adverbe conjonctif et interrogatif, 367; conjonction, 155.

Quant à, 367, Remarque.

Quantité des voyelles. Ses rap. ports avec l'accent tonique, 24 Que. pronom. — Sa syntaxe, 254,

Rem. VIII-X. — Que, adverbe, 381.—Que, conjonction, 416-421. Quelconque, sa syntaxe, 208, 7. Quelque, son étymologie, 67; — sa syntaxe, 208, 8.

Quel que, 8, sa syntaxe, 208, 8, Remarque.

Quelqu'un, 266.

Querir, 134 et 134 bis.

Qu'est-ce-ci? 303.

Qui, quel, quoi deur étymologie, 72. Qui, conjonctif et interrogatif.— Leur étymologie, leur syntaxe, 252,284,257

252-254; 257. Quiconque, 266.

Quoi, sa syntaxe, 255.

r (féminin des adjectifs en), 51. Syllabes. Définition, 6. Décom-

Racine, distincte du radical, 423. Ses altérations, 437.—Familles de mots venant d'une même racine, 438.

Radical des verbes, 81; des mots en général, 424.

Réfléchis (verbes), 76, 99; leur syntaxe, 282, 283.

Relache, genres de ce nom, 181, 14. Renvoyer, 133 et 133 his.

Requérir, 134 et 134 bis. Résoudre, 136 et 136 bis.

Rien, son étymologie, 74. — Sa syntaxe, 267; 388.

Rire, 136 et 136 bis.

Rompre, 129.

s étymologique, son rôle dans l'ancienne orthographe, 48.

s à la 1^{re} personne du singulier, 115, Rem. I.

s euphonique, 115, Rem. II;
s euphonique mise entre le radical et les désinences, 136 bis.

s (féminin des adjectifs en), 56. Sauf-conduit, son pluriel, 189, Rem. III.

Savoir, 135 et 135 bis.

Se, soi, sa syntaxe, 241-242. Semi, préfixe, 381.

Sentir, 134 et 134 bis.

Servir, 184 et 184 bis.

Si, adverbe, sa syntaxe, 374. Si (pour oui), 382.

Sortir, 134 et 134 bis.

Souffrir, 134 et 134 bis.

Substantif. Voyez Nom.

Suffire, 136 et 136 bis. Suffixes, 333.

Suite (de), tout de suite, 866 Suivant, son étymologie, 152.

Suivre, 136 et 136 bis.

Superlatif, 59; sa syntaxe. 202.

Digitized by Google

position des mots en syllabes, | Tressaillir, 134 et 134 bis. 6. Rem.

Syllepse, 176, 333, 2°.

Synonymes, 443-446.

t euphonique son origine, 104. Rem. III, 115, 115. Rem. III, 129, 130, 131.

t désinence, Rem. III; 136 bis. Rem. I (p. 158).

Tant, tani que, leur syntaxe, 375. Tel, tel que, tel quel, syntaxe, 208, 9,

Témoin, règles d'accord de ce

mot, 180.

Temps des verbes, 82,85, 106. — Temps simples (leur formation). 107-110. - Temps composés (leur formation), 111. - Temps surcomposés, 112. — Observations sur l'emploi des temps, 284-289.

Tenir, 134 et 134 bis.

Termes de la proposition (sujet. verbe, attribut), 159-164; 269-270.

Terminaisons des verbes, 81, 113. Terre-plein, son pluriel, 189.

teur, trice, teuse, teresse (terminaison de substantifs), 34, teur (féminin des adjectifs en), 50.

Tiret, 26 (8).

Touchant, son étymologie, 152.

Tout (son pluriel), 58. - Sa syntaxe, 208, 110. — Ses règles d'accord avec le nom gens. **1**81, 8.

Tout à coup, tout d'un coup, 369. Traire, 136 et 136 bis.

Trait d'union, 22.

Traître (féminin de), 47.

Travail, ses formes au pluriel, 182, 4.

Tréma, 22.

Tutoiement, 231.

ul (féminin des adjectifs en). 49. Un, sa syntaxe, 208, 11.

Un, autre (l'un l'autre, l'un et l'autre), 208, 1 bis; 266.

Vaincre, 136 et 136 bis. Valoir, 135 et 135 bis.

Venir, 134 et 134 bis.

Verbe, 75-136. — Verbes actifs ou transitifs, 76; passifs, réfléchis, 76; neutres, 77; impersonnels, 78; auxiliaires, 79. -Autre classification: verbes à conjugaison active, à conjugaison passive, à conjugaison mixte, 106. - Verbes irréguliers et défectifs, 132-136 et 133 bis-136 bis. - Voyez temps, modes, conjugations, passifs. réfléchis, neutres, impersonnels: radical, terminaison, désineuces, etc. — Verbes conjugués avec une négation, 103; inter rogativement, 104-105.

Syntaxe du verbe, 269-358. V. Termes de la proposition : règles d'accord, complément, etc. — Verbes tantôt actifs, tantôt neutres, tantôt réfléchis, 281-282. — Verbes employés avec ou sans complément, 281-282; avec l'auxiliaire avoir ou l'auxiliaire être, 289; avec la preposition à ou la préposition de - Syntaxe du verbe réfléchi à l'infinitif, 329.

Verbes attributifs, 159.

Vetir, 134 et 134 bis.

Vingt (quand il prend le plu riel), 62.

Virgule, 26.

Vivre, 136 et 136 bis.

Vocalisation d'l'en u, 37, 44, 47

Voici, voilà, étymologie, 152; syntaxe, 412.
Voir, 135 et 135 bis.
Vouloir, 135 et 135 bis.
Vous, sa syntaxe, 231.
Voyelles, 4; — simples, 4; — composées, 4, 11; — brèves, longues, 7; — nasales, 11 (4).

— Leur geme en français 21 bis.
x, consonne double, 18 (6).
x (féminin des adjectifs en),
57.
y (la voyelle), 10.
Y pronom et adverbe; sa syntaxe, 238. 365.

M

Digitized by Google



